
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00490306 8

l

HISTOIRE

DE LA

MARINE FRANÇAISE

5

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire de la Marine française. — T. Ier. *Les Origines.* Un volume in-8° avec gravures dans le texte et hors texte. 2e édition. . . 12 fr.

— T. II. *La Guerre de Cent ans. Révolution maritime.* Un volume in-8° avec gravures dans le texte et hors texte . . . . 12 fr.
(*Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, grand prix Gobert.*)

— T. III. *Les Guerres d'Italie. Liberté des Mers.* Un volume in-8° avec gravures dans le texte et hors texte . . . . 12 fr.

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 12974.



RICHELIEU

D'après Philippe de Champaigne.

HISTOIRE

DE LA

MARINE FRANÇAISE

IV

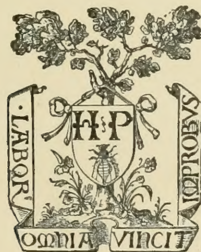
EN QUÊTE D'UN EMPIRE COLONIAL

RICHELIEU

PAR

CHARLES DE LA RONCIÈRE

CONSERVATEUR-ADJOINT, CHEF DE LA SECTION DE GÉOGRAPHIE
A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



109653
2 | 5 | 11

PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1910

Tous droits réservés

DC
50
L37
t.4

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

Copyright 1910 by Plon-Nourrit et Cie.

A LA MÉMOIRE

DE MA SOEUR YVONNE

HISTOIRE
DE LA
MARINE FRANÇAISE

EN QUÊTE D'UN EMPIRE COLONIAL

La guerre de Cent Ans avait éveillé notre patriotisme, les guerres d'Italie excité nos ambitions ; et nous allions quitter les sentiers battus du vieux monde pour tenter la fortune au delà des Océans. La politique mondiale nous était si nouvelle qu'une sorte de pudeur retenait sur nos lèvres l'aveu de nos espoirs. D'ordre du roi, le mystère planait sur le but de nos expéditions, dans la crainte d'aller à l'encontre des prétentions espagnoles et de greffer sur nos guerres civiles la guerre étrangère. Dépositaire d'un secret qu'il était seul à connaître, le commandant en chef le gardait si jalousement, que parfois il l'emporta dans la tombe, plutôt que de le dévoiler avant d'arriver à destination.

Où se rendait le fils de Monluc, quand il succomba en cours de route dans l'Atlantique? L'histoire n'en a jamais rien su. Et cette grosse flotte conduite par un cousin de la reine Catherine de Médicis, vers quel pays s'orientaient ses voiles pour y déployer notre pavillon? Ne le demandez point à Strozzi : la mort a scellé ses lèvres sur le vaisseau de l'amiral

espagnol qui l'a vaincu aux Açores; et pour trouver la clef de l'énigme, *le secret de la reine*, il faudra trois siècles et des recherches minutieuses dont nous verrons les curieux résultats. Lisez la glorieuse histoire de Dominique de Gourgues! Ses compagnons n'apprirent qu'à leur arrivée en Floride, en voyant se balancer dans les forêts d'acajous et de magnolias séculaires des cadavres de Français, quel rôle de vengeurs leur était réservé.

C'est alors que la belle campagne des armateurs normands en faveur de la liberté des mers porta ses fruits, en triomphant à la fois de l'apathie officielle et de l'ostracisme portugais. Nos cartes s'enrichirent d'une France Antarctique, d'une France Équinoxiale, d'une Nouvelle-France, cependant que l'Eldorado ouvrait aux imaginations en quête d'aventures, de riantes perspectives. Hélas! les décevants mirages! Nous n'avions point encore compris que marine de guerre et colonie sont fonction l'une de l'autre, qu'une nation sans vaisseaux est un oiseau sans ailes. Et nos colonies tombaient tour à tour faute d'être secourues par la mère-patrie. Que dis-je! Elles tombaient victimes de ses dissensions intestines, qui arrachaient à Dominique de Gourgues ce cri de désespoir : « La dixiesme partie des hommes qui sont morts en la moindre de nos guerres civiles, eust esté trop plus que suffisante pour conquester l'estendue de plusieurs royaumes! »

Le mal sacré dont la France souffrait alors, dont les attaques périodiques l'épuisaient et l'obligeaient à se replier sur elle-même en abandonnant toute velléité d'expansion, c'étaient les guerres de Religion. Et notre empire colonial ne fut stable que du jour où un remède énergique enraya les douloureuses crises. Jamais la France n'était tombée si bas qu'au temps de la Ligue. Impuissante à se protéger elle-même, réduite en fait de marine à deux vieux vaisseaux, épaves de la magnifique flotte du roi Henri II, elle devenait

le champ clos où l'Angleterre et l'Espagne vidaient leurs différends. L'entrée d'une escadre anglaise, puis d'une escadre flamande dans la Seine rappela les plus mauvais jours des invasions normandes ou de la guerre de Cent Ans, avec cette aggravation que nous-mêmes prenions soin d'ouvrir nos frontières à l'ennemi. Alliée et en quelque sorte vassale de Philippe II, comme Henri IV l'était d'Élisabeth, la Ligue mandait en Bretagne ses vaisseaux, en Normandie et en Provence ses satellites, les ducs de Parme et de Savoie. Dans la Gironde, les Basques livraient bataille aux marins britanniques, en présence de deux escadrilles royalistes, l'une catholique, l'autre protestante, qui faillirent elles-mêmes en venir aux mains.

Le Blavet, notre futur Port-Louis, devenait la base d'opérations des Espagnols, Morlaix celle des Anglais. Seule, une égale convoitise des belligérants sauva Brest d'une occupation étrangère; et Saint-Malo, pour échapper aux uns et aux autres, vécut en république. Menacée par des principicules comme le duc de Savoie ou le grand-duc de Toscane, Marseille, la cité inviolée que n'avait pu dompter le grand empereur Charles-Quint, faisait appel dans sa détresse au pape, « comme une orpheline à son tuteur ». La tutelle, Henri IV voulait la confier au sultan.

Oh! le triste bilan de nos discordes! Nos rivaux, nos voisins mesurent à notre faiblesse leurs affronts. Le prestige de la France à l'étranger n'est plus qu'une ombre; la tutelle des chrétiens en Orient nous échappe; les Espagnols nous défendent de franchir les lignes de paix, aux Açores et aux tropiques; les Hollandais nous chassent des Indes orientales, les Anglais du Spitzberg, les Portugais du Brésil. Et ces sévères leçons ne parviennent pas à secouer l'indifférence du pays. L'arme qui lui assurerait d'autrui le respect, la marine de guerre, reste de ces dépenses somptuaires qu'on peut impunément rogner : « A la vérité, ce n'est pas

le faict du Français que la marine! » déclarait avec désinvolture un vieux maréchal (1). Persuadé du contraire, Henri IV, qui fut amiral avant de monter sur le trône, cherchait à nous doter d'une flotte... sans bourse délier : au problème donnant une solution élégante, le roi Vert-Galant se remaria avec une fille de banquier. La dot paya des galères, dont une taxe sur les tripots couvrit les frais d'entretien. Le duc de Nevers trouva une recette encore meilleure pour acheter une division navale : il battit monnaie avec un ordre de chevalerie qu'il fonda, l'ordre de la Milice Chrétienne. C'est ainsi qu'aux jeux de l'amour et du hasard, à l'exploitation de la vanité, la France dut l'ombre d'une flotte.

Est-ce donc que nos gloires maritimes aient à cette époque subi une éclipse? Non, bien au contraire. Rien n'égale le stoïcisme de nos matelots ponantais, « réduits à manger jusqu'à leurs souliers », ou l'endurance des compagnons de Beauregard qui, le ventre creux, rationnés à vingt-deux fèves par jour, se battent un contre dix et remportent la victoire. Mais aussi, quels chefs! Gourgues sacrifie sa fortune pour laver une injure faite à la nation. Beaulieu-Persac, avec le seul vaisseau de ligne que possède Henri IV, venge l'affront fait à notre pavillon par une escadre anglaise et détruit sous la Goulette toute la flotte des pirates tunisiens. Razilly, un chef d'escadre illustre, demande à servir au Canada sous les ordres d'un simple capitaine de vaisseau, parce qu'il estime Champlain plus compétent que lui. Et je ne sais pas de plus belle définition du patriotisme que l'admirable maxime du capitaine Gargot à la jambe de bois : « Les particuliers ne font que remplir leur devoir, quelques services qu'ils rendent à l'État; estant obligéz de donner leurs biens, leur sang et leur vie pour sa

(1) François de Scépeaux de Vieilleville, mort en 1571.

conservation, ils ne les exposent et ne les consument que comme des choses qui luy appartiennent. » Les héros de l'antiquité firent-ils jamais mieux! Mais eux, ils eurent un Plutarque pour les chanter, tandis que les nôtres...

Les nôtres sont réduits à cacher leur pavillon, à emprunter la bannière de Malte, de Savoie, de Florence ou de Naples, pour attaquer l'Islam sans violer les Capitulations. Sous pavillon étranger, le Normand Jacques Pierre, la terreur du Levant, le dernier des Vikings, accomplit des exploits prodigieux : avec six vaisseaux contre cinquante, il met en déroute le capoudan pacha, et plus tard, il remplit Venise d'épouvante. Ailleurs, dans les mers de la Sonde, un ancien matelot de Honfleur, Berthelot, quitte la bure monastique pour mener à la bataille les escadres portugaises. Dans les mers polaires, Anglais, Hollandais et Danois n'ont d'autres guides, d'autres harponneurs à bord de leurs baleiniers que nos Basques de Saint-Jean-de-Luz.

Et l'initiateur du grand mouvement qui porte les Hollandais vers les Indes orientales, le promoteur des voyages de Barendz à la recherche du détroit polaire, est un réfugié français, Balthasar de Moucheron, dont le nom, populaire encore aux Pays-Bas, figurait alors sur les cartes depuis la Nouvelle-Zemble jusqu'aux rivages africains.

Ainsi se dissipaient au profit d'autrui les énergies de notre race, quand elles ne se retournaient pas contre nous : tels, ces renégats français les plus redoutables des raïs algériens, ou ces protestants dieppois, les Kirke, passés sous le pavillon britannique, qui prirent à tâche de nous chasser du Canada et de Terre-Neuve. En France même, comme le pavillon étranger se substituait au nôtre, ce fut de la lassitude de nos négociants à lui payer tribut que naquit l'Acte de Navigation. Car l'Acte de Navigation n'est point, comme on le croit, une idée de Cromwell : cette mesure protectionniste, ce privilège accordé au pavillon national, qui a fait la

fortune de la marine anglaise, date de 1616; elle eut pour auteurs des armateurs normands.

D'où venaient donc notre faiblesse maritime et notre impuissance coloniale? D'un déplorable esprit de particularisme. « En France, écrit Chateaubriand (1), on a le courage; le courage mérite le succès; mais il ne suffit pas toujours pour l'obtenir. Et des peuples étrangers ont fait, par un concours de volontés nationales, ce que n'ont pu achever, en France, des individus isolés, abandonnés à leurs propres forces et à leur propre génie. » Cette union de la nation sur le terrain économique, le contrôleur général Du Noyer tenta de l'obtenir : ses gigantesques projets ne comportaient rien moins que la création d'une flotte, d'une Compagnie de navigation, de colonies, de ports francs, de Paris port de mer... Et vingt années d'efforts ne parvinrent pas à remuer l'opinion.

Enfin Richelieu vint : et tout de suite, le grand-maître de la navigation agit. Des procédés violents que lui reproche l'histoire, il se justifiait d'avance par la raison d'État : « Comme ès grandes maladies, disait-il, la douleur des remèdes ne doibt dissuader de les chercher, de nostre part nous n'espargnerons ny sang, ny vie pour conserver l'Estat en la grandeur à laquelle Dieu l'a eslevé (2). » Mais quelle tâche fut la sienne! De notre marine militaire, matériel et personnel, flotte et discipline, rien ne subsistait que des organes parasitaires. Ports de guerre et charges d'amiraux étaient les fiefs d'une féodalité nouvelle. Et pour réagir, quel appui?

Il y avait « des personnes de quallité, mesmes du Conseil, pour soutenir que la navigation n'estoyt point néces-

(1) *OEuvres*, édit. Lefèvre, t. XII (1833), p. 74.
(2) Mémoire pour Richelieu dans son procès contre l'amiral duc de Guise (Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 172).

sayre à la France, que les habitants d'ycelle avoyent toutes choses pour vyvre et s'habiller, sans rien emprunter des voysins, partant, que c'estoyt pure erreur de naviguer. Vieilles chymères ! » Et Razilly, l'inspirateur du grand maître de la navigation, établissait dans un lumineux mémoire cet axiome : « Quiconque est maistre de la mer, a ung grand pouvoyr sur la terre. » Avec sa rude franchise de marin, il n'hésitait pas à désigner les coupables : « Ceux quy ont gouverné l'Estat cy devant, se sont moqués de la navigation. » Au lieu d'encourager les bons citoyens qui risquaient leurs biens ou leur vie pour la France, armateurs et voyageurs au long cours, ils réservaient leurs faveurs pour « tous les vicieux et importuns qui suyvaient la Cour » . Il fallait donc que, dans la résurrection prochaine, l'impulsion vînt du chef de l'État, « du premier moteur » (1).

En France, plus que partout ailleurs, c'était, c'est une nécessité. A travers nos évolutions politiques et sociales, une loi s'affirmait comme une de ces constantes dont la variation des facteurs ne modifie pas le résultat. La marine, loin d'être la préoccupation du pays et comme une forme naturelle de l'activité française, était le baromètre de l'énergie gouvernementale. Elle était l'indice d'un gouvernement assez fort pour s'élever au-dessus des questions de parti et pour élever la nation avec lui, en « subordonnant les intérêts particuliers aux intérêts généraux » de la France dans le monde. Cette belle formule est de Richelieu. Elle caractérise la manière du grand maître de la navigation.

« Tout ce qui peut faire la grandeur d'un pays, c'est-à-dire tout ce qui peut élever l'humanité, le passionnait. Or, dans ces natures énergiques, comprendre, se déterminer, agir, c'est tout un. Ces hommes voient l'action. Ils ont, dans le cerveau, de ces belles et souples détentes qui leur per-

(1) Suivant la jolie définition, que donne le P. Faber, du patron d'un navire. (Cf. ci-dessus, t. I, p. 264).

mettent de faire sans fatigue, en une courte vie, la besogne de plusieurs générations (1). » Après le tableau lamentable de nos chutes, ce sera un spectacle prestigieux que le relèvement de notre marine militaire et marchande. De là, le ministère de la marine; de là, nos ports de guerre; de là, le principe des ports francs; de là, nos escadres et nos divisions garde-côtes. Et nous eûmes la pierre de touche de notre puissance dans l'inimitié de l'Angleterre, qui a toujours mesuré son amitié à la faiblesse navale de qui lui plaît.

Mais dire que la marine date de Richelieu suivant l'axiome béat des manuels, c'est commettre une hérésie, c'est méconnaître complètement la philosophie de l'histoire. La marine date de Philippe le Bel, de Charles V, de Louis XII, de Henri II, comme de Richelieu ou de Colbert. Elle marque le passage au pouvoir d'un homme. Est-il meilleur critérium de la virilité d'un ministre ou d'un souverain que ces créations vitales pour une nation, alors que le ministre ou le roi n'est assuré d'aucun appui moral et que l'indifférence trop souvent l'affranchit de tout contrôle! Richelieu réussit où d'autres, si volontaires qu'ils fussent, avaient échoué. La Compagnie générale de navigation, rêvée par Louis XI, n'avait pu se constituer, faute du concours des bonnes villes : et pour sa Compagnie des Indes orientales, Henri IV, ne trouvant comme bailleurs de fonds que des armateurs étrangers, avait eu la douleur de n'aboutir à rien.

Aux Compagnies à charte, formées par le grand cardinal, l'esprit égalitaire du Français fit de même un grief de blesser par leur monopole l'intérêt d'autrui. Mais comme ce monopole est un juste retour des frais de premier établissement dans nos colonies, comme il assure le peuplement du Canada, des Antilles, de la Guyane, du Sénégal et de Mada-

(1) Gabriel HANOTAUX, *l'Énergie française*. Paris, 1902, in-8°, p. 246.

gascar, Richelieu passe outre à l'opposition des parlements. Par la presse dont il a pressenti la puissance, par l'appât des hochets de la vanité, lettres de noblesse et ordres de chevalerie, va-t-il enfin provoquer en faveur de la marine marchande un mouvement d'opinion? Peut-être. Mais les bonnes volontés resteraient encore isolées et impuissantes, si elles n'avaient pour drapeau de ralliement la rouge soutanelle du grand maître de la navigation. Chez une nation qui passe pour n'avoir guère aux colonies que des fonctionnaires, on vit alors ce prodigieux paradoxe : des colonies de peuplement commanditées par un syndicat de fonctionnaires de la métropole!

LA FRANCE ANTARCTIQUE

Le 1er octobre 1550, lorsque le couple royal, avec son cortège d'ambassadeurs, d'amiraux et de capitaines, visita Rouen, il eut le spectacle étrange des scènes de la vie brésilienne. Dans la prairie des Emmurées, des sauvages au visage « entrelardé » d'émeraudes couraient à travers des taillis, après des singes et des sagouins, au vol effrayé des perroquets. Ailleurs, c'étaient deux cent cinquante matelots, familiarisés avec la langue des Tupinambas, habillés comme eux, c'est-à-dire « tous nus, halléz et hérissonnéz », qui se balançaient dans des hamacs à côté de loges couvertes de roseaux, ou qui troquaient du bois contre des serpes avec des marins aux braies de satin. Tout à coup, au son d'une courge desséchée et remplie de cailloux, au bruit éclatant d'une trompe qui n'est qu'une cuirasse de tatou, des Tabajares en costume de guerre, bouclier en cuir de tapir au bras, disque en plumes de nandou sur les reins, se jettent sur les Tupinambas, les refoulent et criblent leurs cabanes de flèches incendiaires : et la victoire devient prétexte à danse guerrière où les sauvages claquent des mains et trépignent des pieds avec un bruit de tonnerre (1).

(1) F. Denis, *Une fête brésilienne célébrée à Rouen en 1550*. Paris, 1850, in-8°, d'après une relation du temps : *C'est la déduction du somptueux ordre, plaisants spectacles et magnifiques théâtres dressés et exhibés par les citoyens de Rouen*. Rouen, 1551. — Dr E.-T. Hamy, *le Bas-relief*

Cette exhibition avait un but : frapper les imaginations en haut lieu et provoquer par là un revirement de la politique royale. Il y avait trois ans que Henri II, comme don de joyeux avènement... pour les Portugais, avait interdit nos navigations au Brésil. Ces Brésiliens, sire,

Vous les verrez d'un cuœur au nostre esgal
Faire fuyr l'ennemi : Portugal.
... Il n'est pas jusqu'aux Canniballes,
Isles à tous, fors à nous, desloyalles,
Où nous ne soyons en bonne seureté.

La démonstration fut si claire qu'un des meilleurs hydrographes de la marine royale, Guillaume Le Testu, fut dépêché vers le Brésil pour en établir la carte, en vue d'expéditions futures. Il en était besoin. Les notions que nous possédions sur l'Amérique du Sud, entre autres un routier de Pernambouc au Rio de la Plata, dressé par un pilote qui avait fait dix-huit fois le voyage (1), manquaient d'exactitude et ne concordaient point entre elles (2). Parti de Dieppe le 14 juin 1551, en compagnie du P. André Thevet, capucin et cosmographe, Guillaume Le Testu gouverna droit sur le cap Saint-Augustin (3).

Non loin de là, un îlot boisé, long d'une lieue, commande l'entrée de la rivière Saint-Dominique. On y voyait encore les vestiges d'un fort et de pêcheries, d'où les Portugais avaient été chassés par les marins du Havre. C'était l'emporium où, chaque année, se troquaient nos produits dans des loges en roseaux que les sauvages avaient la prévenance

de l'hôtel du Brésil au Musée départemental d'antiquités de Rouen, extrait du *Journal des Américanistes de Paris.* Paris, 1907, in-8°.

(1) Note concernant les courants entre le cap de Bonne-Espérance et le Brésil, donnée à sir John Yorke, en présence de Sébastien Cabot, par un pilote français ayant fait dix-huit fois le voyage du Brésil (Hackluyt, *Principal navigations,* 2e édit. (1600), t. III, p. 719).

(2) André Thevet, *Relation de deux voyages aux Indes australes,* B. N., Franç. 15454, fol. 126.

(3) André Thevet, *Grand insulaire,* B. N., Franç. 15452, fol. 106.

d'aménager pour nos gens. La traite finie, les Indiens par centaines regagnaient le continent, hamac et bagages troussés en sautoir. Le 7 décembre, par les 26° de latitude australe, l'expédition entra dans une rivière dont elle prit possession par cet écriteau : « *VII decemb. MDLI, Franci hunc portum appulsi vagum invenere, cujus nomine Nane Francus Turonensis* (1) *hoc insigne erexit* ».

Testu comptait sans les Portugais. Deux de leurs vaisseaux l'attaquèrent à la hauteur de l'île de la Trinité ; l'habitacle atteint par un boulet, la boussole brisée, Testu n'aurait pu retrouver sa route pour rentrer en France, s'il n'avait mis la main, en fouillant son coffre, sur un vieux compas (2). Il rapportait une moisson d'observations qu'il consigna dans un magnifique atlas dédié à l'amiral de Coligny (3).

En ce moment même, un étranger était témoin de notre popularité parmi les indigènes. Arquebusier à bord d'une escadre portugaise qui avait ordre d'intercepter toutes relations de la France avec le Brésil, l'Allemand Staden tombait prisonnier des Tupinambas. Il allait être dévoré, lorsqu'une inspiration lui vint : « Je ne suis point de vos ennemis les Portugais, dit-il, mais d'une nation amie des Français. — Des Français? de ceux qui nous donnent chaque année des coutres, des haches et des miroirs en échange de notre acajou et des plumes d'oiseau? Nous allons voir. En voici un. » Et ils appelèrent « Karwattuware », le courtier du navire dieppois *Marie-Bellotte*, qui venait de battre et de capturer au cap Frio un navire portugais (4). L'Allemand

(1) Le Tourangeau Nane.

(2) Thevet, B. N., Franç. 15452, fol. 106 v°, 303; et Franç. 15454.

(3) En 1556. L'atlas est au dépôt du ministère de la guerre. La carte du Brésil a été reproduite par Arthur Heulhard, *Villegagnon, roi d'Amérique; un homme de mer au XVI*e *siècle* (1510-1572). Paris, 1897, in-8°, p. 176-177.

(4) 29 avril 1554 (Lisbonne, Arch. de la Torre do Tombo, p. i, leg. 92, doc. 113 : Santarem, *Quadro elementar*, p. 337).

ne put se faire comprendre du Dieppois : l'équipage de la *Marie-Bellotte* le repoussa, tandis qu'il gagnait à la nage le bord. Et le pauvre Staden eût été une nouvelle victime du terrible roi Quoniambec, qui se flattait d'avoir dévoré cinq Portugais, lorsque, fort heureusement, un nouveau navire français jeta l'ancre à huit milles de là, au port d'Iteronne (Rio-de-Janeiro). Plus humain que son collègue, le capitaine Guillaume de Moner réclama l'Allemand : et le 31 octobre 1554, le captif quittait le Brésil à bord de *la Catherine* de Vatteville. Le 25 février suivant, il débarquait à Honfleur, en pleins préparatifs d'une expédition mystérieuse (1).

En ouvrant au vice-amiral Durand de Villegagnon un crédit de dix mille livres (2), en lui confiant les roberges de Brest et de Saint-Malo (3), le roi Henri II avait stipulé que le but de son voyage serait tenu secret. Mais les marchands rouennais souriaient de ce mutisme. L'achat, par centaines d'aunes, des frises rouges, bleues et vertes (4) si prisées des sauvages du Brésil, était plus qu'un indice, un aveu. De la fête brésilienne de 1550, le roi tirait la moralité, en faisant à l'intelligente ténacité des Normands un succès triomphal, Il fondait outre-mer une colonie. Villegagnon emmenait six cents hommes, des gens de métier, des laboureurs, mais non des proscrits, comme on l'écrivit plus tard. D'exode

(1) *Americae tertia pars memorabilem provinciae Brasiliae historiam continens, germanico primum sermone scriptam a Joanne* Stadio *Homburgensi Hesso, nunc autem latinitate donatam a Teucrio* Annaeo. Edit. Th. de Bry. Francofurti ad Mœnum, 1591, in-fol.)

(2) 26 mars 1555 (B. N., Franç. 5128).

(3) Mandement à Jacques de Launay, lieutenant-gouverneur de Saint-Malo, de délivrer à Villegagnon la roberge de Saint-Malo pour certain voyage. 2 mars 1555 (Jouon des Longrais, *Jacques Cartier*. Paris, 1888, in-8°, p. 78).

(4) Paiement de 396 aunes de frises livrées à Villegagnon pour emporter en un voyage secret fait par celui-ci par commandement du roi et que « ledit sieur a dit ne vouloir autrement être ici spécifié ». Rouen, 7 mai 1555 (E. Gosselin, *Documents authentiques et inédits pour servir à l'histoire de la marine normande et du commerce rouennais pendant les XVI*e *et XVII*e *siècles*. Rouen, 1876, in-8°, p. 147).

calviniste, il n'était point encore question : Coligny n'avait point prononcé son évolution vers le protestantisme; et son vice-amiral, au départ, ne fit point autre chose que Jacques Cartier. Il communia de la main de son compagnon de route, le moine Thevet.

Deux faux départs, une voie d'eau qui força de relâcher à Dieppe, puis au Havre jusqu'au 14 août 1555, le bombardement de Ténériffe en punition d'une salve meurtrière, une épidémie terrible à bord du bâtiment amiral, des pluies infectes « au promontoire d'Éthiopie, » une déviation de route d'un millier de lieues vers l'île de l'Ascension, telles furent les péripéties du voyage. Le 6 novembre, « une rivière d'une bouche si estroite qu'une arbaleste tireroit de blanc en blanc de costé en autre », se trouvait en vue. On était au cap Frio. Non loin, les îles Maquehay des Tupinambas, dites les îles Perlé du nom d'un capitaine rochelais qui venait d'y faire sa convalescence, semblaient propices à un établissement. Un chef indigène nous y conviait en offrant à Villegagnon, suprême politesse ! la viande boucanée d'un Indien Margaïa, quand la brusque attaque du roi des Cannibales fit diversion. Nacol-Absou, un horrible bonhomme au visage marqueté de pierres blanches, fut du reste repoussé avec pertes.

Le 10 novembre, l'escadrille entrait dans « la poche de mer », en indien Ganabara, dont nos marins firent Genève. Et de fait, les montagnes qui ceignent la baie de Rio-de-Janeiro, ne sont pas plus hautes que les collines baignées par le lac de Genève. Laissant à bâbord le mont du Pot à beurre ou du Pain de Sucre qui commande le chenal, Villegagnon s'établit à l'intérieur de la baie dans une île d'une demi-lieue de tour, l'île aux Français, qui porte aujourd'hui le nom de Villegagnon. A la cime d'un roc, il établit son « auditoire » : de ses cinq boulevards bientôt élevés avec l'aide des sauvages, le Fort Coligny dominait l'île et

croisait ses feux avec la batterie de deux pièces installée sur le rocher du Ratier, à l'entrée du chenal. Sur le continent, fut créée la bourgade de Henryville. La France Antarctique était fondée (1).

Des feux de joie avaient signalé notre arrivée; un palais de verdure avait été préparé pour nous recevoir. De nous, les Tupinambas et Tamoyos espéraient aide et protection contre les Margaïas et les Tabajares. D'eux, nous pensions tirer parti pour l'exploitation des bois, des marbres et des mines. Leur chef, Quoniambec, maître de la côte sur une longueur de vingt-huit milles, étendait sa domination jusqu'au rio Paraeibe et jusqu'aux montagnes des Margaïas (2).

Produit hybride de la barbarie et de la civilisation, anthropophage et artilleur, cet hercule, dont le palais avait pour enseigne des crânes et le village des canons pour défenses, était un affût vivant : une pièce de campagne sur chaque épaule, le dos tourné vers l'ennemi, il ouvrait le feu. Doux, mais voleurs, ses gens ne se faisaient pas scrupule d'un larcin, même inutile comme le vol d'un astrolabe de cuivre que Thevet avait rapporté d'Alexandrie. En

(1) André Thevet, *les Singularitéz de la France antarctique*. Paris, 1558, in-4°. — Du même auteur, *Relation de deux voyages aux Indes australes* (B. N., Franç. 15454, fol. 105 v°); et *Grand insulaire* (B. N., Franç. 15452, fol. 226). — Nicolas Barré, *Discours sur la navigation du chevalier de Villegagnon en Amérique*. Paris, 1558, in-12, et lettres éditées par Ternaux-Compans, *Archives des voyages*, t. I, p. 102. — *Copie de quelques lettres sur la navigation du chevalier de Villegaignon ès terres d'Amérique, par un des gens dudict seigneur*. Paris, 1557, in-12. — *Histoire des choses mémorables, advenues en la terre de Brésil depuis l'an 1555 jusqu'en l'an 1558*. 1561, in-8°. — Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*. La Rochelle, 1578, in-8°. — P. Gaffarel, *Histoire du Brésil français au XVIe siècle*. Paris, 1878, in-8°. — Arthur Heulhard, *Villegagnon, roi d'Amérique; un homme de mer au XVIe siècle* (1510-1572). Paris, 1897, in-8°; ouvrage documenté et orné de nombreuses gravures. — Francisco Adolpho de Varnhagen, *Historia geral do Brazil*. Rio-de-Janeiro, 1854, petit in-4°, t. I, p. 229.

(2) Staden, édit. de Bry, p. 105.

retour, nous empruntâmes aux sauvages certains rouleaux d'herbes dont l'arome, dégagé par une combustion lente, calmait la faim et chassait le coryza. Et Dieu sait quelle fortune était réservée au tabac, dit aussi pétun en indien, ou nicotiane et herbe à la reine, de Nicot qui l'envoya de Portugal à la reine Catherine de Médicis. Thevet l'introduisit en France sous le nom d'Angoumoisine (d'Angoulême, sa patrie), lors de son retour en février 1556 : il rapportait également quantité de curiosités, chapeau en plumes de toucan pour le roi, instrument de musique en coco, le maraca, pour le géographe Nicolas de Nicolaï, une peau d'aï pour Gessner et pour Mélanchton des graines, pour la nation enfin, une description des *Singularités de la France Antarctique*, de nature à provoquer une émigration suivie vers des rives enchanteresses.

Villegagnon réclamait trois ou quatre mille hommes afin de conquérir les Indes. C'est ce que son neveu Paris Legendre, sieur de Bois-le-Comte-lès-Meaux, vint exposer à la Cour, avec tout le poids que lui donnait le titre de capitaine général de la flotte en la France antarctique (1). « Coligny eut alors une idée absurde et généreuse qui gâta tout : exporter au Brésil une religion qui n'avait point cours en France (2). » Villegagnon demandait des soldats : l'amiral envoya des pasteurs... suisses, Richer, Chartier et Cie, un lot de jeunes gens et de jeunes filles, des maçons et un entrepreneur rouennais (3), en tout trois cents personnes (4) et trois vaisseaux, *la Rosée*, la roberge de l'Espine de Sainte-Marie et celle de Bois-le-Comte. L'un des pilotes, Jean de

(1) Lettre de l'ambassadeur Renard à la princesse de Portugal. Août 1556 (HEULHARD, p. 128).

(2) HEULHARD, p. 128.

(3) Richard de La Porte : les femmes des ouvriers qu'il emmenait touchèrent en 1558 une délégation sur la solde de leurs maris (GOSSELIN, *Documents pour... l'histoire de la marine normande*, p. 149.)

(4) Qui furent passées en revue au Chef-de-Caux le 20 novembre 1556.

Meun, de Harfleur (1), avait une physionomie typique : totalement illettré, il maniait si dextrement cartes, astrolabes et bâtons de Jacob qu'au plus fort de la tourmente, il en remontrait à un savant cosmographe. Les pasteurs genevois n'avaient jamais navigué : la vie du bord révolta leurs estomacs autant que leurs consciences, car on se procurait des vivres en « dégraissant » les navires rencontrés en route (2). Le 7 mars 1557, le supplice cessa. Les ministres étaient accueillis au fort Coligny comme « un trésor de la divinité tombé du ciel ».

La discipline sévère établie par le vice-roi, l'interdiction de vivre en concubinage avec les femmes indigènes, avaient provoqué un complot et, sans le dévouement de sa garde écossaise, Villegagnon sautait avec la sainte-barbe placée au-dessous de son lit. Tel était le terrain où tomba la semence calviniste : Calvin devint à distance le directeur spirituel de la colonie (3). Liberté absolue de conscience, régime parlementaire avec Conseil des Dix, droit de grâce réservé au vice-roi, telles furent les institutions adoptées dans la France Antarctique. *Et nunc erudimini!*

Neuf sectes de sacramentaires passent leur temps à discuter théologie, Richer, un ancien Carme, à prêcher la doctrine de Calvin, Cointat, un ex-Jacobin, à lui opposer la Confession d'Augsbourg, Villegagnon à écouter chacun « pour y trouver une résolution. » A s'immiscer dans ces discussions religieuses, à enquérir de Richer ses croyances sur le Christ, le vice-roi s'aliène les Calvinistes. On ne l'appelle plus que Durand : il sera tout à l'heure le tyran. L'anarchie religieuse se double d'une anarchie politique.

(1) L'autre pilote, Jean Humbert, était de Honfleur.

(2) Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, éditée pour la Société de l'histoire de France par le baron Alphonse de Ruble. Paris, 1886, in-8°, t. I, p. 118.

(3) *La Rosée* emporta une lettre que Villegagnon écrivit à Calvin le 31 mars 1557 et datée du Fort Coligny.

Le Thoret, capitaine du fort, déserte : le chef des protestants, Philippe Du Pont-Corguilleray, quittant le vice-roi sur cet ultimatum : « Laissez-moi partir, ou j'emploie la force, » va s'établir à l'ombre d'une colline qu'il baptise sans vergogne le Mont-Corguilleray. Autour de son établissement de la Briqueterie, se trouvent les villages de Pépin et Gosset, l'un patron de navire, l'autre interprète, des alliés éventuels pour ameuter les sauvages contre Durand.

Justement, Durand de Villegagnon n'a plus qu'une poignée d'hommes. Une vingtaine de marins sont partis explorer le rio de la Plata (1), où ils s'attardent à caréner leur navire sous la protection d'un bastion de fortune, provoquant ainsi un tel émoi en Espagne que Rasquin eut ordre d'aller nous chasser (2). Mais à cinq journées de navigation de là, des sauvages gigantesques, porteurs d'eau bénévoles qu'une sotte plaisanterie met en fureur, poursuivent nos marins sous les canons du vaisseau et les forcent à rebrousser chemin vers la colonie.

La France Antarctique venait d'échapper aux horreurs de la guerre civile. Les dissidents, Richer, Du Pont, Léry, La Chapelle, Boissy, étaient partis de leur plein gré à bord du *Jacques* le 4 janvier 1558. Villegagnon ne cachait pas sa joie d'en être délivré. S'il avait su quelle réputation ils allaient faire au Caïn de l'Amérique, sa joie eût été courte : Calvin lança contre lui l'anathème, tandis que Richer jetait sur son œuvre le discrédit. « Un roi! ce compagnon des bêtes fauves! — Un palais! cette cabane de branchages! — La terreur des barbares! ce fortin! — Un royaume! cette douzaine d'arpents, cette île où l'on ne vit que de poissons, de vipères et de racines! — La métropole de la France Antarctique! cette Henryville sans murailles, ni clôtures! — Un vainqueur des Margaïas! cet imposteur qui tremble

(1) Thevet, *Cosmographie,* t. II, p. 903. — Heulhard, p. 162.
(2) 1558 (F. Duro, *Armada Española,* t. II, p. 463).

devant ses propres alliés! Voilà le roi de la France Antarctique, voilà quel est son empire de sable (1). »

Comment dès lors recruter des volontaires? Bois-le-Comte fut trop heureux d'obtenir, en guise de colons, des forçats (2) : et son rapport, au retour de l'escadre au Brésil, fut si pessimiste que Villegagnon jugea urgent d'aller se justifier à la Cour. Il quittait le fort Coligny dans un moment critique, alors que le conseil de Lisbonne, convaincu que nous disposions de deux grands vaissseaux, trois galères et huit cents hommes (3), décidait l'envoi d'une douzaine de bâtiments pour nous chasser (4).

A peine l'escadre de Bartholomé de Vasconcellos fut-elle arrivée à Bahia que le gouverneur général Men de Sa, y joignant les contingents disponibles de Santos, Saô-Vicente, Espiritu-Santo, Porto-Seguro, avec vingt-six navires et deux mille hommes, gouverna droit sur la France antarctique. Son entrée dans la baie, le 21 février 1560, nous prit au dépourvu : les ouvrages avancés étaient dégarnis de défenseurs; le capitaine général de la flotte, Bois-le-Comte, était à s'égayer sur le continent en compagnie de la garde écossaise (5).

Le seul stationnaire en rade fut enlevé par la galère *Ezaura*. Et tout eût été fini en un instant, si la garnison du fort Coligny, — soixante-quatorze hommes en tout, — n'avait tenu bon. Elle était, à vrai dire, dans une position formidable. Le roc lui servait de muraille, la mer de fossé. Deux bastions, à chaque extrémité de la forteresse, se dressaient

(1) Heulhard (p. 178), d'après Richer.

(2) Rouen, 27 septembre et 13 novembre 1558 (Gosselin, *Documents pour... l'histoire de la marine normande*, p. 148-149).

(3) Varnhagen, t. I, p. 463.

(4) Lettre de Nicot. Lisbonne, 4 septembre 1559 (B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 148).

(5) Thevet, *Cosmographie*, livre XXI, chap. ii. — Varnhagen (t. I, p. 239) ne donne à Men de Sa que dix bâtiments.

à pic sur les flots. En vain, après un ultimatum illusoire, le canon tonna-t-il deux jours entiers. Quand la fumée du bombardement se dissipa, le drapeau français flottait toujours; quarante hommes de renfort s'étaient jetés dans la place; un millier de Tamoyos bordaient la baie; et c'étaient les assiégeants, à court de munitions, qui parlaient de se retirer.

Un dernier effort de Men de Sa réussit (1). Le 15 mars, tandis que ses vaisseaux tenaient en haleine les défenseurs du fort, il débarquait dans le quartier des Tamoyos à la tête de cent vingt soldats portugais : cent quarante sauvages, commandés par Martim Affonso, le secondaient énergiquement. Après une lutte acharnée qui dura sans trêve ni répit jusqu'au lendemain soir, les assaillants parvinrent jusqu'à l'esplanade des Palmiers. Dès lors, la garnison saisie de panique se sauva ou se rendit. Men de Sa enleva l'artillerie du fort Coligny, fit sauter la poudrière, saccagea l'île et ne laissa aucun vestige de notre domination, si grande était sa crainte de voir revenir Villegagnon avec des renforts qui eussent peut-être détruit les capitaineries. Car, il ne cherchait point à le dissimuler, la politique de notre vice-roi était bien supérieure à celle des Portugais : notre libéralité et notre esprit de justice avaient conquis l'affection de la vaillante tribu des Tamoyos, qui avaient appris de nous divers métiers utiles et l'usage des armes à feu (2).

Sans souci d'une attaque, Villegagnon recrutait en France de nouveaux colons (3) et armait deux grands vaisseaux de guerre (4), lorsque parvint la nouvelle foudroyante que

(1) Lettres de Men de Sa sur les services de B. de Vasconcellos da Cunha et de sa flotte, 31 mars 1560 (B. N., Nouv. acq. franç. 9386, fol. 413); Saô-Vicente, 17 juin (HEULHARD, p. 200, n. 2).

(2) Lettre de Men de Sa du 17 juin 1560 déjà citée.

(3) Le 13 août 1560, il recevait à Rouen treize condamnés pour coloniser la France Antarticque (GOSSELIN, *Documents pour l'histoire de la marine normande*, p. 149).

(4) 18 octobre (Joseph STEVENSON, *Calendar of State papers. Foreign series of the reign of Elizabeth* (1560-1561). London, 1865, in-8°, n° 648.)

« nostre pauvre isle demeurait orpheline » (1). Saisi de sa plainte, le conseil royal exigea satisfaction, reconstruction du fort, mise en liberté des prisonniers, versement de dommages-intérêts (2). Autrement, ce serait la bastonnade, la



ATTAQUE DE L'ILE DE VILLEGAGNON PAR L'ESCADRE PORTUGAISE.

(D'après Thevet.)

guerre de course, dont la seule perspective jeta l'émoi parmi les gens de Lisbonne (3). Villegagnon demandait

(1) Thevet, *Grand Insulaire,* B. N., Franç. 15452, fol. 235.
(2) En conseil privé du roi. Orléans, 24 janvier 1561 (B. N., Cinq-Cents Colbert 27, fol. 285).
(3) Lettres de Nicot. Lisbonne, 12 avril et 28 mai 1561 (Heulhard, p. 203. — B. N., Franç. 3192, fol. 103).

sept vaisseaux de guerre; à la ruine de son fort, il eût riposté par la destruction des établissements portugais au Brésil. Coligny arma donc la grande carraque *l'Aigle* (1); un autre bâtiment reçut des vivres et des munitions pour huit mois de campagne au Brésil (2); toute une escadre royale était mobilisée par les soins de l'amiral (3); les Portugais étaient mortellement inquiets de la route qu'allaient prendre les huit vaisseaux armés au Havre (4), lorsque les guerres de religion les tirèrent d'inquiétude en jetant leurs adversaires, Coligny et Villegagnon, dans deux camps opposés. Villegagnon, privé d'appui, entra en composition avec l'ambassadeur portugais (5). L'escadre, montée des seuls huguenots, fut dirigée par Coligny sur la Floride.

Cependant, nos capitaines de marine, Bois-le-Comte, L'Espine et Brésay, attendaient au Brésil un retour de la fortune (6). Sans autre appui que leur poignée d'hommes, les Tamoyos tenaient les Portugais en haleine ; ils attaquaient Saô-Paolo en 1561, Espiritu-Santo en 1563, enveloppaient l'escadre d'Estacio de Sa, lors d'une reconnaissance opérée en février 1564 dans l'île de Villegagnon et l'obligeaient à regagner précipitamment Santos. Pour triompher de nos derniers colons, presque tous protestants, que nos vaisseaux

(1) 23 août 1561 (B. N., Franç. 32614, fol. 279.) — *L'Aigle* est désarmé au retour du voyage du Brésil et rendu au roi, 7 octobre 1563 (*Ibidem*, fol. 280).

(2) B. N., Franç. 15881, fol. 343.

(3) 22 novembre 1561 (B. N., Franç. 32614, fol. 281 v°).

(4) Lettres de l'ambassadeur espagnol Quadra, 20 décembre 1561 e 4 janvier 1562 (Heulhard, p. 240). — Déjà, le 26 avril 1561, Manoël de Aranjo s'inquiétait de certains navires français qui allaient au Brésil reconstruire le fort de Villegagnon. (Arch. de la Torre do Tombo à Lisbonne, Corpo Cronologico, analysé dans B. N., Nouv. acq. franç. 9386, fol. 414.)

(5) Lettre de João Pereira d'Antas au roi de Portugal. 10 janvier 1563 (*Ibidem*).

(6) « Ils demeurèrent douze ans [1555-1567] en ces païs-là, » non loin de l'île de Villegagnon (Thevet, *Deux voyages aux Indes Australes*, B. N., Franç. 15454, fol. 107 v°).

ravitaillaient au prix de grands dangers (1), il fallut mobiliser une escadre de onze navires et les troupes du gouverneur général; il fallut donner l'assaut, le 20 janvier 1567, à la petite redoute d'Uruçumiri sur le rio Calete que défendaient onze Français et quelques Tamoyos; il fallut bombarder Parana-Pacuy dans l'île du Chat, place très forte, devant laquelle Estacio de Sa fut blessé mortellement. Et, si nos gens n'avaient pas eu une poudre éventée, peut-être n'auraient-ils pas été forcés de s'échapper sur les quatre vaisseaux qu'ils gardaient en rade. Une dernière tentative pour s'établir à Récif fut repoussée par les Portugais d'Olinda. Sur un roc, les vainqueurs déchiffrèrent l'adieu de nos colons : *le munde va de pis ampi* (2).

Lorsque des vaisseaux français, au nombre de quatre, reparurent en juin 1568 devant l'île de Villegagnon, leurs équipages ne se doutaient point que la place était occupée et qu'au fond de la baie, on construisait une ville. Dès qu'ils eurent mis pied à terre sans défiance, les Portugais de Salvador Correa et les Indiens convertis de Martim Affonso les accablèrent de boulets et de flèches, puis, au retour du flux, leur donnèrent la chasse jusqu'à la hauteur du cap Frio. Un vaisseau bien armé qui arrivait de France attaqua à son tour les assaillants : on voyait à son banc de quart le capitaine en grand uniforme, armé de toutes pièces, l'épée d'une main, le poignard de l'autre; trois fois, il jeta à la mer le gouverneur Correa qui montait à l'abordage. Une flèche enfin abattit le valeureux officier. Ses marins,

(1) Lettre du P. Joseph Anchieta. Saint-Vincent, 8 février 1565 (*Annaes da bibliotheca nacional do Rio-de-Janeiro*, t. II (1877, Rio-de-Janeiro), p. 90 et 119. — Une grande nef française, montée de cent dix hommes, fut chassée de la baie de Ganabara par trois vaisseaux portugais. Lettre du P. Anchieta, 21 mars 1565 (*Revista do Instituto historico e geografico do Brazil* (Rio-de-Janeiro), t. VI, p. 410. — Vasconcellos, *Vida del Padre Anchieta*, t. II, p. 113).

(2) Southey, *History of Brazil*. London, 1810, in-4°, t. I, p. 301. — Varnhagen, t. I, p. 253.

enveloppés de toutes parts par les canots des sauvages et frappés dès qu'ils se découvraient pour tirer, durent se rendre : les canons du bord servirent à défendre la rade de San-Sebastiaô (1). Tout retour offensif semblait dès lors superflu. Une ville nouvelle, Rio-de-Janeiro, rivait sous la domination portugaise ce qui fut *la France antarctique*.

(1) Vasconcellos, *Vida del Padre Anchieta*, t. II. — Southey, t. I, p. 304. — Un de nos capitaines, Hector Dumesnil de Dieppe, fut pendu à Viana en Portugal pour avoir avoué qu'il venait du cap Frio (*Remontrances très humbles que font au roy les capitaines de la marine de France* : B. N., Dupuy 464, fol. 48 ; rééditée dans les *Nouvelles Annales des voyages*, t. I, p. 48).

LES DERNIERS JOURS
DE
L'ALLIANCE FRANCO-ÉCOSSAISE

Une amie séculaire allait nous abandonner pour cause de religion : l'Écosse. Là comme en France, les Guise s'étaient posés en champions du catholicisme. A la marée montante de la Réforme, la régente Marie de Lorraine tentait d'opposer une digue, avec le souci de concilier « les humeurs du païs et les désirs de la France » (1). A la suite des sourdes menées de l'agitateur britannique Ralph Sadler (2), en 1559, une « lettre mutine » du chef du parti protestant, James Hamilton, comte de Haran, lui intima l'ordre de cesser les fortifications de Leith. Sur ces entrefaites, arrivèrent en France Jacques de La Brosse, lieutenant du duc de Guise, et l'évêque Nicolas de Pellevé, l'un pour faire la guerre, l'autre pour discuter (3). Marie de Lorraine reprit courage : Cardillac de Sarlabous et Clutin d'Oysel, à la tête de nos

(1) Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle,* édit. par le baron Alphonse de Ruble pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1886, in-8°, t. I, p. 352.

(2) Dépêches de Gilles de Noailles, ambassadeur à Londres, 5-7 septembre 1559 (A. Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au* XVI[e] *siècle.* Paris, 1862, in-8°, t. I, p. 345).

(3) Agrippa d'Aubigné, t. I, p. 354. — Quatre enseignes de fantassins étaient en partance le 8 août 1559 (Bibl. du Dépôt des cartes et plans de la marine 87, t. II, p. 41).

contingents et des troupes fidèles, tentèrent d'arrêter les chefs de la conspiration. Mais vite débordés, ils durent gagner « le Petit-Lit » et dans Leith s'enfermer. La régente, prisonnière avec eux, fut sommée d'abdiquer son titre.

Pressé de porter secours à la régente, sa sœur, René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, appareillait en décembre 1559 avec huit transports normands chargés de troupes (1) : mais sa cavalerie et sa garde atterrirent en naufragés sur les côtes britanniques. La tempête le rejeta avec cent soixante hommes vers notre littoral : seuls, les deux vaisseaux de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, parvinrent à gagner l'Écosse; encore, à peine nos troupes avaient-elles rejoint la garnison de Leith que les navires, dans une surprise nocturne (2), tombaient aux mains des assiégeants (3). Dix-sept vaisseaux anglais de l'amiral Winter avaient pris la mer en même temps que le marquis d'Elbeuf, tant pour lui couper la route que pour appuyer les opérations du siège de Leith, échappant eux-mêmes de bien peu à l'audacieux coup de main du capitaine Trefforest, beau-frère de Jean Ribault, qui comptait les brûler dans la Tamise (4).

De part et d'autre, les souverains de France et d'Angleterre jetèrent le masque de la neutralité. Élisabeth promettait à James Stuart de l'aider de toutes ses forces à expulser les Français (5) : et pour forcer la croisière britannique dans le « Far d'Escosse, » pour porter secours aux partisans

(1) « État abrégé de la recepte et despense faicte pour le faict de l'advitaillement de l'armée de mer que le roy avoit délibéré mettre sus pour son service au pays de Normandie » (B. N., Franç. 3174, fol. 29).

(2) Entre autres, sans doute, le vaisseau du capitaine de la marine royale Jean Habert, qui le perdit en Écosse (B. N., Franç. 11969, fol. 396 v°).

(3) Louis Paris, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*. Paris, 1841, in-4°, p. 324 : Collection des Documents inédits.

(4) Mémoire baillé à M. de La Mothe-Salignac, ambassadeur en Écosse (Teulet, p. 385).

(5) Traité de Berwick, 27 février 1560 (Rymer, *Foedera*, t. XV, col. 569).

de la régente (1), toutes nos côtes, tous nos ports furent mis à contribution. Le capitaine Pierre de Coutes-La Chapelle fréta même à Brouage dix vaisseaux hollandais (2). Le Ponant seul fournit une centaine de navires armés en guerre (3).

Suivant la tactique précédemment adoptée, nos forces navales devaient gagner en deux divisions la Calédonie : les Normands par l'Est, les Bretons par la mer d'Irlande. (4) Le gros de l'escadre de Brest était formé par les grandes nefs royales de Clamorgan de Saanne, *Henry*, *Hermine*, *Léopard*, renforcées des six meilleurs vaisseaux de la région (5). Mais les armateurs bretons, si prompts à partir en course contre les Espagnols ou les Flamands, étaient beaucoup plus tièdes vis-à-vis des Anglais : avec eux, disaient-ils, il n'y a rien « à gaigner, rien à pourfiter » (6).

Les Normands ne montrèrent pas plus d'ardeur. Il fallut que l'amiral de Coligny allât en personne les stimuler, et que le capitaine Louis de Berre de Torette, sur son ordre (7), mît arrêt de prince sur tous les navires propres à l'expédi-

(1) Lettre de Chastillon. Amboise, 24 février (B. N., Franç. 20508, fol. 147).

(2) Suivant ordre du 22 mars 1560, n. st. (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit. (1667), p. 250).

(3) 4 à Brest, 60 dans la baie de Crozon, 5 à Cancale, 25 en Normandie, et l'on parlait du concours des Espagnols. Rapport de l'émissaire anglais Pawlet, 22 mai (Robert Lemon, *Calendar of State Papers. Domestic series of the reign of Elizabeth* (1560-1561), t. I, p. 501, 725).

(4) *Ibidem*.

(5) *La Réale* du Croisic, le navire du Blavet, *la Biche* de Penmarc'h, *le Greffier* de Quimper, *le Saint-Jean* de Roscoff, *la Trinité* du même port. Brest, 7 juin 1560 (B. N., Franç. 15871, fol. 25 et suiv.). — « L'Estat de ce que ont cousté les victuailles, que les commissaires qui sont au pais de Bretaigne ont faict achepter pour l'envitaillement de la marine, » à Saint-Malo, Nantes, Dinan, atteint 174 830 livres (B. N., Franç. 15871, fol. 167).

(6) Lettre du vice-amiral de Bouillé. 1er juin (B. N., Franç. 15641, fol. 67).

(7) Lettres de Coligny en date du Havre, 4 juillet (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 250).

tion (1). La campagne était impopulaire, soit. Mais elle fut compromise par le propre frère de Marie de Guise, François de Lorraine, grand prieur de France et général des galères. Mandé du Levant avec une dizaine de ses bâtiments (2), le sémillant cavalier, que la nouvelle de la guerre d'Écosse avait été surprendre à Naples au milieu de faciles conquêtes, s'attardait encore à Lisbonne en une « infinité de rafraischissemens », quand une dépêche lui apprit que c'en était fait de Leith, si l'armée navale n'était point dans vingt jours en Écosse. En vain essaya-t-il de regagner le temps perdu. La tempête le jeta vers les récifs de Cordouan (3), où *la Réale* se serait brisée, si le capitaine Albizzi, en dépit des ordonnances maritimes, n'avait passé devant elle pour la piloter (4). Un courrier envoyé en Cour rapporta la nouvelle qu'il était inutile d'aller plus loin (5). Toutes les autres escadres, décommandées de même, désarmaient (6). Cet immense effort, qui avait coûté un demi-million (7), s'effondrait d'un coup. Le capitaine Jean de Vignau, à lui seul, avait fait œuvre plus utile que toute la flotte, en perçant avec vingt matelots du Havre la croisière de blocus pour porter

(1) L'état des frais d'armements en Normandie s'éleva à 166 454 livres, dont 17 500 livres pour une carraque vendue par l'amiral au roi (B. N., Franç. 3174, fol. 29).

(2) Extraits des comptes des trésoriers du Levant (B. N., Franç. 17329, fol. 196 v°).

(3) *Mémoires* de Michel de Castelnau, L. II, chap. v et vi, dans Buchon, *Choix de chroniques*, p. 112.

(4) François de Lorraine au cardinal de Lorraine. « De galère, à la bouche de la Gironde », 14 septembre (Saint-Pétersbourg, Autographes 51, fol. 93).

(5) Le grand prieur, son lieutenant général Pontevès de Carcès, les capitaines Meuillon, Fieschi, Charlus, La Bastide, Albizzi sont ravitaillés le 17 septembre par Guy Chabot, gouverneur de la Rochelle (B. N., Franç. 15871, fol. 89). — Trois autres galères, battues de la tempête, se réfugièrent au Pèlerin (B. N., Franç. 17329, fol. 196 v°).

(6) B. N., Franç. 15871, fol. 167.

(7) « L'extraordinaire » seul des dépenses pour la marine du Ponant atteignit 460 367 livres, 5 sols, 2 deniers (B. N., Franç. 17329, fol. 107).

à la garnison de Leith de la poudre et des boulets (1).

Le défenseur de Leith, « le couronnel général des bandes françoises en Écosse », Sébastien de Martigues, venait de se couvrir de gloire, soit dans une vigoureuse sortie, le lundi de Pâques, en mettant hors de combat six cents hommes, soit les 3 et 12 mai, en repoussant assaut sur assaut, malgré le concours donné aux assiégeants par les dix-huit vaisseaux de l'amiral Winter. Au large, nous tenions le petit fort d'Inch Keith ou de l'Ile aux Chevaux, et il eût suffi d'une quarantaine de navires de guerre pour faire lever le siège (2).

Le dénouement fut tout autre. La régente Marie de Guise mourut à la peine (3). Leith capitula le 5 juillet, et, par traité avec « la noblesse et peuple d'Écosse », nos plénipotentiaires (4) souscrivirent à l'évacuation du territoire par les troupes françaises.

Le dernier lien qui nous attachait à l'Écosse fut brisé par la mort. Le 5 décembre 1560, Marie Stuart était veuve. Elle eût préféré rester en France simple douairière, plutôt que de retourner comme reine « en son pays sauvage ». Sur les instances de ses oncles, elle finit par se décider pourtant et, vers la fin d'août, s'achemina vers Calais. Les galères de Meuillon et d'Albizzi, deux vaisseaux de charge, pour tout armement, l'attendaient. Ah! les déchirants adieux! Accoudée sur la lisse de poupe, la pauvre princesse, en larmes, suivait des yeux les côtes qui fuyaient; elle se fit réveiller à l'aube pour les apercevoir encore : « Adieu, France! Adieu donc, ma chère France! je ne vous verray

(1) Il reçoit en conséquence 960 livres le 24 juillet (Arch. nat., KK 127, fol. 2170 : B. N., Nouv. acq. franç. 4966, fol. 136).

(2) Lettre écrite le 13 mai au duc de Guise et au cardinal de Lorraine (L. Paris, *Négociations*,... p. 373).

(3) 10 juin 1560.

(4) L'évêque Jean de Monluc et Charles de La Rochefoucauld-Randan (L. Paris, *Négociations*..., p. 392. — Rymer, *Foedera*, t. XV, col. 591).

jamais plus! (1) » Un brouillard épais tomba ; et sans la décision du grand prieur François de Lorraine, qui accompagnait sa nièce, on se fût jeté sur des écueils. Mais la pauvre reine, dans le deuil de son âme, ne craignait point la mort. Elle ne souffrait que pour autrui.

De voir battre les forçats, le cœur lui faisait mal : et dans sa compassion pour eux, elle fit défendre au comite de les frapper. On attérit à Leith. Avec Marie Stuart, la grâce, la beauté, la douceur avaient quitté, semblait-il, la terre de France où la guerre civile déchaîna ses horreurs.

(1) Brantome, *Vie des dames illustres*, dans *Œuvres complètes*, t. VII, p. 413, et t. IX, p. 309.

LA REVANCHE DE L'ANGLETERRE

PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION

I

LE SIÈGE DE ROUEN

La question religieuse nous avait enlevé une amie : elle nous coûta la paix. Le protestantisme avait fait tache d'huile parmi nos marins du Ponant, soit conviction, soit contagion de l'exemple, soit intérêt, car ils étaient incontestablement lésés au profit des armateurs hispaniques par la bulle de démarcation pontificale. L'amiral de Coligny, champion de la religion nouvelle, avait pour lui des lieutenants de port, des capitaines, contre lui les vice-amiraux (1). De ces tiraillements incessants entre officiers, entre armateurs, entre proches, était né un malaise général. « Le monde est si changé, la crainte et l'obéissance si faillie, la division et partialité si grande, écrivait un vice-amiral, que, s'il ne plaist au roy y pourveoir, la place de Saint-Malo se perdra » et passera aux Anglais (2).

(1) C'est pour cela que Coligny enleva au vice-amiral de La Meilleraye la capitainerie de Honfleur et du Havre. 4 octobre 1560 (B. N., Franç. 32614, fol. 289).

(2) Lettre du vice-amiral de Bouillé au gouverneur de Bretagne. Saint-

« La partialité », l'esprit de parti! de quelles mortelles atteintes n'allait-il point frapper l'idée de patrie. Le 16 avril 1562, à la suite de commotions intestines que je n'ai point à relater ici (1), et peut-être après le départ de huit des galères royales (2), Rouen donnait le branle à la révolte : Le Havre, à son exemple, puis Dieppe passaient aux protestants. Coligny, Condé, par haine des Guise, se mettaient à la tête du mouvement. La première guerre de religion éclatait.

Tout d'abord, les protestants essayèrent de se suffire. Deux galères royales, mouillées près du vieux palais de Rouen et forcées par eux, établirent un va-et-vient entre les villes rebelles. Par trois fois, le 9 juin, les 16 et 28 juillet, l'une d'elles fut arrêtée par le feu de la place catholique de Caudebec et par l'estacade de bateaux coulés en travers de la Seine. Le 14 septembre enfin, le capitaine Coustan franchit l'estacade, pour ramener du Havre, trois jours après, une hourque anglaise chargée d'artillerie et de munitions (3). Dans un nouveau voyage, Coustan prit Quillebeuf, coula un vaisseau, en captura trois autres avec quarante-cinq pièces de canon et fit au Havre une entrée triomphale (4). La hourque qu'il avait convoyée portait Gabriel de Lorges-Mongonmery, l'adversaire malheureux de Henri II, qui s'était réfugié à Jersey après la mort du roi. Avec *l'Espoir du port*, commandé par Thomas de Boudeville, et trois autres bâtiments, il avait débarqué le 16 août à Port-

Malo, 14 juillet et 21 octobre 1560 (Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 1250, 1257).

(1) Cf. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*. Paris, 1895, t. I, in-8°.

(2) Qui repassaient en Levant en juillet 1562 avec Pontevès de Carces (B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 194 v°).

(3) *Deux chroniques de Rouen : 1° des origines à 1554, 2° de 1559 à 1569*, édit. A. Héron. Rouen-Paris, 1900, in-8°, p. 201 et suiv.

(4) A.-E. Borély, *Histoire de la ville du Havre*. Le Havre, 1880-1881, in-8°, t. II, p. 48.


GASPAR COMTE DE COLIGNY
SEIGNEVR DE CHASTILLON ADMIRAL
DE FRANCE

en-Bessin et tenté un coup de main sur Caen. Il échoua : mais le vice-amiral Jean de Moy de La Meilleraye, venu de Honfleur à sa rencontre, ne put l'empêcher de gagner Le Havre, puis Rouen (1).

Les colonnes de Goyon de Matignon en Basse-Normandie, du duc d'Aumale dans le pays de Caux, en ne laissant aucun répit aux protestants, les amenèrent à chercher à l'étranger un appui.

Dans une province dont le patriotisme au siècle précédent avait atteint au sublime, on vit ce spectacle étrange : la capitale, oublieuse de sa mémorable défense de l'an 1418, jurer fidélité à la reine Élisabeth comme « subjetz naturels » à leur « maistresse » (2); les « manans » de Rouen traiter les Anglais de frères, les Havrais les accueillir en cousins (3), et les Dieppois (4) incarcérer deux capitaines pour avoir murmuré contre l'arrivée d'une garnison anglaise. A Caen, on entendit qualifier de crime toute résistance aux débarquements britanniques (5); car ces alliés, ajoutait quelqu'un, « emploieraient leur vie à la conservacion des subjectz du Roy (6) ».

Pour un diplomate, que c'était mal connaître la politique britannique! Elle était si dépourvue de voiles pourtant qu'on la voyait aux aguets de nos défaillances, en quête de notre point faible; douze croiseurs rôdaient aux abords de Saint-

(1) C. Dupont, *Histoire du Cotentin et de ses îles*. Caen, 1885, in-8°, t. III, p. 393, 400 et suiv. — *Journal de Gouberville*, p. 750. — De Thou, L. XXX.

(2) Adresse de la municipalité de Rouen à la reine Élisabeth. 8 septembre (Borély, p. 41).

(3) Guillaume de Marceilles, *Mémoires de la fondation et origine de la Ville françoise de Grace*, édit. J. Morlent. Le Havre, 1847, in-4°, p. 31.

(4) B. N., Franç. 17294, fol. 227 v°.

(5) Avis du chevalier Batresse, gouverneur de Caen (Bibl. de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, Autographes 98, t. II, fol. 86 : publié par le comte Hector de La Ferrière, *La Normandie à l'étranger. Documents inédits* (*XVI*e *et XVII*e *siècles*). Paris, 1873, in-8°, p. 151).

(6) Beauvoir-La-Nocle. 6 novembre (H. de La Ferrière, p. 38).

Malo et de Brest, où la fière contenance du vice-amiral de Bouillé, de l'amiral-gouverneur Jean d'Étampes les tint à distance (1). L'ambassadeur britannique, Nicolas Trockmorton, indiquait où frapper : « Demandez Le Havre au lieu de bons de garantie, écrivait-il à son gouvernement; ce vous sera une monnaie d'échange pour ravoir Calais (2). » Et dociles, les délégués de Condé en Angleterre souscrivirent à l'occupation de ce point stratégique par le capitaine de Portsmouth (3). Le lendemain du jour où quatre compagnies de Horsey débarquaient à Dieppe, le 4 octobre, les troupes de Warwick recevaient au Havre un accueil triomphal. Effrayé d'une pareille invasion, un capitaine de la marine royale tenta de rapatrier une partie des Anglais sur le heu de maître Bérot. Bérot refusa : « Mon corps et mon heu sont au roi, répondit-il : mais j'ignore la route de l'Angleterre. Pourquoi le capitaine n'y va-t-il pas lui-même? Il en sait le chemin, puisqu'il a été quérir les Anglais (4). »

De Dieppe, du Havre, les renforts britanniques se portaient au secours de Rouen, que l'armée du connétable tenait investie depuis le 26 septembre. Henri de Montmorency-Damville écrasa les premiers : les seconds, qui venaient par la Seine, passèrent, amenant trois cents nouveaux défenseurs aux assiégés. Un témoin en pleurait de rage (5). C'était Catherine de Médicis venue, par le chemin creux du fort Sainte-Catherine, encourager l'attaque. Il

(1) Lettre du capitaine du Breil à Matignon. 9 et 30 juin (Comte de Palys, *Le capitaine Breil de Bretagne*. Rennes, 1887, in-8°, p. 171, 174. — Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 292).

(2) 18 mai 1562 (H. de La Ferrière, p. 9).

(3) Adrien Poynings et 3 000 Anglais. Traité de Hamptoncourt, 20 septembre (Guillaume et Jean Daval, *Histoire de la Réformation à Dieppe (1557-1657)*. Rouen, 1878, in-8°, t. I, p. 29. — D. Asseline, *Antiquités et chroniques de Dieppe*, t. I, p. 316).

(4) Guillaume de Marceilles, p. 32.

(5) Brantome, t. VII, p. 365.

fallait en finir (1). Un nouveau convoi d'Anglais, à bord d'une galère et d'un galion, avait encore tenté, le 24 octobre, de forcer le barrage de Caudebec (2). Le surlendemain, les troupes royales montaient à l'assaut, connétable de Montmorency en tête ; et, dans un furieux élan, elles brisaient toute résistance : une galère et des roberges anglaises restaient entre nos mains : « Je les garderay pour témoignage de la maulvaise volonté de la dame » d'Angleterre, écrivait le roi (3). Seule, l'ancienne galère de Meuillon, celle qui avait transporté Marie Stuart en Écosse, nous échappait avec Mongonmery à bord. Stimulés par l'appât de la liberté, les galériens, à toutes rames, passèrent par-dessus l'estacade de Caudebec et gagnèrent Le Havre (4).

Dieppe suivit la capitale de la Normandie dans la voie de la soumission (5), comme elle l'avait fait dans la révolte ; le lieutenant d'amirauté Charles de Poussart de Fors (6) s'enfuit en Angleterre avec Jean Ribault. C'est là que Mongonmery vint les trouver et combiner contre Dieppe un coup de main qu'il réussit le 29 décembre, à la suite du massacre du gouverneur Ricarville (7). Deux mois plus tard, il ral-

(1) Cf. *le vray pourtraict de la ville de Rouen assiégée par le roy Charles*, curieuse gravure reproduite par A. Heulhard, *Villegagnon, roi d'Amérique*, p. 240-241. — E. Le Parquier, *Le siège de Rouen en 1562*. Sotteville-lès-Rouen, 1907, in-8°.

(2) *Deux chroniques de Rouen*, édit. A. Héron, p. 202.

(3) Charles IX au duc de Savoie, 31 octobre (H. de La Ferrière, p. 30, 33). — Le maréchal de Montmorency avait tout fait pour empêcher les vaisseaux de passer du Havre à Rouen (B. N., Nouv. acq. franç. 3601, p. 30).

(4) Borély, t. II, p. 56.

(5) 30 octobre (Daval, t. I, p. 29).

(6) Poussart de Fors et Ribault suivirent les troupes anglaises qui repassaient le détroit (B. N., Franç. 17294, fol. 231. — Asseline, t. I, p. 316. — Daval, t. I, p. 37). — Après la paix d'Amboise, Poussart de Fors reprit ses fonctions de « lieutenant au païs de Normandye en l'absence de Mgr l'admiral. » Quittance du 30 avril 1564 (Bibl. du Dépôt des cartes et plans de la marine 87^A, vol. I, n° 24.)

(7) Mongonmery à Cecil. Dieppe, 26 janvier 1563 (H. de La Ferrière, p. 67).

liait Warwick, non sans soutenir en route un vif combat contre trois chaloupes fécampoises (1).

Toutes les troupes protestantes refluaient vers Le Havre. Coligny, pourchassé depuis Orléans par le duc de Guise, mais vainqueur du marquis d'Elbeuf qu'il avait expulsé de Caen, avait fait savoir qu'il serait devant Honfleur le 12 février 1563. Beauvoir-la-Nocle, gouverneur nominal du Havre, prenait des mesures pour cette « sainte entreprise, de laquelle dépendait le repos de la Normandie » ; sans se douter, le niais, qu'on félicitait à l'heure même la reine Élisabeth d'être maîtresse de la province (2), il comptait emprunter à la garnison anglaise douze cents hommes, une batterie et des croiseurs (3). Il y avait à Honfleur un corsaire enrichi dans les voyages d'Amérique, « le roi Chaudet ». Devenu le champion de la Réforme, après avoir été frère servant de la Confrérie de la Charité, Élie Chaudet guida contre ses concitoyens la colonne d'attaque. Les catholiques furent forcés après une défense opiniâtre; et leur redoute, l'église Saint-Léonard, disparut dans les flammes avec nombre de maisons (4).

(1) Le 25 février, il arrive au Havre (*Ibidem*, p. 86).

(2) Warwick à la reine Élisabeth. 2 mars (Joseph STEVENSON, *Calendar of State papers. Foreign series of the reign of Elizabeth* (1562), preserved in the... Record office. London, 1867, in-8°, t. VI, nos 391, 392).

(3) « Ensuyvent les articles des forces et munitions nécessaires pour exécuter l'entreprise de Honnefleur, » proposés par Beauvoir-la-Nocle à Warwick, 7 février (British Museum, Caligula E V, copie à la B. N., Moreau 675, fol. 222).

(4) DE LA GERMONIÈRE, *La triomphante victoire faite par les Français sur la mer*. Rouen, 1899, in-8°.

II

LE SIÈGE DU HAVRE

La paix d'Amboise (1), sur ces entrefaites, fit l'accord entre les frères ennemis aux dépens de l'étranger. Inquiète des suites de son infraction au traité de Cateau-Cambrésis, de l'acte d'hostilité qui rendait définitive la perte de Calais, la reine Élisabeth proposa d'échanger Le Havre contre Calais (2). Elle sera bien « marrye de quoy je ne luy tendz le dos pour me fouetter, » riposta Charles IX (3). Et il recourut aux armes pour reprendre Le Havre (4). Le clergé, aliénant ses biens, couvrit les frais de l'expédition.

Ambroise Dudley, comte de Warwick, nous attendait de pied ferme. Depuis le mois de décembre 1562, il travaillait à s'installer à demeure dans la place, dont les ingénieurs Portinarys et Ubaldini renforçaient les fortifications, en s'aidant comme manœuvres de matelots français (5). Neuf mille Anglais y tenaient garnison; et huit vaisseaux de guerre étaient à la disposition du gouverneur pour la garde de l'embouchure de la Seine ou pour le service d'estafettes : trois croiseurs assuraient les communications avec Portsmouth, d'autres avec le Kent (6).

(1) Mars 1563.

(2) « Instruction à M. d'Alluye s'en allant en Angleterre pour la restitution du Havre de Grâce » (B. N., Cinq-Cents Colbert 102, fol. 7).

(3) Charles IX à l'ambassadeur M. de Saint-Sulpice (B. N., Brienne 70, fol. 28 v°).

(4) *Discours au vray de la réduction du Havre*. Paris, 1563, réimprimé par Victor Toussaint, *Pièces historiques relatives au siège du Havre*. Le Havre, 1862, in-8°. — *Vera effigies maritimae civitatis vulgo dictae Hableneuf depicta* (1563), Hironimus Cock excudebat, gravure reproduite dans Arthur Heulhard, *Villegagnon, roi d'Amérique*, p. 104.

(5) Borély, *Histoire du Havre*, t. II, p. 87, 89.

(6) Joseph Stevenson, *Calendar of State papers, Foreign series* n°s 1172, 1187.

Comme il n'y avait point place pour deux chefs, Beauvoir, l'homme de paille qui masquait de son titre l'occupation britannique, reçut congé. Puis ce fut le tour des catholiques (1). Dans le port, on ne comptait pas moins de cent cinquante-sept bâtiments français, d'une jauge de 13480 tonneaux (2), dont trois navires royaux et les nombreux long-courriers de Dieppe, de Rouen et du Havre qui allaient au Brésil, aux côtes d'Afrique, aux Antilles et à Terre-Neuve. Élisabeth fit mettre l'embargo sur toute la flotte en rade (3), en dépit des protestations indignées de l'amiral de Coligny, son partenaire (4). Une douzaine des meilleurs navires furent évacués sur Portsmouth, sous pavillon britannique (5); et à nos autres bâtiments, « tous les passages furent cloz et détenuz » (6). Il y eut à l'embargo britannique une exception.

Comme on trouvait encore trop nombreux les Havrais en état de porter les armes (7), le célèbre corsaire François Le Clerc, si redouté des Espagnols et jadis des Anglais sous le sobriquet significatif de Jambe de Bois (Pié de Palo ou Timberleg), fut invité à prendre la mer avec douze navires et sept cents hommes. Le huguenot pourtant n'était point suspect d'hostilité pour la cause britannique. Tandis que son vieux compagnon d'armes aux Antilles, Robert Blondel, passait en jugement pour avoir comploté contre l'envahisseur, Jambe de Bois avait la faiblesse de servir d'indicateur

(1) Instructions pour Warwick. 31 octobre 1562 (Stevenson, n° 951).

(2) Décembre (Stevenson, n°s 1165-1167).

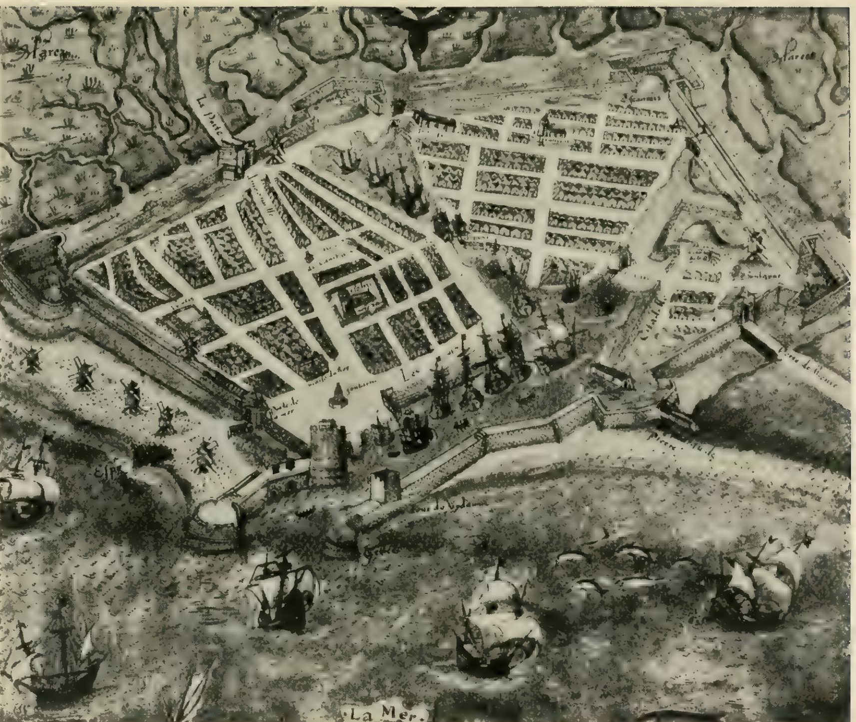
(3) L'évêque Alvaro de Quadra à Philippe II. Londres, 7 février 1563 (Martin A.-S. Hume, *Calendar of letters and State papers relating to english affairs preserved principally in the archives of Simancas*. London, 1892, in-8°, *Élizabeth (1558-1567)*, p. 300.)

(4) 11 avril 1563 (J. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, t. II, p. 596).

(5) H. de La Ferrière, p. 134. — Oppenheim, *The administration of the Royal Navy*, t. I, p. 120, note.

(6) E. de Fréville, *Mémoire sur le commerce de Rouen*, t. II, p. 468.

(7) 340 arquebusiers, 400 matelots et 491 chefs de maisons, selon le rapport de William Winter. 17 novembre 1562 (Stevenson, n° 1061).



LE HAVRE EN 1583

Miniature du pilote Jacques de Vaulx : B. N., ms. français 150.

à Warwick, en lui révélant l'état de nos forces navales (1). Et il s'offrait à combattre une petite division fécampoise de quatre navires, qui cherchait à couper les communications du Havre avec l'Angleterre (2) et de Dieppe avec Caen (3). Depuis décembre jusqu'au mois de mars 1563, les croisières de Jambe de Bois à l'ouvert de la Manche, notamment à Falmouth, se succédèrent sans discontinuer : elles provoquèrent une panique à la Bourse d'Anvers, et l'épouvante gagna jusqu'aux marins de Biscaie (4). En retour des nombreuses prises que Le Clerc, Sores et Bontemps ramenaient au Havre (5), Warwick demanda à la reine de les pensionner (6). — « Donnez-leur congé, répondit brutalement Élisabeth. — Comment! licencier des gens capables d'entraîner à leur suite une centaine de braves gentilshommes? s'écria Warwick. Mais vous ne trouverez jamais marin plus entendu, plus fidèle, plus courageux que François Le Clerc : jamais plus vaillantes gens que ses compagnons ne servirent aucun prince, quatre d'entre eux surtout. Laissez-moi pourveoir à leur entretien sur mes propres appointements, car ce me serait un trop grand dommage que de les perdre (7). » Ce pompeux éloge fut l'oraison funèbre de Jambe de Bois. Blessé dans son amour-propre, Le Clerc avait pris congé avec éclat pour aller

(1) Stevenson, n° 951.

(2) Warwick au Conseil privé. Le Havre, 4 février 1563 (Stevenson, *Foreign series* (1563), n° 240).

(3) Cette division fut battue à la fin du mois par Mongonmery et les huit navires, chargés de sept compagnies, qu'il emmenait à Caen (G. Dupont, *Histoire du Cotentin*, t. III, p. 419).

(4) Stevenson, n°s 389, 419.

(5) *La Nuestra-Senora de Sesto* de Biscaie (British Museum, *Additional manuscripts* 26056), *le Petit Abraham* d'Anvers (Stevenson, n°s 637, 804, 821), deux navires portugais et deux bretons (Stevenson (1562), n° 1378).

(6) Warwick à lord Dudley. Le Havre, 22 mars et 19 avril 1563 (Stevenson (1563), n°s 499, 641).

(7) Warwick à Trockmorton. Le Havre, 31 mai (*Ibidem*, n° 822).

guetter aux Açores les convois des Indes; il mourut au cours de la campagne (1). Pour n'avoir pas su garder un auxiliaire aussi utile, l'ingrate Élisabeth ne tarda point à recevoir son châtiment. Le 27 mai 1563, le maréchal de camp François Du Plessis de Richelieu commençait le siège du Havre par une violente escarmouche, où une soixantaine de navires anglais en rade lui ripostèrent, en joignant leur feu aux batteries de Sainte-Adresse et de la tour du Vidame (2). Nos troupes n'étaient soutenues que par la galère d'Albizzi, les galiottes de P. d'Ornano-Corsette, Girault et Blondet, et une roberge, qui, par surcroît, manquaient d'un point d'appui (3) : il fallut construire exprès pour elles un fort à l'Épinette, en deçà de Honfleur, la seule relâche que le vice-amiral de La Meilleraye estimât possible (4).

Mais pour intercepter les renforts que les assiégés ne cessaient de recevoir par mer (5), Charles IX déchaîna la course (6). Et à la vaillante petite phalange des corsaires de Fécamp, se joignirent nombre de marins de Quillebeuf (7), de Honfleur (8), de Boulogne, des navires dieppois armés des grosses pièces de la marine royale (9), voire de minus-

(1) Trockmorton à Cecil. Rouen, 18 août (*Ibidem*, nos 1155, 901).

(2) Richelieu à Catherine de Médicis. Du camp du Havre, 27 mai 1563 (Saint-Pétersbourg, Bibl. de l'Ermitage, autographes 98, t. II, fol. 88). — Charles Merki, *l'Amiral de Coligny : la maison de Châtillon et la révolte protestante* (1519-1572). Paris, 1909, in-8°, p. 320 : siège du Havre.

(3) Brissac à Catherine de Médicis. 18 juin (B. N., Franç. 15878, fol. 62. B. N., P. Orig. 2170, doss. Ornano).

(4) Lettre du maréchal de Brissac, 14 juin (Saint-Pétersbourg, Bibl. de l'Ermitage, Autographes 98, t. II, fol. 99).

(5) Lettre du Rhingrave. Du camp du Havre, 15 juin (*Ibidem*, fol. 102 : H. de La Ferrière, p. 140, 153, 159).

(6) 6 juillet (A. de Rosny, dans le *Bulletin de la société académique de Boulogne*, t. VI (1901), p. 166).

(7) Warwick au Conseil privé. Le Havre, 18 mai (Stevenson (1563), n° 754).

(8) Commission de Charles IX à un capitaine de marine qui arme deux vaisseaux de Honfleur (B. N., Franç. 5285, fol. 66).

(9) Lettre de Charles IX à ce sujet. Fécamp, 23 juillet (B. N., Franç. 21544, fol. 28).

cules bateaux équipés en guerre, comme *l'Espoir* de Saint-Valéry (1), en attendant la division des galères levantines, que le lieutenant-général Pontevès de Carcès devait amener « en la plus grande diligence » (2). De cette croisière de blocus, les assiégés sentirent promptement l'étreinte. Un de leurs heus de transport fut capturé à Fécamp, un autre chargé de cent soixante hommes demeura prisonnier au Polet; en rade même du Havre, le 14 juillet, la galère de garde britannique courut les plus grands périls, et sa conserve, *le Fox*, eut quarante hommes sur les cinquante de l'équipage enlevés par une bordée des assiégeants (3).

Les événements se précipitaient : depuis le 21 juillet, tout l'état-major de l'armée française, le connétable, le Rhingrave, trois maréchaux, le grand maître de l'artillerie, trente enseignes de Français, trente-sept de Suisses, quatre mille pionniers, étaient sous les murs du Havre. La tranchée était poussée jusqu'au bastion de Sainte-Adresse, une brèche ouverte dans le boulevard, la tour du port entamée. Décimée par la peste, à bout de forces, au point de laisser les cadavres sans les enterrer, la garnison anglaise capitula le 29 juillet. Le surlendemain, paraissait la flotte de secours de l'amiral Clinton, dix-sept vaisseaux et transports : au lieu de sauver la place, elle ne servit qu'à évacuer les débris des troupes de Warwick (4). Catherine de Médicis avait ironiquement invité l'amiral anglais à descendre à terre, « où il trouveroit leurs Majestés prêtes à lui faire réception et honneur » (5).

(1) De 35 tonneaux, capitaine Jean Le Conte. Lettres de marque datées de Saint-Valéry, 26 mai (Stevenson, n° 803).

(2) Charles IX et Catherine de Médicis le mandaient à cet effet en juillet (B. N., Franç, 15878, fol. 68, 69. — Clairambault 825, fol. 115).

(3) Warwick au Conseil privé. Le Havre, 15 juillet (Stevenson, n°s 1007, 1017).

(4) Lettre de l'amiral Clinton (H. de La Ferrière, p. 181).

(5) Merki, p. 324.

Dans l'espoir d'une revanche, une demi-douzaine de leurs vaisseaux de guerre donnaient l'alarme aux gens de Granville et de Saint-Malo (1) : et on redoutait tellement leur apparition dans le sud, que Monluc avait ordre de mettre la saisie sur tout bâtiment anglais entrant dans la Gironde (2). A défaut de l'amiral de Guyenne, du tout jeune Henri de Bourbon (3), le vice-amiral de Burye assumait la défense de la côte, et son rapport suait l'épouvante : de Saint-Jean-de-Luz aux Sables-d'Olonne, l'ennemi pouvait attérir en vingt endroits, à La Rochelle surtout, d'une fidélité plus que douteuse (4).

Or, le 8 octobre 1563, vingt-cinq navires de guerre surgissaient dans le Pertuis Breton, comme un convoi chargé de vin sortait de la Rochelle. Il revira vent arrière, sans échapper pourtant à une vive poursuite. Atteinte près de la pointe de l'Aiguille, l'arrière-garde du convoi fit résolument face ; deux bâtiments bretons et un navire basque, épaulés par une batterie de côte, repoussèrent « furieusement » l'abordage des cinq meilleurs vaisseaux britanniques, qui subirent une perte de soixante hommes (5). Si peu « eschaufez à faire leur debvoir » que fussent les habitants de La Rochelle, ils n'étaient point restés indifférents à un combat qui se livrait en vue de leur ville (6) : et ils avaient leur part dans la victoire. Au Croisic au contraire, les marins, presque tous huguenots, refusèrent d'aller au feu

(1) Le capitaine Breil à Matignon. Granville, 21 juillet (Comte de Palys, *le capitaine Breil de Bretagne*, p. 194).

(2) Juillet (Bibl. de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, Autographes 21).

(3) Nommé amiral de Guyenne à la place du roi de Navarre, son père. 1er janvier 1563 (*Archives historiques de la Gironde*, t. XXXV, p. 211).

(4) Rapport du lieutenant-général et vice-amiral de Burye, 6 août (B. N., Franç. 15542, fol. 57). — Cf. Paul Courteault, *Blaise de Monluc, historien*. Paris, 1908, in-8°, p. 473.

(5) Le maire de La Rochelle à Burye. La Rochelle, 9 octobre (B. N., Franc. 15878, fol. 207).

(6) Burye à Charles IX (Bibl. de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, Autographes 98, t. II, fol. 123).

contre la même flotte anglaise qui venait de jeter six cents hommes dans l'île d'Houat, et ils empêchèrent Sourdeval, leur capitaine, de porter secours à Belle-Isle (1).

A ces insolences répétées, il fallait une leçon. Ce furent les Malouins qui la donnèrent (2). En cinq jours, leurs seuls bâtiments *Lion, Monplaisir* et *Crosmes* (3) infligeaient à la marine britannique une perte de six vaisseaux enlevés à l'abordage et amenaient peut-être, par l'appréhension de la guerre de course, un revirement dans la politique de l'Angleterre (4). Le traité, qui mit fin aux hostilités entre les deux pays en avril 1564, n'abolit point des sentiments de méfiance réciproque. De savoir les commerçants anglais en nombre à Saint-Malo, le vice-amiral de Bretagne s'inquiétait (5), tandis qu'eux-mêmes s'indignaient des mesures de sauvegarde prises à leur égard, où ils affectaient de voir une menace contre les îles anglo-normandes (6). Un coup terrible fut porté au commerce britannique par une ordonnance prohibitive, dont l'acte de navigation de Cromwell fut au siècle suivant le plagiat. Charles IX défendit à ses sujets de fréter aucun navire étranger et aux étrangers de rien exporter autrement que sous pavillon français (7).

(1) Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 295.

(2) Déjà, en 1563, trois galions armés par l'un d'eux, Guillaume Michelot, avaient fait une demi-douzaine de prises sur la côte anglaise (Dom Morice, *Preuves pour l'Histoire de Bretagne*, t. III, p. 354).

(3) Armés par le vice-amiral de Bouillé à Saint-Malo les 22 mars et 6 avril 1564 (Bibl. du dépôt des cartes et plans de la marine, 87[4], t. II, fol. 42, 43). — Le vice-amiral Jean de La Meilleraye armait de même au Havre. 1[er] février 1564 (B. N., Nouv. acq. franç. 20030, fol. 17).

(4) Bouillé à Charles IX. 30 août 1568 (B. N., Franç. 15547, fol. 361).

(5) Bouillé à Catherine de Médicis. Nantes, 29 novembre 1564 (B. N., Franç. 15880, fol. 348).

(6) Demande d'explications à ce sujet, faite par la reine Élisabeth. Juin 1565 (Stevenson, *Calendar of State Papers, Foreign series*, t. VIII, n° 492).

(7) 8 février 1567 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 251).

LA FLORIDE FRANÇAISE

« En temps de paix, l'on avait de coustume en France, pour conserver les vaisseaux royaux, de les bailler et prester (1). » C'est ainsi que *le Chien*, aux ordres de René de Laudonnière, capitaine de la marine de Ponant, était frété en marchandise pour Marseille, avec ordre de toucher Alger et d'y poursuivre la restitution de certains navires normands. Rien là que de très licite. Le galion royal n'en fut pas moins saisi, en cours de route, par Menendez, général des galères d'Espagne, et sa cargaison mise sous séquestre à Majorque : accusés de contrebande, Laudonnière, son pilote normand, ses officiers, furent dépouillés de tout, voire de leurs instruments de navigation.

On juge par là de l'aménité de nos relations avec l'Espagne, au lendemain du traité de Cateau-Cambrésis. Et quoi d'étonnant, dès lors, à voir un autre capitaine de la marine royale, Jean Le Blanc, posté en embuscade aux abords de Cadix, épiant sous l'emblème symbolique du griffon-volant les galions des Indes, dont les richesses l'at-

(1) Rapport sur la prise du galion royal *le Chien*. 1561 (B. N., Franç. 16103, fol. 28 : cf. *supra*, t. II, p. 530. — E.-T. Hamy, *le capitaine René de Laudonnière : nouveaux renseignements sur ses navigations* (1561-1572). Extrait du *Bulletin de géographie historique*. Paris, 1902, in-8°, p. 5).

tiraient comme « la fumée d'un rost » (1). Le rôti fut suivi du buffet, un magnifique buffet d'argent que les habitants de Saint-Domingue offraient au roi d'Espagne, mais que s'offrirent deux de nos corsaires. L'année précédente, en 1560, nos marins avaient fait pis encore, mettant à sac le port de Caballos et la ville de Trujillo en Amérique, sans autre perte qu'une trentaine d'hommes, demeurés captifs au Guatemala (2). Aussi l'appareillage de trois petits bâtiments du Havre pour le Pérou suffisait à troubler le sommeil de l'ambassadeur d'Espagne (3).

Quelle eût été sa terreur s'il avait su les projets de l'amiral de France! S'il avait su qu'on ne méditait rien moins que de « harrasser » les navigations espagnoles, en expédiant outre-mer les huguenots (4)!

I

RIBAULT FONDE CHARLESFORT

(1562)

Les débuts de la colonie militaire rêvée par l'amiral de Coligny furent pourtant des plus modestes. Tout le corps expéditionnaire, gentilshommes, soldats et ouvriers, tenait

(1) Fourquevaux à Catherine de Médicis. Madrid, 15 avril 1562 (B. N., Franç. 16103, fol. 222, 230).

(2) Nicot à Catherine de Médicis. Lisbonne, 28 juillet 1562 (B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 166 v°. — FERNANDEZ DURO, *Armada española*, t. II, p. 464).

(3) Thomas Perrenot de Granvelle, ambassadeur d'Espagne, au cardinal de Lorraine. Paris, 28 octobre 1560 (Arch. mun. de Reims, Collection Tarbé, carton IX, pièce 113. — B. N., Nouv. acq. franç. 9388, fol. 209).

(4) Alvaro de Quadra à Philippe II. Londres, 19 juin 1563 (Martin A.-H. HUME, *Calendar of letters and State papers relating to english affairs preserved principally in the archives of Simancas. Élizabeth*, t. I (1558-1567), p. 335).

dans les deux roberges royales commandées par Jean Ribault et René de Laudonnière. Et ces marins, qui avaient jadis donné des preuves de leur bravoure à la tête de *la Fleur de Lis* (1) et du *Chien*, trouvèrent l'occasion d'un succès nouveau pour eux, en s'improvisant historiographes fort alertes (2). Ils avaient pour guides le sergent-interprète La Caille (3) et Nicolas Barré, l'ancien compagnon de Villegagnon dans la France Antarctique.

Partis du Havre le 18 février 1562, ils coururent la bordée de l'est-nord-est, en dehors des routes espagnoles; au bout de deux mois, ils avaient en vue la terre baptisée par Verrazzano Franciscane ou Nouvelle-France. C'est là qu'ils plantèrent, par les 30° de latitude, non loin du Cap François, une colonne de pierre au blason fleurdelisé. Vite apprivoisés, les sauvages apportèrent des poissons et du

(1) Ribault commandait *la Fleur de lis* en 1558, lors de la reprise de Calais (cf. t. III, p. 558).

(2) Nous n'avons plus l'ouvrage de Jean Ribaut, paru à Londres en 1563, *Histoire de l'expédition française en Floride*. Mais une traduction anglaise parut la même année sous le titre : *The whole and true discovery of terra Florida, and nowe newly set forthe in englishe the XXX may of 1563*. London, 1563, in-16. Elle fut rééditée par Richard Hackluyt, dans *A notable historie, containing foure voyages made by certaine Frenche captaynes unto Florida*. London, 1587, in-4°; et dans *Diverse voyages touchaing the discoverie of America and the islands adjacent*. London, 1582, in-4°, réédités eux-mêmes pour l'Hakluyt Society par John Winter Jones. London, 1850, in-8°, p. 91. — *Histoire notable de la Floride située ès Indes Occidentales, contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes françois, descrits par le capitaine* Laudonnière *qui y a commandé l'espace d'un an trois moys*. Paris, 1586, in-8°, édit. Basanier; rééditée par Pierre Jannet. Paris, 1853, in-12. Hackluyt en a reproduit une traduction anglaise dans *The principal Navigations* (1600), t. III.

(3) Qu'on ne s'étonne point de voir dans l'expédition un Français familier avec la langue des indigènes. Nous n'avions point cessé, depuis Verrazzano, de fréquenter les parages de la Floride, témoin l'expédition de Mesmyn aux Bermudes (t. III, p. 584), et celle de Cause, « vaillant capitaine pilote, natif d'une petite ville de Xaintonge, une lieue de la maison de Madion » : passé Hispaniola, en allant vers la Floride, « vous apparoist la terre de Cause, » écrivait Thevet en relatant un voyage de l'année 1555 (Thevet, *Deux voyages aux Indes Australes*, B. N., Franç. 15454, fol. 137).



FLEUVES DE FLORIDE, CHARENTE, GARONNE... (1562)

Miniature de Jacques Le Moyne de Morgues, reproduite par de Bry (Francfort, 1591).

mil, les caciques des aigrettes, en échange de bracelets d'étain. Le paysage était féerique. Après la rivière de Mai, découverte le premier jour de ce mois printanier, on ne compta pas moins de huit autres rivières en soixante lieues de côtes, la Seine, la Somme, la Loire, la Charente, la Garonne, la Gironde, la Belle et la Grande, pour arriver enfin à l'embouchure d'un beau fleuve, capable de recevoir les plus belles flottes du monde, un vrai port Royal.

Au chant des psaumes de David, nos huguenots prirent pied sur les rives du fleuve qu'ils baptisèrent le Jourdain. « Et cheminans à travers les ramées, ils ne voioient autre chose que poules d'Inde s'envoler par les forêts » de cèdres et de lentisques, « de si suave odeur que cela seul rendoit le lieu désirable. » Non loin de l'embouchure, un bras de rivière, si pittoresque qu'il rappelait et qu'on le nomma Chenonceaux, séparait deux îlots faciles à défendre, Libourne et Charlesfort. Il s'agit là sans doute des îles qu'on voit à l'entrée de l'Edisto, dans la Caroline méridionale.

Dans l'une, à Charlesfort, une petite forteresse s'éleva sur les plans des capitaines Laudonnière et Salle. Des remparts de seize toises de long sur treize de large suffisaient à protéger les vingt-huit hommes qui avaient librement consenti à rester au Nouveau-Monde « pour le soulagement de la république françoise ». Après une mâle allocution où il leur dit d'obéir en soldats au capitaine Albert de la Pierria en attendant son retour, Ribault quitta Charlesfort et continua vers le nord ses explorations. En six semaines, on avait fait plus de découvertes que les Espagnols en soixante-dix ans. Il fallait en tirer parti, et, les vivres touchant à leur fin, gagner l'Europe pour quérir de nouveaux colons. Le 20 juillet, sans encombre, l'expédition était de retour à Dieppe.

Tombant en pleine guerre civile, Jean Ribault ne pou-

vait plus attendre le moindre appui de l'amiral, passé dans le camp des insurgés. Et lorsque Dieppe fit sa soumission au roi le 30 octobre 1562, il préféra s'expatrier une seconde fois, (1) plutôt que de renier son chef et ses sympathies à la cause protestante. Mais en publiant à Londres la relation de son voyage (2), il appelait l'attention des Anglais sur la Floride. La reine Élisabeth lui promit trois cents ducats et, au retour, un logis s'il voulait faire remise de Charlesfort à un aventurier, Thomas Stukeley, qualifié de comte, duc, archiduc ou vice-roi d'Irlande (3). L'offre était tentante ; et Ribault allait quitter la Tamise à la tête de cinq vaisseaux et de trois cents hommes, lorsque, pris de remords et honteux de prêter les mains à l'œuvre de spoliation déjà commencée sur nos côtes, il tenta de s'évader. Repris à Gravesend en juin 1563, Ribault fut mis aux fers en compagnie de trois autres de nos pilotes et forcé d'accompagner Stukeley, sous la menace d'être pendu (4). Il dut son salut à un coup de théâtre.

L'apparition sur les côtes d'Angleterre d'un bâtiment à la dérive, de passagers épuisés de faim, ruina les projets d'Élisabeth. C'était la garnison de Charlesfort qui faisait retour en Europe. Choyée par les caciques Adusta, Hoya, Covexis et Ouadé, elle avait longtemps vécu aux dépens de la générosité indienne, qui ajoutait aux vivres de petits cadeaux, tapisseries en plumes, perles ou fin cristal de roche, et qui s'employa même à reconstruire la forteresse

(1) B. N., Franç. 17294, fol. 231. — Sur son séjour à Londres en 1546, cf. le t. III, p. 453, n. 2.

(2) En 1563.

(3) Cf. une notice biographique sur Thomas Stukeley par le comte H. de Castries, *Sources inédites de l'histoire du Maroc*. Paris, 1905, in-8°, t. I, p. 406, note 2.

(4) Alvaro de Quadra à Philippe II d'Espagne. Londres, 1er mai, 19 et 26 juin 1563 (Martin A.-H. Hume, *Calendar of letters and State papers, relating to english affairs, preserved principally in the archives of Simancas : Élizabeth*, t. I, p. 322, 335, 337, 339).

détruite par le feu. « Le malheur voulut que ceux qui n'avoient pu estre domtéz par les eaux, ny par le feu, le fussent par eux-mêmes (1). » Par sa rigueur, par la condamnation à mort d'un tambour aux gardes françaises qu'il pendit de sa main, par la dégradation d'un autre soldat, le capitaine Albert provoqua une révolte et périt massacré. Puis ne voyant rien venir de France, les mutins s'embarquèrent à bord d'un grossier bâtiment fabriqué avec l'aide des Indiens; et déployant leurs chemises en guise de voiles sur les lianes tressées qui tenaient lieu d'agrès, ils appareillèrent sous la direction de Nicolas Barré. Quand une roberge britannique non loin de la côte anglaise les rencontra, les misérables, à court de vivres, avaient dévoré l'un des leurs.

II

LAUDONNIÈRE FONDE LA CAROLINE

(1564)

Dès qu'un traité de paix eut mis fin à la guerre franco-anglaise, le 22 avril 1564, trois petits bâtiments du Havre, *l'Élisabeth, le Breton* et *le Faucon* (2), reprirent le chemin de la Floride sous le commandement de Laudonnière. Avec les cent mille francs donnés par l'amiral, avec des blancs-seings pour conférer des grades, l'ancien lieutenant de Ribault avait formé une troupe d'élite, encadrée par le lieutenant d'Ottigny, l'enseigne suisse d'Erlach et le sergent La Caille. Puritain froid et tenace comme son chef, René

(1) Laudonnière.
(2) Dont les maitres étaient Jean Lucas, Michel Vasseur et Pierre Marchant.

de Laudonnière était l'homme de sa devise : « Si Dieu m'aide, j'irai à fin » (1).

Deux mois après son départ, il touchait à la pointe Sainte-Hélène et entrait le lendemain dans la rivière de Mai. « A l'ombre d'une frescade, » où l'attendait le cacique, paré d'une peau de cerf multicolore, les Indiens le saluèrent du seul mot français qu'ils eussent retenu, le mot « amis ». Et quelle fut sa joie d'apercevoir, orné de lauriers et entretenu comme un autel, le *padron* monolithe où étaient gravées les armes de France! De cette scène à l'antique, un dessinateur attaché à l'expédition nous a conservé le souvenir (2) dans un album des plus suggestifs, où des tableaux à la Fenimore Cooper nous montrent les Indiens sur le sentier de la guerre ou cachés dans des peaux d'élans pour guetter les fauves à l'abreuvoir.

Ce fut là que Laudonnière s'établit. Un îlot triangulaire offrait une facile défense et, pour *le Breton* et *le Faucon*, un excellent abri : un rempart de gazon couronné de palissades et de fascines, avec quelques pièces de canon, en fit une petite forteresse, baptisée en l'honneur de Charles IX, la Caroline; le terme n'a rien de commun avec la vaste région occupée au siècle suivant par les officiers de Charles II d'Angleterre. Un fort, en l'espèce, n'était point superflu. Les bonnes relations nouées avec les caciques du voisinage furent promptement compromises; et les difficultés

(1) P. Gaffarel, *Histoire de la Floride française*. Paris, 1875, in-8°, p. 46.

(2) La miniature originale de Jacques Le Moyne de Morgues existe encore (Dr E.-T. Hamy, *Sur une miniature de Jacques Le Moyne de Morgues, représentant une scène du voyage de Laudonnière en Floride (1564)*. Paris, 1901, in-8 : extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*). Elle a été reproduite, ainsi que les autres dessins de Le Moyne de Morgues, dans la collection De Bry. *Brevis narratio rerum quae in Florida, Americae provincia, Gallis acciderunt, secunda in illam navigatione, duce Renato de Laudonniere, classis praefecto MDLXIIII, quae est secunda pars Americae*. Francofurti-ad-Moenum, 1591, in-fol.



LAUDONNIÈRE ET LES INDIENS DE FLORIDE (1564)

Miniature de Jacques Le Moyne de Morgues, compagnon de Laudonnière, reproduite par de Bry (Francfort, 1591.)

s'accrurent d'une mutinerie parmi les colons, qu'un certain La Roquette voulait mener à la découverte d'une mine d'or. Tandis que voguait vers la France le gentilhomme auvergnat de Marillac, avec un pli secret pour l'amiral, une soixantaine de conjurés, pistolets et fusils au poing, surprenaient au saut du lit Laudonnière et tout l'état-major. Maîtres des deux barques préparées pour aller à la découverte, ils forçaient les pilotes Michel Vasseur et Tranchant à gouverner sur les Antilles. D'abord assez heureux pour capturer des caboteurs cubains, puis au cap Tiburon le gouverneur de la Jamaïque, ils eurent l'imprudence d'envoyer chercher à terre sa rançon. Cernés dans une anse par trois bâtiments de guerre, ils laissèrent sur place la moitié des leurs et, dépourvus de tout, se résignèrent à regagner la Caroline. Les meneurs, Desfourneaux, Lacroix, Étienne de Gênes et Seignore, furent passés par les armes; aux autres, on pardonna.

Cependant, les pionniers restés avec Laudonnière découvraient un grand lac, — peut-être le lac Okechobée, — bordé de forêts d'acajou et de magnolias séculaires. Tel autre, La Roche-Ferrière, envoyait des monts Apalaches des boucliers d'or et d'argent, des lingots, des flèches d'or, des émeraudes et des saphirs, magnifiques échantillons de la richesse d'un territoire que l'audacieux volontaire parlait de conquérir avec cent arquebusiers.

Ces rêves dorés avaient fait oublier les nécessités de la vie. Au printemps de 1565, la famine éclatait. « Les os commencèrent à suyvre la peau de si près, qu'en plusieurs endroits, ils la percèrent. » Et des Indiens, rien à attendre. Laudonnière, pour se faire apporter des vivres, ayant retenu comme otage leur cacique Outina, les alentours du fort s'étaient couverts de flèches, garnies de longs cheveux, scalp significatif d'une déclaration de guerre. « L'œil et le pied si prompts qu'aussitost l'harquebuse en joue, aussitost

estoient-ils en terre, et aussitost relevéz pour respondre de l'arc, » les Indiens s'abattirent deux cents par deux cents sur le détachement envoyé le 27 juillet aux provisions : si bien que le lieutenant d'Ottigny dut battre en retraite.

Enfin, le 3 août, les sentinelles, qui exploraient anxieusement l'horizon du haut de la montagne voisine, signalèrent quatre voiles. C'étaient des Anglais; le négrier John Hawkins, qui se faisait gloire d'avoir comme blason un nègre à mi-corps, lié d'un cercle, venait d'écouler à Saint-Domingue une cargaison de *bois d'ébène* prise en Guinée (1). Un de nos pilotes dieppois, Martin Atinas, le guidait.

Stupéfait de nous trouver solidement installés en Floride, mais vite instruit de notre détresse, Hawkins offrit de ramener en France « toute la troupe ». « Je refusay tout à plat, écrit notre Poitevin; si est ce que je craignois qu'il ne voulust attenter quelque chose en la Floride au nom de sa maistresse. » Mais pour calmer les murmures de ses soldats, que le négrier encourageait sous main à quitter la place, Laudonnière leur assura les moyens d'être rapatriés, en achetant au prix de son artillerie un des vaisseaux anglais (2).

L'avenir lui donna raison de ne pas abandonner « une entreprise si importante pour nostre république ». Le 28 août, la flotte de secours longtemps attendue était signalée au large.

L'amiral de Coligny l'avait placée sous les ordres de trois officiers généraux : Jean Ribault, colonel conducteur du voyage et lieutenant du roi en « Neufve France » (3), François Léger de La Grange, colonel des troupes et direc-

(1) Guzman de Silva à Philippe II. Londres, 1er octobre 1565 (Martin A.-S. Hume, *Calendar of State papers relating to english affairs preserved in... Simancas : Élizabeth*, t. I (1558-1567), p. 486).

(2) Hackluyt, *The principal Navigations*, t. III, p. 501, 520, 583, 590.

(3) B. N., Franç., 21544, fol. 21 et suiv. : mandements de Coligny aux capitaines de navires.

teur des fortifications (1), Pierre Aligre d'Ully, chargé, comme le furent plus tard les intendants, des vivres, de la justice et des revues (2). Le capitaine Luce faisait fonctions de sergent-major (3) du corps expéditionnaire, qui comprenait quatre compagnies d'arquebusiers, de jeunes laboureurs, des femmes et des enfants, environ six cents personnes (4). L'escadre, que le capitaine de marine Louis de Berre de Torrette avait eu mission de former (5), comptait, comme vaisseaux de haut bord, *la Trinité* vaisseau amiral acheté tout exprès par le roi, *l'Émérillon* roberge royale, battant pavillon du vice-amiral Nicolas d'Ornano, et *la Perle*, commandée par Jacques Ribault, fils de Jean, également capitaine de la marine royale; *la Levrière* (6), *l'Émérillon* de Vincent Collas (7) et *l'Épaule de mouton* étaient des navires de Dieppe affrétés comme transports; la roberge rochelaise du capitaine Jean Du Boys rallia l'expédition en cours de route. Une batterie de six pièces, des milliers de poudre à canon, des « toiles à fère car-

(1) Suivant commission de Coligny. 19 mars 1565 (Le P. Fournier, *Hydrographie* (1667), p. 251). — Cf. des contrats passés par la Grange à Rouen, 7 et 16 avril (Gosselin, *Nouvelles glanes normandes*. Rouen, 1873, in-8°, p. 9).

(2) *Ibidem*. — Lettre de Coligny à Charles IX. 18 août 1566 (B. N., Franç. 15882, fol. 144) : Coligny prie le roi de faire mettre en liberté « le sieur d'Huilly, » prisonnier en Espagne, dont il définit les fonctions près de Ribault.

(3) Suivant commission de l'amiral du 2 avril (Le P. Fournier, p. 251).

(4) Nicolas Le Challeux, *Discours de l'histoire de la Floride*. Dieppe, 1566, in-8°. Le Challeux était charpentier à bord de l'escadre de Ribault. — Déposition de Jehan Mennin, marinier, par devant M. de Fourquevaux (Marquis Du Prat, *Histoire d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne*. Paris, 1859, in-8°, p. 431. — Gaffarel, p. 443. — Abbé Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572). Paris, 1896, in-8°, p. 131).

(5) Suivant commission de l'amiral du 27 avril (Le P. Fournier, p. 251).

(6) Mandements de Coligny relatifs à l'armement de tous ces navires. Chastillon, 28 avril, 10 mai 1565 (B. N., Franç. 21544, fol. 31 et suiv.).

(7) « Prins en nolleage pour porter vivres au païs de la Nouvelle-France, aultrement la Floride. » 2 mai (B. N., Franç. 20977, fol. 184).

tuches », des lances et des piques à feu étaient destinés à la colonie (1).

III

LE MASSACRE DE L'EXPÉDITION DE RIBAULT (1565)

Quelques jours après Ribault, une autre escadre quittait l'Europe, emportant les deux mille six cents hommes de Pedro Menendez de Avilès : d'autres bâtiments de guerre et six cents soldats devaient les rallier aux Antilles. Sous couleur d'exterminer l'hérésie, hidalgos castillans et montagnards des Asturies venaient nous expulser de Floride, et pourvoir de garde-côtes la colonie (2), pour prévenir tout retour offensif des nôtres.

Assailli en cours de route par de violentes tempêtes, Menendez n'avait pu conserver près de lui qu'une partie de sa flotte, lorsque, le 4 septembre, à travers un épais brouillard, furent signalés quatre vaisseaux à l'ancre près de la côte floridienne (3).

(1) Mandement de Coligny. 25 avril (B. N., Franç. 21 544, fol. 54).

(2) Selon traité du 20 mars 1565 entre Philippe II et Menendez (Rui Diaz y Caravia, *La Florida, su conquista*, t. II, p. 415. — F. Duro, *Armada española*, t. II, p. 466).

(3) Les sources espagnoles, pour la relation de la campagne, sont : les *Cartas escritas al rey por el general Pero Menendez de Aviles,* aux archives de Séville, utilisées par Parkman, *Pioneers of France in the north World.* Boston, 1867, in-8°, trad. de Clermont-Tonnerre. Paris, 1874. — Dr Solis de Las Meras, beau-frère de Menendez, relation de l'expédition de Menendez publiée par Gabriel de Cardenas y Cano [André Gonzalez de Barcia], *Ensayo cronologico para la historia de Florida.* Madrid, 1723, in-4°, p. 85. — Francisco Lopez de Mendozà, chapelain de l'armada, relation publiée en espagnol dans la *Coleccion de documentos ineditos relativos al descubrimiento de las posesiones españolas.* Madrid, 1866, in-8°, t. III, p. 460; et traduite en français sous le titre : *Mémoire de l'heureux résultat et du bon voyage que Dieu a bien voulu accorder... à Pero Melendez,* dans Ternaux-Compans,

C'était une de nos divisions. Les navires de faible tonnage, *la Perle*, du capitaine Jacques Ribault, *la Levrière*, de maître Vivien Maillard (1) et le bâtiment de Machonville, ayant seuls pu s'abriter dans la rivière, les vaisseaux de forte jauge étaient restés à un mille au large sous la garde de petits détachements. Quand il vit arriver sur eux une demi-douzaine de navires de guerre, dont l'un, *le San-Pelayo*, ne jaugeait pas moins de 1 550 tonnes, Jean Ribault voulut amener au secours des siens six cents arquebusiers ; mais avant qu'il eût quitté le rivage, son vaisseau-amiral, *la Trinité* (2), et la roberge vice-amirale, *l'Émérillon* (3) étaient investis : contre chacun d'eux, une couple de grands navires avaient exécuté une manœuvre enveloppante, avec une précision et dans un silence impressionnants.

« Qui vive? cria-t-on alors de la flotte suspecte. — France. — Vous êtes en territoire espagnol. Quittez la place, ou sinon... — Quel est votre général? — Pero Menendez de Avilés. Et le vôtre? — Monseigneur de Chastillon » (Coligny).

La nuit était venue. Dans les ténèbres, une barque de *la Trinité* se glissa vers *l'Émérillon* avec un message verbal, dont les Espagnols, aux écoutes, ne purent saisir le sens. Mais à l'énergique réponse du corse Nicolas d'Ornano, dit Corsette (4) : « C'est moi qui suis l'amiral; plutôt mourir! »

Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, 2e série, t. X, p. 165.

(1) Les deux bâtiments avaient chacun dix pièces, dont deux fauconneaux de bronze, selon mandement de l'amiral de Coligny. 28 avril 1565 (B. N., Franç. 21544, fol. 40).

(2) Achetée par le roi, *la Trinité* avait trente-deux pièces : 7 moyennes de bronze, 1 coulevrine, 1 fauconneau, 1 faucon, 20 berches de fer et 2 chiens. Autre mandement de Coligny (*Ibidem*, fol. 35).

(3) Cette roberge royale, commandée par Nicolas d'Ornano de Corse, capitaine ordinaire en la marine, avait vingt-neuf pièces, dont 7 moyennes et 2 espoirs de bronze et 20 berches de fer (*Ibidem*, fol. 31).

(4) Son parent Pierre d'Ornano, capitaine de galère, était également appelé Corsette. Lettres de Henri II, 26 décembre 1550 (B. N., Pièces

ils comprirent que le lieutenant de *la Trinité,* Jean Le Blanc (1), en l'absence de son chef, avait parlé de se rendre. « Plutôt mourir! » répondit l'écho à la sommation d'amener lancée par l'amiral Diego Florès de Valdès. Mais pour servir les soixante et une pièces de nos navires amiraux, les bras manquaient, quelle que fût la bonne volonté des officiers mariniers de Corsette, du maître d'équipage Eustache Fayet, du contre-maître Jean Franc-homme et des maîtres canonniers Martin Ferrant et Étienne Bertrem (2). Force était donc de prendre chasse, en coupant au plus vite les câbles des ancres. Et ces démons manœuvrent si habilement, écrivait un de nos adversaires (3), qu'ils eurent tôt fait de nous distancer. La poursuite dura toute la nuit.

Le surlendemain, notre escadre reparaissait, *la Trinité* en tête, et faisait le signal d'aller à elle. Était-ce un piège? Ribault craignait qu'elle ne fût déjà au pouvoir de l'ennemi, quand une lettre du capitaine d'Ornano, apportée à la nage, le tira de perplexité. Nos vaisseaux étaient saufs : et Corsette avisait son chef que la flotte espagnole avait opéré un débarquement dans le sud, à la rivière des Dauphins, où des nègres travaillaient à des retranchements. Menendez, en effet, son coup manqué, se fortifiait dans le rio San-Agustin, en attendant des renforts que *le San-Pelayo* et un autre navire allaient quérir d'urgence à Saint-Domingue.

originales, vol. 2170, doss. Ornano, p. 2). Et c'est sous ce sobriquet de Corsette qu'ils étaient couchés sur les états de la marine royale (B. N., Franç. 3616, fol. 123). M. Gaffarel n'avait pas identifié les braves.

(1) Capitaine de la marine royale comme Ribault et Corsette, il était capitaine de pavillon de Ribault sur *la Trinité* (B. N., Franç. 21544, fol. 37). Comme eux, il fut victime des Espagnols; son nom est marqué, comme les leurs, d'une croix funéraire dans la liste des capitaines de la marine royale au 23 avril 1566 (B. N., Franç. 3397, fol. 14).

(2) État des officiers de *l'Émérillon* au départ, le 6 mai 1565 (B. N., Franç. 21544, fol. 33 v°).

(3) Francisco Lopez de Mendoza.

« Vous regarderez de n'endurer qu'il n'entrepreine sur nous, » avait écrit l'amiral de Coligny à Jean Ribault. Celui-ci en prit texte pour aller à l'ennemi. En vain, Laudonnière préconisait-il la défensive; en vain, déclarait-il urgent de parer à l'imminence d'un ouragan, en allégeant les vaisseaux pour les rentrer dans la rivière; en vain, le colonel La Grange l'appuyait-il de son autorité. Jean Ribault embarqua sur ses quatre vaisseaux de haut bord toutes ses compagnies d'infanterie, empruntant même à la garnison de la Caroline les officiers d'Ottigny, d'Erlach et La Caille; le 10 septembre, il était en vue de la position espagnole. A grand'peine, l'escadre ennemie, fuyant à notre approche, franchit la barre du rio San-Agustin pour se mettre à l'abri. Le reflux empêcha de la suivre : et soudain, l'ouragan prédit éclata, entraînant nos vaisseaux avec une violence folle. San-Agustin était sauvé.

Il ne restait au fort de la Caroline que seize hommes en état de porter les armes; joignez à cela des estropiés, des valets de chiens, des cordonniers, un brasseur, un joueur d'épinette, des femmes et des enfants, en tout une ou deux centaines de personnes. Dans la nuit du 19 au 20 septembre, La Vigne était de garde aux remparts avec son escouade. La pluie tombait si dru qu'au jour, il congédia les sentinelles et gagna lui-même son logis pour se sécher. Il n'avait rien observé de suspect... Quelques instants après, les Espagnols de Menendez, Recalde et Patino, venus à travers bois et marais de San-Agustin, montaient en trois colonnes à l'assaut. Pris à l'improviste, les défenseurs furent écrasés : « Voilà le capitaine! » cria un déserteur, en montrant Laudonnière. Mais celui-ci parvint à gagner la brèche de l'ouest et à se réfugier dans la lagune : il échappait à une « horrible tuerie » que contemplait, impuissant, un autre fuyard (1).

(1) Le Challeux.

C'est à peine si les femmes et les enfants étaient épargnés. Les prisonniers étaient pendus, et dans un bûcher, flambaient les livres et les dépouilles des hérétiques.

De petits bâtiments mouillés sous le fort, un brigantin, une galiotte sans agrès, un transport vide avaient été promptement amarinés par les Espagnols : un quatrième navire tentait de s'échapper avec sa cargaison de vivres, quand une bordée de la forteresse le coula à fond. Restaient *la Perle* et *la Levrière*, postées à l'entrée de la rivière pour en barrer l'entrée. C'était notre dernière planche de salut. Jacques Ribault et Maillard, qui les commandaient, recueillirent dans les roseaux de la rive Laudonnière et vingt-six des siens, son trompette, sa femme de chambre, le peintre Le Moyne de Morgues, le fils d'un aubergiste de Rouen, le ministre Robert, le charpentier Le Challeux... De la rive, les vainqueurs leur lançaient les yeux des cadavres, qu'ils « fichoyent au bout des dagues, » en poussant des cris de bêtes féroces. Jacques Ribault voulait tout risquer pour sauver les derniers débris de la colonie. Mais la pénurie des vivres et des munitions, l'incertitude où il était du sort de son père, emporté par la tourmente, l'obligèrent à appareiller pour la France le 25 septembre. Son cousin, Maillard, fit voile en même temps, avec Laudonnière à bord.

A peine de retour à San-Agustin, Menendez eut, par les Indiens, connaissance d'un naufrage tout proche. A quatre lieues dans le sud, il aperçut en effet de nombreux marins de l'autre côté d'une lagune. C'était l'un des équipages de Jean Ribault. Votre fort est pris et la garnison massacrée, cria Menendez. Anéantis par la nouvelle, nos gens offrirent une rançon pour se faire rapatrier. — A des protestants, je ne veux rien promettre, répliqua l'adelantado. Sans se douter qu'ils n'avaient en face d'eux qu'une quarantaine d'hommes, les malheureux se rendirent à discrétion et commencèrent par se démunir de leurs armes, soixante-dix arquebuses,

vingt pistolets, etc. Ainsi désarmés, l'amiral Florès de Valdès les transportait dix par dix de l'autre côté de l'eau, où la petite troupe de Menendez, masquée derrière un massif, leur liait aussitôt les mains avec des mèches d'arquebuse. Ils étaient deux cent huit. « Les catholiques à part! » commanda Menendez. — Huit hommes se détachèrent du groupe et furent évacués en canot sur San-Agustin. Quant aux autres?... « Lorsque vous me verrez tracer une raie sur le sable, dit tout bas l'adelantado au commandant de l'avant-garde, ce sera leur arrêt de mort. » Et pas un des prisonniers n'échappa à la boucherie.

Le lendemain, tout était à recommencer. Une nouvelle troupe de naufragés avait reparu sur la rive méridionale de la lagune, car nos vaisseaux brisés par l'ouragan couvraient d'épaves la côte. Dans la nuit, un barbier laissé pour mort ayant pu se traîner jusqu'à elle et crier à la trahison, les trois cent cinquante hommes de la troupe défiaient, par delà l'eau, les cent cinquante soldats de la garnison de San-Agustin. A l'étendard royal qui claquait au vent, Menendez comprit que le lieutenant général Ribault était devant lui. Et il se tint coi.

Dupé par cette feinte quiétude, Ribault hissa le drapeau parlementaire; l'annonce de la destruction de la Caroline l'attéra. Dans son désarroi, il livra tout, les étendards, les enseignes des compagnies, ses armes dorées, le sceau qu'il tenait de Coligny pour expédier les provisions d'offices. Cent cinquante hommes seulement souscrivirent la capitulation et passèrent l'eau à sa suite. « Y a-t-il des Luthériens parmi vous? demanda Menendez. — Tous, » clama Ribault, et il entonna le psaume : « Domine, memento mei... » Au même signal que précédemment, les poignards des bourreaux s'abattirent, n'épargnant que les fifres, les tambours et quatre soldats catholiques (1). Le lieu du carnage

(1) D. Solis de las Meras.

s'appelle encore la lagune des massacres « Matanzas ».

Le cadavre de Ribault subit de sanglants outrages (1). La peau de visage, scalpée avec la barbe, fut envoyée comme un trophée à Séville : le corps fut écartelé, et Menendez fit exposer dans la cour de la forteresse les débris informes du « meilleur commandant, du plus expérimenté marin qu'il eût jamais connu » (2).

Qu'étaient devenus les derniers compagnons de Ribault? A huit journées de marche dans le Sud, au cap Canaveral, ils construisaient un fort et un vaisseau. Menendez, le 1er novembre, tombait à l'improviste sur eux à la tête de trois cents soldats et des trois bateaux du capitaine Diego de Maya. Une prompte retraite dans les bois donna à nos marins le loisir d'écouter les propositions pacifiques du bourreau de la Floride : il promettait la vie sauve; et cette fois, aux cent cinquante hommes qui se fièrent à lui, à l'intendant Aligre d'Ully, au chirurgien-canonnier Charles de Saligan, au pilote Jacques La Boire, etc. (3), il tint parole. Seuls, un capitaine français et vingt des siens envoyèrent dire qu'ils aimaient mieux servir de festin aux Indiens que de captifs aux Espagnols. Le fort en bois fut rasé, le vaisseau en chantier brûlé, l'artillerie de forteresse enterrée. Menendez avait achevé sa tâche. La Floride française avait vécu.

« Qui veut aller à la Floride,
Qu'il aille, j'y ai esté.
Et revenu sec et aride
Et abbattu de povreté,
Pour tous biens j'en ay rapporté
Un beau baston... » (4).

(1) La Popelinière, p. 34. — De Thou, *Histoire universelle*, XLIV, p. 526.

(2) Menendez à Philippe II, 15 octobre 1565 (Parkman, p. 98).

(3) Qui étaient captifs avec une douzaine d'autres sur les galères d'Espagne, plusieurs années après (B. N., Franç. 16103, fol. 639).

(4) Le Challeux.

IV

LE VENGEUR : DOMINIQUE DE GOURGUES (1568)

En décembre, arrivaient les débris du corps expéditionnaire, Jacques Ribault le jeune à Dieppe, *viâ* La Rochelle (1), et Laudonnière à Calais, par la voie de Swansea et Londres. Mais quel accueil était réservé aux malheureux (2) ! La timide velléité du roi de les défendre, en refusant de se laisser « frustrer d'une chose où ses sujets avoient planté ses armes » (3), ne tint pas contre les « hautes gammes » de l'ambassadeur espagnol ; menacée d'une rupture si elle prenait fait et cause pour « les usurpateurs de la Floride », Catherine de Médicis leur « fit sentir combien ils avaient offensé leur souverain » (4). Faiblesse indigne chez un chef d'État qui sait être dans son droit ; car la reine avait la preuve, « par cartes marines fort antiennes, que la coste où la Floride est assise, s'appeloit la coste des Bretons, la Franciscane ou la Neufve France. » Qu'on eût préféré à cette couardise la fière riposte de notre représentant à

(1) *La Perle*, capitaine Jacques Ribault, remet au retour de Floride la moitié de ses pièces au lieutenant du roi à La Rochelle et l'autre moitié au gouverneur de Dieppe. Dieppe, 28 décembre 1565 (B. N., Franç. 21544, fol. 46, 49).

(2) Laudonnière fut éconduit par Charles IX sans un mot de sympathie. (De Thou, XLIV).

(3) « Responce du Roy très Chrestien » aux Espagnols, 28 novembre (C. Douais, *Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne* (1565-1572). Paris, 1897, in-8°, p. 3).

(4) Catherine de Médicis à Fourquevaux, ambassadeur de France en Espagne, 30 décembre 1565 et 20 janvier 1566 (Gaffarel, p. 419. — Comte Hector de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 337-341. — C. Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux*, p. 59).

Madrid : « La France, Dieu mercy, a faict teste à quiconque l'a assaillie » (1)!

Et la France eût fait tête, tant elle était « merveilleusement oultrée ». Un massacre abominable, accompli « soubs le manteau de la foy promise, Ribault escorché vif, trente-cinq chefs pendus par les parties honteuses, les capitaines de marine clouéz par les yeux aux masts des navires, les soldats et matelots cousus dans des voiles, et jettéz en mer » (2), telles étaient les rumeurs effroyables et à peine outrées qui circulaient sur la sinistre tragédie. Le sang des innocents criait vengeance; les veuves et les orphelins demandaient justice (3); au lieu d'un blâme, Philippe II écrivait de sa main en marge de la dépêche de Menendez : « Quant à ceux qu'il a tués, il a bien fait » (4). Et Charles IX entrait amicalement en pourparlers avec l'Espagne pour règlementer le droit de visite (5)!

Un justicier se leva pour venger l'outrage, un simple petit gentilhomme de Mont-de-Marsan. Dominique de Gourgues avait, comme états de services, vingt années de campagnes en Écosse, en Piémont, en Toscane et dans le Levant. En 1556, à la suite d'un assaut soutenu avec trente braves contre tout un corps d'armée espagnol, il était fait prisonnier dans une place du Siennois. Seul épargné, « bien rare

(1) Fourquevaux à Catherine de Médicis et à Charles IX. Madrid, 24-25 décembre 1565 (Gaffarel, p. 414, 415, 432). — Cf. aussi, sur l'affaire de la Floride : Arch. nat., K 1506, nos 12-15; K 1513, n° 13; K 1518, n° 80; K 1521, n° 5.

(2) *Remonstrances très humbles en forme d'advertissement des capitaines de la marine* (B. N., Dupuy 464, fol. 48 v° : réimpr. dans les *Nouvelles annales des voyages*, t. I). — Discours véritable des cruautés que les Espagnols font contre les Français au Pérou. 1568 (Ducéré, *Histoire maritime de Bayonne : les Corsaires*, p. 348).

(3) *Requeste au Roy faite par les femmes vefves, enfans orphelins, parens et amis de ses sujets cruellement massacréz par les Hespagnols en la France Antartique, nommée la Floride* : Gaffarel, p. 477.

(4) Parkman, *Pioneers of France in the North World*, trad. par M. de Clermont-Tonnerre (1874), p. 102.

(5) 26 juillet 1566 (B. N., Franç. 10751, fol. 373).

faveur espagnole, » mais pour subir l'ignominieuse condition de galérien, il était capturé par les Turcs sur le bâtiment au sort duquel il était lié. Un sanglant combat, livré sous la bannière de Malte par son compatriote Mathurin de Lescout de Romegas, le rendit à la liberté : des voyages aux côtes d'Afrique et dans l'Amérique du Sud le rompirent avec les navigations au long cours (1) et achevèrent l'apprentissage maritime commencé à la rude école de l'adversité.

Le 2 août 1567, Dominique de Gourgues quittait Bordeaux avec deux roberges et une patache équipées avec ses maigres ressources : sa petite troupe, passée en revue à Royan, ne dépassait point cent quatre-vingts hommes, tant les arquebusiers de Cazenove que les marins de maître François Lagüe, parent par alliance de Montaigne. Lui seul savait le but du voyage. Devant la pusillanimité officielle, il célait son projet sous le couvert d'une expédition contre les nègres du Bénin, seule destination que portât le congé délivré par le vice-amiral de Monluc (2). Il avait si bien donné le change que le roi de Portugal dépêchait une quinzaine de gentilshommes en Guinée pour lui barrer la route.

Mais après un atterrage au Cap Blanc, où trois roitelets nègres furent durement châtiés pour avoir osé attaquer nos gens, après une dernière escale au Cap Vert, l'escadrille

(1) Blaise DE MONLUC, *Commentaires,* édit. de Ruble, t. II, p. 202.

(2) *La Reprinse de la Floride par le cappitaine* GOURGUE, a été imprimée par BASANIER, *l'Histoire notable de la Floride* (1586); TERNAUX-COMPANS, *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique,* t. XX (1841), p. 301-356; P. GAFFAREL, *Histoire de la Floride française,* p. 483-515; TAMIZEY DE LARROQUE. Bordeaux, 1867, in-8°. — Sur les divers manuscrits, cf. GAFFAREL, p. 340. — Cf. encore, sur l'expédition : vicomte A. DE GOURGUES, *Dominique de Gourgues.* Auch, 1861, in-8°, extrait du *Bulletin d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.* — Lieutenant de vaisseau Maurice DELPEUCH, *Un glorieux épisode maritime et colonial,* dans la *Revue maritime* (1903), p. 2180. — Agrippa D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle,* éditée par le baron Alphonse de Ruble pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1889, in-8°, t. III, p. 244.

pointa droit sur les Antilles. Là, tout fut pour nos gens sujet de distraction : et ces fruits rouges qui ensanglantaient l'urine, et ces tortues monstrueuses capables de porter quatre hommes à la fois ou d'en sustenter soixante, et le chaleureux accueil des Caraïbes, qui fuyaient les persécutions espagnoles en se réfugiant dans les cavernes. D'île en île, de la Dominique à Porto-Rico, de la Mona à Saint-Domingue, les Gascons approchaient du but, sans s'en douter.

A l'extrémité de l'île de Cuba, au cap Saint-Antoine, Dominique de Gourgues le révéla enfin (1). Et dans une harangue enflammée, il rappela à ses hommes le massacre de nos colons, l'injure faite à la France, l'impunité des bourreaux : à eux, d'effacer cette honte, en relevant en Floride notre drapeau... Il y eut dans l'auditoire un moment de stupeur, tant la chose semblait folle avec si peu de monde. Mais cette poignée d'hommes, n'était-ce point des Gascons! des Gascons, dont les têtes s'échauffèrent si bien qu'on eut peine à attendre la pleine lune pour agir; en franchissant le canal de Bahama, l'escadrille fut saluée d'un fortin qui la prit pour une division espagnole, et elle atterit à l'embouchure de la Seine, le rio Tacatacourou des Indiens, l'Alatamaha actuel.

Accueilli en libérateur, Dominique de Gourgues échangea avec le cacique Satouriona des serments d'amitié : côte à côte assis sur un siège en bois de lentisque, ils convinrent d'un rendez-vous pour le surlendemain au rio Salinacani, la Somme de nos cartes : Satouriona serait sur le sentier de la guerre à la tête de ses Indiens. Laissant ses navires à la garde de maître François Lagüe et de vingt matelots, avec le reste de sa troupe, que renforçaient trois caciques et

(1) Huit vaisseaux français avaient pillé en 1567 quelques villages de Cuba et Hispaniola : il n'en faudroit guère davantage, disait quelqu'un, pour forcer les trois « forts » espagnols en Floride (DOUAIS, *Dépêches de M. de Fourquevaux,* p. 305).

trois cents Indiens, Gourgues continua sa route vers le Sud : jamais on ne vit pareille « allégresse chez des gens qui pensaient aller à une mort presque certaine ». Un mousse du Havre réfugié parmi les sauvages et un gentilhomme du Comminges, d'Estampes, envoyé en éclaireur, s'accordaient à dire que les Espagnols étaient en forces dans la rivière de Mai, non seulement à la Caroline d'antan devenue San-Matheo, mais dans deux nouvelles redoutes bâties à une lieue en aval, à l'embouchure de la rivière.

Le 24 avril 1568, veille de Quasimodo, après avoir traversé un cours d'eau rempli d'huîtres aux écailles coupantes, Gourgues aperçut à travers les arbres la redoute du Nord : « Voilà les volleurs, voilà les meurtriers! cria-t-il. Revenchons nostre Roy, revenchons la France! » Avant que les Espagnols aient fini de « curer leurs dents », nos gens sont sur eux, Cazenove à la porte, Gourgues au pied de la plate-forme qu'il escalade. En vain, la garnison essaie-t-elle de fuir; de soixante hommes, il n'en est aucun qui ne tombe mort ou pris.

Trois pièces de rempart et une coulevrine, qui porte encore les armes de Henri II, sont aussitôt pointées sur la redoute du Sud qui n'a cessé de nous gêner par son feu. Gourgues et quatre-vingts de ses arquebusiers, franchissant en même temps la rivière, coupent toute retraite vers la Caroline. Une nuée d'Indiens les suit à la nage. La panique gagne les soixante défenseurs du second fort : ils « ruent les armes bas et supplient pour la vie, qui leur est ostée plustost qu'ils n'ont achevé de la demander ».

Restait la forteresse d'amont, San-Matheo, dont les Espagnols disaient orgueilleusement qu'elle était imprenable, quand bien même la moitié de la France l'attaquerait. On apprit d'un espion espagnol, saisi sous un déguisement indien, que les deux cent quatre-vingts hommes de Gonzalve de Villaréal étaient dans l'épouvante, persuadés

que nos gens étaient deux mille. Gourgues profite de l'erreur. Le lendemain, il est en embuscade sur la colline boisée qui domine le fort. Une compagnie d'arquebusiers vient, en rampant, reconnaître ses forces : Gourgues l'a vue. Il attend qu'elle soit tout proche pour la fusiller à bout portant; elle fait volte-face : mais Cazenove s'est glissée derrière elle et lui coupe toute retraite. Il n'échappa pas un seul homme sur soixante. A l'aspect du carnage, le reste de la garnison s'enfuit dans les bois, où les Indiens l'accueillent par une grêle de flèches; les fuyards veulent rebrousser chemin; mais nos arquebusiers leur barrent l'accès du fort et les taillent en pièces. A peine avait-on chargé à bord l'artillerie de la place que tout sautait. Une traînée de poudre, allumée par inadvertance, avait mis le feu à la sainte-barbe de la forteresse; aucun des vainqueurs ne fut enseveli sous les ruines, quelque habile que fût le stratagème de Villaréal. Nos pertes se bornaient à quelques gentilshommes gascons ou limousins, Lantoine, Bière, Carrau, Gachie, Pons, morts en combattant.

Quelques jours après, il ne restait plus trace de l'occupation espagnole. Les deux redoutes de l'embouchure du fleuve étaient rasées. Les rares prisonniers que Dominique de Gourgues avait pu arracher à la fureur des siens, une trentaine d'hommes, furent branchés aux arbres mêmes où avaient été pendus nos malheureux colons. « Dieu est juste, » disait un des condamnés qui avouait avoir supplicié de sa main cinq des nôtres. « Je ne fais ceci comme à Français, mais comme à Luthériens, » portait la pancarte que Menendez avait clouée au gibet : notre terrible justicier y substitua ces lignes tracées au fer chaud : « Je ne faicts cecy comme à Espaignols, ny comme à Marannes, mais comme à traistres, volleurs et meurtriers (1). »

(1) L'inscription offre quelques légères variantes selon les manuscrits (Gaffarel, p. 304, note 1).

Le départ de Gourgues eut quelque chose de triomphal : les Indiens venaient de toutes parts le saluer comme leur libérateur et il dut promettre de revenir dans douze lunes, avec une provision de miroirs et de haches. Trente-quatre jours après, le 6 juin 1568, il abordait à La Rochelle, où les habitants lui firent pareille fête. De là, il appareilla pour Bordeaux, suivi, à son insu, par dix-neuf pataches et roberges espagnoles, qui étaient arrivées en rade de La Rochelle le soir de son départ. Si j'en avais été averti à temps, écrit Dominique de Gourgues, je n'aurais « pour rien du monde reffusé de parler à eulx ». Et on peut croire sur parole un homme qui devait tenir tête avec trois bâtiments à dix-sept vaisseaux anglais (1) !

Tandis que Menendez recevait de son roi une approbation sans réserve, Gourgues eut à « cacher sa gloire » (2). Il se vit refuser une audience de la Cour (3), et l'interdiction de tout voyage au long cours sans dépôt préalable d'une caution fut une façon cauteleuse de le désavouer (4). Il y eut mieux : en plein Conseil, le cardinal de Lorraine ne rougit point de se faire l'avocat des Espagnols en insistant pour un châtiment ; mais il se fit sévèrement rabrouer par l'amiral de Coligny, qui montra la honte de « s'assujetir au vasselage de notre ennemy capital ». Si Dominique de Gourgues n'obtint point « la grande récompense » réclamée par l'amiral (5), le roi et son Conseil jugèrent pourtant « qu'en vengeant ses injures particulières, il avait aussi vengé celles de la France » (6) : l'artillerie qu'il avait gagnée sur

(1) Par là, tombe l'appréciation de M. Gaffarel (p. 316), qui traite « d'héroïque gasconnade » la phrase de Dominique de Gourgues.

(2) Agrippa d'Aubigné, t. III, p. 246.

(3) *Histoire notable de la Floride,* réédition de 1853, p. 222.

(4) Charles IX au vice-amiral de La Meilleraye. Septembre 1568 (Institut, Portef. Godefroy 68).

(5) *La Fortune de la Cour,* p. 242. — Gaffarel, p. 319.

(6) Dupleix, *Histoire de France* (1644), t. III, p. 674.

les Espagnols ne portait-elle point nos fleurs de lis (1).

Le héros était ruiné. L'artillerie, qui formait tout son butin, fut vendue à vil prix et suffit à peine à défrayer ses créanciers (2). Mais sans souci du lendemain et sans rancune, la relation de l'odyssée des Gascons se terminait par ces belles paroles : « Encore que ce n'est le premier service que le capitaine de Gourgues a fait à son prince, aussi ne sera-ce le dernier, Dieu aidant. » Nous verrons bientôt quelle noble revanche prit le héros sur l'ingratitude du roi.

(1) Charles IX à Fourquevaux. 19 juillet 1568 (C. Douais, *Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux*, p. 186).

(2) Elle valait 15 000 livres; elle fut vendue 3 000. Bordeaux, 25 août 1568 (Tamizey de Larroque, p. 71). Monluc la fit payer par les jurats bordelais. 13 novembre (*Archives historiques de la Gironde*, t. XXXIV, p. 313. — Paul Courteault, *Blaise de Monluc historien*. Paris, 1908, 8°, p. 521, note 4). Les créanciers de Gourgues étaient Jeanne Eyquem, femme de Lagüe, et Louis de Forcade (Tamizey, p. 72).

POLITIQUE AFRICAINE

I

LE BASTION DE FRANCE
ET LES COMPAGNIES DE PÊCHERIES DE CORAIL

« A quelques lieues à l'ouest de La Calle, on découvre les ruines d'une tour. Elle s'élève sur un escarpement rougeâtre au-dessus d'une petite anse bordée de sable blanc, aujourd'hui déserte, mais, il y a moins de deux siècles, pleine d'animation et de bruit. Cette tour est tout ce qui reste de l'ancien bastion de France, *el Bastioun* comme les Arabes l'appellent encore. Non loin de là, par une déchirure profonde de la côte, la mer communique avec un lac connu jadis sous le nom d'étang du Bastion. Autrefois, les corailleurs y pénétraient souvent, et, pendant l'hiver, il servait de port à leurs barques » (1).

Dans un pays que le fanatisme musulman gardait jalousement contre toute ingérence chrétienne, des Corses furent les premiers à planter notre drapeau, au lendemain du jour où ils avaient eux-mêmes cessé d'être Français, au lendemain du traité de Cateau-Cambrésis. Les conditions dans

(1) Élie de La Primaudaie, *Le commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française*. Paris, 1860, in-8°, p. 58.

lesquelles les frères Tomaso et Antonio Lincio ou Lenche, Marseillais d'origine corse, obtinrent de fonder un établissement en terre algérienne, n'ont point été éclaircies jusqu'ici (1). Et elles ne le seront peut-être jamais : car les deux frères mirent en œuvre les sourdes influences de parents renégats fixés en Afrique (2) ; et, pour gagner le dey, hostile à tout trafic qui ne se faisait point à Alger (3), ils se firent contrebandiers. Un va-et-vient mystérieux s'établit entre Marseille et la côte algérienne : en 1565, *la Barbette* était saisie dans les eaux des Baléares avec toute une cargaison de matériel de guerre, plomb en gueuses, grosses pièces d'artillerie en bronze, tonneaux de poudre, balles et barres de fer; et le gouvernement espagnol accusa les deux frères d'avoir déjà fait parvenir au dey neuf transports chargés de munitions, acceptant en retour comme cadeau pour le gouverneur de Provence des chevaux arabes, deux lions, des chiens et des faucons. Quant à eux, le prix dont le dey Euldj-Ali paya leur complaisance, dès l'année 1560, fut l'octroi en toute propriété de La Calle (5).

Dans le site pittoresque et sauvage, près du lac Mélah, où Lenche édifia le Bastion de France, la pêcherie de corail se développa si vite à l'abri de la bannière fleurdelisée que, dès 1568, les engins employés à cette pêche avaient besoin d'être renouvelés : et les Espagnols apprirent à la fois la prospérité et l'existence de notre petite colonie par la saisie de la grande barque *Sainte-Catherine* de Marseille, qui portait, outre des outils de rechange, du plomb, du fer et de

(1) Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793) : Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc*. Paris, 1903, in-8°, p. 5.

(2) B. N., Franç. 17329, fol. 410, et Franç. 16164 t.

(3) 1561 (B. N., Cinq-Cents Colbert 27, fol. 116).

(4) B. N., Franç. 3192, fol. 67. — Dr E.-T. Hamy, *Le capitaine René de Laudonnière*, extrait du *Bulletin de géographie historique*, n° 1 (1902). Paris, 1902, in-8°, p. 4, note 3.

(5) Déclaration d'Euldj-Ali en 1580 (P. Masson, p. 14).

'acier pour construire, près du fort, des « moulins-ba-
eaux » (1).

A la pêche du corail, une cinquantaine de bateaux, nontés de cinq hommes chacun, étaient employés; les plongeurs étaient nourris, défrayés de tout; à la fin de la aison, ils allaient toucher à Marseille, suivant le compte rrêté par l'écrivain du Bastion, douze sols par livre de orail. Comme celle-ci valait deux écus, la marge des bénéices était considérable, et le trafic l'augmentait encore. Le orail parait à l'exode de la monnaie que l'on redoutait omme un fléau et dont la prohibition était une entrave au ommerce : objet de troc dans les Échelles du Levant, Alexandrie, Alep, etc., il procurait, sans bourse délier, les pices venues de l'Inde et la teinture d'indigo (2).

Pareille exploitation enrichit rapidement les associés et, ux frères Lenche surtout, créa une magnifique situation. Thomas était, dès 1565, élu second consul de Marseille; Antoine eut pour gendre Riquetti de Mirabeau et pour bru la ille du maréchal d'Ornano; un des coins les plus curieux du ieux Marseille, la place de Lenche, rappelle encore 'étrange fortune des deux frères (3).

De toutes parts, contre eux, l'envie se dressait. Établis ès l'an 1542 sur l'îlot de Tabarkah qui avait été la rançon e Dragut, les Lomellini de Gênes pratiquaient une indusrie similaire et cherchaient, par leurs intrigues, à nous vincer de notre concession (4). Ils ne réussirent qu'à comromettre la leur. Un compatriote des Lenche, établi comme

(1) Lettre de Charles IX. 26 juin 1568 (Douais, *Lettres de Charles IX à I. de Fourquevaux,* p. 176).

(2) « Mémoires pour le restablissement et nouvelle construction, et enouvellement de compagnie du Bastion de France et pesche du courail en ffricque » (B. N., Franç. 17329, fol. 412).

(3) P. Masson, p. 9, note.

(4) En 1580 (Charrière, *Négociations de la France dans le Levant,* III, p. 766, 929).

eux à Marseille, sollicita du sultan l'octroi des pêcheries de corail (1). Mais comme les Lenche surent agir tant à la Cour de France qu'à Alger et à la Porte, ce fut au détriment des Génois qu'il obtint satisfaction. En 1581, le capitan-pacha Euldj-Ali eut ordre d'installer Jean-Baptiste Nicolini au cap Nègre, à la rivière Salée ou Fiumar Salade et dans l'île de Tabarkah, « en déjetant » les premiers occupants (2).

Nicolini ou de Nicole sut assurer à la Compagnie nouvelle de puissants appuis, en recrutant comme associés des hommes influents, Harlay de Sancy, Sublet, Bailleux, etc. Fondée au capital de 34 000 écus d'or en trente-quatre actions ou carats, soit dix carats de plus que celle du Bastion, elle était plus près du soleil, ayant son siège dans la capitale, aux termes des statuts déposés à Paris le 20 décembre 1586 (3). Et, dès lors, la concurrence entre la vieille et la nouvelle Compagnie, entre le Bastion et le cap Nègre, se doubla d'une rivalité de clocher entre Parisiens et Marseillais.

II

EL-KSAR ES SEGHIR

Depuis que l'ambassade du colonel Piton, en 1533, avait obtenu pour nos marins la libre pratique des ports du Maghreb (4), le Maroc nous était ouvert. Avec la mission de M. de Montfort en 1556, nos relations d'amitié prirent la

(1) En 1577. Germigny à Henri III. 5 septembre 1580 (Charrière, *Ibidem*. — Paul Masson, p. 14).

(2) Charrière, t. IV, p. 177. — Comme les Lomellini réclamaient l'intervention de l'Espagne, Nicolini répliqua que les terrains concédés ne relevaient que du sultan (B. N., Franç. 17329, fol. 420, 422).

(3) B. N., Franç. 10204, fol. 39.

(4) Cf. le t. III, p. 287.

tournure d'une alliance. Plus que le don « d'ung orologe artificiellement élaboré et riche (1) », la promesse de troupes auxiliaires fixées à cinq cents hommes de pied, dix cavaliers bardés de fer et autres gardes du corps, la perspective également d'être soutenu par nos vaisseaux, disposa favorablement le chérif Abdallah-ben-Mohammed. Par le traité de juillet 1559 (2), il abandonnait à l'amiral de Guyenne un port alors réputé pour ses chantiers de constructions et pour son site dans la partie la plus resserrée du détroit de Gibraltar : j'ai nommé El-Ksar es-Seghir (3).

L'amiral de Guyenne n'était autre que le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, qui, ce faisant, poursuivait une politique personnelle. En inquiétant l'Espagne par l'occupation du détroit de Gibraltar, il espérait obtenir de Philippe II la restitution de sa souveraineté ou du moins une compensation. Comme compensation, Philippe II parla vaguement du royaume de Sardaigne; et à ce leurre mensonger, Antoine fut assez naïf pour se laisser prendre (4).

Pourtant il avait frappé juste. Le seul armement des vaisseaux de Bertrand Agairre de Bidache, Jean Bertrand de Saint-Jean-de-Luz et Municot de Lhospital avait causé quelque anxiété en Espagne (5). C'était l'expédition promise

(1) Montfort partit en 1556 sur des vaisseaux de La Rochelle : le bruit courait qu'il avait mission de tirer de Barbarie du cuivre pour les canons, avec la licence du chérif (A. Barbot, *Histoire de la Rochelle*, t. II, p. 107).

(2) Jules Pierrot-Deseilligny, *Traité d'Antoine de Bourbon avec le chérif de Fez et tentative d'expédition au Maroc*. Notice lue au Congrès scientifique international des catholiques le 6 avril 1891. Tirage à part, Mâcon, 1891, p. 11. — Comte Henry de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845*. Paris, 1904, in-8°, t. I, p. 178.

(3) Cf. sur ce port, que le Portugal avait un moment occupé en 1458, les notes de M. G. Lefèvre-Pontalis, *Chronique de Morosini*, t. IV, p. 273.

(4) Il avait exposé ses réclamations lors du passage d'Élisabeth de Valois, femme de Philippe II, en décembre 1559 (L. Paris, *Négociations sous François II*, p. 162, 163, note. — Marquis Du Prat, *Histoire d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne*. Paris, 1859, in-8°, p. 80. — Baron A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 97).

(5) François II au roi de Navarre. Blois, 19 janvier 1560 (Pierrot-

au chérif marocain. Elle avait à bord le négociateur habituel, M. de Montfort, le portugais Melchior Vaez de Azevedo, Buade de Frontenac et les Billy de Prunay (1). Mais faute d'entente avec un caïd, l'escadrille, un moment poussée jusqu'au cap de Guir ou Agadir, ne put mener à bonne fin l'occupation de Ksar-es-Seghir. Le chérif déçu vint à résipiscence : et deux ans après, le roi de Navarre ne savait même plus s'il obtiendrait l'emplacement d'une simple factorerie, où il comptait loger deux cents hommes (2).

III

NAVIGATIONS NORMANDES EN GUINÉE

Ouvrez l'atlas du célèbre pilote Guillaume Le Testu : sur le Sénégal, au Cap Vert, dans ces régions qui sont devenues plus tard colonie française, vous verrez, dès 1556, flotter le pavillon fleurdelisé qu'un nègre tient en main (3). C'était le pavillon des anciens corsaires d'Ango, gens de Rouen (4), de Dieppe, de Honfleur et de Vatteville; comment nous leur dûmes en quelque sorte la prise de possession des

Deseilligny, p. 11). — Philippe II à Antoine de Bourbon. 8 janvier 1560 (Comte H. de Castries, t. I, p. 195).

(1) Buade à Sébastien de Laubespine. Cadix, 3 septembre 1560 (Comte H. de Castries, t. I, p. 201).

(2) Alvaro de Quadra, ambassadeur d'Espagne, à Granvelle. Londres, 4 janvier 1562 (Arch. de la Torre do Tombo à Lisbonne, Corp. Cronolog. 105, part. I, doc. 80 : publiée par A. Heulhard, *Villegagnon*, p. 240).

(3) L'atlas fut « achevé le 5e jour d'apvril 1555 avant Pasques » [1556] (Ministère de la guerre, Bibl., fol. XIX de l'Atlas).

(4) Armements de *la Mule* de Rouen, 70 marins commandés par le fameux hydrographe Jean Rose, pour la Guinée et le cap à Trois Pointes, 8 décembre 1554; naufrage du navire de Jean Bocquet en la terre des Nègres, 1556; affrètement de *la Bonne-Aventure* de Rouen pour la Guinée, 9 janvier 1558, etc. (E. Gosselin, *Documents authentiques et inédits pour servir à l'histoire de la marine normande et du commerce rouennais pendant les XVIe et XVIIe siècles*. Rouen, 1876, in-8°, p. 147, 153).

rives africaines, un journal de bord anglais nous l'apprend.

William Towrson tombait, le 30 décembre 1556, au milieu d'une escadrille en croisière sur la côte de Malaguette. Il avait trois navires contre cinq. De part et d'autre, on sonnait le branle-bas, quand William crut reconnaître à leur forme des bâtiments amis, des Français. Il ne se trompait pas. Les capitaines Denis Blondel, Jérôme Baudet et Jean d'Orléans, à la tête de *l'Espoir*, du *Laurier*, du *Honfleur* et de deux pinasses, venaient de détruire dans le rio Sestos un des vaisseaux portugais qui allaient porter des renforts à la forteresse d'Elmina. Ils proposèrent à leur collègue britannique de poursuivre en commun leur succès. Et l'accord fut cimenté dans un somptueux festin que suivit une chasse à l'éléphant des plus mouvementées.

Elmina, le Château de la Mine, était bâti sur la cime d'un grand roc, à une dizaine de lieues de ce cap des Trois Pointes, qu'indiquaient comme destination la plupart de nos contrats d'affrètement (1). Avant d'engager l'action, les alliés explorèrent soigneusement la côte, poussant même jusqu'à la capitale des Achantis. Les nègres du village de Bull leur apprirent que trois vaisseaux français, entre autres *le Chaudet* de Honfleur, avaient passé le mois précédent, que l'un d'eux avait défait à lui seul quatre bâtiments portugais. Nos chaloupes, aux voiles de soie, remontaient une rivière au son des trompettes et des fifres, les nègres, au bruit, accouraient chargés de poudre d'or, quand un coup de canon parti de la flotte donna le signal du ralliement.

Cinq vaisseaux de guerre portugais, sortis du port d'Elmina le 26 janvier 1557, étaient en vue. Maîtres du vent,

(1) Cf. la note ci-dessus. *La Mule* était envoyée « en Guinée, Cap à Trois Pointes, rivière de Mole-Redonde et rivière de Begnyn. » 1554 (Ch. de Beaurepaire, *La marine normande sur les côtes de Guinée*, dans les *Bulletins de la Société de l'Histoire de Normandie* (1887-1890), p. 256).

ils défilèrent tour à tour en lâchant leur bordée, que *l'Espoir* de Blondel et *le Tiger* de Towrson leur rendirent avec usure. Afin de se reconnaître au moment de l'abordage, les alliés avaient tous revêtu l'écharpe blanche : mais l'ennemi fuyait éperdu et, pour se radouber, se réfugiait dans la rivière de Chama.

L'an d'après, les alliés étaient devenus des adversaires. La guerre ayant éclaté entre les deux pays, Towrson ne nous cherchait plus que pour nous attaquer. Doublant le cap Vert le 26 février 1558, il entrait dans une belle baie, masquée par des îles couvertes de guano, où il savait que nous fréquentions : il apprit des nègres de Rufisque que des navires d'Europe, tous français, avaient passé outre, les uns depuis six mois, les autres depuis quatre. Un soir, au delà d'Elmina, il en aperçut un qui sortait de Winnibah; pour ne point le laisser échapper, il disposa ses vaisseaux en éventail. Quelle ne fut point sa stupéfaction le lendemain de voir trois adversaires au lieu d'un! Mais *la Foi* de Honfleur, avec ses 220 tonnes, ne pouvait se mesurer avec le vaisseau amiral anglais qui en avait 500, non plus que *le Ventru* et *le Mulet* de Vateville ne pouvaient livrer bataille à l'escadre anglaise. Deux des nôtres, fins voiliers, s'esquivèrent : seul, *le Mulet* se laissa capturer. Et Towrson, n'y trouvant que 30 livres d'or, eut la mortification d'apprendre que les autres bâtiments avaient une cargaison beaucoup plus riche, que, deux mois auparavant, une première flottille avait quitté la côte de la Mine avec plus de 700 livres d'or.

Cette même année, le Normand Michel Boileau se faisait concéder par le roi du Bénin la propriété d'une île proche de la côte. C'était nous affranchir de la dure servitude des Portugais, de l'humiliation « de fléchir le genoil pour avoir

(1) Toutes les campagnes de Towrson se trouvent dans HACKLUYT, *The principall Navigations, wiages and discoveries of the English nation, made by sea and over land.* London, 1598-1600, in-fol.

de leur poyvre, l'argent au poing », car le Bénin avait en abondance cette sorte d'épices, dont l'exportation avait cessé en 1486 (1). Mais au lieu de prendre pour commanditaire son oncle, le colonel baron de Clères, capable d'armer avec ses seules ressources une escadre de dix vaisseaux (2), Boileau remit sa destinée à l'amiral de Guyenne, roi de Navarre et rival du roi d'Espagne. Le roi Antoine de Bourbon bailla dix mille écus en marchandises pour organiser la traite avec le Bénin, en même temps qu'il dépêchait à bord un gentilhomme pour servir de capitaine dans l'île africaine. Le malheur voulut que Boileau, presque au départ de Guyenne, entra en conflit armé avec un grand vaisseau espagnol, que le vaisseau fit naufrage, et que notre Normand, forcé de relâcher au Ferrol, vint « se brûler à la chandelle ». Son bâtiment fut confisqué, ses marins jetés au cachot, ses lettres interceptées (3), et notre ambassadeur ne savait comment venir en aide aux malheureux captifs.

Des faits qui précèdent, il n'est pas téméraire de conclure que nous avions conquis l'affection de la race noire. Fréquentés par nos marins depuis un temps immémorial, au moins depuis l'année 1480, où l'un de nos voyageurs rapportait du Cap Vert et de l'archipel voisin un lexique de conversation usuelle (4), les nègres sénégalais s'étaient familiarisés avec notre langue et nos mœurs. Ils avaient acquis à notre contact un vernis de civilisation, que se plaisaient à constater tour à tour le négrier John Hawkins (5), le Mar-

(1) Lettre de Nicot. Lisbonne, 28 mai 1561 (B. N., Franç. 3192, fol. 103).

(2) En 1558 précisément (Cf. ci-dessus, t. III, p. 561).

(3) Lettre de Boileau. Saint-Jacques de Compostelle, 13 avril 1561 (B. N., Franç. 3192, fol. 124).

(4) Eustache de La Fosse, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne* (1479-1480), publié par Fouché-Delbosc. Paris, 1897, in-8°, extrait de la *Revue hispanique*.

(5) En 1564 (Hackluyt, *The principal Navigations*, t. III, p. 503).

seillais Vincent le Blanc (1), le Portugais Alvarez d'Almada. « Beaucoup de nègres, écrivait en 1594 Alvarez, parlent très bien le français et ont même été en France (2). » Tel, Pois Blanc, ainsi appelé du nom du capitaine qui l'avait tiré d'esclavage, se battait comme un lion en 1567 à la tête des protestants de Dieppe (3).

Car des marins endurcis comme Jacques de Sores, le farouche huguenot qui jetait les Jésuites par-dessus bord, répudiaient l'esclavage : que dis-je? Jean Ribault faisait pendre l'équipage d'un négrier portugais (4) par les malheureux passagers qu'il trouva parqués à bord comme du bétail. Ces procédés reçurent une sanction officielle en février 1571. En ordonnant la mise en liberté immédiate des nègres qu'un maître d'équipage normand exposait en vente à Bordeaux, le parlement de Guyenne inscrivait dans son arrêt cette phrase lapidaire : « La France, mère de liberté, ne permet aucuns esclaves (5). » A l'arrêt de la Cour, la jurisprudence donna force de loi. L'un de nos jurisconsultes les plus éminents, Antoine Loisel, posait en axiome que « toutes personnes sont franches en ce royaume : si tost qu'un esclave a atteint les marches d'icelui, se faisant baptizer, il est affranchi » (6).

(1) En 1578.

(2) André ALVAREZ D'ALMADA, *Tratado breve dos rios de Guino do Cabo Verde...* (1594), publié par Diego KÖPKE. Porto, 1841, in-8°, — résumé par TERNAUX-COMPANS, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. XCIV (1842, t. II), p. 89-91.

(3) Guillaume et Jean DAVAL, *Histoire de la réformation à Dieppe* (1557-1657), t. I, p. 84.

(4) Vincent LE BLANC, *Voyages*, 3e p., chap. 17. — ASSELINE, *Les antiquités de Dieppe*, t. I, p. 347.

(5) *Chronique bourdeloise*, composée cy-devant en latin par Gabriel DE LURBE, advocat en la Cour de Bourdeaus. Bourdeaus, 1594, in-8°, p. 48. — B. N., Périgord 23, fol. 209 v°.

(6) Antoine LOISEL, *Institutes Coutumières de la France*. Paris, 1607, n-4°, règle 24; édit. Laboulaye et Dupin, t. I, p. 38.

Les nègres nous payaient de retour (1); malgré la concurrence de la Compagnie anglaise de Guinée, qui avait envoyé reconnaître en 1561 la côte du roi Abaam pour y fonder une forteresse, nous gardions une clientèle fidèle à nos escales accoutumées du Cap Vert, du rio Sestos, de Mouré et de Cormentin (2).

Pour enrayer nos progrès constants, les Portugais tiraient arguments des malheureuses lettres patentes (3), où François I[er], par « exubérance d'amytié » pour nos rivaux, interdisait à ses sujets toutes « navigations ès païs de Brésil, Myne, Guynée et Mallaguette (4) ». En vain, notre ambassadeur à Lisbonne, Nicot, revendiquait-il la liberté des mers : « le mesme droict qui avoit donné commencement à l'establissement des royaulmes, disait-il, avoit aussi donné cours aux commerces et négotiacions; et par iceluy, la navigation estoit libre et en la faculté d'ung chacun. » Ses remontrances avaient « autant profitté que ruer des coups en l'air (5) ». Et les Portugais, « s'affublant de la Mine pour couvrir leurs mesfaicts », traitaient nos marins avec une rigueur telle qu'on n'en trouverait pareille au monde (6) ». Il était convenu entre les Espagnols et eux que tout bâtiment étranger ren-

(1) A ce moment même, un auteur portugais réprouvait l'esclavage et l'importation des nègres en Amérique : Fr. Thomas de Mercado, *Tratos y contratos de mercaderes*. Salamanca, 1569, p. 64, cap. xv : « Do trato dos Negros de Cabo verde » : réimprimé par Varnhagen, *Historia geral do Brazil*, t. I, p. 261.

(2) En 1563, des Anglais échoués près du cap des Trois-Pointes nous durent leur salut (Walckenaer, *Voyages en Afrique*, t. II, p. 20, 25, 45.)

(3) De 1537 à 1539 (Cf. ci-dessus, le t. III, p. 292).

(4) Lettre de Nicot. Lisbonne, 12 décembre 1559 (B. N., Nouv. acq. franç. 6638, p. 55 : Falgairolle, *Jean Nicot*, p. 43).

(5) Lettres de Nicot. Lisbonne, 12 décembre 1559 (B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 61), et 28 mai 1561 (B. N., Franç. 3192, fol. 103).

(6) Lettre de Nicot. Lisbonne, 21 septembre 1559 (B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 176 : Falgairolle, *Jean Nicot*, p. 18).

contré au delà des lignes de paix serait coulé sans merci (1).

Oyez au surplus l'histoire d'un marin du Havre, le capitaine Bontemps. Il avait perdu, en 1564, dans un combat naval près de Saint-Domingue deux vaisseaux, *la Levrette* et *l'Espoir;* sans se laisser effrayer par l'horrible sort des capitaines, que les Espagnols pendirent aux vergues par les parties honteuses (2), il récidiva l'an d'après. Chassé d'Elmina par la croisière portugaise, en mars 1565, son *Dragon Vert* rencontrait à la Grenade des Caraïbes si redoutables que les Espagnols n'avaient pu en venir à bout; il n'en triompha point davantage, malgré un violent combat qui dura deux jours entiers (3). Lors d'une nouvelle campagne, deux bâtiments qu'il escortait, avec une cargaison de merceries rouennaises à troquer à Sierra-Leone, furent assaillis près du cap Vert par sept vaisseaux portugais; soixante-quatorze hommes sur quatre-vingts furent mis hors de combat : les survivants se sauvèrent à bord du *Dragon Vert* (4).

Seule, la mort, une mort épouvantable, devait avoir raison de l'indomptable ténacité de Bontemps : il devait être écorché vif en 1571 après un sanglant combat soutenu aux Antilles contre les Espagnols, tandis que des esclaves égorgeaient l'équipage de son *Galion* (5). A la date où nous sommes, en 1566, Bontemps reprenait avec deux vaisseaux la route de la Guinée; « qu'ilz facent leur trafficq seurement, écrivait le roi; et si lesdits Portugaiz les viennent

(1) Lettre de Fourquevaux. Madrid, 13 novembre 1567 (B. N., Franç. 16103, fol. 328).

(2) *Remonstrances très humbles des capitaines de la marine*, rééditées dans les *Nouvelles Annales des voyages*, t. I, p. 54.

(3) « The voyage made by M. John Hawkins (1564), » dans HACKLUYT, *The principal navigations*, 2e édit., t. III, p. 507.

(4) Coligny à Catherine de Médicis. 16 octobre 1566 (*Cabinet historique*, t. XX, p. 37. — DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. II, p. 457).

(5) *Remonstrances très humbles des capitaines de la marine*, rééditées dans les *Nouvelles Annales des voyages*, t. I, p. 54.

chercher à assaillir injustement, vous sçavez que la deffence est permise de droict divin et humain. Quand de ceste façon, ilz (les Rouennais) les frotteront bien, vous les povez asseurer que je seray très ayse (1) ». Les Portugais ne venaient-ils pas de couler à fond la roberge d'un parent de la reine, Albert de Gondi, expédiée en Guinée avec une riche cargaison (2) !

La leçon, « la frottée », leur fut administrée sur l'heure.

IV

MYSTÉRIEUSE EXPÉDITION DE MONLUC

« Mon fils ne pouvant non plus vivre en repos que son père, écrivait Blaise de Monluc (3), se voyant inutile en France pour n'estre courtisant et ne sçachant nulle guerre étrangère où s'employer, désigna une entreprise sur mer. » Il mit en chantier à Saint-Jean-de-Luz deux beaux vaisseaux (4), dont le Basque Dalsada surveilla soigneusement la construction. Le roi Frédéric II de Danemark nous quêtait alors des vaisseaux pour remplacer sa flotte, qui avait sombré peu de temps après avoir détruit le fameux *Sans-Pareil* des Suédois, forteresse flottante de 225 bouches à feu (5). Le jeune Peyrot de Monluc offrit ses services et ses vaisseaux (6) ; une demi-douzaine de bâtiments dieppois armés par le vice-amiral de La Meilleraye devaient s'y

(1) Lettre royale adressée à Coligny « pour le faict du cappitaine Bontemps ». Octobre 1566 (B. N., Franç. 15882, fol. 60).

(2) Albert de Gondi au roi. La Meilleraye, 7 septembre 1571 : le sinistre avait eu lieu cinq ans avant (B. N., Cinq Cents Colbert 7, fol. 353).

(3) *Commentaires et lettres* de Blaise DE MONLUC, édit. de Ruble, t. III, p. 74; t. V, p. 56.

(4) BRANTÔME, édit. Lalanne, t. IV, p. 40.

(5) P.-H. RESEN, *Frederik II kronike*. Copenhague, 1680, in-4°.

(6) Lettre de Blaise de Monluc en réponse à la défense faite le 17 mai à son fils. 5 juin 1566 (*Commentaires*, t. V, p. 54).

joindre, lorsqu'un double contre-ordre vint de la Cour : en prenant parti, Charles IX craignait de cimenter par contrecoup l'alliance de la Suède avec l'Angleterre (1).

Cependant, Peyrot de Monluc continuait ses armements sur lesquels planait désormais le mystère. Son père, le vice-amiral de Guyenne (2), l'aidait de son autorité (3); ses oncles, les évêques de Condom et de Valence (4), de leur bourse; son frère Fabien, de sa personne, en s'enrôlant parmi les partants. Du moment qu'il y avait danger à courir, pays nouveaux à voir, les cadets de Gascogne répondaient en foule : présent! Louis de Lur-Saluces, vicomte d'Uza, Geoffroy d'Aydie, baron de Guitinière, deux fils du vicomte de Pompadour, le baron languedocien Bertrand de Guers de Laval, Jean d'Antras de Samazan, trois ou quatre cents gentilshommes et hommes d'armes, autant de marins (5), tel était le corps expéditionnaire qui prit passage à Bordeaux sur les deux vaisseaux de Monluc, sur quatre roberges et une patache (6). Par contre, trois vaisseaux malouins, dont l'un, *le Pestre-Pol,* appartenait au cousin de la reine, Philippe Strozzi (7), ne rallièrent point au rendez-vous convenu (8). Et le cosmographe du roi, André Thevet, invité à participer au voyage, en fut détourné par le procureur général (9).

(1) « Discours du sieur Danzay des affaires de Danemark ». 12 avril 1575 (Louis Paris, *la Chronique de Nestor,* t. I, p. 339).

(2) Blaise de Monluc avait été nommé vice-amiral de Guyenne le 6 juin 1565 (B. N., Moreau 1340, fol. 20).

(3) En demandant aux consuls d'Agen de lui fournir deux pipes de pain et deux de vin. 6 août (*Archives historiques de la Gironde,* t. XXIX, p. 54).

(4) Robert de Gontaut et Jean de Monluc (Tamizey de Larroque, *Notes et documents pour servir à la biographie de Jean de Monluc.* Paris, 1868, p. 46; et du même, *Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc.* Paris, 1890, p. 25).

(5) Monluc, t. V, p. 61.

(6) B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 118.

(7) B. N., Cinq-Cents Colbert 29, fol. 580.

(8) B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 118.

(9) André Thevet, *Grand Insulaire,* B. N., Franç. 15452, fol. 139 v°.

Le 23 août 1566, les Gascons partaient le cœur léger, a bourse de même, guidés vers l'inconnu par des Portugais, et quels Portugais! Un juif converti, Luis de Castro, un ancien valet de chambre du cardinal de Portugal, Gaspar Calderon de Tanger, un prisonnier sorti le matin même des cachots du fort du Hâ. Encore le prisonnier Francisco Diaz Mimoso, natif de Faro, était-il le plus recommandable du lot, le plus brave certainement, car il avait attaqué jadis avec deux petits bâtiments dieppois sept navires espagnols au large de Saint-Domingue; et il en avait enlevé quatre à l'abordage (1).

Tout ce qu'on savait de l'expédition, c'est qu'elle allait établir des relations commerciales avec les Maures « de la coste de... (2) » Ici, le vice-amiral de Monluc s'arrêtait brusquement; Peyrot y écoulerait la pacotille baillée pour une centaine de mille livres par les négociants bordelais et renverrait sa flotte. Il ne garderait avec lui que deux roberges agiles pour aller à la découverte d'îles inhabitées (3) dont ses pilotes portugais lui vantaient la fertilité : non content d'y planter comme marque de possession des padrons fleurdelisés, il avait tout un matériel d'exploitation agricole pour s'y établir.

Aucun des contemporains ne perça le mystère du voyage : seuls, le chef de l'expédition, son père et la reine en connaissaient le but. Quel était-il? Peut-être « descouvrir les secrets de la Guinée et des royaumes des nègres » (4), passer des traités avec les rois du Manicongo et de Mozambique et

(1) Plainte des Espagnols de Séville. Mars 1561 (B. N., Franç. 16103, fol. 21). — Sur son incarcération, cf. Monluc, t. V, p. 50, et B. N., Franç. 10751, fol. 573.

(2) Blaise de Monluc à Catherine de Médicis. Agen, 8 juillet 1566 (Monluc, t. V, p. 61).

(3) Ce ne serait donc point Madagascar, comme le pense M. de Ruble (Monluc, t. III, p. 76, note). Cf. pourtant plus loin (p. 125).

(4) Thevet, *Vie des hommes illustres*, p. 461.

construire chez eux une forteresse, afin de soustraire nos marchands aux tracasseries des Portugais (1). Mais surtout, écrivait Charles IX, qu'on n'aille point où l'on puisse « offenser aucun de mes amys et alliés, qu'on ne s'ingère aucunement d'aller en terre ny du roy d'Espaigne, ny du roy de Portugal (2) ».

Le conseil n'a rien de superflu (3). Mais la fâcheuse rencontre de seize corsaires anglais le fera oublier à nos jeunes gens. Ils quittent la Gironde comme des pirates, après avoir razzié les bestiaux : puis, ils se ravitaillent au large du cap Finisterre, aux dépens de deux hourques flamandes chargées de blé (4); à l'île de Porto-Santo, où ils vont à l'aiguade sans rencontrer personne, la population alarmée a fait le vide devant eux. Mais les fugitifs, en portant la panique dans l'île de Madère, vont provoquer l'incident qui éclate le 3 octobre suivant.

Quand les vingt-trois bâtiments anglo-français se déployèrent dans les intentions les plus pacifiques en face de la belle plage de Funchal, ils furent accueillis par les feux croisés des batteries de terre et de quatorze navires

(1) De Thou, t. IV, L. IV, p. 121.

(2) Charles IX au vice-amiral Blaise de Monluc. 9 août 1566 (B. N., Franç. 15882, fol. 159).

(3) Sur l'expédition de Peyrot de Monluc, nous possédons une relation portugaise du superintendant des finances à Madère. 22 octobre 1566 (Bibl. de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, Autographe 110 : copie à la B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 116 v°, 118; publiée avec un assez médiocre commentaire par Falgairolle, *Une expédition française à l'île de Madère en 1566*. Paris, 1895, in-8°, extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes* (1894). — *Mémoires* de Jean d'Antras de Samazan, qui fit partie de l'expédition, publiés par J. de Carsalade Du Pont et Ph. Tamizey de Larroque. Sauveterre-de-Guyenne, 1880, in-8°, p. 92. — Paul Gaffarel, *le Capitaine Peyrot Monluc,* dans la *Revue historique,* t. IX (mars-avril 1879), p. 273. — Paul Courteault, *Blaise de Monluc historien*. Paris, 1908, in-8°, p. 496. — Michel de Montaigne, *Essais,* l. II, chap. viii, édit. de 1635, p. 297. — Barboza, *Memorias del rei Don Sebastião,* part. II, lib. ii, cap. 24, p. 639.

(4) Lettre de Fourquevaux (B. N. Franç., 10751, fol. 494).

portugais (1). Les matelots envoyés à l'aiguade furent blessés. C'était prétexte à se battre, pour les Gascons un jeu.

Peyrot de Monluc tourne la position en débarquant ses troupes dans un petit port voisin. Bertrand de Laval, commandant les cent arquebusiers de l'avant-garde, voit venir sur lui un étrange cortège de trois ou quatre mille hommes armés, que précèdent des croix. Il les refoule, les culbute et les disperse à coups de canon : les fuyards tombent au milieu de la colonne de Fabien de Monluc, postée près des remparts pour leur couper la retraite, et pénètrent pêle-mêle avec elle dans les rues de Funchal. Les navires en rade, deux vaisseaux à destination de San-Tomé et des Canaries, sont capturés. Les derniers défenseurs de la place se réfugient dans le château fort. Au moment où Peyrot de Monluc, las d'attendre le rapport de ses éclaireurs, s'avance à découvert pour en reconnaître les approches, une balle de mousquet lui casse la cuisse ; les jeunes de Pompadour tombent à ses côtés ; les Gascons s'exaspèrent et, d'un furieux élan, emportent la forteresse.

A la nouvelle que la population s'assemblait en armes dans la montagne, qu'elle était renforcée par les contingents de Machico et Santa-Cruz, les Gascons élevèrent des barricades dans les rues. Ils voulaient laisser mourir en paix leur jeune chef, quoi qu'il pût advenir. Une semaine après, Peyrot de Monluc n'était plus de ce monde ; et les insulaires ne purent savoir, tant ses frères d'armes prirent soin de le cacher, si le corps avait été emporté à bord ou inhumé dans la cathédrale.

Dès lors, le nouveau capitaine général, Louis de Lur-Saluces d'Uza, ne put contenir ses gens. Les édifices sacrés, les palais, les maisons furent mis à sac : de la cathédrale, tout fut enlevé, orgue, cloches et ornements ; du couvent

(1) Lettre de Fourquevaux. 2 novembre (B. N., Franç. 20977, fol. 258).

des Cordeliers, le trésor; du monastère des Clarisses, les statues, les tableaux, les orgues et les *manicordions,* pendant que le bris des verrières et de la vaisselle accompagnait la chute des cloches, lancées du campanile. La menue artillerie embarquée, les grosses pièces enclouées, les moulins à sucre rompus pour en retirer l'étain et le cuivre, les sucres, les vins et les conserves jetés à la mer, la ville en ruines, l'escadre leva l'ancre le 18 octobre et disparut, tous les feux allumés, dans le nord-est, sans que les insulaires aux écoutes pussent apprendre sa destination.

Et le mieux, c'est que les Gascons ne le savaient pas davantage. Peyrot avait emporté dans la tombe son secret (1). Ignorant où aller, ses compagnons regagnèrent piteusement la Guyenne et se tinrent cois. La colère royale éclatait. Ordre était donné dans tous les ports de les arrêter comme perturbateurs de la paix publique. C'était une satisfaction immédiate pour les Portugais qui parlaient de nous « fricasser (2) ». On connaîtra par là, ajoutait le roi, « qu'il n'y a revanche de la Floride, ny autre considération qui me sceut faire trouver bonnes telles actions (3) ». L'enquête portugaise avait été si complète que leur plainte indiquait l'état civil, le domicile et les ressources des principaux chefs, du vicomte d'Uza et du baron de Guitinière.

Des procédures allaient être engagées contre eux, lorsque l'amiral de Coligny les arrêta par un éloquent plaidoyer devant le Conseil royal : il montra qu'ils n'avaient point été les agresseurs; et d'avoir vengé avec tant de courage les

(1) Jean D'ANTRAS.

(2) Fourquevaux à Catherine de Médicis. 29 novembre (édit. DOUAIS, t. I, p. 178).

(3) Charles IX à Fourquevaux (*Lettres de Catherine de Médicis,* édit. H. DE LA FERRIÈRE, t. II, p. 400, note 1. — C. DOUAIS, *Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne* (1565-1572). Paris, 1897, in-8°, p. 65).

injures reçues par la France au Brésil, qui pouvait les blâmer (1)!

Peyrot de Monluc, dont la reine attribuait « les desportements à la rage d'un homme désespéré (2) », eut, Dieu merci, une oraison funèbre plus virile. Quand j'appris que je ne reverrais plus mon fils, « mon bâton de vieillesse, le soutien de son pays, il me sembla que l'on m'eût coupé les deux bras. » Et le vieux Blaise de Monluc avait le « crève-cœur » de penser que le pauvre garçon, éloigné de toute effusion filiale par « une contenance refroignée », était mort sans connaître « l'extrême amitié » et l'estime que lui portait son père (3).

« Mais pour ung vieux guerrier tel que je suis, je confesse que je fis une grande faute de n'avoir, avant partir, descouvert l'entreprinse à quelque autre, veu que les vicomtes d'Uza, de Pompadour et mon jeune filz estoient de la compagnie, qui eussent peu tenter fortune et poursuivre l'entreprinse projetée : de laquelle je me tairay, parce que peut-estre la royne la renouera quelque jour (4). »

Quel était ce mystère?

D'étranges légendes, propagées par les récits du missionnaire jésuite Gonzalès de Silveira, commençaient à circuler sur les richesses de Monomotapa, où le roi indigène avait des lambris d'or, des chandeliers d'ivoire, de la vaisselle de porcelaine sertie dans des rameaux d'or massif (5). Ce pays fabuleux, l'Ophir du roi Salomon (6), c'était le Transvaal.

Dès 1561, notre ambassadeur à Lisbonne en révélait

(1) De Thou, t. IV, p. 122.

(2) Catherine de Médicis à Fourquevaux (*Lettres de Catherine de Médicis,* édit. H. de La Ferrière, t. II, p. 400).

(3) Michel de Montaigne, *Essais,* l. II, chap. viii, édit. 1635, p. 297.

(4) Monluc, t. III, p. 76.

(5) N. Godinho, *Vita patris Gonsalvi Silveira* († 1561), l. II, chap. xi.

(6) « Des royaumes de Sophala, Monomotapa » (Thomas Le Fèvre du Grand Hamel, *Discours de la Navigation* (1650), p. 111).

l'existence à l'amiral de Coligny, qu'il savait « fort désireus des nouvelles de ces païs-là ». Il situait les gisements à deux cents lieues environ de l'embouchure du Cuama ou Zambèse, à l'intérieur des terres, par les 28° 1/3 de latitude australe, non loin des montagnes de la Lune, où les grands fleuves africains, Nil, Congo et Cuama prenaient leur source. De là venait l'or charrié jusqu'aux rives du Bénin. Les Portugais redoutaient d'autant plus notre concurrence (1), qu'un corsaire rochelais, Boudart, avait été saisi en 1560 dans les parages du Cuama et aussitôt exécuté à Mozambique (2). Leurs craintes étaient fondées.

Nicot, notre ambassadeur à Lisbonne, adressait à Catherine de Médicis un mémoire sur le commerce très fructueux à établir « en ces païs méridionaulx (3). » Et comme l'amiral de France avait témoigné le vif désir d'avoir « ung pilote practique des routes et navigations orientales (4) », Nicot débaucha un parent et homonyme du cartographe chargé de rectifier les variations du compas à bord des flottes des Indes (5). Cartographe lui-même, André Homem se mettait en devoir d'exécuter une carte marine pour François II, lorsque l'ambassadeur de Portugal à Paris le prit à son service pour l'empêcher d'aboutir. Las d'être joué par le diplomate, Homem, au bout de quatre ans, en 1565, menaça de remettre la carte enfin achevée à l'amiral de

(1) Jean Nicot à Du Fresne. Lisbonne, 17 août 1561 (B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 206). — Sur les monts de la Lune, d'où sort le Congo, cf. Jean Alfonse, *Cosmographie,* B. N., Franç. 676, fol. 125 v°.

(2) Correa, *Lendas do India.*

(3) Nicot à Catherine de Médicis. Lisbonne, 16 avril 1561 (B. N., Franç. 3192, fol. 93).

(4) Nicot au cardinal de Lorraine. Lisbonne, 5 novembre 1559 (B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 184 : Falgairolle, *Jean Nicot,* p. cv).

(5) Lopo Homem. 1517 (Sousa Viterbo, *Trabalhos nauticos dos Portuguezes nos seculos XVI e XVII.* Parte I, Marinharia. Lisboa, 1898, in-4°, p. 165).

Coligny, si son pays natal ne lui versait point de pension (1).

Ce ne fut point Coligny, mais l'amiral anglais Winter, ce ne fut point Charles IX, mais la reine Élisabeth qu'il choisit définitivement pour dépositaires de ses secrets. Le 26 avril 1567, il leur offrait cent cinquante lieues en « Éthiopie » d'un terroir riche en or et en épices, à la condition d'en recevoir le gouvernement à titre héréditaire (2). Pour le prévenir sans doute, les Portugais dépêchèrent une escadre vers le Cuama, avec ordre de mainmise sur les mines du Monomotapa (3).

V

LA COMPAGNIE ROUENNAISE D'AFRIQUE

Cependant, nos commerçants normands, gens pratiques qui ne tablaient point sur le rêve et le mystère, poursuivaient sans à-coup ni décousu leur politique de pénétration africaine, en s'attaquant au Maroc. Une industrie alors prospère dans la région du Sous et qu'on cherche à faire revivre, la culture de la canne à sucre, donna lieu, en 1570, à la création d'une puissante Société de raffineurs rouennais, la Compagnie Hallé-Le Seigneur (4). Trévache, l'un des associés, organisa des comptoirs à Saffi, à Marrakech, à Tharoudent et à Sainte-Croix du cap de Ghir, qu'abrite le

(1) André Homem à Pereira, ambassadeur de Portugal. Paris, 28 février 1565 (Sousa Viterbo, p. 160).

(2) Londres, 26 avril 1567 (British Museum, Cotton *Nero* B I, fol. 178).

(3) Avril 1569 (Barretto de Rezende, *Livro do estado da India* : B. N., Portugais 36, fol. 54 v°; Portugais 8, fol. 241).

(4) Acte d'association entre Barthélemy, Andrieu et Laurent Hallé, Alonce et Adrien Le Seigneur, Bonaventure de Cramant et Eustache Trévache. Rouen, 1er octobre 1570 (Comte Henry de Castries, *les Sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845*, t. I, 1re part., p. 303).

dernier contrefort de l'Atlas. Malgré les déboires inhérents à tous débuts, surtout à une époque où la mer était infestée de pirates (1), la Compagnie poursuivit le cours de ses opérations jusqu'aux Canaries, jusqu'à Palma, Ténériffe et la Grande-Canarie (2), ouvrant ainsi un large débouché aux produits des manufactures normandes.

La réussite provoqua l'émulation des Malouins, qui armèrent eux aussi pour les Canaries (3), puis des Marseillais, qui tentèrent un autre genre d'exploitation, la pêche du corail. En se faisant concéder le monopole de ces pêcheries « en Barbarie de Ponent jusqu'aux îles du Cap-Vert (4) », Jean Guès (5) et Cie espéraient trouver, comme les fondateurs du Bastion de France, le chemin de la fortune.

Pour la protection d'intérêts sans cesse croissants, la création d'un « consul de la nation françoise ès royaumes de Marroc et Fez » s'imposait. Le premier titulaire de l'office, chargé « d'avoir l'œil et surintendance au faict du traffic », le chirurgien Guillaume Bérard se rendait à son poste avec le facteur François Vertia (6) et une nombreuse

(1) A la date du 17 octobre 1573, la Compagnie, que dirigeaient Barthélemy Hallé et Trévache, chargé le second de la traite, l'autre des frets et des assurances maritimes, avait déjà perdu cinq bâtiments enlevés avec leur cargaison de sucre (Ernest DE FRÉVILLE, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen,* t. II, p. 481).

(2) Cf. les armements faits pour les Canaries de 1579 à 1582 dans E. GOSSELIN, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la marine normande et du commerce rouennais pendant les XVIe et XVIIe siècles.* Rouen, 1876, in-8°, p. 167, 111 : les comptoirs rouennais étaient tenus aux Canaries par Paul Regnault et Jean de Moy; au Maroc par Jacques Mignot (p. 155), de Marceilles, etc.

(3) *L'Occasion* de Rouen est affrétée pour les Canaries par Thomas Porée, de Saint-Malo. 1581 (GOSSELIN, p. 166). — Mathurin Le Moyne de La Reboursière, habitant Vitré, demande un passeport pour envoyer un navire aux Canaries. 1604 (N. VALOIS, *Arrêts du Conseil d'État*, t. II, p. 178).

(4) Placet de Jean Guès au roi (B. N., Franç. 17329, fol. 422).

(5) Sans doute, le père du Jean Guès qui fut plus tard le correspondant de Peiresc (Bibl. de Carpentras, ms. 1777, fol. 156).

(6) Provisions signées de Henri III les 10 et 11 juin 1577 (Comte H. DE CASTRIES, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc,* t. I, p. 367, 371).

suite de commerçants marseillais, lorsque les galères de garde au détroit de Gibraltar lui barrèrent la route. — Qu'est ceci? disaient les Espagnols en fouillant son bâtiment, pour y trouver à tout prix un prétexte à confiscation : des plans de fortifications? Et cela? Des explosifs? — Or, il s'agissait de gravures de scènes champêtres et de barils d'eau-de-vie. Par mésaventure, les Espagnols se méprirent de même sur le contenu du coffre de chirurgien. A l'épreuve, — une épreuve souvent répétée, — certains massepains aux confitures leur parurent succulents; et bientôt ce fut, parmi eux, une vive galopade pour gagner un coin discret. « Ces canailles de Français nous ont empoisonnés », hurlaient-ils. L'explication était moins tragique... Les massepains étaient des laxatifs.

Relâché sur l'intervention de la reine d'Espagne, Bérard gagna Fez (1), où il acquit sur le chérif un tel ascendant, il montra si bien la supériorité des élèves d'Ambroise Paré sur les Esculapes indigènes, qu'un service permanent de médecins français fut attaché à la Cour marocaine (2).

En 1578 précisément, la victoire d'El Ksar-el-Kebir, en donnant au chérif Muley Abd-el-Malek figure de souverain, le faisait entrer dans le concert des puissances occidentales, tandis qu'elle rayait pour un temps de la carte le royaume du vaincu. La disparition du roi de Portugal Sébastien sur

(1) L'un des marins de l'équipage, le navigateur Vincent Le Blanc (Albus) nous a laissé un récit très pittoresque de ce voyage qu'il place au début de 1578, avant la bataille d'El Ksar-el-Kebir (« Histoire naturelle et mémorable de l'Indie, » B. N., Franç. 2033, fol. 146 v°).

(2) G. Jacqueton, *Documents marocains*, dans la *Revue Africaine* (1894), p. 5. — « Harangue prononcée par ledit s[r] Hubert (médecin orléanais qui succéda près du chérif aux docteurs Bérard et de L'Isle), en 1601 au Collège de Cambray » (B. N., Franç. 13423, fol. 293). — Cf. une lettre de Guillaume Bérard à Villeroy, datée de Marrakech, 23 août 1583 (Bibl. de l'Institut, Portefeuilles Godefroy 260, p. 82); et l'article que j'ai publié dans le *Correspondant* du 25 août 1907 : *la Question marocaine d'antan.*

le champ de bataille laissait un trône en déshérence, dont le roi d'Espagne se nantit. Philippe II ajoutait un fleuron à sa couronne, mais un nouveau souci à ses ennuis. L'occupation des places que les Portugais tenaient de longue date sur la côte africaine, Anafé, Azamor, Mazagan, Tanger, Ceuta, Arzile, le mettait directement aux prises avec les anciens maîtres de la péninsule hispanique et l'obligeait à renforcer ses troupes de couverture. C'est dans ces conditions qu'un marin français, le vice-amiral Guy de Saint-Gelais de Lanssac, eut l'aberration de lui offrir ses services pour saisir le port de Larache (1). Nos diplomates démasquèrent à temps la machination, sauvegardant ainsi notre situation au Maroc.

Au Maroc et dans le sud, la Compagnie rouennaise étendait sans cesse notre rayon d'action (2) ; elle exportait les produits du Sénégal, cuirs de bœuf, de buffle ou de gazelle, peaux du *dancoy* de la Gambie, cire, gomme, ambre, musc, or et ivoire de la Guinée (3), qu'elle troquait à bon compte contre des verroteries dites margriettes, des chaudières et des marmites, ou des manilles de cuivre dont les négresses se faisaient une parure (4). Sans doute, la Compagnie suivait là des sentiers battus ; sans doute, d'autres armateurs normands, des Honfleurais expédiaient des navires au cap Vert, à Sierra-Leone et à la côte des Bonnes-Gens (5).

(1) Août 1579 (Comte Henri de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1re série, France, t. II, p. 63).

(2) En 1580-1583, *la Galère* d'Adrien Le Seigneur va au Sénégal et en Guinée (Gosselin, p. 167).

(3) Alvarez d'Almada, *Tratado breve dos rios de Guino do Cabo verde* (1594) ; publié par Diego Köpke. Porto, 1841, in-8°, résumé par Ternaux-Compans, dans les *Nouvelles Annales des voyages*, ann. 1842, t. II, (t. XCIV), p. 91.

(4) Telle était, avec des toiles et des mantes, la cargaison des navires de la Compagnie cités plus bas *le Chérubin*, *l'Espérance*, *l'Aventureuse*.

(5) Cf. les armements faits à Honfleur de 1575 à 1584, dans Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVIe et XVIIe siècles*. Rouen, 1889, in-8°, p. 150.

Mais elle prit une part prépondérante dans la conduite des opérations à la Côte de l'Or, lorsque les nègres d'Accra nous mandèrent, en 1576, après avoir massacré le poste portugais dont ils ne voulaient plus supporter les violences, donnant ainsi le branle aux populations noires de Cormentin et de Takorai, de part et d'autre d'Elmina (1).

Un des navires de la Compagnie Trévache-Le Seigneur faisait la traite à Cormentin le 25 avril 1581, lorsque le gouverneur d'Elmina, Vasco Fernandez Pimentel, l'assaillit à la tête de deux galiottes. Après un violent combat où « il tua ou dégrada » vingt-trois hommes, Pimentel remorqua sous la forteresse *le Chérubin* tout fracassé de coups. Le capitaine Louis le Mire avait péri : les survivants gagnèrent en barque le Brésil, en se rationnant par jour à un morceau de pain du poids d'un écu.

L'an d'après, Pimentel envoyait aux Rouennais d'humbles excuses : « Seigneurs, il vous plaira me pardonner de la faulte que j'ay faicte en vostre endroict (2). » Un coup de théâtre s'était produit dans l'intervalle. Le prétendant au trône de Portugal, Don Antonio de Crato, était venu quérir notre appui (3) : et comme son connétable avait réquisitionné des vaisseaux français pour aller charger les monceaux d'or dans la forteresse d'Elmina (4), une chaleureuse

(1) Villault de Bellefond, *Relation des costes d'Afrique appellées Guinée*. Paris, 1669, in-8°, p. 432.

(2) Lettre de Pimentel datée de « la Mine, le 21[e] d'aoust 1582 » (Ch. de Beaurepaire, *La marine normande sur la côte de Guinée et particulièrement près du Castel de la Mine*, dans les *Bulletins de la société de l'histoire de Normandie* (1887-1890), p. 261). — A la suite du pillage du *Chérubin* et d'autres navires ancrés près du « Castel de Mine », Henri III délivra des lettres de représaille pour 600 000 livres à Jacques Le Seigneur et à sa Compagnie rouennaise (Thomas Le Fèvre du Grand Hamel, *Discours de la navigation*. Rouen, 1650, in-4°, p. 75, 191).

(3) Cf. le chapitre : *le Secret de la reine*.

(4) François de Vimioso, connétable de Portugal, à Lanssac. Tours, 9 avril 1581 (Arch. de Reims, Collection Tarbé, carton XI, pièce 61).

réception fut faite à l'escadrille de la Compagnie rouennaise. Non content d'accueillir en rade *l'Espérance*, *l'Aventureuse* et leurs barques (1), Pimentel transforma la forteresse en un entrepôt : par accord passé « le 27[e] jour de juillet 1582, soubz la ramée où se déchargent les marchandises (2) », les facteurs rouennais Sénécal et Lézart furent autorisés à débarquer dans la basse-cour de la citadelle toute leur pacotille, et à s'établir dans la place comme résidents. Notre situation commerciale sur les côtes africaines semblait bien assise... Elle s'effondra d'un seul coup.

Dès que la fortune des armes à la bataille navale de Terceire eut affermi sur sa tête la couronne de Portugal, Philippe II résolut d'en récupérer les antiques possessions. Sur son ordre, le capitaine espagnol Juan Rodriguez Passagüe investit Elmina à la tête de quatre vaisseaux, s'empara du gouverneur Pimentel et l'évacua sur Lisbonne, avec l'or et les marchandises françaises entreposés dans la citadelle. En arrivant à Axim près du cap des Trois-Pointes, le 28 juin 1583, *la Levrière* eut connaissance du désastre, comme de la mort des facteurs de la Compagnie : elle eut peine à esquiver la poursuite de Passagüe, en se dérobant vers l'île San-Tomé (3). Adrien Le Seigneur apprenait, l'année suivante, par une lettre de Saffi, que six croiseurs de Biscaie avaient mission de détruire notre commerce africain (4).

Les Normands se raidirent contre la fatalité; Drake, au cours de son grand voyage, aperçut une de leurs escadrilles

(1) *La Petite-Espérance*, *la Petite-Aventureuse*, capitaines Jean Croix, Jean Scot, Guillaume Malherbe.

(2) Publié dans les *Bulletins de la Société de l'histoire de Normandie*, (1887-1890), p. 294.

(3) Une enquête fut faite là-dessus par J.-M. de Limoges, lieutenant-général de la Table de marbre, le 12 octobre 1585 (Arch. de la Seine-Inférieure, fonds de l'amirauté : *Ibidem*, p. 265).

(4) Doléances des Rouennais au roi. 20 août 1584 (E. de Fréville, *Mémoire sur le commerce de Rouen*, t. II, p. 505).

mouillée à l'abri du cap Blanc (1). Mais chaque année aggravait leurs pertes. En 1586, *l'Espérance* de Dieppe était coulée en rade d'Accra par deux vaisseaux partis de Lisbonne (2). L'année suivante, deux autres bâtiments de la Compagnie rouennaise, *le Caïman* et *le Don-de-Dieu* étaient enlevés par *le Marchand royal* de Londres et ses conserves (3). En 1588, une compagnie se formait entre marchands de Londres et d'Exeter pour recueillir notre héritage, tant au Maroc qu'en Sénégambie (4).

Tout contribuait à édifier sa fortune sur nos ruines, et le concours des réfugiés portugais qui avaient suivi le prétendant don Antonio, et nos malheureuses guerres civiles qui armaient, les uns contre les autres, Dieppois et Rouennais. En 1590, un bâtiment dieppois était brûlé à Cap Coast; l'équipage, enfermé dans les cachots d'Elmina, était traité avec une si grande rigueur que, pour avoir tenté de s'évader, l'un des prisonniers fut attaché à la gueule d'un canon (5). Une suprême tentative d'Adrien Le Seigneur pour renouer des relations avec la Guinée, voire avec l'Angola, échoua en 1595 : *le Serpent* de Dieppe fut intercepté par un vaisseau britannique (6).

Forcés de se muer en corsaires, nos marchands devinrent à leur tour redoutables. En mai 1594, deux navires de Honfleur enlevaient près du cap Vert 80 quintaux d'ivoire embarqués sur *la Sirène* de Dartmouth (7). L'année suivante, une expédition rochelaise s'emparait du fort élevé

(1) 13 novembre 1585 (Hackluyt, *Principal Navigations*, t. III, p. 536).

(2) Villault de Bellefond, p. 436.

(3) Le commandant du *Don-de-Dieu*, Corneille Cupre, fit un nouveau voyage en mars 1588 avec *le Levrier* et 90 hommes (E. Gosselin, p. 155).

(4) Patentes de la reine Élisabeth pour cette Compagnie. 1588. — En 1591, *le Nightingale* de Londres va au Sénégal (Walckenaer, t. II, p. 201).

(5) Villault de Bellefond, p. 436.

(6) E. Gosselin, p. 151.

(7) B. N., Franç. 15980, fol. 91.

par les Espagnols au cap Blanc (1). Et en 1597, trois de nos capitaines, soutenus par les matelots de Raleigh, tentaient de se rendre maîtres des « îles du Feu et du Sel », dans l'archipel du Cap-Vert (2).

Si la traite avec les côtes d'Afrique n'existait plus, — et les États de Normandie s'en plaignaient vivement (3), — il s'établissait au large une industrie nouvelle et alors très prospère, mais si négligée depuis deux siècles qu'on croit faire une innovation aujourd'hui en la créant de toutes pièces : je veux parler des pêcheries du banc d'Arguin. On y allait de Marseille (4), de Saint-Malo, de La Rochelle, des Sables-d'Olonne... Halebranches et mulets, les poissons y étaient en telle abondance que la barque les « râpait », comme si elle eût passé sur un banc de sable.

Mais nos pêcheurs étaient tenus d'être constamment sur le pied de guerre, témoin la mésaventure de Jean Mocquet. Comme le navire malouin qu'il montait arrivait de nuit sur les lieux de pêche, sept bâtiments mouillés à l'abri du cap Blanc l'environnèrent aussitôt, clairons sonnant le branle-bas; les Malouins roulèrent l'artillerie aux sabords, tendirent entre les gaillards la voûte du pont volant; ils allaient attaquer, quand ils reconnurent leur méprise. Ils étaient tombés au milieu d'une flottille des Sables-d'Olonne, qui allait charger du sel à l'île de Mai (5). Lors d'un autre voyage, Mocquet fit une abondante récolte de coquillages « mailletés de couleur d'or, tels qu'il ne se peut rien trouver

(1) Le P. Fournier, *Hydrographie,* 2e édit., p. 254.

(2) Hackluyt, *Principal Navigations,* t. III, p. 692 : ce sont les iles del Fuego et de Mai.

(3) En 1607 (*Cahiers des États de Normandie sous Henri IV,* t. II.)

(4) Vincent Le Blanc alla pêcher au cap Blanc en 1592 (B. N., Franç. 5652, fol. 206 v°. — *Les voyages fameux du sieur Vincent Le Blanc, Marseillais.* Paris, 1649, in-4°).

(5) En 1601 (Jean Mocquet, *Voyages en Afrique, Asie, Indes Orientales et Occidentales.* Paris, 1616, in-8°).

de plus beau », dans un îlot du rio de Ouro, « droit sous le tropique du Cancer ».

La pêche, en un mot, avait si bien remplacé la traite sur les côtes d'Afrique, qu'elle donnait lieu à des armements de tous genres : tel cherchait le corail, tel autre la tortue à l'île Saint-Vincent (1) ; et il fut question d'établir des centres de pêche à Mogador, au cap Vert et en Gambie, avec l'assentiment des roitelets de la côte (2).

(1) En 1643 (Paul Boyer du Petit-Puy, *Véritable relation du voyage de M. de Brétigny*, p. 57).
(2) En 1626 (Affaires étrangères 792, *France* 49, fol. 173).

DEUXIÈME ET TROISIÈME GUERRES DE RELIGION

La politique de la paix à tout prix, la pusillanimité de Charles IX devant les rodomontades espagnoles et portugaises, avait pour excuse le souci de rester paré pour une éventualité redoutable. Le traité de Cateau-Cambrésis nous laissait Calais en gage de paix pour huit ans. Le terme échu, lorsqu'en avril 1567 le vice-amiral Winter et lord Smith se présentèrent pour en prendre possession, ils se heurtèrent à une fin de non-recevoir. — Il y avait une déchéance prévue au traité, déclara le chancelier de France : par la prise du Havre, vous l'avez encourue : un acte d'hostilité vous a fait perdre votre gage (1).

De la perte de Calais, rendue définitive par sa faute, la reine Élisabeth avait l'âme ulcérée. Sa rancœur se traduisit par des observations déplacées (2), que la reine Catherine de Médicis releva vertement : « Le Roy ne veult recevoir ni juge, ni arbitre, ni médiateur entre luy et ses subgetz », écrivait-elle à notre ambassadeur (3). L'ambassadeur s'est

(1) B. N., Cinq-Cents Colbert 36, fol. 172, 180. — Cf. Comte Hector de La Ferrière, *La seconde guerre civile*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXVII (1885), p. 116.

(2) Que présenta son ambassadeur Norris dans l'audience du 9 septembre 1568 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 179, note.)

(3) 9 septembre (*Ibidem*, p. 182).

bien souvenu de sa leçon, riposta Élisabeth, « mais je n'ignore, madame, ne vous déplaise, de quelle boutique de telles drogues sortoient (1) ».

Comme l'histoire se recommence, une nouvelle guerre de religion éclatait à point, en 1567, pour servir les revendications britanniques. Et les protestants, loin de cacher leurs sympathies, se vantèrent « de faire venir les Anglois à leur aide quand il leur plairoit (2) », au même titre que les Italiens et autres étrangers mandés par le roi de France (3). Une paix éphémère signée le 23 mars à Longjumeau avait été un court entr'acte entre la seconde et la troisième guerre civile. Saint-Valéry, dont le capitaine huguenot Cocqueville s'était emparé, eût été leur place-forte pour tenir « la mer à commandement (4) », si la ville n'avait été enlevée d'assaut le 18 juillet 1568 par Timoléon de Cossé-Brissac. Les Anglais cherchèrent un autre point d'appui (5) : tel leur prêtait un projet d'attaque contre Honfleur (6), tel autre une récidive contre Le Havre. Et en effet, dans la nuit du 3 février 1569, un tumulte extraordinaire se produisit au Havre; de nombreux soldats sortaient d'un navire entré dans le port sous des allures paisibles : le guet était battu, l'alarme partout, quand le gouverneur Cardillac de Sarlabous parvint à rétablir l'ordre (7). Mais il fallait changer la garnison, suspecte de complicité (8), armer des croiseurs,

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 183, note.

(2) *Deux chroniques de Rouen*, édit. Héron (1900), p. 350.

(3) Blandin à Catherine de Médicis. Poitiers, 8 septembre 1568 (B. N., Cinq-Cents Colbert 24, fol. 361).

(4) *Deux Chroniques de Rouen* citées.

(5) Veillez aux ports de Normandie et de Bretagne, écrit Henri d'Anjou au roi. Les Anglais ont 25 navires de guerre prêts. 1er décembre 1568 (B. N., Franç. 17022, fol. 266).

(6) Lettre de Rouen, 14 septembre 1568 (B. N., Franç. 15548, fol. 51).

(7) Guillaume DE MARCEILLES, *Fondation de la ville Françoise de Grace*, p. 36 et 48.

(8) Le vice-amiral de La Meilleraye à Charles IX. Caudebec, 3 avril 1569 (B. N., Franç. 17022, fol. 287).

et parer, par la construction d'une citadelle, à une nouvelle surprise (1).

A des ennemis désorientés, des Français se chargèrent d'indiquer notre point sensible, car le théâtre de la guerre s'était déplacé. C'est en Aunis et Saintonge que se concentraient les protestants, avec les amiraux Gaspard de Coligny et Henri de Navarre, que le baron Jacques de Crussol d'Assier cherchait à rejoindre à la tête d'une armée provençale (2). C'est là que les Anglais furent priés d'intervenir. La convocation leur fut portée par le lieutenant général de la flotte protestante, Prévost du Chastelier-Portault, commandant neuf vaisseaux rochelais et neuf cents hommes; comme on l'imagine, il n'eut aucune peine à obtenir une réponse favorable (3).

I

ESCADRES DES CATHOLIQUES

Laissés à leur seule initiative, abandonnés par leurs chefs qui avaient pris rang à la tête des rebelles, les vice-amiraux de Normandie, de Bretagne et de Guyenne étaient réduits à la défensive. A défaut des vaisseaux du roi qu'une économie mal placée laissait pourrir au port de Brest (4),

(1) Gosselin, *Documents pour servir à l'histoire de la marine normande*, p. 61. — Remontrances de l'ambassadeur de France à Élisabeth. 25 avril 1569 (B. N., Franç. 15970, fol. 168).

(2) Paul Courteault, *Blaise de Monluc historien*, p. 516.

(3) Il quitta La Rochelle le 15 octobre 1568 et aborda à Plymouth avec cinq prises espagnoles (Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 340. — La Popelinière, *Histoire de France*, t. I, fol. 82. — Dépêche de La Mothe-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, 15 décembre 1568, dans Teulet).

(4) A la date du 23 avril 1566, notre marine du Ponant ne comprenait plus que cinq vaisseaux, la plupart à Brest : *Henry, Hermine, Léopard, Aigle, Trinité* (B. N., Franç. 3397, fol. 15 v°).

Bouillé armait, pour faire face à trente-cinq voiles anglaises, une demi-douzaine de navires; les villes de Bretagne faisaient les frais de l'armement, où les marins d'Armorique ne voulaient point « qu'autre nation fût meslée parmy eulx (1) ». Mais les États de la province demandaient instamment qu'on ne confiât les commissions de capitaines qu'à des gens d'une scrupuleuse honnêteté (2).

En Guyenne, la tâche de Monluc était des plus lourdes. Lieutenant général sur terre et sur mer (3), il avait à barrer la route à l'armée des Religionnaires provençaux et à tenir tête à la flotte protestante. L'intention avouée des Rochelais n'était-elle point de dériver sur leur ville le trafic de la Gironde et de la Charente (4)! Ils voulaient prendre leur revanche de leur expulsion de Ré; ils en avaient été chassés dans la nuit du 25 mars 1568, par les troupes de Leberon, que soutenaient quatre roberges de Saint-Jean-de-Luz et une escadre bordelaise, commandées par les capitaines La Gombaudière (5) et Louis de Berre (6). De l'escadre organisée pour la garde de la Gironde, Monluc confia le commandement à l'ancien compagnon d'armes de son malheureux fils, à Louis de Lur-Saluces, vicomte d'Uza (7), qui prit comme

(1) Bouillé à Catherine de Médicis et à Charles IX. Nantes, 25 juillet; Rennes, 30 août 1568 (B. N., Franç. 15547, fol. 136, 362).

(2) 28 novembre 1568 (B. N., Franç. 8301, p. 393).

(3) Monluc avait reçu, le 6 juin 1565, les provisions de vice-amiral de Guyenne (B. N., Moreau 1340, fol. 20).

(4) Blandin à Catherine de Médicis. 8 septembre 1568 (B. N., Cinq-Cents Colbert 24, fol. 361).

(5) Paul Courteault, *Blaise de Monluc*, p. 508. — Montre des 202 marins et soldats de Jacques Gombault de la Gombaudière, commandant *l'Ours*. Bordeaux, 10 mars (B. N., Franç. 25802, fol. 228).

(6) Que Blaise de Monluc fait payer par Pierre de Miremont, commis à tenir les comptes de l'armée de mer. Bordeaux, 4 mars 1568 (Bibl. du dépôt des cartes de la marine, 87, t. I, pièce 26). Le 2 mars, une partie des troupes d'embarquement était passée en revue à Bordeaux (Arch. nat., K 94, n° 52).

(7) Ses vaisseaux étaient *le Charles, la Catherine, le Geroby, l'Arnault, l'Ours* et la patache *Bouton*. 22 octobre 1568 (Vicomte A. de Gourgues.

lieutenant le héros de la Floride, Dominique de Gourgues (1). Mais pouvait-il être question, avec ces faibles forces, comme le roi le mandait à Monluc, de se porter contre La Rochelle et d'investir la place (2)?

C'était tout juste de quoi défendre Bordeaux : un groupe de marchands proposait à Monluc d'entretenir les six garde-côtes, à la condition d'en nommer l'amiral et d'avoir en franchise la traite des blés. Excellent moyen d'écouler, sous le couvert d'une pseudo-compagnie, le fruit de ses pillages! ricanait Ottavio Fregoso, le nouveau général de l'armée navale de Guyenne. Et comme Fregoso affectait vis-à-vis du vice-amiral de Monluc l'indépendance en s'arrogeant le droit de censurer ses actes (3), les protestants mirent à profit la mésintelligence des deux chefs pour tenter en Guyenne des coups de main répétés.

Le 30 avril 1569, une soixantaine de transports amenèrent en Médoc les trois mille hommes du capitaine huguenot Armand de Clermont, sieur de Piles. La garnison de Saint-Christoly se replia sans livrer bataille; et les assaillants purent à loisir piller et incendier les églises de Saint-Christoly, Lesparre, Uch, Trélody, Saint-Germain et Podensac (4). Le 23 mai, c'était Pardailhan, autre capitaine protestant, qui investissait Bourg (5). La division Fregoso, em-

Dominique de Gourgues. Auch, 1861, in-8°, p. 22 : extrait du *Bulletin d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*).

(1) Attaché au service de la galère le 30 août (*Ibidem*, p. 13).

(2) B. N., Franç. 15544, fol. 187. — B. N., Franç. 15548, fol. 168. — P. Courteault, p. 509.

(3) Ottavio Fregoso à Charles IX. Agen, 17 février 1569 (*Archives historiques de la Gironde*, t. X, p. 329). — Blaise de Monluc, *Commentaires et lettres*, édit. de Ruble, t. III, p. 267. — Paul Courteault, p. 524.

(4) Relation consignée dans les minutes de Duturc, notaire à Lesparre (*Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 111. — Jean de Serres, *Commentariorum de statu religionis et reipublicae in regno Galliae*. 1572, p. 320).

(5) *Journal* de François de Syrveilh, chanoine de Bordeaux (1568-1585), dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 263.

barquant aussitôt une partie de la garnison de Bordeaux pour se porter au secours du gouverneur Montesquiou de Sainte-Colombe, brûlait à Saint-Seurin plusieurs navires protestants, chassait les autres de la rivière et dégageait la place. Le lendemain 3 juin, les huguenots étaient en pleine retraite avec quatre cents hommes hors de combat, lorsque Monluc arriva et s'attribua l'honneur de la délivrance (1). Cette rivalité paralysait toute offensive. Fregoso eût voulu renforcer son escadre (2) des vaisseaux *Henry* et *Strozzy*, pour se porter contre La Rochelle (3). Mais les navires royaux n'avaient « ni ung grain de pouldre, ny ung seul boullet, » ni un seul homme des cinq cents arquebusiers qu'ils devaient embarquer; sur les galions du pays basque, de Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, les Espagnols avaient mis l'embargo, pour se venger de l'exécution faite par Dominique de Gourgues en Floride (4). Force fut à Fregoso de rester au mouillage d'Argenton près de Blaye (5), jusqu'à l'arrivée d'une division de renfort (6).

L'escadre attendue arrivait du Levant. A la vérité, il n'y avait plus de marine royale que là. De trente-cinq, puis de vingt en 1560 (7), le chiffre des galères avait été ramené à

(1) Fregoso au duc d'Anjou. Bordeaux, 14 et 17 juillet 1569 (B. N., Franç. 15550, fol. 9; Franç. 17022, fol. 305 : *Archives de la Gironde*, t. X, p. 331). — Monluc dut rassurer les Bordelais qui redoutaient une attaque. 8 juin (Paul Courteault, p. 531).

(2) Henri, duc d'Anjou, lui avait fait délivrer 23 000 livres pour renforcer sa flotte. Henri, duc d'Anjou, à Charles IX. 13 mai 1569 (B. N., Cinq-Cents Colbert 24, fol. 390).

(3) Lettres de Fregoso des 14 et 17 juillet.

(4) Charles IX à Fourquevaux. 18 juillet (B. N., Franç. 16103, fol. 270).

(5) Lettre de Fregoso. « De l'armée de mer estant en la ville d'Argenton, 26 août » *(Archives historiques de la Gironde,* t. X, p. 336).

(6) Dès le 14 juin, Charles IX prescrivait à Monluc de rafraîchir la flotte du baron de la Garde, lorsqu'elle arriverait en vue de Bordeaux (B. N., Clairambault 355, fol. 194).

(7) B. N., Franç. 15641, fol. 90. — Louis Paris, *Négociations... relatives au règne de François II,* p. 248.

treize l'année suivante (1) et maintenu dès lors comme effectif normal (2). Un homme avait eu le courage ou le crédit de sauver du naufrage de nos institutions maritimes cette force navale : c'était le baron de la Garde. Lors même qu'il était en sous-ordre du général marquis d'Elbeuf (3), il s'était fait octroyer le privilège de ne relever d'autres personnes que du roi, de porter fanal dans le port et bannière au large comme un commandant en chef (4). Il tenait ses marins en haleine en pourchassant dans les mers provençales les pirates barbaresques (5), ou en secondant discrètement par des croisières en Corse notre partisan Sampietro Corso, qui n'avait point renoncé au projet de soulever l'ile (6). Ce fut même avec trois ou quatre cents Corses du colonel Alfonso d'Ornano et autant de soldats Provençaux à bord de ses huit galères, qu'il prit en 1569 la route du Ponant (7).

(1) Sous François de Lorraine, grand prieur de France et général des galères. Mandement de Charles IX, 4 novembre 1561 (Arch. nat., K 93, pièce 5).

(2) Cf. la revue de la flotte royale. Marseille, 10 septembre 1566 (B. N., Franç. 15882, fol. 103).

(3) Cf. une quittance de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, capitaine général des galères pour l'entretien de la quinquérème *Réale*, de sa galère quatrirame et d'une frégate. 31 décembre 1564 (Arch. nat., K 93, n° 29). — Le 10 septembre 1566 seulement, La Garde reprit possession du généralat des galères (Jean Gaudin, *Essai sur la vie du baron de La Garde*, 4e part., chap. i).

(4) Lettres de Charles IX. 29 août 1564 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 251).

(5) Qui venaient par 20 et 25 saccager la côte. Pierre Bon à la reine. Marseille, 26 mai 1564 (B. N., Franç. 15880, fol. 155).

(6) Mémoire remis à Catherine de Médicis de la part du baron de La Garde. 1566 (B. N., Franç. 15882, fol. 86 et 75). — Lettres de Pierre Bon de Meuillon. 1565 (Bibl. de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, Autographes 98, t. II). — Au moment de partir pour le Ponant, en 1569, La Garde proposait de recreuser le port antique de Fréjus et de construire de nouvelles galères (B. N., Franç. 15549, fol. 90. — Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 256, fol. 16).

(7) La Garde au roi. Marseille, 26 mars-1er avril 1569 (B. N., Franç. 15549, fol. 90, 92, 99, 127, 128). — Comme le comte de Carcès usurpait le commandement des galères en l'absence de La Garde (Bibl. de l'Institut,

Le 1er octobre, l'apparition des galères provençales était signalée à Bayonne (1). Le 9, le baron de la Garde faisait dans le port de Bordeaux une entrée triomphale, aux salves répétées des pièces du Château-Trompette, des navires en rade et des régiments d'infanterie, tandis que le maire, Charles de Montferrand, l'archevêque et le grand sénéchal, Jacques des Cars de Merville, se portaient au-devant de lui (2). Dès le surlendemain, le parlement, le maire, les conseillers d'État envoyés à Bordeaux le mettaient à même de prendre l'offensive, en doublant sa division d'une douzaine de vaisseaux ronds, commandés par Lur-Saluces d'Uza (3) et montés surtout par des Basques (4). Pour assurer aux opérations navales l'unité de direction, une ordonnance royale venait de rappeler que tout ce qui concernait la flotte relevait de l'amiral de France, Villars (5).

Les protestants s'étaient retranchés à Meschers, dans un fort qui abritait une quarantaine de navires et commandait l'entrée de la Gironde, à deux portées de canon de Talmont. Le baron de la Garde dessina contre eux un mouvement enveloppant, par la rivière avec la flotte, par terre avec des

Portefeuille Godefroy 257, p. 67), le roi publia un règlement pour la marine de Levant. 1570 (B. N., Franç. 3174, fol. 1).

(1) Qui envoya des rafraîchissements aux galères royales, alors à Pasajes (*Archives municipales de Bayonne, Délibérations du corps de ville. Registres français*. Bayonne, 1901, in-4°, t. I, p. 193).

(2) *Journal* de François de Syrveilh, chanoine de Bordeaux, dans les *Archives historiques de la Gironde,* t. XIII, p. 266. — *Chronique bordelaise,* t. I, p. 149.

(4) Arrêt du parlement de Bordeaux, 11 octobre (Arch. nat., K 98, n° 12). — Francisque Michel, *Histoire du commerce et de la navigation de Bordeaux*. — Ordre de Charles IX au maire de Bordeaux, 17 novembre (B. N., Franç. 20638, fol. 81). — *Archives historiques de la Gironde,* t. X, p. 341-350.

(4) Six pinasses de Capbreton, montées de 150 marins basques, furent employées à la garde de la Gironde. Elles perdirent 30 marins au cours de la campagne (Ducéré, *Histoire maritime de Bayonne, les Corsaires sous l'ancien régime*. Bayonne, 1895, in-8°, p. 67).

(5) 23 septembre 1569 (B. N., Moreau 1340, fol. 21).

troupes débarquées à un quart de lieue de là, sous la protection des batteries navales. La garnison lâcha pied. Mais à peine commençait-on à démolir les retranchements et à incendier les bâtiments en rade, qu'elle fit un retour offensif. Un ouragan compliqua la situation. La Garde, forcé de rembarquer son monde par une mer démontée, sous les charges furieuses des troupes protestantes, donna ordre aux capitaines de compagnies de rester les derniers à terre, avec une vingtaine d'arquebusiers chacun, pour contenir les assaillants. Après deux heures d'un combat acharné, cette petite troupe, refoulée au bord de l'eau, pressée de toutes parts, se rendit : les capitaines Fabre de Marseille, Massés le jeune et Lymans n'avaient plus autour d'eux qu'une quarantaine d'hommes.

Le baron de la Garde eût voulu réparer cet échec en livrant combat à l'escadre du vice-amiral Sores. Mais il apprit par des navires bretons que Sores était en route pour l'Angleterre avec quatorze vaisseaux ; et sur des instructions que lui communiqua Ottavio Fregoso, prescrivant de maintenir en sécurité la navigation de la Gironde, le baron de la Garde vira de bord vers Bordeaux, au lieu de gagner le large (1).

II

ESCADRE DES PROTESTANTS

Jacques de Sores, le conquérant de la Havane, venait de succéder, comme lieutenant général ou colonel de l'armée de marine des protestants, à Prévost du Chastelier, tué aux

(1) Le baron de La Garde au roi. Bordeaux, 27-30 octobre (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 257, fol. 50, 78).

côtés de Louis de Condé à la bataille de Jarnac (1). Cette double mort avait dérangé certains desseins, qui étaient de continuer l'œuvre de Dominique de Gourgues en Floride et aux Antilles : il y aurait même eu partie liée pour une action commune entre le prince de Condé et la reine Élisabeth, s'il fallait ajouter foi à une biographie de Sores par Menendez le bourreau (2). Sores avait amené à La Rochelle une division normande parfaitement équipée, avec les capitaines de la marine royale Claude de Berre, Jacques et Jean de Coquigny de Fécamp (3), Robert de Granville, Jean de Sallenove, Élie Chauldet de Honfleur, et enfin le surintendant de la marine Poussart de Fors, l'organisateur de la victoire navale des Dieppois en 1555. Autour de ce noyau, se groupèrent nombre de marins protestants, le rochelais Guillaume Mesmyn, si connu par son aventure tragique des Bermudes, le bordelais Bertrand de la Fourcade, capitaine du galion *Candale*, les frères François et Mathurin Trumault du Croisic, j'en passe (4).

L'amiral Henri de Navarre, chef du parti, en investissant Sores du commandement de la flotte, le 9 juillet 1569, lui avait dit : « Establissez un bon, seur et libre trafficq entre les subjetz du Roy qui font profession de la relligion Refformée, et les voisins, amis et confédérés favorisans ceste cause (5). » Ces confédérés, c'étaient *les Gueux de mer* des Pays-Bas, auxquels le prince d'Orange avait donné des instructions semblables, après entente à La Rochelle avec les amiraux français. Astreints à une discipline de fer par

(1) Le 13 mars 1569.

(2) Lettre de Melendez ou Menendez de Avilés. 3 décembre 1570 (F. Duro, *Armada española*, t. I, p. 213, note).

(3) Arch. nat., Z^{1d} 1, fol. 105 v° et 121 : registre de l'Amirauté à la Table de marbre de Paris.

(4) Registre de l' « Admiraulté de Guienne au siège de La Rochelle », 14 septembre 1569-13 juin 1570 (Arch. de la Charente-Inférieure, B 174 : publié dans les *Archives historiques du Poitou*, t. VII, p. 196, 224, 262).

(5) *Ibidem.*

Adrien de Berghes, sieur de Dolhain, puis par Gillain de Fiennes, sieur de Lumbres, les Gueux de mer inaugurèrent brillamment les fastes de la marine hollandaise par leurs coups répétés contre le duc d'Albe (1).

Étaient encore « bienveillans » à la cause protestante les Anglais, dont Jacques de Sores allait demander l'appui. Un seul d'entre eux, William Hawkins de Plymouth, le parent et concitoyen du fameux négrier, arma huit navires de guerre pour s'enrôler sous la bannière rochelaise; les capitaines John Yon, John Morgan et Philip Budocusshier, dit Bourset, étaient avec lui. Douze autres bâtiments s'équipaient à même fin à Colchester et une trentaine dans la Tamise, sous les regards de la reine Élisabeth (2).

De cet accord entre les protestants, les navires des nations catholiques firent les frais : une foule de bâtiments bretons portant la gironde à croix noire à la cime du mât, des flouins de Dieppe et Fécamp, *le Courtaut* de Dieppe qui allait en Moscovie, trois navires portugais venant de Flandre, des hourques hanséatiques, *le Samson* de Brême, *le Lion, l'Aigle Volant* de Stettin, devinrent la proie de Sores durant sa croisière dans la Manche (3). Mais ce n'était rien encore.

Le 10 décembre 1569, *la Giustiniana*, grande carraque vénitienne de quarante-cinq pièces de canon, quittait le mouillage de l'île de Wight, quand elle fut subitement investie par les vaisseaux de Jacques de Sores, Claude de

(1) Lettre de Piennes, 26 novembre 1569 (B. N., Franç. 15550, fol. 157). — Vice-amiral Jurien de La Gravière, *les Gueux de mer*. Paris, 1893, in-12, p. 180, 191. — Lettres de La Mothe-Fénelon, 15 décembre 1569, 4 et 15 janvier 1570 (*Archives historiques du Poitou*, t. VII, p. 195).

(2) *Deux chroniques de Rouen*, édit. Héron, p. 358. — Soixante navires, disait-on, attendaient à Portsmouth le moment de partir pour La Rochelle sous l'escorte de quatre vaisseaux de la reine (B. N., Franç. 15548, fol. 158).

(3) *Archives historiques du Poitou*, t. VII, p. 233. — A. Barbot, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 353.

Berre, Robert de Granville et Jacques de Coquigny, venus de Portsmouth. Deux d'entre eux se tenaient à portée d'arquebuse sur sa hanche de tribord, les deux autres à bâbord. Ordre lui fut donné, au nom de la reine de Navarre et du prince de Condé, d'envoyer son écrivain, puis son maître d'équipage, à bord du vaisseau-amiral de Sores. Ces officiers ne revinrent pas. Jugeant l'équipage démoralisé, Claude de Berre, capitaine du *Petit-Basque,* se présenta avec cinquante hommes pour prendre possession de la carraque. Les Vénitiens répondirent qu'ils se feraient plutôt sauter. Mais devant la menace d'un massacre général, Malipietro capitula.

On apprit par les prisonniers qu'une carraque encore plus grande, *la Vergi* ou *la Casselera,* tirait vers l'Angleterre. Elle fut découverte le 23 décembre, doublant le cap Lizart. Confiant dans la force de ses batteries, le capitaine Nicolas de Corfou ne tint aucun compte des sommations du vice-amiral Sores et du branle-bas des équipages protestants. A l'instigation de Berre, deux des prisonniers mandèrent à leurs compatriotes que les Français étaient décidés à enlever le vaisseau, dussent-ils « y crever ». Sur la promesse que sa « robe » serait sauve, Nicolas de Corfou mit alors pavillon bas. Cette double prise ne valait pas moins de trois cent mille écus et dotait de magnifiques vaisseaux la flotte du parti protestant (1).

Sores revenait à point à la fin de décembre 1569 pour gêner un coup de main sur La Rochelle, que le jeune La

(1) Rapports d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise, au doge. Angers, 12-26 février 1570 (Rawdon Brown, *Calendar of State papers and manuscripts relating to english affairs existing in the archives and collections of Venice,* t. VII (1558-1580). London, 1890, 8°, n°s 472-474, 476-478. — La Popelinière, *Histoire de France,* t. I, 2e part., p. 161. — Arch. nat., Z^{1d} 1, fol. 105 v°. — Registre de l' « Admiraulté de Guienne au siège de La Rochelle », 14 septembre 1569-13 juin 1570, aux Arch. de la Charente-Inférieure, B 174. — Correspondance de Contarini et autres (B. N., Italien 1727, fol. 113 v° et suiv.). — De Thou, t. VI, p. 18.

Rivière-Puytaillé comptait offrir au roi pour ses étrennes (1). Il desserrait l'étreinte des forces catholiques qui « bridaient » et affamaient les protestants; le comte du Lude en Poitou, La Rivière-Puytaillé à Brouage, le vice-amiral de Landreau aux Sables et le général des galères aux abords de La Rochelle.

Le baron de La Garde, de tous « le plus ennuyeux », fut forcé de se jeter dans la Charente : à deux lieues de son mouillage de Lupin, la place protestante de Tonnay-Charente lui barrait la route en amont. Résolu de l'enlever avec le concours du gouverneur de Brouage, il engagea dans la rivière ses cinq galères et une galiote en serre-file (2). La galère de tête, commandée par un lieutenant en l'absence de Pierre de Beaulieu des Chasteigners, allait jeter à terre la compagnie d'Arènes, quand une nuée de cavaliers et d'arquebusiers, plus de cinq cents hommes, jusque-là dissimulée dans les halles de Tonnay-Charente, fondit sur elle. Il se trouvait que La Noue avait voulu surprendre la place catholique de Brouage dans le même temps que la garnison de Brouage marchait sur Tonnay-Charente.

En un instant, le pont de la galère fut balayé par les balles; le lieutenant, l'argousin étaient tués; tous les coups portaient, la galère étant à la bande; les forçats refusèrent de scier à reculons, dès qu'ils entendirent crier du rivage : « Liberté! » La galère était prise; elle fut menée à Taillebourg pour former la conserve de celle de Romegoux. Le reste de l'escadre avait battu en retraite à toutes rames, sans répondre aux arquebusades autrement que par les pièces de chasse. Et gagnant le large, La Garde rallia

(1) Agrippa d'Aubigné, édit. de Ruble, t. III, p. 181.

(2) Dans l'ordre suivant : les galères de Beaulieu des Chasteigners et Albizzi, *la Réale*, les deux galères de Gondi de Retz, celle du comte Fieschi et la galiote. Le baron de La Garde avait laissé deux de ses galères à Bordeaux : la chiourme de la huitième avait égorgé les soldats de garde et s'était échappée.

Brouage, qu'il mit ainsi à l'abri d'un coup de main. La Noue se rabattit sur Marans, qui succomba le 27 février 1570 (1).

Puis, il lia partie avec Jacques de Sores pour investir Les Sables d'Olonne, base d'opérations du vice-amiral catholique des côtes du Poitou. Avec cinq vaisseaux, Charles Rouault de Landreau avait causé des maux incalculables au commerce rochelais, accumulant aux Sables un immense butin. Aussi comprend-on quelle était l'impatience des protestants de s'en rendre maîtres. Une première attaque échoua : Sores n'avait pu débarquer cinq cents arquebusiers qu'il amenait, tant la tourmente était forte. Le 15 mars, les assaillants revenaient à la charge. Les Sables d'Olonne avaient la forme d'un croissant, baigné par la mer et protégé de l'autre côté par des marais. La Noue parut avec deux compagnies dans l'avenue du Poitou; les troupes de débarquement, enfonçant dans la vase jusqu'à la ceinture, essayèrent d'emporter les retranchements faisant face à la mer, cependant que *le Prince* de Jacques de Sores engageait un violent duel d'artillerie avec le vaisseau amiral de Landreau, splendide bâtiment sous grand pavois, peint et décoré des armes et devises de son chef. A la nuit, la ville, l'escadre catholique, Landreau lui-même, une quarantaine de navires, un butin énorme étaient pris (2).

Le baron de La Garde avait tenté une diversion, en attaquant les deux carraques de garde au Chef de Baye ; il en captura une, mais pour bien peu de temps. Un marin, Jean d'Arvert, avait promis à la reine de Navarre de ne point lui laisser ce trophée. Et pénétrant, lui dixième, dans le port de Brouage avec deux barques de pêche chargées de poudre, il massacre le corps de garde; quelques instants

(1) La Popelinière, *l'Histoire de France*, L. XXI ; édit. de 1581, t. I, 2e part., fol. 161. — A. Barbot, t. II, p. 367.
(2) La Popelinière, L. XXI; t. I, 2e part., p. 164.

après, la carraque sautait en l'air au milieu des galères royales. L'autre carraque, *la Vergi,* baptisée *la Grande Huguenotte,* forçait quatorze navires flamands à se détourner de la route de Bordeaux pour relâcher à La Rochelle, d'où ils furent dirigés, sous l'escorte d'un petit navire anglais, sur les Sables d'Olonne. Assailli par les cinq galères de La Garde, l'Anglais vira bord sur bord pour décharger toutes ses pièces et rompit la palemente d'une des galères en fonçant sur elle. Puis, démâté, brisé par les coups, il s'accula sur le platin d'Angoulins, près de la pointe de Coureilles, où l'arrivée opportune d'une troupe d'arquebusiers et de trois navires de La Rochelle le sauva. Il avait perdu dix hommes; La Garde, cinquante. Mais le convoi, dégagé par les galères, avait repris la route de Bordeaux (1).

Sous les yeux du général des galères, les protestants continuaient leurs succès. Trente-neuf de leurs bâtiments, des chaloupes pour la plupart, amenaient quatre cents marins et deux compagnies dans l'île d'Oléron. Et Minguetière enlevait tour à tour les forts Saint-Pierre, Saint-Denis et le Château, malgré l'intervention des deux galères dépêchées à leur secours sur un signal lumineux parti du Château.

Les catholiques n'avaient plus comme base d'opérations navales que la ville de Brouage, en face d'Oléron, dans une rivière où mouillaient, à l'abri de tous les vents, les grandes flottes qui venaient charger le sel des marais salants de Saintonge. Le lest, jeté pendant des siècles à son embouchure, avait fini par constituer un terrain solide; Jacques de Pons y fonda une petite place-forte de quatre-vingts pas de côté, Jaco-polis, dont le nom n'eut pas meilleure fortune que Francisco-polis; et de la rivière, la place garda le nom : Brouage. Charles IX l'avait inauguré en septembre 1565, ce qui avait été l'occasion d'une naumachie, où un

(1) La Popelinière, *ibidem,* p. 164-165.

vieux navire, poursuivi par des pseudo-pirates, était venu s'embraser en une gigantesque pièce d'artifice (1). Depuis lors, le gouverneur La Rivière-Puytaillé avait renforcé la défense d'un bastion construit par les ingénieurs Belarmati et Bephano. La garnison était, en 1570, des six compagnies de La Rivière et de cinq compagnies italiennes de Coconat; dans la rade, stationnaient trois galères du baron de La Garde, *le Grand Ours* et un autre vaisseau, lorsque la place fut investie par terre et par mer.

La Grande Huguenotte, flanquée de deux vaisseaux et une galiotte, avançait. Impuissants à l'arrêter dans sa marche, écrasés par son feu effroyable, vaisseaux et galères catholiques lui firent place en prenant la route de Royan (2). *La grande Huguenotte*, que commandait Gargouillaud, s'embossa alors devant le fort de Brouage; ses feux plongeants rendaient intenable la situation des défenseurs, d'autant que deux hourques montées par les soldats de Jean Verd s'étaient rangées près d'elle. Il fut impossible à la garnison de brûler l'escadre : dans une sortie, les assiégés culbutèrent le régiment de Blacons, de garde aux tranchées, lorsque les capitaines Normand, La Garde et Chauldet rétablirent le combat et refoulèrent les assaillants. Ce fut le dernier effort de la défense. Quelques jours après, le 11 juillet 1570, Brouage capitulait (3).

Jacques de Sores n'était pas à la tête de l'escadre victorieuse. Il fallait vivre et, pour alimenter la caisse du parti, aller en quête de butin. Et quel butin n'offraient point les flottes qui rapportaient du Pérou et du Mexique cinq à six

(1) I. P. T., *Histoire véritable de plusieurs voyages adventureux*, p. 115.

(2) Lettre du baron de La Garde. Royan, 29 juin 1570 (B. N., Franç. 15552, fol. 88). — Agrippa d'Aubigné, t. III, p. 198.

(3) La Popelinière, t. I, 2e part., p. 160, 179 et 190. — A. Barbot, t. II, p. 367. — Arcère, t. I, p. 386. — *Journal historique de Denis* Généroux (1567-1576), éd. Bélisaire Ledain. Niort, 1865, gr. in-8°.

millions! Il n'était bruit en Espagne que des préparatifs du marin huguenot contre elles, voire contre les Indes Occidentales et la Floride : l'île de Madère, conquise au préalable, serait la base d'opérations de nos gueux de mer (1).

De fait, comme le vice-roi Luis de Vasconcellos en route pour le Brésil stationnait à Madère, une escadre française de six vaisseaux parut au large le 2 juillet. Vasconcellos, épaulé par les forts de Funchal, mit en bataille ses dix gros vaisseaux, dont la contenance obligea Sores à chercher un mouillage au port de Santa-Cruz. Un des plus grands vaisseaux portugais s'était depuis deux jours détaché de la flotte pour aller nouer quelque négoce aux Canaries. Avisé du fait, Sores se mit à la poursuite du *Santiago* qu'il rencontra et accrocha le 15 juillet dans les eaux de Palma. Le vaisseau transportait au Brésil des missionnaires jésuites, ils exhortent leurs compagnons à bien mourir en déployant une image de la madone (2). « Trois Soriens », dont le capitaine de marine Jean Boucard, l'un des plus résolus de la troupe, ont sauté sur le tillac, quand les grappins se décrochent. En voyant jeter ses hommes par-dessus bord, Jacques de Sores, ivre de fureur, mène lui-même l'assaut. Le P. Ignace de Azevedo, percé de trois coups de pique, meurt dans les bras du P. Diego d'Andrada ; morts ou vifs, quarante Jésuites sont jetés à la mer, avec leurs images saintes, chapelets, livres pieux et reliques. De cinq cents personnes, six seulement furent épargnées (3). Ré-

(1) Fourquevaux à Catherine de Médicis. Madrid, 29 juin 1570 (B. N., Franç. 16103, fol. 609 : A. BARBOT, t. II, p. 376. — *Calendar of letters and State papers relating to english affairs preserved principally in the archives of Simancas. Élizabeth* (1568-1579), édit. Martin A.-S. HUME. London, 1894, in-8°, p. 257.

(2) Cette scène a été l'objet d'un tableau du célèbre artiste Jacques Courtois, dit le Bourguignon.

(3) Le P. Pedro DIAS, relacaõ de martyrio do V. P. Ignacio de Azevedo e seus companheiros remitida as P. Leaõ Henriques. Ilha de Madeira, 18 de agosto 1570 (MAFFEÏ, *Rerum a Societate Jesu in Oriente gestarum*. Neapoli,

sister au terrible huguenot était impossible. Le seigneur et maître de Gomera, l'une des Canaries, l'éprouva à ses dépens pour avoir voulu lui couper les vivres. Après une courte croisière au large de l'île de Madère, que Vasconcellos n'osait quitter, Jacques de Sores regagna triomphalement en août le port de La Rochelle.

Ses brillantes campagnes contrastaient avec l'inertie lamentable de la marine royale. Aux plaintes de l'étranger qu'elles avaient lésé, Charles IX ne trouvait d'autre réponse que des excuses, d'autres excuses que « la mallice et connivence des officyers de son admiraulté » (1). Sans doute, un nouvel amiral, Honnorat de Savoie, marquis de Villars, avait remplacé Gaspard de Coligny, révoqué pour forfaiture (2). Mais il combattait avec l'armée de terre, prenant part comme un simple capitaine à la bataille de Moncontour le 3 octobre 1569, où son adversaire était Coligny. Le vice-amiral Rouault de Landreau était hors d'état d'agir : prisonnier dans la tour de la chaîne à La Rochelle, il ne fut sauvé du supplice que par la menace d'infliger la peine du talion au marquis de Renti, fait prisonnier à Bourges (3). En Normandie, le vice-amiral de La Meilleraye, privé de ses meilleurs marins, de ses meilleurs vaisseaux par le départ de Jacques de Sores, avait à s'occuper des relations avec l'Écosse. La pauvre reine Marie Stuart était, depuis 1568, la captive de la reine Élisabeth, qui lui avait offert, en guise

1573, p. 229). — P. Menendez de Aviles au roi d'Espagne. 3 décembre 1570 (F. Duro, *Armada española,* t. I, p. 213, note). — Beauvais et Caroura, *La vie et le martyre d'Azevedo*. Venise, 1745, in-8°. — Barboza, *Memorias del rei D. Sebastiaõ,* part. III, lib. I, cap. 27, p. 239. — Vasconcellos, *Vida del Padre Anchieta,* IV, p. 18. — La Popelinière, L. XXIII; t. I, fol. 194. — De Thou, t. VI, p. 58, 59.

(1) Charles IX à Fourquevaux. 29 juillet 1569 (B. N., Franç. 16103, fol. 273).

(2) 8 octobre 1569 (B. N., Brienne 258, p. 168. — Moreau 1340, fol. 284 et 21. — Dupuy 487, fol. 64).

(3) Arcère, t. I, p. 385.

d'hospitalité, une geôle. A l'instigation du cardinal de Lorraine, une petite expédition s'apprêtait pour soulever les provinces catholiques du nord de l'Écosse (1); elle se réduisit en définitive à deux vaisseaux chargés de munitions de guerre, *le Levrier* et *l'Hirondelle*, qui transportèrent en Calédonie le valet de chambre du roi, Bérac (2). Et ce fut la seule intervention du roi pour délivrer une belle-sœur qui lui fut chère. Mais aussi, que faire dans le désarroi de notre marine ?

Les seuls marins en état de livrer bataille aux Rochelais, c'étaient les Malouins. La visite que leur rendit Charles IX, en mai 1570, n'était point désintéressée ; ils le comprirent et lui donnèrent en spectacle une revue navale, où la jeunesse de la ville défila sur une vingtaine de bateaux armés en guerre et accoutrés en galions (3). Les Basques auraient pu venir à la rescousse des Bretons, si les constructeurs de Bayonne n'avaient pris la fâcheuse habitude de vendre en Espagne les nombreux navires, chaloupes et galions qui sortaient de leurs chantiers (4). Bref, la meilleure issue à une situation fâcheuse où le prestige du pavillon royal était plus que compromis, ce fut la paix. Le 8 août 1570, avec la *paix du roi Charles*, les troisièmes troubles prirent fin. Il

(1) Six grands vaisseaux et trois mille arquebusiers, disait-on en janvier 1570 (*Calendar of State papers, Foreign series,* édit. Allan James Crosby. London, 1874, 8°, t. IX, n°s 643, 988).

(2) « Estat de la despence que le Roy veult et entend estre faite... pour le voiage du sieur de Bérac au royaume d'Écosse tant en l'achapt d'un navire nommé *Le Levrier*, munitions de guerre que Sadite Majesté veut estre envoiéz audit royaume, que pour l'équippaige d'un autre navire nommé *l'Irondelle.* » 30 juin 1570 (*Catalogue of manuscripts illuminated historical, with a collection of rares bibles and liturgies*, by Bernard Quaritch, 15 Piccadilly, London. January 1898, p. 6.)

(3) « Discours de l'entrée du roy Charles IX fait en cette ville de Saint-Malo, le mercredy 24e jour de may, vigile du Sacre, l'an 1570, » dans le P. Ménétrier, *Bibliothèque Curieuse*. Paris, 1704, in-12, t. II, p. 102.

(4) Délibération des jurats de Bayonne, 28 août 1570 (*Archives municipales de Bayonne. Délibérations du corps de ville. Registres français.* Bayonne, 1901, in-8°, t. I, p. 247.)

était temps. Les corsaires rochelais allaient enlever au passage sa sœur, la reine d'Espagne (1).

L'an d'après, un lieutenant de Sores, Jean Capdeville ou Cadouilh, était en chasse avec cinq vaisseaux, dont *le Printemps* de La Rochelle et le grand navire britannique *Castle of Comfort*. Or, la fatalité, les maladies, la tempête, s'acharnant sur Vasconcellos, l'avaient empêché de prendre pied au Brésil et le rejetaient le 13 septembre 1571 vers les Canaries. Attaqué aussitôt par Cadouilh, il lutta, mais le lendemain périt en combattant; à ses côtés, le P. Pedro Diaz et quatorze Jésuites eurent le sort d'Azevedo, leur confrère (2).

La piraterie ne faisait point trêve, bien au contraire. Pour aller à l'encontre des écumeurs épars sur la mer, deux capitaines empruntaient de grosses pièces de canon aux granges de la marine (3). Et Coligny recevait ordre « d'adviser aux moyens de rendre le traffic libre », en pourchassant les pirates (4). Le meilleur moyen d'y arriver, n'était-ce pas de les entraîner loin de France, comme Du Guesclin l'avait fait pour les bandits des Grandes Compagnies.

(1) Charles IX, aussitôt la paix conclue, écrivit à la reine de Navarre. alors à La Rochelle, d'y mettre bon ordre. Charles IX à Fourquevaux. 13 août (C. Douais, *Lettre de Charles IX à M. de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne* (1565-1572). Paris, 1897, in-8°, p. 301).

(2) Vasconcellos, IV, 112. — Barboza, *Memorias d'el Rey D. Sebastiaõ*, P. III, L. II, chap. 5, p. 334. — Relations, par le P. Garcia de Iracheto, des méfaits des hérétiques rochelais à l'île de Gomera, et par Vicente Steves de Xérès des pirateries françaises aux Indes (Madrid, Deposito hidrographico, Collection Vargas Ponce : Ducéré, *Histoire maritime de Bayonne : les corsaires*, p. 348). — Relation anglaise, 22 novembre 1571 (Martin A.-S. Hume, *Calendar of letters and State papers relating to english affairs preserved... in the archives of Simancas. Elizabeth* (1568-1579). London, 1894, in-8°, p. 351, 481).

(3) Coligny les fait délivrer dans ce but à la barque de Cardillac de Sarlabous et au capitaine Préaulx, commandant *l'Espérance*. 15 décembre 1571 (B. N., Franç. 27298, dossier Coligny, p. 69 : Franç. 20638, fol. 65).

(4) Coligny au prieur et aux consuls de la Bourse de Nantes, leur demandant leur avis. 17 novembre 1571 (Arch. de Nantes, EE 217).

FLOTTE EN PANNE

I

EN PARTANCE POUR LONDRES

Au printemps de 1571, *la Réale* à Bordeaux prit une parure de fête. Le somptueux décor du pont revêtu, depuis la poupe jusqu'à la proue, de velours cramoisi ou de damas frangé d'or et d'argent, la transformait en un magnifique palais flottant, où les forçats eux-mêmes semblaient des laquais en livrée de velours incarnat. Dans la chambre d'apparat, sous une palme brodée d'or que fouettait le vent, on lisait une devise grecque qui pouvait servir d'exergue à la biographie du baron de la Garde. Elle disait : « Bien que je sois agité bien fort, jamais je ne suis tombé. » Là, devait reposer le futur conjoint de la reine d'Angleterre, Henri, duc d'Anjou. Et c'était pour une triomphale entrée dans la Tamise que l'ex-capitaine Paulin, l'officier de fortune, se ruinait ainsi (1). Un supplément d'effectifs, une garde d'honneur fut embarquée à bord des galères (2); et, l'arri-

(1) Brantome, éd. Lalanne, t. IV, p. 140. — Walsingham à lord Burghley, 28 avril 1571 (*Calendar of State papers, Foreign series,* édit. Allan J. Crosby (1569-1571), n° 1676).

(2) 60 hommes de guerre furent entretenus en supplément d'effectif sur *la Réale*, 40 sur *la Françoise*. Juillet-septembre 1571 (B. N., Nouv. acq. franç. 1474, fol. 149), octobre-décembre (A. Jal, *Dictionnaire critique de*

mage terminé, le général baron de la Garde eut ordre de gagner Brest, à meilleure portée de sa destination (1).

L'heure du berger avait sonné pour le duc d'Anjou ; il lui suffirait de paraître devant la reine Élisabeth ; et *Cupido, ille qui vincit omnia, in oculis residet* (2). Mais en passant le détroit, le duc craignait de demeurer prisonnier autrement que de ces beaux yeux : et le triste sort de Marie Stuart, sa belle-sœur, captive de l'inhumaine, lui fit abandonner promptement le rôle de soupirant. A son fils Henri d'Anjou, la reine Catherine ne rougit point de substituer un jouvenceau : son dernier fils, François d'Alençon. L'idylle reprit avec ce nouveau partenaire : une idylle diplomatique où, pendant deux ans, on s'épuisera à chercher, en fait de religion, en fait de rendez-vous, un terrain d'entente, et où l'on empruntera, pour déguiser la chose, des termes de convention à l'*Amadis des Gaules*, heureux choix de noms chimériques pour une chimère (3).

Car le malheureux baron de la Garde n'eut jamais l'occasion d'éblouir de son faste les riverains de la Tamise. Il en aurait pu trouver ailleurs l'emploi, si le duc d'Anjou avait accepté la couronne qu'un diplomate faisait miroiter à ses yeux : seulement, il fallait la conquérir. « Il y a, derrière l'Angleterre, un Pérou, écrivait François de Noailles. C'est le royaume d'Irlande, l'un des meilleurs païs du monde. Et je veux estre dégradé de noblesse, si le sieur de Strossy et

biographie et d'histoire, p. 725). — Quittances analogues des capitaines de galères Charles de Albisse. Bordeaux, 14 juin 1571 (B. N., nouv. acq. franç. 1474, p. 151 : A. Jal, p. 1), et Fouquet de Altovitis (Bibl. du Dépôt des cartes et plans de la marine 87, t. V, pièce 5).

(1) Charles IX à Ogier de Gourgues. Gaillon, 24 mai (Vicomte A. de Gourgues, *Dominique de Gourgues*. Auch, 1861, p. 17. — B. N., Franç. 5285, fol. 209).

(2) *Lettres et mémoires de Walsingham*. Amsterdam, 1700, in-4°, p. 297. — Les articles du projet de mariage entre Henri d'Anjou et Élisabeth furent arrêtés en mai 1571 (*Lettres de Catherine de Médicis,* t. IV, p. 45, note).

(3) Comte Hector de La Ferrière, préface au t. IV des *Lettres de Catherine de Médicis,* p. cxlvii.

le capitaine Gourges, avec sept ou huit mil arquebusiers françois, huit cens ou mil chevaulx et six pièces d'artillerie, ne font toute la réduction de ce royaume en moins d'un an : lequel, bien réglé et mesnagé, en moins de vingt ans après sa réduction, sera de plus grand revenu que celui d'Angleterre (1). »

Après une vaine attente en Bretagne du fiancé d'Élisabeth, le baron de La Garde faisait retour à Bordeaux avec six galères et là retrouvait en mal d'aventures Philippe Strozzi (2), le filleul qu'il avait tenu sur les fonts au nom de Henri II (3). Strozzi était de ces politiques avisés qui pensaient trouver « à la France asseuré repos, en la deschargeant des humeurs peccantes qui la faisaient si souvent récidiver ». Donner comme exutoire au protestantisme une Nouvelle-France, joindre par ce moyen les mines d'or, d'argent et de pierreries à nos « mines » naturelles, blés, vins et merceries, ne rien devoir à « la miséricorde d'autruy », alors que nos voisins ne pourraient se passer de nos produits, ce serait rendre la France « non seulement redoutable, mais dominante à toute la Chrestienté, voire à tout le monde » (4).

Au commencement de l'année 1572, courut le bruit qu'un grand seigneur entreprenait un voyage aux Indes du Pérou, la plus riche des colonies espagnoles, où le seul tribut du roi catholique atteignait neuf à dix millions. A peine

(1) François de Noailles, évêque de Dax et ambassadeur, au duc d'Anjou. Lyon, 16 août 1571 (B. N., Dupuy 658, fol. 123). — J. Martin, *La préparation de l'Armada*, dans la *Revue d'histoire diplomatique* (1909), p. 166.

(2) Avril 1572 (*Journal de François* de Syrveilh, *chanoine de Bordeaux* (1568-1585), dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 272).

(3) Thevet, *Vie des hommes illustres*, p. 479.

(4) H[ermann] T[affin], sieur de Torsay, *la Vie, Mort et Tombeau de haut et puissant seigneur Philippe de Strozzi*. Paris, 1608, in-8° : réimprimé dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. IX, p. 436. — Sur Taffin de Torsay, cf. Emile Picot, *Les Français italianisants au XVIe siècle*. Paris, 1907, in-8°, t. II, p. 95.

eut-il vent de l'entreprise, le soldat français, « qui pour trois ans de guerre, ne demande qu'un mois de bon temps, se mit aux champs pour trouver chefs dignes de commandement. Lesquels ne manquèrent pas non plus ; car ils s'asseuroient tellement de ce butin, que la pluspart vendirent leurs terres ; presque tous s'obligèrent à leurs créanciers pour équiper navires en guerre et avoir suite d'hommes asseuréz (1). » Strozzi donna l'exemple en aliénant la seigneurie de Molé en Normandie, Louis de Lur-Saluces en engageant tout son avoir et celui de ses amis (2). Dominique de Gourgues arma *le Charles* en s'endettant aussi (3). Et René de Laudonnière, pour remettre en état *la Comtesse-Testu*, de retour de Floride (4), eut recours à une société en commandite, où des marchands rouennais voisinaient avec des officiers, avec le lieutenant du gouverneur du Havre et un capitaine en garnison à Calais (5), qui remplaçaient ses affréteurs d'antan, le cardinal de Bourbon et le bourgeois lyonnais Jean Pacquelon (6).

Aux coloniaux rompus avec les voyages au long cours, venaient se joindre de jeunes gentilhommes de grande mai-

(1) Piguerre, *l'Histoire de France soubs le règne des rois très chrestien Henry et François II, Charles IX et Henry III*. Paris, 1582, in-fol., p. 756.

(2) Charles IX au vicomte d'Uza. 14 septembre 1572 (Henry de Lur-Saluces, *Notice généalogique sur la maison de Lur-Saluces*. Bordeaux, 1855, in-8°).

(3) 14 mai 1572 (Tamizey de Larroque, *La reprinse de la Floride par Gourgues*, p. 76).

(4) Le 28 septembre 1570, elle était en partance pour « les Yndes » avec Laudonnière (B. N., Franç. 21544, fol. 65).

(5) Jean de La Fons et Regnault de Marsollier, suivant contrat de tiercement passé le 16 mai 1572 à La Rochelle, où mouillait *la Comtesse Testu* (E.-T. Hamy, *Le capitaine René de Laudonnière : nouveaux renseignements sur ses navigations* (1561-1572). Paris, 1902, in-8°, p. 10 : extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*).

(6) Procès devant la Table de marbre entre Claude Pacquelon, fils de Jean, et René de Laudonnière, capitaine de navire demeurant à Saint-Germain-en-Laye. Septembre 1572 (Arch. Nat. Z^{1d} 1, fol. 128). — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 64.

son, de vieux capitaines gascons ou des volontaires sans solde; Clermont-Tallard, Saint-Gelais de Lanssac, tous deux favoris du duc d'Anjou, prenaient place aux côtés du huguenot « d'Ouartil, gentilhomme de Picardie, n'ayant qu'une jambe et l'autre de bois », ou de Piles, le valeureux défenseur de Saint-Jean-d'Angély, qui emmenait quinze cents huguenots. Bayonne armait deux ou trois vaisseaux; Saint-Jean-de-Luz, six (1); Le Havre, trois grandes galiotes, et l'on évaluait l'ensemble à vingt-huit gros navires de guerre (2), sans parler des bâtiments légers et de ces corsaires des Pays-Bas que le comte Ludovic de Nassau comptait amener, de ces vaisseaux traqués partout, en Espagne, en Flandre, en Frise, en Angleterre et en Suède, qui ne parvenaient à échapper qu'en arborant nos couleurs. Bref, six à sept mille arquebusiers, la fleur de l'armée, devaient s'embarquer à Bordeaux avec tout un matériel de guerre, soixante-douze pièces de siège et des instruments aratoires de tous genres (4). Ils disposeraient au total d'une centaine de navires (5).

(1) I. P. T., *Histoire véritable de plusieurs voyages adventureux,* p. 63.

(2) Madrid, Collection Vargas-Ponce, extrait dans Ducéré, *Histoire maritime de Bayonne. Les corsaires sous l'ancien régime.* Bayonne, 1895, gr. in-8°, p. 348.

(3) Martin A.-S. Hume, *Calendar of letters and State papers relating to english affairs preserved principally in the archives of Simancas. Élizabeth* (1568-1579). London, 1894, in-8°, p. 388.

(4) Le commandeur Petrucci à François de Médicis. 12 mai 1572 (A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane,* t. III, p. 772, dans la Collection des documents inédits). — La Popelinière, L. XXVIII.

(5) Lettre de Fourquevaux. Bayonne, 25 avril (B. N., Franç. 16103, fol. 668).

II

OU VA L'EXPÉDITION? EN NOUVELLE-GUINÉE OU AUX ANTILLES?

« Où vont-ils? On n'en sait rien, écrivait un diplomate (1). Les uns parlent de l'Écosse, d'autres du Portugal, ceux-ci d'Alger, ceux-là du Nouveau-Monde. Je sais bien que le baron de la Garde, depuis plusieurs années, est hanté de la pensée de rechercher de nouvelles îles et qu'il voudrait maintenant effectuer son projet; mais comment l'Espagne le prendra-t-elle? Il suffit qu'on ne sache pas où l'expédition va toucher terre, — et c'est vraiment prodigieux que le but en soit tenu si secret, — pour que les Espagnols éprouvent une mortelle alarme, faute de savoir de quel côté de leurs immenses territoires se garantir (2). »

Étaient-ce là craintes chimériques? Oui, s'il avait fallu ajouter foi à la réponse lénifiante faite aux rois d'Espagne et de Portugal, que la flotte irait en tel endroit qu'elle ne causerait de dommage ni à l'un, ni à l'autre (3). Et de la présence à bord des compagnons de Peyrot de Monluc, des propos surtout du baron de la Garde qui jurait de mourir à l'œuvre, mais d'y mourir glorieux, on concluait ceci : la flotte fera escale à Madagascar, l'île de Saint-Laurent; et, une base d'opérations créée dans le sud, elle poursuivra sa route, selon certains indices, vers les côtes de la Nouvelle-Guinée (4).

(1) Le commandeur Petrucci à François de Médicis. Blois, 17-20 avril 1572 (A. Desjardins, t. III, p. 770).

(2) *Ibidem.*

(3) Charles IX à Férals, son ambassadeur à Rome. Juin (B. N., Franç. 16039, fol. 457 v°).

(4) Affaires étrangères, *Espagne* 268, fol. 45 : cf ci-dessous.

Depuis l'expédition des frères Parmentier à Sumatra, de vagues rumeurs circulaient sur certaine *terra australis* (1), qui prenait forme en 1556 dans la cosmographie universelle du pilote Guillaume Le Testu (2). Pourvu d'une nomenclature abondante, peuplé de monstres fabuleux, ce grand continent courait du détroit de Magellan jusqu'aux îles polynésiennes. Mais « ce que j'en ay marqué et dépainct, avouait ingénument Le Testu, n'est que par imagination, pour ce qu'il n'y a encore eu homme qui en ait faict descouverture certaine ».

L'énigme était de nature à piquer la curiosité de Coligny, auquel était dédiée la cosmographie. Et je ne sais s'il ne songeait pas à la résoudre, quand il requit notre ambassadeur en Portugal d'engager un pilote versé dans la pratique des mers du sud, voire au delà des Moluques. L'embauchage avait échoué, tant les pilotes lusitaniens affichaient des prétentions excessives (3), quand un cosmographe de Lisbonne offrit de nous doter d'un continent nouveau : trois mille lieues de côtes, de l'or et de l'argent à planté et pas de compétition à craindre des Espagnols et des Portugais (4).

(1) « Recenter inventa, sed nondum cognita », écrivait en 1531 Oronce Finé (Rainaud, *le Continent austral*. Paris, 1893, in-8°).

(2) « La Cosmographie universelle selon les navigateurs tant anciens que modernes » (Ministère de la Guerre, Bibl. — Cf. G. Marcel, *Reproductions de cartes et de globes relatifs à la découverte de l'Amérique du XVIe au XVIIIe siècle*. Paris, 1894, in-4°, texte, p. 95. — Ch. de La Roncière, *les Premières explorations françaises aux Pôles*, dans le *Journal des Savants* de février 1907, p. 98).

(3) Nicot au cardinal de Lorraine. Lisbonne, 5 novembre 1559 (Saint-Pétersbourg, Bibl. de l'Ermitage, Autographes 110 : copie dans B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 184 et 210). — Cf. cependant ci-dessus (p. 90).

(4) Francisque d'Albaigne à Charles IX. Lisbonne, 8 avril 1566 (B. N., Nouv. acq. franç. 6638, fol. 104). — Fourquevaux à Catherine de Médicis. Madrid, 4 janvier 1567 (B. N., Franç. 10751, fol. 582). — Dr E.-T. Hamy, *Documents relatifs à un projet d'expéditions lointaines présenté à la Cour de France en 1570*, dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*. Paris, 1903, in-8°. — Sousa Viterbo, *Trabalhos nauticos dos Portuguezes nos seculos XVI e XVII*. Part. I, *Marinharia*. Lisboa, 1898, in-4°, p. 26).

Bartholomeu Velho n'eut que le temps de nous donner une idée de son formidable bagage d'explorateur, quadrants, astrolabes à profusion, pommes d'argent graduées, horloges naturelles et artificielles, aiguilles à naviguer, roses d'aiguilles, globes vifs, plans sphériques, instruments de perspectives, etc. Quant à ses talents, quant au but mystérieux de son voyage, une mort prématurée à Nantes, le 20 février 1568, le dispensa d'en faire montre.

Il avait été amené en France par un marchand lucquois, Francisque d'Albaigne, dont le frère André d'Albaigne reprit à son compte la découverte projetée d'une nouvelle partie du monde, à sept mois de mer. Dans une péroraison chaleureuse où il vantait l'inestimable profit qui en résulterait en or, en argent, en pierreries et en épices, le Lucquois remontrait à Charles IX combien la France avait à regretter d'avoir éconduit Christophe Colomb (1).

A ces indices, au congé donné au capitaine Minguetière pour les Moluques (2), les Espagnols se rassuraient sur le but de notre armement qu'ils supposaient être la Nouvelle-Guinée (3).

Mais quelle surprise dans le cas contraire, si l'avalanche de dix à douze mille hommes tombait sur les Indes Occidentales, dans les parages des Canaries au printemps, aux Açores l'été! Les flottes de la Nouvelle-Espagne, pas plus à l'aller qu'au retour, ne pourraient échapper. Alors, que deviendront les possessions du Nouveau-Monde? se disaient les conquistadors. Carthagène, Nombre de Dios et Panama n'offriront point de résistance. Que les Français occupent

(1) Dr E.-T. Hamy, *Francisque et André d'Albaigne, cosmographes lucquois au service de la France,* extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive.* Paris, 1895, in-8°. — *Nouveaux documents sur les frères d'Albaigne,* extrait du même *Bulletin* (1899).

(2) Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle,* édit. de Ruble, t. IV, p. 132.

(3) Cf. le Dr E.-T. Hamy, *Commentaires sur quelques cartes anciennes de la Nouvelle-Guinée* (1528-1608). Paris, 1877, in-8°.

Caballos, et ils seront maîtres du Guatemala; San-Juan d'Ulloa, avec sa misérable garnison de trois cents hommes, pourra-t-il leur faire tête (1), alors qu'il n'a pu tenir en échec les huit navires d'un corsaire comme Hawkins (2)! La Havane a cinq cents hommes, Saint-Domingue huit cents; mais qu'est-ce en comparaison des forces adverses! Si les marins français prennent position à la pointe des Martyrs, le canal de la Floride sera leur, de telle sorte qu'en un moment toutes les avenues des Indes seront entre leurs mains. La faible escadre de Menendez n'est point de taille à leur livrer bataille. Et tout cela, ils le feront, se disaient les Espagnols, ils le feront sans déclarer la guerre, sous couleur de se faire rendre justice pour la grave offense reçue en Floride (3).

Déjà, rôdaient dans la mer des Antilles des corsaires isolés, comme ces nuages légers, soudain apparus dans un ciel serein, présagent la tempête prochaine. Ils voltigeaient un peu partout, mais de préférence aux abords des endroits où les Espagnols les redoutaient le plus, au canal de la Floride et à l'isthme de Panama. *Le Fieux* du Tréport et *le Serpent* du Havre étaient jetés à la côte non loin de la Havane, *le Dragon* du Havre près de Carthagène; Minguetière, au lieu d'aller aux Moluques, se faisait capturer à Hispaniola, après avoir vaillamment lutté avec sa barque contre quatre vaisseaux; et dans les parages de la Trinidad, au cours d'une rencontre entre *la Grande* et *la Foudre* de Fécamp et une escadre espagnole, le capitaine Matté se faisait tuer en tenant tête aux compagnies d'abordage, et le capi-

(1) « Discurso del daño que podrian hacer los ochenta navios y doce ó quince mil hombres que se aprestan en Francia en las Indias y carrera d'ellas para los prevenir y proveer » [1572] (Archivo general de Simancas, *Negoc. de Francia*, legajos sueltos : copie aux Affaires étrangères, *Espagne* 268, fol. 45).

(2) John Hawkins occupa San-Juan du 16 février au 13 septembre 1568.

(3) « Discurso del daño », *cité*.

taine Grandville, entouré de morts, son navire coulant bas, se faisait sauter plutôt que d'amener pavillon (1).

Plus heureux, un autre Fécampois sillonnait les Antilles avec quarante hommes d'équipage, sans éprouver la moindre mésaventure. En observant les mœurs des sauriens à l'île des Lézards, en les voyant grimper aux arbres pour y manger des fruits semblables aux baies des ronces, puis se retirer sous des pierres, le capitaine Maillard trouva sur les arbres un dessert et une source sous les graviers. Des oiseaux gros comme des poules s'abattant la nuit sur ses feux de bivouac, fournirent le rôti : quant aux légumes... à un quart de lieue de la Dominique, Maillard aperçut une longue pirogue en écorce et des Caraïbes au corps bariolé de rouge et de jaune, dont le cacique, coiffé d'un petit chapeau de plumes comme les mariées de France, criait : « Cassaves, patades ». Au moyen d'une corde, Maillard établit un va-et-vient; et pour la première fois, des Français apprécièrent combien étaient « bonnes, cuites sous la braise ou bouillies dans un pot, les patates ». A la Jamaïque, des chevaux sauvages et des sangliers, en troupes énormes, fondaient sur nos marins qui durent se réfugier sur des arbres. Après avoir attendu vainement à l'entrée du canal de Bahama que quelque navire espagnol « vînt se brûler à la chandelle », Maillard fit retour en France; un « houragan » près des Bermudes, une disette où tout son équipage perdit ses dents « faute de manger », furent les derniers incidents de son voyage (2).

L'alarme était partout aux Indes espagnoles. Un prisonnier évadé avait apporté à Madrid la nouvelle qu'au prin-

(1) *Remonstrances très humbles en forme d'advertissement, que font au Roy et à nosseigneurs de son Conseil les capitaines de la marine de France* (B. N., Dupuy 464, fol. 48 : *réimpr.* dans les *Nouvelles Annales des voyages*, t. I, p. 47 et suiv.). — A. d'Aubigné, t. IV, p. 132.

(2) I. P. T., *Histoire véritable de plusieurs voyages adventureux*, p. 63.

temps de 1572, une grosse expédition française s'emparerait de l'isthme de Panama. L'équipage honfleurais qui l'avait capturé était venu justement reconnaître le port et la rivière de Chagres en vue d'un débarquement (1).

La reconnaissance fut poussée à fond par « l'un des experts pilotes » de la marine royale (2), que d'énergiques réclamations venaient de tirer des prisons de Middelbourg, où ses geôliers espagnols le laissaient mourir de faim (3) : un magnifique atlas de cartes désignait assez Guillaume Le Testu, du Havre (4), pour ce genre d'opérations, dont un seul fait soulignera l'importance. Le Testu était l'éclaireur de Philippe Strozzi, chef du corps expéditionnaire.

A quelque distance de Nombre de Dios, dans une baie dont les coteaux boisés dérobaient aux regards son petit navire, il eut connaissance d'un événement tout récent (5). Francis Drake, le célèbre navigateur anglais, s'était emparé, en juillet, de Nombre de Dios, mais pour l'évacuer aussitôt, par la faute d'un détachement qui avait été frappé de panique en n'entendant plus les sonneries de son capitaine. Désolé d'apprendre, après coup, que le trésor de Nombre de Dios renfermait trois cent soixante tonnes d'argent et de l'or en quantité considérable, tout le tribut du Pérou, Drake cherchait une revanche et, pour la revanche, un compagnon (6).

(1) Relation du pilote Vizente Steves, que les Français avaient capturé le 8 mai 1571 à la côte de Campêche. Madrid, 11 octobre 1571 (publié par Gabriel MARCEL, *les Corsaires français au XVIe siècle dans les Antilles*. Paris, 1902, in-8°, p. 28 : extrait du *Compte rendu du Congrès international des Américanistes*).

(2) THEVET, *Grand Insulaire* : B. N., Franç. 15459, fol. 193 v°.

(3) Charles IX à Philippe II, et Fourquevaux à Charles IX. 5 juin et 30 novembre 1571 (DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. III, p. 587-589).

(4) Cf. Gabriel MARCEL, *Reproductions de cartes... de l'Amérique*. Paris, 1894, in-4°, p. 95.

(5) Hermann TAFFIN DE TORSAY, *la Vie... de Strozzi*, dans CIMBER et DANJOU, p. 434.

(6) Julian S. CORBETT, *Drake and the Tudor Navy*. London, 1898, in-8°.

Le Testu craignait d'outrepasser sa mission : mais le moyen de faire entendre raison à des « gens chastouilléz par l'amorce de l'or ! » Des nègres marrons venaient d'annoncer le passage imminent de trois *recoès,* convois de mulets chargés de trois millions. Le Testu prit donc vingt-trois de ses hommes, Drake pareil nombre ; et guidés à travers bois par des indigènes, ils s'embusquèrent près d'une colline d'où le navigateur anglais contempla l'immense étendue du Pacifique, futur théâtre de ses exploits.

Les *recoès* approchaient : les attaquer fut un jeu ; aux mules, on coupait le jarret pour entraver leur fuite ; quant aux conducteurs Indiens, ils indiquaient eux-mêmes où trouver les ducats, les pistoles et de larges plaques d'or aussi grandes que les sceaux de France. L'escorte espagnole, qui marchait en queue de la colonne, accourut au bruit. Et Testu eut cinquante hommes sur les bras. Avec huit arquebusiers seulement il leur tint tête, laissant ainsi le temps à Drake d'enfouir quinze tonnes d'argent dans une rivière bourbeuse et d'emporter l'or. Mais le vaillant pilote du Havre, atteint mortellement, expira sur place après avoir donné ordre à ses gens de l'abandonner. Tout le profit fut pour eux et pour Drake : au partage du butin, à la Venta Cruz sur le Chagres, chaque matelot reçut soixante mille écus ! Si mes gens avaient été plus nombreux, disait Strozzi à Charles IX en lui contant l'aventure, ils auraient pu « se nicher en quelque coin pour y pouvoir retourner à meilleures enseignes. (1) »

(1) H. Taffin de Torsay, dans Cimber et Danjou, p. 435.

III

ROYAUME DE FLORIDE OU PROTECTORAT DE L'ALGÉRIE

Cependant le départ de la flotte était remis de mois en mois, de mai à juin, de juin à juillet, et le temps s'écoulait sans que rien s'ébranlât. Le 25 juillet 1572, capitaines et armateurs, réunis en conseil à bord de *la Réale* afin de « dire la vérité, comme l'on faict en une confession générale, » se déclarèrent prêts à appareiller dans les dix jours avec deux mille cinq cents soldats. Quant à leur destination, le roi se réservait de l'indiquer par un pli cacheté à n'ouvrir qu'au large.

Cette destination mystérieuse variait au gré de l'imagination de chacun : mais, pour tous, il s'agissait d'un royaume à conquérir, dont le titulaire serait un frère de Charles IX : « Vous plaise repenser, Sire, écrivait le baron de la Garde, à l'entreprinse que j'ay tousjours congneu comme la plus juste, honnorable et prouffitable pour pourvoir Messeigneurs vos frères, à l'ung des plus seurs lieus pour renger ceulx qui sont envyeulx de voz Estatz (1). » Que ce fût ou non une allusion à l'Irlande, à ce Pérou tout proche, dont François de Noailles préconisait la conquête, l'Angleterre éprouva le besoin d'être rassurée (2).

Dans le même temps, le duc d'Anjou, l'éternel prétendant, recevait avis de se tailler en Floride un royaume « dont la France et l'Espagne ne seraient pas la quarte

(1) La Garde au roi. « De la gallère *Réalle* estant au devant de Lormont, ce 25e juillet 1572 » (B. N., Franç. 15553, fol. 130) : pièce classée par erreur à la date de 1571.

(2) Walsingham à lord Burghley. 22 avril 1572 (*Mémoires et ambassades de Walsingham*, p. 217). Voyez au chapitre suivant ce que l'amiral de Coligny disait des Anglais (p. 138).

partie ». Nulle entreprise plus aisée, nulle plus redoutée des Espagnols! Haïs par delà, moins nombreux que nous, ils n'ont de forteresses que sur les côtes : « et je metterois grand gaige, » ajoutait le duc de Nevers, qu'en dix ans, vous seriez maître des Indes qu'ils ont mis quatre-vingts ans à conquérir. « Considérez bien mon dire : ceste emprinse est d'importance, voire casy nécessaire et contraincte par le temps : jusques à ceste heure, on n'en a faict grand cas, pour ce qu'il n'y sont allez que huguenotz envoiéz par l'admiral (1). »

Henri, duc d'Anjou, fut peut-être tenté par ce séduisant projet, tant il affirma plus tard de prédilection pour des conquêtes à « l'Yndie » (2). Mais son frère, Charles IX, avait son siège fait et s'occupait d'une tout autre combinaison. Il s'était laissé conter par un agent véreux, nommé Dubourg (3), que l'Algérie s'offrait à lui, soit crainte des Espagnols, soit sourde inimitié contre les Turcs. « Mal garnis de munitions de guerre pour se pouvoir deffendre, s'ils ne sont assistéz par moy, écrivait-il, les Algériens ont deslibéré d'envoyer par devers moy me prier les prendre et recevoir en protection. Je suis résolu les recevoir, et que mon frère le duc d'Anjou, que j'aime, en demeure roy, en payant au Grand Seigneur le tribut accoutumé » (4).

Assez mal à l'aise pour faire au sultan Sélim III cette communication, et bien qu'il tînt pour folie « la domination des Maures et des déserts de Libye », l'ambassadeur

(1) Louis de Gonzague, duc de Nevers, au duc d'Anjou. 20 mai 1572 (B. N., Franç. 3950, fol. 79-81).

(2) Henri, duc d'Anjou, à Charles IX. 19 janvier 1573 (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 256, fol. 71).

(3) Qui s'était adressé d'abord à Coligny. L'amiral ne l'avait pas éconduit, jugeant « réussible » l'entreprise (Delaborde, *Gaspard de Coligny,* t. III, p. 370).

(4) Charles IX à François de Noailles, ambassadeur près de la Porte. 11 mai 1572 (Charrière, *Négociations de la France dans le Levant,* t. III, p. 291, note).

François de Noailles tenta de faire reconnaître le protectorat de la France sur l'Algérie. A tout événement, il traça même au futur roi une ligne de conduite qui spécifiait le respect absolu de la propriété et de la religion mahométanes (1). Mais à nos ouvertures, le sultan et le pacha d'Alger firent un accueil digne de la diplomatie orientale : Sélim acceptait le concours du duc d'Anjou, à charge de l'indemniser sur les Espagnols (2). Le pacha, muet sur la question du protectorat, nous promit confidentiellement un présent considérable aux dépens d'autrui : la forteresse génoise de Tabarkah sur la côte tunisienne (3).

Le protectorat de l'Algérie était prématuré, bien que le moment semblât opportun « pour faire avaller aux Turqs ceste tiriaque » (4). Le roi n'avait avec lui ni les Guise, ni Coligny, qui contrariaient sa politique. Électrisé par les fabuleux exploits de Don Juan d'Autriche, l'un des Guise, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, avait passé outre aux défenses formelles du roi, pour se ranger sous les drapeaux de la Ligue Chrétienne avec une poignée de trois cents volontaires français. Sa galère et les trois fustes des capitaines La Ferté-Imbaut, Taschy et Davoy, toutes frétées à Venise, rallièrent en août 1572, à Corfou, la flotte confédérée de Marc-Antonio Colonna et Don Juan d'Autriche. Placés au premier rang avec leurs galères, Mayenne et l'illustre chevalier gascon Mathurin d'Aux-Lescout de Ro-

(1) Lettres de François de Noailles. Constantinople, 8 et 14 août (Charrière, t. III, p. 293, 297).

(2) Pouqueville, Mémoire historique et diplomatique sur les établissements français au Levant, dans les *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions*, t. X, p. 559.

(3) Il fit aussi de menus présents, lions, onces, autruches, chevaux, etc. « Mémoire de ce que le capitaine Charles Blanc a eu charge de dire et remonstrer au Roy de la part du roy d'Argiers ». Alger, 10 octobre 1572 (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 516, fol. 148). — Pierre Bon à Charles IX. Marseille, 20 janvier 1573 (Portef. Godefroy 268, fol. 82).

(4) François de Noailles, évêque de Dax, à Charles IX. Constantinople, 31 juillet 1572 (Charrière, t. III, p. 293).

megas (1), qui à Lépante n'avait pas craint de livrer bataille au capoudan-pacha, brûlaient de se mesurer avec le dey d'Alger Ulugh-Ali. Du choc de cent quarante galères chrétiennes contre les cent quatre-vingts de l'Islam, la délivrance de la Grèce serait l'enjeu. Mais tout se passa en escarmouches dans la mer Ionienne, « tant la froideur et l'humidité » des chefs de la flotte chrétienne répugnaient à une action décisive (2). Lépante n'eut pas de lendemain.

Comme les Guise, comme Strozzi et La Garde, l'amiral de Coligny avait des vues et une politique différentes de celles du roi. Il voulait porter secours aux Gueux de mer et aux Gueux des bois traqués en Hollande par le duc d'Albe. Lors de certaine conversation que Brantôme surprit au palais de Saint-Cloud dans l'antichambre de la reine, l'amiral essayait de dissuader Strozzi de son aventureux projet (3). Convaincu que le succès dépendait d'un sacrifice, Strozzi se décida, le 25 juillet, à offrir au roi de lui « passer » quatre mille hommes, la moitié de ses effectifs (4).

Comment n'aurait-il point été frappé, en effet, des énigmatiques réticences contenues dans les instructions royales, de cette autorisation maussade où perçait « le regret de veoir embarquer tant de noblesse », dont on pouvait avoir

(1) Brantôme, t. II, p. 112; t. V, p. 233. — Cf. une lettre de lui sur la bataille de Lépante (B. N., Franç. 3969, fol. 128). Brantôme, son compagnon d'arme, le vit livrer combat avec deux galères contre cinq à six galiotes algériennes; et ses ennemis eux-mêmes, les Turcs, chantaient ses exploits. En 1563, Romegas avait enlevé après un sanglant combat le grand galion du chef des eunuques (Vertot, *Histoire de l'Ordre de Malte* (1727), t. IV, p. 417, 430).

(2) *Voyage de M. le duc de Mayenne en Levant,* publié à la suite des *Mémoires des troubles arrivés en France sous les règnes des rois Charles IX, Henry III et Henry IV,* par M. de Villegomblain. Paris, 1667, in-12. — C. Manfroni, *la Lega cristiana nel 1572*. Roma, 1894, in-8°. — C. Manfroni, *Storia della marina italiana dalla caduta di Costantinopoli alla battaglia di Lepanto*. Roma, 1897, in-8°, p. 512. — *Coleccion de documentos ineditos... de España,* t. III, p. 93.

(3) Brantôme, t. IV, p. 298.

(4) B. N., Franç. 15555, fol. 59.

ayant peu besoin (1). Le baron de La Garde en avait « l'esperit aussi tourmenté qu'il est possible » (2). Et d'autres aussi. Le duc d'Albe, sur un avis du cardinal de Lorraine, tremblait pour les Pays-Bas (3), autant que Menendez pour les possessions d'outre-mer et Don Juan d'Autriche pour le royaume de Naples (4).

L'appareillage de la flotte était fixé pour le 29 août (5). Le pli cacheté qu'on attendait de la Cour contenait ceci, dit-on : « Ce jour d'huy 24 d'aoust, l'admiral et tous les huguenots, qui estoyent ici (à Paris) avec lui, ont esté tués. Partant, avisez diligemment à vous rendre maistre de La Rochelle, et faites aux Huguenots de même! (6) » L'authenticité de la lettre est contestée. Mais quelle qu'en fût la teneur, elle cadrait si peu avec les projets de Strozzi qu'il s'attira de la reine et du duc d'Anjou une double admonestation : « Mon cousin, il fault servir son maistre à sa guise », disait l'une, et l'autre : « Je seroys le premier à requérir le roy mon frère de ne révocquer vostre voïage de mer, comme j'ay esté le premier à vous le faire permettre, si je ne cognoissois que vous luy estes tous nécessaires aujourd'huy » (7).

(1) Le baron de La Garde en réponse aux instructions royales apportées par Montmorin. 25 juillet (B. N., Franç. 15553, fol. 130).

(2) Lettre de J.-B. Scalin des Aimars, fils naturel du baron de La Garde. Brouage, 12 août (B. N., Latin 8589, fol. 12). A cette date, La Garde ne savait encore où l'on allait.

(3) Juillet (H. de La Ferrière, t. IV, p. lii). Le duc d'Albe demande des explications le 15 août sur les mouvements de nos troupes et de la flotte (*Ibidem*, p. lxxi).

(4) B. N., Franç. 16040, fol. 115, 129.

(5) Strozzi à Charles IX. Brouage, 29 août (B. N., Franç. 15558, fol. 99).

(6) Eusèbe Philadelphe [Barnaud], *Le réveille-matin des François et de leurs voisins*. Edimbourg, 1574, in-8°, p. 82. — Camillo Capilupi, *Lo stratagema di Carlo IX, re di Francia, contro gli Ugonotti* (1574), traduit en français, p. 36. — L'authenticité de cette lettre de Catherine de Médicis a été discutée, d'autant qu'on prétendait, pour établir la préméditation de la saint-Barthélemy, qu'elle devait être ouverte le 24 août par Strozzi et, par suite, qu'elle avait été écrite plusieurs jours auparavant (Cf. la réfutation du comte H. de La Ferrière, t. IV, p. xcv).

(7) 8 septembre (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 119).

Strozzi obtint pourtant d'envoyer à « la découverte » Dominique de Gourgues (1), avec huit cents hommes seulement (2). Et par une *combinazione* tout italienne, il tenta une conciliation, en proposant aux Rochelais un exode en Floride, avec femmes et enfants. Son confident, Pietro-Paolo Tosinghi, qui s'offrait à partager leur fortune, subit un méprisant refus (3), mais combien mérité! Bourreau de l'amiral de Coligny, peut-être avait-il encore au cou, comme un stigmate d'infamie, la chaîne d'or qu'il avait dérobée au cadavre de sa victime (4). Le rêve de nos colonisateurs s'était évanoui : Gourgues lui-même y dut renoncer, en se berçant de l'espoir que le duc d'Anjou y donnerait suite, dès que les affaires de l'État le permettraient (5).

(1) Charles IX à Gourgues. Paris, 14 septembre (Lieutenant de vaisseau Maurice Delpeuch, *Un glorieux épisode maritime et colonial*, dans la *Revue maritime* (1903), p. 2185).

(2) Extrait des archives Strozzi (B. N., Franç. 20286, fol. 63 v°).

(3) De Thou, t. IV, p. 715. — Arcère, t. I, p. 454.

(4) H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. lxxxvi.

(5) Henri, duc d'Anjou, à Charles IX. 19 janvier 1573 (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 256, p. 71).

QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION

LE SIÈGE DE LA ROCHELLE

Funèbre préface d'une guerre civile, la Saint-Barthélemy provoqua en Espagne des transports d'allégresse; et Philippe II, malgré sa froideur renfrognée, ne dissimula point sa joie (1). D'arbitre de l'Europe, Charles IX en devenait le prisonnier; il l'avouait : « J'ai plus besoin que je n'eus oncques de me conserver l'amitié de tous mes voisins », écrivait-il à Dominique de Gourgues (2). Et il cherchait une excuse contre la vindicte britannique dans le testament politique de Coligny : pour pallier le meurtre de l'amiral, pour détourner le cours des sympathies étrangères, il dévoilait aux Anglais la pensée dernière de leur ex-allié, qui conseillait de se défier d'eux comme de nos plus grands ennemis (3).

Cependant, toutes nos divisions navales étaient consignées : le vicomte d'Uza, à Bordeaux, était invité à se mettre à la disposition de l'amiral de Villars (4), certain de rendre

(1) Sur l'émotion que produisit en Europe la Saint-Barthélemy, cf. le comte H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis,* t. IV, p. xc.

(2) Paris, 14 septembre (Maurice Delpeuch, *Un glorieux épisode maritime et colonial,* dans la *Revue maritime* (1903), p. 2185).

(3) H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis,* t. IV, p. lxxx et 118.

(4) Charles IX à Louis de Lur-Saluces, vicomte d'Uza. 31 août 1572 (Arch. de Lur-Saluces, copie de Jal aux Arch. nat., *Marine* B[4] 1, fol. 5).

ainsi plus de services à l'État que s'il avait conquis, dans l'expédition projetée, l'étendue d'un royaume (1). De Brouage, La Garde avait ordre de se porter sur La Rochelle, afin de prêter main-forte au gouverneur, Armand de Gontaut-Biron (2).

Depuis longtemps, les Rochelais étaient inquiets, au point de refuser à Dominique de Gourgues le prêt de grosses pièces d'artillerie marquées aux armes royales (3). En dépit de l'optimisme que l'amiral de Coligny essaya jusqu'à son dernier jour de leur inculquer (4), le voisinage du baron de La Garde, du « plus ancien massacreur du royaulme, au demeurant traistre juré » (5), leur faisait pressentir des appétits, pressés « pour un si bon morceau de rompre le jeusne » des guerres civiles (6). Une lettre, qu'ils interceptèrent, justifia leurs alarmes : « Ils veulent faire les roys, écrivait le baron; sy ay le moyen d'en avoir la raison (7). » Rien ne put atténuer l'effet de ces menaces, ni de fallacieuses promesses du baron de La Garde (8), ni l'intervention d'un gentilhomme protestant, d'Ouartil, envoyé en parlementaire (9).

Et l'irréparable s'accomplit. Une des galères du baron, celle de Paolo-Emilio Fieschi, pénétra dans le port sous cou-

(1) Charles IX au vicomte d'Uza. 14 septembre (*Ibidem*, fol. 6 : Henry de Lur-Saluces, *Notices généalogiques sur la maison de Lur-Saluces*. Bordeaux, 1855, in-8°).

(2) Charles IX au baron de la Garde et à Strozzi. Septembre (B. N., Franç. 15553, fol. 190).

(3) Amos Barbot, *Histoire de la Rochelle*, t. III, p. 11.

(4) Coligny aux Rochelais. Paris, 7 août : « Si j'eusse connu qu'il y eût quelque occasion de défiance, je n'eusse pas failli de vous en advertir » (La Popelinière, *Histoire de France* (1550-1577), t. II, L. xxviii, fol. 58 v°).

(5) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, par Simon Goulart. Paris, 1577, t. I, fol. 288.

(6) Blaise de Monluc.

(7) La Garde à D'Audevars. 13 septembre (*Estat de France*, t. I, fol. 288 v°).

(8) 1er, 8 et 10 octobre (Barbot, p. 34-36).

(9) Arcère, *Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aulnis*. La Rochelle, 1756, in-4°, t. I, p. 414.

leur d'apporter des lettres du roi, mais en réalité pour permettre aux ingénieurs Ramelli et Gregeto Justiniani de reconnaître et dessiner les abords de la place. A la nuit, la réponse n'était point encore venue, lorsque la vigie aperçut douze péniches qui rasaient le bord. La galère était cernée par les capitaines La Roche-Esnard et Champagné. Les forçats, auxquels les assaillants promettent la liberté, refusent de scier à reculons. Gregeto, qui se bat à l'avant, une hache d'abordage au poing, tombe frappé d'une balle; Fieschi est blessé; la galère était prise, sans que sa compagne, restée au Chef de Baye avec Tosinghi, pût lui porter secours (1).

La riposte du baron de la Garde fut prompte. A la tête de six galères (2), il pénétrait dans le port de La Rochelle et enlevait le beau vaisseau *le Prince,* commandé par le baron Clermont de Piles, son compagnon de la veille (3). Puis, il réquisitionnait la division en partance de Dominique de Gourgues, qui venait s'embosser avec trois vaisseaux et deux pataches (4) devant le port, après avoir laissé en détachement à la garde de Brouage les deux bâtiments de Louis de Berre (5). De Bordeaux, Lur-Saluces d'Uza,

(1) Philippi Caurianae, *De Obsidione Rupellae commentarius :* Histoire du siège de La Rochelle en 1573, traduite du latin de Philippe Cauriana par Delayant. La Rochelle, 1856, in-8°, p. 31.

(2) *Réale, Duchesse, Nouvelle, Atlantis, Bonaventure, Marquisette,* commandées respectivement par le baron de La Garde, Pierre de Chasteigner de Beaulieu, Albizzi, Fouquet de Altovitis, La Bastide et Gondi, comte de Retz. Quittances du secrétaire de La Garde, 14 octobre (*Archives historiques de la Gironde*, t. XXVI, p. 189), de Beaulieu et Altovitis (Dépôt des cartes de la marine, Bibl. 87 , t. V, pièces 5 et 6).

(3) Cauriana, p. 19.

(4) *Le Charles* (500 tonneaux, 300 hommes), *le Henry,* et *l'Anjou* (300 tonneaux, 230 h. chacun), capitaines Gourgues, Martin Ayme et Joseph Héleyne, les pataches *Moyne* et *Desperade*, de 20 tonneaux et 20 hommes.

(5) *La Garde* et *le Loys* (230 hommes chacun), capitaines Guillaume Héleine et Berre. *L'Anjou* appartenait à Lanssac, *le Henry* et *la Garde* à Strozzi. « Estat de la despence qui est requise faire pour l'armement de sept navires que M. le baron de La Garde veult estre promptement arméz. » Brouage, 11 novembre (B. N., Franç. 4554, fol. 78).

promu général des vaisseaux ronds (1), devait amener une nouvelle division. De Normandie, le vice-amiral de la Meilleraye avait ordre d'expédier six navires de renfort (2).

Le siège de La Rochelle était décidé. Le 4 décembre, le blocus était effectif. Par terre, les huit mille hommes de Biron et Strozzi investissaient la place, que le héros de la Floride, la mort dans l'âme, cernait du côté de la mer.

En présence de l'étranger, Dominique de Gourgues se sentait autrement à l'aise. Quelle haute conception de l'honneur, quelle indomptable énergie dans ces lignes écrites au cours du blocus, le 1er février 1573, en rade du Chef de Baye, alors qu'il attendait avec *le Charles* et ses trois cents hommes le choc de toute une escadre anglaise :

« M. de La Garde m'a envoyé à dire présentement qu'il doit arriver à nuyt dix-sept navires de guerre d'Angleterre pour entrer dans La Rochelle; et m'a commandé, souldain que les verré, me mettre à la voille et m'en aller à Brouaige, ce que je ne veulx faire. L'honneur nous commande de n'abandonner si paoureusement la rade; et s'il vous plaist commander aux autres deux navyres (*l'Anjou* et *le Henry*) de se tenir auprès de moy et leur bailler des soldats, nous les combatrerons et empescherons, si les gallères veullent faire leur debvoir, qu'ils n'y entrent pas (3). »

Le geste était d'autant plus beau que Dominique de Gourgues n'avait presque point d'artillerie et que les galères, loin de le soutenir, se dérobaient prudemment dans le sud. Or, les Anglo-protestants se flattaient, suivant

(1) Charles IX au vicomte d'Uza. 4 novembre (Arch. nat., *Marine* B4 1, fol. 7). — La nomination officielle est du 13 novembre (*Archives historiques de la Gironde*, t. X, p. 243).

(2) B. N., Franç. 5 285, fol. 212.

(3) *Archives historiques de la Gironde*, t. X, p. 371.

des avis de Londres, de culbuter l'escadre de blocus, puis de provoquer une sédition en Guyenne (1).

La lettre du héros jeta l'émoi à la Cour et au camp. Au moment d'envoyer six vaisseaux normands à son secours, on s'aperçut qu'il n'y avait point d'artillerie de bronze, même à l'arsenal de Paris, pour les armer : le roi en tirait cette moralité : « La condition des affaires du monde nous doibt servir d'avertissement pour ne demeurer despourveuz de ce qui est besoing pour dresser une armée de mer (2) ».

En attendant, Strozzi s'offrit à combattre aux côtés de Gourgues : le vicomte d'Uza fut mandé en hâte de Bordeaux, avec son seul vaisseau au besoin, si les cinq autres de l'escadre n'étaient point prêts (3). Quant au baron de La Garde, on le somma de tenir la promesse faite au Conseil de barrer la route aux fauteurs des rebelles (4). En revenant le surlendemain de Brouage, le baron prétendit, pour se disculper, qu'il était allé quérir la carraque *la Huguenotte:* et, furieux du « rapport de quelque *va le moy dire* » qu'il traitait de grand poltron (5), il jura sur sa tête que rien n'entrerait dans La Rochelle. Rien? Dans la nuit du 14 février, quatre vaisseaux poitevins, conduits par un simple pêcheur rochelais du nom de Mirault, amenèrent aux assiégés un convoi d'hommes et de vivres. Les marins de quart sur les galères n'avaient rien vu.

Par malheur, l'échec inaugurait l'entrée en fonctions du

(1) La Mothe-Fénélon à Charles IX. Londres, 25 janvier 1573 (B. N., Franç. 15556, fol. 107). — Leurs corsaires pillaient de nombreux navires d'Abbeville, Rouen, etc. Lettre du vice-amiral de Piennes, 27 janvier 1573 (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 256, fol. 43).

(2) Charles IX au duc d'Anjou. Février 1573 (B. N., Nouv. acq. franç. 6002, fol. 122).

(3) Biron au vicomte d'Uza. 2 février (*Archives historiques de la Gironde*, t. X, p. 243).

(4) Biron au baron de La Garde. 2 février (B. N., Franç. 15556, fol. 190. — Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III, p. 864).

(5) B. N., Franç. 15556, fol. 201, 205.

nouveau lieutenant-général Henri, duc d'Anjou, arrivé l'avant-veille avec l'élite de la noblesse française, Navarre, Condé, Alençon, Montpensier, Longueville, Nevers, Aumale, Guise, Mayenne, Uzès. Le duc d'Anjou, dans un accès de colère, mit le baron de La Garde aux arrêts et proposa au roi, pour la charge de général des galères, ses frères et beau-frère, le roi de Navarre, le duc d'Anjou ou le bâtard Henri d'Angoulême, grand prieur de France (1) : des « admiraux et généraulx qui ne scauroient mener une carabasse d'ycy en l'isle d'Etz », persiflait le baron de La Garde dans une lettre où il déguisait mal son dépit (2). Mais il n'était point seul de son avis : Blaise de Monluc avait si peu confiance dans ces marins d'occasion qu'il proposait de mander en conseil de guerre Michel de Seurre, grand prieur de Champagne, et les capitaines de navires « pour desbattre toutes choses requises au combat de la mer. (3) » Sur ces entrefaites, le 18 février, une torche s'allumait au donjon de la tour de la Lanterne pour régler la marche de dix vaisseaux qui rangeaient la côte. Était-ce donc les Anglais? Non, c'était le général des vaisseaux ronds, Lur-Saluces, qui arrivait (4).

Sic transit gloria mundi! Ainsi s'évanouissaient les ambitieux projets du baron de La Garde. N'avait-il pas réclamé comme une faveur le gouvernement de Ré et d'Oléron (5), et comme un droit l'union de l'amirauté du Levant, alors

(1) Henri, duc d'Anjou, à Charles IX. La Rochelle, 17 février (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 256, fol. 83). — « Advis du camp devant La Rochelle, du 22 febvrier 1573 » (B. N., Moreau 741, fol. 207). — Relation des catholiques, dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, par Simon Goulart. Paris, 1577, t. II, p. 33.

(2) La Flotte, 22 février (B. N., Franç. 15556, fol. 292).

(3) « S'ensuyt l'ordre qu'il fault tenir à ce siège » (Tamizey de Larroque, *Quelques pages inédites de* Blaise de Monluc. Paris, 1863, in-8°, p. 15).

(4) Cauriana, p. 47.

(5) La Flotte, 11 février (B. N., Franç. 15556, fol. 229, 231).

vacante, à sa charge de général des galères (1). Soldat de fortune, il ne voyait dans la guerre civile que matière à cette « augmentation d'honneurs et d'estatz » qui était son souhait habituel. Et la fortune se détournait de lui. Il se voyait remplacé dans le commandement par un triumvirat, le chevalier Albizzi pour les galères, Lur-Saluces d'Uza pour les voiliers, Galeazzo San-Severino à la défense de l'estacade (2).

J'ai dit : l'estacade (3). Un ingénieur italien, Louis de Gonzague, duc de Nevers, avait en effet proposé d'enclore par une digue le port de La Rochelle. Effondrée au milieu de la rade avec une charge de pierres, rasée comme un ponton, la grande carraque *la Huguenotte* en constitua la première assise, après avoir échappé à l'attaque enveloppante de huit brûlots rochelais, dont elle disloqua la chaîne à coups de canon. A marée basse, les assiégés tentèrent

(1) La Flotte, 11 février (B. N., Franc. 15556, fol. 292. — Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 268, fol. 93).

(2) B. N., Franç. 15 556, fol. 292.

(3) On trouvera une excellente bibliographie critique de ce siège comme préface à la traduction de Philippe Cauriana. Elle a été intitulée : *Étude bibliographique sur le siège de 1573*, lue à la société littéraire de La Rochelle, le 18 juillet 1855, par Delayant.

Du côté des protestants, Delayant cite comme sources : Simon Goulart, *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neuvième*. Paris, 1577. — E. Philadelphe [Barnaud], *le Réveille-matin des Français et de leurs voisins*. Edimbourg, 1574, 8°. — La Popelinière, *Histoire de France* (1550-1577), t. II. — Amos Barbot, t. III, etc.

Du côté des catholiques, les sources sont : *Le Discours et Recueil du siège de la Rochelle, en l'année 1573*. Lyon, 1573, 8°; inséré dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. II, fol. 202-211. — Philippe Cauriana. — Jean La Gessée, *La Rochelléide*. Paris, 1573, in-8°. — *Quelques pages inédites de* Blaise de Monluc, publiées par Philippe Tamizey de Larroque. Paris, 1863, 8°, extrait du *Recueil des travaux de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*. — *Histoire du siège de la Rochelle, où est amplement traité du plan et assiette de cette ville*. Maillé, 1621, in-12.

Comme études tactiques sur le siège, cf. : Louis-Napoléon Bonaparte [Napoléon III], *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*. 1846-1851, in-4°, t. II, p. 250. — Le capitaine Genet, *Relation du siège de la Rochelle, en 1573*, dans le *Spectateur militaire* (1847-1848).

vainement d'y jeter des feux d'artifices; l'épaisse couche de vase, dont ses œuvres vives étaient imprégnées, la mettait à l'épreuve des flammes (1); et, par surcroît de précautions, huit pataches furent détachées à sa défense (2).

La forteresse de l'Aiguille, ainsi l'appelait-on, croisait ses feux avec le fort de Coureilles sur la rive nord et le Fort-Neuf du sud; sur elle, devait se river la chaîne de bateaux qui relierait comme une courtine les bastions des deux rives. De la carraque au port de Tadon, on comptait 1 206 pieds et 1 809 jusqu'au Fort-Neuf. Pour couvrir cet espace, l'entrepreneur Alfonso Lazaro réclamait trente et une gabarres, quatre-vingt-treize grandes nefs (3). Quelque ordre que reçut le vicomte d'Uza de fournir tous les bâtiments disponibles (4), quelque soin que prît La Gombaudière de réquisitionner les bateaux d'Oléron, Brouage, Marennes (5), et Beaumont ceux de la Charente (6), l'entrepreneur ne put disposer de plus de trente-six navires, qu'il coula à droite et à gauche de la forteresse de l'Aiguille. Les mâts seuls émergeaient. Les intervalles furent barrés par des poutres flottantes, qui s'élevaient ou s'abaissaient au gré de la marée, ne laissant qu'une seule ouverture pour le service du siège (7).

Tel était l'aspect du blocus quand, le 18 avril au matin,

(1) Cauriana, p. 51. — *Estat de France*, t. II, fol. 97 v°, 202. — Barbot, t. III, p. 77.

(2) 26 février 1573 (*Archives historiques de la Gironde*, t. IX, p. 243).

(3) « Mémoire des fortifications qu'il faut faire au port de Tadon » (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 68, fol. 259).

(4) Henri, duc d'Anjou, au vicomte d'Uza. 4 mars (Arch. de Lur-Saluces, copie aux Arch. Nat., *Marine* B[4]1, fol. 19).

(5) Le vicomte d'Uza lui avait donné deux pataches pour lui prêter main-forte. 17 mars (*Ibidem*, fol. 21).

(6) B. N., Franç. 15556, fol. 255, 306.

(7) Cauriana, p. 43. — Barbot, p. 85. — Arcère, t. I, p. 437. — Voyez ce que le Duc de Nevers dit des difficultés qu'il rencontra dans l'exécution de la digue (Journal du siège de La Rochelle, et Discours sur le siège de La Rochelle : B. N., Franç. 4765, fol. 30, 65).

les postes sémaphoriques signalèrent l'arrivée de la flotte depuis si longtemps annoncée (1). Lur-Saluces d'Uza se portait aussitôt contre elle avec les « soudars » de Brantôme et Nattré; ce jour-là, il n'aperçut rien au large (2). Le lendemain, parurent cinquante-cinq voiles sous pavillon anglais à croix rouge, commandées par le vice-amiral de Cornwall, lord Henry Champernon, et par son beau-père Mongonmery, qui avaient sous leurs ordres les lieutenants généraux Jacques de Sores et Loret, les capitaines de Lorge, Harpedanne de Languillier-Belleville, Berre le jeune, Paget, Deschamps, Casaux, Maisonfleur, La Méausse, Limpiville, deux mille soldats ou marins (3). La reine Élisabeth avait participé à l'armement, persuadée que le moment était venu de recouvrer la Guyenne, que vingt mille hommes étaient prêts à se ranger sous le drapeau britannique (4). Sur son ordre, le capitaine William Hostock, commandant *l'Hirondelle*, courait sus à nos bateaux, dont il prit plus de soixante (5). C'était la guerre.

Donc, le 19 avril, une quinzaine de gros vaisseaux en ligne de file, *le Primrose* en tête, s'avançaient vers le port, quand une batterie de siège postée au Chef de Baye ouvrit le feu : d'un coup heureux, *le Primrose* fut traversé de part en part. Avec plus de résolution, Mongonmery et Champernon auraient franchi la faible ligne du blocus. Un contre

(1) Barbot, p. 134.

(2) Louis de Montpensier à Catherine de Médicis. Du camp devant La Rochelle, 18 avril (Jean Loutchizki, *Documents inédits sur l'histoire du Languedoc et de La Rochelle après la Saint-Barthélemy* (1572-1574). Lettres extraites des manuscrits de la Bibl. impériale de Saint-Pétersbourg. Paris, 1873, in-8°, p. 57). — *Archives historiques de la Gironde*, t. X, p. 243.

(3) 800 arquebusiers, 800 matelots, 400 piquiers anglo-flamands. — Philadelphe [Barnaud], *Le réveille-matin des François et de leurs voisins*. Edimbourg, 1574, in-8°, p. 62, 68.

(4) Walsingham à Cecil. 1er avril (*Ambassades de Walsingham*. Amsterdam, 1700, in-4°, p. 399).

(5) G. Dupont, *Histoire du Cotentin*, t. III, p. 483.

trois, les Basques de Gourgues (1) et de Martin Ayme (2), les Provençaux et les Florentins d'Albizzi eussent été débordés; et *le Grand Biscaïen* de Lur-Saluces d'Uza eût succombé sous l'attaque préméditée du *Primrose*, de deux autres grands navires et d'une caravelle (3). Mais la flotte royale, épaulée par la batterie de terre, fit ferme (4) : elle était en bataille sur une seule ligne de dix-huit vaisseaux et quatre galères, chacune des galères entre deux vaisseaux, aux places de combat depuis longtemps marquées par des balises, « afin qu'à la première venue des protestants, chacun vinst promptement à sa mire pour se camper tous de front » (5). A cet aspect, les Anglo-protestants « s'estonnèrent et coullèrent tout au long » de l'armée navale pour se mettre en bataille à un quart de lieue de là (6). Ils perdaient ainsi la marée et, le soir, ils perdaient le vent.

Dans l'escadre catholique, il ne se produisit aucune des défections redoutées, aucun « faulx bons ». Un des capitaines de vaisseau, Fumée, « de ces Fumées remarquéz

(1) Récit d'un envoyé de Mongonmery (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 220).

(2) Bayonnais dont les états de services sont conservés (Arch. de Bayonne BB 11, 22 novembre 1581).

(3) Montpensier à Catherine de Médicis. 21 avril (Loutchizki, p. 59).

(4) Outre les six galères d'Albizzi et les cinq vaisseaux de Gourgues, dont nous avons vu le détail, Lur-Saluces d'Uza avait huit bâtiments sous ses ordres directs : *le Grand Biscaien, la Catherine, le Geroley, l'Arnault, l'Ours* et la patache *le Bouton*, partis de Bordeaux le 10 février (*Journal* de François de Syrveilh, dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 310. — Maurice Delpeuch, dans la *Revue maritime* (1903), p. 310) : *le Nicole*, capitaine François Du Bousquet, et la patache *Saint-Jean-de-Luz*, capitaine Sempé, dit Saint-Estèphe (Dépôt des cartes de la marine, Bibl. 87, t. IV).

(5) Loutchizki, p. 59. — Louis de Gonzague, duc de Nevers : B. N., Franç. 4765, fol. 32, 67 v°. — Barbot, p. 134. — Cauriana, p. 59. — Rapport de Cavalli, ambassadeur vénitien. Moret, 26 avril (Rawdon-Brown, *Calendar of State papers. . of Venice*, t. VII (1558-1580), n° 541). — *Brief discours sur ce qui s'est passé le xix° jour d'avril sur la mer près La Rochelle, entre l'armée du Roy et les Angloys venuz pour secourir ceux de La Rochelle*. Paris, 1573, in-8°.

(6) Duc de Nevers : B. N., Franç. 4765, fol. 67.

pour assez mauvaiz garssons, » n'avait-il point raconté à la Cour que « Mongommery n'avait faulte d'espions sur l'armée de mer du roi et que ses forces estoyent si gaillardes, son esquipage si beau que noz gens seroyent bien battuz » (1). Le 19 avril en effet, Mongonmery pouvait nous écraser : mais chaque jour, chaque heure lui enleva des chances de succès.

Dans la nuit, l'escadre fut renforcée d'une seconde ligne, chargée de surveiller l'estacade et d'empêcher toute attaque à revers. Le capitaine Clavet (2) l'avait hâtivement formée de vingt-deux petits navires qui avaient apporté des vivres au Plomb et que les vicomtes de Turenne, de Pompadour et de Fleurant armèrent en guerre. Le lendemain, seize vaisseaux olonnais, qu'on avait d'abord pris pour ennemis, accouraient au canon, ayant vu passer le léopard britannique. Puis c'étaient *la Marquise* du comte de Retz et *la Reine* de La Garde, venues de Brouage, non sans malmener en passant *le Primrose*. Les navires arrivaient « comme s'ils eussent esté envoyés du ciel. » Quarante-trois « vaisseaux de combat » faisaient maintenant face aux trente-deux navires de ligne de Mongonmery, à des bâtiments pauvrement équipés que les maigres deniers des émigrés n'avaient pu pourvoir de pièces de fonte. Les matelots brûlaient de combattre; le duc de Nevers conseillait au duc d'Anjou et aux princes de se mettre à leur tête (3). Déjà, les galères de Scipione Fieschi et de La Maison de la Bastide ouvraient le feu soit pour rompre la ligne adverse, soit pour expérimenter la portée de son canon.

(1) Charles IX au duc d'Anjou, 21 avril. Le roi manda à son frère de relever Fumée et ses officiers de leur commandement (B. N., Nouv. acq. franç. 6002, fol. 85).

(2) Ordre du duc d'Anjou, 20 avril (Arch. de Lur-Saluces, copiées par A. Jal : Arch. nat., *Marine* B^4 1, fol. 6).

(3) Fisses à Catherine de Médicis, 20 avril (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 256, fol. 107). — Duc de Nevers : B. N., Franç. 4765, fol. 67 v° et 32. — Agrippa d'Aubigné, édit. de Ruble, t. IV, p. 21.

Mongonmery était des plus perplexes. Des feux s'allumaient sur les tours de La Rochelle, signal convenu que la ville se rendait aux Anglais (1). Mais d'autre part, l'intrépide Mirault, passé de nuit à travers l'estacade en faisant croire aux sentinelles du fort de l'Aiguille qu'il appartenait au vaisseau royal *le Prince*, apportait des nouvelles alarmantes sur les forces navales du vicomte d'Uza. Mongonmery, lui, n'avait pu renforcer sa flotte que de cinq voiles reconnues au large, entre autres *la Florissante* de Dieppe qui revenait du Brésil (2). Au conseil de guerre qui se tint, Languillier presque seul opina pour une action immédiate. Mieux vaut se retirer momentanément, déclara la majorité, pour revenir en forces dégager la ville soit par un combat, soit par une puissante diversion. De fait, dans la nuit du 21, la flotte anglo-protestante disparut.

Un vaisseau olonnais, qui avait gardé le contact avec elle, la suivit jusqu'à Belle-Isle et vit débarquer sur les grèves de la mer Sauvage les compagnies de Lorges, fils de Mongonmery. Contournant aussitôt l'île, il s'apprêtait à renforcer de ses soixante-dix hommes la garnison. Le gouverneur de l'île d'Yeu, Raillard arrivait également à la rescousse de son collègue avec deux barques chargées de soldats. Mais le capitaine Francisque, qui commandait en l'absence d'Albert de Gondi de Retz, retenu avec sa galère au siège de La Rochelle (3), lâcha pied devant les arquebuses à fourchettes de ses adversaires et, le 28 avril, capitula avec ses quatre cents hommes.

La rade était saine, l'île riche, la forteresse bonne. Mongonmery s'y installa et, ne gardant que *le Primrose* et son vaisseau vice-amiral, il détacha ses navires légers en croi-

(1) Cauriana, p. 111.
(2) Barbot, t. III, p. 136.
(3) Louis de Bourbon, duc de Montpensier, aux échevins de Nantes. 4 mai (Archives de Nantes, EE 217).

sière vers l'Espagne, la division Languillier en mission vers l'Angleterre (1). A la comtesse sa femme, tout éplorée de cette humiliante retraite, des gentilshommes annonçaient une prompte revanche, jurant de rallier Belle-Isle. qui avec quatre vaisseaux de la reine Élisabeth, qui avec douze bâtiments mouillés non loin de France (2). De fait, quatre vaisseaux de guerre appareillaient à Jersey à destination de Belle-Isle, quand les marins de Roscoff en eurent avis. Et ces braves gens d'apprêter aussitôt huit navires pour leur barrer la route.

Découverte par le travers de Saint-Malo deux heures avant le coucher du soleil, l'escadre anglaise avait elle-même aperçu les Bretons; et comme elle était au vent, elle leur donna la chasse toute la nuit. Mais le 5 mai au jour, lorsque l'amiral les somma de se rendre, les fuyards firent brusquement volte-face : vent en poupe cette fois, en ordre de bataille, ils chargeaient. De meurtrières bordées ne les empêchèrent point de foncer à toute allure sur les Anglais : leurs grappins coupés, trente des leurs hors de combat, rien n'arrêtait la furie de leur attaque. La lutte devait durer un jour et demi. Trois cents tués et une foule de blessés jonchaient les ponts anglais, lorsque, le jeudi à trois heures, l'escadre britannique finit par baisser pavillon. Au retour des vainqueurs à Roscoff, cent vingt morts, cent soixante blessés, soit la moitié de leur effectif, manquaient à l'appel. A ce prix, ils avaient décidé du sort de la campagne, en interceptant les munitions destinées à Mongonmery (3).

(1) Agrippa d'Aubigné, édit. de Ruble, t. IV, p. 133. — Dépêche de La Mothe-Fénelon, ambassadeur à Londres, 8 mai (B. N., Franç. 15557, fol. 226 v°).

(2) Catherine de Médicis au duc d'Anjou. 28 mai (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 220, 231).

(3) Lettre d'un habitant de Quimper au procureur des bourgeois de Nantes, dont un cousin avait péri dans le combat. 10 mai (B. N., Franç. 15557, fol. 232, 255). — Pour couvrir les côtes de Normandie contre les entreprises des protestants et des « wartegueux », Charles IX venait de

Laisser un adversaire sur les derrières de l'armée de siège, c'était rester à sa merci. Aussi un vigoureux effort fut-il tenté pour lui opposer une nouvelle flotte, sans dégarnir le blocus de La Rochelle (1). En Picardie, en Normandie et en Bretagne, les vice-amiraux eurent ordre d'assembler le plus grand nombre de vaisseaux possible et de les armer en guerre : le vice-amiral de La Meilleraye prendrait le commandement des Normands et des Picards (2), auxquels devaient se joindre les contingents bretons réunis par Racan dans le golfe du Morbihan, des navires d'Auray, Vannes, Hennebont, Croisic, *la Lucrèce* de Brest, deux bâtiments de Nantes (3), trois de Saint-Brieuc (4), quatre de Saint-Malo (5), en tout trente-cinq voiles. Une dernière division de quatre galères et vingt navires se détacha le 23 mai de la flotte de blocus pour renforcer La Meilleraye et Racan : avec elle, Albert de Gondi de Retz voulait rentrer en possession de son bien. Mais des vents contraires, en la retardant, furent le salut de Mongonmery (6). Au moment

faire une levée de 1,000 hommes, auxquels deux barques de guerre servaient d'éclaireurs. Charles IX au duc d'Anjou, 18 mars (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 268, fol. 96). — Cardillac de Sarlabous avait eu à repousser une tentative contre Le Havre (GOSSELIN, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 63).

(1) De Piennes en Picardie, de La Meilleraye en Normandie, de Bouillé en Bretagne. De Baraudin fut chargé par l'amiral de Villars de dresser l'état des forces navales (B. N., Moreau 1337, fol. 204).

(2) Charles IX au duc d'Anjou. 5 mai (B. N., Nouv. acq. franç. 6002, fol. 98). — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 317. — B. N., Cinq-Cents Colbert 7, fol. 495.

(3) Arch. de Nantes, EE 222. — H. DE LA FERRIÈRE, *la Normandie à l'étranger*, p. 219.

(4) Suivant l'ordre donné par le vice-amiral de Bouillé aux Briochins. 15 mai (B. N., Cinq-Cents Colbert 292, fol. 14. — Cf. aussi B. N., Franç. 15557, *passim*.)

(5) *Le Charles, le François, la Salamandre* et *le Jacques* (A. DE LA BORDERIE, *Armements maritimes des Malouins au XVIe siècle*, dans les *Bulletins et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. IV, p. 397).

(6) CAURIANA, p. 127, 132. — Gondi à la reine. De l'armée de mer sur la galère, 24 mai (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 256, fol. 119).

d'être enveloppé, il s'échappa et, ne laissant à Belle-Isle que des ruines fumantes, le 26 mai, il gagnait Plymouth (1).

De son côté, le vice-amiral Lur-Saluces d'Uza avait tout paré pour déjouer une attaque à revers, fait l'appel, dressé le rôle exact de ses matelots (2), renforcé enfin par les navires olonnais du capitaine Jean Pichon la ceinture du blocus (3). La Rochelle, à bout de munitions, semblait à toute extrémité, lorsqu'un détachement de cinq navires légers, conduit par Méausse, tenta d'y introduire des vivres : la barque d'Arnauld du Halde parvint à destination, avec une cargaison de poudre : du coup, la ville était sauve. Le vice-amiral en tomba malade (4) et « il plut à Dieu appeler à soy le sieur visconte d'Uza », qui rejoignit dans la tombe une vingtaine de mille hommes enlevés à l'armée de siège par la fatigue des travaux d'approche, les maladies, les combats, la misère. Les dissensions s'envenimaient parmi les chefs. Le duc d'Anjou était las de la lutte. La situation semblait sans issue, quand son élection au trône de Pologne lui sauva la face. Comme don de joyeux avènement à ce trône exotique, le 26 juin il accordait aux Rochelais la paix (5).

C'est que, pour se rendre en Pologne, le nouveau roi avait besoin d'une flotte et d'un corps d'armée : quarante navires, avec deux mille cent matelots et quatre mille soldats, en trois semaines de navigation, le mèneraient à

(1) La Popelinière, t. II, fol. 148, 159.

(2) Suivant ordre du duc d'Anjou daté du 30 avril (Arch. de Lur-Saluces, copie aux Arch. nat., *Marine* B⁴1, fol. 7). — C'est peut-être alors que fut dressé le rôle d'équipage du *Charles,* capitaine Arnauld, monté de 30 officiers et 100 matelots (B. N., Franç. 4727, fol. 208).

(3) Le baron de La Garde au duc d'Anjou. 10 mai (B. N., Franç. 15557, fol. 234).

(4) Le baron de La Garde à l'amiral de Villars, lui conseillant de donner la vice-amirauté au sieur de La Gombaudière : « Je ne congnoys personnage qui en soit plus digne ». De *la Réale,* 19 juin (B. N., Franç. 3224, fol. 95). — Brantôme, t. IV, p. 14.

(5) A. Barbot, t. III, p. 169.

Dantzick (1). Des ordres furent en conséquence donnés au vice-amiral de La Meilleraye (2) pour préparer l'embarquement au Havre de quatre mille hommes de troupes et mille goujats (3). Dominique de Gourgues et Louis de Berre y amèneraient de Bordeaux, le 13 août au plus tard, les batteries (4) des villes du sud, une soixantaine de pièces. Mais les vaisseaux étaient si fatigués par leur longue croisière que l'un d'eux, *la Catherine*, coula dans la Gironde ; *l'Henri* à Libourne, *le Francois* à Bayonne avaient besoin de réparations urgentes (5) ; *le Léopard* et *l'Hermine* tombaient de vétusté (6) ; Bayonne et Dax refusaient de prêter leurs canons. Bref, au bout de trois mois, Henri se décida à gagner son royaume par voie de terre, laissant en France escadre et corps d'armée (7).

Si éphémère que fût son règne en Pologne, il provoqua un courant d'opérations commerciales entre la France et les ports de la Baltique. Une demi-douzaine de bâtiments furent frétés à destination de Narva (8) ; d'autres poussèrent jusqu'à Stockholm (9) ; et notre ambassadeur dans les pays

(1) Henri, duc d'Anjou, roi de Pologne, à sa mère. La Rochelle, juillet (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 256, fol. 137). — « Estat de ce que cousteroit la conduitte de 4000 soldats de La Rochelle en Poullogne par mer » (B. N., Franç. 3397, fol. 22).

(2) Lettre de La Meilleraye dans la collection Joursanvault (*Catalogue de la coll. Joursanvault*, par Techener, n° 3517, t. II, p. 255).

(3) « Estime et dessein faict pour le passage de 4000 soldats et mil goujatz à partir de Normandie et mettre à terre à Dantzick pour Pologne » (B. N., Dupuy 233, fol. 74 : Franç. 4554, fol. 130).

(4) Charles IX à Dominique de Gourgues. 2 juillet (Vicomte A. de Gourgues, *Dominique de Gourgues*, p. 25).

(5) « Instructions que M. de Frégose envoye au roy concernant le fait de son armée de mer en Guyenne » (B. N., Franç. 15558, fol. 235).

(6) Pinart au roi de Pologne. 26 mai (B. N., Franç. 15557, fol. 276).

(7) Charles IX à Danzay, ambassadeur en Danemark. 16 octobre (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 262).

(8) Mémoire de Pontus de La Gardie, ambassadeur de Suède en France, pour faire interdire ces navigations durant la guerre de la Suède avec le tsar de Moscou. 1572 (B. N., Franç. 15966, fol. 26).

(9) Deux ou trois navires normands. « Discours du sieur Danzay, ambas-

du Nord envisageait mieux encore. Le roi de Suède manquait d'argent pour payer ses troupes : qu'un consortium des marchands de Normandie et de Bretagne, de Paris, d'Orléans et de La Rochelle, intéressés au trafic de Russie, avançât 100 000 écus, et il obtiendrait le monopole de ce commerce, *vià* Revel, avec la remise de Revel en nantissement du prêt (1).

sadeur de France, des affaires de Danemark. » 12 avril 1575 (Louis Paris, *Chronique de Nestor*, t. I, p. 345).

(1) *Ibidem*, p. 364.

CINQUIÈME ET SIXIÈME GUERRES DE RELIGION

I

LES POLITIQUES

Comme si la levée du siège de La Rochelle n'avait pas suffi à exalter l'orgueil des protestants, un nouvel incident l'accrut encore. La paix très précaire restait à la merci d'un coup de tête, tel que le fut la faction du *Cœur navré*. Par une lettre anonyme, où l'on voyait en guise de signature un cœur transpercé, les Rochelais apprirent l'existence d'un complot dirigé contre eux (1). Charles Rouault de Landreau, ex-partisan réformé, le comte du Lude et Puygaillard projetaient de s'emparer de la ville, avec l'appui de deux navires de guerre bordelais (2), en croisière devant l'île de Ré. Les capitaines Saujon et Le Normant déjouèrent ces desseins; avec trois cents marins rochelais, ils se jetèrent à la poursuite de *l'Hirondelle* et de l'autre galiote de guerre, dont les équipages, faits prisonniers, furent fustigés comme

(1) Décembre 1573 (Barbot, t. III, p. 213; Arcère, t. I, p. 537).

(2) *L'Hirondelle* de Domenico Lycani, gentilhomme lucquois, et une galiote : *le Charles* de Dominique de Gourgues, constituait peut-être la réserve, car il ne désarma que le 4 janvier 1574, après l'échec de Lycani (Tamizey de Larroque, p. 79).

voleurs. De plus, pour l'exemple, dix des prisonniers furent roués ou pendus (1).

Enhardis par le succès et par la nouvelle que Mongonmery envahissait le Cotentin (2), les Rochelais prirent l'offensive sous l'énergique direction de La Noue. Ils mirent garnison dans l'île de Ré et à Brouage, et se rendirent maîtres de la mer. Dès le mois de mars 1574, soixante-dix de leurs bâtiments de course faisaient une infinité de prises depuis Calais jusqu'à Gibraltar, poussant même quelques pointes vers les colonies espagnoles (3). Comme bon chien chasse de race, le neveu du fameux capitaine Sores, le capitaine Valet était parmi les corsaires les plus hardis (4).

Pour tenir tête aux « mauvois navires », les capitaines marchands dans chaque port s'organisèrent en escadre, avec amiral et vice-amiral, « promettant l'un à l'aultre eulx entredeffendre jusques à la dernière extrémité (5) ». Les Nantais mobilisèrent les deux navires du capitaine Cire Callier (6), et les Malouins commençant une « guerre à toute outrance » avec quatre galions et quelques autres navires de Jean Bazin et Hamon Jonchée, n'enlevèrent pas moins de quarante-cinq bâtiments rochelais qui revenaient d'Espagne à l'issue des vendanges (7).

(1) Suivant sentence de l'amirauté rochelaise, du 13 janvier 1574.

(2) 11 mars 1574 (G. Dupont, *Histoire du Cotentin et de ses îles*, t. III, p. 495).

(3) Dès le 17 octobre 1573, les marchands de Rouen se plaignaient de « la cessation de la navigation » à la suite des pirateries anglaises (Ernest de Fréville, *Mémoire sur le commerce de Rouen*, t. II, p. 475, 477). — Relation des pirateries anglo-françaises aux Indes, notamment à Nombre de Dios, 1575 (Ducéré, *les Corsaires sous l'ancien régime*, p. 349).

(4) I. P. S., capitaine de mer, *Histoire de plusieurs voyages adventureux*, p. 134, 157. — Barbot, t. III, p. 230.

(5) Contrat d'association entre les capitaines des navires *Licorne, Pucelle* et *Madeleine*, Jean Faroult, dit Placidas, « esleu pour admiral », Jean Auber, élu vice-amiral, et Jean Geffroy. Honfleur, 26 février 1575 (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 25).

(6) B. N., Franç. 4489, fol. 112.

(7) Arch. de Saint-Malo, registre de la communauté de la ville (1568-

Le 1er mars 1575, les Malouins décidèrent, dans une assemblée générale, d'équiper encore six de leurs plus grands vaisseaux, *le Francois, le Charles, l'Espérance, le Lion, la Salamandre, le Corbin*, dont les douze cents hommes (1) étaient commandés par les capitaines Ruffier, Guillaume Jonchée, Bertrand Le Bret, Jean Bertaud (2) et Étienne Chaton de La Jannaye. Ayant perdu deux beaux bâtiments enlevés par les pirates, ils voulaient en finir : mais leur escadre, pour s'être fait reconnaître trop tòt, manqua un coup de main sur la flottille rochelaise mouillée au Chef de Baye (3); six cents combattants avaient eu le temps de border la côte. Une magnifique proie s'offrit en compensation par le travers de Lisbonne : une grande carraque portugaise, chargée de pierreries et d'épices pour un demi-million d'écus. Mais par un scrupule bien placé, l'amiral de la flotte ne voulut point céder à la tentation d'une attaque à l'abordage. « Comme nos prédécesseurs ont toujours rejeté la piraterie, je crois que c'est la principale cause de la prospérité de notre ville, attendu que la justice divine récompense les gens de bien, comme aussi elle châtie les voleurs. » Et voici comment de la justice un neveu de Jacques Cartier fut l'instrument.

Le capitaine Étienne Chaton de La Jannaye (4) venait d'amariner sur la côte d'Espagne un navire léger, lorsqu'il

1576), année 1574 : copie dans B. N., nouv. acq. franç. 4965, fol. 74 v°. — *Mémoires* du Malouin Frotet de La Landelle, publiés en extrait dans le *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. IV, p. 313, par Arthur de La Borderie, *Armements maritimes des Malouins au XVIe siècle*.

(1) *Bulletin... d'Ille-et-Vilaine*, t. IV, p. 311.

(2) Extraits des titres concernant l'amirauté de Bretagne (B. N., Duchesne 43, fol. 11).

(3) Elle n'enleva qu'un navire anglais, sans doute *l'Ours blanc* (Piguerre, *l'Histoire de France*. Lyon, 1582, in-fol., p. 1018).

(4) Il reçut en conséquence le brevet de capitaine de la marine royale. 1575 (Jouon des Longrais, *Jacques Cartier*. — B. N., Franç. 5085, fol. 238).

aperçut dans l'eau « une boîte de fer blanc; ceux dudit navire pris l'avoient jetée dans la mer, à dessein de la faire couler à fond; mais les pierres s'en étoient détachées; et par ce moyen, elle étoit demeurée flottante ». Elle contenait la preuve d'une « grande conspiration » ourdie entre l'étranger et de nombreux seigneurs français (1). Le porteur du coffret, Abraham, était le secrétaire du prince de Condé, chef du parti protestant, dont la complicité se trouvait par là établie. Mais le principal conspirateur, si haut placé que le narrateur de la campagne se refuse à en écrire le nom, c'était le propre frère du roi, François d'Alençon.

Entre protestants et catholiques, s'était formé un tiers parti, *les Politiques*, dont le duc d'Alençon, « cœur double et esprit mal tourné comme son corps mal bâti, » avait cru habile, plus par ambition que par patriotisme, de se dire le chef. Il avait porté son alliance aux protestants, ce qui lui valut en retour l'alliance des Pays-Bas (2) et des huguenots de toutes nations. Les Politiques soulevèrent le midi, tandis que les Allemands envahissaient la France, conduits par Condé. La cinquième guerre de religion commençait.

Les Malouins, sur l'ordre du roi (3), se remirent en campagne; les Normands, à leur exemple, armèrent les quatre vaisseaux du colonel Guillaume Lescollier d'Aubyville (4); le baron de la Garde mobilisa ses galères, alors dans la Loire. Paralysé par ces préparatifs de guerre, « le trafficq

(1) *Bulletin... d'Ille-et-Vilaine*, t. IV, p. 314.

(2) Le traité d'alliance conclu par François, duc d'Alençon devenu duc d'Anjou, avec les États généraux des Pays-Bas, fut signé à Anvers, le 14 août 1575 (B. N., Dupuy 844, fol. 312).

(3) Ordre d'armer six vaisseaux en Normandie et six en Bretagne 22 juin 1575 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit. p. 252).

(4) Capitaine du *Saint-Jean* : les autres bâtiments, *le Chérubin*, *le Dauphin* et *la Bonne-Aventure*, étaient commandés par Pierre Quesnel, Guillaume Cavelier de Maucomble et Jean Porcher. Le Havre, 21 octobre 1575 (B. N., Franç. 20597, fol. 49. — Dépôt des cartes et plans de la marine, Bibl. 87, 2e vol, p. 46).

de la marchandise n'avait plus de cours » (1); les Nantais se plaignaient au nom des Bretons (2), comme les Rouennais au nom des Normands. Tout était dans le marasme. Tous étaient dans le mécontentement. Et pendant que les Rochelais continuaient leurs courses fructueuses, enlevant d'un seul coup sept cents livres pesant d'or à bord d'une caravelle portugaise (3), aucun succès ne relevait l'ardeur des marins royalistes.

Sans attendre les galères de La Garde, non plus qu'une belle division formée du *Chien*, du *Biscaïen*, du *Grand* et du *Petit-Brissac* (4), Landreau, chargé de recouvrer Ré, Oléron et Brouage, avait quitté Les Sables-d'Olonne à la tête de simples chaloupes convoyées par deux petits vaisseaux. Le lendemain 2 septembre 1575, il débarquait quatre cents hommes à la pointe des Portes, marchait droit sur Saint-Martin de Ré et s'en emparait. Mais à peine s'y trouvait-il qu'un nombre égal d'arquebusiers rochelais attérissaient secrètement à Sablanceau, surprenaient les catholiques et leur infligeaient une complète déroute. Landreau eut peine à se soustraire à la poursuite des capitaines La Popelinière, Fromentinière et Corbillac (5). Au lieu de souhaiter une revanche, Henri III, à court d'argent, était pressé de traiter.

La paix dont son frère d'Alençon fut le médiateur, *la*

(1) Plainte des Rouennais. 8 novembre 1576 (E. DE FRÉVILLE, *Mémoire sur le commerce de Rouen*, t. II, p. 489).

(2) 28 septembre 1575 (B. N., Cinq-cents Colbert 7, fol. 595).

(3) En conséquence, Sébastien, roi de Portugal, leur interdit l'accès de ses ports. 16 novembre 1575 (ARCÈRE, t. II, p. 9, 30). — En mars 1576, sept corsaires français, presque certainement rochelais, ravagent les Canaries (F. DURO, *Armada Española*, t. II, p. 474).

(4) Agrippa D'AUBIGNÉ, édit. de Ruble, t. IV, p. 352.

(5) « Discours de la prise de l'isle de Ré, par le seigneur de Landreau, et de l'incroyable et subite reprise par le secours envoyé de la Rochelle. » (Arch. de la Charente-Inférieure, E suppl. 2, *in fine*). — I. P. T., capitaine de mer, *Histoire de plusieurs voyages adventureux*, p. 157. — LA POPELINIÈRE, L. XXXIX. — ARCÈRE, t. II, p. 7.

paix de Monsieur, consacrait en mai 1576 le succès des coalisés protestants et politiques : le roi de Navarre obtenait le gouvernement de la Guyenne, Condé la Picardie et François d'Alençon l'Anjou.

II

LA LIGUE

Les catholiques crièrent à la trahison. Et, dans toutes les provinces, ils se groupèrent en « une très chrétienne Union ». Ainsi, les menées des Politiques avaient créé par contre-coup une faction nouvelle : *la Ligue.* En face du duc d'Alençon, se dressait le duc de Guise. Aux États de Blois, en décembre 1576, la Ligue parut si puissante que, pour n'être point débordé par elle, le roi n'eut d'autre ressource que de s'en déclarer le chef. C'était proclamer à nouveau la guerre religieuse.

Les revers de la campagne précédente dictaient une revanche en Saintonge et en Poitou. C'est à quoi s'employa Charles de Lorraine, duc de Mayenne. Il était appuyé sur mer par Guy de Saint-Gelais de Lanssac, qui s'était substitué au baron Honorat Ysoré d'Hervault comme vice-amiral de Guyenne et gouverneur de Blaye (1). Lanssac commandait, avec le titre de lieutenant général, les galères et les vingt-quatre vaisseaux de guerre (2), qui devaient s'assembler dans la Gironde.

Avant d'avoir toute sa flotte en main, il brusqua l'attaque

(1) Suivant entente avec le baron d'Hervault. Le 12 septembre 1580, Lanssac promet de lui restituer gouvernement et vice-amirauté (B. N., nouv. acq. lat. 2344, fol. 43). — Dès le 1er décembre 1577, Lanssac se dit gouverneur de Blaye (Arch. nat., Y 120, fol. 69).

(2) Enregistrement des lettres royales à Bordeaux, le 30 mai 1577 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 252).

contre Ré, ayant pour plan de campagne d'emporter les îles, puis Brouage et, par un étroit blocus, de réduire La Rochelle à merci. Longtemps sourds aux avertissements de Condé, les Rochelais ne crurent au danger qu'en voyant déboucher du pertuis d'Antioche, le 13 mai 1577, l'escadre de Lanssac. Alors, ce fut parmi eux de l'affolement. Georges de Clermont d'Amboise, qu'ils élurent pour amiral, « le prince de Condé, le maire furent toute la nuict sur pieds pour faire aller les hommes à bord, palanquer l'artillerie, les munitions et les vivres. Et ainsi, furent sur le midi à la rade de Chef de Baye quatorze navires garnis de seize cents hommes ayant le pied marin et de cent gentilshommes bien couverts (1). »

Lanssac détacha cinq navires en croisière pour les amuser, pendant qu'il se coulait avec son régiment vers l'île de Ré. Il attendait de la Tranche, Talmont et Marans les troupes promises par le comte du Lude. Mais elles n'osèrent se risquer en mer. Et ce fut Clermont d'Amboise qui arriva à la tête de son escadre à la pointe de Sablanceau. Après une vive escarmouche où s'échangèrent trois mille boulets, Lanssac vira de bord, « coudoyé » de près : son adversaire ne le lâcha qu'à l'entrée de la Gironde, au Pas-des-Anes.

Le détachement du capitaine Arnaud — un navire et trois pataches — livra même combat près de Royan à quatre navires royalistes, entre autres *la Scythie,* légère fuste levantine, rase sur l'eau, où Lanssac avait arboré son pavillon. Pendant que les protestants hésitaient sur le plan de campagne à adopter : loger l'escadre dans la Seudre, à portée de Brouage, pourchasser Lanssac jusqu'à Bordeaux et mettre en pièces sa flotte, ou intercepter les cinq galères qu'il attendait de Nantes, les galères franchirent le pertuis Breton et passèrent à la vue de La Rochelle, sans que rien

(1) Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle,* édition du baron A. de Ruble, t. V, p. 255 : « Guerre par eau et aux costes de la mer. »

fût prêt pour leur barrer la route. Puis, le 27 juin, ce fut le tour du *Grand Biscaïen* venu de Saint-Sébastien pour servir d'amiral à Lanssac : il entra dans la Gironde sous la seule escorte de deux pataches (1).

L'escadre protestante était à ce moment à l'île d'Aix, où les gentilshommes de la suite de Condé, malades du mal de mer, s'étaient fait débarquer. Tous s'étaient cotisés pour l'équiper : La Rochelle entretenait sept vaisseaux, les îles cinq, les gentilshommes trois. Le capitaine Provençal, sorti de Brouage sous le feu des troupes de Mayenne, et quatre navires anglais avaient de plus rallié le pavillon de Clermont d'Amboise (2), qui attendait encore des Pays-Bas huit grands vaisseaux et quatre de ces bâtiments munis de plate-formes pour batteries, qu'on appelait des cromostéires ou crompsters (3).

Le 9 juillet au soir, Lanssac poussait une reconnaissance en forces jusqu'aux abords de La Rochelle : avec seize vaisseaux et deux pataches, montés par les arquebusiers de Philippe Strozzi et le régiment de Chémeraud (4), il jetait l'ancre au rocher du Grand-Garçon en vue du Chef de Baye, où se trouvait embossé l'amiral Clermont d'Amboise. Au jour, il défilait par manière de bravade devant son adversaire. Mais celui-ci avait passé toute la nuit à embarquer des troupes, et ses vingt-quatre vaisseaux, quatre galiotes et six pataches se mirent « aux trousses » de la flotte catholique qui se repliait sur Brouage.

Brouage, assiégé depuis le 22 juin par le duc de Mayenne,

(1) Agrippa d'Aubigné, t. V, p. 263, 264.

(2) Piguerre, p. 1138. — Arcère, t. II, p. 38.

(3) *La Fleur de lys* et *le Pélican* allaient quérir cette escadre hollandaise sur l'ordre de Condé, « traittant en son conseil des affaires concernans l'armée navalle étrangère de Hollande et Zélande. » La Rochelle, 6 juin (B. N., Franç. 20783, fol. 99 : *Archives historiques du Poitou*, t. II, p. 333).

(4) Méry de Barbezières de Chémeraud.

était énergiquement défendu par le gentilhomme huguenot Manducage. Par une manœuvre hardie, Lanssac mouilla à l'entrée du havre, hors de la portée du canon de la ville et sur le front de l'armée de siège. En voulant le poursuivre au milieu des vases, sans tenir compte de « certaines marques de gaules » qui indiquaient les sinuosités du chenal, Clermont, son vice-amiral et deux autres vaisseaux s'échouèrent à la fois : quatre brûlots, lâchés à la dérive, ne causèrent que de l'effroi aux catholiques, dont le navire le plus menacé, *la Scythie,* se contenta de filer ses ancres pour remonter la rivière. Forcée de passer sous le feu des assiégés, *la Scythie* feignit de se rendre, jusqu'au moment où le flux l'eût mise hors de portée : s'il lui fut désormais impossible de rejoindre la flotte catholique, elle fit de nécessité vertu, se transforma en blokhaus en s'enveloppant de palissades et intercepta dès lors les vivres venus d'amont (1).

Lanssac n'avait point encore les cinq galères de Fabien de Monluc, retenues dans la Charente par le gros temps. Avisé de leur approche par un signal d'Oléron, Clermont d'Amboise détacha contre elles six navires et douze barques. Elles se présentèrent le 12 juillet dans le pertuis de Maumusson, puis, le surlendemain, dans le pertuis d'Antioche, sans oser forcer le passage. Sur l'ordre de rallier coûte que coûte, Monluc parvint pourtant dans la matinée du 16 à se dérober à toute poursuite; et, à la faveur de la grande marée qui couvrait d'eau bancs et battures, il rejoignit Lanssac sans passer par le chenal que la flotte protestante occupait.

Les officiers de Clermont ne songeaient plus qu'à gagner le large, afin de n'être point en temps de calme à la merci des galères, lorsqu'un exprès du prince de Condé, le baron

(1) Agrippa d'Aubigné, t. V, p. 274.

Monguion de Montendre, apporta l'ordre de combattre au plus tôt. A La Rochelle, ne taxait-on pas de lâcheté les gentilshommes de l'armée navale ! Tous les navires, l'ancre à pic, prirent donc leurs dispositions de combat.

A peine Fabien de Monluc eut-il relevé la manœuvre, qu'il ouvrit un feu d'enfer sur *le Prince* et *la Florissante;* ses bordées coupèrent les vergues du *Prince*, rompirent les lices de poupe, abattirent le pavillon amiral et balayèrent le pont où Clermont resta presque seul debout, au milieu d'un monceau de cadavres et de blessés : accroché dans les haubans opposés au feu ou réfugié à fond de cale, l'équipage avait complètement abandonné le service des pièces. Et le vaisseau sans défense restait le point de mire des galères. Les coups qui ne le touchaient pas, allaient frapper *la Florissante*. Les galères avançaient, avec les galions et pataches de Lanssac en serre-file. Pour leur échapper, *la Florissante* leva l'ancre, mais alla presque aussitôt s'échouer à la droite de l'armée navale. Foudroyé dans cette position difficile, le vice-amiral Grand se dégagea d'étreinte par une riposte heureuse de ses pièces de poupe; *la Réale*, atteinte par une bordée, lâcha prise pour se radouber sur un banc de sable.

Clermont d'Amboise battit en retraite et, la nuit venue, évacua ses nombreux blessés sur La Rochelle, où « la canaille » ivre de fureur faillit l'assassiner. Faisant « tout à contre-cœur et à contre-temps », les habitants disloquèrent leur escadre (1). Le vaisseau amiral, à demi désarmé par le vicomte de Rohan, réduit en fait d'artillerie à dix pièces, n'avait auprès de lui en rade du Chef de Baye que trois petits bâtiments, lorsque les galères et huit vaisseaux revinrent le 1er août lui donner le coup de grâce. L'équipage se sauva à terre, les bâtiments légers se jetèrent à la côte, et

(1) Agrippa d'Aubigné, t. V, p. 280.

le Prince, trop pesant pour être remorqué, fut incendié par les catholiques (1). *La Florissante* avait quitté le matin même la rade sans commandant et presque sans équipage, avec trente hommes seulement. Découverte par le travers de Saint-Martin de Ré, elle se rendit dès les premiers coups de canon au capitaine Normand de La Nonette, commandant une des galères. Et les Rochelais purent voir arborés aux deux bras d'une antenne, en signe de dérision, leurs pavillons amiraux.

Ils tentèrent un dernier effort pour secourir Brouage. Dans la nuit du 18 août, quatorze de leurs galions étaient à l'entrée de la rivière avec une cargaison de vivres, quand ils se heurtèrent à une palissade, derrière laquelle veillaient les galères de Monluc et les pataches de Lanssac. Forcés de rétrograder, ils furent pourchassés jusqu'à l'île de Ré, et deux des vaisseaux d'escorte, acculés au Chef de Baye, ne durent leur salut qu'à leur ferme contenance.

La croisière de Lanssac porta immédiatement ses fruits. Brouage capitula le 21 août; Oléron, « un terroir de délices », abondant en « mignardises » (2), était déjà occupé par un de ses détachements; le lieutenant général de la flotte devenait ainsi gouverneur de Brouage et des îles. Satisfait de ces succès (3), Henri III accordait aux protestants la paix (4), *sa paix* par opposition à la précédente, celle de Monsieur. En proclamant à peu près la liberté de conscience, en répudiant toute confédération, le roi espérait abolir les factions. Quelle erreur fut la sienne!...

(1) Le 1er décembre 1577, Lanssac fait don de deux pièces de « mestail prises dans l'armée de mer sur les ennemis du roi » par sa patache et la chaloupe du capitaine Chivery, commandant la roberge (Arch. nat., Y 120, fol. 69).

(2) Agrippa d'Aubigné, t. V, p. 278.

(3) Et également de la prise d'Issoire et de la Charité par son frère François d'Anjou.

(4) A Bergerac, 17 septembre 1577.

Au milieu des stériles agitations des guerres civiles, un ingénieur éminent travaillait à réparer les ruines que la négligence accumulait dans nos ports. Ancien architecte du palais de l'Escurial, inventeur de diverses machines construites pour Philippe II d'Espagne, Louis de Foix avait, dès son retour au pays natal, creusé pour l'Adour un nouveau canal qui devait rendre à Bayonne sa prospérité. Durant les troubles, pour ne point interrompre l'entreprise, il avait réclamé la protection d'un galion et du vaisseau blindé (1) de Bayonne. Puis, en 1582, il allait à Nantes examiner « le desseing de la ville neufve » (2). Mais il trouva plus urgent d'élever un phare à l'embouchure de la Gironde (3), à un endroit très fréquenté où « la mer et la rivière se sont de tout temps dangereusement débatuz ». A côté de la vieille tour de Cordouan que n'illuminait plus son fanal séculaire (4), Louis de Foix édifia cet admirable monument décoré du triple ordre toscan, dorique et corinthien, ajouré de fenêtres à frontons, qui élevait les feux à cinquante-six mètres de hauteur : la merveille ne fut achevée qu'à la mort de Henri IV. On avait mis un quart de siècle à construire un phare.

(1) Le *Corau barbotat*. 1577 (*Archives municipales de Bayonne. Délibérations du corps de ville. Registres français*. Bayonne, 1901, t. I, p. 482).

(2) Arch. mun. de Nantes, CC 468.

(3) B. N., Franç. 4600, fol. 225 : le phare fut commencé en 1583.

(4) Gustave Labat, *Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan*, extrait des *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVIII. — Étienne Clouzot, *Un voyage à l'Isle de Cordouan au XVIe siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXVI (1905), p. 403.

LE SECRET DE LA REINE

La disparition du roi Sébastien sur le champ de bataille d'El-Ksar, en 1578, laissait la couronne de Portugal à un vieillard, au cardinal Henri. Soucieux de l'avenir, Henri I[er] convia ses successeurs éventuels à faire valoir, de son vivant, leurs prétentions. C'est alors que la reine Catherine de Médicis, toujours en quête d'un trône pour le dernier de ses fils, se découvrit des droits à la couronne de Portugal comme héritière en ligne collatérale de la Maison de Boulogne et ne craignit point d'entrer en compétition avec le roi d'Espagne, un prince de Bragance et le petit-fils illégitime du roi Emmanuel. A quelques mois de là, avant que fût désigné l'héritier présomptif, le 15 janvier 1580, la succession s'ouvrait par la mort du roi Henri I[er] (1).

Le petit-fils d'Emmanuel, Don Antonio, prieur de Crato, fut proclamé roi le 20 juin, à Santarem. Faute de lier partie en temps utile avec ce prétendant sans envergure (2), Catherine le laissa écraser par son puissant rival Phi-

(1) H. Léonardon, *Essai sur la politique française et l'intervention de Catherine de Médicis dans la question de la succession de Portugal* (1578-1583), dans *les Positions des thèses de l'École des chartes.* Mâcon, 1889, in-8°, p. 39.

(2) L'agent de la reine, d'Abbadie, s'était abouché à Santarem avec Don Antonio le 8 avril 1580 (Comte Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis,* t. VIII, p. 381).

lippe II et ne lui envoya des secours, cinq vaisseaux et cinq cents hommes (1), qu'après la capture de la flotte portugaise par Santa-Cruz, après le désastre d'Oporto (2), qui livrait le royaume à l'Espagne. Intervenir ainsi, était-ce déclarer la guerre à Philippe II? Non. « Poursuivre mondict droit de Portugal, ce n'est faire tort à personne », répondait la reine mère aux observations de l'ambassadeur d'Espagne (3). Par cette subtilité tout italienne, elle pensait mettre hors de cause la France et son roi. Mais elle se privait, par contre-coup, des bons offices de la reine Élisabeth, qui subordonnait son intervention à une promesse d'appui réciproque de la France, en cas de guerre avec l'Espagne (4). Aussi bien, la vieille Florentine préférait-elle les finesses de la diplomatie à la force des armes pour amener son redoutable adversaire sur un terrain d'entente de longue date préparé. La *combinazione* à laquelle rêvait Catherine nous eût dotés en un instant... Mais n'anticipons pas. La trame de cette politique était si ténue, elle s'élaborait dans un tel mystère que l'histoire jusqu'ici n'en avait aucun soupçon.

I

RECONNAISSANCES SECRÈTES AU BRÉSIL

Dans une carte française du temps, dans le « vray pourtraict de Genèvre et du cap de Frie » (5), il n'est point

(1) A destination du port de Viana, janvier 1581.

(2) 22 octobre 1580 (Paul DURAND-LAPIE, *Don Antoine Ier, roi de Portugal* (1580-1595). Paris, 1905, in-8°, p. 42 : extrait de la *Revue d'histoire diplomatique*).

(3) Lettre de Catherine de Médicis, 13 septembre 1581 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 400).

(4) Suivant une conversation secrète du secrétaire d'État Walsingham avec Catherine, dans le jardin des Tuileries, 30 août 1581 (*Ibidem*, t. VII, p. 493).

(5) En 1572, une petite troupe française était revenue se cantonner parmi

malaisé de discerner une reconnaissance militaire de Rio-de-Janeiro. Le fort du bord de l'eau tourné, « yci est le costé pour prendre Genèvre », spécifiait le cartographe Jacques de Vau de Claye. Et il indiquait comme point d'appui, en cas de retraite, une enceinte fortifiée au fond de la baie, le village d'Araroue dont l'équipage de *la Salamandre* venait de s'emparer (1). *La Salamandre,* qu'un ouragan tint trois mois engravée dans le Cairussu (2), au sud de Rio de Janeiro, avait pour commandant Jean de Coquigny, capitaine de la marine royale (3), et pour propriétaire un cousin de la reine, Philippe Strozzi.

Une autre carte, datée de 1579, précise la mission de Jacques de Vau au Brésil (4). « En cet enclos de ce demi-rond de compas, dit une légende qui va du cap à l'Anglais près de Pernambouc jusqu'à la rivière de la Croix, vous vous fournirez de dix mille saulvages pour faire la guerre aux Portugois; et sont plus hardis que ceux de l'aval. » Les armes dont la pièce est discrètement timbrée, — d'azur à la fasce d'or chargée de trois croissants d'argent (5), — nous édifient sur le commanditaire des voyages d'exploration, qui était le même Philippe Strozzi. Strozzi venait de promettre à Monsieur, frère du roi, de passer aux Indes avec

les Tamoyos du cap Frio. Il fallut mobiliser 1100 hommes avec le capitaine de San-Sebastiaô, Salema, pour l'obliger à capituler (SOUTHEY, *History of Brazil,* t. I, p. 312. — VARNHAGEN, *Historia geral do Brazil,* t. I, p. 277).

(1) B. N., Géogr. C. 15931 : fac-simile dans HEULHARD, *Villegagnon,* p. 208.

(2) I. P. T., *Histoire véritable de plusieurs voyages adventureux,* p. 197.

(3) Armement de la *Salamandre* en 1576 (B. N., Franç. 20638, fol. 43, 67 et 76).

(4) La carte comprend la côte brésilienne du Maranhaô au rio San-Francisco (B. N., Géogr. C 15932 : Gabriel MARCEL, *Reproductions de cartes et de globes relatifs à la découverte de l'Amérique, des XVI*[e] *et XVII*[e] *siècles.* Paris, 1894, in-4°, texte, p. 48).

(5) Le cartographe a commis une erreur en marquant un meuble d'argent sur un fond d'or : la fasce des Strozzi était de gueules sur fond d'or.

six mille arquebuses (1) : pour cette campagne mystérieuse, nombre de capitaines, Lanssac, le marquis de La Roche, Landreau, des Bordelais, des Normands, lui promettaient le concours de leurs vaisseaux (2).

Peut-être était-ce à lui qu'un Romain, Alessandro Orsini, dévoilait les secrets de l'Amérique du Sud, qu'il parcourait depuis trente-quatre ans (3). C'était lui enfin qui inspirait les armements de Richard Pétremol du Viaspre, envoyé en mission le long des côtes d'Afrique et aux Açores (4). Y avait-il donc entre toutes ces reconnaissances militaires un lien, et quelle en était l'idée directrice? Mystère! Mais on constatait qu'elles étaient suivies d'effet, que des démonstrations en forces avaient lieu dans les parages signalés comme propices à une attaque, aux points stratégiques de l'empire colonial des Portugais.

Dans le voisinage de Pernambouc, toute une flottille normande était surprise et brûlée par les Portugais en 1579 : les équipages eurent à peine le temps de gagner l'abri des bois qui bordent la rivière Saint-Dominique (5). Deux ans après, une expédition rochelaise, trahie par ses interprètes, faillit avoir le même sort dans le Parahiba (6), tandis que quatre autres vaisseaux français se présentaient devant Rio de Janeiro pour notifier l'avènement du prieur de Crato : le

(1) Avis du 24 août 1578 (Arthur-John Butler, *Calendar of State papers : Foreign* (1578-1579), n° 185).

(2) Poulet à Walsingham. Paris, 9 février 1579 (*Ibidem*, n° 552).

(3) « The relation of Alexandro Ursino concerning the coast of Terra Firma and the secrets of Peru and Chili. » 24 juillet 1581 (Purchas, *His Pilgrimes*. London, 1625, in-fol., t. IV, p. 1418).

(4) Avec *le Charles* et *le Jésus*, février 1579 (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande*. Rouen, 1889, in-8°, p. 28).

(5) C'étaient les navires *Marie*, *Bouc*, *Robuste*, *Aventureux*, *Croissant*, *Licorne*, *Grand-Anglais*, *Marie-Marthe*, *Guillaume*, *Chevillette* et *Grand-Chien*, capitaines La Motte, Adrien Gilles, Guillaume Clémence, Michel Fret, Jean Bouël, Guillaume Lefèvre (de Dieppe), Abraham Grenier, Casuier et autres du Havre (*Remonstrances des capitaines de la marine de France*, publiées dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. I, p. 69).

(6) Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, t. IX, p. 329.

gouverneur Correa de Sa recevait la communication par une salve de boulets qui mettait fin à l'entrevue (1). Comme ce n'était point là nos premières tentatives d'établissement dans la région brésilienne, l'ambassadeur d'Espagne conçut des soupçons que la reine eut d'autant plus de peine à écarter qu'il était tombé juste (2).

Depuis la mort du dernier roi de Portugal, à la vérité, nous allions dans les colonies portugaises de l'Atlantique non plus avec le brandon de la guerre, mais avec le rameau d'olivier. Un incident le montra. En vue de Santiago du Cap Vert, le 23 mai 1580, une de nos escadrilles sous pavillon portugais rencontra le capitaine Sarmiento de Gamboa : au lieu de livrer bataille, elle s'éclipsa dès qu'il arbora ses couleurs (3).

Seule de toutes les colonies portugaises, l'archipel des Açores avait franchement pris parti pour Don Antonio. Un revirement se produisait toutefois; Santa-Maria et San-Miguel avaient fait défection, le reste de l'archipel allait se soumettre à une escadre espagnole, quand, le 19 mai 1581, le jour fixé pour la reddition, parurent des vaisseaux français. Antoine Scalin, que des lettres d'Antonio de Brito-Pimentel accréditaient près des Portugais, amenait cinq cents hommes (4), presque aussitôt renforcés par quatre compagnies gasconnes du capitaine Carles (5). Et il apportait la

(1) Jean de Laet, *Histoire du Nouveau Monde*, édit. de 1640, p. 519.

(2) Catherine à Saint-Gouard. 8 février 1581 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 354).

(3) Relation du voyage de Sarmiento (1579-1580), traduction française dans B. N., Nouv. acq. franç. 306, p. 835. Sarmiento arbora le pavillon blanc, dès qu'il aperçut les armes de Portugal au mât du grand vaisseau adverse. Pour toute réponse, on mit l'épée au clair. Et des deux côtés, chacun chercha à gagner le vent pour tomber sur l'autre. Une balle traversa la barbe de Sarmiento. Mais dès qu'il hissa le pavillon espagnol en faisant sonner la cloche du branle-bas, les Français s'éclipsèrent.

(4) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 383.

(5) En août *(Ibidem)*. — Scalin les avait demandées d'urgence, par lettre datée d'Angra, île de Terceire, 13 juin (B. N., Portugais 66, fol. 46).

stupéfiante nouvelle que le colonel général de l'infanterie, Philippe Strozzi, suivait avec quinze mille arquebusiers.

La résistance aussitôt s'organisa dans les îles encore indépendantes, Terceire, San-Jorges, Graciosa, Pico, Fayal, Corvo et Florès : officiers, religieux, habitants écrivirent à Catherine de Médicis pour la remercier de sa protection (1). Le 18 juillet, les habitants de Terceire repoussaient une descente des Espagnols et faisaient subir au général de l'escadre de Galice, Pedro Valdès, une perte de trois ou quatre cents hommes (2), si bien que l'amiral espagnol Juan Gomez de Médina crut prudent de hisser à la misaine les armes de la France, en s'approchant des Açores (3). Le vice-amiral Charles Rouault de Landreau, qui amenait en mai 1582 huit cents arquebusiers de renfort, de la poudre et cinquante pièces de canon, faillit détruire une autre escadre espagnole, à l'île San-Miguel (4). Avec deux de ses capitaines, il enveloppait l'amiral Pedro Peijoto ; son lieutenant, Crené, se faisait tuer en attaquant le vice-amiral ennemi ; au moment le plus critique de l'action, cinq autres de nos bâtiments, cachés derrière une pointe, se démasquaient soudain... C'en était fait de Peijoto, si le vent les avait portés sur le théâtre du combat. Une accalmie fut au contraire le salut des Espagnols, qui finirent par se dégager et

(1) Lettres des habitants d'Angra, Praya, San-Sebastiaô (B. N., Portugais 66, fol. 18 et suiv.; Nouv. acq. franc. 5177, fol. 75 et suiv.). — Henri III aux habitants d'Angra. 16 juillet (C. Fernandez Duro, *La Conquista de las Azores en 1583*. Madrid, 1866, in-8°, p. 226). — Scalin à Catherine de Médicis. Terceire, septembre (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 260, p. 47).

(2) Duro, p. 13.

(3) Le 11 mars 1582 (Duro, p. 253, 268). Il est vrai qu'il montait le *Grand-Gui* de Saint-Malo, de 888 tonneaux, sur lequel le roi d'Espagne avait mis l'embargo (Cf. la requête de Henri III à ce sujet, 28 juin 1582 : B. N., Franç. 16108, fol. 289).

(4) Landreau, qui avait jadis couru la mer des Antilles et failli capturer la belle Madeleine de Giron, femme du vice-roi espagnol (Brantôme, t. VII, p. 161), avait eu permission de Strozzi d'arborer le pavillon vice-amiral (B. N., Cinq-Cents Colbert 39, fol. 576).

gagnèrent l'abri de la terre (1); à Terceire, Landreau porta ombrage à l'amiral Manuel de Silva, qui refusa de lui confier les bâtiments portugais restés fidèles à Don Antonio, quatorze nefs et deux galères, sous prétexte que nous n'avions d'autre but que de piller l'île (2).

Les propos, tenus l'année précédente par des marins rochelais, justifiaient ces craintes. « Nous sommes Français, disaient-ils, et en chemin vers l'Isle Floride (Florès) pour y entrer de faict et de force si besoing en estoit, pour en prendre jouissance toute nostre vie et la vie de noz suyvans, et la rendre en l'obéissance du roi de France (3). »

A un prince errant, chassé de son royaume, on ne fait point crédit. Si Don Antonio engagea ses joyaux en Angleterre pour armer une misérable escadre de six ou sept vaisseaux, si les Hollandais exigeaient une remise de moitié sur les droits de douane et la levée d'un impôt sur l'exportation portugaise comme prix d'une intervention navale (4), pourquoi la fille des banquiers florentins eût-elle été plus désintéressée? « Je feindrai avec Dom Antoine, écrivait-elle (5), afin qu'il ne se jette point entre les bras de la reine d'Angleterre, et que je n'aie de mon titre de prétendant que le nom, les autres le profit. » Était-ce là façon de lier partie comme Antoine et Cléopâtre, suivant la malicieuse épigramme du Parlement!

Lier partie? Don Antonio apprit, à son arrivée en France,

(1) De Thou, L. LXXV. — Duro, p. 253. — B. N., Italien 416, fol. 2.

(2) Lettre de Luys de Paiva. San-Miguel, 20 juin 1582 (B. N., Franç. 16108, fol. 275).

(3) « Copie d'une lettre envoyée au gouverneur de La Rochelle par les capitaines des gallères. » 1581 (Cimber et Danjou, 1re série, t. IX, p. 330).

(4) Ils auraient à ce prix fourni 12 gros vaisseaux de guerre, 134 petits bâtiments, 100 000 livres de poudre et 350 000 florins (Kervyn de Lettenhove, *les Huguenots et les Gueux*, t. VI, p. 108. — Forneron, *Histoire de Philippe II*, t. III, p. 141. — Comte Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. IX).

(5) A Villeroy, le 4 juillet 1582. Je ne reproduis pas l'orthographe de la lettre (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 40).

comment nous l'entendions : le frère du roi, François d'Alençon, débattit avec lui le prix de notre concours. La renonciation de sa mère au trône de Portugal comportait certaines compensations qui furent réglées entre les deux princes, le 6 octobre 1581, lors d'une entrevue secrète dans une ville d'Eu (1). N'y assistaient comme témoins que Vimioso et Strozzi.

De quelques confidences échappées à celui-ci au cours d'une conversation avec Brantôme, on pouvait conjecturer qu'un grand rôle lui était réservé dans les combinaisons de la reine mère, un rôle incompatible avec la charge de colonel général de l'infanterie. Invité à se défaire de son office pour cinquante mille écus, Philippe Strozzi obéit, non sans regret. Ce lui fut une « parolle aigre à cracher : » mais, disait-il, ou je mourrai à la tâche, ou j'aurai un état plus grand que celui de colonel, un état tel que nul n'osera jamais me l'ôter (2).

Qu'entendait-il par là? Certaines lettres de provision mystérieuses, qu'il venait de recevoir, l'établissaient « lieutenant-général ou vice-roy, sans qu'il fût besoin de le spécifier plus particulièrement, en certain endroit où ledit sieur de Strozzi s'acheminait : » il devait avoir, « lui seul, la totale charge, commandement et intendance de par sa Majesté en l'endroit et lieu dessusdit » (3).

Ce lieu, on l'apprendrait par un pli cacheté à n'ouvrir que le jour du départ (4). Et d'une main alourdie par l'âge, avec

(1) B. N., Cinq-Cents Colbert 29, fol. 574. — Dès le 16 mai 1581, le duc François d'Alençon écrivait à Strozzi qu'il désirait rendre service au comte de Vimioso, connétable et confident de Don Antonio (Extrait des Arch. de Strozzi : B. N., Franç. 20286, fol. 64).

(2) Brantôme, t. VI, p. 91. — Strozzi avait auparavant tenté d'obtenir la charge d'amiral par la démission de Mayenne. 1580 (*Mémoires* du marquis de Beauvais-Nangis, édit. Monmerqué, p. 28).

(3) Lettres patentes de Henri III, « assisté de la royne sa mère ». Paris, 7 septembre 1581 (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 191, fol. 145).

(4) Catherine de Médicis à Brissac. Mirebeau, 20 mars 1582 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 15).

une ortographe trop fantaisiste pour que je la reproduise, mais avec une largeur de vues étonnante, voici quel magnifique plan de campagne traçait la vieille reine :

Strozzi, après avoir occupé Madère, achèvera de remettre les Açores sous la domination portugaise. Brissac, avec ses troupes, s'assurera des îles du Cap Vert. Le mois d'août venu, Strozzi, laissant dans les îles des forces suffisantes pour les conserver, s'acheminera vers le Brésil avec le reste de son armée (1). — Ainsi, c'était du Brésil que le cousin de la reine était nommé vice-roi. Antoine et Catherine étaient « demeurés d'accord que, luy restabli dans ses Estats, elle auroit pour ses prétentions la région du Brésil » (2).

Mais il n'était question, dans les contrats d'affrètement, que de « protéger les navires marchans, empescher les pirattes ou faire ce qui serait commandé par Sa Majesté ou la Royne sa mère » (3) : termes assez ambigus pour que les protestants, pris de peur, demandassent des explications (4).

La situation leur semblait identique à celle qui précéda la Saint-Barthélemy. Une escadre était encore aux portes de la Rochelle. Et Strozzi se trouvait en mesure d'accomplir son rêve d' « oster le venin et la contagion de la France ». Doué des qualités et des défauts de sa cousine, Florentin comme elle, cet homme « au visage quasi barbare, reffroi-

(1) Ce plan, soumis au roi, fut apostilllé et approuvé par lui le 3 mai 1582 (*Ibidem*, t. VIII, p. 18, note : l'original est à Saint-Pétersbourg, vol. 19 des Autographes de la Bibl. de l'Ermitage).

(2) Hermann Taffin, S. de Torsay, *la Vie, mort et tombeau de haut et puissant seigneur Philippe de Strozzi*. Paris, 1608, in-8° : réimprimé par Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, t. IX, p. 444. — Cf. E. Picot, *Les Italiens en France*, t. II (1905).

(3) Bréard, p. 240.

(4) Henri III à Matignon. 21 mai 1582 (B. N., Franç. 3291, fol. 129 : Bréard, p. 243). — Le 10 octobre 1580, il avait déjà écrit à Saint-Luc, gouverneur de Brouage, de suspendre toute entreprise du côté de Ré pour ne pas « ébranler » les Rochelais (Pièce vendue à la librairie Dumont).

gné et noiraud » (1), avait aussi sur la conscience une Saint-Barthélemy. Un jour que son armée traversait la Loire, il avait fait jeter du haut des Ponts-de-Cé plus de huit cents filles de joie, dont ses soldats refusaient de se séparer. Assez tolérant par ailleurs, sceptique en matière de religion, ni « bigot, hypocrite, mangeur d'images, ny grand auditeur de messes et sermons », il pratiquait en tout le même scepticisme. On lui faisait la réputation de n'être ni mauvais ennemi, ni bon ami. Il avait de l'estime pour les Espagnols qui avaient, suprême injure! jeté à la mer le cercueil de son oncle Léon, lors de la prise de Port'Ercole.

A ses amis au contraire, il donnait parfois « le coup de pied de mullet », au point que l'un d'eux, Guy de Saint-Gelais de Lanssac, le provoqua en duel à la veille du départ. Et tout cela « pour un morceau de taffetas blanc », pour une enseigne blanche de colonel que Strozzi refusait de lui accorder! La défection de Lanssac et de ses deux régiments de gentilshommes creusa, par suite, un vide profond dans le corps expéditionnaire (2).

A Lanssac, comme à La Rochefoucauld et à Saint-Luc, Catherine de Médicis avait hésité à délivrer des lettres de commission pour cette campagne. Pressentant que les grands seigneurs subiraient difficilement d'être en sous-ordre et que Strozzi exciterait la méfiance « per essere Italiano » (3), elle suppliait de modestes capitaines (4), Étienne de Borda

(1) Cf. le portrait de Strozzi attribué à François Clouet (B. N., Estampes, grav. dans *Bibliothèque nationale : exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle*. Paris, 1907, in-8°, n° 209).

(2) Brantôme. — Les deux regiments de Lanssac comprenaient plus de 600 gentilshommes, qu'il eut ordre de licencier. Lanssac et Henri III à Matignon, 18 et 26 mai 1582 (B. N., Franc. 3351, fol. 21, et Franc. 3291, fol. 130).

(3) Busini a Belisario Vinta. Paris, 24 septembre 1582 (A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 429).

(4) Catherine de Medicis a Borda. 31 mai 1582 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 33).



PHILIPPE STROZZI

(et non Pierre Strozzi) : Portrait attribué à Clouet.

entre autres, de suivre, secourir et assister son cousin. « A dire la vérité, écrivait-elle, j'estime qu'il vault mieux avoir moins de forces, pourveu qu'elles soient bien unyes et obéissantes, qu'autrement (1). » Combien l'avenir allait montrer sa clairvoyance!

Le marché passé avec un négociant bordelais, pour les vivres du corps expéditionnaire, ne prévoyait rien moins que dix à douze mille bouches à nourrir (2). La plus grande partie des troupes, recrutées parmi les vieilles bandes d'infanterie gasconne et dans le régiment de la reine, vinrent camper autour de Brouage, où François d'Épinay Saint-Luc, gouverneur de la place, assemblait des transports. Une autre division s'apprêtait en Normandie, par les soins de Charles de Cossé-Brissac et de Pierre Le Normant de Beaumont, l'un colonel des vieilles bandes françaises en Piémont, l'autre maître des eaux et forêts et marin d'occasion. Forte d'une vingtaine de bâtiments (3), avec huit compagnies de débarquement, elle allait partir en avant-garde, en janvier 1582, sans attendre les contingents de Strozzi et de Don Antonio (4), quand des nouvelles d'Espagne modifièrent ces dispositions. Devant l'imminent appareillage d'une grosse flotte adverse, force fut de masser toutes nos troupes pour lui tenir tête, au lieu de les expédier par échelons (5).

Lorsqu'elle eut achevé sa concentration à Belle-Isle,

(1) Catherine à Matignon. 10 janvier 1582 (*Ibidem*, t. VIII, p. 3).

(2) Strozzi à Catherine de Médicis. 6 avril (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVI*[e] *et XVII*[e] *siècles*. Paris, 1889, in-8°, p. 230; tout le chap. VI est consacré à « l'expédition navale aux Açores, en 1582 »).

(3) Dont le *Saint-Pierre* de 500 tonneaux construit tout exprès à Touques, le *Jacques* (300 tonneaux), le *Baptiste* (170), la *Salamandre* (170), la *Françoise* (120), l'*Espérance* et les barques *Éronde*, *Aventureuse*, *Marie*, *Florence*, *Bonne-Aventure*, *Reine*, *Jésus* (Bréard, p. 245, 239, 262).

(4) Catherine de Médicis à Matignon. 20 janvier (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 5, cf. t. VII, p. 407).

(5) Catherine de Médicis à Brissac. 20 mars (*Ibidem*, p. 16).

« l'armée de mer mise sus pour le secours de Don Antonio, roy de Portugal » (1), offrit un spectacle imposant : et Don Antonio put croire à une revanche prochaine, quand la *Réale* des galères, l'amenant de Nantes, le fit passer sur le front d'une armée de soixante-quatre voiles. On ne pouvait malheureusement attendre d'un colonel les talents d'un stratège naval : il avait organisé sa flotte comme une troupe d'infanterie, avec lieutenant-général, Brissac, maréchal de camp, Borda, et maîtres de camp, Sainte-Souline et de Bus. Chacun avait sous ses ordres non des vaisseaux, mais un certain nombre de compagnies, qui étaient en tout cinquante-cinq, soit cinq mille hommes de troupes de débarquement, dont une grande quantité de gentilshommes, gens d'armes ou simples volontaires. Les meilleurs marins, venus avec la division normande, étaient des capitaines de la marine royale, Coquigny, Louis de la Chandre, Guillaume Cavelier de Maucomble, Gabriel Parey de Brévedent, François Beuzelin de Lierre, Antoine de Roquemaurel, Étienne de Bris de Limpiville. Citons encore Antoine Escalin, venu des Sables-d'Olonne avec *la Fargue* et *le Croissant,* le lieutenant de l'amirauté de Guyenne Louis Fumée (2), qui amenait cinq vaisseaux et quatre cents volontaires, enfin le capitaine Pardin, dont les troupes d'infanterie française montaient les sept bâtiments anglais du prétendant. Seul manquait au rendez-vous Schomberg et la bande de quinze cents Allemands qu'il devait amener par la voie d'Amsterdam. Mais peut-être n'avait-il pu contracter d'emprunt, même en mettant en gage sa corne de licorne (3).

(1) B. N., Cinq-Cents Colbert 29, fol. 378. — British Museum, *State Papers, France*, vol. 73; publié par le comte Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis,* t. VIII, p. 388.

(2) Provisions de vice-amiral de Guyenne pour le sieur Fumée, 12 mars 1575 (B. N., Moreau 1340, fol 22 v°).

(3) Arthur-John Butler, *Calendar of State papers, Foreign series* (1581-1582), n° 551.

Le 16 juin, un code de signaux (1) fut remis aux capitaines et, presque aussitôt, le vaisseau amiral *Saint-Jean-Baptiste,* où Don Antonio avait pris passage, hissa l'ordre d'appareiller. Aux côtés d'un marin aussi novice que Strozzi, la lourde charge de capitaine de pavillon était remplie par Jean de Coquigny (2), l'explorateur de la région brésilienne et le bouc émissaire des Espagnols (3), voire de nos propres officiers (4).

Une rixe entre les marins d'un navire basque et les gens de Joseph Doineau de Sainte-Souline motiva une ordonnance de police très sévère, qui fut affichée au grand mât de chaque navire, puis une réprimande, dont l'amour-propre froissé du maître de camp garda une mortelle rancune. La mauvaise marche de la hourque amirale eut une conséquence plus funeste encore : la prolongation du voyage amena une épidémie de scorbut. Particulièrement éprouvé, le capitaine Fumée proposa une relâche à Madère et du même coup la conquête de l'île. Mais Brissac s'y opposa, dans la crainte de voir piller une terre dont il avait promesse d'être vice-roi. « Voilà comment souvent les particularitéz sont causes de la ruine du total. »

Le 16 juillet seulement, au bout d'un mois de navigation, la flotte française jetait l'ancre en rade de San-Miguel, que nos pilotes, par une singulière méprise, leurs cartes étant trop courtes, avaient confondue avec Santa-Maria. Pour cerner la division Peijoto, abritée sous le fort de Punta-Delgada, le lieutenant général et les maîtres de camp débar-

(1) Peut-être ces « Ordonnances et signes qu'il est requis de bien observer pour naviguer la nuict ou le jour en une armée royale », transcrites dans un ouvrage que le cosmographe Nicolay d'Arfeuille offrait, le 8 juillet suivant, à l'amiral de Joyeuse (B. N., Franç. 20008, fol. 52).

(2) Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande,* p. 264.

(3) L'ambassadeur d'Espagne se plaignait de ses menées dès 1581 (*Lettres de Catherine de Médicis,* t. VII, p. 354).

(4) De Brissac entre autres (*Ibidem,* t. VIII, p. 390).

quèrent douze cents hommes, culbutèrent les troupes de Lorenzo Noguera et les refoulèrent en désordre sur la forteresse : mais au lieu de profiter d'un succès que le capitaine de Roquemaurel avait payé de sa vie, Philippe Strozzi différa l'assaut par « raison de philosophie ». La nuit venue, des bateaux envoyés par les capitaines de Beaumont, Coquigny, Limpiville et Maucomble pour reconnaître les navires de Peijoto, en enlevèrent quatre sous le feu du fort : le reste, deux galions et trois caravelles, s'était échoué. Sommée de se rendre par Don Antonio de Crato, la garnison refusa (1).

Sur ces entrefaites, on intercepta une patache que le capitaine général des galères d'Espagne envoyait au gouverneur Ambrosio de Agujar pour mander son arrivée. Si secrète que fût tenue la destination de notre flotte, l'ennemi était renseigné, ayant pour indicateur, on l'apprit plus tard, l'intendant général de Don Antonio, Miguel Vaez (2). Et Don Alvaro de Bazan, marquis de Santa-Cruz, était à nos trousses avec l'escadre de Lisbonne (3). Les dépêches saisies à bord de la patache d'avis laissaient entendre qu'il avait ordre de rallier à San-Miguel la division Peijoto, d'y attendre l'escadre de Cadix (4), la jonction faite, de protéger la flotte des Indes, puis de nous écraser à Terceire. Divulguer ainsi un plan de campagne eût été bien naïf, si ce n'avait été au contraire une suprême habileté. C'était inciter l'adversaire à une action immédiate.

Et l'adversaire se laissa prendre au leurre. Dès que la

(1) 20 juillet (Ministère de la Marine, Bibl., ms. 109, p. 4).

(2) Comte Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. x et xiii.

(3) Deux galions, 31 nefs et hourques, 11 zabres ou caravelles et 7009 hommes de mer et de terre.

(4) Commandée par Don Juan Martinez de Recalde et Bénavidès, elle comprenait 35 bâtiments et 4527 hommes (C. Fernandez Duro, *La Conquista de las Azores*, p. 297).

flotte espagnole parut dans la matinée du 22 juillet par le travers de Villafranca, Strozzi rembarqua ses troupes. A l'objection si naturelle qu'il était mauvais d'abandonner le terrain conquis : « Battons d'abord la flotte ennemie, répondait-il : elle est de trente et un navires, la nôtre de soixante-treize. Si nous remportons la victoire, nous serons maîtres non seulement du Portugal et de ses îles, mais aussi de toutes les flottes des Indes, de Calicut et du Pérou. » Ce jour-là, le connétable du prétendant eut le pressentiment que la partie était perdue : « Monsieur, écrivait-il à l'historien d'Aubigné, vous avez esté trop fidelle prophète de nos maladies... Mais je vous promets de prendre le remède d'une brave mort. Vous me plaindrez et n'aurez point honte de l'amitié que vous avait jurée Antoine, comte de Vimiose (1) ». Cet adieu expédié, il s'embarqua aux côtés de Strozzi.

La journée du 23 se passa en escarmouches et en manœuvres, les nôtres par trois fois essayant de doubler l'arrière-garde ennemie, afin de la prendre entre deux feux. Le lendemain, comme Santa-Cruz tentait d'entrer en communication avec Punta-Delgada, notre flotte lui barra la route et arriva en trois colonnes sur l'arrière-garde de Don Miguel de Oquendo. Santa-Cruz, Figueroa, Eraso et Bobadilla, revirant aussitôt de bord, se portèrent vivement au secours de leur collègue pour le dégager, tandis qu'un coup de vent démâtait le vaisseau du maître de camp de Bus, et le faisait sombrer avec les deux tiers de son équipage.

Le 25, avant la diane, ils chassaient Beaumont avec vent en poupe ; Strozzi demanda à quelques capitaines de maintenir le contact, tandis qu'il rallierait sa flotte dispersée : « ils refusèrent tout à plat ». Fumée s'offrit à marcher avec ses volontaires, pourvu qu'on le soutînt. Un navire traînait fort

(1) Agrippa d'Aubigné, édit. de Ruble, t. VI, p. 318.

loin derrière la flotte espagnole : l'attaquer, c'était jeter le désarroi parmi elle par la nécessité de porter secours au traînard. Fumée ne s'en tint pas là : il alla canonner le galion vice-amiral et, passant sur le front de l'armée ennemie, lâcha toute sa volée au galion amiral, puis revira de bord sans cesser le feu. « L'ennemy tint bride, de peur d'être houspillé. »

Mais l'escadre de soutien, au lieu d'appuyer Fumée en donnant à travers les Espagnols, amena ses bourcets et recula à plus de deux lieues. « Les lâches! criait Fumée en sautant sur le tillac de Strozzi : il aurait fallu leur couper la tête dès la première reculade. Prenez-les comme otages à votre bord au moment du combat; et mandez à leurs lieutenants et enseignes que, s'ils ne marchent pas à l'abordage, ils seront, eux et leurs capitaines décapités. — Ce serait leur faire trop de déshonneur », répliqua Strozzi. — « Ne feray de ma vie estat d'homme qui usera de vieils mots de philosophie au temps de résolution », murmurait un de ses capitaines.

II

BATAILLE NAVALE DES AÇORES

Ces « vieux mots de philosophie » que Strozzi croyait encore de mise, c'était l'appel à l'honneur. Le 25 juillet 1582, il mandait à bord de l'amiral tous les capitaines; et leur rappelant que la mort et la dégradation attendaient ceux qui déserteraient la lutte, il leur fit signer à tous l'ordre de bataille (1) que voici (2) :

(1) Arrêté par un conseil de guerre, composé de Strozzi, Brissac, Vimioso, La Châtaigneraie, Borda, La Ferrière et Pellicart. On le trouvera dans H. de Torsay, *la Vie... de Strozzi* : Cimber et Danjou, t. IX, p. 453 : cet ordre de bataille fut rapporté par le secrétaire de Strozzi, Formiconi.

(2) Bataille navale des Açores, 26 juillet 1582 :

Sources françaises : Relation anonyme, qui semble inspirée par Louis

Tous les capitaines se tiendront vergue à vergue. Les deux généraux, les capitaines Maucomble et Criniville aborderont tous ensemble l'amiral et le vice-amiral espagnols, au choix : l'autre de ces adversaires sera enveloppé par les maîtres de camp et Antoine Escalin. Les groupes suivants aborderont chacun un des plus grands vaisseaux ennemis : Thomas Brèvedent et Des Rivaux; Beuzelin de Lierre, Le Plessis et le Picard du Dresnay; La Barge et Montmort; Fumée et Busey; enfin le *Flibot* et deux des vaisseaux capturés sous le fort de San-Miguel, que Brissac

Fumée, chef d'une division navale (B. N., Cinq-Cents Colbert 29, fol. 580 : publiée par le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 389). — Relation adressée à l'historiographe Du Haillan par le capitaine Du Mesnil-Ouardel. Terceire, 17 août (B. N., Dupuy 87, fol. 147; Dupuy 844, fol. 345; Franç. 3958, fol. 192; Franç. 3959, fol. 96 v°; Franç. 17286, fol. 189 : publiée par le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, t. VIII, p. 397). — Autres relations, dont l'une de Formiconi, secrétaire de Strozzi, publiées par Arthur-John BUTLER, *Calendar of State papers, foreign series of the reign of Elizabeth* (may-december 1582). London, 1909, in-8°, p. 344, n° 353, et p. 362, n° 365. — Lettre de Villeroy, 12 septembre (B. N., Franç. 6631, fol. 68 : publiée par le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, t. VIII, p. 405). — Agrippa D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, édit. de Ruble, t. VI, p. 319. — DE THOU, L. LXXV. — MÉZERAY, *Histoire de France*, t. III, p. 524. — DE TORSAY, *la Vie... de Strozzi*, dans CIMBER et DANJOU, 1re série, t. IX, p. 453. — François DE LA NOUE, *Mémoires*, dans la collection Petitot, t. XXXIV, p. 282. — Lettre de Paul de Foix, 4 novembre (*Lettres de Messire Paul de Foix au roi Henri III*. Paris, 1628, in-8°, p. 617, 620). — THEVET, *Vie des hommes illustres*, t. II, chap. LXXXIII. — Joachim AMBERT, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1866, t. LXI. — BRANTÔME, t. II, p. 71, 82; t. VI, p. 87, 145.

SOURCES ESPAGNOLES : Elles ont été presque toutes reproduites par C. FERNANDEZ DURO, dans *la Conquista de las Azores*. Telles : « Lo succecido a la armada de Su Magestad de que es capitan general el marques de Santa Cruz », par le marquis lui-même (B. N., Italien 416, fol. 155 : DURO, p. 276). — Relation de Don Miguel de Oquendo. 29 juillet (DURO, p. 306). — Relation de Don Lope de Figueroa. 3 août (DURO, p. 334). — PANTERO-PANTERA, *Armata navale*, texte étudié par A. JAL, dans son *Archéologie navale*, t. II, p. 273. — La bataille des Açores a été peinte dans la salle des Batailles du monastère de l'Escorial : la fresque, intitulée *Batalla naval de la isla de San Miguel el dia 26 de julio de 1582*, a été reproduite en gravure par D. Ramon SEOANE Y FERRER, marques DE SEOANE, *Navegantes Guipuzcoanos*. Madrid, 1908, in-8°, p. 46-47.

a pourvus d'équipages. Quant aux autres, « ils prendront party, chacun selon que l'occasion s'en présentera, et n'y aura navire qui n'aborde. Est fait commandement à tous les maîtres et contremaîtres qu'en abordant, ils mettent de bonnes saisines aux navires de l'ennemy. Les pataches suivront dans les eaux des vaisseaux, arquebusant les équipages espagnols. Afin de se reconnaître, les bâtiments arboreront un guidon blanc au bout de l'artimon ; capitaines et soldats porteront l'écharpe blanche sur leurs accoutrements de feste. »

Le 26 juillet, de grand matin, Strozzi passa de vaisseau en vaisseau pour mettre l'armée en bataille : comme il avait entendu murmurer que l'amiral avait une hourque lourde et pesante pour demeurer derrière, il avait transporté son pavillon du *Saint-Jean-Baptiste* sur un des meilleurs voiliers de la flotte, celui de Beaumont, bâtiment bien léger, bien petit pour se mesurer avec un gigantesque galion (1). Don Antonio n'était plus avec lui : de l'île de Terceire, il allait suivre de loin la bataille, qui déciderait de son sort.

Au moment d'attaquer, vers midi, « les Français avaient toutes choses à souhait, les vents, le reflux, le soleil et la terre, mais non cette alégresse et cette généreuse gayeté qui promet les victoires » (2). Une vingtaine de bâtiments s'étaient défilés; des autres, c'est à peine si une quinzaine se trouvaient en ligne, cinq derrière Strozzi, six sur la gauche avec Brissac et quatre à l'extrême-gauche avec Sainte-Souline (3). « Cappitaine Du Mesnil et toy aussi, cappitaine Baret, dit Strozzi à ses voisins, tenez-moy parolle; comme vous me verrez à bout, venez-moy secourir,

(1) En vain, Coquigny, son capitaine de pavillon qu'il laissait derrière lui, l'avait-il supplié de rester à bord du *Saint-Jean-Baptiste* et de ne point s'aventurer ainsi. En vain, Beaumont et le capitaine de Lierre joignirent-ils leurs instances à celles de Coquigny (Butler).

(2) Mézeray.

(3) Agrippa d'Aubigné.

et abordez par la poupe et moy par la proue. Et le voilà parti d'une espouventable façon » contre l'ennemi.

Les deux flottes, éloignées de dix-huit milles de l'île San-Miguel, couraient la bordée du nord, bâbord amures, avec vent de nord-nord-ouest favorable aux Français. Strozzi se jeta sur le grand galion *San-Mateo*, battant pavillon vice-amiral de Don Lope de Figueroa, maître de camp, qui couvrait le flanc de la flotte espagnole et lui faisait un rempart de sa double batterie de trente pièces. Strozzi l'accroche à bâbord, Brissac lui jette ses grappins à tribord, Du Mesnil-Ouardel, Baret et un autre le prennent d'enfilade de poupe en proue. Quatre autres de nos bâtiments attaquent et tiennent en respect la hourque *San-Pedro* du maître de camp Don Francisco de Bodadilla. Et c'est là tout l'effort d'une flotte de soixante-treize voiles.

Santa-Cruz avait formé sa ligne en alternant les hourques flamandes et les nefs guipuscoanes, que deux capitaines maintenaient en ordre, rectifiant les distances et répétant de navire en navire les commandements. Elle s'étendait « en deux branches », les galions amiraux en pointe, avec une réserve de sept bâtiments. Le *San-Martin,* galion amiral, faisait face à notre extrême gauche. Ayant jugé aux manœuvres de deux bâtiments de Sainte-Souline qu'ils s'apprêtaient à fuir, le pilote réal fit part de son observation à Santa-Cruz ; toute l'aile droite se porta aussitôt en avant, huit bâtiments contre la division Sainte-Souline, neuf contre le groupe que Brissac venait de quitter. Notre extrême-gauche recula sans combattre; le maître de camp suivit « l'espouvente des siens » (1). « Allons à bord, Monsieur, pour sauver M. de Strosse, criaient à leur chef les soldats du régiment de Sainte-Souline. — Ventre de Dieu, allez-y si vous voulez, répliquait l'obèse maître de camp : voilà la

(1) Agrippa d'Aubigné.

chaloupe. » Et il ne fit pas tirer un coup de canon, pas un coup de mousquet pour appuyer son chef, gagnant ainsi les soixante mille écus qu'un agent espagnol, au moment du départ, lui avait promis comme prix d'une trahison (1).

L'attaque du *San-Mateo* avait été extrêmement violente. Criblé de boulets, brûlé par des fusées qui avaient cinq fois allumé des incendies, la moitié de l'équipage, cent vingt-deux hommes, hors de combat, le galion espagnol était réduit à toute extrémité; on ne voyait plus sur le pont « qu'un viel homme et ung petit garson », lorsque la réserve donna. *La Juana* de Garagarza et *la Galarra* de Biscaie prennent Strozzi à revers, tandis que *la Concepcion* d'Oquendo, *la Maria* de Villaviciosa et le navire de Benesa enveloppent Brissac, préalablement détaché du vice-amiral espagnol par une charge à toutes voiles de *la Concepcion*.

Mais Juan de Villaviciosa, capitaine de l'escadre de Guipuscoa, qui s'est accroché à l'étrave de Brissac, est lui-même investi par *le Sacre* de Dieppe. Et cet octogénaire à barbe blanche ne parvient à se rendre maître de son adversaire qu'au prix d'une blessure mortelle : quatre-vingt-dix-sept de ses hommes gisaient près de lui. Par les sabords espagnols, on voyait « ruisseler le sang gros comme la jambe ».

A bord de notre vice-amiral, la bordée d'Oquendo avait emporté dès le début cinquante hommes et troué le navire qui faisait eau : Miguel d'Oquendo était maître du pont; le capitaine de notre compagnie de débarquement, Orival, était son prisonnier; déjà, les vainqueurs, notre pavillon bas, déménageaient les meubles et jusqu'à la vaisselle d'argent de l'état-major. Seul, Brissac, barricadé dans sa cabine,

(1) Paul Durand-Lapie, *Dom Antoine I*[er], *roi de Portugal* (1580-1595), p. 61. — Cf., sur la trahison de Sainte-Souline, la lettre de l'ambassadeur de France Ségusson de Longlée à Henri III. 1[er] juin 1584 (Albert Mousset, *Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue (1583-1590), Pierre de Ségusson*. Paris, 1908, in-8°, p. 41).

résistait encore. Et bien lui en prit. Le capitaine Étienne de Bris de Limpiville, « grand marinier » qui s'était évadé des prisons de Londres en sciant les barreaux de sa fenêtre (1), arrivait à la rescousse ; avec l'aide du capitaine Cavelier de Maucomble, il jetait par-dessus bord les Espagnols et dégageait son chef. *La Concepcion*, très maltraitée à son tour, perdait quarante et un hommes et ne pouvait empêcher Brissac de quitter le champ de bataille (2). S'il avait accompli durant l'action « ce qu'ung Caesar pouvoit faire », Brissac eut le tort de venir lui-même et le premier en dire les Commentaires à la Cour.

Strozzi restait seul. Il était six heures du soir, il y en avait cinq qu'il combattait. Au témoignage des Espagnols, « jamais soldars ne fisrent mieulx ; et sy quinze des milleurs navires eussent abordé, ilz eussent emporté le marquis sans doubte (3). » Coquigny se traînait, avec sa lourde hourque, au secours de son chef (4). Le capitaine La Barge, gentilhomme de Brie, lui avait fait passer quelques troupes fraîches ; mais les munitions manquaient, le vent devenait contraire, Strozzi ordonna la retraite et commanda à ses deux matelots, Du Mesnil et Baret, de soutenir le combat, tandis qu'il se dégagerait. La manœuvre fut des plus malaisées, parce qu'une ancre du *San-Mateo*, entrée par un sabord, retenait accrochée notre capitane. Elle réussit pourtant : et Strozzi, à trois cents pas de la mêlée, se croyait hors de danger, quand la division de Santa-Cruz vint à toutes voiles se jeter sur lui.

Attaqué des deux bords à la fois, son petit bâtiment de

(1) En septembre 1577. Le secrétaire de l'ambassade de France lui avait apporté une lime et une corde. Dès le mois de décembre, Limpiville organisait une expédition de quatre grands navires pour les Indes Occidentales (*Calendar of State papers, Foreign* (1577-1578), p. 475 et 497).
(2) Il n'avait plus en vie que 60 hommes (Butler).
(3) B. N., Franç. 16108, fol. 401.
(4) Butler.

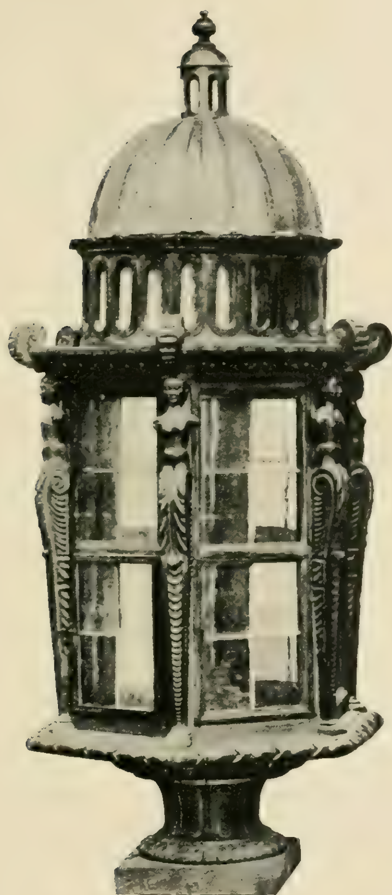
200 tonneaux avait à lutter contre un galion de 1 200, *le San-Martin,* et un autre vaisseau de haut bord, *la Catalina,* dont les feux l'écrasaient. Du pont, de la chambre de poupe et des hunes du galion-amiral, les mousquetaires de Gamboa, Herrera et Gallo exécutaient un tir plongeant, que secondaient, de *la Catalina,* les arquebusiers de Don Juan de Vivero. Par une résistance désespérée, Strozzi parvint à faire encore subir à ses nouveaux adversaires une perte de cent cinq hommes (1). Mais il avait la cuisse brisée, Beaumont était tué, le connétable de Vimioso blessé à mort, des centaines de cadavres jonchaient le tillac, où le sang ruisselait à flots.

Quand il n'y eut plus d'espoir, l'enseigne du bord, par un acte sublime de patriotisme, plutôt que de rendre son drapeau, s'en fit un suaire et se laissa couler dans l'abîme. Mais Santa-Cruz put joindre à ses trophées, aux fanals des capitanes turque, algérienne et portugaise, la grande lanterne au dôme doré soutenue par des cariatides, qui était à bord de son adversaire l'insigne du commandement (2). Des six cents hommes qui avaient combattu aux côtés de Strozzi, trois cents vivaient encore, la plupart blessés. Ils étaient prisonniers.

Transbordé sur *le San-Martin,* Strozzi avait été posé sur le pont de cordes du galion : un soldat espagnol, dit-on, glissant son épée à travers les mailles du pont, la lui plongea « dans le petit ventre ». Et Santa-Cruz, sans daigner regarder son prisonnier, fit signe de le jeter à la mer. Ainsi mourut, après s'être comporté en « homme advantureux, furieulx et désespéré, mais non comme un grand cappitaine », celui qui aurait dû nous doter du Brésil.

(1) *La Catalina* perdit 20 hommes; *le San-Martin,* 85 (Duro, *La Conquista...,* p. 292, 323).

(2) On peut encore la voir à l'Armeria de Madrid. Elle a été reproduite par El Conde V. de Valencia de don Juan, *Catalogo historico descriptivo de la real Armeria.* Madrid, 1898, in-8°, p. 382.



FANAL DE LA CAPITANE DE STROZZI

capturé par Santa-Cruz

à la bataille des Açores et conservé à l'Armeria de Madrid.

Cependant, Le Picard Du Dresnay, en se dévouant pour sauver son chef, avait été tué; et Du Mesnil était resté accroché au *San-Mateo,* qui l'emportait comme un milan fait d'un poulet : quarante cadavres jonchaient son tillac, lui-même était hors de combat : « Tous noz bonshommes estoient ou mortz ou blesséz, disait-il; n'espérions autre grâce ou miséricorde que celle de Dieu. » Vers le soir, la brise poussa hors de la mêlée le grand galion et à sa remorque notre petit navire, qui, las de la lutte, relevèrent mutuellement leurs grappins et se séparèrent. Brèvedent, de la division de Brissac, se dégagea de même (1).

Au prix de pertes énormes — sept cent soixante-dix-sept tués ou blessés, — Santa-Cruz avait acheté la victoire (2), qui nous en coûtait environ le double, et notamment neuf cents hommes du régiment de la Reine : attaqué par trois vaisseaux, le maître de camp de Bus, capitaine des Gardes, avait péri avec les trois quarts de ses soldats. Si l'avantage matériel était insignifiant, — quatre vaisseaux pris ou brûlés, — le résultat moral était immense. Toute notre flotte était disloquée, Brissac en fuite vers la France, Sainte-Souline et neuf vaisseaux en retraite sur Fayal, Don Antonio lui ayant défendu de paraître; le reste de la flotte, une vingtaine de navires et deux mille hommes, s'étaient réfugiés à Terceire avec Borda, Fumée, Du Mesnil, Limpiville, qui ôtèrent au prétendant toute illusion sur le sort de la bataille. Le maréchal de camp Étienne de Borda était si découragé qu'il faisait son testament le 1er août, à bord de *la Salamandre* (3).

(1) Butler.
(2) Il avait été également abandonné par quelques navires que Philippe II manda d'arrêter. 28 août 1582 (*Indices de los documentos y papeles del archivo de Guipuzcoa... en la villa de Tolosa.* San-Sébastian, 1887, in-4°, p. 264).
(3) Comte Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 33, note.

C'est que, ce jour-là, le sort atroce des captifs français avait jeté l'épouvante parmi les débris du corps expéditionnaire. Après quatre jours de prison, sans boire ni manger, sans pansements de leurs blessures, après une agonie morale que leurs geôliers aggravaient de leurs moqueries, tous les prisonniers de Santa-Cruz, quatre-vingts gentilshommes et trois cent treize soldats et marins, furent condamnés à mort comme pirates et perturbateurs de la paix publique. L'auditeur général, Martin de Aranda, n'épargnait que les pilotes et les enfants au-dessous de dix-sept ans : aussi, à la faveur des ténèbres, les jeunes hommes s'arrachaient-ils les poils dans l'espoir de tromper sur leur âge les bourreaux. On vit bientôt les vergues espagnoles se couvrir de grappes de pendus, tous matelots de France.

Les gentilshommes furent exécutés, à la mode espagnole du garrot, sur un échafaud dressé à Villafranca. Il y avait parmi eux de puissants châtelains et de simples écuyers, dont les noms nous sont parvenus, maquillés sous la prononciation espagnole : Vivonne de La Châtaigneraie, d'Estreville de Caen, de Bussy, de Forges, de Loyselet, Jean de la Rozière, Guillaume de Saint-Clair, Jean de Latres, Pierre de Vian, huissier de la Chambre royale, Philippe Mentosi, de la maison de Guise, Claude de Ponmolin, lieutenant de Beaumont, les de Lannoy, Rémy de Saint-Martin, Alexis de La Rivière, Pierre de Marivaux, que sais-je ! Il y avait encore, dans le funèbre cortège, le commandant des aventuriers, Jean « de Vuis », les capitaines d'infanterie d'Orival, Jacques, Antoine « de Bresio », de Porquet, le capitaine de marine Beuzelin de Lierre, commandant *l'Espérance*, le médecin en chef Abraham, le neveu de l'ancien ambassadeur de France à Lisbonne, Fabius « Ganyet », qui était parti contre la volonté de ses parents et qui demanda, avant de mourir, la permission d'écrire à sa pauvre mère. L'aumônier fut supplicié le dernier, comme le pire des crimi-

nels (1). Strozzi, s'il n'avait passé de vie à trépas, eût été écartelé en mer, tiré par quatre grands bateaux à rames (2).

Dans les affres de l'agonie, le connétable de Vimioso, deux heures avant de succomber à ses blessures, le lendemain de la bataille, révéla le plan de l'expédition française. Et sa déposition montre qu'il était dans l'ignorance du secret de la reine, du but final de l'expédition. Strozzi, à l'entendre, venait occuper les Açores, après avoir battu tour à tour les flottes de l'Inde et de la Nouvelle-Espagne. Une nouvelle escadre de trente grosses hourques, chargée des régiments allemands du colonel baron « de La Fuler », et des régiments de Landreau et Don Antonio de Meneses, toucherait soit près du Vigo, soit à Lagos : et avec l'appui d'une quarantaine de bâtiments anglais, on tenterait de reconquérir le Portugal (3).

La conséquence naturelle de la victoire, sa conclusion logique, c'était notre expulsion des Açores. Santa-Cruz se présenta en forces devant Terceire, où le vice-amiral de Landreau avait massé dix-sept bâtiments pour protéger Don Antonio. Mais la tempête empêcha toute agression et força le vainqueur à reprendre la route d'Espagne.

Don Antonio tenta d'atténuer son échec, en provoquant des soulèvements en sa faveur; il envoya un détachement de six vaisseaux et cinq compagnies d'infanterie, avec les capitaines Moro, Manuel Serrada et Bernard de Saint-Pasteur, aux îles du Cap-Vert. Lui-même gouverna sur Madère. Mais l'expédition Moro-Saint-Pasteur échoua dans une

(1) Liste, en espagnol, de la majeure partie des prisonniers, qui étaient au nombre de 28 châtelains et seigneurs, 52 gentilshommes, 313 soldats et marins (B. N., Franç. 16108, fol. 345). — « Les noms des exécutés à l'isle de Saint-Michel, nobles » (*Ibidem*, fol. 445. — BUTLER, p. 213, n° 213).

(2) S'il fallait en croire son secrétaire, Formiconi, qui s'échappa et rapporta des nouvelles de la bataille (BUTLER, p. 329, 334, n°s 340, 343).

(3) Déclaration du comte de Vimioso, deux heures avant de mourir, 27 juillet (DURO, *La Conquista*..., p. 295. — BUTLER, p. 377, n° 383).

attaque contre Santiago (1). Et Don Antonio ne put opérer contre Madère, parce que ses navires anglais s'étaient égarés (2). En octobre, il regagnait tristement la France.

Les épaves de la brillante expédition reparaissaient sans discontinuer en Europe. Une des hourques engagées contre *le San-Mateo* s'était traînée hors de la mêlée, avec quatre matelots seulement et dix-sept soldats sur cent quarante et un hommes. Quand on la découvrit de Sétubal, elle errait à l'aventure; on n'apercevait aucun marin sur le pont; à bord, pourrissaient des cadavres; sur l'un, un carnet de notes s'arrêtait au début de la bataille (3).

III

LA DÉFENSE DE L'ILE TERCEIRE

A la Cour, l'indignation l'emportait sur la stupeur. On reprochait à Sainte-Souline sa lâcheté, à Brissac sa brusque retraite, sans rapporter de la bataille d'honorables cicatrices (4), et son peu de zèle à Landreau, qui était revenu lui aussi avec des propos de revanche (5). Borda, le seul qui échappât au blâme, fut mandé de Dax pour faire au roi la relation du combat (6). Sans attendre le rapport officiel, la reine mère donnait ordre d'arrêter Antoine Escalin et de le « très bien chastier, » tant il s'était mal comporté durant la campagne (7).

(1) Duro, p. 487. — Ducéré, *Les Corsaires bayonnais*, p. 350.

(2) De Thou, L. LXXV, édit. de Londres, t. VIII, p. 592. — Butler, p. 489, n° 498.

(3) Duro, p. 59, 344.

(4) Lettre de Henri III, Octobre 1582 (Comte Baguenault de Puchesse, t. VIII, p. 407).

(5) De Thou, L. LXXV.

(6) Le 22 janvier 1583 (Comte Baguenault de Puchesse, t. VIII, p. 33).

(7) Catherine de Médicis à Matignon, 22 janvier (*Ibidem*, t. VIII, p. 81).

Mais si les lâches pouvaient être frappés, qui châtierait les bourreaux? Des cruautés espagnoles, « il nous faust vanger avant an et jour. Dyeu nous y aidera! » criait Henri III dans un transport de rage. Et s'il faut qu'une armée digne d'un grand chef marche, mon beau-frère, Joyeuse, est amiral. Mais envoyer un tel chef, ajoutait-il dans une restriction mentale, ce serait me déclarer, et l'état de mes affaires ne le comporte pas (1).

Puis, cette grande armée navale, où la trouver? En vain, des volontaires comme le capitaine Tiercelin offraient-ils leurs vaisseaux (2) : en vain, le vice-amiral de Bretagne faisait-il passer en revue tous les bâtiments de la province (3). Nulle part, en France, il n'y avait des navires en état de se mesurer avec les gigantesques galions ou les galéasses de nos adversaires. C'est alors qu'apparut avec évidence notre détresse maritime. Ailleurs encore, dans un coup de main sur Anvers, le 18 janvier 1583 (4), le duc François d'Anjou allait subir un sanglant échec, sans qu'on pût lui porter secours.

Avec une activité fébrile, le roi, la reine, l'amiral tentèrent d'y remédier : le roi, par un devis d'accroissement de nos forces navales, qu'il soumit aux députés de la nation (5); la reine, par des appels répétés aux Scandinaves et aux villes hanséatiques, à Lübeck, Hambourg, Brême,

(1) Lettre de Henri III (B. N., Nouv. acq. franç. 1245, fol. 50. — Comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, t. VIII, p. 65 note, et p. 407).

(2) Catherine de Médicis mande au capitaine Tiercelin de se tenir prêt à apparçiller au premier signal. 10 septembre (*Ibidem*, t. VIII, p. 58).

(3) Le vice-amiral de Fontaines à François de La Garde. 23 novembre (B. N., Cinq-Cents Colbert 292, fol. 59).

(4) Agrippa D'AUBIGNÉ, édit. de Ruble, t. VI, p. 346. — Le 19 février précédent, le frère du roi avait fait une entrée triomphale dans ce même port, où les insurgés brabançons l'appelaient comme souverain : il était à bord d'une escadre anglaise (B. N., Cinq-Cents Colbert 140, fol. 240). Son attaque contre Anvers fut un coup d'État manqué : il eût voulu asseoir aux Pays-Bas un gouvernement sans contrôle.

(5) Assemblée de Saint-Germain. 1583 (B. N., Moreau 1337, fol. 207).

Dantzick; la Suède, le Danemark nous vendraient de prime abord une vingtaine de grands vaisseaux, les uns de 1700 tonneaux, les autres de 800, les moindres aussi forts que des roberges et maniables à la rame comme à la voile. Et sous la direction d'équipes françaises, toute une flotte serait mise sur chantiers en Danemark et en Norvège jusqu'à concurrence de cinquante bâtiments. Si l'on n'obtenait pas du roi Jean de Suède le prêt d'une division navale en dédommagement des torts faits à nos marchands (1), on pouvait compter sur l'appui des insurgés suédois. En échange des quatre galères stationnant à Nantes, ils offraient une douzaine de vaisseaux de 800 tonnes armés en guerre; qu'on y joignît deux mille soldats et trois cents ingénieurs, pilotes et marins, et ils verseraient deux millions (2).

Mais toutes ces négociations étaient à longue échéance. Don Antonio, qui s'était adressé aux Turcs, n'avait pu obtenir de la Porte l'envoi d'une flotte aux Açores (3). Et il fallait agir : sur les Basques par exemple, qui armaient une cinquantaine de vaisseaux pour intercepter tout envoi de renforts dans l'archipel (4), quel effet terrible aurait eu l'incendie des vaisseaux et des chantiers de Santander (5). Le coup ne fut point porté. Et pour venger le déni de justice fait à sa mère, Henri III ne mit en mouvement que des forces mesquines.

(1) Catherine de Médicis à Danzay, ambassadeur en Danemark. 13 novembre 1582 et 23 mai 1583. — Henri III à Danzay, 20 octobre 1583 (Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 71, 103, 150 et note).

(2) A partir de juin 1583 (B. N., Brienne 340, fol. 121).

(3) Avis de Venise, 15 août 1583 (Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. IV, p. 209). — Don Antonio achète *la Jacquette* d'Olonne. Janvier 1583 (B. N., Franç. 5135, fol. 20).

(4) Octobre 1582 (B. N., Italien 416, fol. 179).

(5) Catherine de Médicis à Matignon. 21 janvier 1583 (*Lettres*, t. VIII, p. 81).

Le commandeur Aymar de Chaste, nommé lieutenant général en l'armée de mer (1), n'emmenait aux Açores que les neuf compagnies du maître de camp de Caravaques et du sergent-major Battista Servingi (2), dont le départ du Havre eut lieu précipitamment le 17 mai 1583, afin de devancer la flotte espagnole. A son arrivée à Terceire, il fut accueilli comme un libérateur : sur sa tête, pleuvaient des roses, et l'on baisait en pleurant les pieds de ses soldats (3).

D'accord avec le vice-roi portugais Manuel de Silva, il prit immédiatement ses dispositions pour opposer à l'ennemi une défense opiniâtre. Détachant les cinq compagnies du capitaine Carles de Bordeaux à l'île Fayal, qui aurait pu servir de base d'opérations à son adversaire, il transforma l'île Terceire en un vaste camp retranché. Une ceinture de batteries côtières, — et derrière, nos compagnies d'infanterie, doublées chacune par des compagnies portugaises, — enveloppa l'île, reliant entre elles les deux places fortes de la côte, Angra au sud et la Praya à l'est. La Praya n'avait pas moins de cinquante pièces de canon et dix redoutes : du port d'Angra, les vaisseaux franco-portugais barraient l'entrée et des compagnies de débarquement occupaient les travaux de défense (4).

(1) Par Henri III, le 6 mai 1583 (B. N., Fr. 11969, fol. 312). — Un « mémoire particulier », annexé à ses instructions, lui commandait d'aller droit à Terceire et Fayal, en battant les flottes des Indes s'il les rencontrait : on lui donnait le commandeur Du Mayet pour lieutenant. 6 mai (B. N., Franç. 16121, fol. 457).

(2) Duro, *La Conquista*, p. 452.

(3) « Discours et succèz du voyage de la Tercère, faict par M. le commandeur de Chaste, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roy et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et chasteux de Dieppe et Arques » (B. N., Dupuy 116; Cinq-Cents Colbert 29, fol. 589 : publié par Melchisédec Thévenot, *Relations de divers voyages curieux qui n'ont point été publiés*. Paris, 1696, in-fol., t. II).

(4) Voici quelle était la répartition de nos compagnies d'infanterie : le capitaine Bast à la pointe de la Sierra ; le maître de camp de Caravaques, avec les capitaines Armisart, La Barre, Campet et Lignerolles, à Porto-Novo ; La Grave et Bourguignon à Las Muelas ; Thevet de La Valade, Baset et

Mais là se produisit une panique, le 22 juillet, dès que les vigies postées dans la montagne signalèrent la flotte ennemie (1). La roberge de Cardillac de Sarlabous, *le Roy*, les navires des capitaines La Haye et Le Héricy de Pontpierre désertèrent, quelles que fussent les supplications et les sommations du commandeur de Chaste, qui les suivit longtemps en patache pour les rappeler au sentiment du devoir, de l'honneur.

C'est que la flotte en vue était capable, par son seul aspect, de jeter l'épouvante. Le vainqueur de Strozzi n'amenait pas moins de quatre-vingt-dix-sept bâtiments, douze mille huit cent trente-cinq hommes. Cet énorme déploiement de forces eût été inexplicable, si Terceire ou l'île du Bon-Jésus n'avait pas été une position de premier ordre. Les flottes qui arrivaient de toutes les parties du monde y trouvaient un dépôt de vivres et de munitions, en même temps que deux ancrages très sûrs, de part et d'autre de la colline du Brésil (2).

Une douzaine de galères, qui avaient suivi Santa-Cruz, inspectèrent la côte, afin de reconnaître les points faibles de la défense. Et le 27 juillet avant l'aube, après avoir ébranlé les insurgés par une offre de pardon que deux de ses prisonniers apportèrent à la nage, le marquis de Santa-Cruz débarqua ses troupes de première ligne. Il avait bien choisi le terrain d'attaque : à la cale de las Muelas, distante d'une lieue de la Praya, le capitaine Bourguignon n'avait que cinquante Français à opposer aux quatre mille cinq cents hommes du marquis. Deux compagnies portugaises de

Pominet, à San-Sebastião (THEVET, *Le grand Insulaire*, B. N., Franç. 15452, fol. 141 v°).

(1) C'est probablement par eux que la reine apprit l'urgent besoin de nouveaux renforts : le 21 août, elle faisait apprêter l'embarquement de 800 hommes (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 127).

(2) Carte de Teixeira, décrivant l'île du Bon-Jésus, appelée Teixeira, 1587 (Florence, Biblioteca nazionale, Portolano 1).

soutien ayant lâché pied sans tirer un seul coup, Bourguignon se fit tuer avec trente-cinq des siens dans un combat héroïque, qui donna le temps aux commandeurs Du Mayet et de Chaste d'accourir avec les réserves. Cinq cents Français en tout, avec huit pièces de canon, chargèrent furieusement l'armée espagnole, que le marquis conduisait lui-même, marchant à la tête des siens pour leur donner du cœur. Une éminence, au pied de laquelle ses troupes étaient en bataille, fut prise et reprise : le commandeur de Chaste, à la nuit, était maître de la position.

Bazan de Santa-Cruz, effrayé des brèches qui s'étaient produites dans ses rangs, soixante-dix tués et trois cents blessés, débarqua la seconde ligne et six pièces de campagne (1). Par scrupule chevaleresque, Chaste ne voulut point user, pour y jeter le désordre, du stratagème qui avait réussi deux ans avant aux insulaires : ils avaient lancé sur les soldats de Valdès des troupeaux de vaches sauvages.

De leur côté, nos troupes, déjà si inférieures en nombre, n'avaient reçu aucun renfort; le lâche gouverneur Manuel de Silva et les siens avaient fui. Battre en retraite sur Angra n'était plus possible : la ville venait d'être prise sans combat par la division des galères espagnoles; les Portugais en avaient livré les clefs, sacrifiant du même coup les escadres à demi désarmées de Chaste et de Serrada, trente et un navires (2) et quatre-vingt-onze bouches à feu. A la proposition de prendre le large, lui et ses officiers, que lui avaient faite le matin même les capitaines de marine Rosset,

(1) « Relacion de la jornada y conquista de la isla Tercera » (Duro, p. 425). — Chaste avait 400 arquebusiers; de nombreux fuyards l'avaient abandonné et s'entassaient dans un bateau bordelais qui appareilla presque aussitôt pour la France (« Discours de la prinse de la Terceire », par le capitaine Mathelin, de Bordeaux : B. N., Franç. 16121, fol. 459).

(2) L'escadre française comprenait sept nefs, quatre galions, une caravelle, la hourque *la Fortune* de Maître Nicolas, les navires anglais *Falcon* et *Juana* (Duro, p. 436).

Chauvin et Girard, le commandeur avait répondu avec indignation : « Plutôt me donner un coup de dague dans le cœur! » Après une dernière résistance dans la montagne, il dut capituler, le 2 août. Et si le brave de Chaste obtint le rapatriement des siens, épées et dagues sauves, il eut le chagrin de rendre les dix-huit vieilles bannières de ses compagnies, ses tambours et ses fifres.

Ce jour-là, le capitaine Carles de Bordeaux livrait à Fayal la dernière bataille. Bien qu'il n'eût que quatre vaisseaux à opposer aux trente-deux galères et pataches de Miguel de Oquendo, bien que cinq cents Français seulement (1) fussent en ligne contre les deux mille cinq cents fantassins de don Pedro de Toledo, duc de Ferrandina, et d'Augustin Iniguez de Zàrate, le capitaine bordelais défendit opiniâtrément la plage. Bientot débordé, ayant cent hommes hors de combat, Carles se replia sur la forteresse. Mais la résistance était impossible. Il dut capituler aussi. Et le 8 août, la division Oquendo ralliait Terceire, après avoir réduit tout le reste de l'archipel, Fayal, San-Jorges et Pico.

La campagne d'Alvar de Bazan, marquis de Santa-Cruz, était décisive. Les Açores étaient perdues pour Don Antonio; et l'escadre française, capturée tant au port d'Angra qu'à Fayal, allait servir à la garde des îles et des colonies portugaises de Guinée. Le vainqueur eût voulu de même utiliser nos troupes pour une campagne au Maroc. Mais Chaste exigea l'exécution pure et simple des termes de la capitulation, le rapatriement de ses soldats.

Le 14 août, notre petite armée évacuait l'archipel, entassée à bord de quatre vaisseaux basques, sous la conduite des commandeurs de Chaste et Du Mayet, des capitaines Carles et Campaignol. Pendant cinquante jours, de l'eau puante, du biscuit où grouillaient les vers, de la morue pourrie

(1) Commandés par les capitaines Milet, Cognet, Clos et Sesefin (Duro, p. 475).

furent « le plus grand festin » de nos pauvres blessés : et les matelots de Biscaïe, de leur donner des coups de pied par le ventre, « disant que c'estaient des pourceaulz de faire le sang soubz eulz ». Deux cents cadavres, sur le seul navire de Chaste, avaient été jetés par-dessus bord ; on allait tirer au sort qui serait mangé, tandis que le capitaine basque dans l'éclat de la tempête se vouait au diable, quand on prit terre à Guétaria. En touchant la plage d'Hendaye le 4 octobre, les malheureux survivants tombèrent les bras en croix et baisèrent la terre de France. Ils étaient si décharnés, ils faisaient tellement pitié à voir que les femmes du pays, après leur avoir apporté des vivres, se précipitèrent sur leurs bourreaux et les chassèrent à coups de poing dans le dos. Les hôpitaux et charités de Gascogne furent peuplés de ces épaves humaines.

... La perte des Açores entraînait l'écroulement des rêves ambitieux de la reine mère, au moment où nous prenions pied au Brésil; des Normands avaient fondé un établissement au rio de Parahiba, à dix-huit lieues de Pernambouc, dans une région abondante en bois d'œuvre. Et ils étaient à l'ancre à l'abri d'un fortin, lorsqu'une escadre de huit vaisseaux espagnols se présenta à l'embouchure du rio. Diogo de Florès avec sa frégate, Diogo Vaz avec le navire de Pero Correa de Lacerda et toutes les chaloupes de l'escadre franchirent la barre, sous une nuée de flèches que lançaient nos alliés, les Indiens Petigüars. Après un vigoureux duel d'artillerie, où nos marins se montrèrent très inférieurs au canonnier breveté Andres de Espinosa, les Normands prirent le parti de brûler eux-mêmes trois de leurs navires pour renforcer l'équipage du dernier. Et celui-ci repoussa si bien l'abordage des capitaines Rodrigo de Rada et Juan de Salas, qu'il les força à sonner la retraite.

Il y eut dans la nuit une vive alerte. Une grosse troupe de cavalerie et d'infanterie était signalée. C'était une colonne

de cent dix cavaliers, trois cents aventuriers, et trois mille Indiens des capitaineries de Pernambouc et d'Itamaraca, que Fructuoso Barbosa amenait à la rescousse de l'escadre espagnole. Nos marins n'eurent que la ressource de mettre leurs chaloupes à la mer pour se réfugier parmi les Indiens. Et la construction d'une forteresse, la Felipea, fixa sous la domination espagnole ces rivages amis (1).

Le cartographe Jacques de Vau reçut mission d'en chercher d'autres plus loin vers l'ouest, vers l'immense fleuve des Amazones, dans une région où il signalait, dès 1579, des gisements d'or. Il n'agissait plus dans le mystère; des instructions formelles de l'amiral et du roi l'envoyaient en exploration à bord du navire de Guillaume le Héricy de Pontpierre, pour « rapporter, tant par carte que autrement, des moyens et commerce d'iceluy pays (2) ». L'autre explorateur du Brésil, le capitaine Coquigny, était de l'expédition. Et il était en route pour son lointain voyage, lorsque son navire, entré en relâche à Wight, fut arrêté « soubz umbre de bonne foy et parolles d'amitié (3) ». Par lui, les

(1) « Relacion cierta y verdadera que trata de la victoria y toma de Parayva, que el ilustre señor Diego Flores de Valdés tomó con la armada de Su Majestad Real, de que iba por capitan general en la jornada de Magallànes y guarda de las Indias. 1584. » en vers : publiée par C. Fernandez Duro, *Arca de Noé*, t. VI des *Disquisiciones nauticas*, p. 465. — « Roteiro geral com largas informacoes... do Brazil, 1587 » (B. N., Portugais 43, p. 12). — « The Historie of Lopez Vaz a Portugal, taken by captaine Withrington at the river of Plata, anno 1586 » (Purchas, *His Pilgrimes*, t. IV (1625), p. 1441). — Hackluyt, *Principal navigations*, 2e édit., t. III, p. 787, 795. — Varnhagen, t. I, p. 290. — Plaintes des marchands de Rouen, 20 août 1584 (E. de Fréville, *Mémoire sur le commerce de Rouen*, t. II, p. 503).

(2) Jacques de Vau reçoit en conséquence 50 écus pour son voyage. Rouen, 20 novembre 1584 (Gosselin, p. 167. — N. Sainsbury, *Calendar of State Papers. Colonial.* Addenda (1574-1674), p. 24, n° 31).

(3) Réclamations de l'amiral de Joyeuse au grand trésorier d'Angleterre. Paris, le 16 janvier 1585 (British Museum, *Lansdowne Manuscripts*, 14-73, Burghley papers). — Coquigny vécut encore longtemps : en 1610, il était le premier des capitaines en la marine de Ponant (B. N., Nouv. acq. franç. 999, fol. 35).

Anglais espéraient-ils savoir le Secret de la reine? Je ne sais. Mais c'était à eux désormais que Don Antonio, déçu dans l'espoir qu'il fondait sur nous, remettait le soin de sa fortune. Un suprême projet de revanche, alors que de son empire subsistaient les Indes Orientales, avait été sa dernière illusion. Mais quelle illusion!

IV

L'OCCUPATION DES ISTHMES ET DES DÉTROITS

Avant l'absorption totale, tandis que les vice-rois de l'Inde et de l'Insulinde « ployaient » sous l'inéluctable nécessité de trouver dans les pays espagnols des débouchés commerciaux, un de nos hommes d'État les plus avisés, Philippe Du Plessis-Mornay indiquait le moyen de les libérer de servitude (1). Son plan, d'une simplicité et d'une hardiesse également admirables, ne comportait ni « grands frais, ni grand'peine, une négociation d'ung an » au plus, que facilitait la présence à Paris d'officiers ou pilotes venus des Indes par voie de terre, par Tripoli de Syrie (2). C'était de redresser l'axe commercial du monde, en ramenant vers Suez, l'*Heroum portus* des Anciens, le trafic des épices et des produits d'Extrême-Orient, que les Portugais avaient

(1) Discours de Du Plessis-Mornay touchant les moyens de diminuer l'Espagnol, adressé par lui à Henri III, le 24 avril 1584. — Philippe II craignait, au début, que les Portugais des Indes Orientales ne voulussent point recevoir les Castillans. Et il ne pouvait trouver des Portugais de race à y envoyer comme gouverneurs. 1581 (B. N., Franç. 16108, p. 35).

(3) Lettre de Richard Hackluyt. Paris, 7 janvier 1584 (Richard Hackluyt, *Divers voyages touching the discovery of America and the Island adjacent*. London, 1850, in-8°, p. xi, note). — On se préoccupait, depuis quelques années, de reprendre les navigations aux Indes Orientales interrompues depuis 1530. Guillaume Lefèvre envoyait de Dieppe, le 18 décembre 1575, le voyage des frères Parmentier à Sumatra (Schefer, *Le Discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier*, p. 1).

dérivé vers l'ouest par le périple africain. La fortune d'une nation était liée à ce trafic : il avait enrichi Gênes et Venise, lorsqu'il empruntait la voie de la mer Noire ou des Échelles du Levant ; et les Anglais cherchaient à l'accaparer, en lui ouvrant une nouvelle voie par l'Obi et la mer Glaciale.

Rendre au lac méditerranéen sa fonction primitive, en faire de nouveau le bassin central du monde, c'était servir, au détriment de l'Espagne, tous les intérêts ; c'était entraîner Venise dans l'orbite de notre politique économique, en relevant son opulence ; c'était combler les vœux des Turcs, en ouvrant le passage de la mer Rouge et de Suez au grand courant commercial entre le Levant et les pays du Nord, que le sultan rêvait de créer : les denrées de l'empire turc, transitées par Marseille et Bordeaux pour éviter le traquenard du détroit de Gibraltar, eussent gagné Anvers, alors au pouvoir du frère du roi de France, où des négociants ottomans comptaient fonder un grand entrepôt (1).

Cela fait, de Gibraltar on fermerait la porte aux convois espagnols qui amenaient au fond de l'ancien continent les produits des Indes d'Orient et d'Occident. Pour couper les communications de l'Espagne avec l'Italie, la Sicile et autres pays de l'est, une « personne de qualité » avait formé le projet de s'emparer d'une place où elle avait des intelligences, et de s'y installer sous le couvert du roi de Navarre ou du roi de Portugal, si Henri III lui refusait son aveu. Deux mille arquebusiers suffisaient comme garnison, quatre galères et autant de flûtes comme escadre de croisière. Cette place était Majorque.

Interdire au pavillon espagnol l'accès des mers intérieures, barrer le Sund comme le détroit de Gibraltar en faisant appel aux amitiés danoises, occuper les isthmes, Suez comme Panama, tel était l'admirable plan de Du Plessis-

(1) En 1582, des négociants turcs avaient fait des ouvertures en ce sens au duc de Brabant (De Thou, t. IV).

Mornay pour réduire à merci notre redoutable adversaire. De divers entretiens avec de grands navigateurs, qui en avaient déjà soumis au roi « les beaux desseings », il concluait que l'occupation de Panama était possible : quatre mille hommes et huit vaisseaux de guerre suffiraient, grâce à l'appui des nègres marrons (1) et de ces Indiens indomptés, dont les arrière-petits-fils descendent encore aujourd'hui de leur gîte dans la montagne pour protester contre la domination espagnole et battre les flots qui amenèrent les conquistadors. Maîtres du nœud des deux continents, les Français auraient commandé les Océans et, de Panama, gagné à leur gré les Moluques « sans circuir l'Afrique ».

Le plan de Du Plessis-Mornay, trop grandiose pour être apprécié d'un roi aussi faible que Henri III, et dont une autre nation allait, des siècles après, montrer la lumineuse clairvoyance, suffit à faire trembler Philippe II. Mais il émanait d'un huguenot. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la suspicion des Guise et du parti inféodé à la catholique Espagne. Et la diplomatie de Philippe II couronna la victoire de ses armes, en obtenant de la Ligue, le 31 décembre 1584 (2), l'abandon de notre politique extérieure : la répudiation de l'alliance turque et la promesse de ne plus aller aux Indes.

Catherine de Médicis n'avait point encore souscrit à sa défaite. Onze jours après la honteuse capitulation de la Ligue, elle tenait à l'ambassadeur d'Espagne un langage menaçant ; elle exigeait une déclaration « franche et prompte » des compensations qu'elle était en droit d'at-

(1) Don Alonso, héraut de Castille, à Panama, se plaignait précisément de l'aide donnée aux corsaires anglo-français par les nègres marrons. Panama, 14 avril 1579 (Ducéré, p. 350).

(2) Par le traité de Joinville. Ajoutez que Du Plessis-Mornay s'était fait du duc de Guise un ennemi mortel, en publiant son *Discours du droit prétendu pour ceux de la maison de Guise à la couronne*. Paris, 1583.

tendre pour sa part dans la succession de Portugal. « Mais je ne diray jamais ce que je demande; au contraire, disait-elle, attendray ses offres qu'il fault qui soient raisonnables. » De quelle arme la vieille reine prétendait-elle donc user contre Philippe II pour peser sur sa décision (1)? De l'arme redoutable du chantage! Le jour même où elle formulait son ultimatum, une délégation envoyée par toutes les provinces des Pays-Bas sur une escadre de quatorze vaisseaux, venait offrir à Henri III la souveraineté des Pays-Bas vacante depuis la mort de son frère (2). Les sujets rebelles de Philippe II se donnaient à la France.

Or, les esprits les plus éclairés, Olivier de Serre après Du Plessis-Mornay, un conseiller des Guise après un ami du roi de Navarre, reconnaissaient la nécessité de faire diversion par une guerre étrangère à la discorde des partis (3). Henri III y semblait enclin. Il avait déclaré que les Espagnols seraient traités « au Pérou » comme ils nous traitaient nous-mêmes, « par toute hostilité ouverte (4). » Nombre de nos corsaires s'y acheminaient. Six d'entre eux incendiaient Santiago de Cuba, non sans laisser sur place leur commandant et une cinquantaine d'hommes, le tiers des troupes de débarquement (5). A eux seuls, en une saison, les corsaires bayonnais enlevaient vingt-quatre navires, en provenance ou à destination des diverses colonies espagnoles, Guinée, San-Tomé, Madère, Açores et Brésil (6). En retour, le capitaine Guillaume Malherbe, du Havre, ne perdait pas moins de trois vaisseaux de guerre, *le Jeune, le Saint-Laurent* et

(1) Catherine de Médicis à Longlée, ambassadeur en Espagne, 11 janvier 1585 (*Lettres de Catherine de Médicis,* t. VIII, p. 232).

(2) *Ibidem,* p. 233, note.

(3) B. N., Cinq-Cents Colbert 30, fol. 15 v°.

(4) B. N., Dupuy 318, fol. 157 v°.

(5) F. Duro, *Armada Española,* t. II, p. 399.

(6) Ces prises, faites d'août à novembre 1585, valaient 700 000 ducats (Coll. Vargas Ponce, pièce publiée par Ducéré, *Corsaires bayonnais,* p. 350).

le Tigre, avec leurs deux cent vingt hommes d'équipage, en combattant les sept galères garde-côtes de la mer des Antilles (1).

Mais le rêve de Catherine de Médicis s'était évanoui. Philippe II n'avait rien voulu céder des colonies portugaises : les délégués des Pays-Bas, un moment retenus à Paris pour lui faire impression, étaient repartis sans que le roi acceptât d'être leur souverain. La Ligue pouvait asservir aux visées espagnoles notre politique étrangère, depuis que le traité de Nemours, le 7 juillet 1585, abandonnait nos grands ports d'armement, Rouen et Dieppe au cardinal de Bourbon, chef nominal du parti, Nantes et Saint-Malo au duc de Mercœur, l'un des chefs effectifs. Mercœur ne s'abaissait-il pas jusqu'à violer les lois de l'hospitalité pour livrer à l'Espagne le prétendant portugais (2). Lorsque Don Antonio eut remis le soin de sa fortune au grand corsaire anglais Drake, la vieille reine avouait tristement que le temps des illusions était passé pour elle : « A présent, il est mieulz assisté qu'il ne soulloit » avec moi (3).

(1) En 1586. Il perdit les deux premiers vaisseaux et 140 hommes à la Marguerite, le dernier en revenant « des Indes du Pérou » (*Remonstrances des capitaines de la marine de France*, réimprimées dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. I, p. 75. — Gosselin, *Documents relatifs à la marine normande,* p. 159).

(2) Henri III le lui reproche vivement dans une lettre en date du 12 août 1585 (F. Durand-Lapie, p. 67).

(3) Catherine de Médicis à M. de Châteauneuf, ambassadeur en Angleterre. 30 juin 1586 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, p. 18).

LA LIGUE

I

LA DÉBACLE DE LA MARINE

Le déclin ininterrompu de notre marine alarmait ceux qui avaient la responsabilité du commandement, le frère naturel et le beau-frère du roi. Dans des remontrances très vives (1), l'amiral du Levant traçait un parallèle navrant entre la suprématie que donnaient à Henri II ses cinquante galères et galiotes, et le discrédit de notre pavillon au temps de Henri III. Sur les dix-huit galères qui stationnaient à Marseille et Toulon (2), une couple de bâtiments, pas davantage, étaient en état de prendre la mer : des sept galères restées dans le Ponant, il n'y en avait plus de valide que deux, et avec quels équipages! Des gens « d'abjecte condition, au lieu des gallandz hommes » d'autrefois, des

(1) « Remonstrances au Roy sur l'estat et entretenement des gallères et armées de mer à présent commandées par le grand prieur de France » (Arch. nat., *Marine* B[1] 1, fol. 431). Henri d'Angoulême, frère naturel du roi et grand prieur de France, fut nommé gouverneur de Provence et amiral du Levant le 10 mai 1579, après avoir rempli les fonctions de capitaine général des galères à la mort du baron de la Garde, le 31 mai 1578 (B. N., Clairambault 825, fol. 115).

(2) L'état du 1[er] janvier 1580 n'en comprend plus que quatorze et un brigantin (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 68, fol. 297).

avariés « qui infectaient le pays nantais de maladies contagieuses » (1), des condottiere et des forbans comme ces capitaines Paolo-Emilio Fieschi et Fouquet de Altovitis, que *la Réale,* commandée par le maréchal de Retz et en sous-ordre par Carlo Uccellini, était contrainte de pourchasser à l'embouchure de la Loire (2). Les débris de notre marine étaient aux mains des Italiens. Charles de Gondi allait succéder comme général des galères au grand prieur de France (3); Philippe Strozzi avait failli devenir amiral du Ponant, et c'était à Gian-Galeazzo Fregoso qu'était confiée, avec les deux dernières galères provençales, la garde des côtes du Levant (4). Autant « casser entièrement les galères, concluait mélancoliquement l'amiral duc d'Angoulême, que de les plus permettre en la pauvreté, désordre et misérable estat auquel elles sont! »

S'agit-il de châtier un corsaire tripolitain qui guette en Corse nos convois, ou le pacha de Tunis qui arrête à La Goulette nos bâtiments, la royauté se trouve incapable d'intervenir. Ne doit-elle pas recourir aux bons soins de Venise pour transporter à Constantinople l'ambassadeur de France (5)! Si bien que, pour avoir justice, les villes provençales organisent à leurs frais une mission; le capitaine Bernard de Cuers l'emmènera vers la Sublime Porte sur la galère de l'amiral de Joyeuse (6).

(1) 1575 (B. N., Cinq-Cents Colbert 7, fol. 595).

(2) Leurs deux galères pillaient les vaisseaux qui trafiquaient dans la Loire. 1579-1580 (Arch. mun. de Nantes, CC 338; CC 123, fol. 158; EE 217).

(3) 24 juin 1579 (B. N., Clairambault 825, fol. 115 : P. Anselme, t. VII, p. 934).

(4) Henri III au baron de La Garde, à Pierre Bon de Meuillon, au maréchal de Retz. Septembre 1576 (B. N., Dupuy 937, fol. 79 v°, 80, 167 v°).

(5) Lettre de Henri III du 30 avril 1579, citée par Pouqueville, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* t. X, p. 560.

(6) Cuers et le diplomate de Gardane emmenaient 7 officiers, 72 marins, 60 soldats, 50 volontaires, 200 forçats. Rôle d'armement du 26 avril 1586 (Arch. de Toulon, BB 51, fol. 194. — Mireur, *Ligue des ports de Provence contre les pirates barbaresques en 1585-1586,* dans les *Mélanges*

Anne de Joyeuse, amiral du Ponant (1) comme Henri d'Angoulême l'était du Levant, n'avait pas moins de soucis que son collègue. Succédant à une série d'incapables ou d'indifférents, à Honorat de Savoie, marquis de Villars (2), et à Charles de Lorraine, duc de Mayenne (3), il essayait de réagir. Une déclaration royale avait fixé ses droits (4), l'assemblée de Saint-Germain ses devoirs (5). On lui demandait d'augmenter les forces de mer pour assurer la sécurité de nos marchands; et il chargea un maître charpentier de marine de chercher dans les forêts normandes du bois propre à construire des roberges royales (6); mais on oubliait de lui en donner les moyens. L'ordonnance maritime de mars 1584 obligea donc les navires de commerce à se défendre eux-mêmes, en exigeant un armement proportionné à leur tonnage, quatre canons et quatorze hommes pour un bâtiment de 40 tonneaux, dix-huit pièces et quarante-cinq hommes pour un navire de 120. Le droit de visite était réglementé de façon très sévère; tout capitaine de vaisseau de guerre, coupable d'avoir pillé un navire qui avait amené ses voiles dès le coup de canon de semonce, était condamné au supplice de la roue (7). Mais, quel que fût le bon vouloir de Joyeuse d'y remédier, la guerre civile allait porter à notre marine le coup de grâce.

historiques, Nouvelle série, de la collection des Documents inédits, t. V, p. 623).

(1) Suivant provisions d'office du 1er juin 1582 (B. N., Moreau 1340, fol. 23). Il était le beau-frère du roi.

(2) Pourvu de l'office d'amiral en 1569, puis, le 24 août 1572, après le meurtre de Coligny (le P. Anselme, t. VII, p. 884).

(3) Pourvu le 28 avril 1578 par la démission de son beau-père Villars (le P. Anselme, t. VII, p. 885). Une lettre du 1er août 1579 donne pourtant à Villars le titre d'amiral (B. N., Franç. 3383, fol. 50).

(4) 24 juin et 6 août 1582 (B. N., Moreau 1340, fol. 23).

(5) En novembre 1583 (*Ibidem*, fol. 23 v°).

(6) B. N., Franç. 4489, fol. cxviii.

(7) Pardessus, *Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle*. Paris, 1821, in-4°.

« Tout est ici dans l'épouvante d'une guerre subite, écrivait un diplomate accrédité près de Henri III (1); le roi l'a devant les yeux sans l'avoir prévue. Le cardinal de Bourbon est le spécieux auteur de ces troubles; mais, dans la vérité, les principaux moteurs sont les ducs de Guise, de Mayenne et le cardinal de Lorraine, frères, le duc d'Aumale, le marquis d'Elbeuf, leurs oncles, et enfin le duc de Mercœur, frère de la reine, gouverneur de Bretagne. » L'ostracisme des cultes réformés, imposé par les ligueurs et promulgué par l'édit du 18 juillet 1585, déchaîna une nouvelle guerre de religion. « J'ay tant d'afayres que je n'ay pas le loysir de me moucher, écrivait le roi de Navarre aux alliés habituels des protestants. Nous sommes prou pour nous défendre. Soyez dylygent; des navires et des hommes! » (2) Déjà, il attaquait. Mais avant que l'escadre anglaise parût, la place d'armes des catholiques, Brouage, s'était dégagée d'étreinte.

Un capitaine renommé parmi les catholiques, Médélin, croisait solitaire dans les mers de Saintonge, quand une flottille parut. Un bateau s'en détacha, passa sous le beaupré de Médélin, reçut la décharge de ses soixante mousquets et continua presque indemne : de loin, une voix ironique criait (3) : « Pendez-vous, bourreaux; car c'est le gouverneur d'Oléron » que vous avez manqué. Agrippa d'Aubigné, l'historien fameux, s'était mis en tête de se rendre maître d'Oléron. Que les régiments catholiques viennent m'en chasser avec l'aide de l'armée de mer, disait-il à l'amiral Guy de Laval; et vous lui tomberez dessus, quand elle sera dépourvue de ses équipages.

(1) Auger Gislen de Busbec à l'empereur Rodolphe. 25 avril 1585 (Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. X, p. 130).

(2) Henri [IV] à Pardaillan, son ambassadeur en Angleterre. Nérac, 8 juillet 1585 (B. N., Cinq-Cents Colbert 401, fol. 112).

(3) Le capitaine Prou, qui conduisait l'embarcation d'Agrippa d'Aubigné (*Mémoires d'Agrippa* d'Aubigné, publiés par Ludovic Lalanne. Paris, 1889, in-12, p. 76).

Ses prévisions parurent se réaliser. Pour le déloger de l'île, François d'Épinay-Saint-Luc, gouverneur de Brouage, dégarnit toutes les places de la région ; les cinq mille hommes, ainsi réunis comme troupes de débarquement, auraient pour escorte les dix grands vaisseaux armés en Normandie par le commandeur Aymar de Chaste, *le Grand Biscaïen* et les galères royales amenées de Nantes (1) par le capitaine Carlo Uccellini (2).

Comme signe avant-coureur de la descente prochaine, une grande roberge vint donner contre une pointe de l'île, où elle s'échoua. — Elle est à nous, pourvu que vous bordiez la grève, disent au gouverneur d'Oléron ses capitaines de marine ; et voilà Agrippa d'Aubigné qui part avec six compagnies d'infanterie pour enlever un vaisseau. La roberge se défend opiniâtrement de ses vingt-huit pièces de canon ; mais chaque sabord, « chaque pertuis crache du sang ; » les agrès sont en flammes ; les matelots harassés vont se rendre ; déjà ils parlementent, quand on leur tue quelqu'un pendant les pourparlers. La colère leur redonne courage ; le sergent Philipon prend au collet Le Franc, son capitaine, qui veut capituler, « le jette sous le tillac, tue le feu avec une pipe de vinaigre défoncée ; » la mer monte, remet le navire à flot, amène le reste de l'escadre, qui foudroie les assaillants et force Aubigné à battre en retraite, avec soixante-huit tués et blessés.

Quatre jours après, au début d'avril 1586, Saint-Luc opérait sa descente dans l'île d'Oléron. Quatre colonnes d'un millier d'hommes chacune, avec une avant-garde d'enfants perdus, montaient à l'assaut du Château et des barricades, tandis que les galères d'Uccellini, entrées dans

(1) Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, édit. de Ruble, t. VII, p. 25.

(2) Lieutenant de Gondi, duc de Retz. Quittance d'Uccellini pour l'entretien des galères. Bordeaux, 6 décembre 1586 (B. N., Pièces originales 2901, dossier Uccellini, p. 2).

le port par la pleine mer, venaient « donner dix-huit volées dans l'eschine des barricades ». Géné toutefois par le tir d'une batterie et par l'audace des soldats protestants qui se jetaient à l'eau pour lui tuer des forçats, Carlo Uccellini scia de l'arrière et se contenta dès lors d'embarquer les prisonniers, entre autres le vieux vidame de Chartres, Jean de Ferrières, qui expira pieds et poings liés dans la cale.

Il était convenu avec Agrippa d'Aubigné que les marins rochelais prendraient à revers l'escadre royaliste durant le débarquement. De fait, Guy de Laval et l'échevin Louis Gargouilleau avaient appareillé avec trente navires de guerre. Rencontrant dans le pertuis d'Antioche *le Grand Biscaïen* de 600 tonneaux, ils lui livrèrent combat, le forcèrent à s'échouer et l'emportèrent à l'abordage sans « lui pardonner ». Mais « les voilà en dispute qui auroit la gloire de l'emmener à La Rochelle », au lieu d'écouter le rapport d'une galiote, disant qu'on ne tirait plus à Oléron. Ils laissaient ainsi à d'Aubigné la gloire d'avoir repoussé seul, avec huit cent cinquante hommes, le corps d'armée de Saint-Luc, qui en perdit près de quatre cents. Le 6 avril, veille de Pâques, l'expédition se disloquait, les troupes de Saint-Luc et l'armée navale tirant chacune de leur côté (1).

Par un triste retour des fortunes de la guerre, Brouage fut victime du procédé dont les catholiques avaient usé contre La Rochelle. Condé proposa de ruiner un port qu'on estimait le second havre de France, mais qui incommodait beaucoup ses partisans. En vain, un membre du conseil de guerre s'éleva-t-il contre la destruction d'un chef-d'œuvre de la nature. — « Les hommes dont il occasionnerait la perte, répliqua Condé, sont des chefs-d'œuvre autrement préférables à conserver. » En voyant paraître les quinze vaisseaux et les cinquante-quatre galiotes ou barquettes de

(1) De Thou, L. LXXXV. — Agrippa d'Aubigné, t. VII, p. 33.

Louis de Saint-Gelais, le gouverneur de Brouage, François d'Épinay-Saint-Luc fit avancer sur une seule ligne tout ce qu'il avait : cinq grands vaisseaux, *la Réale* d'Uccellini que ne manœuvraient pas moins de quatre cent cinquante forçats, une seconde galère et, dans les intervalles, seize petites pataches garnies d'espoirs de fonte. Tout le mois de mai se passa en escarmouches. Saint-Gelais était soutenu par les arquebusiers et les « hommes couverts, » — armés de toutes pièces, — que lui amena avec six bâtiments le comte de Laval. De nombreux volontaires de Saintonge combattaient avec Saint-Luc. Un jour de bonasse, les galères et les pataches de la défense « menèrent battant les galiotes » du blocus et les chassèrent. Mais le roi Henri de Navarre vint en personne diriger l'attaque et couler dans la passe vingt et un vieux vaisseaux chargés de pierres. Saint-Gelais parti, le gouverneur de Brouage tenta de les renflouer, au moyen d'allèges et de tonnes vides. Mais des plus gros bâtiments, il ne put avoir raison : ils obstruèrent l'entrée du port, et de là date la décadence de Brouage (1).

Pour porter secours à Brouage pourtant, la royauté s'était ingéniée. Une aide de 25 sols par tonneau sur les longcourriers (2), un impôt de deux liards pour l'entretien de trois galions dans la Gironde (3), une aide volontaire des Havrais et des Dieppois pour d'autres « navires gardes » (4), la contribution enfin des petits États de Bretagne (5) couvrirent

(1) Agrippa d'Aubigné, t. VII, p. 49. — Un beau portrait de François d'Épinay Saint-Luc se trouve à la B. N., Clairambault 1122, fol. 110.

(2) B. N., Franç. 3310. fol. 60.

(3) Bordeaux, 2 juin 1585 (Bibl. du dépôt des cartes et plans de la marine 87, t. II, p. 48. — *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XII, p. 86).

(4) Délibération des habitants du Havre. 9 avril 1586 (Bibl. de l'Institut, coll. Godefroy 68, p. 447). Henri III avait fait la même demande aux Rouennais le 24 janvier (B. N., Franç, 3310, fol. 38).

(5) Que leur demandait Henri III pour cinq vaisseaux et mille hommes. 21 juin (B. N., Cinq-Cents Colbert 10, fol. 114).

les frais d'un nouvel armement. Mais que de désarroi il révéla! En Bretagne, que d'autorités rivales! L'amiral de Joyeuse confiait le soin d'armer au vice-amiral de Fontaines (1), le gouverneur aux syndics des villes (2), le roi au maréchal de Retz (3). Et c'était un gentilhomme florentin, Jean de Tornabuoni, qui devait prendre le commandement des équipages bretons, soit de cinq vaisseaux et d'une dizaine de pataches (4).

Mais les États de la province ayant intrigué en Cour pour se faire décharger de cet armement (5), le vice-amiral Honorat de Bueil de Fontaines reçut avis (6), que « Sa Majesté ne se voulloit pour lors servir de vaisseaux dudit pays de Bretagne ». Tout l'effort de la royauté se bornait à la mobilisation de huit navires de guerre normands (7), que les capitaines Étienne de Bris de Limpiville et Jean de Coquigny équipèrent à forfait (8) de deux mille hommes, soit des quatorze compagnies de Tanneguy Le Veneur de Carrouges, Pierrecourt et Gédéon de Monchy de Mons (9). Sous le prétexte que d'aussi faibles effectifs ne constituaient

(1) 21 mai 1586 (B. N., Nouv. acq. franç. 4489, fol. 79).
(2) Ordre du duc de Mercœur (Arch. de Nantes, EE 217).
(3) B. N., Franç. 3310, fol. 59 v° et 61.
(4) Arch. de Nantes, EE 217. — B. N., Franç. 3310, fol. 49 v°. — Sur Tornabuoni ou Tournebon, cf. B. N., Nouv. acq. franç. 7975, fol. 37.
(5) Ils versèrent 2 000 écus à ceux qui avaient fait des frais pour empêcher l'armement. 15 octobre (B. N., Franç. 8301, p. 393).
(6) Par le capitaine Roussel, émissaire de l'amiral. Le vice-amiral de Fontaines avait déjà armé *la Catherine* de Bordeaux et *le Grand François* de Saint-Malo (« Trésorerie généralle de la marine de Ponant : année finie le dernier jour de décembre 1586 : » B. N., Nouv. acq. franç. 21260, fol. 128 v°, anciennement dans la coll. Phillipps à Cheltenham, n° 205).
(7) *Le Grand Brissac, le Petit Brissac* du maréchal de Schomberg, *la Joyeuse Marguerite* de Christophe des Isles, *la Roberge* de François Du Plessis de Richelieu, grand prévôt de l'Hôtel, *le Jean* de Roscoff, *la Loyse* d'Olonne, la patache *Frégose, le Pélican* de Dieppe, de Nicolas Daval, *la Salamandre* de Dieppe, de Constantin Diel (*Ibidem*, p. 140).
(8) Moyennant 18 000 écus.
(9) B. N., Franç. 3310, fol. 84 v°. — Quittance de Monchy. 4 juillet (Arch. de Reims, coll. Tarbé, carton XI, p. 112).

pas une charge digne d'un vice-amiral (1), le commandement fut dévolu au gouverneur de Dieppe, Aymar de Chaste (2).

Après une revue finale au Havre (3), l'escadre prit le 8 septembre (4) la route de l'Océan. Le sergent de bataille Nicolas d'Armand, dépêché vers Brouage afin de combiner avec Saint-Luc un plan d'opérations, ne put rapporter d'instructions, pour la bonne raison qu'il fut capturé à la hauteur de Ré par des croiseurs rochelais (5). Cette leçon de choses démontrait l'opportunité d'un coup de balai aux abords de Brouage (6) ; Henri de Brest, Le Gall (7), Crapado, Guy de Saint-Gelais de Lanssac, fils du vice-amiral de Guyenne (8), ne demandaient qu'à s'y associer. Le commandeur de Chaste, d'accord avec de Gontaut-Biron, allait attaquer Royan, lorsque l'apparition des quatre plus forts bâtiments de la marine britannique bouleversa ces desseins. En rendant l'avantage aux forces du roi de Navarre (9), elle obligea le commandeur à battre en retraite : le 1er novembre 1586, il désarmait au Havre.

La campagne de 1586 fut la dernière manifestation vitale

(1) Henri III au vice-amiral Jean de Moy de La Meilleraye. 3 juillet (B. N., Franç. 3310, fol. 81).

(2) Le 30 juin (B. N., Nouv. acq. franç. 21260, fol. 140).

(3) Passée par Nicolas de Armand, capitaine en la marine du Ponant. Ville franccoise de Grâce, 31 août 1586 (Bibl. du ministère de la marine, G 183, pièce 9).

(4) B. N., Nouv. acq. franç. 21260, fol. 1.

(5) B. N., Franç. 4489, fol. 117. — Agrippa d'Aubigné, t. VII, p. 66.

(6) Instructions de l'amiral de Joyeuse. 30 juin (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 253).

(7) Capitaines de *l'Hermine* et du *Lion* (Arch. de Saint-Malo, B 599, fol. 11).

(8) Catherine de Médicis à Villeroy. 18 décembre (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, p. 120). — Lanssac avait obtenu, le 28 octobre 1585, les provisions de vice-amiral de Guyenne, Poitou et Aunis (Le P. Fournier, p. 253).

(9) Lettres de Catherine de Médicis des 28 septembre, 4 et 27 octobre (t. IX, p. 54, 58, 75).

de notre marine de guerre, le dernier spasme avant la mort. Il n'en restait plus que l'ossature, les cadres : deux vice-amiraux, cinquante-quatre capitaines, une douzaine de commissaires, une douzaine et demie de commissaires de l'artillerie, quatre maîtres canonniers, autant de charpentiers, cinq pilotes, — Jacques de Vaulx, Jean Cossin si renommés par leurs cartes marines, — seize écrivains, une demi-douzaine de trésoriers, contrôleurs et gardes des arsenaux. Mais plus de solde! pour vivre, les capitaines de vaisseau montent à cheval et suivent les troupes en Poitou (1). Plus d'amiral! Joyeuse est tué à Coutras (2). Chacun se taille un lambeau d'autorité dans le patrimoine en déshérence : l'amiral du Levant, Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, étend ses attributions au Ponant (3), sans qu'on se préoccupe de ses capacités, mais seulement de ses bonnes « vie, mœurs et conversation catholique » (4). En Bretagne, le gouverneur Mercœur reprend toute liberté d'action en matière navale (5). En Picardie, le vice-amiral Gouffier de Bonnivet affecte l'indépendance (6).

Plus de vaisseaux! Il fallut en acheter un, *la Joyeuse Marguerite,* pour former, avec *le Grillon* du commandeur de Chaste et une patache, la maigre escorte des convois du Ponant (7). En Bretagne, on recourait aux bons offices de Crapado pour tenir en respect, avec ses deux bâtiments, les

(1) « Trésorerie et recepte généralle de la marine de Ponent, année 1587 » (B. N., Franç. 4489).

(2) Le 20 octobre 1587.

(3) Ordres au vice-amiral de La Meilleraye. Avril 1588 (Dépêches de l'amiral d'Épernon : B. N., Franç. 5156, fol. 14-15).

(4) 11 janvier 1588 (B. N., Moreau 1340, fol. 287).

(5) Déclaration royale du 17 avril 1588 (B. N., Cinq-Cents Colbert 292, fol. 30 v°).

(6) 1587 (B. N., Franç. 3728, fol. 32).

(7) Avec 350 hommes d'équipage et les capitaines Christophe des Isles de Réville, Pète de Saint-Séverin et Roussel (B. N., Franç. 4489, fol. 94, 106 v°, 110, 134).

pirates de La Rochelle (1). En vain, le chef de la Ligue, Henri de Guise, avait-il montré que le roi de Navarre, par ses passeports, par ses prises, qui lui rapportaient 800 000 écus l'an, était le véritable maître de la mer. La flotte de trois mille hommes nécessaire pour le réduire (2), comment la former?

Point de marine royale (3), plus de corsaires! Par humanitarisme, avec cette sensiblerie qui marque les époques de décadence, le conseil privé a supprimé les lettres de marques, « droict odieux! — Droit divin et humain, ont objecté timidement quelques conseillers. — Le port est un refuge de salut, réplique la majorité. — Contre les tempestes, oui; mais contre la justice, non », ont rétorqué sans succès les dissidents. A la course, est substituée une taxe de 10 sols sur les navires étrangers, de 6 deniers sur les marchandises (4) : moyen terme suggéré par l'amirauté de Rouen auquel nous accule l'impuissance de faire respecter le pavillon (5).

L'alarme est partout. En Normandie, Jumellac, baron de Quoquellet, à la tête des marins du roi de Navarre, doit tenter un coup de main sur un château-fort; on ne sait lequel (6). Le 10 décembre 1587, le lieutenant-général Hervé de Longaunay se porte précipitamment à l'encontre de trente voiles suspectes qui ont paru devant Heugueville, près de Coutances (7). Le maréchal de Matignon entretient

(1) Suivant congé des amiraux de Joyeuse et d'Épernon. 10 mai 1587 et 25 avril 1588 (B. N., Franç. 5156, fol. 15).

(2) Mémoire du duc de Guise sur le moyen de s'opposer à l'accroissement des forces navales du roi de Navarre. 1588 (British Museum, *Lansdowne manuscripts* 57, fol. 74, p. 28 : Copie à la Bibl. du ministère de la marine, G 193).

(3) Deux vaisseaux et des galères levantines délaissées à Nantes (*Recueil des cahiers généraux des trois ordres*. Paris, 1589, t. III).

(4) 8 mai 1589 (B. N., Dupuy 671, fol. 213).

(5) 14 mars 1589 (*Ibidem*, fol. 212).

(6) Catherine de Médicis aux lieutenants-généraux du roi en Normandie. 21 octobre 1587 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX, p. 254).

(7) *Ibidem*, p. 317.

dans la Gironde deux pataches « pour avoir l'œil » sur l'ennemi (1). Au vice-amiral de Bretagne, le roi mande de faire bonne garde sur la côte, ne sachant si les Espagnols n'y débarqueront point (2) : et Drake avise les Rochelais, en promettant du secours, que le projet de débarquement est dirigé contre eux (3). Mais il se trompe ; c'est lui qui est menacé.

Un drame poignant va se jouer entre la marine espagnole et la marine anglaise, entre les vengeurs et les bourreaux d'une victime qui fut reine de France (4), mais qui légua ses droits à Philippe II. Les sympathies des ligueurs sont pour les premiers : des Malouins leur servent de pilotes (5) ; trois corsaires dieppois ont accepté une commission d'Alexandre Farnèse, régent des Pays-Bas, pour courir sus aux Anglais. Des subsides sont envoyés à Brest (6), des ordres envoyés aux gouverneurs de Bretagne et de Normandie pour faire aux vaisseaux de l'armada « le bon acceuil qu'exigeaient la paix et alliance existant entre les deux couronnes (7) ». Mais voici que l'amiral d'Épernon fait saisir les corsaires dieppois (8), que nos sympathies ou nos aversions se dissimulent, pour ne point offusquer l'Angleterre. Rester les muets témoins du duel qui se livre pour la maîtrise de la mer, tel est notre lot, tel est le mot d'ordre de la Ligue. Par contraste, Henri de Navarre ne craint point de

(1) Jean-Pol d'Esparbès de Lussan paie en conséquence les gages des équipages. 15 mars 1588 (B. N., Nouv. acq. franç. 20030, fol. 69).

(2) Lettre de Henri III. 10 mai 1588 (B. N., Franç. 3394, fol. 67).

(3) La Rochelle, 25 mai (La Popelinière : B. N., Franç. 20782, fol. 530 v°).

(4) Marie Stuart morte sur l'échafaud le 18 février 1587.

(5) Lettre de Henri III du 10 mai, citée.

(6) Lettre d'Howard à Walsingham (John Knox Laughton, *State papers relating to the defeat of the spanish Armada (1588)*. London, 1895, in-8°, t. I, p. 245 ; t. II, p. 92).

(7) 12 juin (Arch. nat., K 1568, pièce 48).

(8) Ordre au vice-amiral de La Meilleraye et au commandeur de Chaste. Avril 1588 (B. N., Franç. 5156, fol. 14).

prendre parti ; il offre à Drake ses services (1) et lui dépêche quatorze vaisseaux rochelais, mais quels vaisseaux ! les plus gros ont 100 tonnes (2). Ils n'entreront point en ligne.

Avec huit mille hommes, Drake doit faire face au plus formidable armement qui ait menacé l'Angleterre, à *l'Invincible Armada* (3). Medina-Cœli est entré dans la Manche le 30 juillet 1588, à la tête de cent trente vaisseaux de haut bord et de trente mille marins, que le duc de Parme doit rallier à Dunkerque avec les transports des Pays-Bas et trente mille hommes de troupes. Dans la nuit du 7 au 8 août, les adversaires prirent contact. De Dieppe, on mandait la victoire des Espagnols, de Calais, leur désastre : c'était un désastre sans nom. La suprématie espagnole sombrait d'un seul coup.

Des épaves en flammes, des vaisseaux en fuite ne laissèrent là-dessus aucun doute. La galéasse capitane de Hugo de Moncada, une merveille, s'enlisait dans les bancs de Calais, où les forçats turcs de la chiourme, en touchant la terre de France, recouvraient la liberté (4). Un galion du Guipuscoa, à la dérive, s'échouait sur un écueil, qui du *San-Salvador* naufragé (5) fut appelé Çalvados ou Calvados (6). Une galère s'était sauvée au Blavet, allégée de ses provisions pour aller plus vite. A la Hougue, puis au Havre, le 9 septembre, se

(1) Lettre à Drake. La Rochelle, 25 août (*Lettres de Henri IV*, édit. Berger de Xivrey, t. II, p. 389).

(2) La Popelinière, B. N., Franç. 20782, fol. 530 v°. — Martin A.-S. Hume, *Calendar of State papers relating to English affairs preserved in the archives of Simancas*, t. IV, p. 363.

(3) C. Fernandez Duro, *la Armada Invencible*. Madrid, 1884, 2 in-8° ; et *Armada Española*, t. III, p. 25. — Julian S. Corbett, *Drake and the Tudor Navy*. London, 1898, 2 in-8°.

(4) 6 août. Lettres de Bernardino de Mendoza et d'Alexandre Farnèse, duc de Parme. 10-20 août (Arch. nat., K 1567, B 60, p. 115, 117, 121).

(5) Gravure représentant l'abandon du *San-Salvador* (F. Duro, *Armada española*, t. III, p. 28).

(6) Cf. la dissertation de l'abbé De La Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement*. Caen, 1842 ; et la communication de M. Émile Travers à F. Duro (*La Armada invencible*, t. I, p. 205).

traîna la capitane de Biscaye, *la Santa-Ana* que poursuivaient trois, puis sept vaisseaux anglais. Le maître de camp Nicolas de Isla, en défendant le trésor de l'Armada contenu dans les flancs du navire, tombait assommé par la chute d'une vergue; sur les trois cent vingt-neuf hommes de l'équipage, quarante étaient tués, un plus grand nombre blessés, quand une batterie ouvrit le feu du haut de la falaise de Sainte-Adresse. C'était le gouverneur du Havre, Villars, qui faisait respecter le droit d'asile. Dès lors, les marins basques étaient à l'abri, et leur étendard sauf. Le 4 octobre, ils étaient rejoints par la galéasse *Zuniga*, capitaine Saavedra, qui n'avait pu suivre dans sa douloureuse retraite par les mers d'Écosse le duc de Medina-Cœli (1).

A des vaincus exaspérés, les corsaires du roi de Navarre tinrent lieu de boucs émissaires. Le bordelais Jacques Du Casse, qui commandait un grand bâtiment de Biarritz, fut écrasé lors d'un sanglant combat contre trois vaisseaux espagnols (2). Et pour servir d'épouvantail aux corsaires qui rôdaient en 1589 le long de la côte hispanique, Clément Touin d'Oléron et les quarante-trois hommes du *Courant* furent empalés au sommet du cap Saint-Vincent. Le capitaine Édouard de La Rochelle et l'équipage de *la Louise* leur firent pendant sur la cime du cap Sainte-Marie (3).

La victoire des Anglais assurait par contrecoup à leur allié un triomphe que précipita le massacre du duc Henri de Guise le 23 décembre 1588, l'assassinat fortuit du roi Henri III le 1er août 1589. Le roi de Navarre devenait

(1) Lettre de Nicolas de Isla au duc de Parme. 29 août (Archivo de Simancas, *Estado Flandes*, legajo 594), et lettres de Mendoza (F. Duro, *Ibidem) : la Zuniga* ne quitta Le Havre que le 3 août 1589 avec un équipage révolté.

(2) En compensation de la perte de ce vaisseau de 300 tonnes, l'amirauté du roi de Navarre alloua 5 000 écus à Du Casse. 24 mai 1589.

(3) *Remonstrance très humble en forme d'advertissement que font au Roy et à Nosseigneurs de son conseil les capitaines de la marine de France*, s. l. n. d., p. 9 : B. N., Dupuy 464, p. 52.

Henri IV, roi de France. Mais la capitale lui ferma ses portes. Entre les deux religions, incarnées en deux familles, Lorraine et Bourbon, la lutte continuait. En face du premier Bourbon, se dressait le lieutenant-général de la Ligue, Charles de Lorraine, duc de Mayenne : un autre Lorraine, Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, tenait en échec dans les landes bretonnes un autre Bourbon, le prince Henri de Dombes; Claude de Lorraine, chevalier d'Aumale, colonel de l'infanterie de la Ligue, faisait contrepoids aux Bourbon-Conti et aux Bourbon-Montpensier de l'armée royale; et de même que le roi Henri avait été amiral de Guyenne, des Lorraine se firent marins.

C'est alors qu'apparurent pour nous les conséquences du désastre de *l'Invincible Armada*. Henri IV, serré de près, dut son salut à l'intervention anglaise. Aussitôt roi, il avait couru chercher à Dieppe les troupes et les subsides que lui adressait la reine Élisabeth. Mais déjà Mayenne, au Polet, barrait l'accès du port; Aumale, que ses caravanes de chevalier de Malte avaient aussi familiarisé avec la marine (1), s'était embossé dans la rade avec des bâtiments de Saint-Valéry et de Dunkerque. Le 22 septembre, il enveloppait l'avant-garde de la flotte anglaise; deux roberges, chargées d'armures, de munitions et de présents, une selle brodée de perles, entre autres, cadeau personnel de la reine à Henri IV (2), devenaient son butin.

Le lendemain, la situation changea totalement. Le gros de la flotte du vice-amiral Henry Palmer, — treize vaisseaux,

(1) En 1586, il avait encore sa galère à Marseille (Mireur, *Ligue des ports de Provence*, dans les *Mélanges historiques* de la Coll. des documents inédits, Nouv. série, t. V, p. 623).

(2) Lettre de Bernardino de Mendoça à Philippe II. Paris, 28 septembre (B. N., Cinq-Cents Colbert 33, fol. 314). — *Discours de la prinse de deux grands navires envoyées de la part de la royne d'Angleterre au roy de Navarre, et du combat naval faict sur la mer par Monsieur le chevalier d'Aumalle*. Paris, 1589, in-8°.

— entrant à Dieppe sans encombre, apportait une cargaison de munitions, de vivres et d'uniformes, dont l'ambassadeur Wentworth de Stafford fit remise à Henri IV. « Le succedz de ce voyage est plein de miracle, — s'écriait un spectateur, — et monstre comme Dieu protège les roys ». Le bombardement de Mayenne continuait : trois vaisseaux avaient été atteints dans leurs œuvres vives, quand le vice-amiral à la tête de douze navires reparut le 30 septembre. Il amenait douze cent soixante highlanders du colonel « Douyn (1), vestus comme les figures de l'antiquité, avec jacques de maille et casques de fer, couverts de drap noir comme bonnet de presbtre », qui défilèrent au son des musettes et des hautbois (2). Le surlendemain, Willoughby arrivait avec un convoi d'Anglais.

Le chef nominal de notre marine était alors Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis (3), le successeur de Bernard de La Valette, que le vœu des États généraux contre le cumul des charges avait forcé de démissionner. Jamais amiral de France n'eut rôle plus falot, plus effacé. Pourtant les deux partis se disputèrent son adhésion : Mayenne lui fit offrir, par le secrétaire de l'amirauté, la citadelle de Rouen et le gouvernement de la Normandie; Henri IV passa tout exprès en Brie (4), où l'amiral se terrait, pour le forcer à se déclarer. Mais à peine Brichanteau venait-il d'épouser la cause royale qu'un rival, le fils du maréchal de Biron, pro-

(1) « Récit véritable de ce qui s'est passé au voyage du roy Henry quatriesme de Dieppe jusques à son retour, par Charles Du Chesne, médecin du Roy, présent lors » (B. N., Franç. 13765, fol. 17, 20, 21 v°). — Relation de Lupercio Latras, prisonnier à bord de *l'Antelope*, commandée par Palmer (F. Duro, *Armada española*, t. III, p. 470).

(2) Récit de Charles de Valois, comte d'Auvergne, duc d'Angoulême, *Mémoires*. Paris, 1662, in-12, p. 585. — *Lettres de Henri IV*, édit. Berger de Xivrey, t. III, p. 53.

(3) Pourvu de l'office par lettres du 20 février 1589 (Le P. Anselme, t. VII, p. 888). — Les provisions seraient du 25 février, selon le ms. Clairambault 825, fol. 100.

(4) En mai 1590.

duisait une démission de l'ex-amiral de La Valette en sa faveur. Au lieu de dénouer l'imbroglio en acceptant le bâton de maréchal, Brichanteau maintint sa « fantaisie sur la mer » et perdit contre Charles de Biron son procès (1).

II

CAMPAGNE NAVALE DE LA SEINE

Cependant la lutte était ouverte entre ses subordonnés, le vice-amiral de Chaste (2) et André de Brancas de Villars. Des deux grands ports normands dont ils étaient gouverneurs, Dieppe tenait pour le roi, Le Havre pour la ligue, et chacun voulait avoir la suprématie maritime. Villars perdit la première manche. Il avait envoyé reconnaître six vaisseaux hollandais arrivés à Dieppe le 22 octobre 1590 pour servir le roi l'espace d'une saison (3). Son vaisseau monté de deux cent vingt hommes fut enveloppé et, après un long combat, coulé à fond : les naufragés furent pendus (4).

Étreint à l'est par les corsaires ligueurs de la Somme (5), à l'ouest par ceux de la Seine, le commandeur de Chaste, pour se donner de l'air, tomba sur les premiers avec six

(1) *Mémoires* du marquis de Beauvais-Nangis, publiés pour la première fois pour la Société de l'histoire de France par MM. Monmerqué et A.-H. Taillandier. Paris, 1868, in-8°, p. 47 et suiv. — Biron fut pourvu de l'office d'amiral le 4 octobre 1592 (Le P. Anselme, t. VII, p. 903).

(2) Nommé vice-amiral le 10 avril 1589 (B. N., Moreau 1340, fol. 25),

(3) Desmarquets, *Histoire de Dieppe*, t. I, p. 292.

(4) Henri IV à Mme de La Trémoille, 5 novembre 1590 (*Lettres missives de Henri IV*, édit. Berger de Xivrey, t. III, p. 295; t. VIII, p. 403. — De Thou, L. C).

(5) Qui avaient 13 navires de guerre. Lettre de Henri IV, 19 avril 1591 (*Lettres ... de Henri IV*, t. III, p. 383). Trois d'entre eux, *la Françoise* du Crotoy appartenant au sieur de Maigneux, un flibot et une barque, faisaient des prises sur la côte anglaise le 27 mars (Arch. nat., Z[1d] 5, fol. 17).

navires dieppois (1). Le capitaine de marine Robert de Bocquigny de Pallecheul prit par escalade la ville basse de Saint-Valéry; mais le château résista si bien (2), qu'il tenait encore quatre mois plus tard; le 4 décembre 1591, Chaste organisait une nouvelle expédition navale « pour l'exploit de Saint-Vallléry (3) ».

Villars, durant ce temps, opérait sur la Seine et, par des succès répétés, devenait l'arbitre du parti rival. Maître de Honfleur, de Caudebec, il arrivait au mois de juillet 1591 en vue de Rouen, jurant qu'il ne partirait point de là avant d'avoir la lieutenance générale de la Ligue. Quinze cents soldats, répartis à bord de quinze vaisseaux et une galère, appuyaient de leur présence son ultimatum : Mayenne dut s'exécuter (4). Non content d'être gouverneur de Rouen et du Havre, Villars, timbrant de ses armes le pavillon amiral de France (5), hissa sur *le Grand Brissac* la flamme du commandement.

Or, pour obtenir le concours de deux corps d'armée anglais en Normandie et en Bretagne, Henri IV venait d'engager en garantie de paiement les revenus de ces mêmes villes du Havre et de Rouen (6). Le gage était à recouvrer sur l'adversaire. C'est ce qu'entreprit, le 11 novembre 1591, l'armée royale du maréchal Charles de Gontaut-Biron.

(1) Henri IV demandait quatre vaisseaux de guerre à Caen pour les joindre à ceux que Dieppe lui avait offerts tout équipés pour six mois. 8 avril 1591 (*Lettres... de Henri IV*, t. III, p. 368).

(2) Lettre de Henri IV au duc de Nevers. 5 août 1591 (*Ibidem*, t. III, p. 456; t. VIII, p. 370, note). En octobre, les corsaires dieppois Coquerel et Peigné faisaient des captures dans la Manche (Arch. nat., Z[1d] 5, fol. 79).

(3) Lettre de Saldaigne au duc de Nevers. Dieppe, 4 décembre (B. N., Franç. 3619, fol. 108).

(4) Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. II, p. 357, dans la *Collection de Mémoires* Michaud et Poujoulat.

(5) *Relation des funérailles de l'amiral de Villars faites à Rouen le 5 septembre 1595*, publiée par G. Le Bouteiller. Rouen, 1879, in-8°.

(6) Traité de Greenwich, 25 juin 1591 (Rymer, *Fœdera*, t. XVI, p. 102).

Mais l'investissement de Rouen restait illusoire, tant que la galère du commandeur de Bourgoult et les barques du capitaine Bontemps ravitaillaient la ville (1). Afin d'écraser d'un coup la flotte rivale, Aymar de Chaste massait à Dieppe les vaisseaux qui venaient de guerroyer dans la Somme, des compsters hollandais (2), et six pinasses envoyées par la reine Élisabeth pour faire campagne dans la Seine (3).

Le 31 décembre, les pinasses britanniques de Thomas Grove paraissaient tout à coup à la hauteur du Vieux-Palais de Rouen, au moment où les assiégés opéraient une sortie que le roi de France, « pareil au Dieu Mars », repoussait par une charge furieuse (4). Quatre jours après, le comte Philippe de Nassau arrivait avec le gros de la flotte franco-hollandaise et trois mille hommes, entre autres les gardes du corps du prince Maurice. Le 13 janvier 1592, il embossait vingt-sept bâtiments de guerre devant le Vieux-Palais : mais le feu des assiégés eut raison du bombardement, et Nassau se replia sur Croisset (5).

Villars avait mandé à la rescousse les galères espagnoles du Blavet (6) et les Malouins, afin de prendre à revers la flotte des confédérés dans l'espoir de dégager ainsi la ville de Rouen. Jugeant imprudent de se démunir, Don Juan del Aguila, gouverneur du Blavet, refusa son concours : et seule, l'escadre malouine de François Grout amenait au

(1) Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. II, p. 359.

(2) Lettre de Saldaigne au duc de Nevers. Dieppe, 8 décembre 1591 : la flotte quitta Dieppe le 19 décembre (B. N., Franç. 3619, fol. 114.)

(3) Instructions de la reine à Grove, maître de l'une des pinasses armées à Chatham, *Charles, Moon, Spy, Gonne* et deux autres (British Museum, *Cotton Manuscripts*, Caligula E VIII, p. 85. — Rymer, t. XVI, p. 137).

(4) Témoignage de Coningsby, dans P. de Kermaingant, *le siège de Rouen par Henri IV, et ses préliminaires, d'après des documents anglais* (1591-1592), publié dans le *Bulletin de la société de l'histoire de Normandie*, t. VI, p. 363.

(5) Palma Cayet, t. II, p. 367. — B. N., Franç. 1817, fol. 411.

(6) Lettre de Mercœur. Nantes, 31 décembre (G. de Carné, *la Correspondance du duc de Mercœur*, t. I, p. 108).

Havre un millier de soldats, que Mercœur dépêchait au secours des assiégés avec son frère, François de Lorraine, marquis de Chausseins. Comme elle était trop faible pour faire une trouée dans la flotte de blocus, le gouverneur du Havre renvoya en Bretagne troupes et vaisseaux (1), laissant aux Espagnols d'Alexandre Farnèse le soin de sauver Rouen.

Et en effet, Henri IV lâcha prise au moment où le blocus le plus étroit pouvait amener la reddition de la ville. Outre la croisière d'aval, trois batteries flottantes épaulées par des bastions fermaient le fleuve en amont. Malgré la brillante escarmouche d'Aumale où il stupéfia son adversaire, Henri IV ne put enrayer la marche du prince de Parme. Le 20 avril, il levait le siège de Rouen.

La ville était sauve; elle restait affamée. En amont, Henri IV tenait Pont-de-l'Arche. La flotte de blocus, en aval, à Caudebec, « bridoit le cours des vivres ». Pour ouvrir le passage aux transports du Havre, il fallait enlever Caudebec. En reconnaissant la place le 23 avril, Alexandre Farnèse eut le bras fracassé; mais la « continuelle gresle d'harquebuzades qui sortoient des vaisseaux » ne suffit point à contenir l'infanterie espagnole. Les faubourgs furent enlevés; une batterie, dressée par Mayenne au sommet de la colline, foudroya le lendemain la flotte confédérée et coula *le Charles*, pinasse amirale d'Angleterre; deux autres bâtiments s'échouèrent; l'amirale de Hollande n'avait plus que dix hommes debout. Mais les Hollandais parvinrent à sauver l'artillerie du vaisseau coulé, à part huit canons; la marée du soir renfloua les navires en panne; et l'escadre, en se repliant sur Quillebeuf (2), détruisit un convoi havrais qui remontait la Seine (3).

(1) 28 février 1592 (« L'Histoire de Saint-Malo pendant les troubles » (1590-1592), dans B. N., Franç. 5553, fol. 89, 90, 113, 117 v°).

(2) Relation des actes d'Antoine MONBETON, seigneur DE SAINT-POL (1588-1593), chef ligueur : B. N., Franç. 4018, fol. 73 v°.

(3) Lettre de Bongars. Francfort, 10 mai 1592 (*Lettres de Jean de* BON-

Bien mieux! Sous couleur de porter des vivres à Rouen, une patache anglaise et quelques bateaux surprenaient quelques jours plus tard la galère du commandeur de Bourgoult, qui venait au-devant du convoi. De l'équipage, il n'échappa presque aucun homme (1).

Caudebec fut, peu après, témoin d'une magnifique opération militaire, l'une des plus belles retraites du temps. Pour gagner « un païs plus gras que la stérilité des désers de Caudebec », le duc de Parme franchissait la Seine en face de l'ennemi. Un énorme bac glissait le long des filins amarrés au mât qui émergeait de l'épave du *Charles;* cette plate-forme flottante de six grands bateaux transportait, à chaque voyage, deux ou trois cents chevaux. Au bout d'une semaine, le 13 mai, l'opération touchait à sa fin, lorsque Henri IV s'en avisa. L'artillerie royale tonna du haut du fort de la Justice; l'escadrille anglaise, venue avec le mascaret, « vomit furieusement » ses projectiles contre le pont de bateaux; la galère capturée donna la chasse aux troupes rouennaises (2). Il n'en restait pas moins que le duc de Parme, acculé au fleuve, menacé en flanc par l'escadre, avait échappé avec armes et bagages.

Un village enfoui dans un fond entre de hautes falaises, à peine clos d'un fossé, défendu par une garnison dérisoire de cinquante-cinq hommes, la seule base d'opérations de la flotte royaliste sur la Seine, était investie le 3 juillet par cinq mille hommes et une escadre, par Mayenne et Villars. Ah! la belle et réconfortante histoire, au milieu de nos dis-

CARS, *résident et ambassadeur du roy Henry IV vers les électeurs, princes et États protestants d'Allemagne*. La Haye, 1695, in-12, t. I, p. 193).

(1) Lettre de Mocenigo au doge. Chartres, 10 mai (B. N., Italien 1741, fol. 33 v°. — Franç. 4018, fol. 76).

(2) MONBETON, B. N., Franç. 4018, fol. 78-80. — BERGER DE XIVREY, *Lettres de Henri IV*, t. III, p. 638. — Une gravure du temps, de HOGENBERG, représente le passage de la Seine : « Le ducq de Parme pour secourir à la ville de Rouan en Norandie (*sic*), vient en France. 10 mai 1592 ».

cordes, que celle de Quillebeuf. Pour garnir les fossés de leur bicoque, les corsaires quillebois débarquèrent une quarantaine de pièces : c'étaient de rudes marins que les capitaines Guillaume Gesse, Gossin Mahêtre, Nicolas (1) et Noël Dupuy, deux frères d'armes associés par serment à rester unis dans la bonne comme dans la mauvaise fortune (2). Ils coulèrent bas un des vaisseaux de Villars ; mais ils ne purent empêcher l'amiral ligueur de passer le 6 juillet et de fermer en amont la ceinture du blocus. *Le Grillon* et cinq autres bâtiments bien armés, envoyés de Dieppe à leur secours, devaient la briser : mais trois des capitaines, des Hollandais, après avoir « bu comme des Allemands » à la table du commandeur de Chaste, se sentirent défaillir en arrivant dans la Gueule de la Seine; rien ne put les décider à passer outre (3). Le 19 juillet, le sort de Quillebeuf se décida sans eux : l'assaut fut donné de toutes parts et de toutes parts repoussé; Thorigny, sur un grand vaisseau qui barricadait le fleuve, Serrecane, au boulevard de la falaise, Crillon, partout, avaient fait des merveilles. Le siège fut levé le même jour. Au baptême du feu, la vaillante petite cité gagna le nom d'Henricarville ou Ville-Henri, en mémoire de son royal parrain et reçut en cadeau une galiote de guerre, spécialement affectée à sa protection (4).

Dans cette rude campagne navale de la Seine, plus d'un officier gagna le bâton d'amiral; tel Biron que le roi investit

(1) Une gratification de 9560 écus leur fut donnée pour services rendus aux sièges de Rouen et de Quillebeuf-Henricarville. 6 novembre 1594 (B. N., Franç. 18159, fol. 411).

(2) Serment prononcé en présence des équipages de leurs caravelles. 19 août 1590 (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 28).

(3) David Asseline, *Les Antiquitéz de Dieppe*, t. II, p. 97 : Dieppe, 9 juillet 1592.

(4) Henri IV réclame des forçats pour l'armer. 12 août (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, t. III, p. 658).

de l'amirauté (1), tel son compagnon Jacques Skele, qui présida dans la suite aux destinées de la marine suédoise (2). Mais leur adversaire restait le véritable vainqueur : Villars avait réussi à conserver Rouen et Le Havre ; il gardait libre l'accès de la capitale, où il alla recevoir sa récompense le 16 février 1593, en se faisant reconnaître par le Parlement comme amiral de France (3). « Nulle victoire pour nous, ny lieu asseuré pour nostre retraicte, ny aultre chose que vault l'hazard de nous affoiblir (4), » telle était la moralité, pleine de désenchantement, que la reine Élisabeth tirait de la guerre. Elle y perdait les gages de son intervention. Espérait-elle en obtenir un autre en détachant plus tard *le Rainbow* et *le Dreadnought* avec quatre cent cinquante hommes au secours de Boulogne (5) ? Le fait est possible, car elle ne cherchait qu'à prendre pied en France.

III

EN BRETAGNE

La catholique Bretagne restait le fief de la Ligue. Au lendemain du désastre de l'Invincible Armada, dès que le roi Henri de Navarre avait voulu se rendre maître de l'embouchure de la Loire, en acheminant de ce côté une escadre

(1) 4 octobre 1593 (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 1551).

(2) G. Carew, *De rebus Sueciæ* : B. N., Cinq-Cents Colbert 40, fol. 67.

(3) *Procès-verbaux des États généraux de 1593*, édités par A. Bernard, dans la Coll. des Documents inédits, p. 650.

(4) Lettres de récriminations d'Élisabeth à Henri IV (Rymer, *Fœdera*, édit. 1615, t. XVI, p. 142). — Henri IV ne lui demanda pas moins de nouveaux subsides, particulièrement de l'artillerie. 24 mai et 1er novembre 1592 (*Lettres de Henri IV*, t. III, p. 636, 699).

(5) 20 mai 1593 (*Calendar...*, éd. Everett Green, p. 348).

rochelaise avec les troupes de Du Plessis-Mornay (1), les habitants de Saint-Nazaire, pour le repousser, avaient demandé de la poudre (2), et Mercœur leur avait dépêché comme renforts les marins d'Auray (3). A l'avènement de Henri IV, les ports bretons qui se déclarèrent pour lui furent attaqués aussitôt par la garnison de Guingamp; Pontrieux et La Roche-Derrien étaient en ruines, lorsque passa le délégué royal Philippe Du Halgouët. Lannion et, le 17 novembre 1589, Tréguier éprouvèrent un pareil sort, avant l'arrivée du régiment écossais et d'une compagnie anglaise que le délégué du roi avait été quérir à Dieppe (4). L'escadre de secours fut dispersée près de Jersey par un ouragan : il fallut implorer du gouverneur de Granville l'autorisation de débarquer les troupes étrangères (5).

Sur l'Océan, une belle rade servait de refuge aux corsaires anglo-français du parti royaliste. Au printemps de 1590, le frère de Mercœur, François marquis de Chausseins investissait le gros bourg fortifié de Locrenan, à l'embouchure du Blavet, que les vaisseaux de Saint-Gelais de Lanssac battaient d'autre part. Après une résistance acharnée où les femmes elles-mêmes mirent la pique à la main, Locrenan ou Blavet fut emporté d'assaut le 11 juin et la population passée au fil de l'épée. Une trentaine de jeunes filles, qui fuyaient à bord d'un vaisseau, se jetèrent à la mer pour ne point tomber à la merci du vainqueur (6). Par là, Mer-

(1) Le projet avait été conçu par Agrippa d'Aubigné (D'Aubigné, *Histoire universelle*, édit. de Ruble, t. VII, p. 335).

(2) 3 octobre 1588 (Arch. de Nantes, EE 178).

(3) B. N., Duchesne 43, fol. 18.

(4) Le 16 novembre.

(5) Relation de Jean de Kercabin et Philippe Du Hallegoët, délégués par le parlement de Bretagne pour disposer les populations en faveur du roi de Navarre. 12 octobre 1589-15 avril 1590 (A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne*. Nantes, 1880, in-8°, p. 27, 160).

(6) De Thou, L. XCIX. — *Mémoires de Jean Du Mats, seigneur de Ter-*

cœur préparait un lit aux alliés qu'il attendait d'Espagne.

A la tête de trente-sept bâtiments et six mille cinq cents hommes, le général Sancho Pardo Osorio prit possession du Blavet le 27 octobre 1590. Des bastions construits par l'ingénieur Cristobal de Rojas défièrent bientôt toute surprise venant du large; l'escadre de Zubiaur assura les relations avec la métropole, tandis que deux galéasses et trois galères du napolitain Perochio Moran couraient la côte bretonne, donnant aux gens de Vannes du renfort et l'alarme aux Croisicais, aux Malouins (1)...

Et aux Anglais, par surcroît. Drake reçut ordre de déloger les intrus (2), qu'il avait un moment tenus bloqués à La Corogne (3). Mais les Anglais avaient à compter avec un tiers parti, qui ne voulait pas plus d'un roi huguenot que de la domination étrangère. Le troisième port de Bretagne, le premier pour son trafic (4), Saint-Malo vivait en république. Maîtres du château à la suite d'une escalade, débarrassés du vice-amiral de Fontaines, leur gouverneur, les Malouins s'administraient eux-mêmes. Ils avaient rompu de leur propre autorité toutes relations maritimes avec l'Angleterre (5); et ce n'était pas un vain mot. Leurs corsaires étaient capables de porter de terribles coups au commerce britannique! Jean Jonchée Desportes, avec trois pataches et cent vingt hommes, se rendait redoutable sur les côtes normandes, prêtait appui à la garnison du Mont Saint-Michel et tenait Granville en respect; Mayenne mandait dans la Seine l'escadre malouine de François Grout; Mer-

chant et de Montmartin (1589-1598), publiés par Dom Ch. Taillandier, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. II, p. cclxxv et 391).

(1) C. Fernandez Duro, *Armada Española*, t. III, p. 67.

(2) Lettre de Drake au prince de Dombes. 13 novembre 1590 (Rymer, *Fœdera*, édit. 1615, t. XVI, p. 85, 86).

(3) Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 396.

(4) Palma Cayet.

(5) Décision du conseil de Saint-Malo. 27 septembre 1590 (B. N., Franç. 5553, fol. 3.)

cœur réclamait un concours analogue contre Morlaix; et Pierre Gravé de Bellechausse, à la requête de l'évêque de Saint-Brieuc, emmenait deux pataches et deux cents volontaires malouins pour occuper Bréhat (1). Mais tout à coup Gravé se replie sur Saint-Malo; son compatriote Jacques Pépin Prélambert abrite au Blavet *le Croissant* et *le Dauphin* qui apportent d'Espagne une cargaison de trois cent mille écus... Une flotte anglaise de trente-trois voiles vient d'être signalée, le 11 mai 1591, dans les eaux de Jersey (2).

Elle amène au secours des troupes royalistes du prince de Dombes les trois régiments anglais du général Norris. Menacé par les corsaires malouins à gauche, par les marins espagnols sur sa droite, Norris voudrait être assuré d'un port pour rester en communication avec l'Angleterre. Brest précisément est « en tel estat que les païsants seuls l'ont contrainct demander secours à la royne (3) » : Ce serait rendre service au roi que de l'occuper. Mais aux premières ouvertures d'Élisabeth, Henri IV oppose un refus formel de causer « un tel dégoustement » à ses serviteurs (4).

Or, Brest était convoité par les Espagnols qui pensaient y introduire la compagnie de Prospero Monaco, en séduisant par la vanité le gouverneur Rieux de Sourdéac. Ayant à leur dévotion Montigny, gouverneur de Rhuys, ils tenaient l'entrée du Morbihan, où un fort devait être construit à la pointe de Port-Navallo. Une garnison de trois cents soldats à Saint-Nazaire, un fort près de l'embouchure de la Rance entre les pointes de Bellegrève, l'occupation de Conq, de la Rochebernard sur la Villaine, de Quimperlé et du château

(1) *Chronique de Saint-Malo*, de La Maronnais, citée par Jal, dans le *Glossaire nautique*, art. Patache. — Gustave Dupont, *Histoire du Cotentin*, t. III, p. 588.

(2) B. N., Franç. 5553, fol. 33, 39 v°, 40, 46, 58.

(3) « Oppinion du seigneur de Norreis, générall des Anglois. » 15 août 1591 (Rymer, t. XVI, p. 113).

(4) *Lettres de Henri IV*, t. III, p. 642.

du Taureau, compléteraient l'investissement des Bretons, « peuple indigne qu'il faut manier comme Indiens (1). » Occuper l'embouchure des grandes rivières de France, paralyser le trafic, maîtriser l'adversaire par un étroit blocus, tel était le plan général du parti franco-espagnol (2).

Mais ce parti avait des fissures, en Bretagne notamment; la duchesse de Mercœur, héritière des droits de Charles de Blois, n'entendait point abdiquer ses prétentions en faveur de l'infante d'Espagne, héritière des Valois (3). Et cette seconde lutte, écho de la mémorable guerre des Deux-Jeanne, empêcha Philippe II de se servir des gentilshommes bretons et des marins d'Armorique, « les meilleurs du munde pour la domination et pour la monarchie de l'Occident » (4).

Cependant, Norris avait débarqué à Paimpol : des renforts lui vinrent l'année suivante par Morlaix (5). Pour intercepter tout arrivage nouveau, le malouin Jean Jonchée réoccupa l'île de Bréhat (6), et Diego Brochero, lieutenant général des galères de Malte, venu de Blavet, ravagea la côte morlaisienne. Ailleurs, à Saint-Nazaire, il battait deux corsaires rochelais soutenus par trois bâtiments britanniques, et il entamait, au Conquet, une lutte épique

(1) Mémoire de Guy de Lusignan de Saint-Gelais, dit M. de Lanssac, au roi d'Espagne. Madrid, 7 mai 1591 (Gaston DE CARNÉ, *Documents sur la Ligue en Bretagne. Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne, extraite des Archives nationales*. Vannes, 1899, in-4°, t. I, p. 39). — « Estat de ce qu'il est nécessaire de faire en Bretaigne » (*Ibidem*, t. I, p. 74).

(2) Mémoires de Lamotte-Jacquelot au roi d'Espagne. Juillet 1591 (*Ibidem*, t. I, p. 71).

(3) *Ibidem*, t. I, p. 75, 148.

(4) *Ibidem*, t. I, p. 142 : 12 à 15 000 soldats, 4 000 gentilhommes, 10 à 12 000 marins bretons, telles étaient, disait-on, les forces que les Espagnols pourraient tirer de la province.

(5) *Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne*, p. 161, 172. — B. N., Franç. 23311, fol. 131.

(6) 3 juin 1591. Il reprit le château de Bréhat sur le capitaine Lépine Boulanger (B. N., Franç. 5553, fol. 46).

contre tout un convoi hollandais (1). Le 17 août 1592 enfin, deux galères espagnoles et dix-huit vaisseaux jetaient dans la rivière de Tréguier une nuée de démons : durant trois jours, le vol, le viol, le sacrilège, l'incendie firent rage à Tréguier, Plougrescant et Plouguiel (2). Des remontrances faites par les États de Vannes, du maintien de leurs « souldartz en la discipline militaire, » Diego Brochero et Juan de Aquila n'avaient cure : que la Bretagne fût « despopullée » ou non, c'était le moindre de leurs soucis (3).

Le général des galères de la Ligue, Charles de Gondi, n'avait aucune action sur ses alliés. Avec le petit croiseur de son cousin, Albert Rucellaï ou Rousselet de la Pardieu et la galère d'Orazio Minucci (4), comment aurait-il pu faire respecter les pouvoirs que lui avait délégués Mercœur pour le commandement de la flotte bretonne (5).

L'épisode le plus romanesque du monde l'avait privé de la galère *Réale*. Un capitaine protestant y avait été mis à la chaîne ; la duchesse de Mercœur, dépitée de n'avoir pu le convertir, lui avait fait l'ironique souhait de se tirer de là. La Pine tint la gageure. Une nuit, toute la chiourme se souleva au cri d'alarme : « Debout, debout! La Pine est sauvé. » C'était une fausse alerte : quelques bras furent abattus à coups d'épée, quelques cadavres jetés à la mer, et tout rentra dans l'ordre. Mais une autre nuit, La Pine parvient à se déferrer : un charpentier provençal lui

(1) Correspondance de Juan de Aquila ou del Aguila, aux Arch. nat., K 1581, p. 29, et à Madrid, Colección Sans de Barutell, art. 4, n. 1123. — F. Duro, *Armada española,* t. III, p. 67.

(2) A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 161, 172. — B. N., Franç. 22311, fol. 131.

(3) Instructions des États aux députés envoyés au Blavet. 28 mars 1592 (A. de Barthélemy, p. 123).

(4) G. de Carné, t. II, p. 11.

(5) « Articles accordéz par Mgr le duc de Mercœur à M. Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, général des galères. » 22 novembre 1591 (B. N., Franç. 18704, fol. 11).

baille une épée et s'arme de sa hache; un trompette anglais se joint à eux; et, rampant dans les ténèbres, tous trois surprennent à la poupe le corps de garde endormi. Le comite grec de *la Réale* et ses neuf hommes sont exterminés en un instant. Au cri de guerre « La Pine est sauvé, debout compagnons! » toute la chiourme met la tête entre les genoux, tant la répression passée lui cause d'épouvante.

Le commandant de *la Réale,* La Rivière, lui, ne s'est pas mépris sur le timbre de la voix. A son appel, les soldats accourent de la proue et montent en foule à l'assaut de la chambre de poupe. Mais au sommet de l'échelle, la hache du charpentier provençal tournoie en fendant les crânes, l'épée de La Pine, du même coup, abat deux assaillants, et l'Anglais à ses côtés ne s'épargne point. Bientôt, personne n'ose plus se hasarder sur le tillac. La Pine est maître à bord, les forçats auxquels il rend la liberté sont avec lui; il sort de la Loire et amène son trophée, *la Réale*, au colonel Agrippa d'Aubigné, qui en fit remise aux Rochelais (1).

IV

LE SIÈGE DE BLAYE

L'amirauté de Guyenne, dont Henri IV était titulaire lors de son avènement, avait pléthore de chefs : un amiral à La Rochelle (2), un vice-amiral à Bordeaux (3), un vice-amiral

(1) Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle,* édit. de Ruble, t. IX, p. 181 : l'événement est contemporain de la prise de Moncontour, mars 1591.

(2) François de Coligny, nommé amiral de Guyenne le 17 décembre 1589 (Le P. Anselme, *Trésor généalogique*, t. VII, p. 905).

(3) Jean Jaubert de Barrault, nommé vice-amiral de Guyenne le 1er juin 1587 à la suite de la mort du baron d'Hervault (Le P. Fournier, *Hydrographie,* 2e édit., p. 254).

le la côte sud, d'Arcachon à Hendaye (1), et à Brouage, « un général de l'armée de mer mise sus par le roy pour la sûreté des costes de Guyenne, de Poitou et de Bretagne (2). » Le général de la flotte, François d'Épinay-Saint-Luc, ne s'entendait ni avec nos alliés britanniques (3), ni avec l'amiral Henri de Coligny (4), un enfant de neuf ans, incapable il est vrai de toute opposition (5), s'il n'avait été le pupille et l'homme de paille des adversaires acharnés de Saint-Luc. Les Rochelais, furieux des croisières de ses lieutenants La Limaille et Carlo Uccellini aux abords de leur ville, mécontents surtout de la levée d'un droit sur leurs marchandises, armèrent deux galions et plusieurs vaisseaux sous les ordres du sergent-major Gargouilleau. Délogés du Chef de Baye après un vif combat, les six croiseurs de La Limaille étaient tenus en respect par deux batteries de côtes, où les Rochelais se relevaient tour à tour de faction (6), lorsqu'un incident dériva le cours de leurs colères. Le 24 avril 1593, les uns et les autres étaient mandés dans la Gironde, en même temps qu'un amiral hollandais alors en rade de La Rochelle (7).

(1) Jean-Paul d'Amou, sieur de Sempé, bailli de Labourd, nommé vice-amiral de la côte sud le 31 juillet 1592 (B. N., Dupuy 464, fol. 9 v°), fut maintenu dans sa charge par arrêt du Parlement de Bordeaux le 15 janvier 1603 (B. N., Nouv. acq. franç. 1754, fol. 22).

(2) Quittance de Saint-Luc pour son état de général de l'armée de mer depuis octobre 1592 (B. N., Franç. 22311, fol. 164; Franç. 18173, fol. 145).

(3) Deux de ses vaisseaux capturent le bâtiment de Henry Philipps. 1591 (B. N., Franç. 18173, fol. 145).

(4) Nommé amiral le 20 octobre 1591 en survivance de son père François de Coligny (Le P. Anselme, t. VII, p. 905), il eut pour successeur son frère Gaspard, le 24 novembre 1601 (B. N., Moreau 1340, fol. 287 v°).

(5) Arrêt du Parlement. 26 mars 1593 (B. N., Franç. 21309, p. 92). Dès le 27 septembre 1590, le père et prédécesseur du jeune amiral avait reconnu à Saint-Luc le droit de délivrer des permis de navigation.

(6) Cf. le *Diaire* de Merlin, cité ci-dessous.

(7) Dr Gélineau, *le Dernier triomphe de la Ligue sous Henri IV : siège de Blaye par Matignon* (1592-1593). Paris, 1905, p. 57.

Voici ce qui se passait :

Maître de Blaye, un capitaine ligueur, Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, enrayait le trafic de Bordeaux : une demi-douzaine de navires anglais, qu'il avait saisis, prélevaient sur les marchands des taxes écrasantes. Et depuis le 21 décembre 1592, il tenait en échec l'armée du lieutenant général Goyon de Matignon, les quatorze pataches du vice-amiral Jaubert de Barrault et les six vaisseaux de l'amiral Houghton, chargés de la police de la Gironde pour le compte de l'Angleterre (1). Que dis-je? il recevait des renforts, cent vingt braves par exemple, venus de Marmande en trois bateaux, qui avaient esquivé au bec d'Ambès la croisière des royalistes, en se jetant dans le canal de la Jaille.

Mieux encore! Dans la nuit du 18 avril 1593, seize navires de guerre et deux pataches, partis de Pasajes, bousculaient l'escadre anglaise de blocus. Pourchassé par Pedro de Zubiaur, atteint au bec d'Ambès et accroché par la capitane espagnole, l'amiral Houghton, plutôt que de mettre pavillon bas, se fit sauter : un de ses hommes, projeté dans l'eau, se poignarda pour éviter la captivité. Mais le pavillon anglais tomba entre les mains du lieutenant-amiral espagnol Irigoyen, qui en fit don à la chapelle de Renteria. Zubiaur eut peine à se tirer de la catastrophe; il fut sauvé par le capitaine Juanes de Villaviciosa, qui avait incendié un autre

(1) Le 21 novembre 1592 (*Calendar of State papers. Domestic series. Elizabeth* (1591-1594), p. 286). — Cf. une vue de Blaye en 1605, dans Gélineau, p. 22.

(2) Sur le siège de Blaye, les sources narratives abondent : « Discours du siège de Blaye en 1593 » (B. N., Cinq-Cents Colbert 31, fol. 557). — Récit de la rencontre des flottes française et espagnole dans la Gironde, version rochelaise (Collection du vicomte de Gères, publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 194). — *Chronique d'Étienne de Cruseau*, publiée par les Bibliophiles de Guyenne. Bordeaux, 1879, t. I, p. 69. — Gabriel de Lurbe, *Chronique bourdeloise*. Bordeaux, 1594, p. 53. — *Historia* de Antonio de Herrera, *de los successos de Francia* (1589-1594). Madrid, 1598, in-4°, p. 267. — *Diaire* de Jacques Merlin, ou *Recueil des choses les plus mémorables qui se sont passées en cette ville*

bâtiment anglais. En retour, les Espagnols avaient perdu deux vaisseaux et nombre d'hommes, entre autres le capitaine italien Adriano Brancaccio. Et Matignon et Barrault, battant pavillon à bord du *Marchand Royal* (1), les forçaient à rétrograder sur Blaye.

C'est à les bloquer dans la Gironde que Matignon conviait l'escadre catholique de Brouage et l'escadre protestante de La Rochelle. Le 1er mai, la première était au rendez-vous : à la tête de douze vaisseaux, Jean-Robert de La Limaille (2), l'ancien compagnon de Henri IV au siège de Brouage, s'avançait en ordre de bataille; il avait donné à ses capitaines ses dernières instructions; on n'était plus qu'à un quart de lieue de Pauillac, à la vue de l'ennemi, quand parvint l'ordre de ne point engager l'action avant que la flotte bordelaise de Matignon fût aux prises. Or, Matignon n'était encore qu'à Plassac ou à la Roque de Tau. Ce malencontreux retard fut le salut de l'escadre espagnole. Il était six heures du soir. La Limaille mouilla, au désespoir de ses matelots qui criaient à la trahison et jetaient leurs armes par dessus bord.

Son attitude paraissait en effet si bizarre que le gouverneur de Blaye fit demander, par chaloupe, à cet ancien ligueur s'il laisserait le passage libre. — Non, répliqua La Limaille; et un boulet ponctua sa réponse. Mais le tirant

de La Rochelle (1589-1620), dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* t. V, p. 69, 71. — Carte du siège, avec les vaisseaux anglais au mouillage (British Museum, *Cotton*, Augustus I, vol. II, n° 80 : publiée par Francisque Michel, *Histoire du commerce de Bordeaux*, t. I, p. 444). D'après cette carte, les capitaines anglais étaient Wilkinson, Thomas Johnson, Michaell Meriall, William Bower, Braford et Courtney.

(1) B. N., Franç. 18160, fol. 94 v°; Franç. 18159, fol. 79; Franç. 18162, fol. 48; Franç. 20153, fol. 621. — Jean-Jacques de Caillères, *Histoire de J. de Goyon de Matignon, maréchal de France*. Paris, 1661. — Ramon Seoane y Ferrer, marquis de Seoane, *Navegantes Guipuzcoanos*. Madrid, 1908, in-8°, p. 54.

(2) Sur Jean Robert de La Limaille, voir L. Meschinet de Richemond, *les Marins rochelais*. 2e édit. Niort, 1906, in-8°, p. 16.

d'eau de son bâtiment l'empêcha de s'aventurer à la poursuite de Zubiaur, qui se laissait dériver avec le jusant vers l'embouchure du fleuve. Il se bornait à un feu très vif d'artillerie et de mousquetterie, quand l'échouage de la nef de Lussan lui parut une occasion de tenter l'abordage. Mais à peine avait-il coupé son amarre, qu'il alla dans les ténèbres heurter son vice-amiral; il dut mouiller à nouveau.

Le lendemain matin 2 mai, il était rallié près de Castillon par vingt-quatre vaisseaux et deux galiotes du maréchal de Matignon; Zubiaur était alors vis-à-vis de Saint-Seurin. Les galiotes légères du maréchal le talonnaient. Quelques instants encore, et une troisième escadre de quatorze vaisseaux et trois galiotes, celle de La Rochelle (1), rendrait impossible toute retraite. Pressé de toutes parts, Zubiaur promit un ex-voto au Christ vénéré du sanctuaire de Lezo, s'il faisait une trouée à travers les quatre-vingt-trois bâtiments qui l'enveloppaient : et forçant de voilure, il s'échappa (2). Toute son escadre était sauve. La Limaille suivait de loin; croisant près de Royan la division rochelaise, même en présence de l'ennemi, le patriotisme ne l'emporta point sur l'esprit de parti; le lieutenant de Saint-Luc passa fièrement, pavillon au mât, sans daigner saluer l'amiral de Guyenne, Henri de Coligny, dont s'étaient fait accompagner les quatre échevins de La Rochelle, uniquement pour maintenir leur préséance sur leur rival exécré (3).

De tous, La Limaille fut le bouc émissaire. Les Rochelais demandèrent au roi de le relever de ses fonctions pour incapacité, offrant leurs vaisseaux et douze bâtiments hollandais à leur solde pour barrer la route aux Espagnols.

(1) Le P. Arcère, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 75.

(2) Martinez de Isasti, *Historia de Guipuscoa*. San-Sebastian, 1850, in-8°, p. 432.

(3) L'amiral Henri de Coligny se trouvait aussi en conflit avec Matignon, auquel il reprochait de délivrer abusivement des passeports. 17 octobre 1592 (B. N., Nouv. acq. franç. 20030, fol. 74).

Matignon le fit traduire pour couardise en conseil de guerre : « Étais-je tenu de vous obéir? questionna La Limaille. — Sans doute. — Eh bien! dit-il en sortant de sa poche un paquet, voici les deux lettres par lesquelles vous m'interdisiez d'engager la bataille (1). »

En juillet 1593, Villaviciosa réitérait la brillante expédition d'avril. Avec six pinasses et trois cents hommes, il entrait de nuit dans la Gironde, jetait dans Blaye la compagnie Manrique de Vargas et poussait jusqu'à Bordeaux. Sans crainte des bâtiments en croisière, il en capturait trois; et, le 4 août, il enlevait la galiote du maréchal. L'intervention du hardi capitaine fut décisive. Le siège de Blaye, qui traînait depuis sept mois, fut levé du coup (2).

Bayonne, comme tous nos ports du sud-ouest, était sous la menace d'une surprise. Une expédition s'apprêtait à Fontarabie, des intelligences se nouaient dans la place, quand le gouverneur de Bayonne, La Hillière, intercepta des lettres suspectes où il était question de « saigner le malade ». Le malade, c'était lui. Il ne se laissa point faire et congédia ses étranges médecins (3).

V

LE FORT DES ESPAGNOLS, A CROZON

Gardez bien vos ports, disait la reine Élisabeth en montrant à l'ambassadeur de France la carte de nos côtes (4). Le rusé Béarnais, qui disputait aux convoitises des Anglais

(1) Agrippa d'Aubigné, édit. de Ruble, t. IX, p. 149. — La lettre de Matignon, datée de Plassac, 30 avril, est conservée à la Bibl. de Nantes dans la Coll. Dugast-Matifeux, liasse 101.

(2) F. Duro, *Armada española,* t. III, p. 85.

(3) 1592 (Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* t. II, p. 393).

(4) Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 68, fol. 267.

et des Espagnols les lambeaux du territoire, prit la recommandation à la lettre. En retour des renforts du général Norris qu'elle envoie en Bretagne pour empêcher les Espagnols « d'engloutir leur proie » (1), Élisabeth n'obtient ni Brest, qu'elle veut, ni Paimpol et Bréhat (2), qu'on lui offre (3), mais qu'elle trouve trop infimes et impossibles à fortifier (4), ni Morlaix, que le roi lui accorde, sous la clause spécieuse qu'il n'y entrera aucun protestant, c'est-à-dire aucun Anglais : façon fort habile de donner satisfaction au maréchal d'Aumont et aux États, qui refusent de perdre ainsi « cinquante mille escus de rente et le meilleur et plus beau havre de toute la Basse Bretagne » (5).

Pourtant, c'est au concours britannique qu'est due depuis le 2 septembre 1594 la reprise de Morlaix. Alarmée des progrès des Espagnols, la reine a promis quatre mille hommes de pied, cent lanciers, une batterie et huit vaisseaux de guerre avec quinze cents marins (6). A l'illustre explorateur Martin Frobisher et au vice-amiral George Fenner, dont les pavillons battent à bord du *Vanguard* et du *Rainbow* (7), Raleigh a donné cette consigne : « Vous

(1) Requête des États de Bretagne à Élisabeth. 15 octobre 1593 *(Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne,* t. III, col. 1573).

(2) Bréhat avait été repris par Kerhallec, gouverneur de Tréguier, que le roi félicita par lettre du 22 juin 1594 *(Mémoires... de Bretagne,* t. III, col. 1596).

(3) Paimpol, septembre 1594 (A. DE BARTHÉLEMY, *Choix de documents sur l'histoire de la Ligue en Bretagne,* p. 143).

(4) Saint-Luc les accordait aux Anglais à la condition de ne les point fortifier. Élisabeth aux États de Bretagne. 29 mars 1594 *(Mémoires... de Bretagne,* t. III, col. 1588).

(5) Lettres du maréchal d'Aumont et des États de Bretagne. 18 octobre 1594 *(Ibidem,* t. III, col. 1613).

(6) 16 août 1594 (B. N., Franç. 15970, fol. 38). — Cédules des frais auxquels montera l'entretien de l'armée expéditionnaire et de la flotte, certifiées par William Cecil, grand trésorier d'Angleterre. Londres, 18 octobre 1594 (B. N., Franç. 15970, fol. 40) : les marins étaient en réalité au nombre de onze cent quatre-vingt-dix *(Calendar of State papers, Domestic series. Elizabeth* (1591-1594), p. 562, 564).

(7) Les autres navires étaient le *Crane,* capitaine Humphrey Reynolds,

vous souviendrez que l'honneur de la reine vous commande d'assaillir et non pas de vous défendre. » Belle maxime en vérité que cette apologie de l'offensive et bien faite pour l'audacieux explorateur des mers polaires; pour lui être fidèle, il va sacrifier sa vie.

Avec les escadres légères de Bertendona, Zubiaur, Villaviciosa et cinq mille cinq cents Espagnols à bord, le gouverneur du Blavet, Juan del Aguila, avait paru brusquement dans le goulet de Brest. A l'extrême pointe de la presqu'île de Quélern, sur une langue de terre triangulaire qui surplombe de 150 pieds les flots, l'ingénieur Cristobal de Rojas élevait rapidement un fort, qui rendrait désormais difficiles les approches de Brest. En vain, la garnison de cette ville avait-elle tenté d'entraver les travaux : elle avait été repoussée, tant par les soldats de garde que par les douze flibots de Zubiaur, embossés au col de la presqu'île (1).

Mais le 11 octobre 1594, le gouverneur de Brest, René de Rieux de Sourdéac, revenait à la charge avec les troupes de Liscouet, du baron de Molac et les contingents anglais. Tomé Paredès n'avait que trois cents hommes contre cinq

le *Quittance*, capitaine Henry Saville, le *Charles*, capitaine Nicholas Franklyn, et le *Moon*, capitaine John Merryweather, le *Swiftsure*, capitaine Cross, et le *Dreadnought* (Oppenheim, *The naval tracts of sir William Monson in six books*. London, Navy records society, 1902, in-8°, t. I, p. 304, 309. — J.-S. Corbett, *Drake*, t. II, p. 404, 407). — Le *Crane* et le *Quittance* faisaient partie de la fameuse brigade des crompsters, croiseurs légers armés d'une centaine d'hommes et de seize coulevrines et demi-couleuvrines, spécialement construits pour faire face aux galères (Julian S. Corbett, *The successors of Drake*. London, 1900, in-8°, p. 56).

(1) Mariategui, *El capitan Cristobal de Rojas*. Madrid, 1880, 8°. — Correspondance de Don Juan del Aguila (Madrid, Coleccion Sans de Barutell, art. 4°, n° 1 123; Arch. nat., fonds de Simancas, K 1 581, p. 29). — C. Fernandez Duro, *Armada española*, t. III, p. 67. — P. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*. Brest, 1864, t. I. — D'Avila, t. II, p. 1 142. — *Mémoires* de René de Rieux de Sourdéac, gouverneur de Brest (B. N., Franç. 3 861, fol. 213).

mille sept cents : et loin d'être soutenu cette fois par l'escadre de Zubiaur (1), il était pris en flanc par l'amiral Frobisher. Néanmoins, il tint ferme. Un mois s'écoula. Il fallait en finir. Le 17 novembre, les assauts se succédèrent sans discontinuer depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil : les colonnes se relevaient l'une l'autre... Juan del Aguila n'était plus qu'à trois ou quatre lieues. A l'instant d'être pris entre deux feux par l'armée de secours, Frobisher enleva ses matelots avec cette fougue qu'il avait déployée contre l'Invincible Armada; il tomba frappé à mort; le maréchal de camp de Liscoët gisait à ses côtés. Mais Paredès venait d'être tué sur la brèche, et la forteresse de Crozon succombait. Elle fut rasée, afin de ne point servir d'asile et de point d'appui à la flotte anglaise : depuis lors, la presqu'île s'appelle la Pointe des Espagnols.

« Le troisiesme lieu de la Bretagne, » le premier par son trafic, Saint-Malo, qui vivait en république, demanda aussitôt et obtint son pardon à des conditions particulièrement avantageuses : liberté du trafic, tribunal de commerce, fonte libre de ses pièces de marine (2). La Ligue ne tenait plus que les ports du sud de la Bretagne.

Cependant, un coup de théâtre s'était produit qui avait ébranlé la Ligue en supprimant sa raison d'être. Henri IV avait abjuré. Le 27 février 1594, il était sacré à Saint-Denis. Brissac lui ouvrait les portes de la capitale; Villars, pour le bâton d'amiral, livrait Rouen et la Normandie. Et voici ce qui se passait dans le sud.

Le 2 septembre 1594, les Lyonnais avaient eu, spectacle étrange et nouveau pour eux, une revue navale. Les trois frégates que le capitaine Jean Chevallier « présentait en

(1) Zubiaur avait six flibots, quatre zabres et 680 hommes, Brochero quatre galères, c'est-à-dire de quoi livrer bataille à Frobisher (Duro, t. III, p. 87).

(2) Octobre 1594.

bataille, » commandées chacune par un lieutenant et un officier canonnier (1), devaient déjouer, par une incessante croisière sur le Rhône et la Saône, les malfaisants projets d'un prisonnier évadé le 26 juillet du château de Pierre-Encise. Ce prisonnier n'était autre que l'ancien gouverneur de la ville, Charles de Savoie, duc de Nemours, dont l'armée de ligueurs, de Suisses et de Savoyards, « fermait le passage aux Lyonnais tant dessus que dessous les rivières, aux fins de les contraindre » par la famine à capituler. Il comptait sans les frégates de Chevallier, sans les troupes du connétable de Montmorency, qui vinrent du Languedoc se loger sur ses derrières (2). Et bientôt, une défection sensationnelle lui enleva tout espoir de réussite.

Le porte-drapeau de la Ligue, le duc de Guise, passait au parti du roi avec le titre de gouverneur de Provence. Ses parents, Mayenne, Aumale, Mercœur, ne tenaient plus la campagne qu'avec le concours des Espagnols.

VI

LA GUERRE AVEC L'ESPAGNE

La déclaration de guerre, signifiée à l'Espagne le 16 janvier 1595 (3), précipita le dénouement de la guerre civile. Ce fut la crise finale, où s'éliminèrent les germes morbides qui empoisonnaient le pays. « Le dedans du royaume est

(1) « Roolle de la monstre et reveue faicte à Lyon, le deuxiesme jour de septembre 1594 » (B. N., Nouv. acq. franç. 3601, fol. 32).

(2) Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, dans la Coll. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XII, p. 661.

(3) Dès le 28 janvier, les États de Bretagne, à la demande du duc d'Aumont, écrivaient aux Malouins de courir sus aux Espagnols (B. N., Franç. 8301, p. 393).

net et tranquille, écrivait bientôt Henri IV, toute la guerre étant en Bretagne et en Picardie (1). »

Il omettait la Provence.

Marseille, et à sa suite les ports de la côte, avaient pris parti pour la Ligue ; Toulon, seul, restait fidèle au roi. De ce point d'appui, la galère de l'amiral de La Valette et quelques frégates couraient sus aux Espagnols et Savoyards qui rôdaient autour de la cité phocéenne, devenue par son émancipation l'objet de la convoitise générale. Certain matin de juillet 1591, un galant parut avec seize galères chargées de troupes. Dans ce moment critique, la fière cité, que n'avait pu vaincre l'empereur Charles-Quint, s'humilia, et, incapable de se faire respecter de Charles-Emmanuel de Savoie, le supplia de n'entrer dans le port qu'avec deux galères. La fumée des salves dissipée, toute la flotte était à quai, en dépit des supplications, en dépit des arquebusades tirées de la tour Saint-Jean. La population anxieuse ne respira qu'en lui voyant prendre, le soir même, la route de la Ciotat (2).

Mais le lendemain 8 juillet, un autre larron parut. Une escadre florentine amenait au château d'If les soldats du grand-duc de Toscane, d'accord, il est vrai, avec Nicolas de Bausset, capitaine de la petite forteresse (3). Bausset n'était point en communion d'idées avec les Marseillais. Et cette divergence de vues permit à l'amiral duc d'Épernon de tenter le blocus de la ville avec deux galères seulement, la sienne et celle de Montmorency (4) ; ainsi préparait-il un

(1) Henri IV à Savary de Brèves. 22 mai 1596 (Berger de Xivrey, *Lettres... de Henri IV*, t. IV, p. 589).

(2) Mémoires de Henri de Séguiran (Bibl. de Carpentras 1775, fol. 105).

(3) « Mémoires du lieutenant Bausset [Nicolas de Bausset de Roquefort] concernant les derniers troubles de la ville de Marseille depuis l'an 1585 jusques en 1596 » (B. N., Dupuy 656, fol. 109 : publiés par la Société historique de Provence, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Ligue en Provence : Besaudun, Bausset, Cassaignes*. Aix, 1866, in-8°).

(4) Nouvelles de Toulon, 5 février 1593 (B. N., Franç. 15575, fol. 62). — D'autre part, le duc de Savoie s'était emparé d'Antibes le 7 août 1592.

coup de main qui échoua, faute de pétards pour faire sauter les portes. De ce coup manqué, l'effet fut désastreux. « Comme des orphelins sans support, les consuls gouverneurs de Marseille, » Charles Cazaux, Gas et Séguin, se jetèrent dans les bras de l'étranger, quémandant de toutes parts des galères, deux au pape (1), et quatre au roi catholique (2).

Telle était la situation de la capitale provençale, lors de la déclaration de guerre à l'Espagne. Si Bausset tenait toujours dans le château d'If avec le concours de quatre galères florentines (3), Henri IV redoutait tellement l'entrée des Espagnols à Marseille qu'il obtint du sultan l'appui éventuel des vice-rois d'Alger, de Tunis, de Tripoli. Il demandait de plus le prêt de douze galères turques : « Je ne puis soustenir seul le faix de ceste guerre, avouait-il, tant mon royaume est faible encore (4). » Or, avant que les fils de l'Islam pussent intervenir, la trahison redoutée se consomma. Dans les premiers jours de l'année 1596, Don Carlos Doria entrait à Marseille avec douze galères et un millier de vétérans espagnols, que Charles Cazaux et Louis d'Aix, « les tyrans » municipaux, accueillirent comme des libérateurs.

Un Corse ne put supporter ce spectacle. Et comme sa charge de capitaine de la porte réale (5) le mettait à même de servir les desseins du gouverneur de la province, Pierre

(1) Les consuls gouverneurs au pape. Marseille, 27 mars 1593 (B. N., Dupuy 155, fol. 13). — Depuis 1590, Marseille faisait appel à la protection pontificale (A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. V, p. 117, dans la Coll. des documents inédits).

(2) A détacher de l'escadre de Gênes. Avril-mai 1593 (Bausset, fol. 124 v°).

(3) Bausset au roi. 24 septembre 1595 (B. N., Franç. 17023, fol. 143 v°).

(4) Henri IV à De Brèves, ambassadeur à Constantinople. 11 décembre 1595 (Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 475). — « Discours faict par le sieur de Brèves sur l'alliance qu'a vostre Majesté avec le Grand Seigneur » (B. N., Franç. 18075, fol. 4 v°).

(5) Bausset, fol. 144.

de Libertat s'aboucha avec Charles de Lorraine, duc de Guise; il mettait à prix son concours. Mais 160 000 écus, les dépouilles des tyrans, leurs deux galères, la charge de viguier et le commandement du fort Notre-Dame (1), ce n'était pas payer trop cher ce qui allait se passer.

Le 17 février, Libertat tuait de sa main Cazaux; l'émeute grondait dans les rues, où bientôt le duc de Guise, venu à marches forcées de Toulon, faisait une entrée triomphale, écharpes blanches au vent. En moins d'une heure, une ville quasi espagnole redevenait française. « L'on n'oyoit dans le port d'autres clameurs que *Coupe le cap, vogue, sye, rame, nos siamos perdidos;* et sembloit que l'emboucheure du port n'estoit pas assez grande pour sortir le moindre de leurs esquifs, tant la peur leur avoit saisi l'âme. » C'étaient les Espagnols qui fuyaient (2), laissant soixante cadavres derrière eux, alors que des renforts amenés par douze autres de leurs galères n'étaient plus qu'à quelques milles (3).

Henri IV n'en réclamait pas moins le prêt d'une escadre turque, afin d'être paré contre tout retour offensif (4). Il ne se doutait pas que le danger restait tout proche de Marseille. A un moment où la fortune des armes nous semblait contraire, le 20 avril 1597, nos amis toscans, en créanciers impitoyables, se saisirent du château d'If comme d'un gage et jetèrent des fortifications dans la petite île de Calescraigue : par là, le frère naturel du grand-duc, Giovanni de Médicis, se trouvait maître des abords de Marseille. L'amiral duc de Guise, devant cette bravade, opposa forteresse à forteresse; il se dirigea avec les deux galères de Libertat et

(1) Traité passé à Toulon le 10 février 1596 (B. N., Dupuy 155, fol. 22.)

(2) PALMA CAYET, *Chronologie novenaire*, dans la coll. Michaud et Poujoulat, 1[re] série, t. XII, p. 720.

(3) BAUSSET, fol. 155 v°, 157. — Lettre de Henri IV. 29 février (BERGER DE XIVREY, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 507).

(4) Henri IV à De Brèves. 17 juin 1596 (BERGER DE XIVREY, t. IV, p. 600).

une douzaine de bâtiments vers l'île de Ratonneau, et sous le feu des quatre galères florentines, il pourvut de munitions les troupes de Beaulieu, qui tinrent dès lors en échec l'escadre des Médicis (1).

Sur ces entrefaites, quatre de ces galères barbaresques qui avaient ordre du sultan de nous prêter main forte, entrèrent à Marseille sous la conduite du fameux corsaire Mourad raïs. Le renard s'est pris au piège, disait le bâtard de Médicis en guettant sa sortie : mais le renard, un mois durant, le fatigua par de faux départs; puis un beau matin, ses superstructures de poupes démontées pour aller plus vite, il franchit les passes à toute allure (2).

Calais n'eut point la même fortune que Marseille. Le 29 mars 1596, une colonne volante, détachée de l'armée de l'archiduc sous le commandement du maître de camp de Rosne, surprenait le fort du Risban qui domine la passe, et refoulait dans la citadelle le gouverneur Saint-Paul de Bidossan. L'amiral hollandais Duyvenvoord arrivait à la rescousse des assiégés à la tête de douze vaisseaux et Henry Palmer avec six vaisseaux et trois pinasses de garde dans la Manche : mais l'un et l'autre furent tenus en respect par les batteries du Risban. Palmer rebroussa chemin vers Douvres. Frémissant d'impatience, le chevaleresque comte d'Essex voulait remettre à la voile pour forcer le blocus. Le 15 avril seulement, il put arracher à la reine l'autorisation d'embarquer trois mille hommes de troupes sur ses meilleurs vaisseaux de guerre (3).

(1) A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. V, p. 339, 347. — Lettres de Henri IV, 31 mai, 8 juillet 1597 (Berger de Xivrey, t. IV, p. 768, 805).

(2) Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille* (1642), p. 305.

(3) *Hatfield Papers*, t. VI, p. 139 et suiv. — Julian S. Corbett, *The successors of Drake*. London, 1900, in-8°, p. 27 et suiv. : On y voit figuré, d'après une gravure allemande du temps, le siège de Calais par les Espagnols (p. 38-39). — Sur la coopération des Hollandais, voyez une lettre de Bongars, 23 avril 1596 (*Lettres de Jacques* de Bongars, édit. de 1695, t. I, p. 461).

Mais sa coopération était l'objet d'un marché qui se débattait à Londres. « Il vous secondera, répondait Élisabeth aux instances de notre ambassadeur, à la condition que la ville me soit remise. » — « Autant être mordu par un lion que par une lionne et dépouillé par un ennemi que par un allié, » s'écria le bouillant Béarnais (1). « Nous mourrons, ajoutait un de ses ambassadeurs, mais du moins, nous mourrons debout (2). » Et la fatalité s'accomplit. Le 26 avril, Calais était aux mains des Espagnols : Bidossan s'était fait tuer sur la brèche.

Que de désastres, que d'avanies nous valait notre détresse maritime! Lors du traité d'alliance qui fut signé au lendemain de la prise de Calais (3), Henri IV promettait à la reine Élisabeth assistance en hommes et en vaisseaux. — « Vos vaisseaux? ricana le trésorier d'Angleterre. Mais vous vendez la peau de l'ours. Je sais bien que le roi n'en a pas (4). » Tout l'effort que nous pouvions faire, c'était de mettre sur les chantiers normands cinq vaisseaux de ligne (5) et d'armer la petite expédition de La Villaudoré pour le Brésil (6); pour « travailler » le royaume de Naples, nous étions réduits à escompter le prêt de douze galères turques (7).

Henri IV espérait pourtant qu'une violente « secousse » ébranlerait les fondements de la monarchie espagnole, que le colosse tremblerait sous le choc simultané des Turcs et

(1) GAILLARD, *Négociation de Messieurs de Bouillon et de Sancy en Angleterre*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. II, p. 119 et suiv.

(2) Lettre de Bongars. 24 juin (*Lettres de* BONGARS, t. I, p. 472).

(3) 24 mai.

(4) Négociation du baron de Sancy en Angleterre (B. N., Cinq-Cents Colbert 35, fol. 226 v°).

(5) Trois vaisseaux de 5 à 600 tonneaux, et deux de 3 à 400 mis en chantier par ordre de l'amiral de Villars. Mandement royal de mai 1595 (Le P. FOURNIER, *Hydrographie,* 2e édit., p. 254).

(6) Cf. ci-dessus, p. 339.

(7) Henri IV à Savary de Brèves. 11 décembre 1595 (BERGER DE XIVREY, *Lettres... de Henri IV*, t. IV, p. 475).

des Anglais (1). Le 16 juin 1596, le beau-frère du sultan quittait Constantinople à la tête de cent cinquante galères (2), au moment où les douze mille Anglais du comte d'Essex voguaient vers l'Espagne. Essex brûla Cadix; le capoudan-pacha ne fit rien d'utile; la double diversion de nos alliés n'avait point réussi à nous dégager d'étreinte.

« Vous n'aurez jamais repos, écrivait-on au commandant de l'île de Bréhat, jusqu'à ce qu'on ait chassé tous ces tyrans espagnols de la Bretaigne (3). » Ces hôtes, solidement établis à l'embouchure du Blavet, avaient pour allié (4) un pirate logé dans l'île Tristan, près de Douarnenez. Pour expulser Guy Eder de La Fontenelle de son repaire, le gouverneur de Brest ne mobilisa pas moins de trois régiments et de six barques bien armées : mais au bout de six semaines de blocus, à la fin de novembre 1595, Rieux de Sourdéac dut renoncer à son entreprise (5). C'est d'égal à égal, comme « gouverneur du fort et isle de Douarnenez », que le brigand traita avec Saint-Luc, général de l'armée de mer royale : La Fontenelle passait avec toute sa bande, cinq compagnies d'infanterie et deux capitaines de marine à la solde de l'État, qui lui conférait, en l'absence des lieutenants du roi en Bretagne, le commandement des vaisseaux ronds armés en guerre (6).

Un accident priva les Espagnols d'un autre allié. Le général de la flotte de la Ligue, Charles de Gondi, se fit

(1) Henri IV à De Brèves. 22 mai 1596 (*Ibidem*, t. IV, p. 587).

(2) « Discours faict par le sieur de Brèves sur l'alliance qu'a Vostre Majesté avec le Grand Seigneur » (B. N., Franç. 18075, fol. 4 v°).

(3) Lettre adressée de Jersey le 19 août 1595 (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 1637).

(4) Pour renforcer leurs quatre galères et leurs six navires, les Espagnols avaient demandé des hommes et des bateaux à La Fontenelle. Avis de Saint-Malo, 6 août 1595 (*Mémoires... de Bretagne*, t. III, col. 1637).

(5) A. de Barthélemy, *Choix de documents pour l'histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 202.

(6) Traité signé à Rennes, le 4 avril 1596 (*Mémoires... de Bretagne*, t. III, col. 1641).

tuer le 23 mai 1596, en donnant l'assaut au Mont Saint-Michel, que défendait Julien de La Touche de Kerrollan (1). Toutes ces circonstances portèrent le maréchal de Brissac à prendre à son tour l'offensive sur mer (2). Mais il avait affaire à forte partie, comme en témoigne le dénombrement des forces navales de la Ligue : au Blavet, les Espagnols entretenaient quatre navires de guerre, que renforceraient au besoin huit croiseurs de Bilbao et Pasajes, huit vaisseaux du duc de Mercœur et les quatre stationnaires de Belle-Isle, commandés par Albert Ruccelaï ou Rousselet de la Pardieu. La Fontenelle était l'arbitre de la situation : suivant qu'il se portait d'un côté ou de l'autre, il faisait pencher la balance en faveur de ce parti. Et voilà qu'au mépris du contrat passé avec Saint-Luc, il se proposait de joindre ses dix bâtiments de guerre, voire douze, à l'escadre espagnole (3).

Sourdéac est résolu d'en finir. En mars 1597, son lieutenant Dupré se sacrifie pour brûler le vaisseau amiral de La Fontenelle, encore en chantier. La Fontenelle veut venger cet affront et met en mer sept vaisseaux bien armés : « La témérité de son admiral, nommé Orange, l'amena droict au havre de Camaret, embouchure du goulet de Brest. » Sourdéac forme en hâte « une armée volante » de cinq bâtiments brestois, *l'Ange*, *le Royal*, *l'Espérance*, *le Saint-Melaine* et *le Riais*, dont le tonnage varie de 300 à 80 tonnes; la rencontre entre « ces grondeurs à gueule fumante » fut des plus rudes. Elle se termina à la confusion d'Orange qui prit la fuite vers la haute mer, laissant trois vaisseaux sur le

(1) *Mémoires de Bretagne*, t. III, col. 1687 et 1749.

(2) Henri IV lui donne l'ordre, à cet effet, d'armer des vaisseaux. 5 octobre 1596 (B. N., Cinq-Cents Colbert 292, fol. 6). — Le 13 juin, il avait donné le même ordre à l'amiral de Guyenne, Coligny (B. N., Moreau 1340, fol. 27).

(3) Mendo de Ledesma au roi Catholique. Nantes, 5 avril 1597 (Gaston de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur*, t. II, p. 121).

champ de bataille, l'un à la côte, l'autre coulé, le troisième pris, ceux du cadet des Salles, de la Roche-aux-Ramiers et de La Mare (1).

La puissance navale du bandit est brisée. Reste à le déloger de son repaire. Sourdéac arme quatorze navires (2), deux mille hommes, demande huit vaisseaux, six cents hommes aux Anglais et, en juin 1597, il recommence le siège de l'île Tristan (3). Mais le 20 août, quatre galères de Carlos d'Ameçola, arrivées d'Espagne, se portent au secours des assiégés avec les compagnies Zuniga et Mendoça (4). Une fois de plus, La Fontenelle était sauvé.

Il s'empressa de mettre son escadrille à la disposition des Espagnols : le gouverneur de Vannes, Julien de Montigny de la Hottière, qui possédait deux beaux vaisseaux, *le Saint-Julien* et *le Jacques* (5), en fit autant. Et bien que les Espagnols n'eussent pas grande confiance dans les deux condottiere, ils pensaient utiliser leurs navires, en y embarquant de l'infanterie (6). S'ils faisaient ainsi flèche de tout bois, c'est que le 2 novembre 1597, le jour des Morts, leurs espérances s'étaient évanouies. Une grosse flotte qui arrivait du Ferrol à leur secours avait été dissipée par la tempête en vue du Conquet. Sourdéac, accouru de Brest pour s'opposer à toute descente, avait été témoin du désastre. Pour donner le coup de grâce à sept caravelles de l'arrière-garde qui abordèrent le 5 novembre à Camaret, il apprêtait à Brest trois vaisseaux. Mais le capitaine du Conquet, Escourien, qui en armait trois autres sur son ordre, le devança et,

(1) Mémoires de Sourdéac (B. N., Franç. 3861, fol. 266, 267 v°)
(2) *Ibidem*, fol. 274.
(3) Mendo de Ledesma au roi Catholique. Nantes, 10 juin 1597 (Gaston de Carné, t. II, p. 133).
(4) Rodrigo de Orozco au même. Le Pèlerin, 31 août (*Ibidem*, p. 136).
(5) De 500 et 100 tonneaux, avec 65 pièces de canon (Gaston de Carné, t. II, p. 159, 163).
(6) Mendo de Ledesma au roi Catholique. Nantes, 26 janvier 1598 (Gaston de Carné, t. II, p. 153).

après un sanglant combat, força les caravelles à vider la place (1).

Mercœur était désespéré. La Ligue n'avait plus comme port de salut en Bretagne que Nantes. Pour l'enlever, un vigoureux effort fut tenté : toute la côte s'y employa. La Rochelle détacha en croisière onze légers navires dont l'un portait le nom de *la Belle Gabrielle*; Brest arma cinq vaisseaux (2), Bordeaux équipa *le Royal* et sa patache d'escorte aux frais de l'amiral et du chancelier (3) ; la reine Élisabeth fut priée d'y joindre six roberges (4). « Brave Crillon, écrivait Henri IV à son vieux compagnon d'armes, ce seroit trop de n'avoir esté au siège d'Amiens et faillir à celuy de Nantes », où je me rends (5). Le roi n'était encore qu'à Angers, lorsque la duchesse de Mercœur lui apporta la soumission non seulement de Nantes, mais de la province entière. Le 20 mars 1598, une circulaire royale prescrivait des réjouissances nationales pour la pacification de la Bretagne (6).

Au lieu des horreurs d'un siège, les Nantais eurent l'agrément d'une revue navale sous leurs murs : les deux vaisseaux et la patache de Rousselet de La Pardieu (7), soigneu-

(1) Avec ses trois vaisseaux (*Mémoires de* Sourdéac, cités par Dom Taillandier, *Histoire... de Bretagne*, t. II, p. 470; actuellement à la B. N., Franç. 3861, fol. 276 v°).

(2) Lettre de Mendo de Ledesma. Nantes, 20 janvier 1598 (Arch. nat., K 1601, p. 70).

(3) *Le Royal*, de 30 canons et 300 tonneaux, était commandé par Jean Lopez. 7-8 février 1598 (B. N., Franç. 18162, fol. 86 v°. — Le P. Fournier, p. 254).

(4) Ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre. Janvier (B. N., Franç. 15974, fol. 268).

(5) Henri IV à Crillon. 28 janvier (*Lettres missives de Henri IV*, édit. Berger de Xivrey, t. IV, p. 899).

(6) *Ibidem*, p. 923.

(7) Des frais d'armement de ces trois navires, équipés pendant un trimestre pour la police de la côte, Rousselet de La Pardieu demanda vainement le remboursement. Ce fut son fils Rousselet de Châteaurenault qui obtint, le 3 janvier 1641 seulement, satisfaction. Les États de Bretagne lui allouèrent 20 000 livres (B. N., Franç. 8301, p. 394, 396).

sement inspectés par l'amiral de Montmorency (1), allaient se mesurer au Blavet avec l'escadre de Pedro de Zubiaur, lorsqu'une nouvelle arrêta les hostilités. La paix venait d'être signée à Vervins le 2 mai. Avec elle, disparaissaient les derniers vestiges de l'occupation étrangère. Les Espagnols évacuaient Calais et le Blavet ; le duc de Toscane nous faisait remise du château d'If. Les quatorze bâtiments de Julien de Montigny de La Hottière (2) et du capitaine Provençal vinrent se joindre pacifiquement à l'escadre de Zubiaur pour rapatrier à Cadix les débris de l'armée d'occupation espagnole (3). Et l'édit de Nantes, le 13 avril 1598, en accordant la liberté de conscience aux huguenots, acheva de pacifier le royaume.

(1) Avril 1598. L'amiral de Montmorency-Dampville avait alors pour vice-amiral de Bretagne le baron de Neufbourg (B. N., Franç. 17329, fol. 162.)

(2) *Le Saint-Jacques* et *le Saint-Julien* du sieur de La Hottière, *la Sainte-Marie*, de Bordeaux; etc. 4 septembre (Arch. Nat., K 1601, p. 25; E 2[b], fol. 121. — B. N., Franç. 18164, fol. 80).

(3) *Brief discours des choses plus remarquables que Samuel* DE CHAMPLAIN, *de Brouage, a reconnues aux Indes*..., édit. LAVERDIÈRE, *Œuvres de Champlain*. Québec, 1870, in-4°, t. I. — Le 24 septembre 1602, six galères espagnoles de Federigo Spinola ayant relâché au Blavet, « tout le pays s'arma incontinant contre ceulx qui avoient mis pied à terre » et les chassa (Lettre de Henri IV du 28 septembre : LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *Mission de Christophe de Harlay*, Pièces justif., p. 72).

LES ROUTES DE L'INDE

L'histoire est un perpétuel recommencement. Voici trois siècles et plus que sont posés les problèmes cosmographiques de notre époque, percement des isthmes et découverte des pôles : de leur solution, dépendait le choix de la route la plus courte pour accéder aux Indes. Et les Indes exerçaient sur tous une telle attraction, que le roi Henri IV, libéré des soucis de la guerre civile, échafaudait tout un plan d'expansion coloniale en Extrême-Orient. Pour quelles raisons il échoua, c'est ce qu'on ne saurait comprendre sans pénétrer le secret de nos rivalités intestines, les tortueuses intrigues de nos concurrents et certaines complaisances peut-être d'hommes d'État réputés intègres. Héroïsmes obscurs, sourdes trahisons, crimes impunis, rien ne manque à la machination de ce drame historique... rien, pas même un prologue. Au gouvernement, l'initiative privée avait tracé la route, des Parisiens et des Normands en allant dans les mers boréales, des Malouins aux îles de la Sonde et un historien saintongeais vers un mystérieux continent austral, trait d'union entre l'Amérique et l'Insulinde.

I

LA PREMIÈRE EXPÉDITION FRANÇAISE DANS LA MER BLANCHE

Sur les peuples voisins de l'Océan boréal, nos cosmographes n'avaient que des données peu flatteuses, tant sur les Lapons, aux barques primitives liées de nerfs de rennes et gréées de voiles d'écorce, que sur « les Moscovites et Russiens, les plus cruelz volleurs de tous les septentrionaux », habiles à surprendre quelque village endormi avec des chaloupes fabriquées en grand mystère au fond des cavernes (1). Et pourtant, lorsque le tsar Phéodor Ier invita nos marchands à fréquenter les ports russes, nos médecins et nos artisans à y fixer leur demeure (2), son truchement Pierre Ragon retourna si bien l'opinion des Parisiens (3), qu'une mission officielle fut dépêchée vers le tsar et qu'une de nos compagnies de commerce entra en concurrence avec la Moscovia Company.

L'envoyé du roi, François de Carles, dressa un rapport des plus précis « sur les contrées les plus froides vers nostre pole actique et païs de Moscovie » (4), dans le moment où une expédition française, organisée par des Parisiens,

(1) « Extraict des observations de Nicolay d'Arfeuille, Daulphinois, premier cosmographe du roy, faictes durant ses navigations touchant la diversité des navires » et dédiées à l'amiral de Joyeuse. Paris, 8 juillet 1582 (B. N., Franç. 20008).

(2) Lettre de Giulio Busini. Paris, 5 mars 1585 (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 549).

(3) André Thevet, *Grand Insulaire*, B. N., Franç. 15452, fol. 11.

(4) André Thevet, *Relation de deux voyages faits aux Indes Australes et Occidentales*, B. N., Franç. 15454, chap. IV. — Dans sa lettre d'octobre 1586, le tsar remerciera Henri III d'avoir envoyé avec le truchement Ragon « ung gentilhomme vostre serviteur, nommé François de Carle, pour savoir l'estat de notre santé... et pour rendre le commerce des marchands libre. »

des Normands et des Marseillais, doublait pour la première fois le cap Nord (1).

L'apparition du drapeau fleurdelisé fit sensation à Wardœhuus, point de ralliement des explorations Chancelor et Willoughby, qui évoquait la lugubre aventure du vaisseau-fantôme, perdu en 1555 dans les glaces. Le gouverneur danois de Wardœhuus ne se croyait point autorisé à nous laisser aller plus loin; deux cent cinquante rixdales eurent raison de ses scrupules. Ah! quelle pêche miraculeuse eussent faite nos marins, s'ils n'avaient eu une mission à remplir. Le 26 juin 1586, ils jetaient l'ancre dans la « Divine, » en face de « Saint-Michel-Archange, » dont « Saint-Nicolas » est la sentinelle. Par ces termes bibliques, entendez qu'ils étaient dans la terre promise, à Arkhangelsk sur la Dwina.

Dès qu'ils se trouvèrent en présence, Français et Russes sympathisèrent, encore que le bon accueil du gouverneur ne laissât point d'être intéressé. Du coup, s'effondrait le monopole commercial de la Moscovia Company, monopole si onéreux que le prédécesseur du tsar Phéodor, Ivan le Terrible, le comparait à un véritable tribut (2). En signe d'allégresse, une grande coupe d'argent fut remplie, que nos gens durent vider, hélas! trois fois, sans préjudice d'une tasse de vodka qui leur mit le corps en feu. De quoi devisèrent les nouveaux amis, un dictionnaire de la conversation franco-russe, pour lors rédigé, nous l'apprend : et c'est bien la Renaissance, avec sa galanterie chevaleresque, « l'amour des dames, des armes, de la guerre et des faits d'Alexandre

(1) « La Route et la saison qu'il faut prendre pour faire le voiage de Saint-Nicolas, pais de Russie, par le nordh, par moy, Jean Sauvage, de Diepe, le XX[e] octobre 1586 » (B. N., Franç. 704, fol. 89; Dupuy 844, fol. 416; Franç. 15453, fol. 213 : publié par Louis Paris, *La Chronique de Nestor*. Paris, 1834, in-4°, t. I, p. 385; Louis Lacour, *Mémoire du voiage en Russie fait en 1586 par Jehan Sauvage*. Paris, 1855, petit in-8°; et P. Boyer, *Un vocabulaire français-russe de la fin du XVI[e] siècle, extrait du Grand Insulaire d'André Thevet*. Paris, 1905, in-8°).

(2) Rambaud, *Histoire de la Russie*, p. 239.

Le Grand, de César, de Pompée, de Hannibal de Carthage et de Scipion l'Africain. »

L'expédition avait eu un plein succès. Outre de belles fourrures que des traîneaux tirés par des élans amenaient du fond de la Russie à Arkhangelsk, elle rapportait un routier de mer dressé par l'hydrographe dieppois Jean Sauvage; c'était le prélude de relations suivies que le tsar voulait régler par un traité de commerce (1). Pour avoir été « les premiers François qui se fussent hazardés de venir à Arcange (2) », Nicolas Du Renel (3) et Guillaume de La Bistrate (4), mandataires de Jacques Parent et Cie, reçurent toute liberté de trafiquer dans les ports de la Dwina, à Moscou et à Pleskow. D'autre part, ils établirent un lien direct entre les contrées glaciales et les chaudes régions méditerranéennes, en prolongeant jusqu'à Marseille la ligne de navigation d'Arkhangelsk au Havre (5).

La ruine de la Compagnie fut un des méfaits de nos guerres civiles. Le directeur, Jacques Parent, fut arrêté sur la réquisition des consuls de Marseille, comme il jetait l'ancre à la Ciotat, au retour de Venise. Et les trente canons de son vaisseau ne purent le soustraire à l'attaque de Carlos Doria, commandant l'escadre espagnole au service des

(1) Phéodor Ier à Henri III. Moscou, octobre 1586 (Louis Paris, *La Chronique de Nestor*, t. I, p. 382).

(2) Diplôme de Phéodor Ier pour N. Du Renel et G. de La Bistrate. 23 mars 1587 (B. N., Franç. 4600, fol. 186, publié par M. Omont dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. IX, p. 35).

(3) Armateur marseillais associé à Jean Riquetti, ancêtre de Mirabeau (Berger de Xivrey, *Lettres... de Henri IV*, t. V, p. 78). — Cf. ci-dessus (p. 73) : Riquetti était le gendre du fondateur du Bastion de France en Algérie.

(4) Fils d'un riche bourgeois de Paris qui s'était chargé, à forfait, d'exécuter la réunion des offices de notaires au domaine (B. N., Pièces originales 1613, La Bistrate, p. 3 et 8).

(5) *La Catherine* de Roscoff, armée par l'armateur marseillais Du Renel, est capturée en 1592 par la roberge anglaise *la Grue* (Berger de Xivrey, t. V, p. 78).

Ligueurs (1). Le facteur de la Compagnie à Moscou avait été rappelé au bout de quatre ans (2) : lorsque le faux Dmitri, en août 1606, voulut envoyer une ambassade au roi Henri IV, il ne trouva plus en service sur la ligne d'Arkhangelsk que des navires anglais (3) et hollandais. La compagnie hollandaise, il est vrai, une succédanée de la nôtre, avait pour fondateur l'émigré Balthazar de Moucheron, frère de notre ancien facteur de Moscou (4). Elle résolut en 1594 de pousser jusqu'en Chine à travers la mer Glaciale. Si le nom de l'explorateur Barendsz est seul resté en vedette, il est juste de rappeler que Moucheron, un Français, prit l'initiative de cette glorieuse campagne (5) et que nous aussi, on va le voir, nous cherchâmes par là le chemin du Pacifique.

II

LA PREMIÈRE EXPÉDITION FRANÇAISE VERS LE CONTINENT AUSTRAL

Tandis qu'au nord, on allait en quête d'un détroit, dans le sud de notre planète, on espérait trouver un continent,

(1) Lettre de Henri IV, 15 novembre 1595 (*Bibl. de l'école des Chartes*, t. XXIII, p. 437 : lire « Jacques Parent » au lieu de « Panent »).

(2) Berger de Xivrey, *Lettres... de Henri IV*, t. III, p. 113.

(3) Le capitaine Margeret, *Estat de l'empire de Russie et grande duché de Moscovie (1590-1606)*, nouvelle édit. Paris, 1669, in-8°, p. 142.

(4) Melchior de Moucheron.

(5) Gerrit de Veer, *Three voyages by the North-East towards Cathay and China*. London, 1853, in-8°, p. LVI, publication de l'Hakluyt Society. — De Thou, L. CXXI. — « Ceste descouverte [de l'entrée de la mer de Tartarie] se fit par l'advis de Balthazar Moucheron, François de la province de Normandie, lequel réfugié à La Veere en Zélande pour sa religion, sollicita le prince Maurice et les Estats d'exécuter ceste entreprise » (Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, dans la Coll. de mémoires Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XII, p. 680).

un continent immense, allant de la Terre de Feu aux Indes Orientales. Notre première expédition vers les terres australes s'engagea dans des conditions bien plus modestes que l'exploration du pôle arctique. Loin d'avoir en fait de commanditaires un puissant syndicat d'industriels lyonnais (1) ou d'armateurs des Pays-Pas, elle disposait, pour toute ressource, du maigre budget d'un savant.

Pour être resté impartial, « neutre et indifférent aux deux partis, tel que doit estre l'historiographe, » Lancelot Voisin de la Popelinière avait été persécuté par les protestants, plagié et falsifié par les catholiques (2). Il y avait de quoi dégoûter du métier d'historien (3) : La Popelinière devint donc géographe et, par un curieux phénomène d'autosuggestion, ses lectures firent de lui un explorateur.

Il s'appropria dans *les Trois Mondes* les considérations d'André d'Albaigne sur notre défaut d'initiative, sur les avances de Christophe Colomb, sur la nécessité enfin de « purger » l'État par l'évacuation du sang corrompu, comme le faisaient les Espagnols en envoyant aux Indes leurs plus mauvais sujets (4). La carte de Mercator en main (5), sans se douter des rectifications que le voyage de circumnavigation de Drake avait apportées à la cartographie hollandaise (6), La Popelinière décrivait la tierce partie du monde comme une « terre tirant au su à 30 degréz au dela de

(1) Comme Verrazzano en 1523.

(2) Par Piguerre.

(3) *Mémoires-journaux de Pierre de* L'Estoile, édit. Brunet, Champollion, etc., t. IX, p. 189. — Haag, *La France protestante*, t. IX (1859), p. 531, art. Voisin.

(4) *Les trois Mondes*. Paris, 1582, petit in-8°, fol. 50. — Cf. plus haut *Flotte en panne*.

(5) Il la traduisit plus tard en français. Cf. à la Bibl. de Grenoble, un *Atlas minor de Gérard* Mercator, traduit de latin en français en 1613 (*sic*), par Lancelot Voisin de La Popelinière. Amsterdam, in-4°. La Popelinière était mort depuis 1608.

(6) Julian S. Corbett, *Drake and the Tudor Navy*. London, 1898, in-8°, t. I, p. 272.

l'Équateur, de beaucoup plus grande estendue que toute l'Amérique... Le destroict de Magellan faict l'entredeux de ce païs austral et du cartier méridional de l'Amérique. » Deux ans plus tard, en 1584, sous l'empire d'une idée fixe, il demandait à l'amiral de Joyeuse des volontaires pour coloniser le troisième monde (1).

Puis, las de prêcher dans le désert, il résolut de cueillir lui-même des lauriers dont personne n'avait souci. Et payant de sa personne, en mai 1589, La Popelinière s'embarquait pour le sud de l'Amérique. Il quittait La Rochelle à bord d'une expédition minuscule. Les navires du capitaine dieppois Trépagné, à eux trois, ne jaugeaient pas cent tonnes. Ils manquaient de confort; le savant, insuffisamment aguerri contre le mal de mer, ne put dépasser le Cap Blanc : sur une prise faite à point, abondamment pourvue en vins, farine et draps de soie, La Popelinière fut rapatrié en France, laissant au Dieppois le soin de poursuivre la découverte.

Après hivernage au Cap Vert, Trépagné gouverna droit vers le sud de l'Amérique, vers ces régions où jadis Villegagnon avait fondé une France antarctique; laissant en arrière son camarade Richardière, pilote de l'île de Ré, il partit en exploration avec dix-sept hommes dans une patache et onze dans une caravelle. Las d'attendre au rendez-vous, au bout de cinq semaines, Richardière appareilla pour la France. Une épidémie se déclarait à bord : bientôt, il ne resta plus debout que deux hommes, deux fantômes, Richardière et son garçon; le bâtiment à la dérive allait s'échouer à Belle-Isle, lorsqu'un corsaire de Brouage lui rendit le service de le capturer. Deux mourants et un mort gisaient au pied du mât; Richardière fut incarcéré à La Rochelle pour assassinat, sur la plainte de la femme de Trépagné.

(1) *L'amiral de France*. Paris, 1584, in-4°, fol. 85.

Il venait d'être relâché, faute de preuves, quand, un an et demi après le départ de l'expédition, son innocence reçut un éclatant témoignage... Trépagné reparut. Il avait été retardé par divers combats livrés, aux côtés des sauvages, contre les Espagnols. Mais jusqu'où avait porté son exploration? Nous ne le savons pas; il n'eut sans doute point le loisir d'en écrire le récit. Pris, dès son retour, dans le terrible engrenage des guerres de la Ligue, il fut tué quelques semaines plus tard au siège de Rouen (1).

Quant à La Popelinière, l'amour de la science acheva ce qu'avait commencé l'amour de la vérité. Son manoir de Sainte-Gemme vendu, il « mourust à Paris d'une maladie assés ordinaire aux hommes de lettres et vertueux comme il estoit, à sçavoir de misère et de nécessité (2). »

III

NAUFRAGE AUX MALDIVES

Soixante-dix ans s'étaient écoulés sans que la moindre flottille française eût repris la route tracée vers Sumatra par les marins d'Ango, lorsque le 13 novembre 1600, des marchands de Saint-Malo, Vitré et Laval formèrent une société au capital de quatre-vingt mille écus pour négocier aux

(1) I. P. T., *Histoire véritable de plusieurs voyages adventureux*. Rouen, 1600, in-16, p. 157. — Cette œuvre est une réédition d'un ouvrage rarissime, dont nous ne possédons qu'un exemplaire incomplet : *l'Histoire véritable de certains voiages périlleux et hazardeux sur la mer*, dédiée à Philippe Du Plessis-Mornay par Lois de La Blachière, qui tenait ses récits du capitaine Bruneau de Rivedoux. Niort, 1599, in-12.

(2) En 1608 (*Mémoires-journaux de Pierre de* L'Estoile, édit. Brunet, Champollion, etc. t. IX, p. 189).

Moluques (1), voire au Japon (2). Six mois après, dans une saison un peu tardive pour la traversée des tropiques (3), *le Croissant* et *le Corbin* appareillaient sous le commandement du général Frotet de La Bardelière et du connétable de Saint-Malo, François Grout du Clos-Neuf (4). Chaque officier avait une sorte de coadjuteur, chaque homme de l'équipage son matelot. Aussi bons soldats que marins habiles, les Malouins (5) étaient « capables, sur toutes les autres nations, des plus hautes entreprises du monde. » Ils le prouvèrent sur l'heure.

Neuf grosses hourques hollandaises avaient passé sous le vent en saluant chacune d'un coup de canon, quand tout à coup un boulet troua la voilure du *Corbin*. La Bardelière croit à une attaque, et, sans balancer, les capitaines malouins font sonner le branle-bas. Aux bastingages, la pavesade d'écarlate fleurdelisée, les canons parés, les hommes à leur poste de combat, capitaine à la dunette, lieutenant en proue, *cantonniers*-chefs de section aux quatre coins du pont, leurs vaisseaux foncent sur l'amiral et le vice-amiral hollandais. Une bordée du *Corbin* atteint ce dernier en pleine voilure,

(1) Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 255.

(2) Commission de l'amiral à Frotet de la Bardelière, 18 décembre (B. N., Nouv. acq. franç. 1754, fol. 14).

(3) Jean Mocquet, *Voyage en Afrique, en Asie et aux Indes orientales et occidentales*. Paris, 1617, in-12.

(4) Le journal du voyage du *Corbin* se trouve dans le *Voyage de François* Pyrard de Laval, *contenant sa navigation aux Indes orientales, aux Moluques et au Brésil*. Paris, 1615, 2 in-8. — Celui du *Croissant* nous a été conservé par François Martin de Vitré, dans sa *Description du voyage faict aux Indes orientales par les Français en l'an 1603*. Paris, 1604, in-4.

(5) Au nombre de « huit ou neuf vingt hommes (160 à 180), tant de Saint-Malo, Vitré, Dinan, Rennes, Fougères et Laval, allés faire le voyage des Molucques, » entre autres « Christophe Moreau, Jean Le Coq, Paul Martin, Jean Fournier, Mathurin Huré, Julien Bigot, André Burel et François Martin, tous habitants de cette ville de Vitré » (Registre des décès de l'église Notre-Dame de Vitré, à la date du 18 juin 1603, extrait dans E. Frain, *Les Familles de Vitré de 1400 à 1789*. Rennes, 1877, in-8°, p. 26).

pendant que l'amiral, stupéfait, met bas les voiles. Alors, tout s'expliqua. Un canonnier hollandais, en état d'ivresse, avait, par mégarde, oublié de tirer à blanc. Il aurait été pendu sur l'heure, si La Bardelière n'avait intercédé pour lui. Mais il ne perdit sans doute rien pour attendre, tant la discipline est sévère à bord des navires hollandais, remarque Pyrard de Laval. Et il ajoute : Chez les Malouins, rien de pareil ; « nulle piété, nulle obéissance aux chefs, toute rébellion, beaucoup d'indiscrétion, tous les jours des querelles et batteries. »

Pour avoir eu son coffre déplacé, le facteur de la Compagnie souffleta le capitaine du *Corbin*. Le conseil de guerre ordonna qu'il serait enchaîné comme un malfaiteur au pied du grand mât. Mais le coupable se moqua de la sentence, sous le prétexte que les capitaines n'avaient pas commission du roi d'exercer la justice : barricadé dans sa cabine, pistolet au poing, il jura que le premier qui mettrait la main sur lui serait un homme mort. Grout du Clos-Neuf, un savant et un lettré, mais un timide, eut la faiblesse de céder et d'implorer pour le rebelle le pardon.

A l'île d'Annobon, six officiers descendus sans autorisation à terre, pour entendre la messe (1), tombèrent dans un guet-apens des Portugais. Dans leur exaspération d'avoir perdu leurs camarades, dont Thomas Pépin, lieutenant du *Corbin,* les Malouins se seraient emparés de l'île, s'ils avaient eu une patache pour débarquer en forces.

Ils avaient manqué de peu une petite division hollandaise de trois vaisseaux, commandée par l'amiral Joris Spilbergh, qui avait touché ensuite aux îles de Corisco au Gabon, dites

(1) Cette descente est représentée dans une gravure de l'ouvrage édité par J.-Th. de Bry, *Indiæ orientalis brevis et dilucidæ eorum, quæ tribus navibus ex Campovera Selandiæ, sub imperio Georgii Spilbergii... acciderunt*. Francoforti, 1606, in-fol., p. 4.

les îles Moucheron (1). Ils apprirent, à Sainte-Hélène, par des billets laissés en évidence sur l'autel de la chapelle, que Spilbergh venait encore de passer. Ce ne fut qu'en décembre, près du Cap, qu'ils parvinrent à rallier l'un des vaisseaux hollandais, désemparé par un ouragan et commandé par un émigré originaire de Vitré, Guyon Le Fort (2). De gens absolument novices dans la traversée de l'Océan Indien et forcés de se fier aveuglément à leur pilote Wouter Willekens, on juge quelle fut la joie de retrouver un compatriote familier avec ces parages et, qui plus est, versé dans les langues de la Malaisie.

Toute l'escadrille appartenait à Balthazar de Moucheron, dont la famille avait depuis quarante ans les plus étroites relations avec les négociants de la petite ville bretonne, particulièrement avec les Gravé (3). Cinq de ses navires s'étaient un instant rendus maîtres, grâce aux intelligences que s'y était ménagées le Breton Corneille de Moucheron, de l'île du Prince, la meilleure station navale sur la côte d'Afrique : ils ne l'avaient évacuée, à l'automne de 1598, que sur un retour offensif de la garnison de San-Thomé, quelques jours à peine avant l'arrivée de renforts. Faute de cette rade magnifique, les marins de Moucheron s'étaient contentés des îles Corisco, qu'ils avaient baptisées du nom de leur patron, donnant à une île le nom de Boulay et à une autre celui d'Élisabeth, en mémoire du manoir familial

(1) De Jonge, *De Opkomst van het nederlandsch Verlag in Oost-Indie*. 'S Gravenhage, 1864, in-8°, t. II, p. 272.

(2) Son père était « François Le Fort, marchand originaire de Vitré en Bretagne, réfugié en ceste ville de Londres depuis neuf ans, avecques sa femme et douze enfans, lesquels lui ont beaucoup cousté pour les entretenir aux escoles et au service du Roi à sa conservation de sa ville de Diepe ». La taxe abusive dont on l'imposa, en 1598, lui fit sans doute quitter Londres pour la Hollande (Supplique de F. Le Fort à notre ambassadeur à Londres : B. N., Franç. 15980, fol. 49).

(3) Frain, *Registre d'écuyer Nicolas Bouleuc, greffier de l'amirauté de Bretagne au siège de Saint-Malo*. Vannes, 1902, in-8°, p. 54, note.

et de la femme de Moucheron (1). Tels étaient les compagnons de route de nos Malouins. Mais la complaisance que Guyon Le Fort témoigna à ses compatriotes parut suspecte à Spilbergh, qui le destitua de la charge de vice-amiral (2).

A l'abri d'un petit fort construit à la hâte dans la baie de Saint-Augustin, sur la côte madécasse, nos Français se mirent les uns à réparer leur mâture, les autres à soigner leurs malades, fort souffrants du scorbut. L'endroit était mal choisi : loin de s'atténuer, la maladie empira, et quarante et un cadavres furent déposés tour à tour dans un marécage de sables mouvants, qui fut appelé *le Cimetière des Français*.

Quand l'escadrille s'éloigna de Madagascar, les officiers du *Corbin* étaient malades, le maître et le contremaître souvent ivres. On ne prêta aucune attention à de petits bricks-pilotes qui venaient offrir leurs services; une nuit que les hommes de quart dormaient, *le Corbin* talonna et se coucha sur le flanc. Le lendemain 3 juillet, au prix des plus pénibles efforts, les naufragés abordèrent à Pouladou ou Addu, petite île des Maldives. Les uns gagnèrent leur vie en pêchant des perles près du cap Comorin; un autre, Pyrard de Laval, mit à profit sa mésaventure pour s'assimiler la langue des insulaires.

Le Croissant n'était qu'à un quart de lieue de sa conserve au moment du naufrage, mais les brisants l'empêchèrent de venir au secours des malheureux. Il continua sa route vers Sumatra, par Ceylan et les îles Nicobar. Le 26 juillet, La Bardelière recevait audience du roi d'Achem

(1) J.-H. de Stoppelaar, *Balthasar de Moucheron. Een Bladzijde uit de Nederlandsche handelsgeschiedenis tijdens den tachtigjarigen oorlog.* 'S Gravenhage, 1901, in-8°, p. 162. — Valentyn, *Nieuw en oud Oost Indien*. Dordrecht-Amsterdam, 1724, t. I, p. 183.

(2) Soi-disant pour conspiration contre son chef et contre le bien public. Guyon Le Fort mourut le 7 mars 1602, à Atjeh (J.-Th. de Bry, *Indiæ Orientalis pars septima* citée).

ou Atjeh. En robe de coton ouvrée d'or, il offrit au potentat une aiguière d'argent et un service de cristal et reçut en retour l'autorisation de trafiquer. Au bout de cinq mois, on avait à peine formé la moitié de la cargaison, quand le général se sentit gravement indisposé ; les Portugais, parait-il, l'avaient empoisonné, afin de se défaire d'une concurrence gênante. Si le général mourait en rade, son navire, selon la coutume malaise, devait être confisqué au profit du roi indigène. La Bardelière le savait : de son lit de mort, le 20 novembre 1602, il donna l'ordre d'appareiller sous la direction de son successeur désigné, La Villeschar : mais les cadres de l'équipage étaient tellement éclaircis par les maladies, qu'on dut enrôler dix Javanais pour aider à la manœuvre. *Le Croissant* parvint à se traîner, faisant eau de toutes parts, jusqu'au cap Finisterre en Espagne. Dans cet état, le 21 mai 1603, il fut rencontré par des navires hollandais, qui recueillirent les quatorze survivants (1) et la cargaison, évaluée par la Compagnie malouine à deux millions. Les sauveteurs avaient droit, pour leur peine, au tiers des objets sauvés : ils s'approprièrent le tout. L'un des Malais, hébergé durant trois ans par un émigré français qui lui enseigna les langues de son pays natal et de sa patrie adoptive, célébra ensuite partout la grandeur du nom hollandais et l'estime que les Hollandais faisaient de la France.

L'émigré dont il avait été l'hôte, Balthazar de Moucheron, l'initiateur des multiples expéditions hollandaises vers les Indes, le promoteur des voyages de Barendsz à la recherche du détroit polaire, avait marqué son nom aux

(1) « Se perdit [aux Moluques] un navire avec tout ce qui était dedans, et l'autre se perdit près Lisbonne, et furent sauvés quatorze hommes. Sont échappés vivants : Julien Bigot, François Martin et André Burel, lequel est demeuré aux Molucques » (Registre des décès de l'église Notre-Dame de Vitré, 18 juin 1603 : Frain, *les Familles de Vitré*, p. 26).

quatre coins du monde : trois amiraux sous ses ordres avaient promené à travers les mers son pavillon de couleur verte avec la croix de Bourgogne. Il offrait à la municipalité de Veere, moyennant certains privilèges, d'armer dix-huit navires par an, et aux États de Hollande d'acheter pour cinquante ans le monopole du commerce dans les ports qu'il ouvrirait au trafic européen. Du roi de Danemark, qui lui promettait une prime de cent mille florins pour l'attirer dans son pays, il avait repoussé les propositions. Il ne put repousser de même l'envie des directeurs de la Compagnie néerlandaise des Indes (1).

A moitié ruiné par les manœuvres de ses collègues, soit désir de vengeance, soit amour du pays natal, — car le manoir du Boulay, près de Verneuil, était resté le centre familial d'une tribu dispersée à travers l'Europe (2), — Moucheron avait résolu de drainer en France le commerce oriental. Avec l'assentiment au moins tacite du roi, la petite escadre de l'amiral Joris Spilbergh, *De Ram*, *Het Schapp* et *Het Lam* (3), devait en 1603 faire retour à Calais. Mais les États de Hollande, alarmés de la défection de Moucheron, avaient envoyé dans le pas de Calais l'escadre de Gerbrandtsz, pour amener de gré ou de force le convoi dans les ports de Zélande (4).

(1) J.-H. de Stoppelaar, *Balthasar de Moucheron*. — Comte de Moucheron, *Notes sur ma famille*. Rome, 1901, in-4°, p. 61, portrait de Moucheron.

(2) Cf. l'Histoire généalogique des Moucheron au dix-septième siècle à la B. N., Cab. d'Hozier, vol. 250, carrés d'Hozier, vol. 455 et doss. bleus 475, doss. Moucheron.

(3) De Jonge, *De Opkomst... in Oost-Indie*, t. II, p. 272.

(4) *Resolutien van de Heeren Staten van Holland ende West Vrieslandt in hun Edele Groot Mogenheden*, 13 octobre 1603. Je dois la connaissance de ce document à l'obligeance d'un ingénieur belge, M. Octave Collet, qui prépare une histoire approfondie des Indes orientales d'après des documents recueillis à Paris, la Haye, Batavia. Son ouvrage aura pour titre : *l'Ile de Java sous la domination française. Étude sur la politique de la France dans l'archipel indien.*

IV

LE PROGRAMME COLONIAL DE HENRI IV

Si les voyages isolés aux Indes ne pouvaient avoir qu'une fâcheuse issue, l'exemple de nos voisins montrait combien étaient fructueuses les opérations d'une puissante Compagnie. Les petites Sociétés qui avaient expédié des navires aux Moluques en 1590 et en 1598 s'étaient fondues, le 20 mars 1602, en une grande Compagnie des Indes, dont les dix-sept directeurs étaient nommés par les chambres de commerce néerlandaises (1). Et telle avait été la prépondérance prise aussitôt en Extrême-Orient par la Société nouvelle que les Espagnols effarés offrirent aux États une paix honorable en retour de sa suppression. « Autant présenter une belle selle à un cheval auquel on veut couper les jarrets! » répliquèrent ironiquement les États généraux (2).

Au retour de l'expédition de 1602-1604, un marchand d'Amsterdam, Pieter Lintgens, ne s'estima pas suffisamment rémunéré de ses peines, ou, selon d'autres, il se trouva choqué dans ses convictions d'anabaptiste par la guerre faite aux Portugais. Accompagné de son père, le mécontent vint offrir ses services à Henri IV. Moyennant un monopole commercial de quinze années, la concession d'un port d'armement et le prêt de deux pièces de canon par vaisseau, il se chargeait de fonder une Compagnie française des Indes, à trois mille livres la part, dont tout gentilhomme pourrait se mettre sans déroger (3). Henri IV

(1) B. N., Dupuy 319, fol. 69.
(2) B. N., Franç. 23026, fol. 191.
(3) « Articles proposéz au roy par Pierre Lingues et ses associéz qui entreprennent de fère les frais et advances nécessaires pour le voyage des

se hâta de souscrire aux propositions de Lintgens; le 1er juin 1604, il lui assignait Brest comme port d'armement et le mois de juillet de l'année suivante comme date à laquelle le premier départ devrait s'effectuer.

Dans les lettres patentes rédigées pour signifier à qui de droit le nouveau monopole, le roi raillait, avec une verve gasconne, la timidité des capitalistes français, qui mettait l'État à la merci de nos voisins. Les premiers associés de Lintgens étaient presque tous d'origine étrangère : aux Flamands Matthieu Colbus, Lucas Antoine Panfi, Girard de Roy et Pierre de Beringhen, faisaient seulement contre-partie un trésorier royal, Antoine Godefroy, et un bourgeois parisien, Philippe Hugues. Faut-il ajouter la reine Marie de Médicis? La fille des banquiers florentins risqua une certaine somme sur quatre vaisseaux long-courriers armés au Havre, dont, en bonne comptable, elle prenait soin de faire vérifier l'inventaire au retour (1).

De tous les Français, celui qui prenait le plus à cœur la création d'une Compagnie des Indes, c'était le roi. Le 20 juin, il demandait pour Lintgens l'autorisation d'équiper aux Pays-Bas des navires long-courriers, guidés par des

Indes orientalles », 1er juin 1904 (B. N., Baluze 293) : mêmes articles proposés par Pierre de Beringhen, Luc-Anthoine Phanfy ou Panfi et Mathieu Coulbus, 29 mai (B. N., Dupuy 313, fol. 117, original), par Gérard de Roy, Antoine Godefroy et associés, 1er juin (Dupuy 318, fol. 115; Coll. Brienne, vol. 319, fol. 106). — Minute des lettres patentes de Henri IV publiant le monopole accordé aux associés allant aux Indes, 1604 (B. N., Franç. 16738, fol. 16). — Lettre de Henri IV à Paul de Buzanval, ambassadeur aux Pays-Bas, accréditant Lintgens, 20 juin 1604; Notification aux États de la lettre royale demandant pour Lintgens l'autorisation d'armer, La Haye, 25 octobre; Réponse des États de Hollande, 1er novembre (*Ibidem*, fol. 155). — Minute des lettres patentes commettant Pierre Lintgens, père et fils, à la construction et à l'achat aux Pays-Bas des vaisseaux nécessaires pour le voyage des Indes, 1605 (Baluze 293).

(1) 1605 (B. N., Cinq-Cents Colbert 86, fol. 254 v°). — Cf., sur la création des grandes compagnies à monopole, P. Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*. Paris, 1891, in-8°, p. 144. — Castonnet des Fosses, *l'Inde française avant Dupleix*. Paris, 1887.

pilotes experts. La fin de non-recevoir qu'on lui opposa ne rebuta point Henri IV. De nouvelles instances près du grand pensionnaire Barneveldt et du prince Maurice de Nassau provoquèrent, de la part des États généraux, une déclaration catégorique, que François d'Aersens apportait à Paris le 23 février 1605 (1). La concurrence d'une Société française tuerait notre Compagnie et servirait trop le roi d'Espagne pour qu'elle n'ait pas été inspirée par lui. Ne serait-il pas mieux dans l'intérêt commun des deux pays d'exploiter des régions où l'Espagnol n'a pas encore été atteint par la rivalité étrangère? Ce qu'il faut à la France, c'est une Compagnie des Indes occidentales. — Et les États généraux prêchaient d'exemple, en allouant une subvention d'un million de florins à qui l'organiserait.

Si insinuant que fût Aersens, son vieux compagnon d'armes à Dreux et au siège de Paris, Henri IV ne prit pas le change. En Amérique, il était nanti : c'était aux Indes orientales qu'il voulait planter son pavillon, afin de « tirer des deulx boutz du monde tout ce que la nature a produict ». Sa flotte, — qu'on n'eût à ce sujet aucune inquiétude, — serait égale à celle des Hollandais : elle partirait au printemps pour les Indes, où elle occuperait divers points de la côte avec le concours des agents du sultan (2).

A cette amitié de longue date avec les musulmans, Henri IV venait de faire un gros sacrifice, et peut-être de lacher la proie pour l'ombre. Refusant les présents du shah, ennemi du sultan, il avait défendu à l'ambassade persane,

(1) B. N., Baluze 293. — Cf. aussi la lettre d'Aersens au Grand Pensionnaire (Van Deventer, *Johan van Oldenbarnevelt en zyn tijd*. La Haye, 1865, in-8°, t. III, p. 30).

(2) 23 février 1605 (B. N., Franç. 16738, fol. 149). — Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*. Paris, 1897, in-8°, p. 372, note 4. — Arch. royales de La Haye, *Stukken betreffende trustingen naar Oost-Indie in Frankrijk, door Lyntgens, Lemaire*, etc., 1602-1610, loketkas Holland Oost-Indie, n° 59.

débarquée à Marseille, de passer outre (1). Mais en retour, nous avions partout l'appui moral des mahométans. Aux Maldives, Pyrard de Laval ressentit les bons effets de l'intervention d'un chérif qui déclarait avoir vu entourer d'égards, partout où il avait voyagé, les Français et leurs alliés, Anglais ou Hollandais. Là, du reste, le naufrage du *Corbin* avait plus servi qu'une expédition heureuse à donner de nous une avantageuse idée parmi les populations de l'Inde. Il n'était bruit, à plusieurs centaines de lieues des Maldives, que de la beauté des canons du *Corbin*, à telle enseigne que le roi de Bengale envoya une escadre de seize galères tout exprès pour s'en emparer.

Les Hollandais n'avaient point cette réputation qui constitue, pour les nations, un vrai capital. Les rajahs avaient si peu de confiance en eux que deux envoyés du roi de Siam débarquaient en 1607 aux Pays-Bas pour s'assurer que les Hollandais n'étaient pas de simples écumeurs de mer. Plus d'un potentat oriental posait aux capitaines de la Compagnie néerlandaise cette question naïve : Est-ce que le grand roi de France ne nous aidera pas à chasser Espagnols et Portugais?

Il n'était pas jusqu'à un Chinois qui n'eût fait à Henri IV des offres de services. Le Céleste se disait en mesure de nous procurer des diamants à moindre prix que ne les achetaient sur les lieux mêmes les Portugais : il s'agissait d'exploiter certaine mine sise sur la route des Indes.

(1) Harangue de l'ambassadeur de France, baron de Salagnac ou Salignac, au sultan. 1er mars 1605 (B. N., Franç. 7161, fol. 126).

V

TRANSATLANTIQUES A BLINDAGE ÉTANCHE

Comme l'Oriental ne respecte que la force, d'un coup, sans transition, devait paraître dans les mers d'Extrême-Orient une flotte de trente longcourriers. Et quels long-courriers! Des transatlantiques spacieux, qu'un entrepreneur offrait de construire en trois ans, prévoyant dans son devis les moindres détails du gabarit et de l'arrimage, jusqu'aux citernes à eau et aux alambics à eau-de-vie. Que dis-je? Ces transatlantiques entraînaient une véritable révolution dans l'art naval par leur blindage étanche; du feutre d'Allemagne tenait lieu des fibres végétales qui masquent, en se gonflant au contact de la mer, les déchirures des œuvres vives des vaisseaux modernes. Un doublage d'airain l'enveloppait depuis la quille jusqu'à la ligne de flottaison. Contre une pareille cuirasse superposée à une membrure de chêne, les tarets ne pouvaient rien, les « brellins, sappinettes, caffre » glissaient sans adhérer, et les boulets n'avaient pas de prise.

Si la carte à payer était lourde, — quatre millions et demi en trois annuités, — elle assurait à l'État une flotte de guerre excellente, une artillerie de marine de onze cent quarante bouches à feu, deux mille sept cents hommes d'équipage, dont l'entretien permanent ne coûterait rien au roi. Bien mieux! cette flotte constituait un placement de père de famille, puisque l'entrepreneur offrait de la

(1) Mémoires au roi sur la création de cette Compagnie : « Déclaration de la forme, grandeur et hauteur de trente navires entreprins pour le service de S. M. »; « Clauses et conditions du contract pour la construction de trente navires » (B. N., Brienne 319, fol. 1, 33, 55).

« prendre à fief, » à raison de vingt mille livres par navire et par voyage. Que si le roi préférait faire à son compte le commerce d'Extrême-Orient, il aurait les deux tiers des bénéfices.

Pour la première fois, il était question d'œuvres de prévoyance, que des prélèvements sur la solde suffiraient à doter (1) : tels un hospice pour les matelots infirmes ; un collège avec chapelle, où seraient instruits les enfants des matelots; enfin, une caisse de secours pour les temps de chômage et pour les familles des marins en campagne. Des vaisseaux, des équipages, c'était le principal; mais il fallait aussi des ports en eau profonde, car les vaisseaux de fort tirant d'eau étaient contraints d'aller charger en Angleterre; l'entrepreneur proposait en conséquence la création d'un port, sinon de deux, en Normandie.

L'état-major, agréé par le roi, était ainsi composé : capitaine général, Jacques Bron, capitaine en la marine de Ponant; contrôleur général à titre héréditaire, Jean de Mauconduit, sieur de Bunare; facteur général, X.

Ce programme naval avait autrement d'ampleur qu'une contre-proposition émanée de quelques particuliers, qui parlaient d'assurer la garde des côtes de la métropole à beaucoup moindres frais, une quinzaine de navires de deux à quatre cents tonneaux. — Sans doute, objectait l'entrepreneur, la construction reviendra à meilleur marché; mais l'entretien? Ce sera, pour le Trésor, un débours annuel de six cent mille écus.

Présenté au roi en septembre 1605 par l'entremise du secrétaire des finances Le Grand, approuvé par la chambre de commerce, le programme de l'ingénieux entrepreneur fut soumis à l'examen de trois délégués du conseil, le président Jeannin, Chevallier et Desprez. Le rapport des com-

(1) B. N., Brienne 319, fol. 55.

missaires fut entièrement favorable : par des exemples tirés de l'histoire, il montrait qu'un pays maritime, pour se « dilater, » a besoin d'une marine puissante et que pareille institution, hors de proportions avec les ressources des particuliers, incombe à l'État.

VI

LE PARTI ANTICOLONIAL

Le roi en était convaincu et, près de lui, la cause était gagnée d'avance. Il l'avait « tant à cœur » qu'il écrivait lettre sur lettre en Hollande, sans souci de sa peine « pour chose où il allait du bien, grandeur et réputation de ceste couronne » (1). Mais l'affection, la reconnaissance auxquelles il faisait appel, étaient neutralisées par un sentiment plus fort, l'intérêt.

Les États, le prince et le pensionnaire de Hollande, que les lettres royales pressaient de seconder les armements de Lintgens, n'avaient d'autre souci que de les entraver. L'ambassadeur de France fit observer à Henri IV qu'il n'était ni de la dignité royale de s'exposer à tant de refus des Hollandais, ni de bonne politique de passer « soubz leurs bénédictions », d'autant qu'on pouvait s'en dispenser. Un pilote fort habile, avec lequel Buzanval l'ambassadeur en question s'était abouché, était plus entendu au voyage des Indes que les meilleurs marins des Pays-Bas : mais Carlety n'ayant

(1) Lettres de Henri IV aux États de Hollande, 13 mai 1605 (Berger de Xivrey, t. VI, p. 430), à Barneveldt, 30 août 1605 (Archives de La Haye, *Stukken* citées plus haut, n° 32), à Buzanval, aux États de Hollande, au prince de Nassau et à Barneveldt (B. N., Baluze 293). — Lettres de Buzanval à Villeroy et au roi, 27 septembre 1605 (Archives de La Haye, *Stukken* citées), 28 avril 1606 (B. N., Brienne 100, fol. 183 v°; Van Deventer, *Van Oldenbarnevelt*, t. III, p. 50).

pas eu l'heur de plaire à «ceulx qui se meslent de ce faict», le diplomate vexé se retirait sous sa tente avec « un extrême regret et desplaisir de se veoir aussy peu capable de servir Sa Majesté en ce qu'elle désire. » En dépit de tout, malgré la mort de Lintgens, advenue sur ces entrefaites, Henri IV ne se laissa point détourner de ses projets. Et, le 29 juin 1606, le seul des associés qui fût familiarisé avec l'Extrême-Orient, Girard de Roy, compagnon du vice-amiral Cornelis Van Foreest lors de l'expédition de Bantam en 1602 (1), recevait la commission de capitaine général de la flotte des Indes orientales (2) ; il avait ordre de se rendre à Brest et de se tenir prêt à appareiller au premier signal.

Alors, le 9 septembre, les États de Hollande firent placarder partout défense de prendre du service à l'étranger pour les voyages au delà du cap de Bonne-Espérance ou du détroit de Magellan (3). Pris de panique, des marchands de Paris, Bordeaux, La Rochelle retirèrent l'adhésion donnée aux promoteurs de la Compagnie française des Indes. Chose curieuse, les associés étrangers ne se laissèrent point émouvoir : Lucas Panfi et Mathieu Colbus, dont l'apport s'élevait à six vaisseaux et 400 000 écus, s'acheminaient en février 1607 vers les Flandres pour y recruter des adhérents : ils comptaient rapporter au roi, au pied de leurs propositions, assez de signatures pour constituer la Compagnie (4). Mais que de précautions pour dérouter la jalousie hollandaise!

D'un riche négociant d'Amsterdam, Colbus disait qu'il n'y avait pas de marchand plus expérimenté et que ses avis pourraient procurer à la France d'infinis avantages. Originaire de cette ville de Tournai, dont les habitants, se plai-

(1) De Jonge, *De Opkomst... in Oost-Indie*, t. II, p. 245, 482.
(2) B. N., Dupuy 318, fol. 121.
(3) B. N., Baluze 293. — Archives de La Haye, *Groot Plakaat boek*, p. 547.
(4) B. N., Baluze 293.

sait-il à répéter, ont tous la fleur de lis dans le cœur, le célèbre Isaac Le Maire avait ramassé pilotes et matelots pour les amener en France : les tergiversations survenues lui avaient fait croire que les projets du roi étaient abandonnés, et il avait dû embarquer ses recrues sur la flotte hollandaise des Indes. Eh bien! ce puissant armateur, ce patriote n'osa pas braver l'opinion. C'est sous le voile de l'anonyme qu'il recevait, du président Jeannin, les missives royales. C'est de nuit, dans le mystère, qu'il venait en mars 1608 s'entretenir avec notre ministre à la Haye.

Si l'on eût écouté Isaac Le Maire, la Compagnie française eût été immédiatement constituée. Que les grandes villes du royaume, disait-il, y prennent des parts; que le roi donne l'exemple des souscriptions; les matelots français, les plus sobres et, par suite, les premiers marins du monde, s'enrôleront en foule; il suffira, pour les guider, de quelques pilotes des Pays-Bas. Et, sans plus, Le Maire en embaucha sur l'heure. Lui-même, dans sa généreuse ardeur, offrait à la Compagnie l'appoint de ses quatre vaisseaux long-courriers et le concours de ses trois frères, ses correspondants en Portugal, en Castille et en Italie (1).

Ce fut Henri IV qui retint la bride au fougueux armateur. Il attendait, pour donner à la future Compagnie des Indes sa charte organique, qu'une question de droit international fût vidée. Dans le traité de paix qui se débattait entre les Espagnols et les Hollandais, avec l'aide amicale de nos plénipotentiaires, les Espagnols brûlaient leurs dernières cartouches pour garder à leur profit exclusif le commerce. Car ce n'était qu'en contrebande et armés en guerre que les vaisseaux des Compagnies anglaise et hollandaise se rendaient en Océanie. En acceptant tacitement le fait accompli, le libre trafic des Hollandais aux Indes Orientales, les plé-

(1) Lettres du président Jeannin, 8 mai 1609, etc.

nipotentiaires espagnols ne voulaient point que cette reconnaissance fût couchée sur le traité, de peur que d'autres nations en prissent texte pour s'en prévaloir à leur tour.

A vrai dire, Sully, en désaccord avec le roi, ne tenait nullement à une solution pacifique. Ennemi acharné du roi catholique, le huguenot conseillait de frapper l'Espagne au cœur et dans les entrailles, « que j'estime, pour le présent, résider aux Indes Occidentales, » écrivait-il le 26 février 1608 au président Jeannin (1) : notre rôle est de bouleverser la rude domination espagnole, sans prétendre rien édifier sur ses ruines. Nous ne pourrions « conserver de telles conquestes, comme trop éloignées de nous et, par conséquent, disproportionnées au naturel et à la cervelle des François, que je reconnois, à mon grand regret, n'avoir ni la persévérance ni la prévoyance requises pour telles choses, mais qui ne portent ordinairement leur vigueur, leur esprit et leur courage qu'à la conservation de ce qui leur touche de proche en proche (2). Les choses qui demeurent séparées de notre corps par des terres ou des mers étrangères, ne nous seront jamais qu'à grande charge et à peu d'utilité. »

Qu'une pareille négation de notre rôle colonial par un homme comblé de faveurs (3) eût un motif intéressé, c'est ce qui ne pouvait me venir à l'idée. Le hasard a voulu

(1) Joachim AMBERT, *De la politique du calvinisme en France,* dans la *Revue des Deux Mondes,* 15 février 1848.

(2) Richelieu, le fondateur de notre empire colonial pourtant, partageait les vues de Sully : « Je n'entre point dans le détail du commerce qui se peut faire aux Indes orientales et en Perse, parce que l'humeur des Français étant si prompte qu'elle veut la fin de ses désirs aussitôt qu'elle les a conçus, les voiages qui sont de longue haleine sont peu propres à leur naturel » (*Testament politique d'Armand Duplessis, cardinal de* RICHELIEU. Amsterdam, 1708, t. II, 2e part., chap. x, sect. 6).

(3) Comme « conseiller d'Estat, grand maistre de l'artillerie, grand voyer de France, superintendant des finances et des fortifications et bastimens », il émargeait pour 60 000 livres au budget de l'épargne (B. N., Cinq-Cents Colbert 106, fol. 68).

qu'un ingénieur distingué (1) me mit sur la trace de secrètes intrigues, dont les archives de la Haye portaient la trace. De délibérations des États généraux en date des 29 octobre, 2 et 4 novembre 1605, il résulte que la Compagnie hollandaise des Indes envoya des tapisseries superbes et trois lits d'or aux ministres du roi, Sully, Sillery et Villeroy : l'agent Aersens, sous le couvert duquel elles étaient expédiées, devait les distribuer au mieux des intérêts de la Compagnie, de façon à ruiner les projets de Pieter Lyntgens (2).

Or, il y avait deux partis dans l'entourage royal, Sully d'un côté, et de l'autre « tous ceux qui eussent bien voulu voir les affaires de France tourner sur les pivots de Rome et d'Espagne, selon les pittoresques et dures expressions des *Œconomies royales* (3), les sieurs de Villeroy et Sillery. » De Villeroy, les lettres des 23 novembre 1607 et 28 février 1609 au président Jeannin ne laissent aucun doute qu'il restât le fidèle instrument de la pensée royale dans l'organisation de la Compagnie des Indes.

Près de Sully, Aersens trouva plus facile accès. Le grand ministre avait le défaut d'être économe jusqu'à l'avarice. On le disait même assez sensible aux présents : l'ambassadeur de Toscane l'écrivait à son maître à toutes fins utiles. Bref, la sympathie avouée de Sully pour la Hollande, au point qu'il songeait à s'y retirer après la mort de Henri IV, donne lieu de craindre que sa conscience s'endormît sur le lit d'or des Hollandais. Hélas! la tiédeur que notre ambassadeur en Hollande témoignait pour les projets de Henri IV,

(1) M. Collet.

(2) Archives royales de La Haye, *Acten en Resolutien van de Staten generaal* (1605), fol. 743, 751 v°, 762. — Bakhuizen van den Brink, *Studien en Schetsen over Vanderlandsche Geschiedenis en Letteren*, t. IV, p. 252. — Van Rees, *Geschiedenis den Kolonisch Politiek van de Republiek der Vereenigte Nederlanden*. Utrecht, 1868, in-8°, p. 32 : la reine reçut elle-même, en présent, quinze cents écus de bijoux.

(3) Chap. CLI.

avait aussi un mobile intéressé. Les États avaient voté à Choart de Buzanval, déjà actionnaire de leur Compagnie des Indes, une pension de quinze cents florins (1) : quand il mourut à La Haye en 1607, les Hollandais lui firent des funérailles magnifiques, comme un soldat mort « sur le rempart que sa valeur et industrie avoit si longtemps défendu (2). » Est-il, sous forme d'éloge funèbre, ironie plus fine.

VII

LE DÉTROIT POLAIRE

Dès lors que les États de Hollande, par la charte octroyée à leur Compagnie des Indes, défendaient à tous autres de leurs nationaux de gagner les Moluques par le Cap ou le détroit de Magellan, la recherche d'une route qui ne fût point prohibée, offrait un intérêt de premier ordre. Avant qu'un de ses capitaines eût découvert, à la pointe de la Terre de Feu, en 1616, le canal qui porte encore son nom, Le Maire s'entourait de renseignements sur le passage nord-est. Le géographe Plancius, consulté, soutenait qu'il devait exister, de ce côté, une fissure analogue au détroit de Magellan. Le pilote d'une expédition hollandaise, que les icebergs avaient arrêtée trois ans auparavant à la Nouvelle-Zemble, ne disait-il pas qu'en entrant hardiment dans les mers polaires, on les eût trouvées libres à cause de la profondeur et de l'impétuosité des flots. Et Plancius confirmait l'hypothèse en observant que les rayons solaires, luisant durant cinq mois au pôle, devaient lui donner une

(1) La Haye, 24 novembre 1606 (Archives de La Haye, *Acten en resolutien van de Staten generaal der Vereenigte Nederlanden* (1606), fol. 640 v°.)

(2) Disait Du Plessis-Mornay dans l'Oraison funèbre de Buzanval.

température modérée : un petit feu continuel réchauffe plus qu'un grand feu (1).

Sur ces entrefaites, Henry Hudson revint de son second voyage dans les mers glaciales, où il avait poussé jusqu'au 81°, à l'extrémité du Spitzberg. Par l'intermédiaire d'Isaac Le Maire, nous nous étions déjà assurés de ses services, quand les directeurs de la Compagnie hollandaise l'engagèrent pour une nouvelle exploration au pôle. Un autre capitaine, Kerckoven, de La Haye, fut retenu. La patente de navigation portait comme nom d'affréteur Isaac Le Maire : personne ne savait que le voyage se faisait au nom du roi de France, qui avait donné pouvoir en blanc au capitaine, solde double à l'équipage ; l'expédition, en cas de réussite, avait ordre de revenir tout droit en France sous pavillon fleurdelisé. Kerckoven appareilla le 5 mai 1609.

En France, on escomptait si bien un succès qu'il s'était formé secrètement à Paris une *Compagnie du Pôle Arctique*, non pour le découvrir, mais pour l'occuper. Baptisé d'avance du nom de Frère Michel Poncet de la Pointe, directeur de la Compagnie, le détroit polaire devait être occupé militairement : deux forts seraient construits sur ses rives. Aux termes des statuts (2), aucun bâtiment ne pourrait le franchir, à peine de confiscation, sous d'autres couleurs que les nôtres et sous une autre bannière que celle de Poncet. Comme le passage nord-est eût réduit de trois ans à six mois, aller et retour, le voyage à l'Insulinde, nous eussions

(1) *Négociations* du président JEANNIN, dans la *Collection de memoires* publiée par Michaud et Poujoulat, 2e série, t. IV, p. 302, 552, 579, 581, 608, 621, 673 : BERGER DE XIVREY, *Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 691 : vues d'Isaac Le Maire sur la création d'une Compagnie française des Indes (14 mars 1608), et expédition de découverte organisée, sous son couvert, par Henri IV (janvier-mars 1609).

(2) B. N., Franç. 17329, fol. 508. — Je les ai publiés dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1904, p. 181. L'allusion qui est faite à la dotation de la princesse de Conti date le mémoire de l'année 1609 (BERGER DE XIVREY, t. VI, p. 488).

conquis sans coup férir la prépondérance commerciale en Extrême-Orient, où le directeur de la Compagnie eût exercé des droits de consulat analogues à ceux de nos consuls du Levant. Car le roi donna aux propositions de Poncet sa pleine adhésion (1).

Le détroit de Poncet ne put être découvert; mais l'initiative de la Compagnie du Pôle nous dota d'une industrie qui fit la fortune du Labourd. Avisés que les baleines s'ébattaient au Spitzberg « comme carpes en un vivier, » les basques Mignet de Haristiguy, Michel d'Etchepare et Silhouette, commandant *la Grâce-de-Dieu* de Saint-Jean-de-Luz, *les Quatre-fils-Aymon* de La Rochelle et *le Jacques* de Bordeaux, y venaient chasser en 1613 : ils jetèrent l'ancre à Bell Sond, déjà appelée la baie des Français (2), ce qui suppose une expédition antérieure. Mais en dépit du silence gardé à la Cour sur les expéditions arctiques, le secret avait transpiré; et les Anglais, inquiets de nos projets d'occupation du détroit polaire (3), avaient dépêché toute une escadre au Spitzberg, qu'ils appelaient la Terre du roi Jacques et considéraient comme leur. Pourchassés par *le*

(1) « Articles pour le Roy pour l'establissement du commerce des Indes par le Nort » (B. N., Franc. 16738, fol. 154).

(2) Supplique de Minvielle, l'un des armateurs, au chancelier (B. N., Franc. 17329, fol. 510). — *Histoire du pays nommé Spitsberghe : monstrant comment qu'il est trouvée, son naturel et ses animauls, avecques la triste racompte des maux, que nos pêcheurs, tant Basques que Flamans, ont eu à souffrir des Anglais, en l'esté passée l'an de grace 1613. Escrit par H. G. A.* [HESSEL GERRITZ Amsterdamois]. En Amsterdam, à l'ensiègne du carte nautiqs, 1613, in-4°. — Traduit en allemand dans J.-Th. DE BRY, *Eilffter Theil der Orientalischen Indien*. Oppenheim, 1618, in-fol., p. 38. — Dr HAMY, *les Français au Spitzberg au XVIIe siècle*, dans ses *Études historiques et géographiques*. Paris, 1896, in-8°, p. 314. — Ch DE LA RONCIÈRE, *la France arctique ou les baleiniers basques au Spitzberg*, dans la *Revue basque et béarnaise* (1905). — S. MULLER, *Geschiedenis der Noordsche compagnie*. Utrecht, 1874, in-8°.

(3) Lettre de George Carew. Paris, 5 avril 1609 (W. N. SAINSBURY, *Calendar of State papers. Colonial series. East India, China and Japan*. London, 1862, in-8°, n° 436).

Tiger de l'amiral Benjamin Joseph et par toute la meute de la Moscovia C[y], nos bâtiments furent rançonnés ou pris.

Nous soutenions de notre côté que nos Basques étaient « de toute antienneté accoustumé de fère la pesche des baleines » au Groenland ou Terre Verte du Spitzberg (1), à telle enseigne que toutes les compagnies étrangères s'avouaient tributaires de nos harponneurs et poussaient la flatterie jusqu'à élever des statues aux plus habiles d'entre eux (2).

La Moscovia C[y] avait recours à eux comme à des gens « bien expers à prendre ou tirer la baleine, afin d'instruire la nation anglaise audit train (3), » dans le moment même où les Hollandais « faisaient venir de France quantité de Basques pour pescher icelles baleynes » (4). Aussi notre ambassadeur, au lieu de s'incliner devant les prétentions anglaises, maintint énergiquement nos droits de premiers occupants : « il y va de l'honneur de la France », disait-il; et la menace d'user de représailles, en défendant à nos harponneurs de louer leurs services aux baleiniers britanniques, suffit à ramener nos adversaires à la raison (5). En dépit de

(1) Spifame à Puysieux. Londres, 30 septembre 1613 (B. N., Franç. 15987, fol. 405). — Martin Conway, *No Mans land : an history of Spitsbergen from its discovery in 1596 to the beginning of the scientific exploration of the country*. Cambridge, 1906, in-8°, p. 40.

(2) « Mémoires concernant la découverte, les établissements et la possession de l'île de Terre-Neuve et l'origine des pêcheries de baleines et de morues... par les sujets de Sa Majesté très Chrétienne habitués dans le pays de Labourd, fournis par les négociants de Saint-Jean-de-Luz et de Sibourd à M. de Planthion, syndic général du pays de Labourd, le mois de mars 1710 » (Aff. étr., *Espagne* 203, fol. 644. — B. N., Nouv. acq. franç. 20807.)

(3) « Proclamation touchant l'entrée des aisles ou barbes de balènes ès domaines et royaume de Sa Majesté » Jacques I[er] d'Angleterre. 11 septembre 1614 (B. N., Franç. 15987, fol. 410).

(4) « Octroy accordé par Messieurs les Estats généraux à ceux de la Compagnie du Nord establie en Hollande et Zellande pour la pesche des balleynes ». La Haye, 25 janvier 1614 (B. N., Franç. 17329, fol. 309).

(5) Lettre de Spifame citée. — Note verbale « pour satisfaire par l'ambassadeur de France » (B. N., Franç. 15987, fol. 400, 408).

toutes les prohibitions (1), nous gardions ainsi libre accès aux mers polaires, au fameux passage nord-est par le détroit d'Anian. « Très honnorable et de grand proffict, l'entreprise se pourra faire, » écrivait-on, soit que l'on double par le nord le Groenland oriental, soit qu'on prenne pour base d'opération Saint-Nicolas d'Arkhangelsk et que l'on pousse vers l'Obi en terre Samogétique. Mais ce serait se heurter, là, aux Hollandais qui ont évincé du Spitzberg les baleiniers bayonnais et anglais, ici, au grand-duc moscovite qui nous interdirait l'accès de ses domaines (2).

VIII

L'AFRIQUE AUSTRALE COLONIE FRANÇAISE

Persuadé qu'il n'y avait de praticable, comme route des Indes, que le Cap ou le détroit de Magellan, Charles de l'Hospital, comte de Choisy, forma le projet de les expérimenter l'une et l'autre (3). Mais les termes ambigus dans

(1) Prohibition du roi de Danemark en date du 9 février 1614 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 336).

(2) « Mémoire touchant la navigation pour la conjonction des mers et eaux », non signé, non daté et adressé à « Monseigneur », quelque secrétaire d'État (B. N., Franc. 17329, fol. 514). Il fait allusion à notre éviction récente du Maranhão (1616) et à la découverte faite « naguères » du détroit de Le Maire (1616).

(3) Lettres du marquis de Coetquen au roi, 20 janvier 1607, — du roi Henri IV au marquis, 4 février, — de l'amiral Charles de Montmorency aux Malouins, Paris, 5 février, — du comte de Choisy aux Malouins, Paris, 14 février. — Congé de l'amiral pour les cinq navires du comte de Choisy, 23 février (Archives de Saint-Malo, EE 133 : publiés par M. E. Guénin, *la Route de l'Inde*. Paris, 1903, gr. in-8°).

Lettre de Henri IV au roi d'Angleterre pour lui recommander le comte de l'Hospital, c'est-à-dire Choisy (Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 465). — Édit de Henri IV accordant à Charles, comte de l'Hospital, la propriété des terres à coloniser au cap de Bonne-Espérance, 1608 (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 68. — B. N., Franc. 4020, fol. 390; Dupuy 89, fol. 274).

lesquels il parlait de son « voyage de longue route », faillirent tout compromettre, en excitant partout la méfiance.

Les Anglais refusaient de livrer les vaisseaux qu'il leur avait achetés. Les Malouins, chez qui il acheva ses armements, craignaient de subir le ressentiment des étrangers, si l'expédition venait à porter ombrage. Bref, le roi en personne dut intervenir près du gouvernement anglais et de la communauté malouine. Par un biais fort habile, il ne fut aucunement question, comme lieu d'armement, de Saint-Malo, mais de la rivière de Dinan, dans le congé que l'amiral de Montmorency accorda, le 23 février 1607, aux vaisseaux *l'Ange, l'Archange, l'Affection, l'Esprit* et *le Choisy*.

S'il faut prendre à la lettre les termes du congé, le comte de Choisy, vice-amiral de l'escadre, son frère et lieutenant, Achilles, baron de Cordoux, et son sous-lieutenant, le capitaine de la Motte, ne projetaient rien moins qu'un voyage de circumnavigation autour du monde, avec l'itinéraire suivant : cap Blanc, cap Vert, Sierra-Leone, château de la Mine, Guinée, Manicongo et autres terres en tirant vers le cap de Bonne-Espérance, détroit de La Mecque, golfe Persique, Moluques et Indes orientales ; retour par le rio de la Plata, Cuba, Saint-Domingue, le Mexique, la Floride et la fameuse terre de Norembègue qui précède le Canada.

En fait, L'Hospital projetait de conquérir les vastes territoires qui avoisinent le cap de Bonne-Espérance ; et Henri IV, convaincu des avantages de la position, lui donnait d'avance en toute propriété les pays compris entre la rivière Sainte-Hélène, à 10° au nord du Cap, et la rivière du Saint-Esprit, à 25° à l'est, avec faculté d'y ériger comté, marquisat ou duché, voire un royaume feudataire de la France. C'est ainsi que le Cap, avant aucune prise de possession effective des étrangers, fut décrété colonie française. Le drapeau de la France planté sur l'Afrique australe, une

solide base d'opérations constituée, Charles de L'Hospital continuerait sa route vers les Indes orientales.

L'affaire se corsa de façon imprévue.

Lors de l'insurrection du 11 mars 1590, à Saint-Malo, une famille avait nettement refusé de prendre part au complot des Frotet, des Pépin et des Porée : c'était celle du sous-lieutenant des frères de l'Hospital, la famille Artur de la Motte. Emprisonnée, exilée à Granville, elle s'était vengée des rançons qu'on avait exigées d'elle, en courant sus durant la Ligue aux navires malouins. Bientôt distingué du roi tant pour sa fidélité que pour la création d'une ligne de navigation Granville-Copenhague-Dantzig, à laquelle il affectait dès avril 1594 deux vaisseaux, *le Royal-Malouin et le Cerf-Volant*, Étienne Artur de la Motte avait été promu, le 11 septembre 1597, capitaine de la marine royale (1). Il avait navigué aux côtes d'Afrique, ramenant de Guinée tel nègre qu'il faisait baptiser en février 1597 dans la cathédrale de Saint-Malo (2). Capable de conduire l'expédition du cap de Bonne-Espérance, il l'était donc certainement : mais il n'avait pas désarmé la rancune de ses compatriotes, les Frotet et les Pépin, qui le voyaient avec peine grossir sans cesse le nombre de ses vaisseaux (3).

Son impopularité, semble-t-il, entraîna l'échec des projets des frères de L'Hospital. L'un de leurs vaisseaux, *l'Esprit*, figure le 25 février 1609 dans un congé de navigation délivré à Daniel de La Touche, sieur de La Ravardière, dont l'itinéraire, semblable à celui des deux frères jusqu'au cap de Bonne-Espérance, bifurquait ensuite vers la Plata, les Amazones et la Guyane, voire les Antilles et la Floride (4).

(1) Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 1580, 1589, 1647.

(2) Guénin, *la Route de l'Inde*. Paris, 1903, in-8°, p. 234.

(3) Il en posséda jusqu'à onze (B. N., Franç. 22344, fol. 128).

(4) Guénin, *la Route de l'Inde*.

En juillet, La Ravardière quittait la Houle de Cancale avec *l'Esprit* et, démasquant ses projets, se rendait directement dans son « royaume de Guyane et d'Amérique péruvienne (1). »

Mais d'autres vaisseaux français s'apprêtaient pour l'Afrique australe. Il avait suffi, pour jeter l'alarme parmi les associés de la Compagnie des Indes, que l'armement des frères de L'Hospital eût lieu chez les Malouins. Décidés à prendre l'avance, ils eurent l'adresse de se procurer le concours de Balthazar de Moucheron. A l'insu de l'amiral Charles de Montmorency, qui protégeait l'entreprise de ses parents, Moucheron obtenait, le 6 mai 1609, l'autorisation d'équiper une expédition pour le cap Negro en Afrique (2), au nord de la baie de Sainte-Hélène, limite fixée à la future colonie. Moucheron se disait l'associé du sieur de Sancy, c'est-à-dire du colonel général des Suisses, Nicolas de Harlay de Sancy.

Toute la diplomatie du colonel général ne fut pas de trop pour fléchir la colère de l'amiral, furieux d'avoir été joué par un Moucheron. Bien décidé à ne pas délivrer de congé à des compères assez osés pour demander au roi une permission qui relevait de lui, l'amiral, par deux dépêches au chancelier, avait protesté contre la violation flagrante de ses droits. Il céda cependant à la suite d'une démarche de son frère, et, le 30 juin 1609, il remettait à Achille de Harlay (3) un congé de navigation pour deux vaisseaux armés à Dieppe et placés sous le commandement de La Chesnaye. Or, les États généraux de Hollande, avisés des

(1) British Museum, *Sloane manuscript* 173, fol. 2 : copie aux Archives du ministère de la marine, G 193.

(2) Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 255.

(3) B. N., Franç. 4754, fol. 46. — Moucheron aurait prêté son concours aux Dieppois pour organiser, sous le commandement du capitaine Sanchy, une expédition aux Indes orientales (Desmarquets, *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*, t. I, p. 319.)

projets de Moucheron, Le Maire et Cie sur le Cap de Bonne-Espérance, avaient préparé une « contremine » (1).

Jusqu'au Cap, La Chesnaye fit un heureux voyage. Mais là, les Hollandais de ses équipages, sous le prétexte d'avoir été maltraités par Moucheron au départ de Dieppe, se mutinèrent; et les matelots dieppois restés dans la barque, avant d'avoir eu le temps de se mettre en défense, furent massacrés par eux. Il n'en fut pas de même à terre, où les Français se battirent avec acharnement; par trois fois, le combat recommença : quand il finit faute de combattants, sur le champ de bataille, il ne restait que deux Français, Boissel de Berneval et un marin dieppois, derniers témoins de ce drame tragique,... si l'on acceptait comme authentique une légende dieppoise.

Mais pour un homme mort, La Chesnaye se portait encore assez bien trois ans après : on l'accusait d'indélicatesse (2). Et si *l'Achille*, — vraisemblablement l'un des navires d'Achille de Harlay, — se rendit en 1610 au Cap de Bonne-Espérance, nos matelots en revinrent, sans reprocher autre chose à leurs maître et contre-maître hollandais (3) qu'une prédilection fâcheuse pour le vin d'Espagne.

L'édit qui déclarait l'Afrique australe colonie française n'avait point reçu d'exécution. Mais désormais, un courant était établi : tour à tour, *la Griffe de Lion*, *l'Ambition*, armés à Brest, prirent la route du Cap (4) ; et la Compagnie Leseigneur de Rouen, de concert avec l'armateur dieppois

(1) François d'Aersens aux États. Paris, 25 décembre 1609 (La Haye, Archives du royaume, extrait dans J.-H. de Stoppelaar, *Balthasar de Moucheron,* p. 23 des notes).

(2) 3 octobre 1613 (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande,* p. 209).

(3) René Claesen et Jacques Peter. Déposition de l'équipage, Honfleur, 17 août 1611 (Bréard, p. 32).

(4) Congés donnés à Haughty, capitaine de *la Griffe de Lion* (8 février 1611), Henri de Monmenge, capitaine de *l'Ambition* (13 février 1613) et autres (Arch. nat., Z[1d]5, fol. 190).

Abraham Duquesne et le capitaine de Pontpierre (1), poussa jusque-là les importantes opérations commerciales qu'elle avait en Afrique.

IX

LA FIN D'UN RÊVE

En 1609, arrivait à Paris le premier explorateur français qui ait fait le tour du monde ; aussitôt, il demandait audience au roi pour l'entretenir de « particularitéz secrètes et importantes ». C'était un Breton de Vitré, Pierre-Olivier Malherbe, qui revenait au pays natal après vingt-sept ans d'absence. Mineur au Mexique, puis au Pérou, il était descendu dans les mines de Potosi où les filons d'argent atteignaient cinq cents brasses d'épaisseur ; il avait combattu les Patagons, navigué sur des jonques chinoises et admiré à Canton un monceau de pains en or massif qu'on évaluait à deux cents millions. Panama, Malacca, Calicut et Samarcande lui étaient également familiers. Il avait dîné à la table du grand Mogol Akbar comme à celle du shah de Perse Abbas : « Et y a apparence, se disaient les Parisiens (2),

(1) Armements du *François*, capitaine Nicolas Lebon, pour le Cap (E. GOSSELIN, *Documents... pour servir à l'histoire de la marine normande*. Rouen, 1875, in-8°, p. 163), du *Petit-Henry* et de *la Gabrielle*, capitaine de Pontpierre, pour le Cap, 16 février 1619 (Le P. FOURNIER, *Hydrographie*, 2e édit., p. 256). — Lebon fit escale à Rufisque et à Tagrin, d'où il envoya les 24 mai, 14 juin et 3 novembre 1615 des rapports à ses armateurs. Les pièces du procès qu'il eut avec eux ont été publiées par M. E. GUÉNIN, dans *la Normandie*, t. XIII (décembre 1908), p. 397.

(2) Bergeron et Corneillan, qui nous ont livré ses confidences (B. N., Franç. 13423, fol. 275 v°, 287). — BERGERON n'en a donné qu'un court extrait dans le *Traicté de la navigation et des voyages de descouvertes*. Paris, 1629, in-8°, p. 198. — Cf. Ch. DE LA RONCIÈRE, *Un manuscrit à retrouver, le premier voyage français autour du monde*, dans la *Revue hebdomadaire* du 7 septembre 1907, p. 22. — [FRAIN], *Mémoires... de*

qu'il avait charge tant du grand Mogol que d'autres de traiter quelque espèce d'amitié et alliance aveq le roy de France. » Malherbe, en tous cas, proposait « plusieurs moiens faciles tant pour naviger en toutes ces Indes, y trafiquer et descouvrir davantage, pour se prévaloir aveq main forte de certaines mines d'or et d'argent de l'Inde orientale. Il s'offrait d'estre luy mesme le conducteur de ceus qu'on voudrait envoier par mer à la descouverte de ces mines ».

Or, la première division des transatlantiques qui devaient se succéder de six en six mois dans l'Océan Indien, allait appareiller sous l'escorte du capitaine Diable, de Simon Dansa (1); des menaces hollandaises, on faisait litière (2). Au moment où notre programme colonial se réalisait, la destinée aveugle faucha toutes nos espérances, en frappant le seul homme qui fût à même de le mener à bien. Henri IV était assassiné. Des hauteurs du rêve où planait la pensée royale, la chute ne pouvait manquer d'être rude.

L'amiral Charles de Montmorency tenta de l'amortir, en se déclarant le protecteur de la Compagnie, qui de son nom s'appela *la Flotte de Montmorency* (3). Girard de Roy et Antoine Godefroy firent renouveler leurs privilèges (4); de nouveaux adhérents vinrent s'inscrire au greffe de l'ami-

plusieurs familles établies à Vitré aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Vitré, 1884, in-8°, p. 19, 222 : Malherbe était apparenté aux Moucheron. — La véracité du voyageur est mise en doute par M. E.-W. Dahlgren, *Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique*. Paris, 1909, in-8°, t. I, p. 86.

(1) 1609 (W.-N. Sainsbury, *Calendar of State papers. Colonial series. East India, China and Japan*, n°s 469, 473, 476. — G. Fagniez, *le Commerce extérieur de la France sous Henri IV*, dans la *Revue historique*, t. XVI, p. 45).

(2) Les Hollandais menaçaient de la pendaison tous ceux de leurs compatriotes qui seraient trouvés à bord de nos vaisseaux. 8 janvier 1610.

(3) Édit du 2 mars 1611 (B. N., Moreau 1340, fol. 32). — Du Fresne de Francheville, *Histoire de la Compagnie des Indes*. Paris, 1738.

(4) 2 mars 1611 (B. N., Clairambault 370, fol. 306; Nouv. acq. Franç. 1754, fol. 64. — Henry Weber, *La Compagnie française des Indes*. Paris, 1904, in-8°).

rauté. Mais quelle n'est point notre stupeur de ne relever parmi eux que des marchands de Londres, au nombre d'une vingtaine (1). Que dis-je! *le Saint-Louis*, équipé à Brest pour « les Indes Orientalles, isles arabicques et indicques, royaulme de la Chine et isles interjacentes », avait pour commandant un Anglais, John Janson Mol (2).

L'année suivante, on confiait encore à un Anglais, sans savoir qu'on s'adressait à un bandit (3), le généralat des trois vaisseaux qui appareillèrent le 26 mars 1615 pour l'Extrême-Orient. John Fearne s'était présenté comme un capitaine expert, capable, par ses relations aux Indes, de nous rendre les plus grands services. Il amenait d'autres Anglais, Arthur Ingham, Lionel Cranfield et le maître d'équipage Eustace Mann (4); il disposait d'un vaisseau et d'une patache; il était naturalisé Français; on ne lui demanda pas d'autres garanties.

A peine eut-il gagné le large qu'il prit prétexte d'une avarie au beaupré du *Cerf-volant* pour relâcher en Angleterre. En vain, l'un des directeurs, Thomas Marteau de La Chaize, s'y opposa-t-il; en vain, les charpentiers du bord offrirent-ils de la réparer en mer. Un vaisseau de guerre croisait comme par hasard sur la route du *Cerf-volant*, qu'il arrêta et conduisit à Milford dans le pays de Galles. Le bâtiment fut confisqué, et un décret *ne exeat regno* lancé

(1) John Janson Mol, Paul Cuyper, David Wison, etc.; de plus, le gentilhomme de la Chambre, Paul Tournemine, et Élye Fruict, marchand de Paris. Paris, 8 février 1614 (Arch. nat., Z[1d] 6, fol. 201, registre de l'amirauté à la table de marbre. — B. N., Nouv. acq. Franç. 1754, fol. 82).

(2) Congé délivré par l'amiral de Montmorency à John Janson Mol. Paris, 20 novembre 1613 (Arch. nat., Z[1d] 6, fol. 200 v°. — British Museum, manuscript Stowe 155, fol. 51 : John Janson ou Johnson Mol est dit ici capitaine du *Hope*).

(3) John Fearne, en 1611, croisait au cap Saint-Vincent avec une escadre de pirates (Julian S. Corbett, *England in the Mediterranean*. London, 1904, in-8°, t. I, p. 41.).

(4) Délibération du Conseil de l'East India C[y]. 3 février 1615 (W. N. Sainsbury, *Calendar of State papers. Colonial Series. East India*, n° 892).

contre les Anglais des équipages. Fearne était de connivence avec l'ambassadeur Edmonds, gros actionnaire de l'East India Cy. Il gagna Londres, vendit l'artillerie du bord et, sans plus, s'enrôla parmi les aventuriers que Raleigh menait en Guyane (1). Sa félonie demeura impunie : les parties lésées n'avaient point encore obtenu satisfaction sous Louis XIV.

Dupés par les Anglais, Girard de Roy et Cie (2) eurent recours à un capitaine hollandais, Hans van der Varen, qui reçut mandat de mener *le Cerf-volant* et *le Faucon* aux Indes, en Chine et au Japon (3). En vain, invoquait-on l'esprit de solidarité pour former « une Compaignée généralle, hors laquelle nul ne pourroit naviger » aux Indes Orientales : en vain, montrait-on les avantages qu'il y avait pour nos vaisseaux à marcher en un seul convoi et à ne point provoquer, par une concurrence fâcheuse, un renchérissement des marchandises, « diamants de Bagalate, rubis de Zeilan, esmerauldes de la Perse, perles d'Ormus, muscade de Bantam, clouds de hieroffle des Moluques, poyvre de la Taprobane et gingembre de l'Inde (4) ». Gens de Brest, de Saint-Malo, de Dieppe armèrent chacun pour leur compte, sans lier partie entre eux.

Passe encore si le principe fondamental du commerce proclamé par Grotius, si le *Mare liberum* avait été une réalité. Mais autre chose en était la lettre, autre chose l'esprit. Cette liberté qu'ils revendiquaient contre les Espagnols, les républicains bataves la déniaient à autrui. Rien là que

(1) Plainte des associés, entre autres Hélie Fruict (B. N., Clairambault 370, fol. 306; Franç. 16738, fol. 153; Franç. 18195, fol. 596. — Arch. nat., E 61b, fol. 242).

(2) Paul de Cuyper, Élie Fruict et les associés flamands.

(3) Congé de l'amiral de Montmorency, en date du 9 juillet 1615. *Le Faucon*, de 100 tonneaux, était commandé par Nicolas Sevain (Arch. nat., Z1d 5, fol. 220 v°, 222).

(4) « Mémoire touchant la navigation pour la conjonction des mers et eaues » (B. N., Franç. 17329, fol. 514).

de très humain! Et l'un de leurs plus grands vaisseaux croisait au large de l'Afrique, pour arrêter au passage nos long-courriers des Indes Orientales. Si *les Armoiries de Zélande* ne réussirent pas dans cette besogne, nous pouvons juger du sort qu'elles comptaient infliger à nos marins.

Le 15 mars 1616, *la Magdeleine* de Honfleur, lestée de quatre boisseaux d'or et d'argent enlevés à un galion espagnol, faisait joyeusement route pour la France, quand elle rencontra, au sortir de la rade de San-Antonio, un vaisseau de quarante-cinq pièces de canon. Deux bateaux chargés d'hommes s'en détachèrent. Quelques boulets de *la Magdeleine* les tinrent en respect, mais provoquèrent d'effroyables bordées des *Armoiries de Zélande*. Avant d'avoir pu envoyer les papiers du bord pour montrer qu'il arborait loyalement son drapeau, le capitaine Le Lièvre eut les jambes emportées par un boulet. Une escouade hollandaise jeta à la mer son corps tout palpitant et emmena prisonniers les survivants de l'équipage. Garrottés, les jambes passant à travers le treillis du pont de corde, les malheureux restèrent deux jours sans boire, ni manger, tout nus. A leurs cris de souffrance, le sinistre capitaine César-Jacques Pancrau, dit Vitrebol, répondait en jurant : « Votre roi est un chien, un traître, un Judas parlant français, le gendre de l'assassin de son père; mon navire est plus que lui et son royaume. »

Détail navrant! il y avait, parmi les six cents hommes d'équipage des *Armoiries*, des Français épars, Malouins ou matelots de Ré, et un chirurgien rouennais, qui assistèrent impuissants au supplice de leurs compatriotes. Le second de *la Magdeleine*, Cosari de Belle-Isle, sommé de révéler où était le trésor de son chef, fut traité avec tant de cruauté que les yeux lui sortirent des orbites. En bas, la torture; en haut, la mort; treize matelots honfleurais hurlaient de douleur, tandis qu'on les poignardait. Le reste de l'équipage fut abandonné à la merci des flots avec une

livre de pain pour trente hommes. Quatre jours après, la caravelle qui les portait eut le malheur de croiser de nouveau les *Armoiries*. Le monstre n'était pas repu; Vitrebol fit suspendre à ses haubans les infortunés, et il ordonna à son fils et aux mousses de leur brûler la plante des pieds. Estropiées, folles de douleur et nues comme la main sous un ciel ardent, les victimes furent reportées dans leur caravelle, qui aborda au Cap Roxo, au sud de la Gambie. Elles débarquèrent : Cosari, aveugle désormais, s'attachait à leurs pas, en s'appuyant sur son fils. Un roi nègre, Farran, donna aux Hollandais une leçon d'humanité; grâce au bon Samaritain, nos malheureux marins, transportés en canot au Cap Vert, revirent la France (1).

J'espère, pour Vitrebol, qu'il échappa à la peine du talion; car l'amirauté de Rouen, en frappant ses compatriotes de représailles pour 600 000 livres, le condamna, lui, à être tenaillé par les mamelles avec des pinces ardentes, avant d'être rompu vif sur la roue et écartelé : son cadavre dépecé devait être exposé comme épouvantail sur les grèves de Calais (2).

X

LA COMPAGNIE MALOUINE DES INDES

Væ soli! Pourtant, inconscients du danger, les Malouins faisaient bande à part, sans tenir compte de l'édit qui assu-

(1) Eugène GUÉNIN, *La fin d'un corsaire honfleurais : le capitaine Lelièvre*. Paris, 1902, in-8°, extrait du *Pays normand*, mars-avril 1902. Le Lièvre avait pour commanditaire le distillateur de la maison royale, Eustache des Cotils, qui dut rapporter l'affaire à la Cour.

(2) Thomas LEFÈVRE DU GRAND HAMEL, *Discours de la navigation*. Paris, 1632, in-8°, p. 191.

rait (1) à *la Flotte de Montmorency* le monopole du commerce aux Indes. Des négociants d'Anvers leur avaient avancé sous le couvert d'un des leurs, habitué à Saint-Malo, près d'un demi-million (2). Des Hollandais partagèrent, comme officiers ou marchands, la direction des deux vaisseaux de 600 tonnes qui appareillèrent, en 1616, à Saint-Malo : Lodewyk Heyntsze, autrement dit Louis Hans de Decker, commandait *le Saint-Michel;* Nicolas Frotet de La Bardelière, auquel succéda Jean Pépin, avait son pavillon sur *le Saint-Louis* (3).

Après escale à l'entrée de la mer Rouge et du golfe Persique, l'expédition malouine, gouvernant sur l'île de Sumatra, échangea à Atjeh les toiles et les merceries d'Europe, les cotonnades de l'Inde contre des pierreries, des lingots d'or, des barres d'argent, de l'ambre, de l'indigo, des tapis, des satins, des coffrets de Chine (4). Elle s'engageait dans les Détroits, faisant route sur Java, quand le général hollandais Real sortit de Jacatra, la Batavia future, pour leur barrer le chemin. Il n'avait à ce moment que deux navires, *le Bantam* et *le Nassau;* mais il eut la bonne fortune de n'avoir affaire qu'au *Saint-Michel*, le 28 décembre 1617, près des petites îles qui couvrent Bantam de leur rideau. Real fit saisir Hans de Decker et seize de ses hommes

(1) Pour douze ans. 2 juillet 1615 (Du Fresne de Francheville.)

(2) 455 691 livres.

(3) « Mémoire instructif du dernier voyage faict soubz la bannière de France aux Indes Orientales » (B. N., Franç. 17871, fol. 308). — Nous ne possédons plus les journaux de route de l'expédition qui étaient, en 1622, entre les mains du syndic des États de Bretagne (cf. le chapitre : *Un précurseur de Richelieu*). — De Jonge, *De Ophomst van het nederlandsch Verlag in Oost Indie*, t. IV, p. XLIII. — Thiele, *De Europeers in den Maleyschen Archipel*. 1887, t. VIII, p. 347, note. — W. N. Sainsbury, *Calendar of State papers. Colonial Series. East Indies, China and Japan* (1617-1621). London, 1870, in-8°, p. 115.

(4) Les marchands anglais d'Atjeh ou Achem vendent du poivre aux Malouins : le roi fait de même, mais exige le paiement en or et non en réaux d'argent. 28 juillet et 20 août 1617 (Sainsbury, p. 43, 52).

comme déserteurs hollandais; pour dix autres marins ou marchands, il répéta la même opération à bord du *Saint-Louis*. Conduit sous bonne garde à Jacatra, Decker parvint à s'évader en route et à se réfugier sur la frégate anglaise *Ceylan*. Mais son vaisseau fut retenu en gage, quelque menace que fît le gouverneur de Bantam de ruiner la factorerie hollandaise, si notre bâtiment n'était pas relâché (1). Et les tailleurs de Jacatra exposèrent, comme spécimen de la mode, les vêtements des officiers du *Saint-Michel* qui venaient à décéder, tandis que nos canons faisaient le bonheur du roi Malais (2). *Le Saint-Louis* revint solitaire à Saint-Malo, avec une cargaison d'un million et demi, ramenant vingt-huit hommes seulement sur deux cents, ayant, il est vrai, laissé des facteurs pour fonder un comptoir dans l'Insulinde.

Les Malouins, par l'intermédiaire des États de Bretagne (3) et du roi, adressèrent aux États de Hollande d'énergiques réclamations, justifiées par le trouble de leur commerce de Madagascar, des Moluques et du Japon. Fort ennuyée déjà des menées britanniques aux îles de la Sonde, la Compagnie hollandaise chercha à désarmer la légitime fureur et les projets de vengeance des Malouins, en offrant 550 000 livres de dommages-intérêts (4). L'offre fut agréée. Et ce fut, en définitive, Pierre Brasseur, le représentant des commanditaires anversois, qui se trouva de l'aventure le mauvais marchand. Il fit banqueroute (5).

(1) Lettres du directeur ou président J.-P. Coen aux directeurs de la compagnie hollandaise. Bantam, 10 janvier, 11 mars, et Jacatra, 24 juin 1618 (De Jonge, t. IV, p. 73, 83). — Lettres des Anglais Nicolas Ufflete. Jacatra, 31 décembre 1617 et 8 janvier 1618; et Stonywell. Bantam, 17 et 26 janvier 1618 (W. N. Sainsbury, p. 95, 101, 104, 113).

(2) Lettre d'Ufflete. Jacatra, 30 mai et 17 août 1618 (Sainsbury, p. 168, 183).

(3) 3 octobre 1619 (B. N., Franç. 8290, fol. 473).

(4) Transaction du 20 octobre 1623, à La Haye (De Jonge, t. IV, p. xlvi, note). Mais la liquidation de l'affaire n'eut lieu que le 2 mai 1637.

(5) B. N., Franç. 17871, fol. 308.

XI

EXPÉDITIONS DE « LA FLOTTE DE MONTMORENCY » AUX INDES

Cependant, les associés de *la Flotte de Montmorency* (1) avaient armé en même temps que les Malouins deux vaisseaux. Acheté en Hollande, où il s'appelait *la Vache Tachetée* de Horn, et rebaptisé du nom de l'amiral, qui avait à l'occasion du baptême semé dans la foule quarts d'écus et deniers de billon (2), *le Montmorency* n'avait comme conserve que *la Marguerite*, bâtiment vieilli où dix personnes sur soixante-trois avaient la pratique du naviguage. Ni le général Charles De Nets, capitaine de la marine royale, ni son vice-amiral, Augustin de Beaulieu, n'étaient familiers avec les mers de l'Inde.

Autre inconvénient : les équipages étaient mixtes; les officiers mariniers recrutés dans les Pays-Bas refusèrent de faire le quart, s'appuyant sur l'autorité du premier commis De Caen, qui les avait embauchés. Et les mêmes compétitions entre le commandement et le pouvoir civil, qui avaient désolé l'expédition malouine, se répétèrent à bord des navires dieppois (3). De Caen alla jusqu'à émettre

(1) Le 19 mars 1616, les associés rouennais Jacques Muisson, Henry Carrelier, Simon Lemaître et Augustin de Beaulieu donnaient pouvoir à Jean Guiot et Jacques de Beaulieu de les représenter à l'Assemblée à Paris (Gosselin, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 162).

(2) David Asseline, *Les Antiquitéz et Chroniques de la ville de Dieppe*, édit. Hardy, Guérillon et Sauvage, t. II, p. 191.

(3) Nous possédons deux relations de ce voyage aux Indes : l'une de M. de Saint-André, officier du *Montmorency*, est datée de Bantam, le 12 mars 1617; elle est adressée au vice-amiral de Normandie, de Villars-Houdan, gouverneur de Dieppe (Bibl. de Carpentras, ms. 1777, fol. 332). — L'autre relation est un rapport d'Augustin de Beaulieu, capitaine de *la*

la prétention de faire juger Beaulieu par ses officiers subalternes. Quant au général De Nets, il avait si peu de confiance dans ses matelots flamands qu'il les faisait surveiller jour et nuit, malgré le triste état de son équipage.

Quand *le Montmorency* parvint dans la baie de Saldanha, vingt-huit cadavres avaient été jetés à la mer, et une cinquantaine de malades auraient suivi le même chemin, si une cure de plusieurs jours à terre n'avait enrayé le « screbut. » Non loin de là, *la Marguerite*, perdue de vue depuis une semaine, faute d'avoir compris les signaux, était à l'ancre dans la baie de la Table. Le 30 octobre 1616, l'expédition doublait le cap de Bonne-Espérance, sans découvrir à terre la moindre habitation. On fit route « nord et sur de l'isle Morisse et de la terre Australle. »

Le 5 février 1617, *la Marguerite*, séparée une nouvelle fois du *Montmorency*, jetait l'ancre au milieu d'une escadre hollandaise mouillée à cinq lieues de Bantam, avec des croiseurs en grand'garde qui guettaient, disait-on, une flotte portugaise. Inquiet d'apprendre que ni les Malouins, ni son général n'avaient paru, Beaulieu entra dans le port de Bantam, où il eut la surprise de retrouver sa conserve, qui avait passé de nuit. Du gouverneur javanais ou perana, qu'un présent de deux miroirs et d'une pièce d'écarlate avait favorablement disposé, nos gens reçurent les plus grandes démonstrations d'amitié.

Pourtant, le pilote, le truchement et quatre autres Hollandais du *Montmorency*, envoyés à terre, ne reparurent plus. Le chef de la factorerie néerlandaise les avait fait arrêter (1). Instruit du fait par un Portugais, Charles de

Marguerite, aux directeurs de la Compagnie des Indes de Dieppe. Bantam, 5 mars 1617 (B. N., Franç. 9670, fol. 67).

(1) Rapports du chef de la factorerie aux directeurs de la Compagnie des Indes néerlandaise. Bantam, 10 et 15 février 1617 (Arch. anciennes de Batavia, *Resolutien* à la date).

Nets dépêcha vers le roi de Bantam le sieur de Saint-André avec une suite de gens « d'assez bonne mine ». Après avoir défilé devant les factoreries anglo-hollandaises, Saint-André pénétra sur la place d'armes, où il vit un parc d'artillerie de cinquante-trois pièces et, comme train des équipages, quantité d'éléphants de guerre enchaînés par un pied à leur niche. En apprenant les procédés de nos rivaux et l'attitude menaçante de leur escadre, Alimuddîn, roi de Bantam, entra dans une violente colère : à tout événement, deux cents hommes de sa garde eurent ordre de renforcer nos équipages. Espérant par voie de réciprocité trouver près des nôtres un appui, le roi de Bantam convoqua tous les chefs de l'expédition et leur donna licence d'établir une factorerie dans une maison chinoise, l'un des plus beaux immeubles de la ville.

Suivant le vieil adage, « mieux vaut douceur que violence », le premier commis De Caen crut « gagner par la courtoisie » le président hollandais Coen, dont la flotte tenait le port comme bloqué. Il fut déçu. Au lieu de rendre nos matelots, le président Coen, à l'issue du dîner qu'il avait offert aux chefs de l'expédition française, réclama les autres sujets des Pays-Bas; leurs lettres de naturalisation, disait-il, n'avaient aucune valeur, tant que leurs familles continuaient à résider dans les Provinces-Unies. Et il retint en otage le commis De Caen. Par des missives secrètes, dont aucun des nôtres ne put savoir le contenu, les charpentiers, canonniers, pilotes et truchements hollandais eurent ordre de déserter notre bord : sinon, le président Coen ferait avancer toute sa flotte pour les prendre de force. Les malheureux obéirent.

Outré de ces procédés, Beaulieu courut demander justice au roi de Bantam. Il ignorait quelle terreur inspirait au Malais la menace de voir délaisser son port par la Compagnie des Indes. La réponse fut : Cédez, pour éviter pis.

Quand vous reviendrez, ayez de plus grands navires et vous serez servis les premiers.

Au moins nos gens, avec leurs « petites forces », ne voulurent rien « ravaller de l'honneur qu'on doibt aux bandières françoises » : plutôt que de baisser leur pavillon devant l'amiral néerlandais, ils le tinrent jour et nuit arboré. Mais faute des charpentiers déserteurs, on ne put radouber *la Marguerite*, qui tombait en « décadence » et qu'on dut vendre avec douze de ses canons au roi de Bantam (1).

Les équipages, choisis par « compère et commère », étaient formés de jeunes gens sans expérience, ni matelots, ni soldats. « Nous sommes icy apprentifs, avouait Beaulieu ; une autre fois, y pourrons revenir meilleurs ouvriers. » Il fut arrêté en conseil que Saint-André irait avec les bateaux du bord quérir une cargaison d'épices aux Moluques et aux Philippines, tandis qu'on « raccomoderait » *le Montmorency*. Au retour en France, on ramènerait des Javanais et des interprètes portugais, pour n'être plus à la merci de la Compagnie des Pays-Bas. Une minutieuse enquête parmi les Turcs, les Arabes et les Hindous du Guzerat, qui fréquentaient Bantam, apprit quels énormes profits réaliserait une croisière à l'embouchure de la mer Rouge ou à l'entrée du golfe Persique. « Une promenade » de ce côté, au temps de la récolte, eût même dispensé de « mettre la main à l'argent apporté de France ». Et nos gens regrettaient vivement de n'avoir reçu à ce sujet aucune instruction de Messieurs de la Compagnie des Indes.

Soit à Bantam même où ils vendirent des esclaves au gouverneur, soit à Japara où s'était rendu De Caen (2), nos

(1) Lettres de Cornelis Buysero. Bantam, 29 mars 1617-15 janvier 1618 (P.-A. Tiele, *Bouwstoffen voor de Geschiedenis der Nederlanden in den Maleyschen Archipel*. La Haye, 1866, t. I, p. 184).
(2) Ralph Coppindall à George Ball. Bantam, 21 juin 1617 (W.-N. Sainsbury, *Calendar of State Papers, East Indies* (1617-1621), p. 39).

Dieppois complétèrent la cargaison du *Montmorency*. Les sanglants démêlés de l'East India Cy avec la Compagnie néerlandaise leur avaient valu des avances de la part des Anglais, qui voyaient en nous d'éventuels alliés : tant et si bien qu'au retour du vaisseau à Dieppe, l'amiral de France adressa à l'East India Cy un témoignage officiel de satisfaction (1). Tous frais déduits, le voyage rapportait aux actionnaires 400 pour 100 de profit (2).

Les Hollandais des îles de la Sonde, qui nous avaient vus à l'œuvre, nous jugeaient ainsi : les Français s'entendent si mal entre eux que leur ruine est à prévoir (3). Et de fait, après les Malouins, que l'amiral tâchait de regagner en leur donnant la lieutenance générale de la flotte armée pour le Japon (4), les Marseillais battaient en brèche une Compagnie qui leur faisait concurrence pour l'importation des épices (5); et les Rouennais menaçaient de faire défection à leur tour, au cas où le siège de la société ne se ferait point dans leur ville (6). On les contenta toutefois en confiant à deux d'entre eux (7) le poste d'administrateurs, alors que le règlement du 5 février 1619 établissait à Paris, avec

(1) Sainsbury, p. 185, 187, 205 : au retour du *Montmorency*, l'un des passagers, Beau Pin, écrivit la relation des démêlés entre les compagnies anglaise et hollandaise. Dieppe, 25 août 1618.

(2) Desmarquets, t. I, p. 325, sous la date fausse de 1610, au lieu de 1618.

(3) Rapport du chef de la factorerie hollandaise. Bantam, 10 et 15 février 1617 (Arch. anciennes de Batavia, *Resolutien* à la date).

(4) Au sieur Grout, sous le sieur de La Bardelière, 17 mars 1618 (B. N., nouv. acq. Franç. 1754, fol. 99).

(5) Délibération du 18 décembre 1618 (Arch. communales de Marseille, *Délibérations*).

(6) Délibération prise en assemblée générale à Rouen, le 29 janvier 1619 (B. N., Nouv. acq. franç. 9387, fol. C).

(7) Jacques Muisson et Ézéchiel De Caen, qui avaient formé, dès le 17 février 1618, une association pour naviguer aux Indes (Gosselin, *Documents pour l'histoire de la marine normande*, p. 162). Des lettres royales du 6 décembre 1618, notifiant la constitution de la Compagnie, furent lues à Dieppe le 17 (Asseline, t. II, p. 203).

François de Magny pour greffier, la Compagnie des Indes Orientales (1). Et les deux Normands marquèrent immédiatement leur prépondérance, en refusant, comme « vieil navire coupé et rallongé par le parmy », *l'Ours Blanc* que leur collègue parisien avait acheté à Middelbourg (2).

Ils confièrent au général Augustin de Beaulieu une petite escadre d'un millier de tonnes, deux cent soixante-treize hommes d'équipage et cent six pièces de canon, *le Montmorency*, *l'Espérance* du vice-amiral Robert Gravé et la patache *l'Hermitage*. Le départ se fit à Honfleur, le 2 octobre 1619 : le 15 mars suivant, l'expédition jetait l'ancre dans la baie de la Table (3).

Une équipe envoyée en reconnaissance vit avec surprise, le long d'un ruisseau, un fortin gazonné et flanqué de redans, mais vide. Près de là, se desséchaient des cadavres, dont les vêtements épars attestaient l'acharnement d'une lutte désespérée.

A quelques jours de là, on eut l'explication de cette scène sinistre. Les pilotes Le Tellier et Soinet trouvèrent un paquet ficelé avec soin. On déroula successivement une grosse toile goudronnée, une plaque de plomb, des lambeaux de frise rouge ; et d'un sac tombèrent des lettres de l'amiral Veraghen, en date du 2 février précédent. Elles mettaient en garde les marins contre les sauvages, qui avaient jonché le sol des cadavres que l'on avait vus. D'autres nouvelles, fort graves pour l'avenir de l'expédition, y étaient contenues : les Hollandais donnaient la chasse aux

(1) Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 256.

(2) Honfleur, 16 avril 1619 (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 222.)

(3) *Mémoires du voyage aux Indes Orientales du général* Beaulieu, *dressés par luy mesme*, dans Thévenot, *Collection des Voyages*. Paris, 1644, in-fol. — Le pilote Jean Le Tellier laissa également le récit de son *Voyage fait aux Isles Orientales*, dont la substance se trouve dans Asseline, t. II, p. 211.

Anglais et assiégeaient Bantam avec trente-cinq bâtiments.

Ce siège contrariait fort les plans de Beaulieu. Ses instructions formelles, signées de Gamin et Bachelier et confirmées verbalement par Fruict, portaient d'aller droit à Bantam. Pour concilier les ordres impératifs de la Compagnie avec le nouvel état de choses, il décida, après en avoir conféré avec les commis, d'envoyer au port indiqué le vice-amiral Gravé, tandis qu'il ferait lui-même un crochet par la côte de Coromandel. L'état du *Montmorency* et de *l'Hermitage* lui imposa du reste l'obligation de relâcher le 21 mai à Madagascar, dans la baie de Saint-Augustin.

Ce fut une occasion pour les mousquetaires de pousser quelques explorations et pour Beaulieu de faire des observations de tous genres, géologiques, ethnographiques, que sais-je? Il s'était contenté de mesurer au gonomètre le mont de la Table : il fit plus à Madagascar, et gravissant la montagne voisine du mouillage, découvrit de cet observatoire un pays splendide de prairies et de bois qu'il ne devait plus oublier. Aussi bien, avait-il posé les premiers jalons de notre domination en concluant avec l'*Anrea* du lieu, au son des trompettes et des tambours, une sorte d'alliance cimentée par des présents.

Pour des coutelas, une rame de papier et un miroir, le roi de l'île Comorre déclara aux Français qu'ils pouvaient disposer de sa terre comme si elle était leur. Au cap Gardafui, l'accueil fut tout autre : une pluie de pierres lancées du haut des falaises faillit nous empêcher d'accoster. Faute de renseignements sur la route de l'île Socotora, où des pilotes arabes avaient conseillé de s'abriter, il fallut gouverner sur la côte malabare. Près de Mangalore, le 28 septembre, M. de Monteurier s'aventura avec vingt-trois hommes à reconnaître un bâtiment suspect : à peine avait-il abordé le navire par la hanche, qu'une nuée de pirates malabars surgit des écoutilles de l'avant et fondit

sur ses hommes, les accablant de flèches et de pots à feu. Beaulieu ne put sauver que cinq blessés. Sur ces entrefaites, un calme survint, comme on gouvernait sur Sumatra ; et la maladie, sous ces climats tropicaux que ne tempérait plus la brise, fit de tels ravages à bord que l'équipage du vaisseau amiral se trouvait réduit à dix-huit personnes valides et celui de la patache à trois, quand, le 1[er] décembre, l'escadrille fit son entrée à Ticou. *L'Espérance* y avait passé quatre mois auparavant : des matelots envoyés à l'aiguade y avaient séjourné quelque temps, sans pouvoir rallier le bord. Le seul homme resté à Ticou, un interprète indigène embarqué à Dieppe, ne sut dire ce qu'était devenu son vaisseau.

Tout ce que Beaulieu obtint du roitelet de l'endroit, ce fut de mettre à terre ses malades. La libre pratique lui fut refusée tant qu'il n'aurait pas un passeport du roi d'Atjeh : ce qui n'empêcha pas les Malais d'obliger les débris de l'équipage à se garantir contre leur invasion en clouant les écoutilles, en barricadant l'habitacle et en braquant sur le tillac sept pierriers. Un vieux canonnier envoyé aux nouvelles, jadis compagnon des Espagnols aux Moluques et des Hollandais aux îles de la Sonde, manda que *l'Espérance,* presque démunie d'hommes, avait été emmenée de Bantam à Jacatra-Batavia par les Hollandais. Beaulieu, dépêchant aussitôt *l'Hermitage* au secours du vice-amiral en détresse, se mit en route pour Atjeh, fixé comme rendez-vous général. On était en janvier 1621.

Les présents splendides qu'il offrit au roi d'Atjeh, — armure de cavalier damasquinée, coutelas-pistolet d'Allemagne, mousquets, miroir, camelot cramoisi, flasques d'eau de rose, — semblaient de nature à conquérir les bonnes grâces du potentat. Et de fait, banquets, danses de bayadères, combats de coqs, visite du trésor royal, il n'est sorte de divertissements que le Malais n'imaginât pour

charmer son hôte, déclarant son intention de contracter alliance avec le roi de France, un ami du Sultan! Il écrivit même une lettre, accompagnée de quelque peu de poivre, à l'adresse de Louis XIII (1).

Mais Beaulieu s'aperçut bientôt que toutes ces coquetteries étaient celles d'un marchand vis-à-vis d'un client, et que le rusé monarque ne voulait autre chose que vendre son poivre hors de prix. « Je remarquay bien, écrit-il avec désenchantement, que là où le prince est marchand, il y a bien peu à faire pour les particuliers. » Impuissant à obtenir le permis de trafiquer à Ticou, en butte aux vexations des commis hollandais et anglais, aux fraudes des insulaires qui lui remettaient des pièces hors d'usage rognées par les Chinois, il se décida à gagner, le 24 juillet, la côte de Malacca. Le potentat, en lui donnant congé, lui décocha cette flèche du Parthe : votre roi n'est-il pas vassal du roi d'Angleterre qui se dit aussi roi de France? Et Beaulieu, pour le confondre, dut se livrer à un cours d'histoire.

Poulo Lancahuy ou Poulo Lada, *l'île au poivre,* où il se rendit, dépendait d'un petit souverain de la côte de Malacca résidant à Queda. Le don de deux pièces de canon dont le roitelet avait un urgent besoin pour repousser les attaques du roi d'Atjeh nous permit de faire une ample provision de poivre. L'île, fréquentée par les Portugais de Malacca et les Chinois de la péninsule, eût été une station agréable, si elle n'avait été si proche du royaume d'Atjeh.

De retour à Atjeh, Beaulieu ne trouva point *l'Espérance,* dont un officier du bord vint lui apprendre la lamentable

1) Bibl. de l'Institut, portefeuille Godefroy 269. Cette lettre disait, entre autres : « Aussy ledit de Beaulieu m'a promis la responce de la présente avec force navires, chargés de marchandises pour trafiquer en ce royaume. » — Les huit pesées de poivre, offertes par le roi d'Atjeh, furent données à l'intendant de la marine, M. de Villemenon. 1621 (Plumitif de la Chambre des Comptes, Arch. Nat., P 2759, fol. 33).

odyssée : le séjour à l'île Nassau devenue le cimetière de l'équipage, la capture des survivants par le capitaine Schouten, l'internement à Batavia, finalement le pillage de la cargaison et l'incendie du navire, au vu de huit vaisseaux des Pays-Bas. Étreint par « une véhémente fièvre causée de fascherie », le capitaine Gravé ne rallia son chef que pour expirer entre ses bras.

Le 1er février 1622, *le Montmorency* quittait solitaire la rade de Ticou, rapportant un millier de ballots d'épices, à peine le cinquième de sa cargaison normale (1). Des soixante-quinze hommes qu'il ramenait, tous ne virent point la France quand, dix mois après, jour pour jour, Beaulieu jeta l'ancre au Havre.

Vingt-cinq marins étaient restés aux Indes à bord de *l'Hermitage*, vendu aux commis malouins que *le Saint-Louis* avait laissés à Bantam. Rebaptisée du nom de *Petite-Espérance*, la patache quittait à peine les côtes d'Atjeh, sous le commandement du malouin André Josset et sous la direction du pilote honfleurais Pierre Berthelot, qu'un vaisseau de guerre hollandais lui barrait la route et l'emmenait prisonnière au port d'Iambi, puis à Batavia. Elle put toutefois cingler vers les Moluques, vers Makassar, le principal port de l'île Célèbes, où elle reçut un accueil fort courtois. Mais au bout de six mois, la mésintelligence éclata parmi nos malheureux marins : le capitaine Josset fut massacré; le pilote Berthelot passait au service des Portugais, en compagnie du huguenot provençal Pierre Colombin de Manosque, et remportait victoire sur victoire à la tête des escadres lusitaniennes : il dégageait brillamment, en 1629,

(1) Vendue 274 800 livres, 16 sols, selon le compte arrêté le 12 mai 1624 par le conseiller Michel Sarrus, directeur de la Compagnie, et François de Magny, greffier trésorier d'icelle. Normalement, le profit eût été de 1 200 000 livres (Thomas Lefèvre du Grand Hamel, *Discours de la navigation*, p. 136). Aussi des lettres de marques jusqu'à concurrence de 800 000 livres furent délivrées contre les Hollandais (*Ibid.*, p. 191).

Malacca que bloquaient trois cent trente navires atchinois, et en 1636, Goa que cernait une flotte hollandaise. Il dressait les plans des forteresses des Indes (1) et, sous la robe des Carmes, mourait en soldat devant Atjeh en 1638 (2).

Le successeur de Josset, Guillaume Gauthier de la Terrerie, premier marchand de la Compagnie de Saint-Malo, tenta, en novembre 1623, de continuer les opérations. Il se fit autoriser par Carpentier, gouverneur général des établissements hollandais, à trafiquer à Japara et ailleurs (3). Mais au retour des Philippines avec une cargaison d'un million, il fut victime de la rapacité de nos rivaux : la patache fut enlevée à l'abordage et nos gens massacrés (4).

La liste de nos expéditions en Océanie était pour longtemps close (5).

(1) B. N., Portugais 1, fol. 75 et suiv.

(2) Charles Bréard, *Histoire de Pierre Berthelot, pilote et cosmographe du roi de Portugal aux Indes Orientales*, carme déchaussé. Paris, 1889, in-8°, p. 51, 14 et 15. — Ch. Bréard, *Histoire de Pierre Berthelot*, dans le *Pays Normand*, 2e année (novembre 1901), n° 11. — En Normandie, dès 1625, on le croyait mort (Ch. et P. Bréard, *Documents sur la marine normande*, p. 225).

(3) Tiele, *De Europeers in den Maleischen Archipel*, t. IX, p. 302.

(4) Requête au roi d'Armel Martin de la Parisière au nom des associés malouins (B. N., Franç. 16738, fol. 22 v°).

(5) Le contrôleur général du commerce Du Noyer faisait pourtant remarquer aux États de Nantes, le 22 décembre 1622, que l'expédition malouine laissait 200 pour 100 de profit (B. N., Franç. 17329, fol. 215).

LES TERRES NEUVES

I

TROÏLUS DU MESCOUEZ, VICE-ROI DES TERRES-NEUVES

Les explorations de Jacques Cartier au Canada n'avaient point eu de lendemain. Si admirablement compris que fût le corps expéditionnaire, où les marins et les arquebusiers voisinaient avec des charpentiers, des maçons, des maréchaux, des menuisiers, des vignerons, des laboureurs et des médecins (1), la colonie dont il était l'embryon n'avait pu se fonder. Nous laissions le champ libre aux convoitises étrangères. Un de nos diplomates, en pressentant l'éveil, suppliait Catherine de Médicis d'organiser une expédition « vers le nord, que les Bretons descouvrirent (il y) a plus de cent ans (2) ». Cent ans avant 1567! Un quart de siècle avant Christophe Colomb!

(1) 120 marins, 40 arquebusiers, 30 charpentiers de marine, 10 maîtres maçons, 12 couvreurs, une couple de maréchaux, serruriers, forgerons, barbiers, apothicaires, médecins, lapidaires, chaussetiers, cordiers, des vignerons et des laboureurs, soit en tout 376 hommes « pour faire le voyage que le Roy veut estre fait à Canada. » Septembre 1538 (Guillaume Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*. Paris, 1666, in-fol, t. I, p. 212 : ajoutez ce texte à mon récit des expéditions de J. Cartier, t. III, p. 315).

(2) Fourquevaux à Catherine de Médicis. 2 mars 1567 (B. N., Franç. 10751, fol. 691. — Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX*, p. 305).

C'est dans ces conditions qu'un ancien page de la reine, « mû d'une singulière affection pour la réputation du nom françois », offrit d'aller « s'appatrier aux Terres-Neufves, les faire siennes, toutes et chacune » (1). Le 3 janvier 1578, le titre de vice-roi èsdites Terres-Neuves récompensait de son patriotisme Troïlus Du Mesgouez, marquis de la Roche-Helgomarc'h (2). Le fils préféré de la reine, François, lui ouvrit sa bourse (3) : les Bretons tinrent à sa disposition leurs vaisseaux (4).

Comme pour lui faciliter le voyage, un Basque de Ciboure, Martin de Hoyarsabal, donnait de Terre-Neuve une hydrographie si précise qu'elle ne devait être surpassée que deux siècles plus tard par les travaux du célèbre Cook. Condensées en une vingtaine de pages, les « Routtes, lieues, sondes, entrées, cognoissances des pors de Terre-Neufve, ainsi qu'il appartient sçavoir à chascun pilote (5) », fournissaient toutes les coordonnées requises pour le cabotage insulaire : la distance, le rhumb de vent, la nature des fonds, les amers ou requêtes visibles du large, bref, tout un système de triangulation loxodromique.

Joignez-y les latitudes des principaux endroits; et, comme il fallait, pour corriger les données de l'astrolabe ou du bâton de Jacob, tenir compte de la déclinaison, le routier-

(1) Commission de Henri III pour le marquis de La Roche. Blois, mars 1577 (Michelant et Ramé, *Relation originale du voyage de Jacques Cartier*, appendice, p. 6).

(2) *Ibidem*, p. 8.

(3) Arthur John Butler, *Calendar of State papers : Foreign series of the reign of Elizabeth* (1577-1578), nos 24, 83, 100, 252, 587, 592, 607, 639, 650, 837.

(4) Sur l'ordre du vice-amiral Honorat de Bueil. Paris, 14 février 1578 (Archives de la famille de Lescoët).

(5) *Les voyages avantureux du capitaine* Martin de Hoyarsabal, habitant de Cubiburu, contenant les reigles et enseignemens nécessaires à la bonne et seure navigation. Bordeaux, Jean Chouin, 1579, in 4° : cf. Ch. de La Roncière, *le Premier routier-pilote de Terre-Neuve (1579)*. Paris, 1904, in-8°, extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1904, t. LXV.

pilote avait en appendice une table perpétuelle ou « régiment pour prendre l'alture du soleil et de l'estoille de nort pour les Terres-Neufves ».

Il ne manquait, dans ce manuel d'hydrographie de l'an 1579, qu'un élément, d'un calcul trop délicat pour de simples pêcheurs, la longitude : la longitude dont Champlain disait que Dieu n'en permettait point l'usage à l'homme (1). Forcés, comme les marins grecs, de recourir au vol des oiseaux, ils savaient que ces messagers de la terre apparaissaient à cent lieues de l'île.

Mais Troïlus Du Mesgouez n'alla point jusque-là. Sa liaison avec un prétendant au trône d'Irlande, James Fitz-Gerald, qu'il devait accompagner en 1575 à la tête d'une flotte malouine (2), l'avait rendu suspect aux Anglais. A peine le vice-roi eut-il pris la mer, au printemps de 1578, que son beau vaisseau était enveloppé par quatre bâtiments britanniques : la pinasse d'escorte ne put que rapporter en Bretagne la nouvelle du désastre (3).

L'ex-page de Catherine avait pour adversaire le favori d'Élisabeth. Élevé à l'école de Coligny, Walter Raleigh partageait en matière de colonisation les idées de l'amiral de France. Par ses discours, par l'exemple, il prêchait aux Anglais l'urgente nécessité de coloniser l'Amérique. Revendiquant pour eux la priorité d'une découverte qu'il faisait remonter jusqu'aux voyages des frères Zeni au quatorzième siècle, il convertit sa souveraine à ses idées. Stylé par lui, le fameux géographe John Dee avait montré à la reine Élisabeth ses titres au Groenland, à l'Estotiland et au Friseland, communément identifiés avec les régions septentrio-

(1) Samuel de Champlain, *Traité de la marine et du devoir d'un bon marinier*. Paris, 1632.

(2) Arthur-John Butler, *Calendar* cité.

(3) Poulet à la reine Elisabeth. Paris, 7 juillet 1578 (Arthur-John Butler, *Calendar*... (1578-1579), n° 71).

nales du continent américain (1). Un frère utérin de Raleigh déterminait en même temps un courant d'opinion pour la recherche d'un passage nord-ouest (2); et il prit fantaisie à Humphrey Gilbert de joindre l'acte à la parole.

Il ne dépassa pas Terre-Neuve; le 5 août 1583, il déployait le drapeau britannique sur la zone portugaise que l'onomastique si caractéristique de Bona-Vista, Fremose, Farilhon, Rognouse, Espère, Bacallan, Concession, fray Luis (3) suffit à localiser. Sans souci des droits du dernier des Corte-Real, qui en 1579 encore s'en était fait confirmer la seigneurie héréditaire (4), Gilbert exigea des pêcheurs espagnols et portugais en rade de Saint-Jean et de Rognouse un tribut de vin, d'huile et de marmelade. Mais au lieu d'annexer le pays par une prise de possession effective, — la seule valable selon la théorie anglaise (5), — il en aurait détruit les ressources par l'incendie des bois, si on ne lui avait représenté que la résine charriée par les ruisseaux mettait en fuite les morues (6). C'est que Gilbert et surtout son demi-frère Raleigh avaient tourné leurs vues vers un territoire plus fertile que Terre-Neuve : ils l'appelèrent la Virginie en l'honneur de la Vierge des îles occidentales, leur reine.

Rien de tel que la concurrence pour stimuler l'apathie!

(1) John Dee, *Diary*. Camden Society, 1842, in-8°, à la date du 28 novembre 1577.

(2) H. Gilbert, *Discourse to prove a passage by the North West to Cathaia and the East India*. London, 1576, in-8°. — *True discourse of the late voyage of that year*, written by Dionyse Settle, édité pour l'Hakluyt Society. — N. Sainsbury, *Calendar of State papers. Colonial series. East Indies* (1513-1616). London, 1862, in-8°, n[os] 89, 93.

(3) Ces noms figurent déjà dans des cartes portugaises de 1505 (Henry Harrisse, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve*. Paris, 1900, in-4°, p. 360).

(4) H. Harrisse, *les Corte-Real*, document xxxix.

(5) De la reine Elisabeth elle-même (Bergeron, *Traicté de la navigation*, p. 150).

(6) Lettre de Parmenius Budeus. Août 1583 (Hackluyt, *Principal navigations*, t. III, p. 161).

« Si nous ne prenons pas une forte position aux abords du Cap-Breton, disait Hackluyt, les Français nous expulseront de la grande baie de Saint-Laurent (1). » A quoi notre cosmographe Thevet ripostait : construisons nous-mêmes une forteresse dans l'île d'Aiagascon, d'où nous tiendrons « en bride » toute la côte des Terres-Neuves (2).

Sans qu'on puisse saisir le fil bien ténu de notre politique coloniale, nos explorateurs se succédaient le long du continent américain. Champion, du Havre, rapportait de la Floride comme trophée un vieil étendard de guerre indien (3). Étienne Bellinger, de Rouen, subventionné par le cardinal Charles de Bourbon, explorait les rives accidentées de la Norombègue, découvrait un gros village à 100 lieues du Cap-Breton et revenait dans l'été de 1583 avec une cargaison de fourrures, — castors, loups cerviers, loutres et bisons, — peintes à l'envers de couleurs vives (4). A la même date, les cinq bâtiments malouins de Michel Frotet de La Bardelière ramenaient du Saint-Laurent des sauvages à apprivoiser, « pour d'aultant plus faciliter le trafic (5) ». Suivant un bruit sensationnel qu'un gentilhomme morlaisien (6) se hâta de colporter à la Cour, l'un des Malouins avait aperçu au delà d'Hochelaga l'Océan Pacifique.

L'occasion était propice pour Troïlus Du Mesgouez de

(1) Cf. note 4.

(2) André Thevet, *le Grand Insulaire*, B. N., Franç. 15452, fol. 149.

(3) En 1580 (N. Sainsbury, *Calendar of State Papers. Colonial series* (1574-1664), p. 2).

(4) *Discourse on Western planting*, ou *A particular Discourse concerning the great necessitie and manifolde commodyties that are like to growe to this Realme of Englande by the Western discoveries lately attempted*, written in the yere 1584 by Richarde Hackluyt, at the requeste... of Walter Rayhly, édit. Charles Deane and Leonard Woods, *Documentary history of the State of Maine*, t. II. Cambridge, 1877, in-8°, p. 26, 84.

(5) Août 1583 (Michelant et Ramé, *Relation originale du voyage de Cartier*, p. 37. — Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*. Paris, 1888, in-12, p. 76).

(6) « De Leau » (Hackluyt, *Discourse on Western planting*, p. 115).

reprendre la route des Terres-Neuves. Des Basques de Saint-Jean-de-Luz s'offraient comme colons, les Malouins comme armateurs : bref, le vice-roi s'acheminait en 1584 vers l'Amérique, lorsque son vaisseau sombra à la hauteur du Brouage : des 300 hommes de l'expédition, les survivants se trouvèrent trop peu pour mener à bien le voyage (1). L'amiral de Joyeuse y donna suite en 1585, soutenu par un groupe de ces financiers italiens que passionnait la recherche des voies d'accès en Chine (2). Florentins comme le fameux Verrazzano, Cesare Niccolini, Sernigi et Luigi Minucci s'enrôlèrent parmi les explorateurs qui allaient s'embarquer à Nantes pour le continent américain. On était persuadé qu'en remontant une rivière aux nombreux îlots, reconnue sur une longueur de 150 lieues, on trouverait à la source quelque émissaire pour accéder aux possessions espagnoles : auquel cas, la mission, après avoir construit des forts, reviendrait quérir des colons.

Ce continent mystérieux éveillait en France un tel sentiment de curiosité, qu'on se mettait fiévreusement en quête des relations de voyages parues à l'étranger : l'amiral Henri de Navarre réclamait, comme « fort nécessaire pour l'exécution d'aulcuns de ses desseins », le fameux périple de Drake dans le Pacifique (3). Et les Malouins se faisaient

(1) Hackluyt, *ibidem*, p. 26, 101. — Dans une lettre datée de Paris, 7 janvier 1854, Hackluyt disait que l'expédition en partance pour l'Amérique du nord, avec des colons et des missionnaires, était commanditée par l'amiral de Joyeuse et le cardinal de Bourbon (Richard Hackluyt, *Divers voyages touching the discovery of America and the Islands adjacent*. London, 1850, in-8°, p. xi, note).

(2) Joyeuse avançait 4 000 écus, Dandini Martelli 3 000... Giulio Businі à Belisario Vinta. Paris, 5-29 mars 1585 (Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 550, 552).

(3) Henri IV, alors amiral de Guyenne, à Walsingham. 12 mars 1585 (*Lettres missives de Henri IV*, édit. Berger de Xivrey, t. II, p. 16). Francis Drake venait de faire le tour du monde du 13 décembre 1577 au 5 novembre 1580. Sa carte « dorée et diaprée » fut envoyée à Paris (B. N., Franç. 15454, fol. 133).

adresser l'histoire des découvertes toutes récentes d'Antonio de Espejo (1) au nord du Mexique : en 1583, Espejo avait traversé des territoires bien peuplés, des cités bâties en pierres, des burgs inaccessibles (2), la région, semblait-il, où devaient aboutir en 1585 nos propres explorateurs.

Les guerres de la Ligue, sur ces entrefaites, détournèrent l'attention de tout le parti colonial; l'amiral Henri de Navarre se battait pour conquérir la couronne de France; l'amiral de Joyeuse fut tué à Coutras; le vice-roi Troïlus Du Mesgouez, prisonnier des Ligueurs, allait gémir de longues années dans les cachots du château de Nantes (3). Restaient les Malouins, et surtout un petit-neveu de Jacques Cartier, Jacques Noël, qui chaque année se rendait au Canada. D'une haute montagne qui domine les rapides, il avait vu le Saint-Laurent s'élargir en amont, vers le Grand Lac sis, au dire des Indiens, à dix journées de marche. En 1587, il laissait à ses fils Michel et Jean, munis de ses instructions et de sa carte marine, le soin de percer le mystère (4). Les explorateurs y perdirent trois pataches.

Formés en *consortium*, les héritiers naturels de Jacques Cartier reprenaient la suite de ses entreprises. Des créances de leur grand-oncle sur l'État, Jacques Noël, Jacques Odieuvre (5) et Étienne Chaton de la Jannaye (6) se faisaient

(1) Jacques Noël, petit neveu de Jacques Cartier, à Jean Grout, étudiant à Paris. Saint-Malo, 19 juin 1587 (Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, p. 145).

(2) *Histoire des terres nouvellement descouvertes par Antonio de Espejo et nommées le Nouveau Mexico*, traduit par Martin Basanier. Paris, 1586, in-8°.

(3) De 1589 à 1596 (Dom Morice et Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne. Preuves*, t. II, col. 453).

(4) Jacques Noël à Jean Grout. Saint-Malo, 19 juin 1587 (Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, p. 145).

(5) Odieuvre se fit délivrer à cet effet un *transumpt* authentique des comptes de Cartier. 26 novembre 1587 (Michelant et Ramé, *Relation*..., p. 24).

(6) Nommé capitaine de la marine royale le 29 août 1575 pour avoir capturé le secrétaire du prince de Condé (Michelant et Ramé, p. 32).

un titre pour obtenir le monopole du trafic des mines et des pelleteries « aux pays de Canada, Conjugon et autres ». Soixante forçats exploiteraient les mines sous leur direction (1).

Mais à la nouvelle d'une mesure aussi restrictive, les Malouins s'émurent, tinrent réunion sur réunion (2) et, munis d'une consultation juridique (3), obtinrent l'intervention des États de Bretagne (4). Le 5 mai 1588, Chaton et Noël voyaient réduire leur monopole aux territoires qu'ils pourraient découvrir (5); deux mois plus tard, Henri III révoquait purement et simplement leur concession comme attentatoire à la liberté du commerce; sa bonne foi, déclarait-il, avait été surprise (6).

Noël était de ces Bretons têtus que rien ne décourage. En 1591, son fondé de pouvoirs, La Court-Pré Ravillon (7), reprenait le chemin du Canada. Après avoir longtemps fait route avec *le Soudil* et *le Charles*, qu'une tempête sépara de lui, *le Bonaventure* du capitaine Ravillon découvrait le 31 mai une île où abondaient des troupeaux de vaches marines : elle fut baptisée l'île Ramée. C'est l'île de la Madeleine (8). Jusque-là, les Malouins pénétraient dans la baie du Saint-Laurent par le détroit de Belle-Isle, en longeant le Labrador, où les noms de Groix, Saint-Lunaire, Bréhat, Saint-Méen, Crozon, Saint-Mahé, le Four, Brest, Mengam marquent de façon indélébile leur passage. En 1591, leurs

(1) Paris, 14 janvier 1588 (MICHELANT et RAMÉ, p. 34). — Les lettres royales furent entérinées le 11 mars à Saint-Malo par le vice-amiral de Bueil (*Lettres autographes*. Charavay, 1899, n° 43831).

(2) Délibération des 9 et 27 février (JOÜON DES LONGRAIS, p. 152).

(3) Signée : Dourdin, 11 mars (MICHELANT et RAMÉ, p. 44).

(4) Nantes, 17 mars (JOÜON DES LONGRAIS, p. 154).

(5) JOÜON DES LONGRAIS, p. 157.

(6) Rouen, 9 juillet (MICHELANT et RAMÉ, p. 48).

(7) *Mémoires de la Société historique de Montréal* (1859), p. 101.

(8) Relation de la découverte de l'île Ramée. 1591 (HACKLUYT, *Principal Navigations*, 2e édit., t. III, p. 189).

vaisseaux eurent ordre de rallier les baleiniers basques (1), qui entraient au contraire dans le golfe par le défilé du sud, par le cap Breton. Pour épargner aux terre-neuviers le contre-coup de nos guerres civiles, les armateurs du Vieux Rocher, non contents d'interdire tout acte de course sur le Grand Banc (2), donnaient ce bel exemple de patriotisme de s'allier à des adversaires politiques. Ils en recueillirent aussitôt les bénéfices.

C'est que les baleiniers basques, par leur hardiesse dans l'attaque des cétacés monstrueux, avaient conquis l'estime des sauvages : les Micmacs les aidaient à découper les baleines, sans attendre d'autre récompense qu'un morceau de pain (3). Il fallait, pour être entendu des tribus indiennes de la Grande Baie, parler le basque (4). Et la côte occidentale de Terre-Neuve garde une nomenclature que seuls peuvent expliquer les marins de Saint-Jean-de-Luz (5) : Ulycilho, « le trou à mouches » ; Oporportu, « le vase à lait », dont un fâcheux à peu près a fait Port-au-port; Portuchua, « le petit port », devenu Port-au-Choix; Anngurachar, Amuix, nom du cap qui se profile à l'ouest de Saint-Jean-de-Luz et que nous appelons en français le Figuier (6)... La linguistique n'est-elle pas le meilleur

(1) Déclaration du procureur de la communauté de Saint-Malo. 7 mars 1591 (Frain, *Registre d'écuyer Nicolas Bouleuc, greffier de l'Amirauté de Saint-Malo* (1678). Vannes, 1902, in-8°, p. 122, note).

(2) Par acte daté de Saint-Malo, 7 mai 1591 (Joüon des Longrais, *Jacques Cartier*, p. 197).

(3) Whitbourne, *A Discourse and Discovery of New-found-land*. London, 1622, in-4°, préface.

(4) Pierre de Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*. Paris, 1613 : cité par H. Harrisse, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve* (1900), p. LXIII.

(5) Et qu'ils expliquent en effet dans un mémoire remis en 1710 à M. de Planthion, syndic du pays de Labourd (B. N., Nouv. acq. franç. 20807. — Affaires étrangères, *Espagne* 203, fol. 644).

(6) Carte de Terre-Neuve faite à Saint-Jean-de-Luz par Denis de Rotis. 1674 (Dépôt hydrographique de la marine, arch. 116, 19). — *Liburu hau da ixasco nabigacionecoa Martin de* Hoyarzabalec. Bayonan, 1677, in-8°,

témoignage de notre double prise de possession du French Shore, par les Basques d'un côté, par les Malouins de l'autre.

Même ailleurs, nos braves marins n'étaient pas d'humeur à supporter que le léopard britannique fît la loi. Ayant vu fouler aux pieds leur pavillon et voler leurs routiers, charte-parties et cargaisons (1), nos terreneuvas se vengèrent. Le 25 septembre 1596, Michel et Martin de Sancé pénétraient à la tête de trois vaisseaux dans le port Saint-Jean, en criant : « Rendez-vous ! » Et une détention d'une semaine, le pillage de leurs navires démontra péremptoirement au capitaine Clarke et aux officiers britanniques qu'ils n'étaient point les maîtres à Terre-Neuve... (2).

Pas plus que dans le golfe du Saint-Laurent! Le 18 juin 1597, *le Hopewell* et *le Chancewell* de Londres, chargés des disciples du fameux réformateur Robert Brown que l'Église anglicane avait excommunié (3), mouillaient en vue de l'île Ramée. Il y avait au havre d'A-la-bouline, abrités par trois collines qui s'épanouissent en fleur de lis, quatre de nos bâtiments basques et malouins. Le commodore Charles Leigh les somma de livrer leurs poudres et, sur leur refus, fit occuper par des détachements les navires de Ciboure (4). La riposte eut quelque chose de foudroyant : deux cents

p. 124 : réédition en basque du routier d'Hoyarsabal, exécutée par Pierre d'Etcheverry.

(1) En 1591, entre autres, *le Saint-Esprit* de Saint-Jean-de-Luz fut capturé par *l'Élisabeth Bonnaventure* et le galion *Dugby*, capitaines Crose et Then (*Lettres missives de Henri IV*, édit. Berger de Xivrey, t. III, p. 715). Autres plaintes de Henri IV contre Cooper. 24 octobre 1602 (*Lettres*... t. V, p. 686. — Laffleur de Kermaingant, *Mission de Christophe de Harlay*, p. 269).

(2) W. Noël Sainsbury, *Calendar of State papers. Colonial Series. America and West-Indies* (1574-1660). London, 1860, in-8°, p. 4.

(3) Noël Sainsbury, *Calendar of State papers. Colonial series. America and West-Indies*. Addenda (1574-1660). London, 1893, in-8°, p. 31-32.

(4) « The voyage of M. Charles Leigh and divers others to Cape Briton and the Isle of Ramea » (Hackluyt, *Principal navigations*, t. III, p. 195).

Français, trois cents sauvages, soutenus par une batterie de trois pièces, bordèrent la côte. Pris à revers par le vaisseau malouin du capitaine Charles, le commodore eut tout juste le temps de s'éclipser sous pavillon parlementaire. Un boulet le salua, quand il vint réclamer sa chaloupe. Et c'est peut-être à notre fière attitude d'alors que l'ex-île Ramée, l'île de la Madeleine, doit d'être occupée aujourd'hui par des habitants de race et de langue française, qui jouissent d'une autonomie presque absolue (1).

Ainsi, notre situation aux Terres-Neuves restait intacte, lorsque le vice-roi Troïlus Du Mesgouez, enfin sorti des cachots de la Ligue (2), fit revivre ses pouvoirs de lieutenant général en pays de Canada, Hochelaga, Terre-Neuve, Labrador, Norombègue et île de Sable (3). L'île de Sable! tel était, pensait-il, le point stratégique de ses vastes territoires. Il la fit reconnaître en 1597 par une mission militaire : et quand *la Catherine* de Honfleur eut ramené le capitaine Kerdement, le lieutenant de Kéroual, l'enseigne normand de Mondreville (4), Troïlus prit lui-même passage à bord (5); il gagnait l'île de Sable, y laissait cinquante hommes extraits des geôles normandes (6), faisait une pointe

(1) Eug. REVEL, *Français d'Amérique. Les Acadiens*. Paris, 1909, in-8°.

(2) En 1596 (Dom MORICE et Dom TAILLANDIER, *Histoire de Bretagne. Preuves*, t. III, col. 1482, 1663. — H. P. BIGGAR, *The early trading Companies of New-France*, p. 38).

(3) Lettres patentes du 12 janvier 1598 (LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle-France* (1866), t. II, p. 398). Mais l'acte ci-dessous fait mention d'un « pouvoir du roy et de l'admiral de France », qui lui aurait été donné dès le 16 février 1597.

(4) Contrat passé avec le capitaine de *la Catherine*, Thomas Chefdostel. Honfleur, 4 mars 1597 (Ch. et P. BRÉARD, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 75).

(5) Contrats passés avec les capitaines de *la Catherine* et de *la Francoise*, Chefdostel et Girot, qui devaient embarquer le lieutenant général et ses hommes à la Hougue. Honfleur, 16 et 18 mars 1598 (Ch. et P. BRÉARD, p. 79-83).

(6) Arch. de la Seine-Inférieure, Parlement, arch. secrètes (20 et 23 mai 1598), fol. 189 v°, 192.

vers le continent, puis ramenait en France les deux cents derniers condamnés qui avaient énergiquement refusé de se laisser débarquer au Canada (1).

Durant cinq ans, les déportés de l'île de Sable furent retranchés du monde. En 1603, quand Troïlus, obsédé par un triste pressentiment, les envoya quérir par le capitaine Chefdostel, onze individus décharnés, vêtus de peaux de phoques, sortirent des terriers qu'ils s'étaient creusés dans le sol. C'est tout ce qui restait de la colonie (2).

Presque ruiné, Troïlus Du Mesgouez avait délégué ses pouvoirs à un gros armateur honfleurais, capitaine de la marine royale et mestre de camp par surcroît (3). Pierre Chauvin de Tonnetuit promit de mener cinq cents colons outre-mer; à l'entrée du Saint-Laurent, en vue des monts Notre-Dame où s'ouvre la brèche de Roland, on procéda au baptême des colons néophytes avec les cérémonies burlesques qui marquent le passage de la Ligne. Ce fut le baptême de la Nouvelle-France. De là, en effet, de l'année 1600, date notre premier poste au Canada : seize hommes s'établirent à Tadoussac, au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent (4). Les Malouins n'avaient pas manqué de reprendre contre le monopole de Chauvin la défense de la liberté du trafic, en se réclamant de leurs relations presque

(1) Gosselin, *les Normands au Canada*, dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie... de Rouen* (1872), p. 321.

(2) On comprend que le parlement de Rouen ait fait des difficultés pour remettre à Troïlus de nouveaux condamnés (Arch. de la Seine-Inférieure. Tournelle, 17 octobre 1598 : Biggar, p. 41, note 4 : Gosselin, p. 323).

(3) Pierre Chauvin de Tonnetuit, nommé lieutenant général au Canada et en Acadie dès le 22 novembre 1599 (le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit p. 255), reçoit le 4 avril 1601 pouvoir d'y retourner, en qualité de lieutenant de Troïlus Du Mesgouez, marquis de La Roche (B. N., Nouv. acq. franç. 9388, fol. 287). M. Ch. Bréard a retracé sa biographie (*Documents relatifs à la marine normande*, p. 66).

(4) « L'abitasion du capitaine Chauvain l'an 1600 » est figurée dans les *Voyages du sieur* de Champlain. Paris, 1613, in-8°, p. 172.

séculaires avec les sauvages. Et Chauvin mourut avant que le commandeur de Chaste, nommé arbitre (1), eût mis les parties d'accord en partageant le monopole de la traite entre deux navires, l'un de Rouen, l'autre de Saint-Malo.

II

LA FONDATION DE PORT-ROYAL EN ACADIE

Édifié par la triste aventure des déportés de l'île de Sable, le Nestor de la marine française ne voulut plus laisser partir de colons avant d'avoir un rapport approfondi sur les Terres-Neuves. L'explorateur auquel s'adressa Aymar de Chaste avait donné des preuves d'une étonnante sagacité au cours d'un voyage dans le golfe du Mexique. Samuel de Champlain allait décider de l'avenir de la Nouvelle-France (2) : *la Bonne-Renommée*, qui l'emporta le 15 mars 1603 en compagnie du Malouin François Du Pont-Gravé, mouillait le 24 mai à Tadoussac, près d'un campement d'Algonquins, de Montagnais et d'Etchemins, nos amis.

Le long du Saint-Laurent qu'il remonta jusqu'au rapide de la Chine, Champlain fixa son choix, pour les colonies futures, sur l'antique Stadaconé de Cartier et sur une île charmante au confluent des Trois-Rivières. Au sortir du fleuve, il poussait dans le sud du golfe jusqu'à la rivière des Souriquois, où il relia ses reconnaissances à celles du malouin Jean Sarcel de Prévert. Prévert avait découvert au nord de la baie de Fundy un gisement argentifère : et le laissant exploiter à coups de ciseaux par les Souriquois, il rapporta de son excursion en Acadie une impression si

(1) Le 2 janvier 1602 (B. N., Nouv. acq. franç. 9388, fol. 289).

(2) *Des sauvages, ou voyage de Samuel* Champlain, *de Brouage, fait en la France Nouvelle l'an mil six cens trois*. Paris, 1603, petit in-4°.

agréable (1) que le nouveau vice-roi décida d'y fixer sa résidence. La *Kady*, dans la langue des Micmacs aborigènes, ne signifie-t-elle pas *terre féconde !*

Vice-roi et capitaine général tant par mer que par terre (2), Pierre Du Gua de Monts avait pour commanditaires des négociants de Rouen, Saint-Malo, La Rochelle et Saint-Jean-de-Luz, dont la Compagnie (3) s'engageait à expédier annuellement outre-mer cinq navires et soixante colons. Ai-je besoin d'ajouter qu'elle exigeait en retour le monopole du trafic des pelleteries (4); « depuis le cap de Raje jusques au 40e degré », la concession n'embrassait rien moins que « toutte la costte de la Cadie, terre de Cap breton, bayes de Sainte-Claire, de Challeur, isles Percées, Gaspey, Chichedts, Metlan, Lesqueman, Tadoussac par la rivière de Canada. »

Ce fut le capitaine Charles Bougard de La Barbotière, un marin de Caen, qui détermina, dit-on, l'emplacement de la capitale acadienne. A la suite d'un naufrage aux Bermudes, le 17 décembre 1593, les débris de son équipage avaient péniblement gagné le Cap Breton, puis le banc de Terre-

(1) 8 novembre 1603 (B. N., Dupuy 318, fol. 100. — Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France* (1609), édit. Tross. Paris, 1866, in-8°, t. II, p. 408). L'avant-veille, Du Gua de Monts avait exposé ses plans au roi, dont il était un des gentilhommes de la Chambre (*Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France,* t. I, p. 40).

(2) Au capital de 90 000 livres; les deux cinquièmes furent souscrits par les Malouins, un cinquième par les Rouennais, le reste par les Rochelais et les Basques. 10 février 1604 (Gosselin, *Nouvelles glanes historiques normandes. Les Normands au Canada.* Rouen, 1873, in-8°, p. 21. — Ch. de Beaurepaire, *Notes sur Pierre Du Gua*, dans *la Normandie.* Rouen, juillet 1893, p. 10).

(3) Monopole accordé le 18 décembre 1603 à Du Gua (B. N., Dupuy 318, fol. 105. — Lescarbot, t. II, p. 415). Au refus d'entériner ces patentes comme préjudiciables à autrui, Henri IV répliqua par une lettre de jussion, sommant le parlement de Rouen de s'exécuter (*Lettres missives de Henri IV*, édit. Berger de Xivrey, t. VII, p. 897. — H. Harrisse, *Notes sur la Nouvelle-France*, p. 280.)

(4) Le 20 septembre 1603, l'expédition ramenait à Honfleur un lot d'Indiens iroquois et souriquois.

Neuve, où ils avaient été recueillis par nos pêcheurs. Au cours de leur odyssée, ils avaient remarqué certain îlot au coin d'une baie qui rappelait l'une des Bermudes (1). C'est là, dans l'île Sainte-Croix, que Du Gua élut domicile en 1604 avec cent vingt hommes. Trois bastions garnis de douze pièces protégeaient les logis du vice-roi et des gentilshommes de sa suite, Orville, Champlain, Champdoré, Beaumont, La Motte-Bourioli et Fougeray, et la maison commune où toute la petite colonie, officiers, suisses, artisans, se réunissait les jours de pluie. L'hivernage fut très dur : un tiers des colons périrent du scorbut. Aussi, le printemps venu, on délogea pour aller s'établir à vingt-cinq lieues de là. Le Port-Royal, à l'entrée d'une rivière, dans un pays très boisé, était abrité contre les vents du nord-ouest par une chaîne de collines. Après San-Agustin, ce fut la première ville fondée dans l'Amérique du nord (2). On l'appelle aujourd'hui Annapolis.

Laissant à La Vallée de Briqueville le soin d'explorer la côte entre les 30° et 40°, Du Gua de Monts revint en France chercher des colons : les spécimens qu'il rapportait de la faune indigène, élan gigantesque, massacre énorme de cerf, écrevisse monstre, geai bleu et noir, merle doré... (3), étaient de nature à frapper l'imagination des coureurs d'aventures. Et il détermina la vocation d'explorateur d'un avocat, Lescarbot, qui devint l'historien de la colonie (4).

(1) Avant de faire naufrage, La Barbotière avait recueilli aux Antilles, à l'île Mona, les débris de l'expédition Lancaster, qui revenait des Grandes Indes (Hackluyt, *Principal Navigations*, 2e édit., t. III, p. 573. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. II, p. 319).

(2) Champlain nous a laissé le plan primitif du Port-Royal, comme celui de Sainte-Croix. Après le départ du lieutenant général pour l'Europe en 1605, il y resta hiverner avec une quarantaine d'hommes.

(3) Oiseau mouche nerido, tomahawk, canot d'écorce de bouleau, etc. « Animaux et oiseaux rapportés d'Accadie par M. de Monts. » Novembre 1605 (B. N., Dupuy 669, fol. 31).

(4) Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*. Paris, 1609, in-8°. Lescarbot raconte longuement sa traversée de La Rochelle au Port-Royal sur *le Jonas*, en 1607.

Mais déjà, la discorde entre associés compromettait l'œuvre de la colonisation : le Malouin François Du Pont-Gravé tombait sur *l'Espoir-en-Dieu* du capitaine Henri Couillard, de Honfleur, qui chargeait des pelleteries à Tadoussac avec l'agrément du vice-roi (1). Ses compatriotes demandèrent la dissolution de la Compagnie, que ruinait d'autre part la concurrence hollandaise. Bref, Du Gua de Monts, à la date du 7 janvier 1609, se vit déposséder à la fois de son titre et de son monopole (2).

Désormais sans frein, les sociétés locales, normandes, malouines, rochelaises et basques, se livrèrent bataille. Legendre et Cie de Rouen saisissaient *le Soleil* envoyé par les Rochelais dans le Saint-Laurent : les Rochelais enlevaient, avec le concours du nouveau lieutenant-général d'Acadie, *l'Ange-Saint-Michel* des Normands, qui obtenaient à leur tour la saisie de *la Fortune* et de tous autres navires expédiés par le vice-amiral de Biencourt (3). Entre le lieutenant général et les missionnaires, la situation n'était pas moins tendue (4), si bien que le P. Ennemond Massé supplia une grande dame, la fameuse marquise de Guercheville dont la vertu avait désarmé Henri IV, de les mettre à même de fonder une nouvelle colonie (5).

Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, obtint l'octroi d'un territoire large d'un degré au sud de la baie de Fundy; et son fondé de pouvoirs, La Saussaye, s'installa au

(1) Il reçut en dédommagement 6 000 livres, à prélever sur les navires basques et malouins qui trafiquaient au Canada. 9 octobre 1609 (B. N., Franç. 18176, fol. 4).

(2) Arrêt de l'amirauté de Rouen. 30 août 1616 (Gosselin, p. 347).

(3) *Factum du Procès entre Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, et les Pères Biard et Massé, Jésuites,* réédité par G. Marcel. Paris, 1887, in-8°.

(4) Septembre 1606 (Gosselin, *Nouvelles glanes historiques normandes. Les Normands au Canada,* extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie... de Rouen* (1872), p. 337).

(5) *Ibidem*, p. 59.

pied des Monts Déserts. Le 20 juin 1614, *le Jonas* de Honfleur, commandé par Charles Fleury, amenait des vivres, des munitions et dix pièces de canon pour garnir les remparts de la petite place. Faute de magasin pour les recevoir, La Saussaye pria Fleury de patienter en rade. *Le Jonas* attendait toujours lorsque, le 20 juillet, parut un navire de guerre anglais venu de la Virginie. Après un violent combat d'artillerie, qui décima notre équipage, Samuel Argall se rendit maître du *Jonas* : La Saussaye s'était enfui dans les bois avec ses vingt et un compagnons, abandonnant dans sa précipitation jusqu'à son coffre, jusqu'à la commission royale donnée à la marquise de Guercheville (1). Argall incendia notre poste : puis, se portant contre le Port-Royal que gardait Jean de Biencourt de Poutrincourt, il chassa nos colons et brûla leurs demeures.

III

LE PÈRE DE LA NOUVELLE-FRANCE
SAMUEL DE CHAMPLAIN.

Autorisé en 1608 à reprendre ses projets de colonisation au Canada, Champlain était parti en compagnie de son fidèle Pylade, François du Pont-Gravé (2). Quatre-vingts jours

(1) Rapport du capitaine Fleury devant l'amirauté de Rouen. 27 août 1614 (Gosselin, p. 348 du *Précis analytique*, ou 41 du tirage à part. — Bréard, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 117, 123. — H.-P. Biggar, *The early trading Companies of New-France*. Toronto, 1901, in-8°, p. 92. — Purchas, *His Pilgrimages*, Part. IV, p. 1808. — Le P. Biard, *Relation de la Nouvelle-France, de ses terres, naturel du païs et de ses habitans, item du voyage des P. Jésuites ausdictes contrées et de ce qu'ils ont fait jusques à leur prise par les Anglois*. Lyon, 1616, in-12).

(2) Samuel Champlain, *Les voyages de la Nouvelle-France occidentale, dicte Canada*. Paris, 1632, in-4°. Réédités par Laverdière, *Œuvres de Champlain*. — N.-E. Dionne, *La Nouvelle-France de Cartier à Champlain* (1540-1603). Québec, 1891, in-8°; et *Samuel Champlain, fondateur de*

après avoir quitté Honfleur, le 3 juillet, il jetait l'ancre dans un « étranglement (1) » du fleuve Saint-Laurent. Des boulets oxydés, un pan de maçonnerie en ruines attestaient le séjour de Jacques Cartier; et le nom de Stadaconé, que portait alors l'endroit, est encore connu des Hurons de Lorette. Dans le lointain, brillaient ces fameux cailloux qui avaient ébloui et illusionné le pilote malouin, et du fleuve émergeaient les frondaisons superbes de l'île d'Orléans.

Champlain jeta bas un bois de noyers dont il fit des planches et des ais : ce magasin au bord de l'eau, ces trois corps de logis bordés d'un promenoir, ce fortin entouré de douves profondes, c'était Québec. Se prémunir contre l'attaque des indigènes eût suffi : mais il fallut prendre parti dans leurs sanglantes querelles : en suivant sur le sentier de la guerre les Montagnais et les coquets Algonquins aux peaux de cerf multicolores bordées de poils de porc-épic, Champlain arriva, le 29 juillet 1609, sur les bords du lac qui porte son nom. Il y infligea une défaite aux Iroquois : de là, leur haine farouche contre les Français.

Un espoir, une chimère, désormais dominait sa vie. Lors de son voyage dans le golfe du Mexique, Champlain avait émis l'idée de percer l'isthme de Panama. Peut-être dans son optimisme exagérait-il la facilité de l'opération, qui n'eût consisté, selon lui, qu'à trancher sur un très faible parcours l'écorce terrestre. Il disait en propres termes :

Québec et père de la Nouvelle-France. Histoire de sa vie et de ses voyages. Québec, 1891, in-8°, t. I. — Étienne CHARAVAY, *Documents inédits sur Samuel de Champlain, fondateur de Québec.* Paris, 1875, in-8°. — S. CHAMPLAIN, *Mémoire en requête pour la continuation du paiement de sa pension*, publié par Gabriel MARCEL. Paris, 1886, in-8°. — LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle-France* (1612), édit. Tross. Paris, 1866, 3 in-8°. — SAGARD THÉODAT, *Histoire du Canada*, édit. Tross. Paris, 1866, 4 in-8°. — Le P. C. DE ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII[e] siècle.* Paris, 1895, in-8°, t. I. — *Relations des Jésuites.* Québec, 1858, 3 in-8°. — PARKMAN, *Les pionniers français dans l'Amérique du Nord*, trad. de Clermont-Tonnerre.

(1) Québec signifie « détroit » en huron.



SAMVEL DE CHAMPLAIN

Fondateur de Quebec Capitale du Pays de Canada

1608

« En ce lieu de Panama, s'assemblent tout l'or et l'argent qui viennent du Pérou. On les charge sur une petite rivière qui vient des montaignes et qui descend à Portovella, laquelle est à quatre lieues de Panama... L'on peult juger, sy ces quatre lieues de terre estoient couppées, l'on pourroit venir de la mer du Su en celle de deça (1). »

Mais Champlain crut trouver mieux au Canada par une économie, non plus de 1 500 lieues, mais du double : les navires passeraient par les lacs, sans courir le danger d'être emmurés par les glaces comme les explorateurs des mers glaciales, tant de la Nouvelle-Zemble que du détroit de Davis (2).

L'itinéraire était tracé d'avance : on remontait le Saint-Laurent jusqu'au « lac de Zubgara près des Sept Cittés », lac salé d'où sort la rivière de « la Gada, qui tumbe au sud dans la mer Vermejo ou Californie. Par là, nous pourrions aler au Catay avec plus d'aisance et de seureté que par autre routte, parce que nous aurions garnison dans l'isle d'Avacal et dans celle de Conibas. Nous ferions le voiage dans un mois ou six sepmaines sans difficulté (3) ».

Avec ce sens critique que la jalousie aiguise quand elle ne l'oblitère pas, les Malouins combattirent l'hypothèse d'un passage interocéanique. Champlain, pour eux, n'était qu'un « peintre » désireux de voir du pays aux dépens du roi et des marchands. Les sauvages auraient promis de le mener en quatre jours de Québec à la mer du Sud? Mais de la part de ces mécréants, quelle est la valeur d'une pro-

(1) *Brief discours des choses les plus remarquables que Samuel Champlain, de Brouage, a reconnues aux Indes Orientales* (1599-1601) : B. N., Nouv. acq. franç. 9256; édit. Laverdière, *Œuvres de Champlain*. Québec, 1870, in-4°, t. I.

(2) Champlain exposa à maintes reprises cette idée dans ses *Voyages* et jusque dans un *Mémoire en requête pour la continuation du paiement de sa pension*, publié par Gabriel Marcel. Paris, 1886, in-8°, p. 13.

(3) B. N., Franç. 17329, fol. 454 : le mémoire est postérieur à la naissance du dauphin (1601).

messe? Un explorateur rouennais, envoyé en 1611 sur les lieux, vient justement de rapporter que le Saint-Laurent est coupé de tant de cataractes que seuls de petits canots y peuvent naviguer. Quand bien même on trouverait par là un canal de huit cents lieues pour gagner la Chine, il serait impraticable (1).

Mais voilà qu'un témoignage inattendu infirma la thèse des Malouins, en indiquant une nouvelle route. Nicolas de Vignau disait avoir accédé à l'Océan boréal par la rivière des Algonquins. « Il avait veu le bris et fracas d'un vaisseau anglois qui s'estoit perdu à la coste, où il y avait quatre-vingts hommes (2). » Tout semblait confirmer son récit, et la découverte par Hudson de la mer qui porte son nom, et l'incertitude où l'on était du sort de l'explorateur abandonné en juin 1611 par son équipage (3). Champlain, quittant donc la France en 1612, se mit en quête par la rivière des Algonquins, par l'Ottawa, tandis que *la Discovery* et *la Resolution* recherchaient Hudson par le nord. Après de pénibles journées de navigation, Vignau, confronté avec des chefs indiens à l'île des Allumettes, se décida à confesser son imposture. Il avait forgé un conte à plaisir. Des naufragés britanniques, les sauvages n'avaient point connaissance.

Mais la robuste conviction de Champlain résistait à tous les déboires. Le voilà en route vers les grands lacs, afin de reconnaître la mer, écrivait-on de Québec en 1615 (4).

(1) B. N., Franç. 23343, fol. 165 : *Annuaire du conseil héraldique de France* (1894), p. 48.

(2) Champlain. — Antoine de Montchrétien, *Traicté de l'Œconomie politique* (1615), p. 283. Vignau avait fait sa déclaration à Paris devant Brissac et le président Jeannin.

(3) *Descriptio ac delineatio geographica detectionis freti sive transitus ad occasum supra terras Americanas in Chinam atque Japoniam ducturi, recens investigati a M. Henrico Hudsono, Anglo*. Amsterdam, 1613, in-4°.

(4) Lettre de Denis Jamet. Québec, 15 juillet 1615 (B. N., Cinq-Cents Colbert 483, fol. 581).

L'existence d'un passage « par le nort ou le su pour aller à la Chine », finissait par s'imposer aux esprits les plus prévenus (1), tels le vice-roi de la Nouvelle-France et l'un de nos meilleurs géographes. Celui-là encourageait son lieutenant à rechercher un « chemin facile pour aller, par dedans ledit païs, au royaume de la Chine (2) ». Celui-ci inscrivait dans une large échancrure au delà des lacs canadiens, cette légende suggestive : C'est la route pour gagner le Japon (3).

Mais que devenait la colonisation de la Nouvelle-France? Elle sommeillait, à l'ébahissement des économistes de voir délaisser l'exutoire naturel du trop-plein de notre population, un pays qui nous était « comme acquis en propre (4) ». Certain mémoire proposait comme expédient la conscription coloniale : chaque paroisse de France eût fourni un homme, chaque terreneuvier le passage. Gaspé à l'entrée du Saint-Laurent ou Plaisance à Terre-Neuve eussent été les points d'arrivée de ce grand courant d'émigration, dont les flots divisés se seraient répandus vers le pays d'Apalache, vers les montagnes vertes des Iroquois et vers la baie de Fundy, dite baie Française. Une misérable somme de 36 000 livres eût couvert les frais d'envoi des six cents premiers colons (5).

Déjà, un diplomate, Sainte-Catherine, organisait sur le papier le départ des colons : le ban par toutes les paroisses des concessions faites outre-mer, l'enrôlement des volontaires et leur embrigadement par compagnies mixtes de

(1) Sonnet du sieur DE LA FRANCHISE en tête des *Voyages* de CHAMPLAIN.

(2) Lettres patentes adressées par Condé, vice-roi de la Nouvelle-France. 13 novembre 1612 (*Précis des travaux de l'Académie... de Rouen* (1872), p. 340). Commission de lieutenant-général renouvelée à Champlain par Lévis-Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France. 15 février 1625 (CHAMPLAIN, 2e part., liv. II, chap. I, p. 80).

(3) Carte du Dieppois GUÉRARD. 1634 (Dépôt des cartes et plans de la marine, Arch.).

(4) Ant. DE MONTCHRÉTIEN, *Traicté de l'œconomie politique* (1615), p. 136.

(5) B. N.. Franç. 17329, fol. 454 : sur l'identification des baies Sainte-Marie et Françoise, des rivières de Bonne-Mère et de Norombègue portées dans ce mémoire, voy. H. HARRISSE, *Discovery of North America*, p. 645.

soldats et de laboureurs. La colonisation devait porter sur trois points : Québec, Norombègue et Terre-Neuve. Aux deux entrées du golfe Saint-Laurent, notre diplomate attribuait une importance capitale, au point qu'il conseillait la création de postes fortifiés au cap Race dans le sud, au cap de Grat et au Labrador, sur le détroit de Belle-Isle (1). Un roman d'aventures paru en 1609 considérait la chose comme faite : doublant le cap de Belle-Isle qui abrite de son croissant un port naturel, le héros du roman rencontre « à une lieue et demie de là, une petite ville nommée Surfe, habitée dès longtemps par les Français. C'est le commencement du Canada (2) ».

La vérité était tout autre. En 1615 encore, malgré de multiples voyages, Champlain avait si peu de colons, qu'un de ses compagnons adjurait les Français « de ne plus contraindre leurs enfants à se faire moynes pour ne point diviser leurs terres, et de les envoyer en ces pays ». Notez que c'est un moine qui parlait ainsi (3). Et il obtenait (4) de l'abbé de Rancé, grand vicaire de Pontoise (5), l'envoi d'un navire chargé d'artisans.

Mais qu'était cela pour Champlain! Il rêvait de faire de Québec « une ville de la grandeur presque de Saint-Denis »,

(1) B. N., Moreau 731, fol. 1.

(2) *Coppie d'une lettre envoyée de la Nouvelle-France ou Canada, par le sieur* de Combes, gentilhomme Poictevin, à un sien amy, en laquelle sont briefvement descrites les merveilles, excellences et richesses du pays. Lyon, 1609, in-8° : reproduite et annotée par Samuel-Edward Dawson, *Brest on the Quebec Labrador*. Ottawa, 1905, in-8°, from the transactions of the Royal Society of Canada, 2d series, vol. XI, section II.

(3) Le P. Denis Jamet, récollet, au cardinal de Joyeuse. Québec, 15 juillet 1615 (B. N., Cinq-Cents Colbert 483, fol. 581).

(4) *Coppie de la lettre escripte par le R. P. Denys Jamet, commissaire des PP. Recollestz de Canada, à Monsieur de Rancé, grand vicaire de Pontoyse*. Québec, 15 août 1620.

(5) Qui demande, le 2 mai 1622, l'autorisation de faire passer au Canada un navire chargé d'artisans. 2 mai 1622 (Institut, Portefeuilles Godefroy 269, pièce 28). Rancé obtint, le 24 septembre, l'autorisation de faire partir ce vaisseau du Blavet (Arch. nat., Z1d6, fol. 46).

avec un fort sur chaque rive, et d'y installer dès l'abord trois cents familles sous la protection de trois cents soldats-laboureurs : car « les Estatz sont apuiéz politiquement sur quatre ars-boutans, la force, la justice, la marchandise et le labourage ». Québec, *aliàs Ludovica,* eût servi de prototype à quatre autres villes bâties en amont du fleuve, avec une ceinture de villages à l'entour (1). La Chambre de commerce parisienne, après consultation préalable de plusieurs explorateurs, donnait à ce plan colonial pleine et entière adhésion (2). On approuvait, mais personne n'agissait. Le vice-roi du Canada, Condé (3), était à la Bastille (4).

Du Port-Royal en la Nouvelle-France, retentit alors un cri de détresse : « Le nom françois s'évanouira d'ici, si l'on n'y donne ordre, écrivait-on aux Pères du peuple. Vous qui avez la navire pour marque des trophées de vos ancestres, laisserez-vous perdre cette gloire (5)? » Les Pères du peuple — les échevins de Paris — ne restèrent point sourds à l'appel de ces enfants perdus : par une circulaire aux bonnes villes, ils appuyaient un projet de compagnie générale de voyages et de colonisation (6),... qui n'aboutit à rien. Cependant, le danger signalé de Québec et du Port-Royal allait croissant.

Tandis que les Hollandais avançaient triomphalement

(1) « L'utilité que le sieur de Champlain dict et entend que le Roy recepvra de l'entreprise de la Nouvelle-France, s'il plaict à Sa Majesté d'y entendre » (Bibl. de Carpentras 1777, fol. 384 : publié par Louis Audiat, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* t. VI, p. 378).

(2) Le 9 février 1618.

(3) Henri de Bourbon, prince de Condé, avait été nommé vice-roi de la Nouvelle-France, le 12 novembre 1612.

(4) De 1616 à 1619 (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé,* t. III, p. 66).

(5) Poutrincourt-Biencourt aux échevins de Paris. Port-Royal en la Nouvelle-France. 1er septembre 1618 (B. N., Nouv. acq. franç. 9281, fol. 33).

(6) Cf. le chapitre sur François Du Noyer de Saint-Martin : *un précurseur de Richelieu* (p. 483).

d'île en île jusqu'aux portes du jour, les Anglais jetaient à l'occident les bases de la Plus-Grande-Bretagne rêvée par Raleigh. Le courant d'émigration qui se dirigeait vers le continent américain, recevait une vive impulsion des persécutions de l'Église anglicane; de là peut-être, ce principe subtil d'opposition entre le Nouveau-Monde et l'Ancien (1). Raleigh, Hakluyt et Cie avaient repris sur nouveaux frais, en 1606, la colonisation de la Virginie (2), qui ne reçut pas moins de trois mille cinq cent soixante-dix émigrants, voire des vignerons du Languedoc, tandis que quinze cents autres allaient peupler les Bermudes (3).

Simultanément, un opuscule qui avait fait sensation en Angleterre, l'opinion considérable de l'apôtre de la philosophie expérimentale, Bacon, qui déclarait les pêcheries de Terre-Neuve plus productives que les mines du Pérou, déterminait la création d'une Compagnie spéciale, dite des *Adventurers and planters*, pour la mise en valeur de Terre-Neuve (4). Richard Whitbourne s'établissait au port Saint-Jean (5) : William Vaughan fondait la Petite-Cambrie dans cette presqu'île qu'un ligament ténu attache dans le sud-est à la masse principale : George Calvert lord Baltimore venait le rejoindre avec des catholiques fugitifs, et son asile prit le nom d'Avalon en mémoire du port britannique où aurait abordé, avec la coupe de la dernière Cène, l'un des premiers chrétiens (6). Au nord de la Petite-Cambrie,

(1) J.-R. Seeley, *L'expansion de l'Angleterre*, traduction Rambaud. Paris, 1885, in-12, p. 89, 149.

(2) Chartes des 10 avril 1606 et 23 mai 1609 (N. Sainsbury, *Calendar of State papers, Colonial series*. Addenda (1574-1674). London, 1893, in-8°, p. 32, 34).

(3) En trois ans, de 1619 à 1621 (Purchas, *His Pilgrims*, t. IV, p. 1 787).

(4) Charte du 2 mai 1610 (Prowse, *History of Newfoundland*. London, 1895, in-8°, p. 122, chap. v, appendice I).

(5) R. Whitbourne, *Discourse and Discovery of Newfoundland*. London, 1622, in-4°.

(6) 31 décembre 1622 et 30 mars 1623 (Sainsbury, p. 35, 41).

des Irlandais baptisaient North-Falkland leur refuge (1).

De l'autre côté du détroit qui donne accès au Saint-Laurent, se fixaient des presbytériens écossais, autres dissidents en conflit avec l'Église anglicane : Robert Gordon de Lochinvar se dirigeait vers l'île du Cap-Breton (2), William Alexander vers l'Acadie, baptisée dès l'instant Nouvelle-Écosse (3).

Rien ne pouvait plus enrayer l'essor de la puissance britannique au Nouveau-Monde. Au début, les frères Gravé de Saint-Malo avaient arrêté un convoi d'émigrants (4) ; quatre galions de la Rochelle avaient désarmé, aux Açores, l'amiral John Smith tenu pour responsable de la destruction de notre colonie acadienne (5). A Terre-Neuve, les Malouins avaient envoyé deux vaisseaux de guerre, tant pour riposter à l'occupation anglaise que pour préserver leurs doris contre les Indiens Rouges : contre cette tribu qu'un enduit couleur de sang matachait des pieds à la tête, la guerre avait commencé comme celle de Troie : la belle Hélène, dans l'espèce, était la femme d'un chef sauvage ; le Pâris qui la ravit, était gars de Saint-Malo (6). Après les Bretons, les

(1) Mason, qui fut gouverneur de 1615 à 1621 de la partie anglaise de Terre-Neuve, en dressa la carte (Henry Harrisse, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins* (1497-1769). Paris, 1900, grand in-8°, p. xxxvi).

(2) La charte de concession est du 8 novembre 1621 (D. Laing, *Royal letters, charters and tracts relating to the colonization of New-Scotland*. Edinburgh, Bannatyne Club, 1867, in-8°, p. 16 des Charters).

(3) Charte du 10 septembre 1621 (D. Laing, p. 1 des Charters). La portion septentrionale de la Nouvelle-Écosse ou Nouvelle-Calédonie était dénommée Nouvelle-Alexandrie (Jean de Laet, *L'Histoire du Nouveau-Monde*. Leyde, 1640, in-fol., p. 65).

(4) En 1606 (Sainsbury, p. 53).

(5) 1615 (J. Smith, *A description of New-England*. London, 1616, in-8° : publié en latin par Johann-Theodor De Bry, *Americæ pars decima*. Oppenheimii, 1619, in-fol., p. 14 et 68).

(6) Délibération du conseil de ville de Saint-Malo. 10 octobre 1610 (Alfred Ramé, *Documents inédits sur le Canada*, 2e série. Paris, 1867, in-8°, p. 84).

Rochelais protestèrent contre l'établissement des Anglais dans l'île (1); et Louis XIII, s'associant à eux, interdit la destruction des échafauds dressés à terre pour le séchage du poisson (2). Un marin dieppois enfin, qui cherchait aventure, éventait les projets de Gordon et Alexander sur le Cap-Breton et l'Acadie, et maître de leurs secrets, revenait précipitamment en 1623 nous mander le double péril (3).

A cet encerclement de la Nouvelle-France, l'amiral de Montmorency ne savait comment échapper. Que dis-je! Au lieu d'activer le peuplement de notre colonie pour la préserver d'un attentat, son don de joyeux avènement comme vice-roi fut d'en limiter l'accroissement bisannuel à six familles et d'en faire le fief d'une maison de commerce. Le monopole « terrestre et naval » donné aux De Caen, en retour de charges aussi dérisoires (4), souleva l'indignation partout où il fut publié (5). Pour désarmer la colère des associés rouennais et malouins qu'ils frustraient (6), les bénéficiaires leur reconnurent comme apport les cinq douzièmes du fond social (7). Encore Du Pont-Gravé, à la tête

(1) 8 décembre 1613 (Sainsbury, addenda, p. 51, n° 83).

(2) 26 juin 1615 (Michelant et Ramé, *Voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534*. Paris, 1865, in-8°, p. 40).

(3) « Audition de Pierre Guérard devant le lieutenant de l'amirauté de Dieppe. » 2 septembre 1623 (J. Félix, *Voyage à la Nouvelle-France du capitaine Daniel*, p. 5).

(4) *Articles accordéz par Monseigneur le duc de Montmorency, pair et admiral de France, vice-roy et lieutenant général pour Sa Majesté au pays de la Nouvelle-France, au sieur Guillaume De Caen* (26 novembre 1620). Impr. s. l. n. d. (B. N., Franç. 16 738, fol. 148. — Arch. nat. Z[1d] 6).

(5) A Dieppe, Rouen, La Rochelle, Brouage, Granville, Nantes, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Gilles, Olonne, etc. (B. N., Franç. 16738, fol. 143).

(6) A l'instigation des Malouins, les États de Bretagne n'avaient cessé de protester contre ces privilèges exclusifs donnés à des compagnies pour le trafic du Canada. Leurs protestations sont en date des 17 mars 1588, 12 octobre 1603, 4 décembre 1604, 12 novembre 1607, 5 novembre 1616, 29 octobre 1617, 3 octobre 1619 (B. N., Franç. 8294, fol. 529).

(7) B. N., Franç. 16738, fol. 132, 143. — Le 25 mars 1622, le Conseil d'État prononça la fusion de l'ancienne Compagnie avec la nouvelle, dite *Compagnie de Montmorency* (Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 259).

des soixante-cinq hommes de *la Salamandre*, faillit leur livrer bataille en août 1621, lorsque Guillaume De Caen et son beau-frère Raymond de La Ralde vinrent à Tadoussac prendre possession du pays : il ne baissa pavillon qu'en se voyant seul contre trois vaisseaux et cent cinquante hommes (1). Les Basques de Saint-Jean-de-Luz, eux, ne transigèrent pas (2) : quatre de leurs baleiniers, armés en guerre sous le pavillon rouge et noir de leur ville (3), eurent mandat d'empêcher toute atteinte à la liberté du trafic des leurs.

Mais un coup mortel était porté à la colonisation de la Nouvelle-France : au lieu de vingt navires français que les sauvages avaient vus à Tadoussac, deux bâtiments solitaires apparurent désormais, « et ce une fois l'an seulement ». C'étaient les traitants de la Compagnie de Montmorency, qui venaient charger les fourrures amassées pendant l'hiver dans le petit entrepôt de Québec (4).

Au départ de Dieppe en 1621, le religionnaire Guillaume De Caen avait failli livrer bataille aux capitaines catholiques qui désarmaient les Réformés (5) dans la crainte de leur voir prendre parti pour les insurgés rochelais. A bord, la dissension continua : « par une batologie très ridicule, à la distance d'une planche, on entendit d'un mesme temps entonner un salut à la Vierge et un pseaume de Marot, dans

(1) B. N., Franç. 16738, fol. 143. — CHAMPLAIN, 2e partie, L. I, chap. III, p. 14.

(2) Bien qu'ils eussent été déboutés, le 27 juin 1624, de leur instance contre la Compagnie de Montmorency (B. N., Franç. 16738, fol. 143).

(3) Sous les ordres des capitaines Lohobiague, Aretche, Hirigoyen et Haristéguy. 1625 (DUCÉRÉ, *Histoire maritime de Bayonne. Les corsaires sous l'ancien régime*. Bayonne, 1895, in-8°, p. 68).

(4) Lettre du P. Charles L'Allemant, supérieur de la mission du Canada, au P. Hiérosme L'Allemant, son frère. Québec, 1er août 1626 : imprimée dans CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, t. III, p. 415.

(5) Guillaume et Jean DAVAL, *Histoire de la Réformation à Dieppe*, édit. de 1879, t. I, p. 212.

les navires qui alloient planter la foy aux pays estrangers (1) ». Au Canada, les querelles s'envenimèrent : les missionnaires Récollets saisirent de leurs griefs l'intendant Dolu et l'intendant d'amirauté Villemenon (2). Champlain couvrit De Caen par une énergique intervention près du roi, de l'amiral et du chancelier (3), si bien que l'amiral, excédé de ces disputes, résigna en 1625 sa charge de vice-roi (4).

Son successeur, Henri de Lévis de Ventadour, tenta de donner un peu de vie à la Nouvelle-France, en y expédiant un important convoi de cinq vaisseaux commandés par La Ralde et Émery De Caen (5). Des Jésuites s'y trouvaient. Mais « à la terre de Promission, il ne fallait porter la chèse du Farisien avec celle de Moyse, pour éviter que l'une ne cassât l'autre (6) ». Les Jésuites, pas plus que les Récollets, n'eurent l'heur de plaire aux De Caen (7).

On ne s'étonnera point que dans cet état de dissension, l'œuvre de la Compagnie de Montmorency soit restée nulle. A part la création de deux postes, une ferme au cap de Tourmente en aval de Québec (8) et un châlet fortifié dans l'île de Miscou (9), De Caen ne fonda rien. Et de la colonie,

(1) *Au Roy sur la Nouvelle-France*. 1626, in-8°.

(2) Joseph Lecaron, Récollet, et Cie à Dolu et à Mme Villemenon. Québec et Saint-Charles-Borromée en la Nouvelle-France, 7 septembre 1621 (B. N., Franç. 16738, fol. 143 v°).

(3) Champlain au roi, 1622, — à Dolu. Québec, 20 avril 1623 (B. N., Franç. 16 738, fol. 143 v° et 143).

(4) Janvier 1625 (B. N., Franç. 20163, fol. 239).

(5) *La Sainte-Catherine* battant pavillon amiral de La Ralde, la fuste du vice-amiral Émery De Caen et trois autres bâtiments plus petits, de 200, 120 et 80 tonneaux. Quatre Pères Jésuites et une vingtaine d'ouvriers engagés par eux étaient à bord 1625 (ASSELINE, *Antiquitéz de Dieppe*, t. II, p. 231).

(6) B. N., Franç. 17329, fol. 454.

(7) B. N., Franç. 16738, fol. 143.

(8) Montmorency l'érigea en baronnie en faveur de Guillaume de Caen, le 3 janvier 1624 (B. N., Franç. 16738, fol. 143 v° et 143 v°. — CHAMPLAIN, 2e partie, L. II, chap. IV, p. 131).

(9) B. N., Franç. 16738, fol. 143 v°.

on put dire : « le tout gist en une vieille maison pour les marchands, voirement encore une forteresse ; et ne sçay si ce n'est point en dérision qu'il l'a fait garder par deux pauvres femmes, qui pour sentinelle n'y laissent que deux poulles ! (1) »

(1) *Au Roy sur la Nouvelle-France*. 1626, in-8°.

AU DELA DES LIGNES DE PAIX

I

REPRISE DES EXPÉDITIONS AU BRÉSIL

La mort de Catherine de Médicis avait-elle enseveli à jamais le secret de la reine? Non, Henri IV l'exhuma, lorsqu'il déclara la guerre à l'Espagne. Voici comment nous le savons. Comme l'Anglais James Lancaster, maître de Pernambouc (1), soutenait péniblement une contre-attaque de la garnison portugaise, le 29 mars 1595, un coup de théâtre se produisit... Une escadre était en vue. Cinq vaisseaux, armés aux frais de l'amiral de Villars (2), amenaient au Brésil les éléments d'une petite colonie; et le Dieppois Jean Noyer prit aussitôt position aux côtés de Lancaster, qu'il avait déjà deux ans auparavant sauvé aux Antilles.

Pour détruire la flotte anglo-française, les Portugais mirent tout en œuvre, batterie de siège, caravelles en flammes, radeaux gigantesques transformés en brûlots.

(1) Il avait sous ses ordres *le Consent, le Salomon* et *le Virgin*, à lui confiés avec 275 hommes par les aldermen de Londres : *le Peregrine, le Welcome* et une pinasse de Plymouth, aux ordres de Venner, et trois bâtiments hollandais (*The well governed and prosperous voyage of M. Jame Lancaster*, dans HACKLUYT, *Principal Navigations*, t. III, p. 708).

(2) Et en partance le 6 février 1595 au moment où Raleigh quitta l'Angleterre (HACKLUYT, t. III, p. 637, 711).

Voulant en finir avec ces agressions, — il n'y en avait pas eu moins de onze en un mois, — les alliés lancèrent à l'assaut des retranchements qui commandaient le port une colonne de deux cent soixante-quinze hommes. Elle délogea les Portugais, les chassa de la langue de terre où ils étaient campés, mais se laissa entraîner à la poursuite des fuyards. Les compagnies portugaises, soutenues par des hordes sauvages, firent alors volte-face et tombèrent sur les assaillants épars. Pour couvrir la retraite, tous les chefs, Jean Noyer, un capitaine rochelais, le vice-amiral Edmund Barker, John Barker, Cotton, se firent tuer avec trente de leurs hommes : le soir même, le 29 avril 1595, les escadres appareillaient pour Parahiba et Potaju, à quelques lieues au nord.

Deux ans après, une grosse escadre devait prendre la même route sous les ordres de Toussaint Conen de La Villaudoré (1), capitaine de la marine royale domicilié à la Rochelle (2). Henri IV n'avait pas versé moins de 60 000 écus pour couvrir les frais du voyage (3).

Le 3 juillet 1597, le gouverneur de Parahiba apprenait soudain par un prisonnier de guerre la présence de sept grands vaisseaux français dans le rio Grande, l'attaque par treize autres du fort Caboledo. Le commandant du fort avait été tué : mais ses vingt soldats avaient soutenu, une semaine durant, le bombardement de la flotte, repoussé les assauts de trois cent cinquante hommes, blessé mortellement un de nos capitaines et couché bas nombre des nôtres : si bien que le Dieppois Miffaut (4), le bras emporté, avait battu en

(1) Le 3 novembre 1596, Henri IV approuvait le choix que l'amiral de Guyenne avait fait de La Villaudoré pour commander l'armée navale équipée contre les Espagnols (B. N., Moreau 1340, fol. 27 v°).

(2) Bréard, *Documents inédits relatifs à la marine normande*, p. 168.

(3) « 60 000 écus au S[r] de La Villaudoré pour l'armée navalle qu'il dresse en Guyenne. » 20 janvier 1597 (B. N., Franç. 3558, fol. 104). — Henri IV fait payer les 60 000 écus susdits pour le voyage du capitaine La Villaudoré. 20 mars 1597 (*Lettres de Henri IV*, édit. Berger de Xivrey, t. IV, p. 714).

(4) Parent du gouverneur de Dieppe David Miffaut, c'était peut-être

retraite vers le rio Grande, laissant à La Villaudoré (1) la charge de fonder un établissement au Parahiba. Et il appareillait pour saccager les ports du Honduras.

Deux de nos vaisseaux restaient embossés dans le rio Grande avec le capitaine Riffault (2), l'ami intime du chef indien Ouyrapive, « l'arbre sec ». Et nous étions si solidement installés sur la rive avec l'aide des Indiens Petiguars, que le gouverneur du Parahiba, Carvalho, et Manuel de Mascarenhas, commandant quatre vaisseaux de guerre de Pernambouc, n'osèrent nous livrer bataille. Le 29 juillet, ils rebroussèrent chemin (3). Le plus grand vaisseau de Riffault malheureusement sombra ; l'autre appareilla pour la France, laissant parmi les tribus indiennes de nombreux matelots. En 1603, dans la Sierra d'Ibiapaba, dont la haute cime supporte un vaste plateau non loin du Camousi, la colonne de Pedro Coelho de Sousa se vit barrer la route par un de ces abandonnés, M. de Mombille. Les années s'étaient écoulées sans qu'il vît poindre l'expédition tant annoncée de La Villaudoré (4). Seul, un capitaine français Pois de Mil était venu se faire capturer avec cent seize hommes, qui furent emmenés prisonniers à Sergipe (5).

Nos corsaires prenaient plus volontiers la route du golfe du Mexique et des îles du Pérou, où les galions des Indes offraient une proie si tentante.

Charles Miffaut d'Ancourt (*Vente V. Toussaint au Havre*. Gonfreville, 1899, in-8°, p. 201).

(1) « Villadorca », écrivait Carvalho, doit arriver en janvier prochain.

(2) Le P. Claude d'Abbeville, *Histoire de la mission des Pères Capucins en l'isle de Maragnan et terres circonvoisines*. Paris, 1614, in-8°, p. 12. Mais il place le départ de France de Riffault à l'année 1594, le 15 mai.

(3) *A Special letter written from Feliciano Cieca de Carvalho, the governor of Paraiva, to Philip the second*. Paraiva, 20 august 1597 Hackluyt, 2e édit., t. III, p. 716).

(4) Jean de Laet, *Histoire du Nouveau-Monde*. Leyde, 1640, in-fol., p. 561. — Southey, *History of Brazil*, t. I, p. 375.

(5) 1597 (Varnhagen, *Historia geral do Brazil*, t. I, p. 310).

II

AUX ILES DU PÉROU

C'est là que Samuel de Champlain les rencontra, en 1599, au cours d'un voyage d'exploration qui nous valut, de sa part, une moisson d'observations, de dessins et de cartes, des scènes de genre comme une pêcherie de perles ou la fusion d'un minerai d'argent, ou de chatoyants dessins sur les comestibles du Nouveau Monde (1).

La flotte espagnole où il s'était glissé donnait la chasse à deux bâtiments dieppois, qu'elle atteignit près de l'île de la Tortue. On apprit par un vieux matelot infirme, le seul homme qui ne se fût point sauvé à terre, la présence de treize autres navires anglo-français, mouillés à quelques lieues de là sous le cap Saint-Nicolas. Ils se tiendront à l'entrée du port, se dit l'amiral espagnol, en ligne de file, tous les canons d'une bande et les hauts matelassés; après une résistance désespérée, les équipages s'enfuiront à terre. Champlain riait sous cape...

Les fuyards présumés chargeaient, et avec tant de résolution, les sept vaisseaux de guerre espagnols que l'amiral n'eut pas le temps de lever l'ancre; il dut couper le câble sur l'écubier. Le passage ouvert par un feu violent, les flibustiers s'échappèrent. Saisis d'épouvante, les Espagnols n'osaient attaquer une petite patache qui continuait sa

(1) Samuel DE CHAMPLAIN, *Brief discours des choses plus remarquables que Samuel de Champlain de Brouage a reconnues aux Indes Occidentalles au voiage qu'il en a faict en icelles (1599-1601)*; le manuscrit original, qui appartenait à Féret, de Dieppe, a été vendu à un bibliophile américain. Une copie, dessins compris, en existe à la B. N., Nouv. acq. franç. 9256; et l'abbé C.-H. LAVERDIÈRE en a donné une édition dans le t. I de la coll. des *Œuvres de Champlain*. Québec, 1870, in-4°.

route, la voile haute, en dehors de la flotte. « Elle est gouvernée par le diable », disaient-ils, ne voyant personne sur le tillac. L'épée dans les reins, une vingtaine de matelots se décidèrent à monter à l'abordage... La patache était vide (1).

Hors les *Lignes de paix*, au delà du Tropique du Cancer et du premier méridien, les Espagnols entendent que notre trafic demeure soumis à tous les aléas de la loi du plus fort. Henri IV leur a vainement demandé, aux négociations du traité de Vervins, l'abolition de cet ostracisme (2). Ils n'ont point voulu renoncer à un monopole monstrueux, qui réduit nos marchands à se faire contrebandiers : ces singuliers contrebandiers ont pour commanditaires des officiers royaux, un gentilhomme de la chambre, Hamon de Maillot (3), un frère du grand veneur (4), les gouverneurs du Havre et de Brest, Villars et Sourdéac (5). Le propre lieutenant de Villars, Georges de Scudéry, part en course (6) l'année qui précède la naissance de sa fille Madeleine, la future romancière, et avec ses soixante-dix corsaires, il va razzier les côtes brésiliennes.

Un autre capitaine de la marine royale, Auguste Le Hé-

(1) Samuel de Champlain, *Brief discours*..., B. N., Nouv. acq. franç. 9256, fol. 16. — Une cargaison, expédiée en Espagne par l'évêque de la Havane, fut capturée en mer par le capitaine Massa, du Havre. Arrêt du 4 décembre 1599 relatif à cette prise (B. N., Franç. 18165, fol. 56).

(2) Voyez ce qu'il disait en mai 1600 au président Groulard.

(3) Gouverneur de Conches. Armement du *Comte* et des barques *Fillette* et *Madeleine*, commandés par Auguste de Pontpierre. Honfleur, 5 octobre 1600 (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 166).

(4) M. de La Bataille, frère du grand veneur de Beaumont, fut massacré à Hispaniola en 1605 (*Remonstrance très humble en forme d'advertissement que font au roy et à Nosseigneurs de son Conseil les capitaines de la marine de France* [1613] : B. N., Dupuy 464, fol. 51 : *Nouvelles Annales des Voyages*, 1843, t. I, p. 53-78.)

(5) L'un arme au Havre le navire du capitaine La Ferrière (1603), l'autre le navire du capitaine Du Parc, dit Chartier *(Ibid.)*

(6) De La Rochelle, en mars 1606. « Georges de Sculdéry, gentilhomme natif de la ville de Gap en Provence, » domicilié depuis 1606 au Havre, fut appréhendé au retour de sa campagne navale, pour la capture du *Blidbootschap*, navire hollandais, au Brésil (Arch. nat., Z[1d] 5, fol. 135, 139, etc).

ricy de la Morinière-Pontpierre, était à la Dominique en 1605, lorsque Don Luis Fajardo lui donna la chasse. Pontpierre et son lieutenant, Richard Moulin d'Angerville, tentent d'entraîner l'ennemi à la suite de leur barque la plus agile, ne laissant à bord de *la Françoise* que l'enseigne Jacques de Malfillastre. Or, c'est contre l'enseigne que l'amiral espagnol concentre ses feux. Malfillastre tué, un volontaire prolonge l'héroïque résistance si longtemps que les Espagnols, à prêter foi à une légende de famille, ont cinq cents hommes hors de combat. Force fut pourtant au bâtiment démâté de se rendre et au noble volontaire, Pierre Le Fèvre de La Lotherie, de se mettre à la discrétion du vainqueur : Fajardo, de sang-froid, le fit massacrer (1).

A Cuba, le capitaine de La Brière tombait dans un guetapens; La Ferrière et ses hommes étaient massacrés au port de Mansenille, et leurs têtes portées comme des trophées à Saint-Domingue. Aux matelots dieppois du capitaine Thomas Jacob, les insulaires d'Hispaniola infligeaient le supplice le plus abominable qu'on puisse rêver : ils les exposèrent, garrottés et enduits de miel, aux piqûres des moustiques (2). Mais peut-on assigner à la cruauté des limites! Qu'on se rappelle le frisson d'horreur provoqué par le fameux *Trou noir* de la révolte hindoue : bien avant les cipayes, le général des galères d'Espagne avait jeté nos marins dans un charnier, en forçant douze cent vingt-quatre d'entre eux à chercher refuge dans la chapelle de Bonnanza sur le Guadalquivir, qui ne pouvait en contenir qu'une quarantaine. Les gens, restés dehors, étaient massacrés comme huguenots : le poignard ou l'étouffement, il n y avait que le choix du supplice. De cette Saint-Barthélemy d'un nouveau genre,

(1) Thomas Le Fèvre du Grand Hamel, *Discours sommaire de la navigation*. Rouen, 1650, in-4°, p. 180.
(2) Tout cela se passait en 1603 *(Remonstrance...)*.

en 1601, trois cent cinq hommes seulement échappèrent.

Ces crimes méritaient une sévère leçon. En 1607, Henri IV déclara de bonne prise toute cargaison espagnole en provenance des Indes. Et il s'assura, par une revue navale passée aux quais de Rouen, Honfleur, Le Havre et Dieppe, qu'il pouvait déchaîner, le cas échéant, plus de huit cents navires corsaires. La leçon suffit : les facteurs espagnols, en grand nombre dans nos ports, avaient eu un indescriptible émoi; et la crainte de représailles arrêta le cours des vexations de leurs compatriotes (1).

III

L'ELDORADO

Un ouvrage retentissant de Raleigh détermina un vif courant d'exploration vers « le vaste, riche et bel empire de Guiane et la grande ville d'or de Manoa (2) », où le dernier Inca, fuyant devant Pizarre, avait enseveli les trésors de ses ancêtres. Et quels trésors! « Des meubles d'or et d'argent, des statues d'or en bosse, grandes comme des géants » ; toute la faune, toute la flore du pays, « il n'estoit pas jusques à des cordes, des paniers, voire des éclats à brûler qui ne fussent d'or ou d'argent (3) ». Dans ce fabuleux *El dorado*, un matelot de Cherbourg avait obtenu pour un couteau un

(1) Thomas Le Fèvre du Grand Hamel, p. 182.

(2) W. Raleigh, *The discovery of the large, rich and beautiful empire of Guyane*. London, 1596, in-4°. — W. Raleigh, *Traffiques and discoveries*, dans Hackluyt, *Principal Navigations*, t. III, p. 637 : Raleigh, dès sa première expédition, s'empara de la Trinidad et remonta l'Orénoque (1595). Il retourna en Amérique les années suivantes.

(3) Antoine de Montchrétien, *Traicté de l'Œconomie politique*, édit. de 1615, p. 291 : Gascar avait emporté de Cuzco les richesses de son père Atabalippa, dernier roi du Pérou, et les avait si bien enfouies « qu'on n'a peu jusques à ce jour les découvrir ».

quart de livre d'or; un bâtiment de quarante tonneaux avait chargé deux millions (1).

Dès lors l'Eldorado, dès lors le mystérieux trésor des Incas hantèrent si bien les rêves de nos marins, qu'on proposait au roi Henri IV de conquérir l'un et l'autre. Il n'en coûterait pas plus de 150 000 écus pour un corps expéditionnaire de trois mille hommes. En partant au mois de septembre pour gagner la Guyane après la saison des pluies, l'escadre serait directement poussée vers l'Orénoque par les alisés qui soufflent aux tropiques. Elle remonterait le fleuve jusqu'au port de Canury, au confluent de l'émissaire du lac Cassipa. Une colonne de huit cents hommes irait alors occuper Macuregary, puis, à trois journées de là, Manoa, les splendides résidences du dernier Inca, dont « une carte vraye » indiquait au roi la situation (3).

Mais il fallait se hâter, car l'Eldorado avait allumé bien des convoitises : des explorateurs hollandais, en 1597, suivaient les traces de Raleigh (2) : et Charles Leigh, en 1602, fondait la colonie anglaise de Wiapoco, aux destinées si tragiques (3).

C'est dans ces conditions que le roi Henri IV nomma un lieutenant général en Guyane. En conférant à René-Marie de Montbarrot le droit de lever quatre cents soldats, non compris les marins, pour conquérir la région, les patentes du 8 mai 1602 y ajoutaient tous les pouvoirs nécessaires à l'armement des navires, la conduite des colons, l'organisa-

(1) Ce Boutillier, de Cherbourg, avait fait sa fructueuse opération à la Trinidad, en 1591 (HACKLUYT, t. III, p. 666).

(2) Mémoire anonyme adressé à Henri IV : le dernier fait cité est de l'année 1595 (B. N., Franç. 17329, fol. 464). — La carte de Raleigh, actuellement au British Museum (carte ms. 17940), avait été promptement reproduite : la seule année 1599 ne vit pas moins de quatre éditions allemandes et flamandes de sa relation.

(3) *Rapport de la commission des États-Unis sur la limite entre le Vénézuéla et la Guyane anglaise*, t. II, n° 5, p. 13.

tion des fiefs outre-mer (1). Retenu en France par ses fonctions de gouverneur de Rennes, Montbarrot se déchargea incontinent du faix de l'entreprise, mais non de l'autorité suprême, sur son premier, principal et irrévocable associé, Daniel de La Touche de La Ravardière (2).

La Ravardière, le 12 janvier 1604, quittait Cancale avec un navire et une patache. Le 8 avril, un fracas terrifiant lui apprit l'approche de l'immense fleuve des Amazones, qu'il dépassa pour jeter l'ancre le lendemain soir dans l'Yapoco. Deux tribus en guerre, les Caribes anthropophages et les Caripous aux flèches empoisonnées, le sollicitèrent tour à tour d'épouser leur querelle. Mais La Ravardière préféra aux risques des combats le fructueux échange de sa quincaillerie contre du petun, des aigrettes, des perroquets et des singes, tandis que son compagnon de voyage Jean Mocquet, guidé par le petit-fils du roi de l'Yapoco, moissonnait des observations sur les mœurs indigènes, sur la faune et sur la flore (3). Après avoir relevé soigneusement la rivière de Cayenne, il leva l'ancre le 18 mai, toucha à l'île Sainte-Lucie, visita les pêcheries de perles de la Marguerite et, le 15 août, se trouvait de retour à Cancale.

Aux explorateurs, Henri IV montra sa satisfaction par une double récompense : Jean Mocquet fut nommé garde des singularités du Roy aux Tuileries, et La Ravardière substitué à Montbarrot comme lieutenant général en

(1) Cf. De Thou, t. XIV, p. 543.

(2) Lettres-patentes de Henri IV. Blois, 8 mai 1602 (British Museum, Sloane manuscript 173, fol. 2; Harleian manuscript 35, p. 420, traduction anglaise : copie aux Arch. de la Marine, G 193).

(3) 12 juin 1602 (British Museum, Sloane manuscript 173, fol. 2 : copie aux Arch. de la Marine, G 193).

(4) Jean Mocquet, *Voyages en Afrique, Asie, Indes Orientales et Occidentales*. Paris, 1617, 2e édit. — Cf. le commentaire qui en a été fait dans le *Mémoire contenant l'exposé des droits de la France dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil*. Paris, 1899, in-8°, p. 328.

Guyane (1). Des relations suivies étaient dès lors nouées entre la France et l'Eldorado (2), à telles enseignes que Du Plessis-Mornay avait à son service des Indiens Caribes; il les mit du reste par testament à la disposition de La Ravardière (3). Mais sans argent, le lieutenant général se serait morfondu à Cancale, s'il n'avait su adroitement dériver vers son « royaume de Guyane et d'Amérique péruvienne (4) » les armements tout proches des frères de L'Hospital (5).

Lieutenant général de l'immense région qui va des Amazones (6) à la Trinidad, vice-amiral des côtes du Brésil sous l'autorité de l'amiral de France, il s'y constituait un lieutenant par acte daté d'Oraieup, contrée du Brésil, le 2 mars 1610. Et laissant à Robert Le Bret Du Bosc de La Villesauges l'administration locale, à des personnes de qualité l'exploration d'une rivière qu'on disait rouler sur l'or et les perles, il alla procéder, de l'autre côté des Amazones, à une inspection dont Henri IV l'avait chargé.

(1) Lettres patentes du 3 juillet 1605 (British-Museum, Sloane manuscript 173, fol. 2; Harleian 35, p. 466 : Arch. de la Marine, G 193).

(2) Un vaisseau de Saint-Malo séjourna deux mois, du 21 mai à juillet 1605, à Wiapoco. « The relation of Master John Wilson, one of the last ten that returned into England from Wiapoco in Guiana. 1606 » (Purchas, *His pilgrimes*. London, 1625, in-fol., t. IV, p. 1262).

(3) 6 février 1606 (Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XV, p. 315).

(4) Congé donné par l'amiral Charles de Montmorency à La Ravardière d'armer *l'Esprit* et autres navires à Cancale pour un voyage de circumnavigation. 25 février 1609; confirmation, par Henri IV, de la concession faite à Montbarrot et La Ravardière. 29 mai 1609; lettre de La Ravardière. Cancale, 8 juillet 1609 (British Museum, Sloane manuscript 173, fol. 2; Birch manuscript 4149, fol. 179 : copie aux Arch. de la Marine, G 193).

(5) Les frères de l'Hospital armaient dans la Rance *l'Esprit*, *le Choisy*, etc., pour l'Afrique Australe (Cf. le chapitre *Les routes de l'Inde*, paragr. VIII).

(6) Qui fut dès lors considérée comme la limite de notre colonie. Ouyapoc « est une isle assez grande au milieu de la rivière des Amazones, qui a toujours esté prise pour borne » (« Mémoire concernant la possession de la Guyanne par les François, » par M. de Férolle. Cayenne, 1698 (B. N., Clairambault 1016, fol. 513).

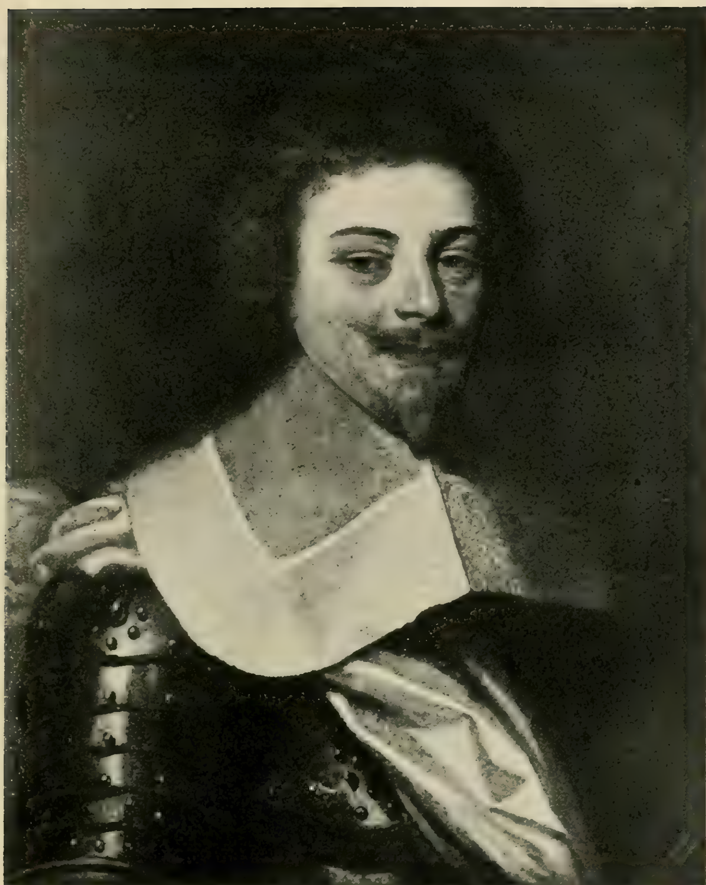
LA FRANCE ÉQUINOXIALE

LE MARANHÃO, AU BRÉSIL

Un ancien compagnon de Riffault, le tourangeau Des Vaux de Sainte-Maure, avait affirmé au roi que son hôte Ouyrapive, « l'Arbre-Sec », était prêt à recevoir la domination française. Une ligne de navigation fonctionnait déjà entre Dieppe et les pays sis à l'est des Amazones, depuis l'expédition du capitaine Jean Guérard, « commandant général » du *Dauphin* et du *Poste* (1); son rapport de campagne, le 10 septembre 1597, avait été si concluant que les Dieppois n'avaient pas hésité à lui confier de nouveaux armements pour l'île du Maranhão (2).

(1) Armés pour « le Bénin et l'isle du Brésil », selon charte-partie du 25 septembre 1596. Guérard avait pour pilotes Michel et Nicolas Dupuis, pour maîtres d'équipage Nicolas Allain, Pierre Ravenel et David Barbault (Arch. de la Seine-Inférieure, Parlement de Rouen, arrêt du 27 août 1607). — Seignelay alléguait donc avec raison, dans la revendication de nos droits, que nous fréquentions la région depuis 1596 (Arch. nat., *Marine*, B[7]58, fol. 171. — *Mémoire contenant l'exposé des droits de la France dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil*. Paris, 1891, p. 163).

(2) Arrêt du lieutenant d'amirauté à Dieppe, relatif aux marchandises rapportées du Maragnan, île du Brésil, par le capitaine Quérard (lisez : Guérard), 28 juillet 1603 (Thomas Le Fèvre du Grand Hamel, *Discours de la navigation*, p. 188). — En 1612, La Ravardière et Razilly retrouveront encore au Maranhão le capitaine dieppois.



L'AMIRAL FRANÇOIS DE RAZILLY

Tableau appartenant au marquis de Rasilly.

L'impression de La Ravardière ne fut pas moins favorable : et désireux de jeter les bases d'un futur établissement, il ramena des ambassadeurs Topinambous et Tabajares pour les aboucher avec le roi : mais ses passagers arrivèrent mourants à Cancale : Henri IV n'était plus. Et si la régente renouvela à La Ravardière sa lieutenance générale, avec pouvoir de coloniser cinquante lieues de côtes (1), elle omit de lui donner les moyens d'agir. Or, il fallait des soldats. Les deux cents hommes de La Ravardière avaient été surpris et défaits par une bande de sauvages, que guidait un Portugais déguisé en Indien, barbe rousse et carquois sur le dos. L'embarcation du lieutenant-général, à la poupe dorée, était devenue leur trophée (2).

Pour couvrir des frais d'armement évalués à 70 000 livres, le soldat de fortune trouva l'aide d'un gentilhomme ordinaire de la Chambre, François de Razilly (3), puis un capitaliste intéressé dans d'autres entreprises lointaines, Nicolas de Harlay de Sancy (4), avec lesquels il partagea ses prérogatives de lieutenant général aux Indes Occidentales et terres du Brésil (5).

Les volontaires affluaient, tels un Brichanteau, fils d'un

(1) 1er octobre 1610. Ces lettres de provisions ont été publiées, traduites en portugais dans la relation de [Diogo DE CAMPOS], *Jornada de Maranhão por ordem de S. Magestade feita o anno de 1614*, éditée dans la *Collecção de noticias para a historia e geografia das nações ultramarinas que vivem nos dominios portuguezes*. Lisboa, 1812, in-8°, t. I, n° IV, p. 85.

(2) Cf. ci-dessous la relation de SOARES, l'auteur de ce coup de main.

(3) Par acte passé le 6 octobre 1610 à Paris, par-devant maître Pacqué (cité dans l'acte de La Ravardière daté du fort Saint-Louis, 30 novembre 1612).

(4) Qui versa 12 000 livres. Honfleur, 9 avril 1611 (Ch. et P. BRÉARD, *Documents relatifs à la marine normande*. Rouen, 1889, in-8°, p. 206). Le même jour, Antoine Auber de Chaumont prêtait 1 500 livres à La Ravardière *(Ibidem*, p. 207).

(5) Patentes du 7 septembre 1611 (Marquis DE RASILLY, *Généalogie de la famille de Rasilly*. Laval, 1903, in-4°, p. 285, 287 : la pièce avait été auparavant publiée en latin par L. DESCHAMPS, *De Rasiliis, Gabriele, Isaac et [Claudio praenominatis, Richelii adjutoribus*. Paris, 1898, in-8°.)

amiral, et un Du Plessis de Richelieu, frère du futur grand-maître de la navigation. Si les catholiques seuls communièrent au départ, comme l'avaient fait au même endroit les compagnons de Jacques Cartier, un brûlant sentiment de patriotisme fusionnait toute la troupe, orthodoxes et protestants, et leur dictait ce magnifique serment : « Nous soubsignéz, portans volontairement nos biens et nos vies pour l'establissement de la colonnie françoise au-delà de la ligne équinoxiale, pour le service du Roy, recognoissans qu'il n'y a que l'obéissance deüe à nos chefs, l'union entre nous et le bon gouvernement entre les Indiens qui nous puisse faire parvenir à une si généreuse intention, protestons de faire tout ce qui dépendra de nos courages pour entretenir en paix et union une bonne société (1) ».

L'évêque de Saint-Malo bénit les étendards : le 19 mars 1612, *le Régent, la Charlotte* et *la Sainte-Anne,* ainsi baptisés en l'honneur de la régente, de l'amiral et d'Anne de Soissons, cousine des Razilly, saluaient d'un dernier coup de canon le bourg de Cancale. François de Razilly emmenait à bord du *Régent* Des Vaux et l'indien Yacopo; les deux bâtiments étaient aux ordres du baron de Sancy et du chevalier Isaac de Razilly. Après escale à l'île Fernando de Noronha où l'on recueillit dix-huit déportés indiens, l'escadre mouillait le 26 juillet, jour de Sainte-Anne, près de « l'islette » qui sert de vigie à l'île du Maranhão : de ce fait, l'islette fut appelée Sainte-Anne.

(1) Signé : « De Pezieux, [Alphonse] Du Plessis [de Richelieu, frère du cardinal], Philibert de Brichanteau, Hardivilliers, Le Maistre, Isaac de Razilly, Claude de Razilly, Antoine Charon, Pierre Aubert, de La Barre, Deschamps, Cormier, Mothay, François de Mondion et Bernard ». Cancale, 1er mars 1612 (Le P. Claude d'Abbeville, *Histoire de la mission des Pères Capucins en l'isle de Maragnan*. Paris, 1614, in-8°, p. 20). — Le P. Yves d'Évreux continue la relation de son confrère : *Voyage dans le nord du Brésil fait durant les années 1613 et 1614,* réédité par F. Denis. Paris, 1864, in-8°. La mission comprenait deux autres capucins, les PP. Ambroise d'Amiens et Arsène de Paris.

« Aourt navire souay, » voilà de grands navires de France, s'écrièrent les Indiens; et chacun « d'offrir son compérage, sa loge et sa fille » (1). Le grand bourounichavé (chef) de l'île du Maranhâo, Japy-Ouassou, « aagé environ de cent ans et encore à la fleur de son aage, » nous souhaita la bienvenue dans son carbet, où Razilly fut invité à tendre son hamac. Riche en légumes et en denrées de prix, sucre, pétun, bois d'acajou et de gaïac, le Maranhâo était la clef d'une région dont les écueils défendaient l'approche sur une longueur de 400 lieues. Encore, des deux chenaux d'accès, celui des Arbres-Secs était si dangereux que des pilotes expérimentés l'abordaient en tremblant; l'autre, au cap de Tapouytapère, n'était connu que des Français (2).

On eut la surprise d'en trouver dans l'île : les équipages dieppois et havrais du capitaine Guérard formèrent la haie au passage des lieutenants généraux, qui n'eurent qu'à se louer, pour leur installation, des bons offices du Dieppois Du Manoir. Sur une falaise escarpée au confluent de deux rivières, on bâtit le fort Saint-Louis. Village par village, sous les ordres de leurs chefs, les Indiens, hommes, femmes et enfants, aidèrent aux travaux de terrassements : courtines, éperons et plateformes, soutenus par des arbres dur comme le fer, des apparituries (3), protégeaient de leurs vingt pièces de rempart un port assez profond pour contenir les plus grands vaisseaux de l'époque. Des loges à deux étages, couvertes en feuilles de palmier, un magasin, la chapelle Saint-François, une cité tout en bois, tel fut Saint-Louis, la capitale de la France Équinoxiale (4), petit

(1) Le P. Yves d'Évreux, p. 218.

(2) « Description de l'isle de Maragnan » (Claude d'Abbeville, p. 177).

(3) « De la construction du fort de Sainct Louys » (Le P. Yves d'Évreux, p. 15).

(4) En 1662, Maurice de Heriarte écrivait dans sa « description de

pays d'une douzaine de mille âmes (1). En symbole de vassalité, six chefs topinambous, vêtus de casaques bleues à croix blanche, portèrent le grand étendard de France que les lieutenants généraux plantèrent solennellement le jour de la Toussaint. On y voyait peint un vaisseau toutes voiles dehors, dont le dieu-conduit à l'avant était le roi Louis XIII, un rameau d'olivier à la main; à l'arrière, la régente en manteau de Cour tenait le gouvernail : *Tanti dux faemina facti*, portait au-dessous un phylactère.

Une porte était ouverte aux Français « pour se promener aux Indes », si toutefois les Portugais aux aguets ou les Anglais, établis au Cap Noir (2), ne venaient point la fermer. Pour consolider la situation, le conseil des notables (3) reconnut urgent d'engager des paysans dauphinois comme laboureurs, et, comme manœuvres, des nègres du Cap Vert (4).

François de Razilly était chargé d'aller plaider la cause de la colonie naissante. « Sçachant combien la diversité des chefs a accoustumé d'apporter de confusion en un Estat, notamment parmy les François, qui de leur naturel sont variables et sujects à changement, » La Ravardière promet-

l'Estat de Maragnon : La ville de Saint-Louis du Maragnon contient plus de 600 habitants : elle est bâtie dans une espèce d'anse ou petit golphe, ce qui rend la situation fort agréable. Elle est entourée de deux rivières salées, Tone et Abacanga. Le climat y est sain, elle est à 1° 1/2 de la ligne équinoxiale » (B. N., Clairambault 1016, fol. 340).

(1) Jean DE LAET, *Histoire du Nouveau Monde*. Leyde, 1640, in-fol., p. 547. — Dans son atlas en date de 1627, Teixeira a donné une carte à grande échelle du Maranhão (B. N., Portugais 6, fol. 46).

(2) A deux cents lieues de là.

(3) Assemblé le 1er novembre 1612 : outre les signataires du manifeste de Cancale, on voit encore les noms de Billault, Thomas de Lestre, Belleville, Le Mézerey, Turquault, Hausbocq, Chapperon, Les Jardins (Claude D'ABBEVILLE, p. 171).

(4) *Brief recueil des particularitéz contenues aux lettres envoyées par Monsieur* DE PEZIEU *à Messieurs ses parents et amis de France, de l'isle de Maragnan au Brésil* (10 décembre 1612). Lyon, 1613, in-8°. Pezieux était Dauphinois.



MARAGNON ET FRANCE ANTARCTIQUE

Carte de Guérard (1613), au dépôt des cartes et plans de la marine.

tait de s'effacer, au retour d'un collègue dont il avait « par pratique et expérience recconneu la bonne et sage conduite (1). »

Le 16 mars 1613, les salves du *Régent* annonçaient aux gens du Havre, qui s'acheminèrent en procession vers le port, l'heureuse arrivée de Razilly. Une demi-douzaine d'Indiens topinambous, tabajares, tapuias et longs cheveux du Para, spécimens des diverses tribus brésiliennes, venaient prêter hommage au roi, dans une audience solennelle au Louvre, où un montagnard d'Ybouyapap, nommé Itapoucou (2), prononça une harangue en tupi. A ses nouveaux vassaux, somptueusement parés d'un habit cramoisi et d'un chapeau de castor à plumes blanches, Louis XIII passa le collier de Saint-Louis. Le cardinal de Joyeuse donna de quoi fonder une école d'enseignement mutuel pour Français et Indiens; la duchesse de Guise la dota d'une merveilleuse garniture d'autel, brodée de sa main (3); la princesse de Conti multiplia ses démarches pour obtenir du pape de lucratives indulgences et de la reine des subsides; Marie de Médicis promit vingt mille livres. Mais la fille des banquiers florentins, au lieu de tenir parole, refusa de financer, par crainte de se brouiller avec le roi d'Espagne (4). Pour remettre *le Régent* en état d'appareiller, Razilly recourut à la bourse de ses amis, à celle des pauvres Capucins : et découragé, au lieu de retourner lui-même au

(1) Déclaration datée du « fort Sainct-Loys à Maragnan, ce dernier jour de novembre 1612 » (Claude d'Abbeville, p. 330).

(2) Claude d'Abbeville, p. 341. Il donne le portrait de chacun des ambassadeurs indiens. — Cf. également les « portraicts des sauvagies de l'ile de Maragnon appelés Topinambous, amenéz par le sieur de Razilly en la présente année 1613 », dans *la géographie du monde*, par Artus Fonnault, à Rouen (1633) (Bibl. du Dépôt des cartes de la marine 3236, L. III).

(3) Diogo de Campos, dans la *Collecção* citée, p. 98, 100, 102.

(4) Lettre de l'agent de la colonie en France, Beaulieu-Bouju, adressée à François de Razilly (Paris, 16 février 1614) et la supplique de Razilly à la reine (Marquis de Rasilly, p. 296, 298).

Maranhâo, il offrit son épée au duc de Savoie. *Le Régent*, sous le commandement du capitaine Du Prat, emmena trois cents hommes, charpentiers, maçons, cordonniers, tailleurs, terrassiers, laboureurs, des volontaires, des familles d'artisans, des missionnaires capucins, trois couples de topinambous mariés à des Françaises, enfin une batterie de quatre pièces donnée par Razilly (1).

D'autres bâtiments partis de Brest, *la Griffe de Lion*, *l'Ambition*, *la Perle*, *le Diamant* (2), semblent avoir pris la même destination, car le Maranhâo est spécifié comme le terme de leur voyage au long cours qui passait par le Cap et la Plata.

Cependant, nos colons poussaient des reconnaissances sur le continent, le capitaine malouin Maillard et un chirurgien botaniste dans les contrées que baigne le Miary, Pézieux parmi les Tabajares du rio Vuarpi, une troisième troupe chez les Tapuias du rio Guajahu : La Ravardière enfin cherchait (3), du côté des rivières de Para, Pacaiares et Parisop, le mystérieux pays des guerrières Amazones.

Un espion portugais profita de cette absence pour rôder en barque autour de nos positions, brûler le magasin d'agrès de l'île Sainte-Anne et planter sur un tertre, proche du fort Saint-Louis, les armes de Portugal. Près des cannibales insulaires, Martin Soares, l'auteur du coup de main de l'année 1611, se faisait passer pour le fils de Zacauna et, captant leur confiance, les excitait contre nous (4). En pré-

(1) Cf., plus bas, l'interrogatoire des prisonniers français faits au combat de Guaxenduba. — La liste des objets dont le roi faisait cadeau aux Indiens se trouve dans le laisser-passer royal daté de Paris, 1er février 1614 (Diogo de Campos, dans la *Collecção* citée, p. 90. — Bergeron, *Traicté de la navigation et des voyages de descouverte*. Paris, 1629, in-8°, p. 141).

(2) Congés de l'amiral de France, en date des 8 février 1611, 13 février 1614, 21 mars 1613, 17 mars 1617 (Arch. nat., Z1d 5, fol. 190, 205, 234).

(3) Avec 40 soldats et 10 matelots, partis du fort le 8 juillet 1613 (Yves d'Evreux, p. 26).

(4) Rapport de Martin Soares, dans l'ouvrage du baron de Studart, *Tri-*

sence de leur agitation, qu'un topinambou jadis amené à Saint-Malo, « la grande Raie », tâchait de calmer, Pézieux dépêcha un canot à la recherche de La Ravardière.

Le lieutenant-général ne fut rejoint qu'au bout de trois mois : il avait aidé les Topinambous dans l'attaque des Iouras, cités lacustres sur pilotis, dont la forme rappelait le Pont-au-Change et qui avaient pour hôtes des anthropophages. Mais le feu des mousquets n'avait point eu raison de la résistance acharnée des Camarapins, qui allaient jusqu'à pendre des cadavres derrière leurs parapets pour figurer des défenseurs. Laissant à un capitaine versé comme beaucoup de gentilshommes dans les langues indigènes (2), à M. de La Blanchardière, le soin de poursuivre une exploration qui devait aboutir à la découverte de mines de lapis-lazuli (3), La Ravardière quitta précipitamment le Para et revint non sans peine au fort Saint-Louis : en cours de route, sa troupe fut sauvée d'un massacre par... sa montre, que les indigènes respectaient comme le siège d'un esprit (4).

L'ennemi n'était pas loin. Geronymo de Albuquerque, dont Martin Soares était l'éclaireur, avait pris position dans l'est, au buraco des Tortues. Et laissant une quarantaine d'hommes dans le camp retranché de Santa-Maria-do-Rosario, il avait été quérir en hâte trois cents soldats et marins à Pernambuco. Une partie des renforts étaient déjà dans la place avec le capitaine Manuel de Sousa-Dessa, lorsque parut, le 9 juin 1614, *le Régent*.

Doublant en chaloupes la pointe de Jericoàcoàra aux pierres de jaspe multicolores, le capitaine Du Prat, le lieu-

centenario do Ceara : Martin Soares Moreno. *Documentos para sua historia.* Ceara-fortaleza, 1903, in-8°, p. 21.

(1) Rapport de La Ravardière sur son exploration (Diogo de Campos, dans la *Collecção* citée, p. 113).

(2) *Annaes da bibliotheca nacional de Rio de Janeiro*, t. XXVI, p. 265.

(3) Yves d'Evreux, p. 304.

tenant gascon de La Bastille et l'enseigne de Longueville tentèrent de déloger les Portugais du fort des Tortues. Comme nos soixante hommes pliaient, le lieutenant supplia son chef de débarquer plus de monde. Nous avions neuf hommes hors de combat. Du Prat, plutôt que d'en risquer davantage, abandonna la partie et continua sa route vers le Maranhâo.

Albuquerque, à son tour, prit l'offensive avec les troupes qu'il amenait de Pernambuco, trois cents hommes en huit navires, et les deux cent trente Indiens du Grand Diable des Taramambèzes. Le 26 octobre, il mouillait à Guaxenduba, vis-à-vis de notre fort Saint-Joseph d'Itapary (1), et se retranchait dans le fort de Santa-Maria. Dans la nuit du 11 novembre, Pézieux, Claude de Razilly et Du Prat se glissèrent avec quatre barques sous le bastion ennemi. Un transfuge ayant donné l'alarme, le sergent-major Diogo de Campos organisait la défense : mais déjà les soldats de garde sur la flotte avaient sauté par-dessus bord ; trois bâtiments portugais étaient à nous.

(1) Voici les sources portugaises : Diogo DE CAMPOS, *Jornada de Maranhão por ordem de S. Majestade feita o anno de 1614*, publié dans la *Collecção de noticias para a historia e geografia das nações ultramarinas que vivem nos dominios portuguezes*. Lisboa, 1812, in-8°, t. I, n° III : — A collationner avec le Journal portugais du 23 août 1614 au 4 janvier 1615, publié par Bernado PEREIRA DE BERREDO, *Annaes historicas do estado do Maranhão*. Lisboa, 1749, in-fol. — Martin SOARES MORENO, édit. Studart citée. — Interrogatoire des prisonniers français faits au combat de Guaxenduba. Fort de Santa-Maria-del-Marañon, 20 novembre 1614 (Lisbonne, archivo general de Indias, ramo 2°; publié sous le titre : *Documentos sobre a expedição de Jeronymo de Albuquerque ao Maranhão*, dans les *Annaes da bibliotheca nacional do Rio-de-Janeiro*, t. XXVI, p. 263, à Rio-de-Janeiro, 1905, in-8°). — Manuel DE SOUSA-DESSA, *Breve relacion de la jornada de la conquista de Marañon* (Lisbonne, archivo general de Indias, patronato 2, 5, 1/27; publié dans les *Annaes... do Rio-de-Janeiro*, t. XXVI, p. 281). — *Histoire véritable de ce qui s'est passé de nouveau entre les Francais et Portugais en l'isle de Maragnan au pays des Topinambous*. Escrit en haste au fort de Saincte-Marie de l'isle de Maragnan. Paris, 1615, in-8°, réimprimé dans les *Annaes... do Rio-de-Janeiro*, t. XXVI, p. 321. — Robert SOUTHEY, *History of Brazil*. London, 1810, in-4°, p. 400.

Toute la colonie fut alors mobilisée pour une action décisive contre le fort Santa-Maria. Quatre navires, trois chaloupes canonnières, une nuée de canots s'ébranlèrent dans la nuit du 18 novembre; deux heures avant le jour, nos alliés topinambous, en costumes de guerre hérissés de plumes, l'aspect diabolique, prenaient pied avec trois de nos compagnies à courte portée de la position. La Fosse-Bénard (1) se retrancha sur l'éminence de Guaxenduba; Canouville (2) établit à mi-côte une barbacane protectrice pour les canots indiens; Pézieux et Du Prat, chargés de diriger l'attaque, laissèrent au premier quatre cents sauvages, quelques autres au second et dispersèrent le gros des troupes en tirailleurs dans la prairie. Par mer, La Ravardière, Razilly, Maillart, deux cents marins et cent indigènes bombarderaient la position.

Albuquerque, cerné de toutes parts, est sommé de mettre bas les armes. La réponse paraît si peu douteuse que nos gens « tuent » la mèche de leurs arquebuses. Mais voilà que le sergent-major Diogo de Campos, le capitaine Fragoso et le chef tabajare Mandiocapua se ruent sur la première tranchée et l'enlèvent sans subir plus d'une décharge. « A moi! aux miens! » crie Pézieux qu'une arquebusade dans les reins a jeté bas. Mais Gregorio Fragoso, se glissant le long du rivage, l'isole de Canouville, qui doit reculer vers le détachement de La Fosse-Bénard, au sommet de la colline. Une troisième colonne a tourné notre position en cheminant à travers les fourrés. Fragoso d'un côté, Albuquerque de l'autre, avec soixante-dix Portugais et quarante Tabajares, nous prennent entre deux feux.

(1) Il tirait son nom d'une seigneurie qui fait actuellement partie du Calvados, canton de Balleroy, commune de Littry.

(2) La famille normande des Canouville comprenait deux branches : les Canouville-Raffetot et les Canouville-Grosmenil. Je ne sais à laquelle appartenait notre capitaine.

Une balle abat Turçou, notre interprète : faute de comprendre nos commandements, les Topinambous dévalent dans la plaine et s'enfuient. La Fosse-Bénard a le bras cassé : autour de lui, gisent La Touche de Chavannes, frère aîné de La Ravardière, Saint-Gilles, La Haye, Saint-Vincent, La Prairie, Rochefort, Des Sablons (1), l'enseigne de Longueville, le sergent La Verdure, le bourguignon d'Ambreville, les parisiens de La Croix, Gatignat, Du Château, de Bachelier, La Ruelle secrétaire du connétable, un dieppois fameux Bridou, le maître de navire Vincent Guérard, l'astronome Vanet, l'orfèvre rouennais Bellanger. Trois fois, ces braves gens ont repoussé l'assaut : mais la poudre manque ; vainement ils ont signalé leur détresse en brûlant « de faulces amorces ». Faute de fond, *le Régent* ne peut serrer la terre. Cent quinze des nôtres sont massacrés et neuf seulement admis à rançon (2). La Ravardière « demeure ferme à la portée du canon » du fort Santa-Maria, pour couvrir la retraite du capitaine Du Prat. Les Indiens nous lâchent de toutes parts. Seize grands canots, venus du Cuma pour fermer aux Portugais l'accès du Miary, ont rebroussé chemin.

La Ravardière, encore maître de la mer, menace de pendre toute l'expédition portugaise, si les prisonniers sont maltraités (3). Le surlendemain, il ne parlera plus que de la générosité du digne descendant du grand Albuquerque. Que s'est-il donc passé dans l'intervalle ? Albuquerque, que notre escadrille tient étroitement bloqué, dont le dénument nous est connu par des lettres pessimistes trouvées à bord

(1) Ce sont des titres de seigneuries normandes, comme La Fosse-Bénard et Canouville : Saint-Gilles-des-Marais dans l'arrondissement de Domfront, Saint-Vincent-de-la-Rivière dans celui de Bernay, etc.

(2) Étienne Maréchal, de Honfleur ; Marin Hartier, de Gisors ; le tambour Binart, de Meaux, interrogés le 20 novembre au fort Santa-Maria.

(3) Sommation datée du fort Saint-Siméon, 21 novembre (Diogo de Campos, p. 68).

des prises, a eu le talent d'obtenir un armistice. Des délégués iront en Europe exposer la situation, Diogo de Campos et le capitaine malouin Maillart à Lisbonne, Fragoso et Du Prat à Paris. Du même coup, le départ du *Régent* et de la caravelle de Maillart (1) nous enlève notre suprématie navale.

En France, commencent à circuler des rumeurs inquiétantes sur la mobilisation brésilienne (2). Mais avant que nos délégués, retenus à Lisbonne par une perfidie insigne (3), aient exposé au roi la situation, Albuquerque précipite le dénouement. Avec les renforts amenés par Castello-Branco et Sequiera Sanhudo, il enveloppe notre colonie. Sommé d'évacuer le patrimoine de la couronne lusitanienne, La Ravardière capitule à terme, le 31 juillet 1616 : s'il n'est point secouru dans un laps de cinq mois, il abandonnera l'île.

... Le jour de la Toussaint, neuf vaisseaux, six cents hommes, parurent à l'entrée de la baie. Hélas! c'étaient encore des Portugais. Diogo de Campos amenait de Pernambouc les troupes du capitaine général Alexandre de Moura. La passe fut occupée, toute communication coupée avec le continent par la saisie des quartiers de Saint-Joseph et de Saint-François; nos quatre cents colons et marins, menacés d'être traités comme des pirates, rendirent sans coup férir le 4 novembre le fort Saint-Louis (4), où Geronymo de Albuquerque remplaça La Ravardière. Le mois n'était pas

(1) Le 16 décembre.

(2) Lettre à l'ambassadeur français à Londres. Ile de Wight, 19 décembre 1614 (B. N., Franç. 15987, fol. 412).

(3) « Mémoire pour la Guyanne ou France Équinoctiale » (B. N., Clairambault 1016, fol. 659).

(4) *Annaes da bibliotheca nacional do Rio-de-Janeiro*, t. XXVI, p. 227 : « Relatorio de Alexandre DE MOURA sobre a expedição a ilha do Maranhão e expulsão dos Francezes. Lisboa, 24 outobre de 1616. » — BERREDO, p. 381 et suivantes. — SOUTHEY, t. I, p. 426.

achevé que Caldeira mettait à profit les observations géographiques recueillies par La Ravardière et Des Vaux (1) pour occuper avec deux cents hommes le Para. De là, date la fondation de Belem du Brésil.

Et voyez la reconnaissance de nos obligés! La Ravardière et Des Vaux furent écroués dans la tour de Belem, à l'embouchure du Tage; le second y mourut dans les fers (2). Par un juste retour de la fortune, l'un de leurs plus redoutables adversaires, Martin Soares, tombait sous le vent d'un de nos vaisseaux, *le Choisy*, de dix-huit canons, commandé par Charles Fleury, de Vatteville; le descendant du fameux corsaire d'Ango assaillit violemment les Espagnols, leur tua dix-neuf hommes; et Martin Soares, atteint de vingt-trois blessures, la main abattue d'un coup de hache (3), fut fait prisonnier avec les quatre derniers survivants. Amené à Dieppe le 6 décembre 1616 (4), il eût fourni l'occasion d'un échange : mais tandis que Soares recouvrait la liberté au bout de dix mois, La Ravardière resta trois ans captif.

Walter Raleigh nous offrit une revanche. A la veille de partir pour l'Eldorado, il demandait aux Dieppois et aux marins du Havre leur concours, à l'amiral de Montmorency des patentes de navigation (5) et un asile lors de son retour : et le 28 mars 1617, *la Destiny* l'emportait avec seize autres bâtiments vers le pays de ses rêves. Il n'en revint que pour poser sa tête sur l'échafaud dressé à Londres (6).

L'Eldorado était de ces souvenirs que rien n'efface. Ne

(1) Déclaration de La Ravardière. Saint-Louis-du-Maranhão, 8 décembre (*Annaes... do Rio-de-Janeiro,* t. XXVI, p. 237).

(2) La Ravardière à Puysieux, secrétaire d'État. Château de Bethléem (Tour de Belem), 25-27 juin 1619 (B. N., Franç. 16117, fol. 425. — Clairambault 1016, fol. 637 v°).

(3) Baron DE STUDART, *Martin Soares*, p. XV.

(4) ASSELINE, *Antiquités et chroniques de la ville de Dieppe,* t. II, p. 192.

(5) Actuellement à Simancas (Fernandez DURO, *Armada española,* t. III, p. 417).

(6) Le 29 octobre 1618.

disait-on point que deux de nos navires, *le Saint-Jacques* et *le Jean de Paimpont,* en rapportaient une cargaison de 45 millions, lorsqu'ils périrent corps et biens (1)! Et parmi les capitaines qui demandaient un congé pour y retourner, se trouvait un Dieppois fameux, Abraham Du Quesne (2).

Mais la France Équinoxiale du Maranhão avait vécu. En 1620, arrivait à Quillebeuf le dernier colon, le gentilhomme picard de La Planque. En exploration dans le Para au moment de la capitulation de Saint-Louis (3), il avait remonté le fleuve jusqu'à la cataracte d'Itaboca, où le Tocantin, dans le pays des Pacaiars, fait un saut de vingt-cinq toises.

De retour à Saint-Louis après un voyage de neuf mois, La Planque et ses compagnons eurent la douleur d'y rencontrer les Portugais. Réfugiés chez les Indiens, ils espérèrent durant trois ans un retour de la fortune; puis ils se résignèrent : l'exploration du Miari, du Pindari et de l'Itapicuru qui débouchent au sud du Maranhão, et de la rivière de Turi qui se jette à la mer à deux cents lieues dans l'Ouest, compléta, mais pour le compte des Portugais, l'admirable réseau des découvertes entreprises par La Ravardière.

La Ravardière était tenace. En dépit des objections qu'on lui faisait (4), il demanda et il obtint, le 27 novembre 1624, le renouvellement de ses pouvoirs de lieutenant-général en Amérique, des Amazones à la Trinidad (5). Il

(1) Ainsi qu'il est consigné le 5 mars 1620 au tabellionnage de Rouen (Gosselin, *Documents sur la marine normande,* p. 152).

(2) Le 2 juillet 1623, il obtient un congé de navigation pour aller avec *l'André* au cap de Nord et pays de l'Aval (Arch. nat., Z [1d] 6, fol. 61).

(3) Il fit de Bergeron son confident (Bergeron, *Traité de la navigation.* Paris, 1629, in-8°, p. 142).

(4) « Réponses à plusieurs objections et difficultés proposées au sieur de La Ravardière sur le dessein que M. de La Loudrière et luy font d'établir dans les Indes d'Amérique ». 1624 (B. N., Nouv. acq. franç. 9389, fol. 35).

(5) Lettres patentes du 27 novembre 1624 (B. N., Franç. 4254, fol. 23).

s'occupait à Paris d'organiser l'expédition, lorsqu'une nouvelle éclata comme la foudre. Son associé, René de Fallensat de Loudrières, gouverneur de La Rochelle, avait levé l'étendard de la révolte, en capturant le 18 janvier 1625 une escadre royale en rade du Port-Louis (1). Une dernière guerre de religion s'ouvrait, mortelle pour ce « pays de merveilles qu'on peult dire ung paradis terrestre (2) », pour la France Équinoxiale que nous perdions à jamais (3).

(1) Guillaume et Jean Daval, *Histoire de la réformation à Dieppe*. Rouen, 1879, in-8°, t. II, p. 8. — Cf. ci-dessous le chapitre sur la dernière guerre de religion.

(2) Isaac de Razilly, « Mémoire touchant la navigation » : B. N., Franç. 4826, fol. 1.

(3) « Les papiers qui concernent l'affaire de Maragnon furent remis entre les mains de feu Mr Colbert par le sr Dolu en 1664 » (B. N., Clairambault 1016, fol. 638).

AUTOUR DE L'ISLAM

I

LA RANÇON DE LA GUERRE CIVILE

D'une guerre civile, un pays paie à l'étranger la rançon. La France, après la Ligue, en fit la triste expérience. Avec quel mépris on la traite! Avec quelle désinvolture les Espagnols lui dénient le droit, — le simple droit des gens, — d'aller aux Indes (1), cependant que les Anglais s'arrogent sur nos vaisseaux le droit de visite, sans même admettre d'avoir à se déranger de leur route pour opérer la perquisition (2). Henri IV veut-il par un « règlement de la mer » sauvegarder l'honneur du pavillon (3)? L'Angleterre y répond par une fin de non-recevoir (4), que dis-je? par un sanglant outrage.

(1) Au traité de Vervins, Henri IV avait vainement réclamé aux Espagnols de mettre fin à leur ostracisme, ainsi qu'il le disait en mai 1600 au président Groulart.

(2) Boissise à Villeroy. 1er septembre 1599 (Laffleur de Kermaingant, *l'Ambassade de France en Angleterre sous Henri IV* : mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602). Paris, 1886, in-8°, t. I, p. 298).

(3) « Volonté du Roy sur les articles du règlement de la mer proposéz et traictéz en Angleterre », avec l'avis de l'amiral de France. 1599 (B. N., Franç. 15980, fol. 25, 195, 199).

(4) Si bien que Henri IV rappelle ses plénipotentiaires et menace d'in-

C'était en juin 1603. Sully allait, à bord d'une ramberge britannique, saluer le nouveau roi Jacques Ier : le vice-amiral Dominique de Vic suivait, pavillon de France au grand mât. A peine eut-il quitté les eaux de Calais qu'un coup de canon de semonce lui intima l'ordre d'amener, la ramberge *Vanguard* ne tolérant pas d'autre drapeau en mer que le sien : pour faire respecter nos couleurs, Vic sonnait déjà le branle-bas, lorsque Sully eut la faiblesse, — qu'il baptisa dextérité, — de faire le signal de céder (1).

Ah! ce pavillon qu'on amène, l'amer symbole de notre déchéance! N'ayant pas de quoi nous défendre, nous ne pouvions prétendre protéger autrui, « ces nations estrangères qui souloyent trafficquer en Levant sous la bannière de France ». Non content de secouer notre tutelle (2), l'ambassadeur anglais ose proposer, au baise-main du sultan, de substituer aux lys l'égide des léopards britanniques (3). Notre représentant près de la Porte éleva vigoureusement la voix contre son collègue : mais n'avait-il pas failli, en tombant captif, démontrer ainsi lui-même notre faiblesse. Assailli à l'entrée du Pirée par seize galiotes turques de Sainte-Maure et Avlona, Savary de Brèves était pris, si les cent trois hommes de son galion, flamme de guerre au vent,

terdire l'importation des draps anglais, 6 mars 1602 (B. N., Brienne 38, fol. 38. — Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV,* t. V, p. 752).

(1) Sully à Henri IV. Calais, 14 juin 1603; Londres, 20 juin 1603 (Maximilien de Béthune, duc de Sully, *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat de Henry Le Grand,* t. I, p. 443, dans la Collection des mémoires publiée par Michaud et Poujoulat. — Palma Cayet, *Chronologie septenaire,* t. II, p. 259, même collection).

(2) « N'y a pas 18 ans que les Angloys ne pouvoyent négottier par cest empire que soubz la très puissante banière de France ». Lettre de Coquerel, consul au Caire, le 12 mars 1598 (B. N., Cinq-Cents Colbert 35, fol. 565).

(3) Henri IV proteste contre cette prétention près d'Elisabeth, 25 décembre 1599 (B. N., Franç. 15980, fol. 112), et prie le sultan d'obliger les Anglais à arborer comme autrefois le pavillon français, 27 mai 1604 (Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV,* t. VI, p. 685).

leurs vingt-sept pièces parées à tirer, n'avaient résolument tenu tête aux sept cents bandits (1). Ce n'était rien encore.

Notre ambassadeur à Constantinople écrivait au roi : « Le plus grand dommage que reçoivent vos sujets, vient de Barbarye. » En juin 1604, la milice de Bône, appuyée par les galères algériennes de Mourad raïs, détruisait le Bastion de France (2). Aux protestations de Henri IV, les Algériens répondirent en rouant de coups notre consul (3). « Ce qui me fasche le plus, reprenait notre représentant près de la Porte, c'est les braveries qu'ils font icy, asseurans qu'ils sont capables, eulx seuls, de ruyner la coste de France (4). » Et nous donnions des verges pour nous fouetter en pourvoyant de mâts, d'avirons, de canons Kara-Osman, le roi des voleurs tunisiens, en retour du vague octroi d'un fortin (5) et de pêcheries de corail.

« Il seroit bien plus honnorable, grondait notre vieux diplomate, de faire une descente en Barbarye, y prendre, sacager et ruyner Byserte en plein jour avec artillerye, bien que la place ne la méritte pas, et y demeurer tant de temps que ceux de Thunis et d'Arger en eussent assez (6). » Mais

(1) « Voyage faict par moy, François Arnaud, cappitaine du gallion de Monseigneur de Brèves, ambassadeur pour le Roy très chrétien, à la Porte du Grand Seigneur en l'année 1602 » (B. N., Franç. 19896).

(2) Thomas Lenche de Moissac, qui avait détourné durant la Ligue le trafic algérien vers Gênes et Livourne, avait été contraint par un arrêt du Conseil d'État, en date du 8 février 1600, de reprendre le chemin de Marseille (G. Fagniez, *le Commerce sous Henri IV*, dans la *Revue historique* (mai-juin 1881), p. 8; et *l'Industrie sous Henri IV*, p. 276, note 3. — Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque* (1560-1793). Paris, 1903, in-8°, p. 16).

(3) Mémoire de Vias, consul à Alger, à Harlay de Césy, ambassadeur à Constantinople (B. N., Franç. 16738, fol. 189).

(4) Salagnac, ambassadeur à Constantinople, à Henri IV. Péra, 27 mars 1609 (B. N., Franç. 16146, fol. 235).

(5) « Caudegrand », concédé à Soubeyran, gentilhomme de l'amiral duc de Guise, à Antoine Bérenger et à Antoine Lovic, consul à Tunis. 1603 (B. N., Franç. 5809, fol. 9, 149).

(6) Salagnac, lettre citée.

le moyen? « Un grand royaulme flanqué de deux mers, quasi tout de son long, n'a pas de quoy se défendre contre les pirates, tant s'en faut contre les princes » : il n'a pas ce que possèdent « les plus petits princes d'Italie, encores que la pluspart n'aient qu'un poulce de mer chacun : des galères (1). » Rien n'égale sa « débilité par mer » et le mépris que provoque cette débilité (2). Pour rétablir à Constantinople notre influence, sur les côtes de Tunisie et d'Algérie nos concessions, que valent les réclamations de notre ambassadeur si elles ne peuvent être soutenues : et de ses pérégrinations le long des rives barbaresques (3), sans escadre, sans démonstrations navales, quel fut le lendemain? Une recrudescence de la piraterie (4).

Il nous faut donc une flotte. Mais comment la construire? Nos meilleurs charpentiers de marine ont émigré (5). Avec quoi l'acheter (6)? Une taxe sur les tripots, répond le chef d'escadre Giovanni de Médicis, fournira bien de quoi entre-

(1) D'Ossat à Villeroy. 1596.

(2) Lettre de Coquerel, notre agent au Caire. 12 mars 1598 (B. N., Cinq-Cents Colbert 35, fol. 566).

(3) J.-B. Vinois de Vanon, Discours du voyage en Barbarie et de la navigation que fit M. de Brèves aux royaumes de Tunis et d'Alger l'an 1605 (Bibl. de l'Institut, ms. 525). — Jacques du Castel, écuyer, *Relation des voyages de M. de Brèves*. Paris, 1628, in-4°. — Henri de Beauvau, *Relation journalière du voyage du Levant* (1604-1605). Nancy, 1615, in-4°. — Gabriel de Mun, *Deux ambassadeurs à Constantinople* (1604-1610). Paris, 1902, in-12).

(4) Prise de *la Marée*, de *la Tortue* et du *Poisson* d'Olonne par les galères algériennes. 1607 (Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 442, 443, 448, 449, etc.). — *Mémoires portants plusieurs advertissemens presentéz au roy par le capitaine* Foucques, capitaine ordinaire de Sa Majesté en la marine du Ponant, après estre délivré de la captivité des Turcs. Paris, 1612, in-8°, réimprimé par Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XV, p. 363.

(5) Henri IV à Savary de Brèves, 22 mai 1596, 3 janvier 1598 (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, t. IV, p. 587, 892).

(6) Henri IV parlait de demander une vingtaine de galères à la Toscane. Nantes, 5 mai 1598 (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. V, p. 359).

tenir quatre galères (1). — Quatre? Il m'en faut vingt-cinq pour « avoir doresnavant part à l'empire de la mer (2) », réplique Henri IV. Et le roi Vert-galant donne au problème une élégante solution en se remariant avec une fille de banquiers (3). La dot servit à mettre une demi-douzaine de galères en chantier (4), avant même que Marie de Médicis eût touché les côtes de France, après une traversée triomphale sur un navire tout incrusté de pierreries, que suivaient seize autres bâtiments de Toscane, de Malte et du pape (5).

Si le budget de la marine, trop maigre pour entretenir les galères, obligeait à les fréter (6) ou à les laisser inertes dans les ports, notre marine du Ponant offrait un paradoxe plus curieux encore : sur le papier, des cadres, des capitaines et jusqu'à cent vingt-cinq commissaires : sur mer, pas un vaisseau. — Ah! si j'étais amiral de France, disait le rancunier Sully, je relèverais la marine royale; et nous pourrions être de mauvais voisins, messieurs les Anglais (7). Ils allaient

(1) B. N., Franç. 17329, fol. 444. — Il résidait en France (B. N., Franç. 4720, fol. 29).

(2) Henri IV à Savary de Brèves. 3 mars 1602 (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, t. V, p. 547).

(3) Il ne dissimulait pas que la dot devait servir à construire une flotte. Giovannini au grand-duc de Toscane. 4 janvier 1600 (Desjardins, t. V, p. 404).

(4) Dès le 27 juin 1600 (Le P. Anselme, *Trésor généalogique*, t. VII, p. 935). — Le capitaine Jacques de Vincheguerre présida à leur construction (Berger de Xivrey, t. IX, p. 336).

(5) « Voiage de la reine Marie de Médicis par mer, de Livourne à Marseille ». Novembre 1600 (B. N., Cinq-Cents Colbert 140, fol. 126). — Henri IV fit présent d'une galère à sa femme en reconnaissance de son apport, assignant à *la Régine* une place d'honneur derrière l'étendard de *la Réale*, 9 mars 1609 (B. N., Moreau 1340, fol. 351 v° : Jal, *Dictionnaire critique*, article Doria (Pietro).

(6) En 1607, elles chargent des soieries (B. N., Franç. 16112, fol. 571). — En 1609, la marine était inscrite au budget pour 465 175 livres (Clamageran, *Histoire de l'impôt en France*. Paris, 1867, in-8°, t. II, p. 389).

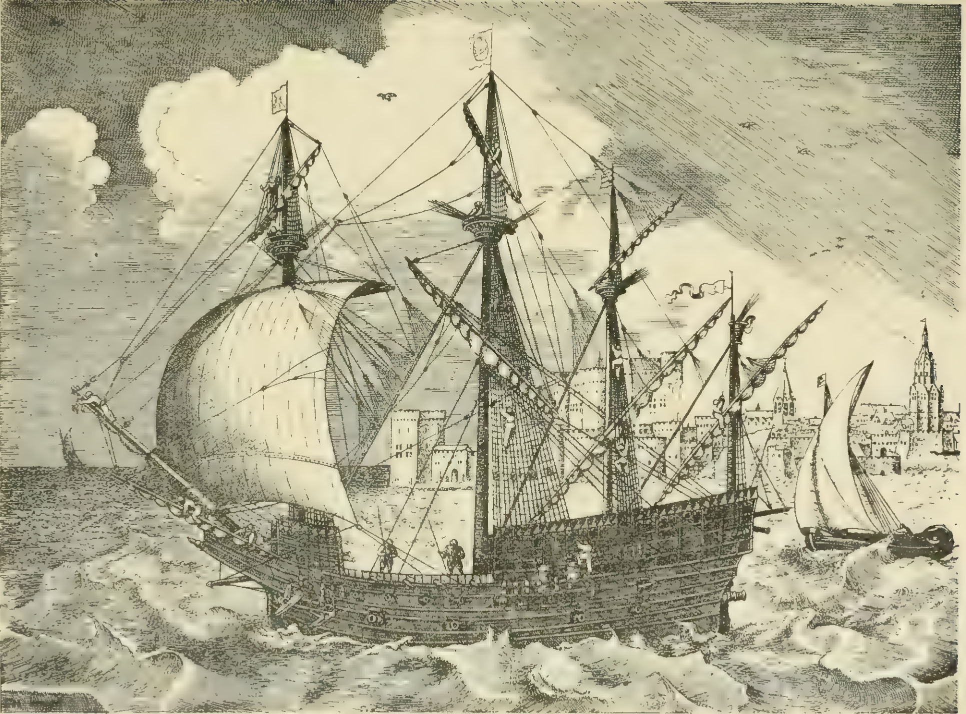
(7) Sir George Carew, *A relation of the state of France with the characters of Henry IV (1609)*, publié par Thomas Birch, dans *An historical view of the negotiations between the courts of France, England* (1592-

l'apprendre à leurs dépens. Henri IV avait fait acheter le meilleur vaisseau qu'on pût trouver en Hollande (1); et les aventures en furent si étonnantes, son capitaine prit tellement à cœur de punir les outrages faits à notre pavillon que je ne résiste pas au plaisir d'offrir une large place aux Mémoires encore inédits de Philippe Prévost de Beaulieu-Persac (2). C'est le nom de notre capitaine.

1617) London, 1749, in-12, p. 428. — Comptes de la marine de Ponant pour 1610 (B. N., Nouv. acq. franç. 999).

(1) Le contrôleur général avait proposé, mais sans qu'on y donnât suite, d'entretenir quatre vaisseaux de guerre pour protéger le trafic. 25 juin 1604 (« Registre des délibérations de la commission consultative sur le faict du commerce général et de l'establissement des manufactures, instituée à Paris en l'année 1601 » : publié par CHAMPOLLION-FIGEAC, *Mélanges historiques,* t. IV, p. 202, dans la Collection des documents inédits).

(2) « Discours du voyage faict en Levant par le sieur DE BEAULIEU DE PAIRSAC, par le commandement du feu roy Henry le Grand » (1608-1610) (Bibl. de Carpentras, ms. 1777, fol. 277).



VAISSEAU HOLLANDAIS.

(Estampe de Breughel.)

II

LES EXPLOITS DE BEAULIEU-PERSAC

L'exergue de l'ouvrage en dit assez le caractère. « Chose du monde ne contente si fort l'esprit des gens d'honneur, qui ont le cœur purement françois, que de voir la gloire de leur nation porter les marques de son pouvoir jusques au fonds des plus estranges contrées. » *La Lune* d'Amsterdam, long-courrier des Indes qu'il fit rallonger par le milieu et qu'il garnit de la plus belle artillerie du monde : quarante coulevrines de fort calibre et dix demi-canons en trois batteries, douze cents mousquets aux râteliers d'armes, sortait du Texel en novembre 1608, quand une flamme énorme jaillit des cuisines à deux pas de la sainte-barbe. Tout l'équipage sauta par-dessus bord. J'en aurais fait autant, avouait Beaulieu, « si je n'eusse esté attaché par honneur à ne point survivre à la perte du vaisseau » : quatre braves sont restés à ses côtés; tous se revêtent de longues robes à capuchon, qu'ils ont trempées dans la mer; et ils éteignent le feu en se frottant contre les parois enflammées.

Aux Dunes d'Angleterre, deux capitaines britanniques, ceux-là mêmes qui avaient tiré sur le vice-amiral de Vic et insulté Sully, nous intimèrent l'ordre de mettre pavillon bas. Par une sorte de justice immanente, l'expiation allait avoir lieu sur le théâtre même de l'attentat. Beaulieu répondit que la bannière de France ne quitterait pas la cime du mât : à la bordée des Anglais, la riposte fut immédiate, et l'escarmouche dura jusqu'au lendemain. Inquiet d'avoir affaire à un adversaire aussi formidable, le capitaine du *Vanguard* prétexta une méprise, envoya des excuses, puis une invita-

tion à dîner. Beaulieu marqua, par un froid refus, qu'il avait souvenance de l'avanie d'antan. Sans honorer son adversaire d'un salut, à son heure, il partit en emportant comme trophée une ancre du *Vanguard*. Avisé du fait, Henri IV ne cacha point sa joie de voir traiter de la sorte « l'homme à double face » qui régnait à Londres.

Beaulieu comptait rallier au Havre trois grands vaisseaux armés par le favori du roi, Fouquet de La Varenne (1), et gagner le Levant, de même que les chevaliers Miron et d'Aubusson de La Feuillade qui équipaient des navires de guerre à La Rochelle, de même que Glandevès de Cuges qui armait à Marseille (2), et tous sous pavillon étranger, afin de ne point violer les capitulations signées avec la Porte. Mais, de Florence ou de Malte, les captifs turcs qui revenaient d'esclavage « disaient tous qu'il n'y avoit sur les vaysseaux de course autres hommes que François (3). » Beaulieu, lui, comptait emprunter le drapeau de Savoie. C'est une perfidie, glapit l'ambassadeur de la République de Venise dont la Savoie était l'ennemie : bien pis, c'est une maladresse (4). Henri IV se laissa intimider par ces remontrances ; et son favori, Fouquet de La Varenne, désarma. Beaulieu passa outre ; le 20 mars 1609, *la Lune* quittait Le Havre sans autre escorte que la patache du capitaine Du Fort.

Deux corsaires anglais, au Cap Saint-Vincent, lui barrent la route. De rares matelots sur le pont, quatre pièces légères aux sabords, les illusionnent sur leur proie, lorsque soudain

(1) Antonio Foscarini au doge. Paris, 18-20 novembre 1608, 17 décembre 1608 (B. N., Italien 1760, fol. 156, 158, 170).

(2) Salagnac à Henri IV. Péra, 5 septembre-7 octobre 1609 (B. N., Franç. 16146, fol. 269, 283, 294). — Lettre du capitaine Guillaume Foucques au roi. Tunis, 21 mai 1609 (B. N., Franç. 16146, fol. 247).

(3) Salagnac à Henri IV. Péra, 17 mars 1609 (*Ibidem*, fol. 235).

(4) Antonio Foscarini au doge. Lettres citées et autre datée de Paris, le 28 janvier 1609 (B. N., Italien 1760, fol. 202).

elle démasque cinquante bouches à feu et quatre cents hommes. L'un des forbans, pris « sans coup frapper », était le neveu de l'ambassadeur d'Angleterre (1)!

Au cap Sainte-Marie, Beaulieu eut connaissance de cinq grands vaisseaux et de deux pataches d'Alger, commandés par l'un des plus fameux corsaires du temps. Enrôlé sous la bannière verte semée d'étoiles et de croissants, Dali-Capitan, *le capitaine Diable* comme les raïs appelaient Simon Dansa ou Dansker, de Flessingue, venait de capturer en trois ans une quarantaine de navires, incapables de tenir tête aux trois cents bandits de son équipage (2).

Comme la mer, très haute, empêchait de « mettre la grosse artillerie dehors, à son vif désespoir de ne pouvoir donner sur ces canailles, » Beaulieu les gagna de vitesse pour leur barrer le détroit de Gibraltar. Il avait en poche une recommandation du généralissime des galères, don Pedro de Toledo, qui fit merveille près du lieutenant-général don Juan de Maldonado, chargé de la garde du détroit. Et dès que la vigie découvrit l'approche des corsaires algériens, huit galères espagnoles jusque-là masquées derrière un écueil surgirent au signal convenu, afin d'occuper le gros de l'escadre, tandis que Beaulieu lutterait corps à corps contre Dansa. Mais l'ouragan ouvrit le passage aux pirates, en rejetant *la Lune* au large et les galères vers Gibraltar, palementes et éperons brisés.

Le lendemain matin, au cap de Gata, *la Lune* tombait sous le vent de six grands vaisseaux de Tunis (3), sous

(1) Le capitaine Peter Boniton, qui fut condamné le 4 juin 1609, à avoir « la teste tranchée et portée sur une bigue à teste de More, à l'entrée et embouchement du port » de Marseille (Arch. des Bouches-du-Rhône, série B, parlement de Provence, arrêts à la barre de 1609).

(2) H.-D. de Grammont, *Relations entre la France et la régence d'Alger : les deux canons de Simon Dansa*. Alger, 1879, in-8°. — *A true and certain report of the beginning, proceedings... of captains Ward and Dansker, the two late famous pirates*, by Andrew Barker. London, 1609, in-4°.

(3) Le 15 avril, l'escadre tunisienne avait capturé, par le travers de Car-

l'étreinte de deux mille pirates. Mais quelle étreinte! « Ces canailles la tastaient de tous costés. — Aborde, criait le renégat maltais Soliman à son vice-amiral. — Fais-le toi-même. Comment veux-tu que j'aborde la gueule d'enfer, » répliquait le renégat anglais George raïs. Et toute la journée, les pirates se contentèrent de hurler, dans un tintamarre effroyable de trompettes, clairons, timbales et cabaquans : « Rendez-vous! bonne guerre! rendez-vous! » Après s'être assurés, en se coulant sous le vent, que *la Lune* n'avait point porté toute son artillerie du même bord (1), tous s'éclipsèrent en tirant des milliers de mousquetades, auxquelles ripostèrent de meurtrières bordées. Deux de leurs pataches, qui ralliaient au bruit du canon, furent interceptées par Beaulieu, l'une contrainte de s'éventrer sur un écueil, l'autre capturée avec une centaine d'hommes.

Plus modeste que la taïffe des raïs algériens, la bande des corsaires tunisiens n'avait pas moins de puissance, et son chef, le bey, partageait le pouvoir avec le dey. Kara-Osman, de simple janissaire devenu « roy des volleurs », faisait la loi, avec ses acolytes et plusieurs forbans anglais (2). C'est à pareil gibier de potence que Beaulieu allait donner la chasse jusqu'au fond de leur repaire, achevant ainsi la poursuite que leur donnait le général des galères (3). Tandis

thagène, un vaisseau de La Rochelle qui allait à Malte avec les chevaliers Miron, Bas-Plessis et Boisgiraud et 86 marins du capitaine Guillaume Foucques. Lettre de Foucques au roi. Tunis, 21 mai 1609 (B. N., Franç. 16146, fol. 247).

(1) Le capitaine malouin Clément fit « des plattes formes pour changer notre canon d'un bord à l'autre » . 1601 (Jean Mocquet, *Voyages en Afrique*, p. 1).

(2) *Mémoires portants plusieurs advertissemens présentéz au roy par le capitaine* Foucques, capitaine ordinaire de Sa Majesté en la marine du Ponant, après estre délivré de la captivité des Turcs. Paris, 1612, in-8°.

(3) Avec six galères. Août 1609 (B. N., Franç. 3558, fol. 87). Quatre galères et deux galiotes de Bizerte n'avaient-elles pas eu l'audace de venir bloquer une galère florentine dans Marseille (Affaires Étrangères 1700, fol. 139).

qu'il mouillait à une lieue de Marseille, « au Blanc et Nègre soubz la vigne blanche, » il eut en effet connaissance d'un projet d'une hardiesse extrême, conçu par un marin provençal. En approchant de nuit de La Goulette, des chaloupes, montées de sept à huit mousquetaires, pouvaient revêtir de chemises soufrées les vaisseaux des pirates : une escadre de galères soutiendrait l'attaque et achèverait l'œuvre de destruction (1). Il n'y avait pas si longtemps que des chevaliers français, Du Vivier, Beauregard, Vincheguerre, de Matha, Fraissinet, avaient pris Mahomette, près de Tunis (2).

L'intrépide Beaulieu ne crut point l'entreprise au-dessus de ses forces, bien que *la Lune* n'eût comme satellites que la patache du Havre et une tartane marseillaise. A Cagliari, durant une relâche, il s'en ouvrit à ses officiers, qui lui donnèrent leur assentiment unanime. La nuit venue, — c'était le 23 juin, — il appareilla pour La Goulette, « en tirant quantité de canonades et jetant force feux en l'air en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Un labesche furieux », soufflant du sud, jeta l'escadrille hors de sa route : heureux contretemps, s'il permettait de rejoindre certain forban anglais, découvert du haut du perroquet, qui portait dans les flancs de son navire les fruits de deux années de rapines, plus d'un demi-million d'écus. Gardé à vue toute la nuit, Ward allait être attaqué à l'aurore, lorsque le lieutenant de

(1) Eugène Plantet, *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour* (1577-1580). Paris, 1893, in-8°, t. I, p. 4. — En 1608, un gentilhomme anglais Robert Élia ou Élyot, parti de Marseille, avait tenté de brûler à La Goulette les navires des bandits. Mais Kara Osman le fit envelopper par trois vaisseaux de guerre qui le capturèrent. Lettre de Guillaume Foucques à Henri IV. Tunis, 24 mai 1609 (B. N., Franç. 16146, fol. 249). — Sur une autre entreprise manquée par le duc de Guise, cf. les Arch. de Reims, coll. Tarbé, carton XII, pièce 112 : lettre de Baretti au duc de Savoie.

(2) En août 1602, sous pavillon de Malte (Agrippa d'Aubigné, éd. de Ruble, t. IX, p. 402).

quart, François de Hautefort, un protégé du gouverneur du Havre, donna ordre au timonier de mettre la barre au nord et laissa échapper la proie : « Je l'eusse faict jetter à la mer, » criait Beaulieu dans un accès de colère contre son lieutenant.

A Malte, où les vents le poussèrent, certain jour de fête que les chevaliers donnaient des régates en présence d'une foule élégante, notre capitaine espérait obtenir la faveur d'arborer la bannière de la Religion. Le refus du grand maître l'obligea de dépêcher un exprès vers le grand-duc de Toscane, commanditaire habituel de nos marins. En attendant, faute d'autre pavillon que « les livrées de sa bonne ou mauvaise fortune », Beaulieu ne put en arborer aucun, lorsqu'une douzaine de navires espagnols, à l'îlot de Galita, le sommèrent de hisser ses couleurs : c'est en capturant leur caravelle-aviso, aussitôt relâchée, qu'il put se faire connaître de leur commandant en chef, don Luis Fajardo, général des vaisseaux de Portugal et de la mer des Indes. Fajardo, lancé à la poursuite de Dansa pour lui arracher un prisonnier de marque, avait trouvé le corsaire embossé sous les canons d'Alger et hors d'atteinte.

Beaulieu proposa aux Espagnols une autre proie, celle qu'il convoitait lui-même. Le conseil de guerre hésitait, lorsque don Juan Fajardo, fils de don Luis, se déclara prêt à résigner sa charge de vice-amiral pour partager nos exploits. « Vamos de camarade », s'écrièrent alors les hidalgos, en se jetant au cou de Beaulieu ; et l'on convint qu'il mènerait l'avant-garde.

Comme *la Lune* doublait le cap de Carthage, le 29 juillet 1609, en serrant de si près la falaise que les vergues touchaient terre, elle eut avis des éclaireurs espagnols que c'était folie d'attaquer. Vingt-trois bâtiments de guerre reposaient à l'ancre sous la forteresse de La Goulette ; comme s'il n'avait pas suffi, pour les protéger, de

cinquante pièces en batterie sur les bastions et sur un cavalier voisin, ils alignaient eux-mêmes le chiffre formidable de cinq cent trente-huit bouches à feu. Beaulieu, sans sourciller, organisa l'attaque, et avec quels faibles moyens! Ouvrant le feu contre la forteresse, il lança de l'avant sa grande barque et une centaine d'hommes conduits par un futur Père de l'Oratoire, M. de Chanteloube, que tous les bateaux du bord suivirent par pelotons. « Il y avoit soubz la forteresse une galère arrivée d'Algers ceste nuict-là: je dis à M. de Chanteloube qu'il faloit la brusler à quelque prix que ce fust : de là, dépendoit toute l'exécution de nostre entreprise. »

L'héroïque lieutenant avança sous un ouragan de boulets, « à la miséricorde de coups de pierre, mousquetades, canonades et potz à feu. » Et il réussit. La galère prit feu. Le vaisseau de grand'garde, *la Madeleine* de 24 canons, attaqué de même, fut bientôt en flammes. Le vent propagea l'incendie parmi les navires voisins que nos petites barques, par escouades, assaillaient de feux d'artifices. Les Espagnols de Fajardo, restés à une lieue de la côte, se décidèrent alors à partager notre danger : trois de leurs chaloupes, pourvues au passage des lances à feu de *la Lune,* entraient dans la fournaise, sous la mitraille crachée par les canons d'une escadre en feu.

Il y avait là les six vaisseaux du vice-roi Kara-Osman, gouverneur de La Goulette (1), dont l'amiral était *la Perle* de Saint-Malo; les trois vaisseaux du pacha de Tunis que dirigeait, à bord du *Comte Maurice,* le renégat Saphan Raïs; deux autres divisions d'égale force appartenant à Mourad Raïs et à Mohammed Raïs, un bâtiment richement chargé à Constantinople à destination d'Alger. Bref, à eux seuls, seize navires de guerre n'avaient pas moins de 435 pièces de

(1) Conduits par le renégat corse Élie et le renégat maltais Soliman.

canon : et plusieurs, comme *le Comte Maurice* (1), *le Faucon de Portugal*, avaient le tonnage et l'artillerie puissante du bâtiment de Beaulieu (2). L'un d'eux s'échappait à la remorque de deux brigantins, quand un de nos plus braves soldats, Durbal, l'accrocha et le fit sauter. De toute l'escadre tunisienne, il ne restait plus que des carcasses fumantes. Et c'était justice (3). Car Tunis était un repaire de pirates.

John Ward notamment, ce forban anglais que Beaulieu avait serré de si près (4), à bord d'un beau vaisseau vénitien de cinquante-cinq pièces de canon *la Soderina*, puis sur une prise marseillaise, avait promené la terreur par toute la Méditerranée. Beaulieu la lui rendait avec usure, à lui et à ses forbans Edward Bisshop, Anthony Johnson, Toby Glanfield, William Graves, Binny, Harris, Samson Denball, etc. (5). Un historien a pu écrire que c'était la plus

(1) 750 tonneaux, 50 canons.

(2) La liste de l'escadre détruite est donnée par Emmanuel Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas* (1515-1612), traduite en français par I. D. L. La Haye, 1618, in-fol., fol. 667.

(3) Cascales, *Discursos historicos de la mui noble i mui leal ciudad de Murcia*. Murcia, 1621, in-4°, p. 257. Beaulieu y est appelé Philippe Prévost, sieur de Valunsleroje. — Le P. Dan, *Histoire de Barbarie et des corsaires* (1637), p. 346 : il nomme notre héros Beaulieu, dit Briaille, gentilhomme poitevin. — Mézeray, édit. de 1685, t. III, p. 1283. — Antoine de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, 2e édit. Marseille, 1696, in-fol., t. I, p. 455. — Mais les sources les plus sûres et les plus détaillées sont *les Mémoires* de Beaulieu-Persac, et *l'Histoire des Pays-Bas*, d'E. Van Meteren.

(4) L'histoire de John Ward, esquissée par E. Van Meteren, a été relatée tout au long par un prisonnier du forban : *A true and certain report of the beginning, proceedings, overthrows and now present state of captain Ward and Dansker, the tow late famous pirates*, from their first setting foorth to this present time, published by Andrew Barker, master of a ship, who was taken by the confederates of Ward and by them sometime detained prisoner. London, 1609, in-4° (British Museum, C 27 c. 6).

(5) Horatio F. Brown, *Calendar of State papers and manuscripts relating to English affairs, existing in the Archives and Collections of Venice*, t. XI (1607-1610), nos 268, 415, note, 575, 586, 595. — *Mémoires portants plusieurs advertissemens présentéz au Roy par le capitaine Foucques*, capitaine ordinaire de Sa Majesté en la marine du Ponant, après estre déli-

sanglante défaite infligée à l'islamisme depuis Lépante (1).

A la lettre comminatoire que lui envoya le lendemain Kara-Osman, vice-roi de Tunis, à la menace de se faire rendre raison d'un attentat commis par un Français (2), notre capitaine répliqua : « Je me mocque de tout cela ; je n'ai point de maistre en cette occasion que Dieu. » Et il ne voulut pas entendre parler d'entrevue ailleurs que sur son vaisseau, alors que son adversaire voulait l'attirer à terre, en offrant en otages femme et enfants. Au bout de huit jours, Beaulieu gagna Malte, après avoir pris congé de Don Luis Fajardo.

Émerveillés de l'incroyable aventure qui écartait pour eux le danger d'une attaque imminente, les chevaliers ne savaient « quel honneur et bonne chaire » faire au vainqueur. Ils le supplièrent, « si sa femme faisoit un fils », de le donner à saint Jean. Que dis-je! A la requête d'un grand-croix espagnol, l'enfant à naître fut reçu chevalier « dans le ventre de sa mère » et d'avance baptisé Alof, du prénom du grand maître Alof de Wignacourt.

Mais qu'il faut peu de choses pour ébranler le moral des plus braves! Le lieutenant François de Hautefort, peu disposé à poursuivre la campagne et persuadé que personne ne reviendrait du Levant, emporta toutes ses hardes à Messine. « La lascheté de cest homme de lie » fut le signal de la débâcle. Quatre cent soixante-dix hommes sur cinq cents désertèrent de Reggio, où se trouvait l'escadrille, à Messine. Beaulieu les suivit. L'appel à l'honneur ramena le plus grand nombre dans le devoir : pour les autres, la

vré de la captivité des Turcs. Paris, 1612, in-8° : réimprimé par Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, t. XV, p. 363.

(1) Julian S. Corbett, *England in the Mediterranean : A Study of the rise and influence of British Power within the Straits* (1603-1713). London, 1904, in-8°, t. I, p. 19.

(2) Les plaintes de Kara-Osman contre les pirateries françaises se trouvent dans B. N., Franç. 16113, fol. 406 v°.

menace d'être pendus, bannie partout par le vice-roi de Sicile, opéra ce miracle qu'au lieu de perdre des matelots, Beaulieu en recruta une centaine de nouveaux. Hautefort lui-même mendia sa grâce.

Au moment où l'escadrille doublait Malte, une patache de l'Ordre apporta la nouvelle que la division du chevalier de Fraissinet venait de succomber dans une rencontre contre les Turcs. L'affaire avait eu lieu dans les eaux de Chypre, à la hauteur de Baffa, entre trois galions et une patache de Malte et les cinquante galères du capoudan-pacha Khalil de Césarée. Un jour entier, le galion du commandeur de Fraissinet, soutenu par le vaisseau marseillais de Glandevès de Cuges, avait tenu en respect son adversaire, qui dut donner de sa personne et faire « tous debvoirs et de soldat et de capitaine ». L'ouragan de fer vomi par nos quatre-vingts pièces justifiait le nom d'*Enfer Noir* que les Turcs donnaient au galion. « Et je ne sçay ce qui fut advenu sans la mort du capitaine du gallion et la faute d'un de ses vaisseaux » (1), sans la fougueuse attaque aussi du renégat marseillais Mourad raïs, qui vint à bout de l'Enfer Noir (2).

Deux autres bâtiments armés par le chevalier d'Aubusson de La Feuillade, sur les côtes de La Rochelle, livraient bataille aux douze galères du renégat grec Mustapha, chargé de garder Rhodes. Ils leur firent subir « un merveilleux dommage » avant de succomber : à peine Mustapha venait-il de mettre aux fers soixante-dix des survivants,

(1) Salagnac à Henri IV. Péra, 7 octobre 1609 (B. N., Franç. 16146, fol. 283, 294).

(2) « Relation d'un voyage en Orient par Julien BORDIER, écuyer de Jean de Gontaut, baron de Salagnac, ambassadeur de France à Constantinople » (B. N., Franç. 18076, fol. 452 v°). Il rencontra à Alexandrette la flotte victorieuse et apprit de Mourad les détails du combat. — KARA DJEHENNEM, *Histoire des guerres maritimes*, ouvrage turc cité par J. DE HAMMER, *Histoire de l'empire ottoman*, trad. Hellert, t. VIII, p. 168.

qu'une salve triomphale des siens faillit le tuer (1). Notre ambassadeur à Constantinople eut la douleur de ne reconnaître, parmi les cinq cent cinquante prisonniers des deux affaires, que des Français, Cuges, La Feuillade, Chamois-Pontac, Saint-Martial, Visancourt et autres chevaliers.

Loin de se laisser abattre par l'appréhension d'une pareille infortune, Beaulieu ne vit là qu'une revanche à prendre. De fait, par le travers de Chypre, il servit au canon l'amiral de six caramoussals : le reste de l'escadre turque, qui arrivait d'Alexandrie, avait fait « conserve marseillage, c'est-à-dire sauve qui peust. »

Mais le lendemain, *la Lune* tombait au milieu de sept grands vaisseaux, dont la formation en croissant indiquait nettement qu'ils s'apprêtaient à l'envelopper. « Asseurément, cela est Danse qui vous cherche pour avoir raison du bruslement des vaisseaux de Tunis, gémissait Hautefort : quittes-leur cette prise que vous remorquiez au cul de votre vaisseau : quittes-leur, Monsieur! Vaut mieux perdre un bras que tout le corps. — Ny le bras, ny le corps, répliqua Beaulieu : qui a peur se cache! Allons à eux (2) ! » Et canonniers à leurs pièces, feux d'artifices aux hunes, pétards au bout des vergues, le brave pilote Emmanuel gouvernait droit sur l'amiral adverse au centre de la ligne, quand, ô stupeur! toute l'escadre abattit ses huniers sur les chouquets, salua de la trompette et envoya à notre bord tous ses capitaines et écrivains. Ce n'étaient point les corsaires de Dansa, mais une division hollandaise expédiée au-devant du convoi de Chypre. Et l'alerte finit par de mutuels toasts au roi de France et au comte de Nassau. « Fâcheuse

(1) Salagnac à Henri IV. Péra, 22 août et 5 septembre 1609 (B. N., Franç. 16146, fol. 267 v°, 269, 296).

(2) Les Marseillais ne savaient rien sans doute du passé de François de Hautefort, quand ils lui confièrent l'escorte de leurs convois le 10 novembre 1610 (Arch. des Bouches-du-Rhône, reg. 1 des insinuations de l'amirauté, fol. 297).

maladie que la peur! » concluait sentencieusement Beaulieu, « mary » de signaler la nouvelle défaillance de son lieutenant.

« A l'ouverture de Rhodes un matin, nous aperceusmes deux grands vaisseaux avec leurs barques derrière, lesquels faisoient chasse sur nous. Nous les attendismes et mismes le vent à la pane avec notre bannière de combat hors, laquelle fust recogneue. » C'était un ami qui arrivait, Beauregard, le général des galions du grand duc de Toscane; et il avait à bord Chanteloube. On devine avec quels transports de joie fut accueillie *la Lune*, désormais célèbre parmi les Infidèles sous le nom de *Dragon-Volant* (1). Nombre de Français servaient dans la phalange des chevaliers de Saint-Étienne, qui portait alors à un si haut point la renommée de la marine florentine (2) : tel, le chevalier de Lamy, capitaine d'une des tartanes de Beauregard (3) ; et Beaulieu à son tour allait se ranger sous « la croix d'or enchâssée d'or », que le duc Cosme de Médicis avait donnée à sa milice (4).

Guillaume de Beauregard était sur le théâtre d'un de ses fabuleux exploits. Dans la nuit du 20 octobre 1608, il gouvernait sur des vaisseaux suspects découverts près de Rhodes. Un caramoussal, où il avait cru distinguer le fanal du commandement, para l'abordage par une pluie d'artifices, qui embrasèrent en un instant le beaupré, la civadière et la contrecivadière de la capitane. Beauregard, de plus, avait l'éperon broyé, la galerie de proue brisée; et l'aube naissante lui dévoilait l'effrayante disproportion de

(1) J. DE HAMMER, trad. Hellert, t. VIII, p. 169.

(2) C. MANFRONI, *La marina da guerra del granducato Mediceo*. Roma, 1895-1896, 2 in-8°.

(3) Henri IV au duc de Toscane, 18 septembre 1608 (BERGER DE XIVREY, *Lettres de Henri IV*, t. VII, p. 616).

(4) En 1561. Il avait fondé également un port, Cosmopolis ou Porto-Ferrajo pour servir de base d'opérations aux chevaliers (THEVET, *Le grand Insulaire* : B. N., Franc. 15453, fol. 21).

ses forces, huit navires contre quarante-deux. Avec le concours du *Dieppe*, capitaine Lambert, il parvint néanmoins à réduire à merci son adversaire. Ce n'était point l'amiral turc, lequel était aux prises avec deux autres Français, Jacques Pierre et Simon de Saint-Jean, commandant les galions *Saint-Jean-Baptiste* et *Saint-François ;* les six cents hommes de l'amiral n'ayant pu résister à notre fougue, ce fut le signal de la débâcle des Turcs; la fuite éperdue de leur caravane vers Rhodes laissait entre les mains du vainqueur neuf galions, djermes ou caramoussals, douze cents hommes et un butin d'un million de ducats (1). L'opération était trop fructueuse pour ne pas prêter à récidive en 1609.

Elle se doublait, par surcroît, « d'une grande entreprinse en Sirie, de telle importance que toute la Chrestienté y prenoit part ». Il s'agissait de présenter aux rebelles de Syrie, notamment à l'émir de Saïda, Lagir-Ali, et à l'émir des Druses, Fakhreddin, allié du grand-duc, un prétendant au trône de Stamboul. Traqué par le sultan son frère, sa tête mise à prix, Jachya avait quitté Constantinople sous la robe d'un cordelier, gagné la Moscovie, puis la Bohême et l'Italie, cherchant appui près de l'empereur, du pape et enfin du grand-duc de Toscane.

Le mauvais temps, malheureusement, tint l'escadre tout l'hiver enfermée dans « le cul de sac de la mer du Levant », le golfe d'Alexandrette. Pour passer le temps, on échangea d'un bord à l'autre des invitations à dîner, où le sultan *in partibus* eut le mauvais goût de trouver mesquin la salve de trois coups dont on l'honorait, alors qu'on en tirait cinquante pour le roi de France. L'équipage de *la Lune* jouait des comédies dans les entr'actes des combats : car il y eut

(1) Gustavo Uzielli, *Cenni storici sulle imprese scientifiche, maritime e coloniali di Ferdinando I, granduca di Toscana* (1587-1609). Firenze, 1901, grand in-8°, p. 35, 67. — J. de Hammer, traduction Hellert, t. VIII, p. 169.

plusieurs descentes à terre; l'une eut pour témoins ou acteurs de nombreux gentilshommes qui commandèrent plus tard avec éclat les vaisseaux du roi, les chevaliers de Rhodes, de Miraumont, d'Arrérac, de l'Écluse, Beaumont de Castellane et Rigault. Trente mousquetaires et quinze piquiers de Beaulieu, abandonnés par un gros détachement italien qui détala, s'ouvrirent un passage, piques basses et les mousquetaires tirant un par un, au travers de huit cents Turcs Lorsque Beaulieu, las de l'hivernage, prit congé, le faux sultan « Jachya déboutonna son pourpoint en lui disant adieu. Il osta de dessus son estomach une grande pièce d'escarlate faicte en cœur, en broderie d'or, et la donna au capitaine, en disant que c'estoit la pièce de son cœur. »

« Prendre les galères de Bizerte et la forteresse de La Goulette avec tous les navires qui se rencontreront dessoubz », tel est le nouveau projet de Beaulieu. Mais n'ayant plus que trois cents hommes, il en vint demander deux cents autres au grand maître de Malte : « Je donneray à la forteresse avec pétards et eschelles », disait-il à Wignacourt, pendant que vos galères garderont les deux avenues qui mènent de Carthage et de Tunis à La Goulette. Mais que ne peut la jalousie ! Dans la crainte de rehausser la gloire de leur rival, les chevaliers de Malte décidèrent, en conseil, de lui refuser leur concours.

Beaulieu revint donc pacifiquement en France en couvrant de son escorte un convoi marseillais. Le 14 mai 1610, il était en vue de Marseille : assez peu d'humeur à subir la quarantaine, il força et rompit la chaîne du port; et la salve de cinquante coups, qu'il tira en signe de joyeuse arrivée, « estonna tellement les maisons que toutes les vitres se mirent en pièces ». Loin de lui tenir rancune de cet acte d'indiscipline, le 18 mai, le premier président Du Vair le supplia de rassembler ses hommes, afin d'organiser la défense du port. Un exprès avait apporté la nouvelle de

l'assassinat de Henri IV, dans l'instant où quatre-vingts galères se réunissaient à Barcelone pour surprendre Marseille. Beaulieu débarqua vingt coulevrines, six cents mousquets, cinq cents grenades, qu'il prêta aux consuls, et il ne prit la poste pour Paris que tout danger conjuré.

Cependant, Guillaume de Beauregard poursuivait en Orient le cours de ses succès. En juin, il croisait entre Chypre et la Caramanie les quarante galères turques de Mustapha le Grec. Mustapha commit la faute de partager sa flotte en deux escadres, dont une seulement devait charger. Après une demi-journée de combat, il prenait la fuite vers Famagouste, laissant cinq galères sur le champ de bataille (1).

Le 10 septembre, un autre frère d'armes de Beaulieu, Simon de Saint-Jean, en croisière au large de Scarpanto, découvrit trente-deux voiles venant de Chio. Au lieu de la caravane d'Égypte qu'il guettait, c'était une grosse flotte, c'était l'élite des Janissaires qui lui tombait dessus. Et Simon n'avait que sept cents hommes, en bonne partie français (2), à bord du *Saint-Louis,* d'une carraque et d'une patache napolitaines, qu'avaient renforcés, il est vrai, un vaisseau maltais et un bâtiment sicilien.

Sans se décontenancer, Simon forme son escadrille en triangle, afin de faire face partout aux galères turques qui s'avancent en-demi lune pour l'envelopper. Tout le jour, son canon les tient à distance. Le lendemain, on se bat au mousquet, puis bord à bord. Une salve bien dirigée du *Saint-Louis* désempare *la Réale* ottomane qui se traîne pénible-

(1) J. de Hammer, traduction Hellert, t. VIII, p. 170.

(2) Il y avait longtemps que nos marins se battaient sous le pavillon de Naples. En 1602, les frères d'Orenge, Alexandre et Pierre, tous deux de Forcalquier, commandaient deux vaisseaux Napolitains « ordonnéz pour faire la guerre aux Turcqs ». A la relâche de l'île de « Cacamo en Barbarie, » Alexandre tua un de ses soldats natif de Tarascon (B. N., Franç. 5809, fol. 184).

ment, avec l'aide de deux autres hors de portée. Mais les assaillants se pressent en tel nombre que le vaisseau de l'ordre de Malte n'a pas moins de six galères acharnées à sa perte : sur *le Saint-Louis*, les Turcs grimpent de chaque côté en longues grappes accrochées aux haubans ; un peloton de Janissaires envahit déjà la galerie qui accède à la chambre du capitaine, lorsque Simon de Saint-Jean dirige contre eux une charge furieuse : il abat de sa main cinq adversaires et, faisant quitter les mousquets pour les piques, il jette les intrus par-dessus bord. Un pierrier, tirant à mitraille, enfile une galère qui a donné de l'éperon dans un de ses sabords ; une bordée en coule une seconde. Et le 12 septembre, après trois jours de combat, le général de la mer Giaffer Pacha, las et blessé, s'avouait vaincu en battant en retraite sur Rhodes. Il était temps. *Le Saint-Louis*, dont sept cents projectiles avaient fait une écumoire, avait quatre pieds d'eau dans la cale.

A son retour à Naples, le héros se surpassa encore par la belle réponse qu'il fit aux offres alléchantes du vice-roi marquis de Santa-Cruz : « Je suis Français pour la vie », s'écria-t-il, et repoussant dédaigneusement la proposition d'entrer au service de l'Espagne, il se hâta d'obéir à l'ordre de rappel, signé de l'amiral duc de Guise, que lui apportait Vincheguerre (1).

Un autre de nos capitaines de vaisseau, M. de Ligny, se faisait tuer en opérant une reconnaissance le long des côtes dalmates, où il méditait un coup de main (2). Un Français encore, Vacquéras, grand commandeur de la langue de Provence, dirigeait l'expédition des chevaliers de Malte contre

(1) *Discours véritable du combat rendu par le capitaine Simon de Saint-Jean, de Marseille, contre l'armée turquesque, autour des isles de Rhodes et Scarpante*. Lyon, 1610, in-8°.

(2) Le baron de Salagnac à Henri IV. Péra, décembre 1609 (B. N., Franç. 16146, fol. 304 v°).

Corinthe, où cinq cents Turcs demeurèrent prisonniers (1). Et le duc d'Épernon, le comte de Candale combattaient aux côtés de l'amiral Inghilrami, lorsque l'escadre florentine s'empara du château d'Agaliman, non loin de l'antique Séleucie, avec tous les bâtiments en rade (2).

Ces appuis discrets prêtés aux adversaires des Turcs marquaient l'oscillation de notre politique. Si le roi Henri IV tablait encore sur l'entente franco-turque pour trouver des débouchés dans le Levant et l'Océan Indien, il rêvait d'une république chrétienne qui se serait dressée contre l'Islam. Le duc de Nevers surtout y songeait sérieusement (3). Les événements allaient le servir en nous mettant, coup sur coup, aux prises avec deux États musulmans, vassaux de la Sublime Porte.

III

LA FIN DU CAPITAINE DIABLE

L'affaire du Bastion de France semblait s'arranger; les populations algériennes, lésées dans leur trafic par sa destruction, en réclamaient le relèvement; un referendum « où s'étaient signéz plus de deux mil cinq cens hommes, promettait de faire servir leur enfans de rampart pour la deffence de ladite forteresse (4) »... quand un geste malheu-

(1) En 1611, selon J. de Hammer, trad. Hellert, t. VIII, p. 203; — en 1615, selon Mathieu de Goussancourt, *le Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Hiérusalem, dits de Malte*. Paris, 1643, in-fol., t. II, p. 344.

(2) En 1613 (J. de Hammer, t. VIII, p. 203).

(3) Waclaw Sobieski, *Henryk IV wobec Polski i Szwecyi*. Krakow, 1907, in-8°, p. 241 : Plan Krucyati a wyprawa Ks. de Nevers r. 1602. — Drapeyron, *Un projet français de conquête de l'empire ottoman au XVIe et au XVIIe siècle*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1er septembre 1876).

(4) B. N., Franç. 17329, fol. 410 et 412 : « Mémoire pour le restablis-

reux déchaîna pour vingt ans la guerre avec Alger.

En novembre 1609, Simon Dansa, *le capitaine Diable*, quittait Alger les armes à la main, en livrant bataille aux Turcs à la tête des captifs français, anglais et flamands qu'il avait rachetés et mis à son bord. Ses anciens compagnons d'armes eurent quatre cents hommes tués, blessés ou jetés à la mer. Mais ce qui les révolta le plus, ce fut l'enlèvement subreptice de deux canons du dey, que Dansa offrit au gouverneur de Provence (1). Car le capitaine Diable avait obtenu l'autorisation de rejoindre à Marseille sa femme et ses enfants, à la condition de « faire la guerre contre les pirates de la mer du Levant » (2). Aux lettres royales d'absolution, le Père Cotton avait ajouté comme pénitence le rapatriement de dix Jésuites esclaves à Alger. Avec ses trois vaisseaux, avec un magnifique galion des Indes qu'il venait de capturer à l'entrée du port de Séville et qui pouvait porter à lui seul un millier d'hommes (3), Dansa ne projetait rien moins que de s'emparer d'Alger : qu'on lui permît seulement d'arborer nos couleurs (4), et d'un coup, il supprimait la piraterie, en renouvelant contre son ancien repaire l'exploit de Beaulieu.

sement du Bastion de France. » — Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII[e] siècle*. Paris, 1897, in-8°, p. 21. — Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque*. Paris, 1903, in-8°.

(1) H.-D. de Grammont, *Relations entre la France et la Régence d'Alger : les deux canons de Simon Dansa*. Alger, 1879, in-8°. — Emmanuel Van Meteren, *l'Histoire des Pays-Bas* (1618), fol. 667.

(2) Avec ses deux vaisseaux. Lettres patentes de Henri IV, avril 1609 (B. N., Franç. 5809, fol. F.) D'après Van Meteren, il n'avait rallié le pavillon algérien qu'après avoir dissipé en débauches ses biens à Marseille.

(3) Horatio F. Brown, *Calendar of State papers and manuscripts relating to Englisch affairs, existing in the archives and collections of Venice*, t. XI (1607-1610), n[os] 663, 687, 712, 730, 737 : le capitaine Diable prit la poste pour Paris en compagnie du duc de Guise. On l'appelait Simon Dansa, Dansker, Dantziger, Simon Simonson de Flessingue ou le capitaine flamand.

(4) Mai 1610 (H. F. Brown, t. XI, n° 916).

On ne l'écouta point, et l'on fit de lui un policier. Les Marseillais restreignirent son rôle à l'escorte de leurs convois (1), des trois convois de six bâtiments chacun qu'ils avaient résolu de former annuellement : le capitaine général, choisi par la chambre de commerce, avait défense d'abandonner son poste sous peine de châtiment corporel (2). Mais, téméraire comme toujours, Simon Dansa commit la faute d'être imprudent. Dès son premier voyage, il tomba dans le piège que Beaulieu-Persac avait su éviter l'année d'avant; et la capture de Dansa et de son lieutenant à La Goulette fut la revanche de Kara-Osman. L'escadre, privée de chefs, regagna la Provence sous le commandement du capitaine Pierre (3). Dansa était mort.

Mais le ressentiment des Algériens lui survécut; les deux canons enlevés par lui nous valurent d'interminables représailles; les raïs d'Alger, presque tous renégats, n'avaient pas moins de quatre-vingts vaisseaux, « les mieux armés qu'il fût possible de voir » (4). Et vivant exclusivement de la course, ils mettaient en coupe réglée le commerce méditerranéen. Bien loin que le sultan eût aucune action sur eux, leur corporation, la taïffe, tenait en tutelle le pacha turc, qui se trouvait en fait l'hôte d'une république. Des Juifs assuraient l'écoulement des prises à Livourne, à Civitta-Vecchia, à Ma-

(1) Suivant contrat passé le 28 août 1610 avec la chambre de commerce, Dansa devait emmener trois vaisseaux de guerre (Arch. des Bouches-du-Rhône, registre des insinuations de l'amirauté de Marseille, registre 1, fol. 291).

(2) Antoine de Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. I, p. 455.

(3) Alberi, *Relazioni degli Stati Europei lette al Senato dagli ambasciatori Veneziani : Francia*, 2e série, éd. Barozzi, t. I, p. 495. — Ruffi, t. I, p. 456. — Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*, p. 36, note 3.

(4) Le P. Dan, *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*. 1636, in-4°. — Eugène Plantet, *Correspondance des deys d'Alger avec la Cour de France* (1579-1833). Paris, 1889, in-8°.

jorque (1)... Que dis-je! De Marseille, des indicateurs mandaient les départs et la route des navires chrétiens (2). Pour comble d'infortune, après les Tunisiens et les Algériens, une nouvelle mésaventure nous aliéna les gens du Maghreb.

IV

LA BIBLIOTHÈQUE DES CHÉRIFS MAROCAINS

Là, les Anglais avaient obtenu contre leurs rivaux un décret d'expulsion, en donnant à entendre que la trêve ménagée, en 1608, entre le roi catholique et les Pays-Bas par les soins de la France, entraînait entre les trois pays une alliance, dont le Maroc pâtirait. Notre diplomatie para le coup : non contente de s'assurer, le cas échéant, d'une base navale à Larache (3), elle obtint du chérif Moulaï Zidân des capitulations semblables à celles que nous avait concédées le sultan (4). Enfermé dans un étroit sachet de

(1) Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII[e] siècle*, p. 28.

(2) « Mémoire sur le trafic : M. Brasset » (B. N., Franç. 3653, fol. 67).

(3) Henri IV avait « contracté alliance avec le roy de Maroc et obtenu de luy le port de Larache pour retraitte de ses navires et des navires hollandois » (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 168).

(4) Lettre de Moulaï Zidân au juif Samuel Pallache, son représentant auprès des Provinces-Unies, 13 février 1612 (Comte H. de Castries, *les Sources inédites de l'histoire du Maroc*, t. II). — Et du même, *Autour d'une bibliothèque marocaine*, dans le *Journal des Débats* du 20 octobre 1907. — Ch. de La Roncière, *la Question marocaine d'antan*, dans le *Correspondant* du 25 août 1907. — Le P. François d'Angers, *Histoire de la mission des pères capucins de la province de Touraine au royaume de Maroc en Afrique*. Niort, 1644, in-8°. — *Lettre escrite en réponse de diverses questions curieuses sur la partie de l'Afrique où règne aujourd'hui Muley Arxid, roi de Tafilete*, par M*** qui a demeuré vingt-cinq ans dans la Mauritanie. Paris, 1670, in-12. — Purchas, *His Pilgrimage*. London, 1626, in-fol., p. 698 : of the kingdome of Marocco.

soie à ramages, le traité allait partir pour la France à bord de *la Notre-Dame-de-la-Garde*, lorsque tout l'échafaudage de notre politique s'écroula. La cause? Une disparition de manuscrits.

A la suite d'une bataille malheureuse contre le « magissien » Abou Mahalli, Moulaï Zidân se repliait de Marrakech vers Saffi, afin de gagner par mer le sud du Maroc. Réquisitionnant *la Notre-Dame-de-la-Garde* en vertu des récentes conventions, il plaça « sous la sauvegarde de l'estendart de France, qui est franq et libre par tout le monde, » et sous la surveillance de notre agent diplomatique Jean Philip Castellane, tout ce qu'il avait de plus précieux : son sceptre et sa couronne, une bibliothèque assez riche pour former soixante-treize grands ballots, des caisses scellées, les cent soixante-dix vêtements de la garde-robe royale et jusqu'aux pantoufles de la sultane favorite, où se jouaient les mille feux de magnifiques pierreries (1). La cargaison, à destination d'Agadir, y arriva le 16 juin 1612. Mais elle ne fut point mise à terre, faute pour le chérif de payer l'affrètement : une nuit, le capitaine provençal, las d'attendre une solution, appareilla pour la France. Il était encore à la hauteur de Salé le 5 juillet, lorsqu'il tomba au milieu des quatre vaisseaux de Juan de Lara, détachés en croisière par l'amiral Luis Fajardo. La lutte était impossible. Il fallut mettre pavillon bas. Maître et contre-maître, la hart au col, subirent le supplice de la cale sèche; Castellane fut jeté dans les cachots de Cadix, la cargaison confisquée en raison de sa provenance, le mobilier envoyé à Madrid; et les quatre mille vingt manuscrits de la bibliothèque, invento-

(1) Comte H. de Castries, *Autour d'une bibliothèque marocaine.* — « Mémoire des hardes du roy Muley Sidan, prises dans le navire de Marseille où estoit Castellane » (B. N., Franç. 16147, p. 21). — *Historia de la vida y hechos del rey D. Phelipe III,* chap. XLVIII (M. Casiri, *Bibliotheca arabico-hispana Escurialensis.* Matriti, 1760, in-fol., t. I, p. iv.

riés à Lisbonne, furent déposés au monastère de l'Escurial (1), où ils se trouvent encore partiellement.

Et savez-vous de quelle perte Moulaï Zidân s'affecta le plus? Des babouches de sa favorite? de sa garde-robe? de sa couronne? — Non. Ce qui peina le plus ce « roi barbare », ce fut la disparition de ses livres, parmi lesquels une légende fabuleuse comptait les ouvrages autographes de saint Augustin, honoré comme un marabout par les Marocains. Ces soi-disant autographes étaient en effet à l'Escurial, sous la même clef que la bibliothèque chérifienne : mais ils provenaient d'une tout autre origine (2).

Pour rentrer en possession de sa bibliothèque, Moulaï Zidân fit agir les États généraux de Hollande et le sultan, offrant en retour « quatre ou cinq centz mil escus d'esclaves » (3). De ce paiement en nature, nos malheureux compatriotes faisaient les frais; les facteurs, les marchands résidant au Maroc, les cent dix-huit naufragés de *la Notre-Dame* de Marseille (4) étaient acheminés en longues chaînes vers la cézenne de Marrakech, pour y subir « l'excessive pesanteur des fers » de l'esclavage.

Castellane ne trouva point grâce devant l'opinion. Sans que le crime eût été consommé, sans même que la présomption de vol pût être établie à sa charge, alors qu'il paya de sa vie la défense du dépôt à lui confié, — car il mourut à Cadix, — ce fut un lieu commun de l'accabler

(1) Sur la réquisition de Juan de Peralta, prieur de l'Escurial. 1614 (*Revista de Archivos*, t. VII (1877), p. 220).

(2) Du monastère de Spanheim, en Allemagne. Le fol. 1 de ce ms. en onciales a été reproduit par P. Ewald et G. Loewe, *Exempla scripturæ Visigoticæ*. Heidelbergæ, 1883, in-fol., pl. 1.

(3) Lettre de Cochefillet de Vaucelas, ambassadeur à Madrid, 9 juillet 1615 (B. N., Franç. 16116, fol. 396). — Lettre de Harlay de Césy, ambassadeur à Constantinople, 23 septembre 1617 (B. N., Franç. 16738, fol. 116).

(4) En 1614 (Affaires Étrangères, *Maroc, Correspondance consulaire*, t. I, p. 9).

des épithètes de traître, perfide, renégat, « maraud de Marseille, affronteur » (1). Moulaï Zidân était plus équitable. A présupposer que ledit Castellane fût un voleur, disait-il à Louis XIII, c'était à Votre Majesté seule d'en connaître; Votre Majesté a les mêmes motifs de demander raison au roi d'Espagne d'une insulte faite à un ambassadeur et à la bannière de France que, moi, j'ai d'avoir satisfaction de vous (2).

La thèse était inattaquable; mais la solution de l'affaire restait des plus laborieuses, car l'Espagne n'était point d'humeur à rendre les effets d'un belligérant. Aux lettres réitérées de Louis XIII, aux diplomates Boniface Cabannes (1617), Claude Du Mas, François de Razilly (1619), le chérif répondait par une fin de non-recevoir, tant qu'on ne lui aurait pas rendu ses chers livres : et il refusait de libérer les captifs dont il s'était saisi comme gage, tant « l'intérest excède la cortoysie parmy les Mores » (3). Sur l'invite d'un « gentilhomme maure » qu'il dépêcha en France (4), les relations commerciales furent pourtant reprises.

Que dis-je! une Compagnie parisienne, dont le gros financier Regnault de Montmor était le plus bel ornement, tenta d'obtenir le monopole du commerce maritime au Maroc : « Nul estranger ne pourrait négotier en ces terres, portz et rivages que soubs l'adveu de la Compagnie, bannières et marques d'icelle ». Prospecteur et diplomate à la fois, M. de La Molle devait noter « les commoditéz du pays, qualité de l'air, fertilité du terrouer », dresser l'hydrogra-

(1) Lettres de Harlay de Césy cité, de Saint-Mandrier, de Razilly, etc.

(2) Antoine de Salette, dit Saint-Mandrier, au roi. Maroc, 1er janvier 1618 (B. N., Franç. 16148, fol. 218, ex-fol. 78).

(3) Antoine de Salette, dit Saint-Mandrier, au roi. Maroc, 1er janvier 1618 (B. N., Franç. 16148, fol. 118). Autres lettres de lui, du 15 juin 1617 (*Ibidem*, fol. 2), et du 20 février 1619 (B. N., Franç. 16149, fol. 41).

(4) *Lettre escrite*, p. 31.

phie du port d'Aier, dans la province de Doukkala, et, si une garnison de cinquante hommes suffisait à le défendre, en obtenir l'octroi. Cette ville forte avait été concédée à un capitaine de marine toulonnais, Antoine de Salette, dit Saint-Mandrier, banni de France à la suite d'un duel et devenu favori de Moulaï Zidân. Mais on escomptait l'adhésion du capitaine aux statuts de la Compagnie, dont il serait l'avocat à la cour chérifienne pour nous nantir du monopole convoité (1).

Le beau rêve! trop beau, hélas, car il ne tarda guère à s'envoler. Voici comment. A la requête des captifs retenus à Marrakech, Louis XIII expédiait comme diplomate « une personne qualifiée, plus vigilante que le sieur Claude Du Mas » (2). Premier capitaine en la marine du Ponant (3), chef d'escadre des garde-côtes normands (4) et marin renommé, le chevalier Isaac de Razilly pouvait servir efficacement avec ses trois vaisseaux (5) tant les intérêts de la nation que les projets de notre Compagnie de commerce.

Le 4 octobre 1624, il mouillait en rade de Saffi. En dépit du soin qu'il prit de notifier sa qualité d'ambassadeur, on lui tendit un guet-apens, dont une traîtrise récente montre que, chez certains peuples, c'est affaire de tempérament.

(1) Instructions données à M. de La Molle (B. N., Franç. 19579, fol. 179).

(2) Les captifs de Marrakech au roi. 4 décembre 1622 (Affaires Étrangères, *Maroc* (1577-1693).

(3) Suivant brevet de l'amiral Henri de Montmorency. 23 décembre 1623 (Marquis DE RASILLY, *Généalogie de la famille de Rasilly*. Laval, 1903, in-4°, p. 258).

(4) Suivant lettres patentes de Louis XIII. 17 février 1624 *(Ibidem*, p. 259).

(5) Que Louis XIII lui avait donné ordre d'emmener. 10 mai 1624 (*Ibidem*, p. 259). — C'était *le Saint-Louis* (400 tonneaux, 23 canons et 20 pierriers) que Razilly commandait, la patache *la Catholique* (100 tonneaux, 10 canons et 8 pierriers), que commandait l'année précédente La Fosse-Bénard. Congé de l'amiral du 24 juillet 1624 (Arch. nat., Z^{1d} 6, fol. 54, 90). États de la marine (Arch. nat., *Marine* B^4 1 : B. N., Nouv. acq. franç. 9386, fol. 433).

Il débarquait sans méfiance avec une suite somptueuse de gentilshommes, gardes du corps, aumôniers, trompettes et violons, lorsque la populace se rua sur lui, garrotta ses gens et dirigea les prisonniers vers le camp du chérif. Saint-Mandrier, qui arrivait par mer au-devant de l'escadre, prit l'épouvante et tenta de s'esquiver : il n'y parvint pas. Accusé de trahison, il paya de sa tête les complaisances qu'il avait eues pour des compatriotes (1). A Razilly, les Marocains firent un crime de n'avoir pas compris les termes de son sauf-conduit, qui n'aurait été que pour vingt-cinq personnes et non pour cinquante : avant de le relâcher, ils exigèrent de lui une caution et gardèrent en otages sa suite, son neveu et deux Capucins sur trois, pour être assurés ainsi qu'il rapporterait dans les six mois la fameuse bibliothèque du chérif ou l'équipolent (2).

Les mois, les années passèrent. Razilly ne reparut point. La condition des otages empirait de jour en jour. Épouvantés par les tortures, les mutilations, la menace de voir distiller dans leurs plaies du lard bouillant, des captifs apostasiaient; d'autres guidaient aux parages de Terre-Neuve les pirates de Salé, qui, en une seule campagne, enlevaient quarante bateaux du Havre (3).

Razilly avait-il donc oublié sa promesse? Non. « Je n'auray jamais jour de contentement que je ne les aye vëus en liberté », disait-il en songeant aux captifs (4). Et il quêtait leur rançon à Paris, à Rouen. Mais la guerre civile, puis

(1) Cespedes y Meneses, *Historia de D. Felipe el IV*. Lisboa, 1631, in-4°, p. 506.

(2) *Lettre escrite*, p. 171. — Richard, *le Véritable père Josef*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2ᵉ série, t. IV, p. 181. — Le P. François d'Angers, *Histoire de la mission des Pères capucins de la province de Touraine au royaume de Maroc en Afrique*. Niort, 1644, in-8°, réédition de Rome, 1888, in-16, p. 7.

(3) G. Fagniez, *le P. Joseph*, t. I, p. 373.

(4) Isaac de Razilly à Richelieu. Rouen, 25 mars 1627 (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 113).

la guerre contre l'Angleterre, en nécessitant sa présence à la tête des garde-côtes, l'empêchèrent de donner à l'affaire marocaine une solution ; quand et comment prit fin l'intolérable situation des captifs? La suite nous l'apprendra.

V

MARSEILLE ET LES CORSAIRES BARBARESQUES

La piraterie, maintenant déchaînée tout le long des côtes barbaresques, « dévorait insensiblement la substance du peuple » ; Marseille surtout souffrait. « C'est une des plus grandes villes de vostre Estat, disaient au roi ses consuls; la mer est son terroir, le commerce est son aliment et sa vie ; toutes ses facultés consistent en deniers, et tous ces deniers en la foy de ceux qui négocient (1). » Pourquoi ces négociants sont-ils la proie de pirates si hardis qu'il faille couvrir de garde-côtes les rives provençales (2)!

Par ses relations avec Paris, Amsterdam, Hambourg et le Ponant, par ses lignes de navigation sur Barcelone, Gênes, Livourne et Civitta-Vecchia, par les soixante-dix navires affectés au seul trafic du Levant, Marseille était l'emporium du commerce européen. Le spectacle de trois cents bâtiments en rade, un port capable de contenir des flottes entières, un mouvement commercial de huit millions d'or, l'accroissement incessant de la population stupéfièrent les ambassadeurs vénitiens venus pour étudier les causes de

(1) Cahier de doléances de Marseille. 18 janvier 1620 (Plantet, *Correspondance des beys de Tunis,* t. I, p. 43, note).

(2) En répartissant les galères par petits détachements à Marseille, Toulon et Antibes. Cahier du tiers état aux États de 1614 (B. N., Franç. 23699, fol. 114 v°).

la déviation du commerce levantin, jadis orienté vers Venise (1).

Ces causes étaient multiples. Le fret surtout n'y était grevé que de faibles droits : 1 pour 100 à l'entrée et à la sortie pour le pavillon étranger, 9 pour 100 pour les assurances, 10 pour 100 à payer en territoire turc : au lieu qu'à Venise, la taxe du cottimo, le taux excessif des assurances, la moins-value du change, l'instabilité du crédit écrasaient le négoce sous leur faix. Autre avantage : les équipages marseillais naviguaient à la part; c'est dire qu'ils avaient intérêt à défendre la cargaison (2).

En dépit de la concurrence anglo-flamande qui s'était développée à la faveur des guerres de la Ligue, Marseille devait sa fortune aux lignes du Levant, aux Échelles (3) : Alexandrie fournissait les tapis du Caire et les épices de l'Inde; Saïda les cotons et les raisins de Damas; Alexandrette les soies de Perse; Smyrne les laines et les cordouans d'Asie-Mineure; Constantinople achetait les draps de Paris et les bois du Brésil. Chypre, la Morée, la Crète n'avaient point de services réguliers, et le trafic algérien avait perdu de son importance, car les raïs ne respectaient point notre pavillon et « battaient à outrance » nos capitaines, lorsqu'ils avaient trouvé à bord des marchandises espagnoles (4). L'Espagne était, après les Échelles, notre meil-

(1) « Relazione di Francia di Andrea Gussoni ed Agostino Nani (1611) », dans les *Relazioni degli Stati Europei lette al senato dagli ambasciatori Veneziani*, édit. Alberi, Barozzi et Berchet, série II, Francia, t. I (1857), p. 493.

(2) Comparez à la relation vénitienne l'exposé fait à Séguiran par les délégués marseillais : Voyage et inspection de M. de Séguiran sur les côtes de Provence. 1633 (Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 1 : publié par Eugène Sue, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, t. III, p. 223, dans la Collection des documents inédits).

(3) Quinze vaisseaux marseillais allaient annuellement à Alexandrie, huit à Saïda, vingt à Alexandrette, douze à Smyrne, dix à Constantinople.

(4) Plainte de De Caen et autres capitaines transmise par Louis XIII au

leur client; les réaux indispensables pour le négoce levantin, les muscades, le poivre, le sucre, la cochenille, les perles de l'Inde s'y échangeaient contre les merceries et les toiles de France, les cotons et les soies du Levant, qu'apportaient annuellement une quarantaine de bâtiments. En Italie, au contraire, en Corse et en Sardaigne, notre trafic était moindre, faute de fret de retour. Enfin, des commerçants marseillais allaient à Tétouan, Salé et Saffi troquer du tabac pour de l'or, du safran pour des plumes d'autruche.

Mais vingt ans après la visite des ambassadeurs vénitiens, tous se plaignaient de la « déchéance du négoce ». Ils en donnaient pour cause « les voleries des corsaires, les oppressions des ministres du Grand Seigneur, les malversations des consuls, les fréquentes banqueroutes des gens de marine, les fraudes commises aux contrats de sûreté », les vexations des fermiers du roi pour les négociants étrangers établis à Marseille.

Quantité de parasites vivaient en effet sur l'étranger. Voici quelles « avaries » ils infligeaient à ses navires : l'abandon d'un baril de poudre ou d'une pistole au gouverneur du château d'If, en guise d'hommage; un mousquet à la ville, comme don de joyeuse arrivée; quatre livres de confitures au lieutenant de l'amirauté; un droit d'ancrage à verser au fermier de la gabelle; un droit d'attache levé depuis un temps immémorial par les Bausset de Roquefort; enfin, un impôt de 1/2 pour 100, « la table de la mer », concédé par Henri IV à Libertat et perçu par ses héritiers. Certains privilèges pesaient depuis des siècles sur le commerce maritime; le droit de 2 pour 100 que le duc de Savoie faisait payer à nos barques passant au large (1), remontait à une

duc de Guise. 3 janvier 1631 (Guerre, Arch. historiques 15, p. 9. — B. N., Nouv. acq. franç. 4967, fol. 73).

(1) Cf. les « différens des rois de France avec les ducs de Savoye, nommément pour le droict d'exiger 2 °/₀ de toutes marchandises qui se

époque où la Provence n'était pas réunie au domaine, où le terrible corps à corps de la guerre de Cent ans forçait à abandonner à autrui la protection de nos marins.

Et quel cauchemar dès qu'au signal paru sur la haute tour du monastère de Lérins, une traînée de feu courait de cime en cime, de pointe en pointe, à Sicyé, au cap de l'Aigle, partout où il y avait des guetteurs en vigie dans leurs logettes. Il suffisait d'une demi-heure pour donner l'alarme au littoral entier, depuis Antibes jusqu'à la tour de Bouc.

Pour sauvegarder l'existence de leurs Compagnies de pêche au corail, les Marseillais usaient néanmoins vis-à-vis des pirates d'une grande longanimité. Mais dès 1613, ils étaient obligés d'évacuer leur poste fortifié de la Fiumara Salata à trente milles de Bizerte (1) : aux paroles de paix que portait en 1614 le vice-amiral Théodore de Mantin, les Tunisiens répondirent par la capture de vingt-deux barques provençales, par la mise à la chaîne de tous les Français (2). Nos pertes n'atteignirent pas moins d'un million huit cent mille livres pour une seule saison (3), malgré la croisière de Mantin (4).

Outrés du procédé, les Marseillais armèrent cinq vaisseaux, deux pataches, quinze cents hommes, et remirent au capitaine Jacques de Vincheguerre ou Vinciguerra leur étendard, que l'évêque bénit solennellement au départ le 14 mars 1616. Encore n'avaient-ils pas un vaisseau que Marseille et Esprit de Castellane avaient été quérir à Hon-

transmarchent par la mer de Nice ». 1600-1633 (B. N., Franç. 17863, fol. 139).

(1) Lettre du duc d'Osuna. Palerme, 7 mars-22 juin 1613 (*Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. XLIV, p. 456, 511).

(2) Paul Masson, *Histoire du commerce... au XVIIe siècle*, p. 36.

(3) B. N., Franç. 3653, fol. 67. — Ruffi, t. I, p. 458.

(4) Qui offrit d'aller combattre les quatre forbans anglais sortis de La Goulette. 1615 (Ruffi, t. I, p. 457).

fleur (1), soi-disant pour aller au Pérou, mais que les Espagnols confisquèrent au passage du détroit de Gibraltar (2). Aux compagnons de Vincheguerre, un poète vaticinait la victoire sur les Maures mécréants :

« Tantôt, riches de la perte
De Tunis ou de Bizerte,
Sur nos bords étaleront
Le coton pris en leurs rives
Que leurs pucelles captives
En nos maisons fileront (3). »

Combien le poète se trompait! Vincheguerre (4), son fils Philandre, le chevalier de Montolieu, Jean-Paul Moustiers, Scipion, Boilhou, avaient décidé « d'arriver de jour en toute promptitude » sur La Goulette, pour frapper un grand coup. Le 25 mars, malgré « quantité de canonades », la tentative échoua. Le capitaine Boilhou la renouvela le 6 avril en conduisant toutes les chaloupes à l'attaque de la flotte massée sous la forteresse. Mais, moins heureux que Beaulieu, il ne détruisit pas plus de quatre polacres. Neuf corsaires algériens s'étaient déjà fait jour vers Bizerte; la croisière de blocus devenait impossible avec trois cents malades à bord (5). Vincheguerre dut les mener à l'hôpital

(1) Achat de *l'Auguste* de 300 tonneaux par Marseille de Castellane à la marquise de Bressieux. Honfleur, 5 et 16 janvier 1616 (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVIe et XVIIe siècles*. Rouen, 1889, in-8°, p. 173).

(2) Le marquis de Santa-Cruz avait trouvé les papiers du navire en règle, quand un des matelots lui déclara que le navire était corsaire. Les cent vingt-quatre hommes de l'équipage furent condamnés aux galères et les officiers à mort. Lettre de notre ambassadeur Bauffremont de Senecey. 1616 (B. N., Franç. 16116, fol. 608; Franç. 17329, fol. 404).

(3) Malherbe; cf. la *Revue de Géographie*, t. X (1882), p. 80.

(4) Frère Jacques de Vincheguerre commandait deux galères royales (Remontrances des Marseillais à Louis XIII. 1618 : B. N., Franç. 16656, fol. 27).

(5) « Conterolle tenu par moy, Jehan Ollivier, de tout ce qui c'est passé au voiage de l'armement faict à Marseille, conduit et comandé par le sieur de Vincheguerre contre les corsaires. » (Arch. communales de Marseille : *Bullètes*, années 1616).

de Malte. Excellent prétexte pour chercher des matériaux à bâtir! ricanait-on. Car l'opinion, fort montée contre Vincheguerre, lui reprochait d'avoir comme « seul ou principal desseing en ce voyage » le rétablissement du bastion de La Calle. « Après une infinité d'actions sordides, jusqu'à mendier la paix (1) », le dernier acte de la campagne fut, non point un combat, mais un banquet : et le commensal de nos gens fut le chef des pirates, Osta-Mourad-bey. Les prisonniers furent de part et d'autre restitués : peu après le retour de Vincheguerre à Marseille (2), un ambassadeur tunisien vint offrir à Louis XIII des autruches, des chevaux arabes et des léopards (3) pour sceller la paix.

Mais se fier à la parole d'un pirate, la touchante naïveté! Et liquider comme inutiles vaisseaux de guerre et artillerie de fonte, la coupable imprudence (4)! Moins d'un an après avoir défendu au vice-amiral de Mantin de courir sus aux Barbaresques (5), les Marseillais le réquisitionnaient contre eux. A nos pacifistes, la capture de deux bâtiments, d'un demi-million d'écus, avait ouvert les yeux : de compte à demi avec la royauté (6), ils armaient huit gros croiseurs, les meilleurs spécimens de la marine hollandaise, que Théodore de Mantin et Achille d'Estampes-Valençay allèrent quérir aux Pays-Bas (7). Après avoir baillé escorte aux con-

(1) Cahier de doléances de la ville de Marseille. 18 janvier 1620 (PLANTET, *Correspondance des beys de Tunis*, t. I, p. 40 note).

(2) Le 4 septembre.

(3) PLANTET, t. I, p. 13, 24.

(4) Les Marseillais voulaient les vendre au duc d'Osuna, vice-roi de Naples. Décembre 1616 (B. N., Franç. 20560, fol. 22 v°).

(5) Les consuls de Marseille au duc de Guise. Marseille, 12 novembre 1617 (B. N., Franç. 20650, fol. 95).

(6) Édit royal du 17 mai 1618 (B. N., Franç. 20650, fol. 109), notifié aux Toulonnais le 19 juillet (Arch. de la ville de Toulon, BB 54, fol. 274). — Quatre de ces vaisseaux, d'un port de 800 tonnes chacun, étaient commandés en Hollande pour un prix fait de 350 000 livres. 29 mars 1618 (B. N., Franç. 17329, fol. 198 v°).

(7) Mantin au duc de Guise. 20 mai (B. N., Franç. 20559, fol. 111). — Mantin eut le malheur de voir sombrer son bâtiment sur les côtes de

vois du Levant, l'escadre détacherait deux vaisseaux vers le détroit de Gibraltar pour protéger l'arrivée des terreneuviers (1). Les marins du Ponant étaient conviés à renforcer l'armement (2), les Hollandais à rallier le pavillon de l'amiral duc de Guise pour écraser les Barbaresques (3), de concert avec le viking Jacques Pierre, qui les prendrait entre deux feux (4). Mais l'Espagne ne s'avisa-t-elle point d'en avoir ombrage et de barrer le détroit de Gibraltar aux vingt bâtiments hollandais que le vice-amiral de Mantin, disait-elle, amenait du Ponant (5), et qui en réalité passaient à la solde des Vénitiens sous le commandement de Melchior Van den Kerkhoven (6).

Charles de Guise ne fut pas autrement fâché de ce contretemps. Il se trouvait pris dans un singulier dilemme : comme amiral du Levant, il devait châtier des gens que ses intérêts en Afrique le portaient à ménager : car il avait acheté de Thomas Lenche le droit d'occuper militairement le bastion de France (7), à la suite d'un retentissant échec subi par Jean-Louis du Mas de Castellane, baron d'Allemagne (8), que les corsaires algériens avaient fait prisonnier à La Calle (9). Le duc de Guise pensait être plus heureux : en

Hollande par quatorze brasses de fond. Lettres d'Aubéry Du Maurier et Thumery de Boissise. La Haye, 10 octobre et 14 décembre 1618 (B. N., Franç. 15957, fol. 474, 499).

(1) B. N., Franç. 16656, fol. 45.

(2) Lettres patentes du 3 mars 1618 (Ch. Bréard, *Les archives de la ville de Honfleur*. Paris, 1885, in-8°, p. 57).

(3) Ordre daté de La Haye, 25 août 1618 (B. N., Franç. 15957, fol. 429). — Toulon envoie 3 000 livres au duc de Guise pour subvenir à l'armement. 26 novembre (Arch. de la ville de Toulon, BB 54, fol. 312).

(4) Cf. le chapitre suivant (p. 415).

(5) Port Sainte-Marie, 23 septembre 1618 (B. N., Franç. 16 117, fol. 290).

(6) De Jonghe, *Nederland in Venetie*, p. 86.

(7) Moyennant une pension de 4 800 livres. 9 septembre 1619 (Plantet, *Correspondance des beys de Tunis*, t. I, p. 80, note 3).

(8) Gendre de Pierre Vion Des Noyers, directeur de la compagnie tunisienne du corail (P. Masson, *Histoire des établissements français*, p. 23.)

(9) Plan colorié de la Calle et de la Montagne que le baron d'Allemagne

1620, trois de ses vaisseaux, confiés au sieur d'Argencourt, et lestés d'une provision de cinquante mille livres, reprenaient la route du bastion (1). Un traité préalable entre Marseille et Alger garantissait aux deux contractants la sécurité de la navigation (2). Or, comme les plénipotentiaires algériens se trouvaient à Marseille pour la ratification du traité, le 14 mars 1620, on apprit l'assassinat de tout l'équipage d'une polacre par le pirate Regheb raïs. Dans un élan de fureur contre cette indigne violation de la parole jurée, la populace massacra les diplomates algériens, auxquels les consuls firent vainement un rempart de leur corps (3). L'attentat eut pour corollaire une formidable émeute, le 8 août, à Alger : notre consul faillit être brûlé vif.

La double catastrophe annulait un humiliant traité. « Les Marseillais avaient consenty à une soubmission honteuse », qui était de subir la visite des Barbaresques, « comme si l'estendart du Roy debvoit cedder à quatre marauts » (4), comme si la capture de deux cent cinquante-trois bâtiments français en quelques années n'appelait point un châtiment (5). « Avec ceux de Barbarie, ny paix, ny amitié — conseillait quelqu'un d'informé, — qu'ilz n'ayent premièrement senty quelques bastonnades » (6).

La bastonnade fut copieuse. A la tête de sept galères, le général Philippe-Emmanuel de Gondi (7) commença; et

avait fortifiée de l'autre côté de la Calle Musagnèles (B. N., Franç. 16164, fol. 5).

(1) Affaires Étrangères, *Mémoires et documents, Alger*, vol. 12, fol. 13.

(2) 21 mars 1619 (B. N., Franç. 16141, fol. 256).

(3) De Grammont, *Histoire du massacre des Turcs à Marseille en 1620*. Paris, 1879, in-16.

(4) Lettre de Harlay de Césy, ambassadeur de France à Constantinople, sur les affaires de Barbarie. 1621 (B. N., Franç. 16164, fol. 30-31 v°).

(5) De 1613 à 1621, les corsaires Algériens n'enlevèrent pas moins de neuf cent trente-six navires, dont deux cent cinquante-trois sous pavillon français (Bibl. de Carpentras, ms. 1777, fol. 60).

(6) Lettre de Harlay de Césy, *citée*.

(7) Appelé communément le comte de Joigny.

telle était son attitude déterminée qu'à l'embouchure de l'Èbre, il faillit en venir aux mains avec l'amiral espagnol Gabriel de Chave, pour s'être vu « marchander » le salut. Le 22 juillet 1620, après relâche à Oran, où le vice-roi espagnol Cardeñas de Maqueda lui réserva l'accueil le plus courtois, Gondi enlevait à l'abordage deux corsaires algériens, de dix-sept canons chacun, et mettait aux fers cent soixante pirates (1). La semaine suivante, un grand vaisseau de quarante pièces de canon tentait vainement d'échapper, en filant « par vent frais à douze mil l'heure. » Soliman raïs, forcé à la course, n'eut d'autre ressource que de faire sauter son beau navire, après l'avoir jeté à la côte. Le lendemain, c'était le tour d'un autre corsaire, dont l'artillerie s'ajoutait à nos trophées. Et seule, la bourrasque mit fin au blocus que notre général des galères avait établi au large d'Alger.

Le Divan riposta, en équipant « huictante navires de guerre, aux fins de saccager La Ciotat, Cassis et toute la Provence » (2) : dix mille janissaires turcs et cinq mille zouaves indigènes, dont moitié prenaient habituellement part aux campagnes navales (3), pouvaient nous tomber dessus d'un instant à l'autre. Les grands armements que l'amiral duc de Guise avait fait voter (4), n'avançaient point : et déjà les Barbaresques rôdaient autour de Porquerolles, dont ils comptaient faire leur base d'opérations (5). Un raïs, natif

(1) *Lettre d'un gentilhomme à un sien amy, contenant les exploits faicts ès costes d'Espagne et Barbarie, par Monsieur le comte de Joigny*, chevalier des Ordres du Roy et général des galères de France. Signé D. G. à Marseille, ce 27 aoust 1620. *Impr.* B. N., Portefeuille Fontanieu 473, fol. 15). — F. Duro, *Armada Española*, t. III, p. 499.

(2) Lettre du consul Chain aux consuls de Marseille (Arch. de la Chambre de commerce de Marseille, AA 462. — Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*, p. 31)

(3) 1 500 à bord des sept galères, 6 000 à bord des cent vaisseaux corsaires. La population d'Alger atteignait alors, en 1621, 200 000 habitants (Bibl. de Carpentras, ms. 1777, fol. 60).

(4) Arch. communales de Marseille, *Délibérations* du 8 novembre 1620.

(5) P. Masson, *Histoire des établissements*, p. 25.

de Saint-Tropez, et d'autres renégats marseillais se glissaient près de là dans une flottille que guettait au passage un corsaire armé de douze pièces.

Aux uns et aux autres fort heureusement, la galère d'escorte infligea de sévères leçons. Le 25 février 1621, Louis Prévost de Beaulieu, après une vigoureuse poursuite, coulait le corsaire aux aguets; le capitaine de la prise, un Français de l'île de Ré, fut exposé « en perspective à l'hostel de ville » marseillais. Un autre pirate, un Arlésien, forcé à la course, s'échoua sur le rivage de Cavalaire.

Pensant venger ses camarades, le raïs Andalou Ali, dont les vingt canons avaient contraint quatre galères espagnoles à reculer, présenta la bataille par le travers de Saint-Tropez; un de ses Turcs afficha son mépris en abattant « ses calsons ». Dans la cible qu'il montrait, une balle ne s'égara point, cependant que Beaulieu, pointant lui-même son canon de coursie, jetait bas le grand mât de l'Algérien, brisait une pièce de chasse, en démontait une autre et, au soixante dix-septième coup, envoyait son adversaire dans l'abîme. En quelques semaines, Beaulieu, à lui seul, avait « diminué les forces d'Argers de cinq cens trente Turcs prins, tués ou noyés » (1), auxquels les chevaliers de Lorraine et Abenante, sous pavillon de Malte, ajoutèrent d'autres victimes (2). Et la liste de nos victoires n'était pas close.

Sous la conduite des trois vaisseaux de Mantin, un convoi quittait Marseille en 1622. La tempête avait séparé l'amiral de son lieutenant Philippe d'Estampes, chevalier de Lisle; un combat contre Samson le forban lui avait coûté la *Sainte-Catherine*, lorsqu'il recoupa par le travers de Syra-

(1) *La deffaicte de cinq cens hommes et de quatre vaisseaux de guerre par le s*r *de Beaulieu, capitaine d'une des gallères du Roy*. Paris, 1621, in-8°, réimprimé par H. Ternaux-Compans, *Archives des voyages*. Paris, s. d., in-8°, t. III, p. 402.

(2) Mars et 11 mai (*La victoire obtenue par les galions de Malte sur les vaisseaux Turcs de Tunis*. Paris, 1621, in-8°).

cuse la route de l'escadre barbaresque. Pour donner au *Saint-Esprit* et au *Bon-Ange* du capitaine de l'Estrade le temps de se mettre à l'abri, Théodore de Mantin brouilla ses voiles; sourd à tout conseil de retraite, « quand bien même toute la Barbarie l'attaquerait, » il attendait le choc de cinq vaisseaux de ligne, le feu de cent soixante-dix pièces (1).

Aussi palpitant d'émotion qu'aux jours d'Archimède, le peuple de Syracuse se pressait en foule sur les remparts; dans les églises, sonnait le tocsin avec l'angoisse de le muer en glas. A bord du vice-amiral du Levant, régnait au contraire un silence impressionnant, tant l'équipage rompu aux règles de la discipline restait attentif aux moindres commandements. Au son éclatant des fanfares, avec des hurlements de bêtes fauves, les Barbaresques approchaient. « Amène! » crièrent-ils en élongeant notre galion à longueur de pique. — « Venez-y donc, » répliqua Mantin avec un dédain superbe. A la bordée du renégat Edward qui venait en tête, il riposta de sa batterie haute, réservant le feu de sa batterie basse au forban Samson, l'amiral des pirates, dont le vaisseau tout neuf à la poupe toute dorée laissait passer les gueules de quarante-six pièces. Le troisième adversaire, Roumadan raïs, plus opiniâtre « combattit durant une demi-heure pair à pair ». Mais il perdit contenance après deux décharges qui lui ouvrirent le flanc à fleur d'eau, emportant quatorze hommes d'un seul boulet. Les derniers bâtiments furent reçus de semblable façon, au retour de la chasse qu'ils avaient donnée au *Bon-Ange* et au *Saint-Esprit*. Les Barbaresques avaient trois cent huit

(1) *La grande et mémorable victoire emportée par les navires de Monseigneur le duc de Guyse...*, suivant la lettre véritable escrite par le sieur de Mantis. Paris, 1622, in-8°. — *Les voyages et pérégrinations* de Vincent Le Blanc, lequel était alors en Sicile (B. N., Franç. 5652, fol. 240, ou l'édition). — Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 259. — A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. I (1696), p. 465.

hommes hors de combat, nous trente, dont le maître canonnier (1). Après dix-huit passades, après dix heures de lutte, après une canonnade à distance avec des boulets ramés, les forbans tunisiens avouèrent leur impuissance en battant en retraite. « Je n'ay jamais veu de si bons canonniers, ny si bon équipage que le mien, disait Mantin; c'étaient de vrais lyons qui eussent combattu cent navires. » Mantin fit une entrée triomphale à Syracuse, mais en quel état! la galerie d'arrière anéantie avec le poste qui l'occupait, un trou large comme une porte dans le tableau de poupe et les mousquets encore si brûlants qu'il fallait les tremper dans l'eau; un soldat n'avait pas vidé moins de trois fois sa bandoulière! Et pourtant, avec cette épave qu'il alla regréer à Malte, il refusa fièrement d'abaisser le pavillon royal devant le grand galion de l'Ordre (2).

Mantin fit école. Au mouillage d'Alexandrette, les navires marchands qu'il avait sauvés reposaient doucement, veufs de leurs capitaines (3) qui montaient vers Alep pour traiter de leurs affaires, lorsque parurent une hourque et une grosse polacre de pirates algériens. Osman raïs envoya sommer nos marchands de verser 6 000 piastres de rançon pour chaque bâtiment. — Cédez, conseillait l'aga d'Alexandrette. — Résistez, disait notre vice-consul; après délibération avec ses collègues qui « se liguèrent avec lui de foy, d'amour et de fervante affection », Fautrier, lieutenant du *Saint-Esprit*, répondit au pirate : « Notre présent est à la bouche de nos canons. » Et il s'embossa près de terre, le flanc vers le large, encadré par *la Sainte-Claire* et *le Bon-Jésus*. C'était le 15 juin 1623.

(1) Les frères de MM. Bouquier et Arpin, un caporal, etc.

(2) Mantin n'était que vice-amiral du Levant : et l'on verra dans un autre chapitre (*Richelieu et la centralisation de l'autorité maritime*) quels honneurs on rendait à Malte au général des galères de France (p. 574).

(3) L'Estrade, Constant et Campe.

La hourque d'Osman raïs vint joindre bord à bord le bâtiment de Fautrier, le provoquant ainsi « à faire avanie ». Mais le lieutenant, impassible, « les canons en dedans et les portaux fermés, laissa commencer la feste », pour riposter aussitôt de ses canons et de ses grandes arquebuses à rouet, avec une telle violence que le sang sortit à flot par les « ambourneaux » de la hourque adverse. Osman se dégagea, mais pour tomber sous le feu de *la Sainte-Claire,* qui lui ouvrit un trou béant à fleur d'eau : d'autres salves de *la Sainte-Claire* avaient fait à la polacre « deux gentilles croisées sans menuisier » : sans attendre qu'on y ajoutât une porte, les pirates s'enfuirent honteusement à Lajasso pour se faire radouber. Cinquante boulets avaient porté dans leurs œuvres mortes, et on apprit par un Arménien que la moitié des pirates, soixante-dix hommes, étaient hors de combat (1).

C'est dans ces conditions que prit consistance un projet de conquête de l'Algérie (2). « Sire, au pays d'Africque, y a un port de mer où se peut dresser une fort grande armée navalle, et se pourra dresser une forteresse qui subjuguera les royaumes d'Alger et de Thunis. » Sis à proximité de Constantine, entre Bougie et Bône, à l'intersection des deux grandes principautés barbaresques, c'est de notre port actuel de Philippeville qu'on pronostiquait ainsi l'avenir. Le prophète était un Marseillais, longtemps « nourry » parmi les Barbaresques, où il avait noué des intelligences, notamment à Bône, La Calle et Stora. Blaise Reimond Mérigon était fort intéressé à la réussite de son plan : que la paix fût rétablie, et, sous la garde de deux croiseurs de

(1) Relation du combat naval par Bordier, consul à Alep, jointe à la lettre qu'il écrivait le 5 juillet 1623 à notre ambassadeur près de la Porte (B. N., Franç. 16161, fol. 17).

(2) La notice rédigée sur les forces algériennes en 1621 disait que, durant les croisières des pirates, huit mille hommes seulement gardaient Alger (Bibl. de Carpentras, ms. 1777, fol. 60).

l'État, sa Compagnie eût procédé à « l'enlèvement de toutes sortes de marchandises ». En cas de guerre, même avantage; sa forteresse eût servi de base d'opérations à nos troupes, et pour conquérir tout le littoral barbaresque, une armée de dix mille hommes, avec vingt-cinq galères et dix vaisseaux, suffisait. Il n'en coûterait rien au roi : Mérigon en prélèverait les frais « sur le publicq par une assignation si douce qu'on ne s'en appercevrait pas » ; et il servirait de guide à l'expédition, avec l'agrément du roi, à la tête d'une galère (1). La proposition ne tomba point dans le vide : l'an d'après, en 1623, sur l'invitation formelle du garde des sceaux, le Marseillais venait s'établir près de la Cour (2).

Son programme faisait accroc à l'entente franco-turque, en disposant de territoires qui relevaient du sultan. Mais que valait une entente où les détrousseurs restaient impunis et les victimes bafouées (3), où nous ne trouvions plus le moindre avantage, ni le protectorat des nations chrétiennes, maintenant affranchies de tutelle (4), ni la clientèle turque, devenue une charge. Au troc en nature de nos draps et de notre mercerie contre les soieries du Levant ou les

(1) De ce mémoire, il existe une foule de copies du temps, ce qui prouve l'intérêt qu'on y portait (B. N., Franç. 16141, fol. 266; Franç. 16167, fol. 300; Franç. 17329; Cinq-Cents Colbert 483, fol. 459; Cinq-Cents Colbert 332, fol. 74. — Bibl. de l'Arsenal, ms. 4742. — Ministère des Affaires Étrangères, *Mémoires et documents, Turquie,* vol. 2, 194). Il a été publié par M. Henri Stein sous le titre : *Un dessein français sur Alger et Tunis sous Louis XIII,* dans la *Revue de Géographie,* t. XII (1883), p. 23. L'allusion à la prise de Porquerolles par les Barbaresques, événement qui eut lieu en 1621, date le mémoire (P. Masson, *Histoire des établissements,* p. 25).

(2) Supplique de Blaise Reimond Mérigon au parlement de Provence. 27 mai 1627 (Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 207).

(3) Les envoyés marseillais se voyent « moqués et bouffonnés » par les pirates de Tunis. Lettre de Vénérier. Tunis, 10 novembre 1624 (Plantet, *Correspondance des beys,* t. I, p. 75).

(4) L'Angleterre, puis le 6 juillet 1612, la Hollande avaient obtenu des capitulations semblables aux nôtres, en dépit de l'opposition de notre ambassadeur et du Capoudan-pacha (De Hammer, traduction Hellert, t. VIII, p. 192).

épices, était substitué le paiement en argent comptant, qui entraînait un exode annuel de sept millions d'écus. Si l'alliance turque était répudiée au contraire, de quelles entreprises ne seraient pas capables les treize galères royales et ces légions de volontaires français qui demandaient l'aveu du grand-duc de Toscane, de l'Ordre de Malte ou du vice-roi de Naples pour courir sus aux Turcs (1).

Le différend entre Marseille et Alger se dénoua par un coup de théâtre. En 1626, à la suite de l'invite d'une députation algérienne (2), *le Bon-Jésus* quittait la cité phocéenne avec le rameau d'olivier : par le capitaine Samson Napollon, ancien consul d'Alep (3), l'amiral duc de Guise offrait aux Algériens la paix (4), cette paix si nécessaire aux opérations du Bastion de France qui était sien. L'accueil des Barbaresques fut assez cordial pour qu'on jetât les bases d'un traité ; Ibrahim raïs Arapadji, général des galères algériennes, mettant pied à terre « soubz la chaîne du port de Marseille », fit savoir aux consuls que le divan était tout disposé à vivre en paix avec eux (5). Napollon reprit, à la

(1) *Advis au roy des moyens de bannir le luxe du royaume, de faire par chacun an un fonds asseuré, qui pourra estre destiné en des armemens de mer afin de pouvoir employer beaucoup de noblesse et de gens courageux, éviter les guerres civiles* (1614) : réimprimé dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 2e série, t. I, p. 431.

(2) Archives communales de Marseille, *Délibérations*, 16 février et 21 mars 1625.

(3) Léon Bourguès, *Sanson Napollon*, dans la *Revue de Marseille et de Provence* (mai 1886-juin 1887). — De Grammont, *La mission de Sanson Napollon*. Alger, 1880, in-8°.

(4) En vertu d'instructions royales en date du 14 février 1626 (Affaires Étrangères, *Mémoires et documents*, *Afrique*, t. 8, fol. 16). — « Discours sur le voyage du sieur Samson Napollon, » dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, t. IV, p. 104. — Eug. Plantet, *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France*. Paris, 1889, in-8°, t. I, p. 30.

(5) Savary de Brèves à Richelieu. Paris, 30 septembre 1627 (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 270, fol. 86). — Lettre de Mustapha, capitaine général des galions d'Alger, à Charles de Lorraine, duc de Guise,

tête de trois vaisseaux, la route de l'Afrique et signa, le 19 septembre 1628, un traité qui rendait au commerce la sécurité : s'il stipulait le rapatriement réciproque des captifs, il avait le tort de permettre aux Barbaresques l'examen de nos connaissements (1), et par là de porter atteinte au prestige du pavillon.

Mais Samson, gratifié de « deux vestes d'honneur et de gloire » par le divan et le pacha (2), y trouvait son profit. Tandis que le traité coûtait à l'État 272 435 livres en présents, en rachats d'esclaves, en frais d'expédition navale, en restitution des deux canons enlevés jadis par Dansa, il permettait au négociateur de relever nos comptoirs de Bône et de la Calle, d'installer des corailleurs et d'ouvrir au cap Rose un grand commerce de blé (3). Les intérêts de la France avaient été subordonnés à ceux du Bastion de France.

et à Samson Napollon. Bône, mai 1628 (B. N., Dupuy 429, fol. 121 : Plantet, p. 29).

(1) *Mercure de France,* t. XV, p. 159. — Cimber et Danjou.

(2) Ibrahim raïs Arapadji, général des galères d'Alger, aux consuls de Marseille. Alger, 8 octobre 1628 (Plantet, t. I, p. 33).

(3) « Estat de ce qui est nécessaire pour l'entretien du Bastion, La Calle, cap de Rose, la maison de Bône et celle d'Alger, construites par Samson Napollon » (B. N., Brienne 78, fol. 237. — Plantet, t. I, p. 40 note).

L'ORDRE DE LA MILICE CHRÉTIENNE

I

LE BRAS DU MAGNE

« Ne tarde point à venir, au nom du Christ! » écrivait-on de Grèce, l'an 1612, à « l'empereur Constantin. » Et déjà les palikares, par la voix de leurs évêques, demandaient de la poudre et des balles avec un vaisseau de guerre (1). Au moment où l'on disait pacifié le Péloponnèse (2), au moment où l'on comptait y créer un consulat français, un vent de révolte secouait toutes les parties du monde grec, depuis la Bulgarie et la Macédoine jusqu'à la Dalmatie et la Morée. Des montagnes de la Chimère, des flots d'insurgés descen-

(1) Néophytos, évêque du Magne, à l'empereur Constantin. 8 octobre 1612 (Berger de Xivrey, *Mémoire sur une tentative d'insurrection organisée dans le Magne de 1612 à 1619 au nom du duc de Nevers*, lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 9 juillet 1841, publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. II (1841), p. 532. — Crosnier, *Croisade prêchée à Nevers au XVII[e] siècle. Fondation de l'Ordre de l'Immaculée Conception*, dans le *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, t. II (1855), p. 225. — Buchon, *Nouvelles recherches historiques sur la principauté française en Morée*. Paris, 1843, in-8°, t. I, 1[re] p., p. 254.

(2) « Par ce fameux corsaire Morat rays, lequel ha dix galères entretenues pour la déffense des places fortes. » (« Advis pour establir un consulat en la Morée pour la nation françoise », par Gédoyn : B. N., Franç. 16738, fol. 157).

draient vers Avlona, vers Scutari, et les garnisons turques exterminées, le torrent grossi en route des contingents valaques emporterait Constantinople (1).

L'homme pour qui la Grèce conspirait ainsi, le dernier descendant d'Andronic le Vieux, n'était autre qu'un prince français, Charles de Gonzague, duc de Nevers. Pour les Hellènes, il restait « l'Empereur ». D'imagination fertile, d'esprit remuant au point que son repos même était agité et qu'il dormait les yeux ouverts (2), l'empereur se flattait de cueillir des palmes et des lauriers en abattant le croissant sous les aigles des Paléologues (3); il promit d'envoyer à l'automne de 1616 un corps expéditionnaire de huit mille deux cents hommes, six brigades d'infanterie et une de cavalerie (4). Son icone, distribuée à profusion, fut accueillie avec transport par les montagnards du Magne (5).

C'est dans ce massif du Maina, borné au nord par le Taygète et la vallée de Lacédémone, puis resserré entre deux golfes et appelé pour cela « le bras du Magne », qu'avait sonné le réveil de l'indépendance. C'est là que le duc comptait établir son quartier général, à portée de dix mille palikares, alors que les garnisons turques de toute la région ne dépassaient pas douze cents épées (6). Il était facile de fortifier, à l'extrémité du massif, le cap Matapan : la colline sise à la gorge du promontoire eût commandé de

(1) B. N., Franç. 4725, fol. 28, 107 : Crosnier, p. 291. — A vrai dire, dès 1610, l'anglais Shirley avait songé à « faire un fort aux montaignes du Bras de Magne sur la mer » (B. N., Franç. 16146, fol. 328).

(2) Procès-verbal de l'assemblée des conjurés, 8 septembre 1614 (Berger de Xivrey, p. 541).

(3) *Œuvres de* Balzac, édit. Moreau. Paris, 1854, in-12, discours 4 : Aristippe.

(4) Oraison funèbre de Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, morte en mars 1618 (Hilarion de Coste, *Les lettres et vies des reines*... Paris, 1630, in-4°, p. 141).

(5) La dépense eût atteint 800 000 livres (B. N., Franç. 4723, fol. 67).

(6) Berger de Xivrey, p. 549.

ses feux le port Quaglio et le port de l'ouest, à l'opposite (1). « La mer pour fosséz, d'inaccessibles montagnes pour murailles, n'ayant pour portes que quelques passages fort estroitz depuis Calamata jusques à Passava », telle fut l'impression que l'envoyé du duc de Nevers rapporta de ce pays de brigands (2). Même avec le renfort des équipages du capoudan-pacha Khalil, Arslan-Pacha n'avait pu réduire à merci en août 1614 les rudes montagnards.

Pour seconder le mouvement insurrectionnel, l'élu des Grecs fonda un ordre de chevalerie où les chevaliers, commandeurs, grands croix et grands prieurs, nommés moyennant finances, étaient des commandants de compagnies, de régiments, de brigades et de quadruples brigades. A l'acte de naissance de *l'Ordre de la Milice chrétienne*, le 29 septembre 1617, la reine mère apposa sa signature, en faisant cadeau de 1 200 000 livres au nouveau-né. La fusion de la Milice avec deux associations similaires créées en Italie par les frères Petrignani Sforza de Spello, en Allemagne par le comte d'Althan, accrut les ressources de l'Ordre, dont le duc de Nevers fut proclamé le grand maître. Chacun dans son « détroit », les fondateurs allaient propager des idées de croisade, qui furent partout bien accueillies. Vous n'aurez que l'embarras du choix « parmi les plus honestes gens de France, disait-on à Charles de Gonzague, pourvu qu'ils ayent espérance de meiner quelque part bientôt les mains » (4). Et de Vienne, de Cracovie, on lui annonçait

(1) « Discours sur les inteligences qu'on doibt entretenir en Levant » (B. N., Franç. 4727, fol. 3). — Cf. aussi Gustave Fagniez, *le Père Joseph et Richelieu* (1577-1638). Paris, 1894, in-8°, t. I, p. 177.

(2) « Description du païs et courage des Magnotes », par Châteaurenault. Juillet 1619 (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 516, fol. 282).

(3) De Hammer, *Histoire de l'empire Ottoman*, t. VIII, p. 205.

(4) Le P. Joseph au duc de Nevers. 27 avril 1620 (G. Fagniez, *le Père Joseph et Richelieu*, t. I, p. 152). — Liste des chevaliers du Détroit Occidental de la Milice (B. N., Franç. 4723, fol. 53; Franç. 4725, fol. 45), dont 80 Languedociens (B. N., Franç. 4725, fol. 70).

qu'une quinzaine de mille Allemands, autant de Polonais, des Bohémiens, des Cosaques étaient prêts à marcher sur Constantinople (1).

Une épopée s'annonçait, dont le P. Joseph Du Tremblay, le fameux P. Joseph, célébrait le premier chant dans *la Turciade* : c'est *l'Énéide chrétienne* qui commence, s'écriait dans une explosion d'enthousiasme le pape Paul V, en promettant d'employer toutes ses ressources, « jusques à sa chemise, au service de ce sainct œuvre » (2) On irait droit à Constantinople avec cent galères, soixante galions : les religieux les plus valides prendraient les armes pour recouvrer le Saint-Sépulcre. Aux fêtes de Pâques 1617, à l'ombre du Vatican, s'ébaucha le plan d'attaque : Pierre l'Hermite de la croisade, le P. Joseph donnait ses instructions au commandant des trente galions d'avant-garde chargés d'enlever les Châteaux des Dardanelles, au capitaine Jacques Pierre (3), au dernier des vikings.

II

LE VIKING JACQUES PIERRE

Le normand Jacques Pierre. « Jacpier » était un personnage épique. C'était un honneur envié dans tout le Levant

(1) Marconnay au duc de Nevers. Vienne, 7 décembre 1617 ; et Cracovie, 21 décembre 1617 (Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 121). — « Catalogo de' prencipi et cavaglieri ch'hanno preso la Croce a Vienna il venerdi otto di marzo 1619 » (*Ibidem*, Peiresc 125, fol. 217. — *Mercure français*, t. V, p. 225. — Hélyot, *Histoire des Ordres religieux*. Paris, 1714, V[e] partie, chap. 49. — B. N., Franç. 17831 ; Franç. 15777, fol. 307).

(2) Châteaurenault au duc de Nevers. Rome, 13 et 16 janvier 1618 (Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 125).

(3) « Breve discorso che il capitano Jacques Pierre da a Sua Serenità [la République de Venise] delle dissegni et imprese che ha el re di Spagna overo li suoi ministri in Levante et in tutto il paese della Macedonia et la Morea » (B. N., Franç. 18044, fol. 258).

d'avoir servi sous les ordres du *Capitaine*, ainsi l'appelait-on communément (1) ; ses conseils étaient des oracles ; son arbitrage tenait lieu de jugements. Dans tous les pays où l'entraîna sa carrière aventureuse, Toscane, Savoie, Sicile, Naples et Venise, il avait voix prépondérante au Conseil de guerre (2). Malgré cette diversité de commanditaires, sa vie offrait une belle unité. Depuis la bataille navale de Rhodes en 1608, où il combattait avec Beauregard sous la bannière des chevaliers de Saint-Étienne (3), il n'avait point cessé de courir sus aux Turcs.

A quarante ans à peine, fortune faite, Jacques Pierre se reposait à Nice, quand un capitaine de vaisseau marseillais, Vincent Robert, lui apporta des offres d'engagement splendides au nom du vice-roi de Sicile. La tentation était trop forte : le capitaine émigra donc à Palerme avec sa famille, ses richesses et nombre de compagnons d'armes savoyards et provençaux. L'une de ses premières sorties sous pavillon espagnol, en 1613, fut pour porter des renforts au pacha rebelle de Saïda, dont il s'était fait l'interprète (4) ; la seconde pour secourir les insurgés du Magne (5). Au retour, il ramenait un convoi turc évalué à plus d'un million de ducats, que la population de Messine accueillit avec allégresse. L'an d'après, le 14 juillet 1616, dans les parages de Chypre, il tombait avec les six galions de Ribera sur les cin-

(1) Dès 1609, notre ambassadeur à Constantinople, Salagnac, écrivait au roi : « Le capitaine Jacques Pierre, assez longtemps au service du grand-duc de Toscane, est Normand et un des meilleurs et estimés corsaires qui courent la mer » (B. N., Franç, 16146, fol. 283).

(2) Gregorio Leti, *Vita di don Pietro Giron, duca d'Ossuna, vicere di Napoli e di Sicilia*. Amsterdamo, 1699, in-8°, t. II, p. 246, 260, 321, 359 ; t. III, p. 43, 97).

(3) Voir le chapitre : *Autour de l'islam* (p. 383).

(4) Mais les capitaines espagnols Francisco de Villanueva, Cristobal de Ayala et Pedro de Mendoza refusèrent de servir sous les ordres d'un Français (Osuna au roi d'Espagne. Palerme, 28 novembre 1613 : *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. XLVI, p. 565).

(5) Gregorio Leti, ouv. cité.

quante galères du capoudan pacha, qui l'enveloppèrent d'un cercle infernal. Ribera et Jacques Pierre avaient fait bloc de leur petite troupe, qui enfonçait dans la ligne ennemie les éperons de sa formation triangulaire (1). Et le soir, on vit ce spectacle inouï, le capoudan pacha en fuite vers Chio, et la petite troupe maîtresse du champ de bataille, où surnageaient les débris de sept galères turques. Il est vrai que l'on comptait 368 cadavres à bord des galions. En mars 1617, Jacques Pierre allait reprendre la mer avec cinq vaisseaux battant neuf, qu'Osuna avait baptisés *les Cinq Plaies*, lorsqu'il fit la connaissance du P. Joseph.

Et quelle ne fut point la stupéfaction générale de le voir soudain quitter Naples, — nouvelle résidence d'Osuna, — avec toutes les marques d'un violent dépit contre le vice-roi, et gagner Venise! Jacques Pierre entraînait à sa suite le capitaine d'artillerie des galères Langlade, les capitaines Vincent Robert, Laurent Brulard, Brainville, Antoine Jaffré, d'autres Français encore. De Venise, il réitéra au duc de Nevers ses offres de service, en lui dévoilant les prodigieuses menées d'Osuna pour enlever à la France et à la république de Saint-Marc l'empire de la Méditerranée, ses traités d'alliance avec les grands seigneurs de Macédoine, de Morée et de Salonique, ses intrigues à Constantinople : il offrait de marquer les points fortifiés où les Espagnols comptaient s'établir (2). Et la république, dont il était l'hôte, fut mise au courant de tout (3).

(1) « Se diede cabo por los costados tres », écrivait Francisco de Ribera (Cesareo FERNANDEZ DURO, *Osuna e su marina*. — Julian S. CORBETT, *England in the Mediterranean* (1603-1713). London, 1904, in-8°, t. I, p. 31, note 2).

(2) Jacques Pierre au duc de Nevers. Venise, 4 octobre 1617 (*Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. XLVI (1865), p. 520).

(3) « Breve discorso che il capitano JACQUES PIERRE da' a Sua Serenita delle dissegni et imprese che ha el re di Spagna in Levante » (B. N., Franç. 18044, fol. 258).

Nevers agréa les offres du viking, en enrôlant « nombre de cappitaines de marine et de bons pilottes excellemment expertz en toute la navigation du Levant, François pour la pluspart (1) » ; de Jacques Pierre, le vice-amiral de Mantin disait que c'était « le meilleur homme de tout le Levant et tous ses vieux corsères, les plus expérimentés et les plus braves » marins du monde (2). Et Mantin, qui se connaissait en bravoure, songeait à le rallier avec une division française ; une lettre de Venise avisait que Jacques Pierre serait en partance dans un mois, quand soudain...

Le 11 mai 1618, un de ses compagnons, son « ami intrinsèque », demandait à faire au Conseil des Dix une révélation d'importance extrême. Et voici quelles effrayantes nouvelles apportait Antoine Jaffré (3). Venise était à la veille d'être détruite. Une conjuration formidable, dirigée par le Capitaine, allait éclater : presque tous les officiers franco-hollandais (4) à la solde de la République en étaient. Le jour des mystiques épousailles du doge avec la mer, tandis que le chef de l'État serait sur *le Bucentaure*, Jacques Pierre occuperait la place Saint-Marc, et, laissant en bataille les troupes du sergent-major Durand, il s'emparerait du palais des Doges : Brainville se rendrait maître des Procuratie, Renau d'Arnau de l'arsenal. Des patrouilles sillonneraient des canaux, mettant la ville à feu et à sac. Les brigantins du duc d'Osuna, appostés près de là, leur prêteraient main-forte. Cela fait, Jacques Pierre livrerait bataille à la flotte vénitienne et amènerait dans les ports du royaume de

(1) Châteaurenault au duc de Nevers. Rome, 13 et 16 janvier 1618 (Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 125).

(2) Mantin à l'amiral duc de Guise. 20 mai 1618 (B. N., Franç. 20559, fol. 111).

(3) « Sommario della congiura contro la città di Venetia del capitano Jacopo Pietro, con l'intelligenza del duca d'Osuna, vice-re di Napoli » (B. N., Dupuy 300, fol. 30 : Vittorio Siri, *Memorie recondite dell'anno 1601 sino al 1640*. Paris, 1677, t. IV, p. 447).

(4) De Jonghe, *Nederland in Venetie*, p. 86.

Naples les navires qui n'auraient pas été détruits. Deux lettres confidentielles d'Osuna, qu'il avait en poche, montraient assez quel était son inspirateur (1).

Une enquête rapidement menée révéla l'imminence de la catastrophe. Tout un arsenal fut trouvé dans le palais de l'ambassade d'Espagne. Deux émissaires de Jacques Pierre adressés à Osuna furent saisis; la flotte napolitaine conduite par Ribera se trouvait à Brindes dans l'expectative (2). La répression du complot fut rapide. Chaque nuit, des conjurés étaient jetés, cousus dans un sac, au canal Orfano. Une estafette dépêchée au généralissime de la mer arriva au port de Lesina, au moment où Jacques Pierre prenait congé avec sa division. Mandés par le généralissime Barbarigo, Jacques Pierre et Langlade furent poignardés, une cinquantaine de leurs compagnons jetés par-dessus bord. La conjuration était étouffée.

L'Ordre de la Milice chrétienne, étranger au complot, en fut la victime. Il y perdit le chef éventuel de sa flotte et son plan de campagne. Venise se hâta de faire tenir au sultan les papiers de Jacques Pierre, c'est-à-dire les secrets de la croisade (3).

(1) Jacques Pierre se serait réconcilié avec Osuna pour recouvrer sa femme et ses enfants retenus en otages en Sicile (Le marquis de Bedmar au roi d'Espagne. Milan, 10 juillet 1618 : *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. XLVI, p. 467).

(2) Le 31 mai, Osuna lui donnait ordre d'attendre le choc de la flotte vénitienne qui s'avançait, mais de ne pas engager l'action la première (*Ibidem*, p. 434).

(3) Lettres de Denis de Marquemont. Rome, 11 août 1618 (B. N., Franç. 18044, fol. 334 v°); de Monteleone et Contarini. Paris, 13-14 juillet 1618 (G. Fagniez, t. I, p. 177).

III

LES MÉSAVENTURES DE L'ESCADRE DE LA MILICE

Sans perdre courage, Nevers avisa le vice-amiral de Mantin qu'il se pourvoyait d'une escadre et qu'il embarquerait six mille hommes (1). Ses galions, voués à la patronne de l'Ordre, au chef de la Milice chrétienne, au père des ordres religieux, au saint patron du duc et au poverello d'Assise dont le cordon enveloppait l'image de la Madone dans l'insigne de la milice, étaient *la Vierge, le Saint-Michel, le Saint-Basile, le Saint-Charles* et *le Saint-François* (2), en attendant que de plus amples ressources permissent d'atteindre comme effectifs dix vaisseaux, dix galères et dix mille hommes (3).

« N'oubliez pas en vos prières le voyage de cinq vaisseaux de la Sainte-Milice que l'on a faict faire exprès en Flandre, écrivait le P. Joseph : l'espoir de tout le saint œuvre est enfermé là-dedans (4). » Cet espoir fut encore déçu ; car, à l'heure du départ pour la croisade, au printemps de 1621, l'escadre massée au Blavet fut réquisitionnée pour combattre les protestants de La Rochelle.

(1) « Mémoire donné à M. de Manty. » 29 octobre 1619 (B. N., Franç. 4725, fol. 281). — « Pour la levée et conduitte jusques dans les vaisseaux de 6 000 hommes de pied. » Tours, 3 août 1619 ; Mémoire pour la nourriture de 6 000 hommes pendant six mois. Amboise, 10 août 1619 (B. N., Franç. 4725, fol. 45, 96).

(2) « Calcul d'un embarquement des cinq gallions. » Charleville, 11 novembre 1620 (B. N., Franç. 4726, fol. 110 v°). — « Despence pour l'embarquement de mile soldatz sur les cinq gallions construitz en Hollande » (B. N., Franç. 4724, fol. 1).

(3) B. N., Franç. 4726, fol. 330. — *Mémoires de Michel* DE MAROLLES... Paris, 1656, in-fol., p. 56.

(4) Le P. Joseph à la prieure de Lencloître. 31 janvier 1621 (G. FAGNIEZ, *le P. Joseph*, t. I, p. 175, note 5).

Quand la guerre civile s'assoupit, quand la Milice releva son pavillon, sa flotte n'était plus qu'une ombre (1). Deux de ses vaisseaux étaient tombés au pouvoir des Rochelais; et le délégué du duc de Nevers, le capitaine Eusèbe de Campet de Saujon, eut peine à en obtenir la restitution (2). Reconstituée enfin (3), accrue même du *Lion-d'Or*, beau vaisseau d'Amsterdam (4), l'escadre de la Milice comptait six vaisseaux et une patache en rade du Blavet, lorsque au printemps de 1624, elle parut enfin prête à passer dans le Levant; les équipages étaient enrôlés, les vivres à bord : on embarquerait en Provence un millier d'hommes (5), entre autres les déserteurs de l'armée de Mansfeld (6). Déjà, un vaisseau du duc de Guise, parti de Marseille avec ses gardes du corps, attaquait aux Dardanelles un gros galion turc, « si près des Châteaux que l'on entendoit de là le canon et que l'on en voyait l'esclair par les lunettes. » Tout

(1) Voy. ailleurs l'*Histoire des guerres contre les Rochelais* (p. 437).

(2) « Procès verbal du reffuz faict par les Rochellois de rendre *le Saint-François* et *le Saint-Louis*. » 8 mai 1623 (B. N., Franç., 4724, fol. 86). — Louis XIII leur avait pourtant donné ordre d'opérer cette restitution (B. N., Franç. 4721, fol. 60), que Guiton finit par exécuter moyennant un cadeau de 7 500 livres (B. N., Franç. 4725, fol. 27).

(3) Le lieutenant général Timoléon de Saint-Luc remit au capitaine Nicolas Le Roy Dumé, délégué ducal, vaisseaux et munitions. 1er juin 1623 (B. N., Franç. 4724, fol. 119).

(4) De dix-huit canons de bronze, quinze pierriers et deux fauconneaux. « Breff inventaire faictz dans *le Lion d'Or* à Henbond, le 30e de janvier 1624, en présence d'Abraham Lévesque, pillote au gallion de *la Vierge* » (B. N., Franç. 4724, fol. 100).

(5) Note concernant le passage en Provence des vaisseaux *la Vierge*, *Saint-Michel*, *Saint-François*, *Saint-Jean*, *Saint-Louis* et de la patache *Louise* (B. N., Franç. 4727, fol. 193). — « Estat pour un armement de six mois de seize cents hommes sur les six gallions et patache. Faict le 29 décembre 1623, à Rome. » — « Dépance nécessaire en cette année 1624 pour le pasage et cource de sept veseaux en Levant. Fait le 10 juillet 1624, à Paris » (B. N., Franç. 4725, fol. 35 et 41; Franç. 4726, fol. 111 et 113 v°).

(6) Pesaro au doge. Paris, 22 décembre 1623 (G. FAGNIEZ, t. I, p. 176). — Fournitures pour les vaisseaux par Le Brun (B. N., Franç. 4724, fol. 134). — Rôle des matelots du *Saint-Charles* et de la patache *Louise*, capitaine Du Mont (B. N., Franç. 4727, fol. 208, 220).

àcoup, il sauta en l'air : le feu s'était mis aux poudres (1).

Mais c'était le commandant en chef, le capitaine de *la Vierge* (2), qui n'était plus prêt. Louis de Goth, marquis de Rouillac, toujours « soigneux d'acquérir de la réputation chez les étrangers » (3), avait jugé urgent de faire un apprentissage préalable en Hollande, car on ne peut apprendre, disait-il, le métier maritime « en lieu du monde si bien que là » (4).

Un gentilhomme grec (5) et un extraordinaire aventurier, qui se donnait pour l'infant de Fez (6), s'accordaient à nous conseiller l'île Sainte-Maure comme la meilleure des bases d'opérations. Mais le nerf de la guerre manquait, en dépit des sacrifices pécuniaires des marquis de Rouillac et de Bressieux (7). Faute d'argent, tous les rêves s'écroulaient. Les Grecs le signifièrent brutalement. L'Hellène Pierre de Médicis, que Nevers envoyait de l'avant vers l'île de Zante avec ses fourriers, déclara que « ny luy, ny pas un de son pays ne viendroient avec nous, qu'ilz n'eussent leur table entretenue selon leur qualité et grandeur » (8).

(1) Lettres de Gédoyn, consul d'Alep, 25 mai et 11 juin 1624 (B. N., Franç. 5643, fol. 106, 114, 144).

(2) Le duc de Nevers, amiral général de la Milice, lui avait donné, avec le brevet de capitaine de *la Vierge*, le commandement en chef. 22 octobre 1623 (B. N., Franç. 4723, fol. 91).

(3) Tallemant des Réaux, *les Historiettes*, 2e édit. de Monmerqué, t. IX (1840), p. 5.

(4) Rouillac au duc de Nevers. Port-Louis, 14 août 1624 (B. N., Franç. 3347, fol. 136).

(5) Stasios Morenos, gentilhomme de l'île Sainte-Maure au duc de Nevers. Nyssa, 14 mars 1623.

(6) « Gaspar Benemarin, l'infante de Fez, » au duc de Nevers. Naples, 10 juillet 1621, 1er et 11 novembre 1623, 3 et 6 avril 1624 (Buchon, pièces 12-13 ; Crosnier, p. 296 ; B. N., Franç. 4723, fol. 179).

(7) Qui avançaient 60 000 livres. Paris, 28 mai 1624 (B. N., Franç. 4725, fol. 27, 63).

(8) R. de Saincte-Jullite au duc de Nevers. « A Messines, faisant voile au Zante, 25 mars 1624 » (B. N., Franç. 4722, fol. 87). — Les Grecs firent pourtant plus tard un platonique appel à Richelieu : « Fac ut tuae commissa tutelae [Graecia] in pristinum restituatur splendorem ac libertatem » (Simon

Pour l'ordre agonisant, une escadre était dès lors une charge, pour notre marine un trésor. Le roi en offrit 150 000 livres; le marché était conclu, la livraison allait s'effectuer, quand une nouvelle infortune s'abattit sur la Milice, vouée, semblait-il, à toutes les catastrophes de la fatalité antique. En plein temps de paix, le 18 janvier 1625, l'escadre fut surprise dans le Blavet par un grand seigneur rebelle et emmenée prisonnière (1).

Le fondateur de la Milice Chrétienne abandonnait la lutte, le P. Joseph, point : le Pierre l'Hermite de la croisade avait, lui aussi, ses soldats. Il choisit cent de ses Capucins pour les lancer, cette même année 1625, à l'assaut. Préfet des missions du Levant, du Maroc et du Canada (2), hanté « de vastes projets et de desseins à perte de vue (3), » il attaquait dans leurs retranchements le mahométisme et le fétichisme à la fois. Ses missionnaires, maigrement subventionnés par l'État (4), s'établissaient comme chapelains dans toutes les villes où il y avait des consuls de France, Smyrne, Alep, Le Caire, Alger, Tunis, au mont Liban, voire à Constantinople. Le roi de Géorgie les réclamait, l'archevêque de Naxos vint en quérir, afin d'avoir ainsi le palladium de notre protection pour les chrétiens de l'Archipel (5). « Il y avait quelque chose de miraculeux » dans la rapidité de cette expansion. L'appui que les Jésuites avaient fourni aux con-

PORTIUS, *Grammatica linguæ graecae vulgaris*. Paris, 1638, dédicace, édit. de la Bibl. de l'École des hautes études, fasc. 78, p. 3-4).

(1) Voir le chapitre sur les guerres civiles (p. 464).

(2) En avril 1625 (RICHARD, *Le véritable Père Josef, Capucin*, dans CIMBER et DANJOU, 2e série, t. IV, p. 165, 175).

(3) PONTIS.

(4) 3 000 livres furent affectées aux missions de Constantinople, de Grèce et de l'Archipel; 2 000 à celles d'Alep, de Mésopotamie, de Perse, des Indes, de Chypre et d'Égypte; 1 000 aux missions de Syrie et de Palestine. 1625 (« Mémoire sur les diférens des R. P. Capucins et des autres missionnaires français du Levant : » B. N., Clairambault 1016, fol. 384).

(5) RICHARD, *Ibid.*

quistadors, l'Éminence Grise l'apportait à son tour à nos pionniers.

Sur tous les points du globe, dans la France Équinoxiale comme dans la Nouvelle-France, aux Antilles comme dans les îles multiples de l'Archipel, en Mésopotamie et en Perse où ils se glissent sur la route de l'Inde, tout le long des côtes d'Afrique enfin, les Capucins du P. Joseph marchent aux côtés de nos marins, de nos marchands, de nos pauvres captifs (1). Martyrisés en Abyssinie, à Marrakech ils périssent sous le bâton : ils fondent des postes sur les rivages brûlants de la Sénégambie, des écoles au Maranhão, en Acadie, aux Antilles (2), et consolident par là l'œuvre de colonisation que l'*alter ego* du P. Joseph va entreprendre.

(1) Gustave FAGNIEZ, *le Père Joseph et Richelieu*, p. 283; chap. VI, les missions françaises et étrangères.

(2) Je renvoie aux divers chapitres de mon volume qui traitent de ces régions.

LOUIS XIII

I

LA MER INFESTÉE DE PIRATES

Arrêtons un instant nos regards sur le tableau désolé de notre situation maritime dans le monde, « sur le pauvre estat de notre admiraulté du Ponant, les causes du mal, la nécessité du remède (1). » De tous temps, nos marins s'étaient fait les champions de la liberté : « La mer, disaient-ils, n'appartient à aucun prince plus avant que la balle du canon peut aller. » Mais alors qu' « en la Grèce, les Hermès et Mercures furent mis aux carrefours et chemins croiséz pour monstrer le privilège qu'avaient les marchands d'aller de tous costéz (2) », nous ne rencontrions partout sur notre chemin que des barrières, nous ne récoltions que des coups.

Les Portugais nous jettent hors de la France Équinoxiale, les Espagnols nous ferment la mer des Antilles, les Anglais nous expulsent de l'Acadie et bientôt du Canada, les Hollandais du Groenland et des Indes Orientales, les pirates

(1) Remontrance de l'amiral Charles de Montmorency au roi sur les affaires de l'amirauté du Ponant (B. N., Franç. 17329, fol. 436).

(2) *Factum pour Jacques Bar et Charles de Fleury, capitaines de marine* [1613] (B. N., Dupuy 464, fol. 56).

marocains nous pourchassent sur les bancs de Terre-Neuve (1), que dis-je! dans le canal même de la Manche (2). « L'on veut divertir l'affection des François de plus trafficquer sur l'Océan et faire cesser entièrement le cours de nostre navigation. Il n'y a rien qui nuise tant aux voyages de long cours que de se veoir meurtrir, piller, voler impunément (3) ». En dépit de l'ordonnance de Henri IV contre la piraterie (4), que nulle force navale, du reste, ne fait respecter, « les côtes sont infestées de pirates; la mer éveille l'idée d'une vaste forêt de Bondy, où les voleurs seraient aussi nombreux que les voyageurs (5) ». La perspective d'être cloué au mât par les yeux, jeté à l'eau dans un sac ou écorché vif, « refroidit » tout désir de s'y aventurer (6).

Ajoutez que « la mauvaise discipline de nos François au faict de la marine dégouste les plus enclins à la navigation (7). Les plus vaillans cappitaines, les plus capables de grandes entreprises, les plus sçavants et expérimentéz pilotes se retirent avec leurs familles aux païs estrangers. Nos voisins font comme ces peuples qui, se sentant trop faibles pour résister à la puissance d'Athènes, mais plus riches d'argent, subornèrent ses cappitaines, achetèrent sous main ses vaisseaux et attirèrent ses mariniers pour en diminuer les forces (8). » Nos marchands eux-mêmes, tra-

(1) Je renvoie aux chapitres : *Autour de l'Islam*, *France équinoxiale*, *la Route des Indes*.

(2) *Histoire véritable de la prise des vaisseaux de plusieurs corsaires et pirattes turcs, et sont prisonniers à Vallongne*. Paris, 1620.

(3) *Factum pour Jacques de Bar, cité*.

(4) 15 septembre 1607 : publiée par Auguste Dumas, *Étude sur le jugement des prises maritimes en France*. Paris, 1908, in-8°, p. 344.

(5) Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 198.

(6) *Remonstrance très humble en forme d'advertissement que font au Roy... les capitaines de la marine de Ponant* [1614] (B. N., Dupuy 464, fol. 148).

(7) B. N., Dupuy 464, fol. 24.

(8) « Remonstrance faicte au Conseil d'Estat par de Bretignières, scin-

cassés par les fermiers des droits, préfèrent recourir au pavillon étranger plutôt que de « risquer librement leurs deniers » dans des armements maritimes (1). Deux mesures surtout les vexent : l'obligation de déposer une caution (2), et l'édit des affréteurs qui force les armateurs à divulguer leurs desseins, alors que « la traite consiste au secret des advis que les marchands, par correspondance de leurs facteurs, tirent des plus reculées parties du monde (3) ». En Espagne, nos vaisseaux sont confisqués pour les plus futiles prétextes. Ont-ils un pilote hollandais? Sont-ils de fabrication hollandaise? Portent-ils du blé? Tout prétexte est bon pour s'en saisir (4).

Notre commerce maritime s'étiole et meurt : il n'y a pas vingt familles de négociants français en Espagne, tandis que la seule ville de Rouen ne compte pas moins de soixante maisons hollandaises, portugaises, flamandes et anglaises (5). « Journellement, les estrangers s'habituent et prennent pied en la ville et, jouissant de pareils privilèges que les bourgeois, embrassent seuls tout le trafic (6) ». Que l'on comprend dès lors le protectionnisme à outrance des économistes Laffémas et Montchrétien, et la sanction que lui donna, le 16 juin 1617, un arrêt du parlement de Rouen.

A la requête d'un consortium d'armateurs normands et bretons, le transport des marchandises en France fut réservé exclusivement au pavillon français. Un arrêt du conseil, en

dicq des Estatz de Normandie, en febvrier 1609 » (B. N., Cinq cents Colbert 17, fol. 1).

(1) Remontrance de Charles DE MONTMORENCY, *citée*.

(2) Cahier du Tiers-État aux États de 1614 (B. N., Franç. 23699, fol. 112).

(3) Remonstrance par DE BRÉTIGNIÈRES, *citée*.

(4) Mémoire de notre ambassadeur Du Fargis. 1626 (B. N., Nouv. acq. franç. 9318, fol. 11).

(5) Mémoire du sieur CHARLOT (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 174).

(6) Remontrances du conseil de ville de Rouen au roi (Arch. municipales de Rouen A 24, à la date du 4 mars 1624).

déboutant les marchands anglo-hollandais de leur opposition, le 5 octobre (1), inaugura le fameux système prohibitionniste qu'Olivier Cromwell devait faire sien dans l'*Acte de navigation*. A l'acte de navigation, la marine anglaise dut sa fortune. Sur la nôtre, la sentence des magistrats rouennais eut-elle la même répercussion? — Non. Il eût fallu pour cela que l'impulsion vînt d'en haut, comme on y conviait le roi.

« Vous avez, Sire, deux grands chemins ouverts à l'acquisition de la gloire, écrivait Montchrétien : l'un vous porte contre les Turcs et mécréants; l'autre s'ouvre largement aux peuples qu'il vous plaira envoyer dans le Nouveau Monde. La Palestine n'aura point assez de palmes, ny la Grèce assez de lauriers pour couronner vostre chef. Chaque navire vous peut estre, Sire, un taureau pour ravir une Europe : Marie de Médicis sera en France une Isabelle de Castille » pour d'autres Christophe Colomb (2). Naïves illusions! « Pauvre de paroles et encore plus pauvre d'idées (3) », la régente ne peut rien, au Canada et en Orient moins qu'ailleurs : Condé, le vice-roi de la Nouvelle-France, et Nevers, le prétendant à l'empire grec, sont ses ennemis acharnés.

(1) B. N., Nouv. acq. franç. 7 287 (Brienne 319), fol. 114; Franç. 18202, fol. 235 v°.

(2) Antoine de Montchrétien, *Traicté de l'Œconomie politique dédie au Roy et à la royne mère du Roy*. Rouen, 1615, in-4° : De la navigation, p. 253, 185, 227, 240. Cf. aussi la réédition de T. Funck-Brentano. Paris, 1895, in-8°.

(3) Le nonce Bentivoglio, *Correspondance*, t. I, p. 124. — Gabriel Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*. Paris, 1893, in-8°, t. II, p. 130.

II

LA RÉVOLTE DES SEIGNEURS

Aux mains débiles d'une femme, l'insurrection, menée par le cousin du roi, arrache les trésors amassés par Henri IV en vue d'une guerre contre l'Espagne. Les traités de Sainte-Menehould (15 mai 1614), de Loudun (3 mai 1616) ne sont que des primes à la révolte des grands seigneurs (1). L'arrestation de Condé ne peut plus enrayer un mouvement insurrectionnel, dont Nevers prend la direction à la place du prisonnier. Dans l'édifice encore inachevé de la monarchie bourbonienne (2), une nouvelle fissure se produit : « le parti protestant reconstitué en parti d'agression rompt en visière avec la royauté (3). Dans son désir de ménager une cause qui avait été la sienne et dont son sentiment n'était peut-être pas entièrement dépris, Henri IV avait laissé à ses successeurs une solution bâtarde. La question religieuse restait pendante (4). » Le protestantisme inquiet fit cause commune avec la féodalité renaissante.

Sur mer, les hostilités n'eurent pas la même intensité que sur terre : elles se localisèrent d'abord en Guyenne et Saintonge. Muni d'un congé des princes rebelles, Blanquet, capitaine de Marennes, équipa une patache et courut sus aux navires de Brouage, qu'il emmena prisonniers à La Ro-

(1) Bouchitté, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun,* dans la collection des documents inédits. Paris, 1862, in-4°. — Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III.

(2) Cf. la jolie comparaison que fait M. Hanotaux (t. I, p. 233) entre l'état du royaume et celui du palais du Louvre.

(3) L'Assemblée de Nimes (27 novembre 1614) décide de prêter appui au prince de Condé.

(4) Hanotaux, t. I, p. 532.

chelle (1). Bientôt maître de quatre vaisseaux et trois pataches, il s'installa à l'embouchure de la Gironde pour dévaliser les convois. Ému à juste titre, le vice-amiral Jaubert de Barrault fit choix des meilleurs bâtiments en rade de Bordeaux, les arma en guerre et donna aux capitaines des instructions pour l'ordre de marche et de combat. Ses six vaisseaux et ses deux pataches (2) avaient à couvrir un convoi de cent cinquante voiles, qui sortait de la Gironde.

A leur aspect, les bandits quittèrent précipitamment leur embuscade proche de Royan, pour cingler au large, puis vers la Seudre. Barrault, son convoi à l'abri, chargea à pleines voiles sur eux. C'était le 30 juin 1617. Les pirates en fuite s'échouèrent presque tous dans la Seudre. Laissant au capitaine de Salebœuf le soin de réduire trois bâtiments échoués à une portée de canon en amont, Barrault attaqua Blanquet au canon, puis à quinze pas, au mousquet. Comme ses hommes, mains jointes ou chapeau bas, demandaient merci, Blanquet le coutelas ou la pique au poing relevait leur courage. Mais un boulet le renversa : le capitaine Vedeau montait à l'abordage, des feux d'artifices à la main : Blanquet se rendit avec seize bandits encore debout. Des autres capitaines, Treillebois, Pontenille et Gaillard seuls s'échappèrent au large. Encore Gaillard, qui était de Royan, fut-il rattrappé par les pataches des sieurs de Lisle et Montignac, lancés à sa poursuite. Attachés au mât, les deux captifs furent menés à La Rochelle et, après la parade

(1) 7 janvier 1616 (*Diaire* de Jacques Merlin, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, p. 278).

(2) Commandés par les sieurs de Cornier, capitaine de pavillon, de Salebœuf, vice-amiral, Larmet, de Boissonnière, de Montignac, de Lisle, de Marsan, Massignac, Albert Gourdin (*Discours véritable du combat naval et de la desroute des capitaines Blanquet, Gaillard et autres pirates et rebelles au Roy, faicte par Monsieur de Barrault, vis-admiral de Guyenne le dernier juin 1617* : réimprimé dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2e série, t. II, p. 181. — *Diaire de* Merlin, p. 329).

triomphale, roués vifs (1). Deux ans après, le navire d'un autre forban, *le Grand Océan* de Richardière, était brûlé dans le même port : mais faute de garde-côtes, c'était au vice-amiral de Zélande Légier Pietersen, qu'avait été confiée la mission de le saisir (2).

L'insurrection gagnait de plus en plus; « le mal est dans notre sang, dans nos entrailles (3) » ; la mère et le fils, en 1619, se livrent bataille; Marie de Médicis est révoltée contre son roi, Louis XIII contraint de marcher contre sa mère. Une paix éphémère (4) ne sert qu'à renforcer le parti de la reine mère et des princes, ses alliés. En vain, un honnête homme, sans souci de leur rancune et convaincu que « le salaire des bonnes actions consiste en la satisfaction qu'il y a de faire son debvoir », a-t-il donné l'alarme : « il importe beaucoup à Votre Majesté, disait-il, de ne leur donner les places les plus importantes comme Blavez et Concarneau, qui les rendent maistres de la mer, quand ils tiennent desjà les clefs des rivières comme Amboise et Nantes (5). » Louis XIII n'a pas compris. Et maintenant, la révolte, maîtresse du littoral, enveloppe, menace la capitale comme d'un immense croissant : Longueville à Rouen et à Dieppe, Villars au Havre, Vendôme en Bretagne, La Trémoille et Retz en Poitou, Aubeterre à Blaye, Rohan et les protestants du Midi sont prêts à se soulever au moindre signal qu'ils recevront d'Angers, de la reine mère.

A ce moment critique, Louis XIII agit en roi. Il a dit :

(1) *Les origines de la marine française et la tactique naturelle. Le siège de La Rochelle*, par le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Paris, 1891, in-12, chap. VI.

(2) 22 juin 1619 (B. N., Franç. 15958, fol. 368).

(3) Disait Sillery à l'ambassadeur de Venise (HANOTAUX, t. II, p. 410).

(4) Le 30 avril 1619, à Angoulême.

(5) *Une lettre de Philippe Fortin de La Hoquette au roi Louis XIII* (mars 1620), publiée par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE, dans les *Notices et documents publiés par la Société de l'histoire de France*. Paris, 1884, in-8°, p. 381.

marchons au danger le plus proche; et, le 10 juillet 1620, Rouen lui ouvre ses portes, le 17, Caen. La Normandie soumise, toutes les places du nord-ouest à discrétion, il marche sur Angers, culbute le 7 août aux Ponts-de-Cé les troupes de Marie de Médicis et fait aussitôt avec sa mère la paix. L'aventure servira à jamais de leçon au conseiller de la reine, Armand Du Plessis de Richelieu (1). Restaient les protestants. Une promenade militaire du roi dans le Béarn ne suffit pas à les calmer.

« L'assaut était livré dans toute l'Europe par la grande armée protestante à la grande armée catholique. Bouillon et les princes de Nassau étaient écoutés à La Rochelle aussi bien qu'à Heidelberg. L'affaiblissement du pouvoir en France, la jeunesse du roi, la médiocrité et la versatilité du favori, tout pouvait faire croire que la situation et les événements du seizième siècle se reproduiraient avec plus de chance de succès (2). »

III

LA RÉVOLTE DES PROTESTANTS

Les protestants s'étaient donné une organisation républicaine, en se groupant par provinces, par cercles. Forts de leur union, ils décidèrent, en dépit des sages conseils de leur Nestor, qu'une assemblée aurait lieu pour dresser le cahier de leurs revendications. Ainsi que l'avait prévu le vieux Du Plessis-Mornay, l'assemblée fut interdite comme crime de rébellion. Le 25 décembre 1620, les huguenots passèrent outre. L'armée royale marche sur Saint-Jean-

(1) Hanotaux, t. II, p. 329, 333, 350, 428. — E. Pavie, *la Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (1619-1620). Angers, 1899, in-8°.
(2) Hanotaux, t. II, p. 410.

d'Angély, des escadres s'apprêtent contre eux en Guyenne, en Bretagne et en Provence : le sort en est jeté : c'est la guerre.

Sur mer, les Rochelais prennent les devants. (1) Promus l'un amiral, l'autre vice-amiral par décision de l'assemblée (2), l'échevin Jean Guiton essaie d'intercepter le parc de siège qu'on envoie de Saint-Jean-d'Angély à Brouage, tandis que Jacques Ozaneau va quérir des renforts en Angleterre. Mais celui-ci est tenu en échec par nos diplomates; celui-là est repoussé par le gouverneur de Brouage, Timoléon d'Épinay Saint-Luc, nommé lieutenant-général de la flotte (3), en l'absence de l'amiral de Guise, qu'on a mandé du Levant (4). Car la gravité de la situation empêche le chef de la flotte du Ponant, Henri de Montmorency, de quitter le gouvernement du Languedoc, qu'il cumule avec l'amirauté de France.

Commencé par des escarmouches, le duel naval va prendre une ampleur de plus en plus grande pour finir dans une sanglante bataille rangée. Le 9 septembre, le garde-côtes de Guyenne et deux navires olonnais fonçaient sur les transports qui menaient des troupes protestantes à Oléron. Sans l'intervention opportune de Guiton, la flottille rochelaise succombait.

L'auteur de ce fait d'armes, Priam-Pierre Du Chalard, s'était retiré à Brouage, quand son adversaire lui présenta

(1) « Reiglement provisoire de l'admirauté estably par l'assemblée généralle des églises réformées de France à La Rochelle. » 5 juin 1621 (B. N., Dupuy 100, fol. 43 : *Archives historiques du Poitou*, t. VIII, p. 271).

(2) 18 août 1621. Simultanément, le capitaine rochelais Josué Ferraut ou peut-être Forant, capitaine de *la Religion*, allait chercher du secours en Cotentin (G. Dupont, *Histoire du Cotentin et de ses îles*, t. IV, p. 27).

(3) Le 9 juillet 1621 (B. N., Franç. 23150, fol. 126).

(4) Mémoire du roi au sieur de Chazan envoyé en Provence vers le duc de Guise. 21 juin 1621 (Affaires Étrangères 1700, *Provence* 277, fol. 250). — Sur acceptation préalable, il reçut, le 3 juillet, le commandement en chef des forces navales (B. N., Franç. 23150, fol. 125).

la bataille avec des forces doubles. Une canonnière, armée en chasse de trois pièces de fonte, — dont l'une de seize pieds de long était baptisée, en mémoire du gouverneur jadis expulsé de La Rochelle, *le Chasse-Biron,* — s'engage dans le chenal, soutenue par Guiton, Vignay, Cramagnolle, Boutecor et un autre capitaine rochelais. Mais Du Chalard est sur ses gardes : il riposte par une triple volée qui démonte *le Chasse-Biron,* brise l'éperon de la canonnière, coule la chaloupe amirale et loge huit boulets dans les bordages de Guiton : si ses deux matelots, Morleau et Boutonné, n'avaient touché sur un banc, si un troisième navire olonnais ne l'avait heurté et ne lui avait rompu la vergue de civadière en voulant lui porter secours, Du Chalard eût complètement battu son adversaire (1).

La semaine suivante, la division armée par la Bretagne pour la garde de ses côtes (2) apparut. Tandis qu'elle s'attardait à bombarder Saint-Martin-de-Ré, Guiton assembla quatorze bâtiments, commandés en sous-ordre par le vice-amiral Théophile Vigier de Treillebois et par le contre-amiral Jacques Forant le Chevelu, l'un d'Arvert, l'autre de Ré. Il manquait d'artillerie, bien qu'on eût embarqué jusqu'aux canons hors d'usage, qui tenaient lieu de bornes aux coins des rues. Job Forant l'aîné amena de Ré cinq autres navires, mais avec moins d'artillerie encore, trois pièces pour un vaisseau qui en comportait le décuple.

Tout autre était l'armement des forces adverses, dont le moindre bâtiment avait au moins dix canons. Aussi le chevalier Isaac de Razilly (3), « général » des six garde-côtes

(1) Le P. Fournier, *Hydrographie*, éd. de 1667, p. 258. — *La prise du secours allant par mer à La Rochelle, ensemble le grand et furieux combat arrivé près de Brouage contre leur admiral.* Paris, 1621, in-4°.

(2) Suivant contrat passé entre les commissaires du roi et les États de Bretagne, 26 juillet (B. N., Cinq-Cents Colbert 292, fol. 35 v°; Franc. 8301, p. 394).

(3) Nommé général des six vaisseaux garde-côtes par César de Vendôme,

bretons (1), avec son frère Claude comme vice-amiral, opina-t-il pour une attaque immédiate, malgré l'avis contraire de René Veillon et de six autres capitaines olonnais ralliés sous son pavillon. Les matelots burent du vin d'Espagne, se frottèrent de vinaigre la figure et, pour ne pas glisser dans le sang, parsemèrent de sel le pont de leurs vaisseaux.

Le 6 octobre, à huit heures du matin, comme l'escadre royaliste essayait de parer la pointe de la Tranche, les Razilly en flèche, le contre-amiral de La Pitonnière en queue, Guiton et la canonnière d'André David foudroyèrent la tête de colonne. Dans une vigoureuse riposte des frères de Razilly, plusieurs canons crevèrent à bord du *Saint-Louis* de Nantes et de *la Marguerite* de Saint-Malo, qui portaient leurs pavillons. Le duel continua toute la journée, sans résultats décisifs : du côté des protestants, la patache de Papault sauta, par une imprudence de fumeurs, dit-on. Mais en compensation, le capitaine Horry, envoyé pour reconnaître une flottille qui débouchait du Pertuis Breton, capturait sept bâtiments chargés de munitions pour Brouage. Toute la nuit, les adversaires restèrent en présence, les confédérés en rade de Saint-Martin, les royaux au large.

gouverneur de Bretagne, le 2 août 1621 (Marquis DE RASILLY, *Généalogie de la famille de Rasilly : Touraine-Anjou-Poitou*. Laval, 1903, in-4°, p. 254).

(1) *Le Saint-Louis*, de Nantes, amiral, 400 tonneaux et 32 canons; *la Marguerite*, de Saint-Malo, vice-amiral, 300 tonneaux et 24 pièces; *le Henry*, de Roscoff, contre-amiral, 250 tonneaux et 16 canons; *le Sauveur*, de Roscoff, capitaine de Portenoire; *le Saint-Étienne*, de Saint-Malo, capitaine de La Fosse, et *l'Avant-Garde*, du chevalier de Ray. Les bâtiments olonnais n'avaient que 80 tonnes et 10 pièces.

(2) « Véritable récit de ce qui s'est passé éz combatz et batailles navales dans les costes de La Rochelle, entre les armées du Roy et des Rochellois » (B. N., Franç. 20784, fol. 515; Franç. 23339, fol. 98.) — Le P. ARCÈRE, *Histoire de la ville de La Rochelle*. La Rochelle, 1757, in-4°, t. II, p. 169. — *Histoire générale de ce qui s'est passé entre les armées navales de France et celles des Rochelois*, ès costes de Poictou, rivières de Bordeaux et Cha-

Le lendemain matin, dans la brume, Razilly disparut. Contournant l'île de Ré par le Pertuis d'Antioche, il faisait sa jonction avec cinq vaisseaux de Brouage et se mettait aux ordres du lieutenant-général rencontré entre Aix et Oléron. Saint-Luc arbora son pavillon sur *le Saint-Louis* : et le 9 octobre, à deux heures, il arrivait vent arrière sur les confédérés.

Guiton serrait la côte de Ré : sur le conseil de son capitaine de pavillon, Abraham Chevallier de Marennes, il mit en panne pour laisser passer son adversaire, dont il essuya de pied coi les bordées. Ainsi maître du vent, il chargea l'arrière-garde. Il jetait les grappins d'abordage, quand on lui crie que Forant le Chevelu est aux prises avec toute la division de Claude de Launay-Razilly, *la Marguerite, l'Avant-Garde* et *le Saint-Étienne*. Guiton, Treillebois, Forant l'Aîné, accourant au secours de leur contre-amiral, trouvent échoués deux de ses adversaires : au moment d'être enveloppé à son tour, *le Saint-Étienne* se remet à flot en portant tout son canon à l'avant, et s'échappe grâce à une fausse manœuvre de Treillebois, dont le pilote lofa au lieu d'arriver. *L'Avant-Garde*, moins heureuse, ne peut remuer : longtemps, elle soutient une lutte désespérée : plus de la moitié des matelots tombent en tenant tête aux compagnies d'abordage; quand le chevalier de Ray et son lieutenant Lhoste de Trougny demandent quartier, ils n'ont plus autour d'eux que quarante hommes valides.

Saint-Luc soulignait son échec en battant en retraite vers « l'une des plus belles, plus commodes et plus fortes places qui se puisse trouver en toute l'Europe, » vers le Port-

rente, ès combats de M. de Guyse, depuis le mois d'aoust de l'année 1621 jusques à la publication de la paix au mois de novembre 1622 (Extraict sur les journaux de l'admiral des vaisseaux Rochelois). 1624, petit in-4°. — Sur Jean Guiton, cf. Meschinet de Richemond, *les Marins rochelais*. Niort, 1906, in-8°, 2e édition.

Louis, fondé depuis peu à l'embouchure du Blavet (1). Il savait y rencontrer cinq vaisseaux, le moindre aussi puissant que le meilleur des siens.

C'était l'escadre des chevaliers de la Milice chrétienne; Du Couldray (2), commandant *le Saint-Michel* (3), et le commissaire général Du Carlo, sergent-major de Brouage (4), en avaient fébrilement poussé l'armement, allant jusqu'au Havre lever des matelots (5), jusqu'à Bayonne quérir du canon (6).

Ainsi renforcé, Saint-Luc revint narguer son adversaire. Comme ses vingt-deux navires étaient mouillés entre les bouées du chenal de Brouage, une brusque attaque, dans la soirée du 6 novembre, jeta le désarroi parmi eux. *Le Saint-François* et *le Saint-Louis,* deux jumeaux de 400 tonnes et 16 pièces, poursuivis par Guiton et Forant le Chevelu, s'échouaient avant d'avoir pu gagner l'abri du port. Le sergent-major Charles Le Ber Du Carlo (7), qui commandait le premier, s'enfuit. Son lieutenant, Abraham Lévesque, se battit au contraire comme un héros : cinq heures durant, il soutint, sans faiblir, l'assaut de l'amiral rochelais. De même, à bord du *Saint-Louis*, Du Halde Bras-de-fer, lieutenant du capitaine Eusèbe de Campet de Saujon, faisait ferme sous les bordées de Forant; blessé, noir de poudre, il ne songeait

(1) Édit pour la création du Port-Louis. 17 juillet 1618 (B. N., Franç. 22343, fol. 294).

(2) Dès 1586, un Fier-à-bras Du Couldray servait comme capitaine dans la marine royale (B. N., Nouv. acq. franç. 21260, fol. 26). Henri IV, en 1903, indemnise Mathurin Du Couldray pour les pertes qu'il a faites en mer à son service.

(3) Qui reçut du roi, le 11 juin 1621, l'ordre d'armer l'escadre (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 257).

(4) Commission royale du 24 juillet *(Ibid.)*

(5) Que Du Couldray avait été quérir, suivant commission royale du 30 août *(Ibid.)*.

(6) Vingt-cinq pièces tirées de la place de Navarrenx, que le capitaine Lecomte avait été chercher (B. N., Franç. 23150, p. 277).

(7) Qui émargeait, dès 1610, comme capitaine de la marine royale (B. N., Franç. 999, fol. 39).

pas plus que son collègue à baisser pavillon, malgré qu'à leurs bords ruisselât le sang de cent cinquante cadavres. Mais Saint-Luc ne parvint jamais à reformer sa ligne de bataille pour leur venir en aide; et les deux vaisseaux, avec une centaine de survivants, devinrent les trophées du vainqueur. Terrible punition d'une désobéissance! Car Saint-Luc avait pour consigne de ne point s'engager à fond avant l'arrivée de renforts.

Guiton pensait lui porter le dernier coup, en coulant dans le chenal de Brouage, le 26 novembre, dix pontons farcis de pierres. Gêné par les batteries de la flotte et du Fort-aux-Coquilles, que Saint-Luc avait hâtivement construit sur la plage, il ne put dépasser la première bouée. Et le 12 janvier 1622, la sortie des garde-côtes de Razilly montra l'inanité de l'embouteillage. Lors d'une seconde tentative, le 3 mars, les feux croisés de la redoute et du *Saint-Michel* empêchèrent les Rochelais de pratiquer en bonne place l'obstruction.

Mais voyez les multiples conséquences de la maîtrise de la mer : la conquête d'Oléron le 9 novembre 1621, l'attaque des Sables d'Olonne, l'occupation de l'île d'Argenton, la levée de contributions de guerre dans la Gironde, à Bordeaux la connivence d'une trentaine de navires écossais : invités à rallier le pavillon du roi, ils ne daignèrent répondre que par un coup de canon. Le prince de Condé, il est vrai, réprima énergiquement cette insolence. Le 12 mai 1622, une des batteries du Château-Trompette, dressée sur la rive, foudroya les Écossais, tandis que trois navires de Blaye les prenaient en flanc et que les six pataches des chevaliers Pichon, Pontac, Arrérac, en colonne double, les assaillaient de front. La flottille calédonienne, bientôt en fuite, laissa derrière elle plusieurs épaves et quatre bâtiments prisonniers, dont l'amiral (1).

(1) *La deffaicte mémorable de trente navires escossoises, venant au*

Guiton, ce paisible armateur jusqu'alors occupé de commerce, ce pacifique échevin, avait organisé militairement son escadre, en la pliant aux règlements d'une sévère discipline (1). Une de ses divisions, avec le contre-amiral Forant le Chevelu, était affectée à la garde d'Oléron et des places de la Charente (2); Jean Gaschot, qualifié général des galères (3), couvrait La Rochelle; et suivant la vieille tactique des guerres de religion, un détachement important (4) allait prendre l'offensive, sûr de trouver appui en Angleterre (5).

Le plan de campagne, signé du maire et capitaine de la ville, Isaac Blandin, témoignait d'une parfaite connaissance des forces adverses et de leur position à la fin de l'hiver de l'an 1622 : les divisions mandées du Levant étaient encore, l'une à Marseille, l'autre à Lisbonne; en Hollande, s'apprêtaient des vaisseaux achetés par le roi; en Normandie, en Bretagne, l'embargo était mis sur tous les terre-neuviers, la presse sur les matelots, afin d'équiper en guerre nombre de vaisseaux; le rendez-vous général était à Brest, « le havre le plus propre pour faire un gros d'armée ». Partant

secours de La Rochelle, par Monseigneur de Condé, le nombre des vaisseaux gaignéz et des capitaines tant tuéz que prisonniers. Paris, 1622, in-8°. — « Mémoires de M. de Vignolles touchant les affaires de Guyenne de 1621 et 1622 » (B. N., Franç. 18751, fol. 20).

(1) *Règlement faict par nous*, Isaac Blandin, *escuyer, sieur* Des Herbiers, *conseiller du Roy, maire et capitaine de La Rochelle... pour obvier aux désordres, dissentions et insolences qui se pourroyent commettre en l'armée navale*. La Rochelle, 3 novembre 1621. Placard imprimé (B. N., Dupuy 100, fol. 94).

(2) Les navires *Saint-Louis*, capitaine Jacques Chapperon; *Don-de-Dieu*, de Papault; *Galère*, de Roussel; *Royale*, d'André Camus; *Petite-Anne*, de Joseph Ouvrard; *Fleur de Lis*, de Pierre de Lhoumeau; la patache *Concorde*, de Rulland, dit Beaufils; la galiote d'Oléron, de Jean Paquenet; le flouin de Fougeron; *la Bonne-Adventure*, de Pierre Guitard (Arch. de la Charente-Inférieure, E suppl. 18).

(3) *Ibid.*

(4) Vingt vaisseaux.

(5) M. A. Everett Green, *Calendar of State Papers. Domestic Series* (1619-1622).

de là, Blandin prescrivait l'armement de vingt vaisseaux de guerre, des meilleurs et des mieux montés, en dehors des garde-côtes destinés à faire face aux navires de Brouage et de Bordeaux. Soubise en fournirait huit, des plus beaux de ceux qu'il avait pris aux Sables d'Olonne ; la Rochelle armerait le reste. « Tous ces vingtz navires en corps d'armée, faisant voille vers la Manche d'Angleterre, selon les advis qu'ilz auront, empescheront le raliement des vaisseaux ennemis et, par ce moyen, rompront leurs desseings (1) ».

Mais à stratagème, stratagème et demi. La flotte rochelaise approchait des Sables d'Olonne le 17 avril 1622, sans se douter de l'effroyable défaite que Louis XIII venait d'infliger, non loin de là, dans l'île de Riez, à l'armée de Soubise. Entre les Sables et le château de la Chaume, un vif combat d'artillerie semblait engagé : le château tenait contre la ville, les protestants contre les royalistes. « Si nous avions ici l'amiral, le vice-amiral et le contre-amiral avec leurs grosses pièces, nous aurions bientôt chassé » les troupes royales, mandèrent les défenseurs du château. Et Guiton dépêcha en reconnaissance le contre-amiral Forant.

Or, toute cette mise en scène n'était qu'un leurre. François de La Rochefoucauld était maître du château comme de la ville ; Forant avait été attiré dans un guet-apens. Reconduit vers le port entre deux estafiers, pistolet au poing, il eut ordre de crier aux capitaines de quatre grands vaisseaux d'approcher. Mais avant que les navires fussent sous le feu des batteries royales, il lança son chapeau en l'air et se précipita dans les flots, en criant : « Sauve qui peut! » Blessé par les balles de ses geôliers, il parvint néanmoins à

(1) Instructions signées de Blandin et Guillaudeau, prescrivant le départ de cette flotte pour le « quinziesme ou fin d'apvril » 1622 (Arch. de la Charente-Inférieure, E suppl. 18 : publié par M. DE RICHEMOND, dans l'*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 : Département de la Charente-Inférieure*, série E suppl. (Arch. communales) : ville de La Rochelle. Paris, 1892, in-4°, p. 10).

regagner son bord (1). Guiton et lui allaient-ils prendre leur revanche? Toutes les forces navales des protestants étaient en effet massées en bloc compact (2), tandis que les escadres royales, au contraire, se présentaient dans l'ordre dispersé, par échelons.

Parti de Marseille l'été précédent, immobilisé de longs mois à Lisbonne par la vaine attente des galions de Mantin (3), le général des galères, Philippe-Emmanuel de Gondi, ne parut dans la Gironde que le 12 juin 1622. Ses dix galères attaquèrent aussitôt le fort d'Argenton, dont les trois bastions et la demi-lune dominaient l'entrée de la rivière. De Blaye, le duc de Luxembourg lui envoya des hommes et des vaisseaux et, sans se laisser divertir par une contre-attaque de Guiton sur la place de Talmont, le général enleva la redoute. Le 15 juillet, il se rendait encore maître d'un grand vaisseau qui conduisait aux insurgés une cargaison de soldats hollandais et de gentilshommes normands. Guiton, attiré par la canonnade, ne put lui arracher sa proie, bien qu'il amenât quinze bâtiments à la rescousse. Il ne réussit pas davantage à enrayer la marche du général vers la Loire : seule, la galère du chevalier de La Valette, vigoureusement assaillie par les capitaines Horry et Jouneau, rebroussait chemin vers la Gironde (4).

(1) *Mémoires du comte* de Souvigny, *lieutenant général des armées du roi*, publiés pour la société de l'histoire de France par le baron Ludovic de Contenson. Paris, 1906, in-8°, t. I, p. 93.

(2) Soubise avait été invité par le corps de ville de La Rochelle à placer la division navale de la Gironde sous les ordres de l'amiral rochelais. 9 mai 1622 *(Arch. historiques du Poitou*, t. VIII, p. 324).

(3) Voici l'itinéraire des dix galères de Gondi : 13 septembre 1621, départ de Marseille; 29, hivernage dans le Tage; 4 mai 1622, départ de Belem; 12 juin, arrivée à Bordeaux (Affaires Étrangères 817, *France* 75, fol. 95). — « L'Estat des officiers des gallères » pour 1622 se trouve à la B. N., Franç. 24917, fol. 131.

(4) *Le combat mémorable fait entre l'armée navalle du Roy et l'armée des rebelles Rochellois*, ensemble la prise de trois grands vaisseaux et de 25 gentilhommes rebelles de Normandie, allant par mer à La Rochelle. Paris, 1622, in-8°. — « Véritable récit » : B. N., Franç. 20784, fol. 539.

Les galions de Théodore de Mantin, retardés par la nécessité de montrer carène et surtout par l'attente du grand galion de Malte dont Louis XIII avait demandé le prêt (1), parurent à leur tour. Et l'arrivée de cette terrible brigade de six vaisseaux, trois cents bouches à feu (2), eut quelque chose de foudroyant. Une division rochelaise fut culbutée et chargée avec tant de furie que cinq navires sombrèrent; trois furent capturés, les deux derniers portèrent à La Rochelle la nouvelle du désastre (3). Un suprême effort de Guiton pour arrêter à Belle-Isle les galions, le 26 septembre, n'eut aucun succès.

Le 19 du même mois, il avait enregistré un autre échec, n'ayant pu intercepter l'escadre du marquis de Rouillac, au moment où elle sortait de Brouage. Malgré la supériorité de ses forces, quatorze bâtiments contre onze, malgré la fausse position de son adversaire, engravé avec six vaisseaux, l'amiral rochelais dut se replier après une demi-journée de combat; il débarqua dans l'île d'Oléron une cinquantaine de cadavres. Pendant ce temps, La Rochelle était serrée de

(1) En envoyant tout exprès à Malte le commandeur de Chattes-Gessan (VERTOT, *Histoire des chevaliers de S. Jean*, édit. 1727, t. V, p. 175). — Alof de Vignacourt, grand maître de l'ordre, accorda le galion, mais refusa 200 prisonniers huguenots que Louis XIII lui offrait comme forçats. Malte, 14 mai et 14 juin (B. N., Fr. 16166, fol. 68).

(2) Galion amiral (1 000 tonneaux), le galion vice-amiral de Mantin (800), *le Saint-Pierre-et-Paul* (700), *la Notre-Dame* (500), *l'Ours d'Or* et *le Lion d'Or* (350), commandés par les chevaliers de Valençay, de l'Isle, d'Oraison et de Cuges, la patache de Roquebrune, et enfin le grand galion de Malte (B. N., Franç. 20559, fol. 125. — Arch. nat., *Marine*, B⁴ 1, fol. 53. — Bibl. du Dépôt des cartes et plans de la marine, 7288, fol. 5 v°).

(3) *La victoire emportée sur l'armée navalle de La Rochelle par le grand gallion du Roy, commandé par Monsieur le duc de Guise*. Rouen, 1622, in-8°. — *La défaite de dix navires de la flotte de La Rochelle par les gallères de France et le grand gallion de Venise* (*sic* pour *Malte*) *au port de Léria*. Paris, 1622, in-8°. — Le P. FOURNIER, *Hydrographie*, 2ᵉ édit., p. 259. — *Suite de l'histoire journalière de tout ce qui s'est passé en France depuis le départ du roy... le 20ᵉ du mois de mars 1622* : CIMBER et DANJOU, *Arch. curieuses de l'histoire de France*, 2ᵉ série, t. II, p. 314.

près par l'armée royale : un ingénieur envoyé par le Pape, Pompeo Targone, cherchait à barrer le port d'une longue chaîne que trente-cinq charrettes avaient à peine suffi à porter (1). Qu'allait devenir Guiton?

Son adversaire, l'amiral duc de Guise (2), avait maintenant sous ses ordres les divisions Rouillac, Gondi, Mantin, la Milice Chrétienne avec Du Couldray (3), vingt vaisseaux malouins, montés des quatre mille hommes (4) « du valeureux et magnanime sieur de Vinceguerre (5) » et de son lieutenant, le chevalier Isaac de Razilly (6).

En regard de ces forces imposantes (7), que pouvait aligner l'amiral rochelais? Des navires fatigués, que nul renfort n'avait relevés de faction. Benjamin de Rohan-Soubise avait bien été quérir du secours en Angleterre; mais la veille du départ, le 1er septembre, la tourmente avait fracassé neuf de ses bâtiments sur les écueils de Plymouth : deux cents hommes sur huit cents avaient trouvé la mort dans le naufrage (8).

(1) Cimber et Danjou, *ibidem*, p. 298, 301. — *Les inventions et machines admirables du sr Pompée Targon contre la Rochelle*. Paris, 1622, in-8°. — B. N., Franç. 17329, fol. 199; Franç. 23150, fol. 126.

(2) Qui avait reçu d'amples pouvoirs le 17 mars 1622 (B. N., Franç. 17329, fol. 199; Franç. 23150, fol. 126).

(3) Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 232.

(4) Dont on trouve la liste dans l'*Estat de l'armée navale*, de Bouc-Séguiran citée plus bas. — La Bretagne avait vidé ses places de guerre pour l'armement des vaisseaux (B. N., Franç. 4721, fol. 26).

(5) Jacques Doremet, *De l'antiquité de la ville et cité d'Aleth*, réédition Joüon des Longrais, p. 59 : l'escadre malouine appareilla le 10 août.

(6) Suivant lettres patentes du 4 mai 1622. Aux termes d'une commission précédente (10 avril), Razilly commandait spécialement une division de six vaisseaux malouins (Marquis de Rasilly, *Généalogie de la famille de Rasilly*, p. 255).

(7) « L'Estat de la despence de l'armée navalle commandée par M. de Guise » détaille les différentes provenances des 46 vaisseaux et 16 pataches de la flotte (Arch. nat., *Marine* B4 1, fol. 53. — Bibl. du Dépôt de la marine 7288, fol. 5 v°)

(8) *Récit véritable de ce qui s'est passé au départ de Monsieur de Soubize sortant d'Angleterre*, par le sieur de La Chesnaye. Paris, 1622, in-8°. — J. Bruce, *Calendar of State Papers. Domestic Series* (1619-1622), p. 453, 507.

IV

BATAILLE NAVALE DE SAINT-MARTIN DE RÉ.

Or, l'heure avait sonné d'une partie décisive : « Nous mènerons si beau bruit, écrivait l'amiral duc de Guise, le 26 octobre, que vous entendrez sonner nos cloches. » La revue qu'il venait de passer à Belle-Isle l'avait rempli d'aise. Les contingents bretons et levantins comptaient trente-cinq vaisseaux de ligne et huit pataches, avec huit cent quarante-quatre bouches à feu, que rejoignirent le lendemain les galères de Gondi, défilant en colonne double sous grand pavois. Aux Sables d'Olonne, La Rochefoucauld avait comme troupes de débarquement quinze cents fantassins et deux cents volontaires (1).

(1) Pour la bataille navale du 27 octobre 1622, nous possédons de nombreuses SOURCES ROYALISTES, émanant des principaux officiers de l'escadre : *Lettre de Mgr le duc* DE GUYSE, *général de l'armée navalle du Roy, escrittes à Mgr le cardinal de Sourdis sur la deffaicte de l'armée navalle des Rochelais*. Bourdeaus, 1622, in-8°. — « Relation du combat par mer faict par Monseigneur de Guise contre les Rochelois le 27, 28 et 29 octobre 1622 » (Affaires Étrangères 1475, *Angoumois*, fol. 17). — *Estat de l'armée navalle du roy, commandée par Mgr le duc de Guyse*, admiral et lieutenant général de la mer, par M. de Bontséguiran [SÉGUIRAN, s[r] DE BOUC], sergent-major de l'armée navale. Bourdeaus, 1622, in-8° : et du même, relation de la bataille adressée à Peiresc le 30 octobre (Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 232, 235). — « Ordre de notre armée le jour de la bataille, » avec un schéma indiquant le poste de chaque vaisseau, signé de Guise et de Séguiran de Bouc (Carpentras, ms. 1775, fol. 109 ; ms. 524, fol. 188). — Relation de la bataille, par un officier des galères. Novembre 1622 (Carpentras, ms. 524, fol. 184). — Lettre de Guillaume DE MONTOLIEU, capitaine de la galère *Patronne*, à M. le chevalier de Montolieu. Port d'Aiguillon, 4 novembre (Bibl. de la Rochelle, ms. 151, fol. 115). — Autres relations (B. N., Dupuy 100, fol. 120, 124). — Le P. FOURNIER, *Hydrographie*, édit. de 1667, p. 260. — OUDIN, *Histoire de la maison de Guise* (— 1627), B. N., Franç. 5 801, fol. 249. — *Mercure françois*, t. VIII. — *Naumachia, seu descriptio navalis pugnae habitae XXVII octobris MDCXXII in Oceano Aquitanico circa Rupellanum littus*, per S. PAS-

Après avoir tenu conseil avec le général des galères, le duc de Guise entra le 26 octobre dans le Pertuis-Breton. Dans la nuit, l'ordre de bataille fut communiqué à tous les capitaines et leur rang assigné dans la file continue, qui permettrait des deux bords le libre jeu de l'artillerie Chacun des amiraux était en tête de sa brigade, à deux encablures de la voisine; Saint-Luc, à l'avant-garde, avait dix vaisseaux de ligne, Guise, au corps de bataille, en avait seize; Mantin formait l'arrière-garde avec les six derniers (1).

Massés en ordre profond sur la hanche de l'arrière-garde, les bâtiments à rames conservaient toute liberté d'action. Les galères du général de Gondi, sur deux lignes (2), mas-

CHASIUM. Parisiis, 1623. — « Lettre au sieur Guyot, habitant de la ville de Nantes, par son filz, soldat en l'armée navalle du Roy. De la rade de l'Esguillon, le 29 octobre 1622 » (B. N., Franç. 20559, fol. 129).

SOURCES ROCHELAISES : « Véritable récit de ce qui s'est passé ez combatz et batailles navales dans les costes de La Rochelle... jusqu'à la paix publiée au bord de l'amiral de l'armée rocheloise » (B. N., Franç. 20784, fol. 115; Franç. 23339, fol. 108). — *Compilation de* BOULINEAU, dans l'*Annuaire de la société d'émulation de la Vendée*, t. XXII (1875), p. 163. — Le P. ARCÈRE, *Histoire de la ville de La Rochelle*, t. II, p. 185. — Gravure représentant la bataille navale (B. N., Géogr. D 3358). — *Histoire générale de ce qui s'est passé entre les armées navales de France et celles des Rochelois*. S. l. 1624, in-4°.

(1) Avant-garde : Vice-amiral de Saint-Luc sur le vaisseau de Razilly, que flanquaient deux pataches; puis *le Saint-Jean* de Monfan, *la Chaste-Fleur* de Pontpierre, le navire du chevalier de Montigny, *le Hardi*, les navires malouins *Marguerite, Petit-Saint-Étienne, Saint-Martin, Toussaints* et *Henri*.

Corps de bataille : amiral duc de Guise, sur son galion, que flanquaient les pataches de La Trémoille et Vincheguerre, le galion de Malte; puis les vaisseaux malouins *Grand-Saint-Laurent, Grand-Saint-Michel, Grand-Saint-Louis, Saint-Julien, Saint-François, Petit-Saint-Laurent, Sainte-Claire, Étoile, Turc, Croissant, Saint-Paul, Catherine* et *Saint-Pierre*, avec le galion ducal *Pellicorne* en serre-file.

Arrière-garde : le contre-amiral de Mantin, à bord de *la Vierge*, avec les deux pataches de Quérolin, menait la belle division des galions du Levant, *Lion, Ours, Oraison* et *Victoire*, *le Roscoff* et *le Sauveur* de Portenoire.

(2) Première ligne : *Épernonne, Patronne, Réale, Régine* et *Guisarde* ; — Deuxième ligne : *Connétable, Joigny, Pilles, Baronne, Vincheguerre*.

Puis venait, sur trois lignes, l'escadre des vingt et une pataches de La Rochefoucauld. Les trois pataches d'Arrérac formaient l'arrière-garde.

quaient le corps de débarquement de La Rochefoucauld, dont les pataches d'Arrérac couvraient les derrières. Les capitaines de galères, à un ordre de l'amiral, avaient répondu qu'ils n'avaient de commandement à recevoir que de leur général; et la mésintelligence entre les deux chefs (1) devint une cause d'émulation entre les deux corps. Soixante-douze bâtiments, en définitive, allaient en attaquer cinquante-six, qui auraient à soutenir, avec cinq à six mille combattants, le choc de quatorze mille hommes.

La flotte rochelaise était sous voiles, sur une triple ligne, dans la rade de Saint-Martin-de-Ré. Fiers de l'engagement qu'ils avaient eu précédemment contre les galères, les Huguenots se moquaient d'elles, en disant que « les grenouilles des rivières les avaient mangées! » Ils éprouvèrent à leur dam que « c'étaient des morceaux de dure digestion ». La bonasse immobilisant les voiliers, Gondi en profita pour entamer l'action, et avec une telle vigueur qu'une seule bordée des canons de coursie couchait bas vingt-sept hommes. Dans une accalmie, le duc de Guise vint le rejoindre à bord de *la Réale* pour reconnaître la position et la portée du canon de son adversaire (2). Il s'en rendit compte en voyant tomber à ses côtés un lieutenant, trois ou quatre canonniers et plusieurs forçats (3).

Le front de l'armée royale s'étendait alors du sud-ouest au nord-est; huit galères formaient l'extrême droite vers la

(1) Affaires Étrangères 824, *France*, fol. 167. — On verra plus loin à quel degré d'acuité était arrivée la querelle entre l'amiral du Levant et le général des galères.

(2) La gravure conservée à la B. N. (Géogr. D 3358), représente précisément l'attaque des dix galères contre la flotte huguenote, dont les vaisseaux sont marqués de la lettre H.

(3) Séguiran de Bouc à Peiresc (Carpentras, ms. 1826, fol. 232 v°). D'après MONTOLIEU, le général des galères envoya convier le duc de Guise « au plaisir d'un second combat, en attendant que ses vaisseaux fussent approchés ». Et le duc, conduit par le capitaine de Villages, revint à bord de *la Réale* : « le combat dura depuis dix heures du matin jusques à quatre. »

pleine mer, deux autres la gauche; les voiliers étaient au centre. Pour lui faire face, Guiton rangea sur une seule ligne quarante vaisseaux, la gauche appuyée sur Saint-Martin de Ré. Vers midi, « un vent assez gaillart se leva du sud, à la faveur duquel l'armée rocheloise commença de s'esbranler, pliant toute son aisle droite comme pour aborder les nostres. Puis tout à coup, Guiton tourna toutes ses voiles et estendit ses navires à la file, les proues vers la pointe de l'isle de Ré. » Cette feinte retraite leurrait l'adversaire, en attirant ses grands vaisseaux dans des bas-fonds et en lui faisant perdre « le dessus du vent ». L'amiral et ses deux matelots, le galion de Malte et *le Grand-Saint-Louis*, talonnèrent et durent rétrograder en se faisant haler par les galères.

« Avec cet avantage, les Rochelais vindrent à voiles desploiées, fondre sur l'armée du Roy, qui l'attendoit résoluement (1). Un peu après deux heures de relevée », le combat commença par un engagement de leur aile droite contre l'aile gauche des Royalistes, qui n'était autre que l'avant-garde de Saint-Luc. Incontinent, le front des deux lignes fut en feu (2). La gauche était la partie faible de la flotte royale, tant pour le tonnage des vaisseaux que pour le nombre des galères, qui par surcroît devaient laisser refroidir les canons. Le duc de Guise dépêcha vers Saint-Luc son sergent de bataille pour lui mander de ne point s'engager à fond avant l'entrée en ligne du centre. Mais son adversaire l'avait devancé.

Le Saint-Louis de Nantes, qui battait pavillon vice-amiral.

(1) « L'ennemy, voyant que le vent se mettoit en sa faveur, pouge sur notre armée pour s'arramber avec nos galères et y mettre le feu par le moyen de ses dragons. Ils s'approchent de nos vaisseaux, et nos vaisseaux font le même sur eux; enfin les voilà aux salves de mousquetades qui comme une gresle continuelle ne cesse durant deux heures de pleuvoir. Ce n'était rien qu'éclats et que tonnerres » (MONTOLIEU).

(2) B. N., Dupuy 100, fol. 124.

et les vaisseaux malouins *Marguerite* et *Henri* étaient investis par les capitaines Jacques Arnaud d'Orléans, dit la Croisette, Daniel Bragneau, Hélie Thomas et Jean Arnault de la Tremblade. Écrasé par les boulets du *Saint-Louis* (1), le *Postillon Rochelais* coula, l'étrave emportée. De deux cents hommes, il n'échappa que le capitaine Arnaud d'Orléans, le lieutenant, le conseiller Tessereau et trente-cinq marins réfugiés dans les hunes au moment du naufrage. Le baron de Candé avait péri avec la plupart de ses soldats. Recueilli par les chaloupes du galion de Malte, Arnaud avoua que le conseil avait résolu d'attaquer la flotte royale en pleine mer, sur l'avis que les galères n'y étaient point; mais l'entrée en ligne de celles-ci avait déçu cet espoir (2).

Durant un court répit laissé aux combattants pour reprendre haleine, la fumée s'était dissipée; le commandeur de Castellane de Montmeillan avait reconnu urgent d'intervenir, et le galion de Malte se traînait vers le lieu du combat, remorqué par trois galères de Forbin, qui s'étaient attelées à cette lourde masse de 1 500 tonnes. Il était temps. Sous l'étreinte de quatre adversaires, n'ayant que cent hommes à leur opposer (3), Claude de Launay-Razilly, commandant de *la Marguerite* (4), allait succomber, quand tonnèrent à ses côtés les cinquante grosses pièces du galion. Ce fut un sauve-qui-peut général parmi les assaillants. Ceux qui ont sauté à l'abordage sont massacrés; Jaumier,

(1) *Le Saint-Louis,* commandé par Isaac de Razilly, capitaine de pavillon de Saint-Luc, avait 400 tonneaux et 300 hommes, suivant la revue passée par l'amiral de Guise au Port-Louis. 24 septembre (Marquis DE RASILLY, *Généalogie de la famille de Rasilly*, p. 256).

(2) B. N., Dupuy 100, fol. 121 v°.

(3) Revue du 24 septembre (Marquis DE RASILLY, p. 256).

(4) Suivant un texte malouin, *la Marguerite* avait pour capitaine Alain Le Breton Le Demaine (B. N., Franç. 22344, fol. 128). De fait, Claude de Launay-Razilly avait une commission du duc de Guise, datée du Port-Louis, 8 octobre 1622, pour succéder à son frère en cas de décès comme capitaine du *Saint-Louis* (Marquis DE RASILLY, p. 257).

enveloppé de trois côtés, perd tous ses hommes; Bragneau se replie sur le Chef de Baye avec vingt marins sur cent soixante et, pour reprendre le lendemain son poste de combat, embarque des volontaires.

Cependant, l'avant-garde royaliste était fort maltraitée, faute de soutien. Après d'infructueuses bordées pour monter au vent avec son corps de bataille, Guise revira tout court et, seul, gouverna sur le gros de la flotte rochelaise. Ah! la magnifique cible que *la Notre-Dame-de-Liesse* avec sa batterie double, sa poupe toute sculptée, son pavillon gigantesque (1) irradié d'une Madone d'or, sa grande enseigne de damas vert et blanc aux armes de Lorraine! Mais en retour, « vint-et-quatre canons de baterie au premier tillac, vint coleuvrines au secont, et au gallars et Saint-Aubinet une disène de gros canons pierriers, la mousqueterie toute à couvert et à l'épreuve du mousquet », donnaient à ce superbe bâtiment de fabrication hollandaise un aspect si formidable « que les plus belles roberges d'Engleterre ne luy fesoient pouint de honte (2). »

Guiton résolut de frapper un coup de massue. Occupé alors à l'aile droite, il abat ses voiles pour ne pas tomber trop bas, hors du front adverse; il jette même l'ancre pour permettre à la majeure partie de ses vaisseaux de rallier. Alors, il fonce sur *la Notre-Dame-de-Liesse* que le vice-amiral Macquain a juré de brûler, dût-il y périr. Deux navires à feu, accouplés et remplis d'artifices, « les sorciers » des capitaines Bourguy et Lambert-Foucaudière, s'aggrippent de leurs mains de fer aux haubans du grand mât, à la galerie de poupe du duc de Guise; et leurs torrents de flammes

(1) 120 pieds carrés.

(2) Théodore de Mantin au duc de Guise. 20 mai 1618 (B. N., Franc. 20559, fol. 111). — Le galion de Malte avait été construit la même année à Amsterdam pour 60 000 écus d'or (Vertot, *Histoire des chevaliers de Saint-Jean*, t. V, p. 175).

propagent l'incendie jusqu'aux hunes. Une fumée âcre, « si puante qu'elle estouffoit », prend à la gorge les matelots; un feu roulant « en courtine et le long du vaisseau », le feu de vingt-cinq navires rochelais les empêche de paraître sur le pont pour détacher de *la Notre-Dame-de-Liesse* cette tunique de Nessus.

« Ah! Monsieur, tout est perdu, s'écrie le comte de La Rochefoucauld en allant au-devant de l'amiral. — Tourne, tourne, commande celui-ci au pilote; autant vaut rôti que bouilli (1). » Il faut à tout prix écarter ces sorciers que le vent maintient collés contre la poupe. Au moment où le duc de Guise en donne l'ordre au capitaine de pavillon Jacques de Vincheguerre, son interlocuteur tombe mort à ses pieds, sur le pont de corde qui unit les deux gaillards. Et c'est au sergent de bataille Séguiran de Bouc, au Génois Vassallo de soutenir la lutte contre l'incendie, pendant que l'amiral, « comme un autre Mars », casque en tête, cuirasse sur le dos, dirige la bataille. A ses côtés, pilote, gentilshommes de la suite, Belin, d'Oursières, tombent foudroyés, La Verdière blessé. L'instant est critique : le vicomte de Tavannes à la proue, le comte de Carcès à la poupe, le comte de La Rochefoucauld au grand mât se tiennent parés contre une attaque à l'abordage. Le marquis François de Kerveno, à la tête de ses volontaires bretons, est prêt à justifier sa fameuse harangue au roi (2) : « Sire, mes ancêtres et moi sommes tous morts au service de Votre Majesté. »

Les renforts parviendront-ils à temps? Le combat dure depuis deux heures...

Engagé dans un combat opiniâtre contre l'arrière-garde ennemie, le général des galères a pourtant détaché au

(1) *Les Historiettes* de TALLEMANT DES RÉAUX, 2e édit. de Monmerqué, t. II (1840), p. 24.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 112.



CHARLES, DUC DE GUISE, AMIRAL DU LEVANT.

(B. N., Clairambault 1130, fol. 13.)

secours de son chef les deux bâtiments de Forbin, qui font « passevogue pour arriver promptement. »

Le contre-amiral de Mantin amène à la rescousse la brigade des galions, avec les chevaliers de Cuges et de L'Isle, avec Cuges, qui s'est fait jour au prix d'une blessure mortelle et d'une perte de vingt-huit hommes. C'est au tour des Rochelais de reculer. Les « sorciers », brisés par des volées à fleur d'eau, desserrent leur étreinte. Et *la Notre-Dame-de-Liesse* sort des flammes saine et sauve.

Il s'était échangé, dans cette rude journée, quatorze mille coups de canon, énorme dépense de munitions pour l'époque. « Aucune galère, dont le coursier n'eût tiré plus de trois cents fois et consumé plus de trois cents quintaux de poudre! »

A la nuit, Guiton se décidait à battre en retraite sur la Fosse de Loix avec son vaisseau fracassé, tandis que sa flotte s'éparpillait de tous côtés (1). La nuit se passa sous les armes, à portée de canon. Nombre d'équipages protestants, pour fuir, se faufilèrent à travers les lignes royales en criant le mot de passe qu'ils avaient surpris : « Sainte Vierge! Vive le Roy! » si bien qu'au jour, l'amiral Guiton, effrayé de n'avoir auprès de lui que son frère Daniel, Horry et Allaire, se replia précipitamment sur Saint-Martin-de-Ré. Le vice-amiral Macquain, isolé à la Palice, tenta la même manœuvre sous le feu des galères. Mais la grêle des projectiles empêcha *le Saint-Louis-de-Nevers* d'avancer. Au cri de « sauve qui peut », poussé par le capitaine Nicolas Bonneau, le vice-amiral se jette à la mer et se noie; les matelots se cachent à fond de cale; le commandant de Moyneville, resté sur le tillac avec cinq de ses soldats, est

(1) Ce jour-là, Guiton aurait perdu quatre vaisseaux coulés à fond et quatre autres capturés. Le lendemain 28, les galères royales lui en coulèrent encore deux (Lettre du soldat nantais Guyot, B. N., Franç. 20559, fol. 129). Montolieu réduit cette perte à six.

poignardé; *le Saint-Louis* va succomber, lorsqu'un homme résolu, le lieutenant Hurtin de la Tremblade, rallie une quinzaine de braves, repousse l'abordage, coule trois esquifs des galères et, avec l'appui du contre-amiral Forant, parvient à conduire jusqu'au havre de la Flotte son pauvre bâtiment tout criblé de coups, réduit à dix hommes d'équipage sur trois cents.

La défaite coûtait aux Rochelais « six à sept navires ou bruslés ou coulés à fons, plus de quinze cens hommes, que mors que prisonniers (1) ; Macquain, leur vice-amiral, Candé et cinq ou six capitaines des plus mauvais garçons; » Jaumier, Arnaud d'Orléans, Escubard, Martin et Ménager, capitaines de marine, Duplomb, Doulcet, Du Coudray, La Villaudoré, Desfraignées, Bentoc, La Garenne et Meuret, commandants de compagnies, étaient parmi les morts. « Nous avons eu l'honneur d'une entière victoire, écrivait le sergent de bataille de la flotte royaliste, ayant couché la nuit et mouillé nostre fer dans le champ du combat, fait trois fanaux toute la nuit et le lendemain matin présanté la bataille. Nous y avons perdu, de morts ou de blessés, quatre cent cinquante hommes (2), » voire cent cinquante seulement sur les vaisseaux, cent vingt sur les galères (3). Guise avait « quasi tout seul gangné la plus terrible bataille qui eût esté sur la mer depuis l'invention des canons (4) ». Et pourtant, chacun de ses capitaines

(1) D'après la lettre de Séguiran de Bouc, qui déclare « le scavoir très bien comme ayant eu l'honneur de se trouver partout où le combat s'est fait, ayant fait la fonction de sergent de bataille ». Il avait écrit d'abord : « plus de quinze navires, bien près de deux mille hommes », chiffres qu'il a rayés ensuite (Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 232). — Montolieu dit également 2,000 hommes.

(2) Séguiran de Bouc avait d'abord écrit « mille ou douze cents hommes », chiffres rayés.

(3) Montolieu.

(4) Suivant l'éloge hyperbolique adressé par Arnauld au vainqueur (B. N., Franç. 20559, fol. 130).

avait fait son devoir, « s'approchant des loups à l'envi les uns des autres (1). »

Après s'être rendu maître du fort de la Dive, à une portée de canon de son mouillage de l'Aiguillon, Guise hissa, le 30 octobre, le signal d'arriver au conseil. Un renfort, venu de Brouage, portait à vingt-huit le nombre des navires légers à même de poursuivre les Rochelais dans les bas-fonds de l'île de Ré, où ils s'étaient abrités : Saint-Luc mènerait l'attaque avec huit bâtiments, soutenus par Guise au centre et par Razilly à l'arrière-garde ; chargé, en qualité de maréchal de bataille « de faire combattre les esquadres à temps, ramener les vaisseaux fuiards au combat et assister les corps qui seroient trop presséz des ennemis, » le marquis de Rouillac se tiendrait au vent avec *le Saint-Michel* et six vaisseaux de ligne. On avancerait, la sonde à la main, jusqu'à portée de pistolet, sauf à passer alors de l'ordre de marche à l'ordre de bataille sur une seule ligne, Razilly à l'extrême-gauche, Saint-Luc à gauche de Guise et Rouillac à droite, vers le large (2). L'état de la mer et la rigueur de la température, que les forçats à demi-nus durant la vogue ne pouvaient supporter, avaient forcé les galères à gagner l'abri de Brouage.

Sur ces entrefaites, un messager apporta de la Cour la nouvelle de la paix (3) et l'ordre de licencier la flotte, dès que les Rochelais auraient reconnu l'autorité du roi. Sur l'avis qu'ils gardaient le pavillon haut, sans aucune contenance de repentir, Guise résolut d'en finir. Dans la nuit du 12 novembre, son sergent de bataille alla de vaisseau en vaisseau notifier à chacun son poste. Et à l'aube, au coup

(1) Montolieu.
(2) Oudin (B. N., Franç. 5801, fol. 253).
(3) Signée à Montpellier le 18 octobre. — Le 29 octobre, Guise avait capturé neuf bâtiments de haut bord qui débouchaient par le Pertuis-Breton. C'étaient des navires hollandais chargés de munitions à destination de La Rochelle (Affaires Étrangères 1475, fol. 17).

de canon de *la Notre-Dame-de-Liesse*, toute la flotte s'ébranlait pour mouiller à quelques encâblures des rebelles. La partie « s'échauffait » ; le canon « donnait à tout perdre dans la flotte Rocheloise ; » Guiton et les siens « se deffandoient comme sangliers contre le pied d'un arbre. Mais de sortir, point de nouvelles. » Leurs vaisseaux amiral et vice-amiral étaient échoués, d'autres dégréés ou fracassés, lorsque la nuit couvrit de son voile les débris ensanglantés que le flux et le reflux repoussaient tour à tour de Saint-Martin-de-Ré à l'Aiguillon. Des dix-sept bâtiments encore valides, une attaque à l'abordage ne pouvait manquer d'avoir raison.

Avant d'en venir à cette extrémité, l'amiral du Levant envoya demander à son adversaire s'il entendait se conformer au traité de paix. Guiton atermoyait. Par retour du courrier, tambour dans l'espèce, Guise lui intima l'ordre de mettre pavillon bas. Dès que les députés de La Rochelle eurent assuré que la paix n'était pas une chimère, l'amiral rochelais obéit. Entouré de ses capitaines, il se rendit, le 13 novembre, à bord de *la Notre-Dame-de-Liesse,* mouillée à La Palice : « Voilà mon étendard, dit-il en le jetant aux pieds de son rival : que votre Grandeur en dispose à son gré. »

Sans se lever de son siège, sans se découvrir devant le chef des rebelles, le duc répliqua : « Vous faites bien d'obéir, je reçois votre étendard. » Et, posant la main dessus, il ajouta : « Je vous le rends, je ne l'ai pas gagné au combat. » A l'instant, il se lève et, embrassant son adversaire : « Vous êtes des braves d'avoir osé combattre. — Monseigneur, jusqu'ici, Dieu m'a fait la grâce de n'avoir jamais tourné le dos. » Soumis, mais invaincu, Guiton demanda le mot, qui fut : « Saint Louis ! » Et comme il défilait pavillon bas, au cri de « Vive le Roi ! » pour rentrer à La Rochelle, Guise, Saint-Luc et Montmeillan honorèrent

d'une salve de sept coups la bravoure qui passait (1). Courtoisie bien française, qu'un César n'aurait point eue (2)!

(1) « Véritable récit... ». B. N., Franç. 23339, fol. 115. — *Histoire générale,* p. 46.

(2) Quant aux matelots rochelais, ils reçurent des habitants chacun 4 livres pour avoir exposé leur vie. Ordre du maire de La Rochelle en date du 24 novembre (Archives de la Charente-Inférieure, E Suppl. 291).

CAMPAGNE CONTRE GÊNES

La campagne terminée, l'amiral duc de Guise était retourné dans son gouvernement de Provence (1), où une occasion nouvelle d'exercer ses talents nautiques ne tarda point à se produire. Le duc de Savoie, frustré du marquisat de Zuccarello (2) par une sentence impériale (3), dont l'État de Gênes se trouvait bénéficiaire, réclamait notre appui en vertu d'une entente (4). Et voici dans quelles conditions machiavéliques il l'obtint. Pour ne point rompre avec les Impériaux et les Espagnols, alliés de la République ligurienne, notre concours n'eut rien d'officiel. Le connétable François de Lesdiguières secondait la Savoie en son propre et privé nom. Par une autre fiction de neutralité, l'amiral Charles de Guise reçut défense d'arborer l'étendard réal sur les galions qu'il conduisait en personne contre les Génois (5), avec Luc de Saint-Germain comme vice-

(1) Le 15 juin 1623, Louis XIII le prie de surseoir à son départ pour le Levant (B. N., Franç. 3722, fol. 83).

(2) Acheté par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, à Scipione Carretto en 1588.

(3) Du 22 décembre 1622 (*Mémoires* de Mathieu Molé, édit. Aimé Champollion-Figeac, t. IV, p. 183).

(4) Du 5 septembre 1624, entre la France, la Savoie et Venise (B. N., Dupuy 401, fol. 42; Franç. 17984).

(5) [J.-Y. de Saint-Prest], *Histoire des traités de paix*. Amsterdam, 1725, in-fol., t. I, p. 339. — Avenel, *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 87, note 2 : Collection des documents inédits.

amiral (1) et le chevalier de Valençay comme maréchal de bataille (2).

Avant d'appareiller au début de mai 1625, l'amiral-gouverneur alla calmer les appréhensions du parlement d'Aix, anxieux de voir « la province sans chef, sans noblesse, sans canon ». Marseille, Toulon, Saint-Tropez sont parés contre toute attaque, disait-il; « au moindre coup de sifflet, » les habitants accourront à la place d'armes; les galères du général de Gondi ont ordre de ne point « bouger du païs »; les galions enfin, par une continuelle croisière entre la Corse et leurs deux bases d'opérations navales, — l'île Sainte-Marguerite et une autre forteresse entre Nice et Savone, — « maintiendront la liberté des mers, empeschant le passage des flottes qui pourraient aller d'Espagne en Italie ou d'Italie en Espagne. »

Et qu'étaient ces flottes? D'Espagne, on n'avait osé expédier qu'une seule galère pour porter, par le circuit de Sardaigne, de l'argent aux Génois; l'escadre des Deux-Siciles était immobilisée par les attaques des Barbaresques, par l'appréhension des armements vénitiens; des vingt-deux galères de Gênes, quatorze seulement étaient sur le pied de guerre; quant aux troupes du duc de Feria, la défaite que leur avait infligée le duc de Savoie les avait réduites à quatre mille hommes. Serrée de près par l'armée savoyarde, Gênes avant un mois se rendrait à merci. La révolte couvait à Milan et à Naples. Bref, « les affaires d'Espagne estoient réduictez en sy piteux estat, qu'il falloit qu'elle perdît l'Italie à ce coup-cy sans espoir de ressource et sans pouvoir rien entreprendre sur nous » (3). L'amiral

(1) Suivant commission du 16 janvier 1625 (B. N., Nouv. acq. franç. 1754, fol. 140).

(2) Suivant brevet de l'amiral duc de Guise, daté de Marseille, 4 mai 1625 (Affaires Étrangères 1700, *Provence* 277, fol. 298).

(3) « Rellation des complimentz et propositions faictes de la part de Mgr le duc de Guise à Messieurs du parlement de Provence, lorsqu'il leur

ajoutait que vingt vaisseaux de guerre hollandais (1) et des navires britanniques (2) armés pour le compte de la Savoie rallieraient prochainement son pavillon : le gouvernement pensait encore y joindre l'escadre de la Milice chrétienne et la flotte protestante de Soubise (3). Mais des conjonctures imprévues allaient retenir dans le Ponant toutes ces forces navales, en les mettant aux prises les unes avec les autres.

Et Charles de Guise n'avait en définitive que onze vaisseaux, lorsqu'il vint se mettre à la disposition du duc de Savoie, à Villefranche. Pour s'entendre avec lui, le fils aîné du duc, Victor-Amédée, prince de Piémont, « le prince Majour » se rabattait le long de la Riviera par Albenga, Oneglia, San-Remo, un « paradis terrestre par la souëfve odeur des fleurs et l'amœnité de l'air » : il ne rencontra de résistance qu'à Vintimille, dont la garnison jurait de se défendre jusqu'à la mort. Pour battre le château, il fallut mander de Nice des pièces de siège et de Villefranche l'escadre française (4). La croisière de Corse n'avait point amené les Génois à transiger. Après un court séjour à Marzocco, près de Livourne, le duc de Guise avait rallié les côtes de Provence (5), avec quelques prises qu'il fit vendre. (6).

est venu dire adieu à Aix, le XXVIIIe avril 1625, avant que s'embarquer en son armée navalle » (Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 291. — B. N., Franç. 4370, fol. 213).

(1) Suivant traité passé le 24 décembre 1624, à la Haye, entre les États généraux et Bellujon (J.-Y. de Saint-Prest, cité).

(2) Théodore de Mantin coopéra avec une galiote et six navires anglais à la campagne navale (B. N., Franç. 17329, fol. 200).

(3) Mémoire de Richelieu au roi. Juin 1625 (Avenel, *Lettres... de Richelieu*, t. II, p. 97).

(4) *Le progrèz victorieux des armes du sérénissime prince de Piedmont contre les Génois, ensemble l'arrivée de Monsieur le duc de Guyse avec ses galères à Villefranche*. Paris, 1625, in-8°. — Note du 4 juin sur la reddition de Vintimille (Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 320).

(5) Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye* (1660), p. 842.

(6) 10 mai (Arch. nat., G^5 211).

Le 28 mai, le prince Majour et l'amiral du Levant arrêtaient ensemble leur plan de campagne (1). Rendez-vous était pris le 25 juin devant Gênes. Guise n'avait que deux mille hommes à bord : il en vint demander (2) quatre mille autres (3) au parlement d'Aix, avec une centaine de bateaux pour les débarquer. Que n'avait-il aussi les galères? « Ceux du conseil du roy verroient bien enfin qu'il estoit expédient » de les lui confier. Faute de ces navires rapides, il n'avait pu donner la chasse à quatre bâtiments qui transportaient cinq millions.

Ce fut l'ennemi qui força la main aux conseillers du roi. Le 11 juin, comme l'amiral se mettait à table à Marseille, un courrier arriva haletant : nos galères étaient aux prises avec celles de Gênes. Guise « ne fist que humer son bouillon » et partit à toute bride pour rejoindre aux Iles d'Hyères ses galions. Il apprit en route la situation critique de nos gens : nos treize galères, aux équipages renforcés (4), s'étaient laissé entraîner à la poursuite de cinq bâtiments; quatre escadres de neuf galères chacune les attendaient dans une embuscade, quand un signal parti d'Antibes arrêta à temps le général de Gondi. Gondi se replia précipitamment sur cette ville. L'ennemi avait passé outre, et une violente canonnade qu'on entendait d'Aubagne, indiquait qu'il était aux prises avec les galions (5).

C'était le marquis de Santa-Cruz qui accourait à la rescousse des Génois et commençait la campagne par une vigoureuse contre-attaque. Après avoir détruit aux îles

(1) Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 317.

(2) Le 5 juin à Aix.

(3) Dont le commandement était donné d'avance au comte de Carcès, au marquis des Arcz, aux sieurs de Buous et de Mane.

(4) *La Réale* avait soixante hommes de crue à bord, *la Régine* cinquante-trois, chacune des autres quarante. La croisière « du côté d'Italie » dura de mai à juillet (Affaires Étrangères 817, *France* 75, fol. 96).

(5) « Relation du voiage de Monsieur de Guise et de ce qu'il proposa au Parlement. » 13 juin 1625 (B. N., Franç. 4370, fol. 202).

d'Hyères trois de nos vaisseaux, il allait réoccuper l'une après l'autre les places de la Riviera (1).

Cette leçon de choses montrait l'urgence de renforcer notre flotte (2). Louis XIII ordonna de mettre immédiatement des galères en chantier. « Nous voulons, disait-il, qu'à l'advenir il y en ait toujours en nos ports quarante, bien et deuement entretenues, prestes à servir hiver et esté. » Ainsi pourra-t-on couper les communications entre l'Italie et l'Espagne : « quarante galères fraisches en battront quatre-vingts harassées d'un grand voyage. De là encore, un autre bien : les peuples de Naples et de Sicile, mal traittéz par leurs vice-roys, pourroient se révolter, sur la cognoissance qu'ils auroient de pouvoir estre secourus par l'armée navale de France (3) ».

Le règlement de la mer, où se trouvent formulées ces maximes, trahit les premières préoccupations de Richelieu pour notre marine de guerre. Il ne fut pas appliqué. Une prise d'armes des huguenots avait encore une fois fait échec à notre politique extérieure : et le traité de Monçon, le 5 mars 1626, mit fin à la guerre de la Valteline, sans être pourtant autre chose qu'une trêve dans notre lutte contre l'Espagne (4).

(1) Julian S. Corbett, *England in the Mediterranean*, t. I, p. 161. — F. Duro, *Armada española*, t. IV, p. 67.

(2) Rostaing d'Ancezune, marquis du Thor, fut chargé par l'amiral de Guise d'entretenir les galions sur pied de guerre (Charles, duc de Guise, au duc Charles-Emmanuel de Savoie. Marseille, 20 août 1625 : Arch. de Reims, collection Tarbé, carton 18, pièce 68).

(3) Règlement pour la mer. 1625 (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 163).

(4) Le duc de Savoie manifesta son mécontentement en donnant abri aux corsaires anglais qui poursuivaient nos marchands (B. N., Franç. 17023, fol. 216 v°), ce qui motiva sans doute la saisie de ses galères à Marseille. Août 1627 (Bibl. de Carpentras, ms. 1827, fol. 75).

NOUVELLE GUERRE CONTRE LES PROTESTANTS

I

LA SURPRISE DU BLAVET

Un malentendu avait rallumé la guerre civile. Forcé de recourir à un marin flamand, à Peter Ruskin, pour tenir en respect les pirates du Ponant (1), le roi s'était décidé à acheter l'escadrille de la Milice Chrétienne, alors en rade du Blavet (2), et à rappeler les capitaines de marine au service de l'étranger (3). Ce rappel, cet achat réveillèrent des craintes endormies. Au moment où les Rochelais réclamaient la démolition du Fort-Louis, Benjamin de Rohan-Soubise crut que la royauté s'armait contre eux et il voulut « destourner l'orage qui les menaçoit. » Sûr de l'appui du duc de

(1) Ruskin avait à Brest quatre bâtiments : *la Sainte-Catherine* (24 canons et 120 hommes), *le Saint-Pierre* (16 canons et 100 hommes) du capitaine Hiérosme de Caverlay, *l'Espérance* (10 canons et 80 hommes) de Corneille Classe, et une patache de 6 pièces et 50 hommes. Août 1624 (Arch. nat., Z^{1d}6, fol. 103). Le chef d'escadre de Bretagne, Isaac de Razilly, était alors au Maroc.

(2) *La Vierge*, évaluée par le duc de Nevers à 60 000 livres ; *le Saint-Michel*, 40 000 ; *le Saint-Louis*, 20 000 ; *le Saint-Basile*, 36 000 ; *le Saint-François*, 30 000 ; *le Saint-Jean*, 30 000 ; la patache, 1 000. 30 janvier 1625 (B. N., Franç. 4726, fol. 19, 54).

(3) Ordonnance de l'amiral, 5 août 1624 (B. N., Nouv. acq. franç. 1754, fol. 132).

Rohan, son frère (1), il réquisitionne l'escadre rochelaise de Loudrières en partance pour la Guyane, et, la nuit du 18 janvier 1625, il pénètre dans le port du Blavet (2), où deux de ses bâtiments l'ont précédé avec des troupes masquées sous les ponts. L'escadre de la Milice est prise en un instant, sans avoir eu le temps de se mettre en garde.

Tout a été réglé d'avance : l'auteur du guet-apens est renseigné sur la place par le lieutenant de marine Antoine de Cormier (3). Mais il a compté sans la citadelle de Port-Louis. Le commandant du fort, Kerolin, donne au gouverneur d'Hennebont le temps d'arriver à la tête de deux cents hommes : Razilly demande d'aller combattre la flotte, que des câbles tendus en travers du chenal maintiennent prisonnière; un ingénieur offre de la brûler; les feux croisés du Fort-Louis et de la batterie de Larmor l'empêchent de gagner le large.

Mais quel mauvais génie refrène ces généreux élans et favorise la retraite de Soubise en détournant du but les projectiles? C'est le propre amiral de Bretagne, César de Vendôme. Soi-disant abreuvé d'injustice depuis la mort de Henri IV, le frère naturel du roi conspire : il a écrit au maréchal d'Ornano qu'il veut se rendre fort sur mer; à défaut de Brest et de Nantes, il aura le Blavet et Saint-Malo (4). Aujourd'hui il est gouverneur, demain il sera duc de Bretagne. A l'amiral de Montmorency, il a développé cette maxime : « Gardons-nous de ruiner les huguenots,

(1) « Appologie de M. le duc de Rohan » (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 8).

(2) Avec dix navires, dix barques et quatre cents hommes, dont l'équipage du normand Fleury.

(3) Affaires Étrangères 783, *France* 40, fol. 97.

(4) « La franchise avec laquelle vous m'avez fait savoir les entreprinses que vous avez eues sur Nantes, Blavet et Brest » vous vaut votre pardon, écrit Louis XVIII à Vendôme le 31 décembre 1626 (Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 451).

parce que ce sont eux qui font subsister les princes et les grands (1) ».

Voilà pourquoi Soubise put s'évader : dans la nuit du 4 février, par grand vent de nord-est, il force la chaîne : deux vaisseaux se sont échoués du côté de Larmor, deux autres du côté de la ville. Les premiers baissent pavillon, les seconds sont bombardés. Mais là encore, s'exerce l'action néfaste de Vendôme pour relaxer avec armes et bagages La Roche-Testellart, capitaine du *Saint-François* (2), qui s'est rendu le 5, après s'être « fort bien battu contre le fort (3) ». Soubise a déjà « rompu les filets », emmenant six vaisseaux, lorsque arrive Bassompierre, chargé d'interdire le gouverneur de Bretagne, « en cas qu'il ne marchât pas de bon pied (4) ».

Désavoué par les députés des Églises réformées, déclaré criminel de lèse-majesté (5), Soubise refusa de se laisser sauver la face. Rohan, son complice, l'imita. Au lieu d'accepter la direction d'une croisade, l'un, à la tête des vaisseaux de la Milice Chrétienne et du duc de Savoie, l'autre, à la tête du contingent vénitien (6), les deux frères répondirent par une déclaration de guerre; tandis que Soubise affirmait sa maîtrise de la mer (7), Rohan ouvrait les hostilités en Languedoc. Avec soixante-quatorze bâtiments, Soubise entrait le 11 juin dans la Gironde, s'emparait de Castillon, Lesparre, Verteuil, poussait jusqu'au bec d'Ambez et ne battait en retraite que devant la menace

(1) Déposition de Henri de Talleyrand-Chalais, confident de Vendôme, qui servit de victime expiatoire (*Ibid.*, fol. 440 v°).

(2) Dépositions de Châteaubriant, Razilly, etc., au procès de Vendôme (Affaires Étrangères 783, *France* 40, fol. 65, 192).

(3) B. N., 3347, fol. 118.

(4) *Mémoires du maréchal* DE BASSOMPIERRE, t. III, p. 200.

(5) 25 janvier 1625.

(6) *Mercure français* : B. N., Franç. 22326, fol. 259.

(7) Soubise à l'ambassadeur de Hollande, 20 avril (B. N., Dupuy 100, fol. 149).

d'être embouteillé par Jean de Saint-Bonnet de Toiras, maître de Blaye. Mais quelles forces navales étaient capables de réduire le rebelle à merci ; oui, quelles forces?

II

APPEL DU ROI A L'ANGLETERRE ET A LA HOLLANDE

L'escadre de Guise est dans le Levant. En Bretagne, les délégués de l'amiral, Razilly, Saint-Julien, Rhodes, restent trois mois sans pouvoir armer un seul bâtiment (1). Pour les Bretons, qui ne reconnaissent d'autorité maritime qu'à leur gouverneur, Montmorency est un intrus. En Guyenne, même force d'inertie : les Bayonnais entravent l'armement d'une division garde-côtes que les marins de Saint-Jean-de-Luz offrent d'équiper (2).

Une question d'étiquette paralyse l'action de Montmorency en Bretagne ; un scrupule de conscience rend problématique le concours de l'étranger. Charles Ier a consenti au roi son beau-frère le prêt de huit vaisseaux anglais (3), sous la restriction mentale que l'aide ira aux Huguenots, si le roi Très Chrétien obtient l'assistance du roi Catholique (4), et sous la réserve formelle de n'embarquer qu'une cinquantaine de nos soldats dans chaque bord. A leur arrivée

(1) B. N., Cinq-Cents Colbert 292. — Des Malouins pourtant croisèrent jusqu'au 1er juillet contre Soubise (Arch. nat., *Marine* B⁴1, fol. 63).

(2) Moyennant l'octroi de trois deniers sur les douze que payaient les marchandises transitées à Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Ciboure. 27 juillet 1625 (B. N., Franç. 18203, fol. 26).

(3) Toute la correspondance relative à cette affaire a été publiée par Samuel Rawson Gardiner, *Documents illustrating the impeachment of the Duke of Buckingham in 1626* : edited for the Camden Society, 1889, in-8°, p. 139.

(4) Ruzé d'Effiat à Louis XIII. Londres, 21 janvier 1625 (Gardiner, p. 140).

à Dieppe, le capitaine John Pennington et ses collègues (1) formulent l'une et l'autre restrictions; puis, plutôt que de combattre des protestants (2), ils rebroussent chemin sans écouter Montmorency, venu en hâte pour les passer en revue (3).

Sur les réclamations très vives de Louis XIII (4), Pennington reprit la route de Dieppe. Et là, l'étrange capitaine, dont un portrait dénote le caractère indécis (5), tout en consignant entre les mains de l'amiral la ramberge royale *Vanguard*, établit, par un acte en due forme signé de tout son état-major, qu'il a bien vu le sceau de son maître, « mais non pas leu aucun mot de l'escriture (6) » de l'ordre auquel il obéissait. Ses collègues, tous capitaines de l'East India C[y] (7), ne livrent leurs bâtiments qu'après dépôt préalable d'une caution (8), l'un d'eux après l'achat de son navire (9). Encore le fondateur de la Virginie, Ferdinando Gorge, refuse-t-il énergiquement, « par amour-propre national et par intérêt personnel », de bailler son *Great*

(1) Qu'escortait Razilly. Lettre de John Pennington, à bord du *Vanguard*, aux Dunes, 27 mai (GARDINER, p. 179).

(2) Pennington à Potier d'Ocquerre. Rade de Dieppe, 28 juin, nouveau style; Louis XIII et Ocquerre à Loménie. 27 et 30 juin (GARDINER, p. 184-189).

(3) Louis XIII à Pennington. 1[er] juillet (GARDINER, p. 189).

(4) 20 juillet (GARDINER, p. 226).

(5) Le portrait de Pennington a été reproduit par CLOWES, *The royal Navy*, t. II, p. 59.

(6) 24 juillet (GARDINER, p. 261). Le 16 juillet, le marquis d'Effiat avait reçu mission de traiter avec Pennington. Les navires devaient recevoir un équipage mixte : deux tiers de Français, un tiers d'Anglais (B. N., Baluze 154, fol. 230, 234, etc.).

(7) James Moyer, Anthony Tutchen, Thomas et John Davis, Jesper Dare, Henry Lewin et Ferdinando Gorge (GARDINER, p. 277).

(8) Pour les vaisseaux *Pearl*, *Industry*, *Gift of God*, *Pierre and John*, *Loyalty*, *Marygold*. 5 août (GARDINER, p. 289. — Arch. nat., *Marine* B[4]1, fol. 63).

(9) De 450 tonneaux, *l'Industry* fut acheté sur l'heure 50 000 livres. Dieppe, 6 août (B. N., Franç. 3694, fol. 21 v°. — DAVAL, *Histoire de la Réformation à Dieppe*, t. II, p. 9).

Neptune (1). Et voyez dans quelle situation fausse se trouve placé notre amiral vis-à-vis d'auxiliaires récalcitrants : il est réduit, à la veille d'un combat, à requérir l'assistance de leurs « forces et bons conseils (2) ». Au moment de l'action, le chevalier de Saint-Julien dut « porter l'épée à la gorge du capitaine hollandais sur le vaisseau duquel il était, parce que celui-ci ne voulait pas aborder l'ennemi (3). »

Des Hollandais, nous avions obtenu (4) en effet vingt vaisseaux de guerre, dont une douzaine devaient recevoir des capitaines français, tout en restant sous les ordres de l'amiral de Zélande, Guillaume Haultain de Zoete. Il était convenu qu'ils prendraient la route de Wight, après avoir embarqué au Havre un corps de troupes, et qu'ils pourchasseraient Soubise, où qu'il fût. Mantin, venu « hâter la pesanteur » hollandaise, était à bord (5).

A la vue de vingt-huit vaisseaux qui pénétraient dans leurs rades, les Rochelais envoyèrent une délégation à l'amiral néerlandais, pour le prier de rester neutre. Ils ne purent « tirer de luy aucune bonne response (6) ». Soubise endormit la confiance de son adversaire, en prétextant que leur communauté de religion leur interdisait d'être ennemis. Et le 16 juillet, l'enveloppant tout à coup avec sa flotte, il détachait contre le Hollandais deux brûlots accouplés. Accroché par eux, le vaisseau du vice-amiral Dorp

(1) Ferdinando Gorge à lord Conway. A bord du *Great Neptune*, Beachy, 5 août (Gardiner, p. 280. — J. Bruce, *Calendar of State papers. Domestic series of the reign of Charles I* (1625-1626), p. 45, 65, 66, 70, 72, 80, etc.).

(2) Montmorency à Pennington. Les Sables, 11 août (Gardiner, p. 279).

(3) Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 332, dans la collection de mémoires Michaud et Poujoulat.

(4) Traité signé en décembre 1624 par M. de Bellujon.

(5) « Articles du traicté des vaisseaux. » La Haye, 12 avril 1625 (B. N., Franç. 3683, fol. 72 : cf. fol. 120 v°).

(6) Lettre du maire et des échevins de La Rochelle aux États généraux des Pays-Bas. La Rochelle, 29 juillet (B. N., Franç. 3685, fol. 22 ; Dupuy 100, fol. 155).

flambait et sautait avec trois cents hommes (1). Dès lors, les Hollandais, hésitants jusque-là, bien que douze cents soldats français eussent renforcé leurs équipages, ne cherchèrent plus qu'à se venger. Soubise s'était défait de ses propres mains (2), malgré que la retraite de son adversaire par le Pertuis-Breton lui donnât l'apparence de la victoire.

Montmorency, qui venait de subir le baptême du feu aux côtés de son collègue batave, n'avait alors que sept vaisseaux (3) et quatre galiotes. Mais ses forces croissaient d'heure en heure. Il aurait recommencé le combat avec un renfort de vingt bâtiments amenés des Sables d'Olonne par Philippe de La Trémoille, marquis de Royan, si les Hollandais n'avaient été au contraire d'avis de se replier sur le Morbihan ou, à défaut, sur les Sables (4).

III

BATAILLE NAVALE DU PERTUIS BRETON

La division anglaise fut signalée dans la nuit du 14 septembre. Pour ne point donner l'éveil sur l'arrivée de ces renforts, Montmorency envoya dire au commandeur François Faucon de Ris de ne point le saluer et de le rejoindre sans bruit (5). A l'aube, il quittait les Sables d'Olonne à

(1) *Histoire de Toiras*, p. 35. — L. Anquez, *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés de France* (1621-1626). Paris, 1865, in-8°, p. 184.

(2) Le P. Arcère, *Histoire de la ville de La Rochelle*, t. II, p. 210.

(3) Dont les vaisseaux malouins *Marguerite* et *Saint-Louis*, de 3 et 400 tonneaux achetés 50 000 livres (Arch. nat., *Marine* B^{4}1, fol. 61).

(4) Bernard, livre X, p. 481. — Un grand vaisseau de La Rochelle perdit une cinquantaine d'hommes dans un engagement d'arrière-garde contre deux ou trois petits bâtiments royaux. Lettre du baron de Danevous embarqué à bord du vaisseau amiral de Montmorency. Les Sables d'Olonne, 27 août (B. N., Franç. 3347, fol. 134).

(5) Sources royalistes pour la bataille navale des 15, 16 et 17 septembre

destination de l'île de Ré. Avec ses collègues Haultain et Mantin, affectés au corps de bataille et à l'arrière-garde, il conduisait trente-cinq vaisseaux de ligne (1), les vingt bâtiments légers de La Trémoille et douze « sorciers » de feu.

Franchissant à marée haute la pointe du banc de Lordenais, il arrivait à grande allure sur les vingt-huit bâtiments de Soubise, qu'il menait battant jusque dans « l'acul » de la fosse de Loix. Launay-Razilly, Vauvert, Montmorency-Boutteville et Saint-Julien, pilotés par Richardière et Morissière, serraient de près les fuyards : mais des sorciers, lancés de part et d'autre tout en flammes, séparèrent les

1625 : Rapport fait au roi par M. DE FONTENAY, surnommé Coups d'Épée. Fontainebleau, 20 septembre (B. N., Dupuy 100, fol. 161). — « Discours de l'armée, et véritable, tant sur mer que sur terre » (B. N., Dupuy 100, fol. 157). — « Relation de la deffaicte de la flotte du sieur de Soubize et des Rochelois et de la prise de l'isle de Ré » (B. N., Franç. 3668, fol. 34). — *La deffaite généralle de l'armée navalle du sieur de Soubize par Monseigneur de Mont-Morancy, admiral de France, la prise de douze de leurs vaisseaux et de trois mille hommes.* Paris, 1625, petit in-4°. — *Histoire journalière de tout ce qui s'est faict et passé en l'armée navale, commandée par Monseigneur de Montmorency.* Paris, 1625, in-4°. — *Relation véritable de tout ce qui s'est passé ès armées du Roy contre les rebelles, conduits par le sieur de Soubize, tant sur mer que sur terre, envoyée par Monsieur* DE TORAX. Bourdeaus, 1625, petit in-4°. — *Récit véritable de tout ce qui s'est passé en la fuite du sieur de Soubize, par le sieur* DE LA BOURGONDIÈRE. Fort-Louys, 20 septembre. Paris, 1625, petit in-4°. — *L'Ordre du combat naval où M. de Montmorancy, admiral de France, attaqua les Huguenots rebelles, qu'il mena battant jusqu'à la fosse de Loye, où ils s'eschouèrent le 15 septembre 1625.* Dessigné par DU CARLO, ingénieur et géographe du Roy. Paris, 1625, in-folio. Deux planches représentant les différentes positions des escadres le 15 et le 16 : Du Carlo commandait une galiote.

(1) Commandés par François de Montmorency-Bouteville et le chevalier de Saint-Julien sur le même vaisseau, le comte de Vauvert et Claude de Launay-Razilly, les chevaliers Longvilliers de Poincy, d'Anglure, de Montigny, de Rhodes, de Cangé, de La Villeneufve, de Miraumont, de Mailly, de Poutrincourt, de Leigle et de Rouveré, le marquis de Bressieux et le commandeur de Ris sur la *Vanguard*, Monfan, La Fosse-Bénard, le baron de Jussé, les capitaines Rigault, L'Étié, de L'Arbrisse, Le Né, de Beaulieu, Hardy, Le Mée, Chauvin de Tonnetuit, le capitaine des gardes de Soudeilles, les capitaines de galiote d'Arpentigny et Du Carlo, les Hollandais Dorp, Quast, Béguin, Jean Evertsen, Guillaume Bloch.


HENRY DVC DE MONTMORENCY ET DAMVILLE
PAIR ET MARECHAL DE FRANCE GOVVERNEVR ET
LIEVTENANT GENERAL POVR LE ROY EN LANGVEDOC
G. Rousselet Sculp.

combattants par une barrière de feu. Et la flotte royale alla jeter l'ancre vis-à-vis de Saint-Martin.

Un corps d'armée, formé des régiments de Champagne et de la Bergerie, suivait en barques. Après une feinte vers La Palice, l'ordre fut porté tout le long de la ligne de virer de bord vers le fief d'Ars, fixé pour le débarquement. Le sergent-major Jean de Saint-Bonnet de Toiras avait admirablement combiné la descente : chaque régiment était réparti en quatre groupes de barques, enfants perdus, avant-garde, corps de bataille et arrière-garde, avec un guidon de couleur variable pour chacun d'eux. Un dernier détachement était affecté aux chevau-légers du sergent-major. Sept transports chargés de munitions escortaient la flottille, avec les galiotes de Saint-Luc et La Rochefoucauld en serre-file.

Les enfants perdus, puis les troupes, prenaient pied au Gros-Jonc, culbutaient trois bataillons postés dans les dunes et enlevaient un vaisseau de dix canons échoué près de là. Dix-huit cents hommes en affrontaient trois mille. Launay-Razilly, avec l'agrément de l'amiral, eût voulu leur porter de nuit des renforts; mais la distance était trop grande de Saint-Martin au Gros-Jonc pour arriver à temps en chaloupes.

Et le lendemain, l'action recommençait : au débouché du bourg d'Ars, les deux régiments de Toiras tombaient sur les masses adverses, avançaient résolument en formation d'échiquier, et, par une charge vigoureuse, enfonçaient les troupes de Soubise, qu'ils rejetaient, avec une perte de douze cents hommes, sur Saint-Martin. Une colonne de huit cents marins, conduite par le marquis de Bressieux et Montmorency-Bouteville, l'un maréchal, l'autre maître de camp, tournait la position : le 17, les débris de l'armée rebelle, avec leur « pardarchiar » [le capitaine P. d'Archiac], capitulaient dans Saint-Martin.

Une division rochelaise (1), commandée par le comte de Laval, avait tenté de leur donner main-forte; mais au moment où elle sortait du port, le contre-amiral de Mantin, posté au Chef de Baye avec trois vaisseaux et neuf pataches, lui avait barré la route.

Restait la flotte protestante. Montmorency la croyait « amortie dans son trou » de la Fosse de Loix. Quelle ne fut pas sa stupeur de la voir se relever le 16 et exécuter une manœuvre vite éventée par Barillière, un transfuge huguenot qui avait dirigé le coup de main du Blavet : les vingt-trois navires de Guiton tentaient une percée pour gagner La Rochelle. Une saute de vent d'ouest au nord permit aux royaux de prendre chasse, en laissant six vaisseaux de garde au Pertuis-Breton.

Lorsque la nuit tomba, *le Saint-Michel,* battant pavillon vice-amiral des protestants, était échoué à un quart de lieue de Saint-Martin. *La Vierge* de Guiton, en virant de bord pour lui porter secours, s'engravait sur le banc de Lordelais, où elle fut gardée à vue par Bressieux et Rhodes, à la tête d'une douzaine de navires. Montmorency s'était lancé à la poursuite des autres fuyards, en tirant des coups de canon et des fusées pour prévenir la division détachée à Chef de Baye. Ainsi les fugitifs se trouvèrent pris entre deux feux : Mantin en captura un, le commandeur d'Oisemont deux et en brûla un autre. *Le Centurion, le Lion d'Or...,* neuf des plus forts bâtiments des rebelles succombèrent cette nuit-là. *Le Saint-Michel* mit pavillon bas devant Montmorency-Bouteville, sans tenter la lutte contre la puissante artillerie de la ramberge *Vanguard,* qui « fauchait comme de l'herbe (2) » : Soudeilles,

(1) De six vaisseaux de guerre *(Récit véritable de tout ce qui s'est passé en la fuite du sieur de Soubize,* par le sieur DE LA BOURGONDIÈRE. Fort-Louys, 20 septembre. Paris, 1625, petit in-4°).

(2) CLOWES, *The Royal Navy,* t. II, p. 59.



BATAILLE NAVALE DU PERTUIS BRETON (1625)

Estampe de Du Carlo : B. N., estampes I e 2, fol. 43.

capitaine des gardes de Montmorency, l'occupait aussitôt.

A une portée de canon de là, gisait *la Vierge,* que défendait l'énergique Chevalier, capitaine de pavillon de l'amiral Guiton. Au point du jour, le 17 septembre, elle devait recevoir le coup de grâce. *Le Harlem* du chevalier de Villeneuve l'accrocha par les haubans, les capitaines Fussay et Veillon l'accostèrent d'autre part; du *Saint-Louis,* se détachaient deux chaloupes armées avec le lieutenant Deubastes, pour enlever à l'équipage investi tout espoir de retraite. Mais voilà qu'une traînée de poudre, s'allumant sous les pas de Villeneuve et de Veillon, arrête leur élan. Aux deux capitaines mortellement blessés, succède Launay-Razilly, commandant du *Saint-Louis,* avec le comte de Vauvert.

Vauvert a donné ordre de courir droit aux poudres, en criant : « La vie, et qu'on se rende » ; une balle le jette bas; l'avalanche humaine s'arrête, de nouveau enrayée. Le sergent-major de la flotte arrive en barque. Un dernier assaillant, *le Saint-François,* engage son beaupré sur le tillac de l'amiral rochelais; une bordée lui abat vingt hommes; mais les soixante matelots du baron Kerguéser de Jussé n'en sont que plus furieux et avides de vengeance; ils brisent le dernier effort des protestants, qu'ils pourchassent. De la sainte-barbe où ils se sont blottis, Bernicard et Durand, de l'île de Ré, crient aux vainqueurs : « La vie , ou vous ne tenez rien. — Non? » — Leur brandon s'abattit sur les poudres. *La Vierge* sautait. Ses adversaires n'avaient pu se détacher d'elle : elle leur fut une tunique de Nessus (1).

(1) *Le Grand combat où Monseigneur de Montmorency, admiral de France, continua sa victoire sur les Huguenots rebelles devant Saint-Martin de Ré;* deuxième journée. Dessigné par Du Carlo, ingénieur et géographe ordinaire du Roy. A Paris, chez Melchior Tavernier, 1626, in-fol. ; gravure à la B. N., Estampes I e 2, fol. 43. — *Mémoires* du duc de Rohan, L. III, p. 550, dans la Collection de Mémoires Michaud et Poujoulat. — L. Anquez, *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés de France (1621-1626),* p. 202.

Vainqueurs et vaincus périrent côte à côte. Peu d'hommes échappèrent : du *Harlem*, il ne survécut que six personnes, dont l'aumônier (1); Kerguéser de Jussé gagna une chaloupe à la nage; Chaligny, gentilhomme poitevin, projeté en l'air la jambe fracassée, fut recueilli par un canot; Vauvert, lancé de même, expira à bord de l'amiral hollandais. Dix-huit officiers tués ou blessés, nombre de volontaires, deux cents soldats, tel était le coût de la victoire royaliste : les pertes des Rochelais étaient bien supérieures. Le flot rejeta sept cent trente-six cadavres sur le rivage. Demi-nu, « sans-pourpoint, chausse, manteau, ni épée, » Guiton s'était sauvé à La Rochelle (2).

La puissance navale des rebelles est brisée. Les coups pour eux succèdent aux coups : après Ré, Oléron. Montmorency somme le Château de capituler : et l'état d'esprit de la garnison est tel que, malgré ses six cent cinquante hommes, le Bossu de Mayenne, Saint-Just, s'empresse de capituler. Sur l'avis certain que leur adversaire est en rade d'Olonne, les Rochelais enjoignent, le 20 septembre, à tous soldats et marins de s'embarquer au plus vite (3). Il ne s'agit plus de tenter la fortune des armes : Soubise prend la fuite vers l'Angleterre, serré de près par les dix vaisseaux de Mantin et d'Evertsen. Si le gouverneur de Falmouth ne lui avait donné asile, en abritant *le Saint-Jean* et sa patache à Penryn, si la population n'avait couru aux armes, Soubise était pris (4).

(1) B. N., Dupuy 100, fol. 157.

(2) L. Meschinet de Richemond, *les Marins rochelais*. Niort, 1906, gr. in-8°, p. 22.

(3) Archives de la Charente-Inférieure, E suppl. 291 : Arch. mun., ville de La Rochelle.

(4) Mantin à Blainville, ambassadeur en Angleterre. Falmouth, 6 décembre (B. N., Franç. 3694, fol. 21, 23 v°). — Déposition des capitaines Evertsen et Bloch. Flessingue, 16 février 1626 (B. N., Franç. 3686, fol. 141).

IV

RAPPEL DES ESCADRES ANGLO-HOLLANDAISES

Fallait-il en finir avec La Rochelle, sans faire état de la répercussion qu'aurait cette lutte à outrance sur les protestants du Midi, d'Angleterre et de Hollande? Et n'était-ce pas imprudent de greffer une guerre civile sur les affaires de la Valteline et de Gênes qui nous mettaient déjà aux prises avec l'Espagne et l'Italie? Toutes ces questions, agitées en conseil de cabinet, furent l'objet d'un rapport très net du secrétaire d'État Antoine de Loménie (1).

Il faut choisir, concluait Loménie. Si le roi ne peut délaisser dans la Valteline les Grisons, qu'il abandonne la guerre contre Gênes, immolant « la passion de M. de Savoye au bien de l'Estat. » Parce qu'il y a « plus de gloire à faire justice qu'à vaincre ou s'acroistre, parce que la grandeur de l'Estat consiste en la forse, et la forse en l'union », la guerre contre La Rochelle s'impose. Il faut « abattre la teste de l'idre », en maintenant le corps immobile par l'étreinte vigoureuse de deux camps retranchés, tant aux abords de Montauban qu'en Bas-Languedoc. Quant à La Rochelle, un blocus suffit avec une faible flotte. De la mise en état de Ré, dépend le succès : « Au bourg Saint-Martin, qui commande la rade et la Fosse de l'Oye, port asseuré de tous vents, il fault un fort royal, capable de soubstenir un siège, et aux descentes de l'isle d'autres forts moindres. » Et deux ouvrages s'élevèrent, en effet (2), l'un pour commander le passage entre

(1) « Advis au Roy sur la guerre de La Rochelle, fait par Monsieur [Loménie] de la Villeauxclers, secrétaire des commandements de S. M. ». 30 septembre 1625 (Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 393).

(2) Sous la direction de Toiras, des ingénieurs d'Argencourt et Le Camus (Le P. Arcère, t. II, p. 218).

l'île et e continent, l'autre pour servir de réduit central : le fort de la Prée, la citadelle de Saint-Martin.

Le siège de La Rochelle semblait proche : Claude de Launay-Razilly avait mission d'acheter une dizaine de vieux vaisseaux bretons pour les couler dans le chenal du port (1); son frère Isaac allait entrer en croisière de blocus à la tête de la ramberge *Vanguard* (2), quand se produisit un coup de théâtre. Les Rochelais imploraient de « l'auguste image de l'Être suprême » le pardon : et le pardon vint aussitôt, le 6 février 1626, à des conditions bénignes : les habitants n'entretiendraient aucun vaisseau de guerre et ne prendraient point la mer sans congé de l'amiral (3). Soubise, loin d'être puni, voyait ériger en sa faveur un duché-pairie (4). Ces actes de faiblesse, qui constituaient une prime à la rébellion, montraient combien le roi avait hâte de mettre fin à la guerre.

C'est qu'il ne pouvait plus compter sur nos auxiliaires étrangers. L'amiral Haultain demandait congé, de peur d'être dépêché en Angleterre contre Soubise et ses protestants (5); et sans tenir compte du vœu de Louis XIII, qui offrait d'acheter six de leurs vaisseaux (6), les États généraux des Pays-Bas rappelèrent toute leur flotte (7).

(1) 20 décembre 1625 (B. N., Duchesne 43, fol. 22 v°. — Cinq-Cents Colbert 292, fol. 18).

(2) Un brevet de l'amiral de Montmorency lui donna ce commandement le 9 janvier 1626 (Marquis DE RASILLY, *Généalogie de la famille de Rasilly*, p. 261).

(3) *Mercure français*, t. II, p. 922. — Le P. ARCÈRE, t. II, p. 221, 223.

(4) Juillet 1626 (B. N., Franç. 4586, fol. 28).

(5) Haultain à l'ambassadeur néerlandais d'Aersens. 19 décembre 1625 (B. N., Franç. 17023, fol. 200 v°).

(6) Les six vaisseaux de l'amiral Haultain, de Lyffaibre (capitaine de Saint-Julien), de Vassenhorre (capitaine d'Anglure), de Masdanboure, de Jean Yvrelen et du commandeur Goyst. Louis XIII à Faye d'Espesses, 10 novembre 1625 (B. N., Franç. 3685, fol. 117. — *Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 197).

(7) Les États généraux à Faye d'Espesses. 10 mars 1626 (B. N.,

D'autre part, la défaite des protestants rochelais avait produit en Angleterre une si fâcheuse impression qu'elle faillit devenir un *casus belli*. Vingt-deux de nos navires marchands, d'une valeur globale de deux millions et demi, furent saisis. Quand ils parurent dans la Tamise, battant encore pavillon de France, la population les accueillit avec des transports d'allégresse, « des chansons et des vaudevilles, » sans compter les salves d'artillerie : on vit bientôt pourquoi. Une populace grouillante, les soldats de garde eux-mêmes, remplissaient d'argent et « de cochenille leurs pochettes et chausses », en chassant ignominieusement nos équipages. Le magistrat chargé d'en poursuivre la restitution, représentait combien de tels procédés nuisaient à l'entente cordiale : « Que le diable emporte le premier qui la rompra! » s'écria Conway. — « Amen! » fut notre répons (1).

Lorsque Razilly reconduisit outre-mer les sept bâtiments (2) prêtés par le roi Charles, il délivra cet étrange certificat, qu'ils n'avaient rien fait qui fût « digne de remarque à la deffaicte des vaisseaux de M. de Soubize; » les uns étaient restés au corps de bataille, et *la Vanguard*, que sa longueur et son tirant d'eau empêchaient de virer entre les bancs, n'avait pu approcher du théâtre de l'action qu'à une grande portée de coulevrine (3). Ainsi espérait-on, par cet acte de complaisance, calmer les *tolle* britanniques;

Franç. 3686, fol. 138) : la flotte hollandaise prit congé le 3 février; trois jours après, Louis XIII pardonnait aux rebelles.

(1) « Relation sommaire du procédé de Maistre Joseph Fournier, sieur de Cléaux, envoié en Angleterre pour y poursuivre la restitution de vingt-deux navires ». Octobre-décembre 1625 (Bibl. de Carpentras, ms. 1826, fol. 401).

(2) En avril 1626 (Arch. nat., *Marine* B[4] 1, fol. 63).

(3) Razilly à Buckingham. A la rade de l'île de Wight, à bord de la ramberge [*Vanguard*], 26 mai (GARDINER, p. 297). — Certificat de Neuville et de Bonneville, « cappitaines et lieutenants des vaisseaux anglais par commission du Roy soubz la conduitte de M. de Razilly, général des susdits vaisseaus ». 15 mai (GARDINER, p. 296).

mais si faible qu'on le présentât, l'appui donné aux adversaires du protestantisme surexcitait de plus en plus l'opinion contre nous. La pauvre petite reine Henriette-Marie, une fille de France, victime de ce mouvement populaire, vit expulser sa suite et jusqu'à son confesseur. Les pirateries redoublèrent, « et il y avait apparence que ces extravagances n'en demeureraient pas là » (1). Étions-nous en mesure de les empêcher?

(1) Richelieu à Toiras. 23 octobre 1626 (*Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu,* édités par Avenel, dans la Collection des documents inédits, t. II, p. 279).

RICHELIEU

GRAND MAITRE DE LA NAVIGATION

I

UN PRÉCURSEUR

Si le roi, en fait de vaisseaux, « n'en a pas un propre pour servir (1), » la marine marchande est à l'unisson de la marine de guerre. « Le nombre des petites Compagnies qui se sont créées a faict naistre des divisions et des jalousies entre elles, si bien qu'elles se sont entreruinées. » Et le contrôleur général du commerce, François Du Noyer de Saint-Martin, ne voit d'autre remède au mal que « de les réduire toutes à une seule sous l'authorité du Roy » (2). Aux sociétés d'armements en déconfiture, il offre l'hospitalité d'une *Royale Compagnie francaise du Saint-Sépulchre de Hiérusalem* (3), dont la raison sociale se mua en un titre moins biblique, mais plus explicite : *la Royale Compagnie*

(1) « Extrait des despenses de l'Espargne », 1626-1630 (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 240).

(2) B. N., Franç. 17329, fol. 235.

(3) *Articles, moyens et raisons approuvéz par les Estats généraux, que présente au Roy* François Du Noyer, *afin d'établir à Paris, pour toute la France, la Royale Compagnie*... Paris, 1616, petit in-4° (B. N., Franç. 18592, fol. 78).

de la navigation et commerce pour les voyages de long cours ès Indes, pesche de corail en Barbarie, establissement de collonnie ès Nouvelles-Frances que pesche des balleines et autres amesnagemens (1). Mais que de vicissitudes attendent sa grande société !

Une commission, nommée le 30 mars 1613, en a examiné l'avant-projet : les États généraux, les amiraux, le général des galères prodiguent leurs encouragements : la chambre de commerce (2) émet, le 8 août 1617, un avis favorable qne ratifie le Conseil d'État (3). Le roi apporte à la Compagnie son appui moral : on prête même à Louis XIII l'intention de s'intéresser pour moitié aux armements (4). Des circulaires royales, expédiées à toutes les villes, les engagent à coopérer à l'entreprise, soit en nature, soit en deniers (5). Le prévôt des marchands la recommande chaudement à ses collègues de province, échevins, jurats et capitouls (6) : il la fait bannir à son de trompe, afficher sur les murs, publier aux prônes (7).

C'est que *la Royale Compagnie de navigation*, en prenant Paris pour siège, lui paiera un magnifique écot, un parc près du Louvre, une vaste allée avec galeries du bois de Boulogne au bois de Vincennes, un réseau de canaux autour des remparts, un canal de Paris à Rouen, qui raccourcira de vingt lieues la navigation. Mais la capitale ne sera pas

(1) *Mercure françois* (1621), p. 800.

(2) Nommée spécialement aux fins d'examen le 20 novembre 1616 (B. N., Dupuy 549, fol. 152).

(3) 24 octobre 1620.

(4) Ottaviano Bono, ambassadeur de Venise, au doge. Paris, 17 novembre 1617 (B. N., Italien 1771, p. 502).

(5) 24 novembre 1620 et 31 décembre 1621 (B. N., Franç. 17329, fol. 260, 265. — *Mercure françois* (1621), p. 800).

(6) Lettre de Messieurs de l'Hostel de ville de Paris aux villes maritimes et autres de ce royaume. 25 octobre 1622 (B. N., Franç. 17329, fol. 216).

(7) « Faict au bureau de la ville, le lundy premier jour de mars 1621 » (*Ibidem*, fol. 263).

seule à participer aux bénéfices. A l'instar de la Compagnie des Indes néerlandaise, qui a pour chaque province une chambre particulière, les bonnes villes auront des succursales. Elles équiperont chacune un vaisseau dont les profits leur seront exclusifs; les armateurs au long cours seront tenus d'entrer dans la Compagnie, qui disposera pour eux d'une cinquantaine de lettres de noblesse. Bref, dans un laps de trois ans, la Compagnie aura sur mer quarante-cinq vaisseaux. Les trois millions du fonds social seront couverts par diverses combinaisons : octroi de foires franches, ferme des jeux, emprunts en viager ou à fonds perdus, poursuite des usuriers. Matelots rappelés, étrangers naturalisés, mendiants valides assureront le recrutement des équipages et des colons, dont François du Noyer compte peupler en Amérique un degré de territoire. Tout au nord, par le détroit de Davis, nos flottes au printemps gagneront la Chine (1).

En Bretagne, où la Compagnie de navigation établira ses têtes de ligne, le contrôleur général vient développer son programme. Le 22 décembre 1622 devant les États de Nantes (2), il fait ressortir l'urgence de protéger une province que les forbans conduisent à la ruine : n'ont-ils pas capturé depuis peu d'années six cents navires. Or, la Royale Compagnie emploiera un tiers de ses vaisseaux à la garde des côtes, le reste aux lignes commerciales de l'Océan Indien, du Spitzberg, de la Nouvelle-France. Là, les Hollandais nous ont interdit soit l'accès des Moluques, soit la

(1) *Moyens pour le Roy pour faire le fonds d'un million d'or* (B. N., Franç. 17329, fol. 252 v°). — *Offres et articles sur iceux accordez au Conseil, au raport de M. le président Violle d'Athis, pour l'establissement de la Royale Compagnie de la navigation.* Rennes, 1623 (*Ibidem*, fol. 246).

(2) *Advis et résolution de ce qui s'est passé aux Estats derniers tenus à Nantes, sur le faict de la Royalle Compagnie de la navigation et commerce pour les voyages de long cours, sur les propositions faites en iceux par François Du Noyer*... A Rennes, 1623, in-4° (B. N., Franç. 17329, fol. 215).

pêche des baleines : ici, les Anglais postés en Virginie nous menacent d'expulsion ; et alors, que deviendrait le commerce des pelleteries, la pêche des morues, un trafic qui rapporte annuellement une douzaine de millions et occupe un millier de vaisseaux? Il est besoin, et c'est ce que fera la Compagnie, de former là-bas une colonie puissante et de renforcer notre poste en Acadie, d'autant que les villes pourront se débarrasser du paupérisme en y exportant les mendiants valides.

Le contrôleur général espérait émouvoir les Bretons ; s'ils adhéraient à son programme, « ils feraient la planche aux autres. » Mais les Malouins étaient hostiles à tout groupement qui enchaînerait leur liberté ; et les députés aux États, dépourvus de pouvoirs pour en délibérer, se bornèrent à voter l'impression du compte-rendu. Les Normands s'étaient montrés aussi sceptiques sur les moyens de former « une flotte innombrable et d'employer quantité de jeune noblesse qui demeurait inutile en s'abastardissant » (1).

Circulaires, conférences, appât du gain, rien n'avait eu prise sur l'opinion, qui s'était montrée pour les questions maritimes d'une désespérante indifférence. François Du Noyer se retourna vers le Conseil et, dans un langage inspiré du plus noble patriotisme, il parla de l'honneur du pavillon laissé à la merci des pirates ; que la royale Compagnie de navigation existât, et le roi serait maître de la mer, la noblesse fournirait des capitaines et des soldats, la France aurait des colonies (2).

(1) *Advis à Messieurs de l'Assemblée* [*de Rouen*], 1617, p. 22 (B. N. Portefeuilles Fontanieu 471, fol. 188 v°).

(2) *Expositions des offres de François Du Noyer au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil* (B. N., Franç. 17329, fol. 236).

II

RICHELIEU GRAND MAITRE DE LA NAVIGATION

A son appel éperdu, une voix répondit. Le chef du Conseil en personne allait se substituer au contrôleur. Les avatars de François Du Noyer avaient montré combien l'initiative individuelle demeure parfois stérile sans l'autorité qui brise les obstacles et assouplit les résistances, sans une volonté de fer au service d'un puissant esprit d'organisateur. La volonté, froide et dure jusqu'à l'abolition de la pitié, une volonté à la Louis XI, telle était précisément la qualité du premier ministre, Armand-Jean Du Plessis, cardinal de Richelieu. Sous le titre nouveau de *grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France*, il fut investi en octobre 1626 de l'autorité suprême en matière maritime : les offices d'amiraux et vice-amiraux étaient du même coup abolis (1).

« La navigation depuys longues années délaissée, vaisseau errant, à la mercy des vents, démasté, par miracle » échappé au naufrage (2), voilà l'épave lamentable que le grand maître entreprenait de conduire à bon port. Et tout de suite, s'imposa la conviction qu'il allait être

« A la France dans l'orage
Ce qu'au navire est le fanal » (3).

Comment un cardinal se réveilla du jour au lendemain

(1) Le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VII, p. 914.

(2) Ce sont les termes employés par Isaac de Razilly dans le mémoire dont il sera question plus loin.

(3) Marc-Antoine de Gérard de Saint-Amant, *Œuvres*. Paris, 1629, in-4°, p. 30.

un de nos meilleurs hommes de mer, ce fut, mystère de l'atavisme! qu'il appartenait à la marine par toutes les fibres de son être. Son bisaïeul, le vice-amiral Guyon Le Roy Du Chillou, qui avait couru les mers pendant un demi-siècle à la poursuite des Anglais (1), des Espagnols (2) et des Turcs, assistait à la première bataille de Lépante (3) et dota la France d'un beau port de guerre. Le Havre, ainsi fondé par le bisaïeul de Richelieu (4), protégé par le vaisseau de son grand-père, le capitaine de marine François II Du Plessis (5), fut repris aux Anglais par son père François III Du Plessis, un grand prévôt de l'hôtel assez avisé pour commanditer de fructueux armements en course (6), assez patriote pour recueillir lors de la Ligue la dernière épave qui surnage de notre débâcle maritime (7). Par son oncle maternel enfin, par le commandeur Amador de La Porte, Richelieu était initié à la marine méditerranéenne; et la campagne de son frère aîné au Maranhâo l'avait familiarisé avec les questions coloniales.

En France, on n'est que trop enclin à demander à l'État

(1) Dès 1484, Guyon Le Roy faisait campagne contre les Anglais (Arch. nat., X[2a] 52, fol. 1). — En août 1491, vice-amiral de Bretagne, il commande une division navale en observation aux abords de La Hougue (Arch. nat., X[1a] 8321, fol. 339, publié par Auguste Dumas, *Étude sur le jugement des prises maritimes en France*. Paris, 1908, in-8°, p. 324).

(2) En 1496, il mène *la Louise* au secours de Gaète (Cf. *supra*, t. III, p. 32).

(3) *La Louise* se signale, en août 1499, à la bataille navale de Lépante livrée aux Turcs par les Français et les Vénitiens (Cf. *supra*, t. III, p. 42).

(4) En 1517 (Cf. *supra*, t. III, p. 174. — Gabriel Hanotaux, *l'Énergie française*. Paris, 1902, in-8°).

(5) Stephano de Merval, *Documents relatifs à la fondation du Havre*, p. 205.

(6) En 1579, le prévôt de l'Hôtel participe à l'armement du *Charles*, armé en course contre les Portugais (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 25).

(7) Il possède, en 1586, la Roberge, qui appartenait jadis au vice-amiral de Landreau (B. N., Nouv. acq. franç. 21260, trésorerie générale de la marine de Ponant).

une panacée universelle dans des moments d'aboulie; et l'un de nos ambassadeurs osa alors préconiser, comme remède à notre désarroi maritime, la mainmise de l'État sur les vaisseaux des particuliers. Maître d'organiser le négoce, le roi ne le laisserait plus en proie aux attaques des écumeurs de mer; avec deux cents bons vaisseaux aptes, le cas échéant, à être équipés en guerre, il enlèverait aux factieux toute velléité de dresser des armées navales (1).

Dans un autre programme de socialisme d'État, des directeurs de la navigation, officiers et fermiers à la fois, eussent fourni aux capitaines des correspondants et des interprètes, aux armateurs des polices d'assurances et des congés de navigation; ils auraient fait face à leurs frais, en levant un droit de 1 pour 100 sur la cargaison, un autre de 1/2 pour 100 sur les assurances maritimes, que nos armateurs étaient jusqu'alors forcés de contracter à l'étranger, faute de ressources sur les places de Bordeaux, Nantes, Saint-Malo, Rouen et Marseille. Le prêt sur fret, au taux de 1 pour 100 par mois, eût ajouté à ces bénéfices, qui eussent permis de verser un fermage annuel de 200 000 livres au grand maître de la navigation (2). Et de fait, la marine de guerre fut un moment mise en régie entre les mains d'un financier. L'adjudicataire des cinq grosses fermes, Jean de La Grange devait assurer la sécurité des mers avec dix navires et quatre pataches garde-côtes (3), inspectés chaque trimestre par les officiers de l'amirauté.

(1) « Advis en suitte et conséquence de celuy qui a esté envoyé au Roy par le sieur Du Fargis le 24e aoust 1626, semblablement adressé à Sa Majesté et Messieurs de son Conseil et envoyé le mesme jour 24 aoust 1626 » (B. N., Nouv. acq. franç. 9318, fol. 11, 15).

(2) B. N., Franç. 18596, fol. 23.

(3) Moyennant 150 000 livres à déduire de son fermage. Arrêt du Conseil, 31 décembre 1624 (B. N., Franç. 18202, fol. 389 v°). Le fermier des droits d'entrée sur l'alun (*Ibid.*, fol. 235 v°), Nicolas de Bauquemare avait aussi promis d'équiper dix garde-côtes, sous la condition d'en être le lieutenant-général (B. N., Franç. 17329, fol. 430).

Mais voici à quoi rêvait Richelieu. A une noblesse brillante qui avait reçu en héritage des siècles passés un mépris hautain du commerce (1), il présenterait le négoce comme une source exclusive d'honneurs; il aurait sa milice, ses chevaliers, *l'Ordre et milice de la Sainte-Trinité*, dont la devise, *sub his commercia florent*, dirait assez le rôle social. « Commander aux flottes, porter la foy aux idolâtres et le commerce par tout le monde, » assumer moyennant trois millions le souci des affaires maritimes, l'entretien de dix vaisseaux, des constructeurs, des maîtres d'hydrographie, des canonniers instructeurs, telle serait la tâche des chevaliers du triangle, un triangle irradié où la croix flamboyait entre l'ancre et l'épée (2).

Loin d'être une réminiscence puérile d'un autre âge, l'Ordre de la Sainte-Trinité s'inspirait des préoccupations de l'époque : *l'Ordre de Saint-Louis*, imaginé dès 1615 par le maître de camp René de Verdelay-Coulonges pour doter la France d'une troupe d'élite et de trois escadres garde-côtes (3), *l'Ordre de la Milice chrétienne*, qui se procura sans bourse délier une escadre (4), répondaient à cet axiome qu'il n'y avait « rien de plus nécessaire, après le service de Dieu, pour le restablissement de l'Estat, » que l'anoblissement des armateurs (5). Les commerçants enri-

(1) Barclay, *Euphormionis Satyrici Icon animorum* (1628), in-12, p. 387. — Hanotaux, t. I, p. 541. — Captain A.-T. Mahan, *Influence de la puissance maritime dans l'histoire,* trad. E. Boisse. Paris, 1901, in-8°, p. 68.

(2) Projet d'édit de Louis XIII pour la création de l'Ordre et Milice de la Très Sainte-Trinité : questionnaire relatif au but et à la constitution de l'Ordre (B. N., Franç. 4870, fol. 118, 144).

(3) Rapport fait là-dessus par de Mesmes. Paris, 16 janvier 1621 (B. N., Franç. 18781, fol. 254).

(4) Voir le chapitre consacré à cet *Ordre* (p. 411).

(5) Avis de Jean Le Cler, bourgeois de Paris et Cie. 19 mars 1626 (B. N., Franç. 18781, fol. 226). — « Advis et très humbles remonstrances au Roy sur l'ordre et restablissement du commerce et navigation, en suitte de la proposicion cy devant faicte à Sa Majesté sur ce même subjet » (B. N., Franç. 19579, fol. 124). Ce programme préconisait la création de baliseurs,

chis de Paris, Lyon, etc., venaient d'introduire un recours en Conseil d'État pour être sur un pied d'égalité avec les marchands en gros de Marseille, dont les femmes étaient damoiselles et les fils chevaliers de Malte (1). L'historiographe de la marine posait même en principe que les armateurs, dès la seconde génération, avaient droit aux lettres de noblesse (2).

Seraient-ils chevaliers ou sénateurs? Au *Sénat de Thégée,* qu'on parlait de fonder pour eux, les pères conscrits eussent fait preuve d'une activité dévorante, s'ils avaient dû organiser l'exportation et l'importation, la pêche des morues, la conquête de Thégée (la Nouvelle-France), le trafic du Brésil et de la Guinée, la colonisation des Indes-Orientales (3). D'une Compagnie universelle « aux reins assez forts » pour résister aux pirates (4), Richelieu ne voyait en effet que l'utilité et non l'utopie; allait-il se fourvoyer dans cette impasse?

III

LE PROGRAMME NAVAL DE RAZILLY

En prenant possession de la grande maîtrise de la navigation, il avait demandé conseil à un voisin de campagne, à

de deux grands pilotes instructeurs par province, l'entretien de soixante-quinze vaisseaux, l'établissement d'« Accadémies de toutes sortes d'armes ».

(1) Extrait des registres du Conseil d'État. 1627 (B. N., Franç. 18781, fol. 244).

(2) Le P. Fournier, *Hydrographie* (édit. de 1667), p. 157 : « Que le mespris que les nobles font du trafic par mer est grandement préjudiciable à un Estat. »

(3) Mémoire adressé à Richelieu sur le Sénat de Thégée (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 172, 173).

(4) *Mémoires de* Richelieu, dans la collection Michaud et Poujoulat, t. XIX, p. 437.

un marin dont vingt-trois années de labeurs avaient été « consommées à la recherche de la cognoissance des quatre partyes du monde ». J'ai nommé le chevalier Isaac de Razilly. Le mémoire qu'il remit au grand maître le 26 novembre 1626, — en s'excusant « de ne pouvoir escrire ung discours polly, pour n'avoir estudyé, sinon dans les mœurs et coutumes des vivans, — ce grossier discours de matelot » est une des plus belles études philosophiques que je connaisse sur la marine française (1). Une des plus solides défenses aussi! Car il y avait, — et il y a encore, — des « personnes de quallité, mesmes du Conseil, » pour soutenir « que la navigation n'estoyt poinct nécessayre à la France, que les habitants d'ycelle avoyent toutes choses pour vyvre et s'habiller, sans rien emprunter des voysins, partant, que c'estoyt pure erreur de naviguer. Vielles chymères! »

« Quiconque est maistre de la mer, a ung grand pouvoyr sur la terre. » Voyez le roi d'Espagne : « Depuys qu'il a armé par mer, il a tant conquys de royaulmes que jamais le soleil ne couche dans ses terres. » De petits États comme Malte se font redouter par tout le Levant ; Alger et Tunis ont pris aux Chrétiens soixante millions ; en huit ans, les corsaires du Maroc, de Salé et de Tétouan ont fait six mille captifs, la plupart français. Les lys sont partout bafoués.

« J'ay le cœur tout serré, quand je viens à considérer les discours que font tous les jours les estrangers quand ils parlent de la France. Et me disoyent : Quelle puissance a vostre roy, veu qu'en touttes ses forces, il n'a peu vayncre ung gentilhomme de ses subjects sans l'assistance d'Angleterre, de Hollande et de Malte : à plus forte rayson, s'il avoyt guerre contre le roy d'Angleterre! »

Et pourtant, que nous manque-t-il pour avoir une marine

(1) Mémoire du chevalier de Razilly au cardinal de Richelieu. Pontoise, 26 novembre 1626 (Bibl. Sainte-Geneviève, manuscrit Lf 36, publié par L. Deschamps, dans la *Revue de géographie* (1884), p. 374-383 et 453-464).

de premier ordre? Nous avons des ports à profusion, des forêts dans le voisinage de la mer et telles qu'on pourrait bâtir plus de navires qu'il n'y en a dans toute l'Europe; pour fret, du blé et du vin, dont l'étranger est tributaire; pour marins, des gens d'une bravoure et d'une endurance sans égale : tels, ces marins du commandeur de La Porte et du chevalier de Beauregard qui, rationnés à vingt-deux fèves par jour, le ventre creux, livraient des combats admirables, ou ces matelots ponantais réduits, durant leurs voyages au long cours, à « manger jusques à leurs soulliers. Je me suys trouvé plusieurs fois en ses extrémitéz là, ajoute Razilly; et tous mes solsdats suportoyent cette fatigue patyemment avecq de fortes résolutions ».

Mais en France, qui encourage ces braves? La noblesse, si prompte à relever des blessures d'amour-propre, ne croit pas qu'il y va de sa réputation de fonder des colonies : nous faisons construire nos vaisseaux en Hollande: plus de deux cent mille marins servent à l'étranger pour n'être point taxés chez eux de « fols et hipocondriacques. Ce quy a empesché que les personnes de quallité ne se soyent mis sur la mer, ça esté que ceux quy ont gouverné l'Estat cy devant, se sont moqués de la navigation ». Au lieu d'encourager les bons serviteurs du roi, « je prendray la hardiesse de dire que l'on c'est gouverné envers les habittants de ce royaulme comme les sauvages du Canada font envers Dieu : ils ne le craignent et ne le servent, parce qu'il ne leur fera poinct de mal; ayns, au contraire, servent le diable d'aultant qu'il est mauvays ».

« Il est doncq besoing que le Roy dyse publicquement chascun jour que ses favoris seront ceulx quy feront fayre des navyres et quy auront le courage d'entreprandre des voyages de long cours, et non tous les vicieux et importuns quy suyvent la cour. » Qu'il permette aux nobles de trafiquer sur mer sans déroger; qu'il anoblisse les armateurs et

donne à tous ses sujets l'exemple, en devenant le premier armateur de France.

De la Compagnie royale de navigation, le roi fournira le premier vaisseau, de 1000 tonnes et cinquante pièces de canon, auquel il imposera son nom. La reine mère, le frère du roi, le cardinal de Richelieu, les princes du sang, les ducs, les maréchaux feront de même à proportion de leurs ressources; ce sera tout profit pour chacun. Baptisés du nom de l'armateur et commandés par ses créatures, ces vaisseaux porteront aux extrémités du monde la renommée de la noblesse française, en lui constituant par surcroit une source de revenus. Le grand maître de la navigation, au nom du roi, ira à l'Hôtel de ville; il n'aura point de peine à obtenir dans l'intérêt public la construction d'un vaisseau de 800 tonneaux et de quarante pièces de canon, qui s'appellera *le Paris*. L'exemple sera suivi par toutes les villes capitales du royaume; il n'y aura pas jusqu'aux présidiaux qui ne bâtiront des pataches. Au clergé, incomberont les frais de l'évangélisation, le transport des indigents dans les colonies futures et le soin d'habiller les sauvages, « bien que la charitté dans l'Église soit bien reffroidie » . Avec cette impulsion puissante donnée à la navigation, Razilly se portait fort de rendre, en dix ans, que dis-je! en six ans, « le roy maistre de la mer et redoutable par tout l'unyvers. Comment doncq faire? Tenyr à Marseille et Toulon vingt-cinq gallères capables de empescher la communiquation de l'Espagne et de l'Itallye. Pour les embarquements des vaisseaux ronds, je ne les trouve aucuInement nécessaires, d'aultant qu'ils ne peuvent empescher les gallères d'aller où elles voudront secouryr des places. Un grand navyre est mal aisé à tourner et pesant à faire ses bordées et ne porte ordinayrement que deux pièces de canon en pouppe. » Partant, en temps de calme, un vaisseau de 800 tonnes pourra être battu par un petit bâtiment armé en chasse de pièces de fort calibre.

Pour le Ponant, construisez sans tarder de nombreux vaisseaux de 2 à 300 tonneaux ayant neuf pieds de tirant d'eau, et non davantage, parce que nos ports ne sont pas assez profonds pour en recevoir de plus grands ; armez-les de seize pièces de vingt-quatre, dont quatre à l'avant. Des pataches de même modèle, avec huit pièces de dix-huit, une paire tirant en chasse, seront munies d'avirons, afin d'évoluer en temps de calme. Des navires mobiles et de gros canons, telle est « la quint'essance de la mer. » Cent vingt hommes pour les premiers, moitié moins pour les pataches suffiront comme équipage ; l'un dans l'autre, les bâtiments ne reviendront pas à plus de douze mille livres pièce.

Une vingtaine de ces vaisseaux et dix pataches, répartis en trois « escouades, » Normandie, Bretagne et Guyenne, et une réglementation sévère protègeront les marchands français, malheureux « poissons vollans, » qui n'échappent aux oiseaux de proie étrangers que pour être pillés et mangés par les officiers « chiquaneurs » de l'amirauté. Et comme un fonds de quinze cent mille livres, formé par tiers à Rouen, Rennes et Bordeaux, sera affecté à leur entretien, la garde des côtes sera normalement assurée.

Des fonderies de canons seront établies à Brest et au Havre, où les canons inutiles seront refondus afin d'unifier les calibres. Dans tous les ports de guerre, il y aura des écoles de canonnage, car on ne saurait trouver aujourd'hui en France vingt bons canonniers. Ainsi, sera constituée une puissante flotte de guerre.

Son premier emploi sera de châtier les pirates de Salé ; il suffira de six vaisseaux pour bloquer leur rade, et leurs soixante navires ne pourront ni entrer, ni sortir sans être capturés. Les relations reprises avec le chérif marocain, les captifs délivrés, on installera une garnison de cent hommes avec six canons dans l'île de Mogador, non loin des

mines d'or et d'argent qui alimentent le trésor des chérifs : le troc de nos toiles et de nos draps contre la poudre d'or et les plumes d'autruche n'atteindra pas moins de cent mille écus par an. Par Mogador, on aura « un pied dans l'Afrique pour aller s'étendre plus loin ». Plus loin! c'est-à-dire en Sénégambie, où les Dieppois ont depuis longtemps un important trafic.

Quant aux Indes Orientales, « il ne fault s'imaginer y planter des collonyes. Les voyages sont trop longs, les Espagnols et Hollandoys trop forts ». Mais une puissante Compagnie, où entreraient les marchands marseillais, aurait à meilleur compte les denrées asiatiques, si elle les envoyait charger aux Indes par une dizaine de vaisseaux, au lieu de s'en fournir par les échelles du Levant. En Perse, elle aurait pour son trafic une liberté absolue.

Reste l'Amérique. Au sud du Canada, les Anglais se sont établis par les 36° de latitude nord. « Il fauldroyt les borner le plus proche qu'on pouroyct, » puis organiser la colonisation de la Nouvelle-France, sans tabler sur les marchands, impropres à dresser des colonies, parce qu'ils sont uniquement préoccupés du profit présent et indifférents à ce qui arrivera dans l'avenir. Une Compagnie fera de grandes choses pourvu qu'elle n'ait qu'une tête, un directeur. Il devrait y avoir aujourd'hui quatre mille colons au Canada, au lieu des vingt-cinq qui y résident (1).

Mais rien ne vaut l'Eldorado, dans l'Amérique du sud, qui va du quatrième degré au nord de la ligne jusqu'au Pacifique. Toutes les richesses de la terre s'y rencontrent, « mynes d'or et d'argent, esmerauldes, canes de succre, baulme, taintures, senteurs, roucou, poyvre rouge, tabac; les arbres y sont toujours verts; les ananas et melons s'y cueillent en toute sayson; forests et prayryes sont esmaillées de mille

(1) Il y en avait en réalité une soixantaine, dont trois femmes et huit enfants (Champlain, 2e part., liv. II, *in fine*).

sortes de fleurs. » Quant aux indigènes, ils ont une telle haine des Espagnols, que c'est le seul obstacle à leur conversion : « Ils ne veullent qu'après leur mort, leurs âmes ayllent où sont celles des Portugays-Espagnols, » parce qu'ils pourraient être encore persécutés par eux dans l'autre monde. Avec pareil état d'esprit, quinze cents hommes nous rendraient maîtres de l'Eldorado, depuis le fleuve des Amazones jusqu'à la rivière « d'Areure ».

Si nous n'avons point gardé nos précédentes colonies, si nous avons été chassés de Rio-de-Janeiro, de la Floride et du Maranhão, c'est que nulle part, nous ne pouvions mettre en ligne trois cents hommes de guerre : encore, ce qui nous a perdus, ce sont bien plutôt nos dissensions, la diversité des croyances, la multiplicité des chefs, le manque d'argent. « Or, de la façon que je projecte l'establissement dans ladicte terre d'Eldorado, c'est jouer à boulle veue. L'extrême passion que j'ay de voyr bientost réussyr ceste affayre me transporte hors de moy, les jours m'estans des années jusques à l'heure que j'auroy l'honneur d'estre commandé de Vostre Grandeur pour servyr de soldat dans ce généreux dessing. »

Razilly n'alla pas à l'Eldorado. De son programme, c'était le point qui lui tenait le plus à cœur; ce fut le seul qui ne reçut point de sanction (1). Mais quelle belle compensation lui était réservée! Toutes ses propositions étaient tour à tour adoptées : la Compagnie de la Nouvelle-France s'organisait suivant ses vues; on délaissait les Indes Orientales pour reprendre notre séculaire politique africaine. Stimulés par ses critiques, le roi, la reine, donnaient le branle à la réorganisation de la marine en équipant chacun un vais-

(1) « Pour l'entreprise que vous me proposez, nous en parlerons particulièrement ensemble, ne voulans pas légèrement donner conseil au Roy de hasarder ses vaisseaux. » Richelieu à Razilly, 10 décembre 1626 (*Lettres... de Richelieu*, t. II, p. 304.)

seau de ligne; *les Dragons de la Manche* et *les Hirondelles* légères (1), qu'on mettait en chantier, réalisaient ses plans. Bref, son mémoire était la préface de l'œuvre dont Richelieu allait écrire les chapitres. On en présentait ainsi le sommaire à l'assemblée des notables :

1° « l'armement que le roy se propose de faire pour se rendre maistre de ses mers;

2° l'esgalement des impositions (douanes) à celles des princes estrangers;

3° l'establissement d'une Compagnie pour le trafic, comme celle de Hollande » (2).

IV

LES VICISSITUDES DE LA COMPAGNIE POUR LES VOYAGES DE LONG COURS

Le troisième chapitre était en voie d'exécution. Le 31 mars 1626, en un conciliabule tenu chez le cardinal de Richelieu, les Parisiens Jean-Baptiste Du Val, Nicolas Le Mareschal, Antoine Regnault de Montmor et le Breton Guillaume de Bruc jetèrent les bases d'une « Compagnie pour le commerce général tant par mer que par terre au Ponant, Levant et voiage de long cours. » C'étaient les termes mêmes employés par le précurseur de Richelieu, François Du Noyer; c'était son rêve qui prenait corps. Il pensait le réaliser en Bretagne; et justement le siège social était fixé dans le havre du Morbihan, avec les îles et seigneuries

(1) C'est ainsi que Richelieu baptisa les garde-côtes conçus par Razilly. Richelieu au commandeur de La Porte. 30 juin 1627 (B. N., Nouv. acq. franç. 5131, fol. 100).

(2) AUBERY, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*. Paris, 1660, in-fol., t. I, p. 296.

d'alentour, Rhuys, Musillac, Sucinio. *La Compagnie du Morbihan* était autorisée à en faire un port franc et autonome, soustrait à la juridiction du parlement de Rennes, sous la garde de ses propres vaisseaux. Là, pas d'autre redevance qu'un abonnement de trois cents livres à la recette de Bretagne; pas d'autre condition de foi et hommage, pour les colonies à fonder outre-mer, que le paiement d'une couronne d'or à chaque avènement (1).

La Compagnie fut reconnue et consacrée par l'édit de juillet 1626, dont une nouvelle rédaction, en août, substitua au nom primitif la raison sociale : *Compagnie des Cent Associés* (2). Mais son monopole, ses privilèges suscitèrent en Bretagne un véritable *tolle* (3). Les bonnes villes y voyaient un motif de ruine, le parlement un attentat à ses pouvoirs; et les partisans de l'amiral-gouverneur César de Vendôme, ennemi juré du cardinal, attisaient les passions contre le grand maître et son œuvre. Malgré les instances du délégué Machault (4), et sur la requête des habitants de Nantes, Vannes, Hennebont et Saint-Malo, le 15 mars 1627, le parlement de Rennes renvoya l'édit à l'examen des trois États de Bretagne (5), qui l'admirent en principe, mais s'élevèrent contre tout monopole, tout commerce prohibitif, toute juridiction d'exception (6).

(1) Affaires Étrangères 782, *France* 39, fol. 110. — B. N., Franç. 4826, fol. 58; Cinq-Cents Colbert 203, fol. 197. — H. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*. Paris, 1889, in-8°, t. II, p. 427.

(2) Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 174. — B. N., Dupuy 646, fol. 219; Franç. 18596, fol. 33. — *Mercure françois*, t. XII, p. 44. — Forbonnais, *Recherches sur les finances de France*. Bâle, 1758, in-4°, t. I, p. 572. — Dugast-Matifeux, *le Commerce honorable et son auteur*, dans les *Annales de la société académique de Nantes*, t. XXV (1854), p. 73.

(3) Affaires Étrangères 792, *France* 49, pièce 8.

(4) Richelieu à Machault. 20 janvier 1627 (Avenel, *Lettres... de Richelieu*, t. II, p. 346).

(5) Registres secrets du Parlement de Bretagne, à la date (Archives d'Ille-et-Vilaine, impr. par Dugast-Matifeux, p. 86 : Cf. B. N., Nouv. acq. franç. 736, fol. 299).

(6) Nantes, 27 janvier 1628 (Affaires Étrangères 1503, *Bretagne*,

Cette opposition faisait le jeu d'une société exotique, *la Compagnie de la Nacelle de Saint-Pierre fleurdelisée*. Le Hollandais Nicolas de Witte-Scapencas et le Brabançon Francisco Billoty parlaient aussi de créer un port franc, voire deux, l'un sur l'Océan, l'autre sur la Méditerranée, et d'arracher « à la gueuserie et à l'oisiveté » les mendiants valides, en les déportant aux colonies. Mais c'était à quatre cents familles des Pays-Bas qu'ils comptaient faire appel pour organiser de toutes pièces les ports francs, avec des ateliers de tous genres, des manufactures de draps, soieries, dentelles, des fabriques de tourbe de houille à la mode de Hollande et de porcelaine à la façon des Indes. Douze vaisseaux, dès l'abord, eussent promené à travers le monde, du Canada à la Moscovie, les armes parlantes de la Compagnie, la Nacelle de Saint-Pierre arborée comme drapeau.

Drapeau symbolique, car la Nacelle de Saint-Pierre ne devait transporter outre-mer que des ouailles du pape (1) ; et une clause secrète plaçait l'entreprise de colonisation sous les auspices du tout-puissant Père de Bérulle, fondateur de l'Oratoire (2). Quant aux colons, ce seraient les captifs rachetés par la Compagnie en pays barbaresques ; ils s'engageraient à résider six ou dix ans avec leurs familles dans tel

fol. 349) : « Récit véritable de ce qui s'est passé pour l'édit de Morbihan, lequel Monseigneur est humblement supplié de suprimer, après l'avoir veu ». — DUGAST-MATIFEUX, p. 89.

(1) Limours, 19 mai 1626 B. N., Franç. 18781, fol. 214 ; Dupuy 318, fol. 123, 137. — Bibl. Mazarine, ms. 142. — Affaires Étrangères 782, *France* 39, fol. 264. — Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 180. — *Mémoires* de Mathieu MOLÉ, édit. Aimé Champollion-Figeac pour la société de l'histoire de France. Paris, 1855, in-8°, t. I, p. 423. — PIGEONNEAU, t. II, p. 428).

(2) « Articles segrets et particulliers que le sieur grand maitre, surintendant général du commerce, a promis faire agréer et ratiffier à Sa Majesté en faveur de la Compagnie appellée de la Nacelle de Saint-Pierre fleurdelizée » (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 46 : extraits dans *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, édit. Avenel, t. VIII, p. 195).

pays qui leur serait désigné, voire à placer les deux cinquièmes de leurs biens dans l'avoir social pour une période minima de dix ans (1). Du Havre et du territoire voisin, la Compagnie de la Nacelle obtiendrait remise pour en faire un port franc (2). Mais Richelieu ne comptait nullement céder Le Havre : « C'est une place pacifique, disait-il, convenable à mon humeur, à ma profession et à ma santé (3). » Comme son programme embrassait aussi la Méditerranée, la Compagnie lia partie avec l'auteur d'un plan de pénétration française en Afrique. Moyennant une participation d'un tiers dans les bénéfices, le Marseillais Blaise Reimond Mérigon, qualifié intendant des pêcheries de corail en pays barbaresques, aurait charge de créer en Provence le second port franc (4).

Entre le golfe de Giens et la rade d'Hyères, la presqu'île de Giens, qu'un étang coupe à la gorge, est une place-forte créée par la nature. Plus d'un étranger en avait, « par fortune, découvert l'admirable assiette ». Le prince Jean de Médicis, le même qui proposait d'armer quatre galères garde-côtes avec l'argent des tripots, avait songé à l'occuper. Et un ingénieur des Pays-Bas, Hieronymo de Comans, après avoir examiné en 1606 les moyens d'améliorer le port de Marseille (5), projeta de bâtir dans la péninsule de Giens une

(1) « Ample déclaration des affaires secrètes cy devant proposées en termes généraulx par Nicolas DE GUITTE, dit SCAPENCAS, natif d'Alcmar en Hollande, à Mgr illustrissime et révérendissime cardinal de Richelieu ». 29 décembre 1626 (Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 192. — Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 42).

(2) « Advis [DE WITTE-SCAPENCAS] touchant la réparation et raccomodation de la rivière, portz et quays soit de Havre, Harfleur qu'autres ». 29 décembre (Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 198 v°).

(3) Richelieu à Guron. 23 avril 1627 (B. N., Nouv. acq. franç. 5131, fol. 97).

(4) Supplique de Mérigon au parlement d'Aix. 27 mai 1627 (Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 206-209).

(5) « Invention pour rendre le nettoyement du port de Marseille fort aysé », avec plan de deux canaux à creuser, l'un pour abriter les navires

très belle ville, qui ne le céderait à nulle autre comme site et salubrité. Il se rencontrait dans ce dessein avec un sieur de Boyer et avec les habitants d'Hyères, qui se déclaraient tout prêts à s'établir dans la cité future Par là, les pirates, habitués à se loger dans les îles voisines, seraient chassés de leur repaire (1). L'idée plut à Henri IV; des ingénieurs hollandais partirent en 1609 pour la Provence, un fonds de 800 000 livres leur fut affecté (2), et le fort de l'île Ribaudas ou Roubaud commanda les approches de la nouvelle ville. Mais l'entreprise resta à l'état d'ébauche.

Mérigon comptait y donner suite pour le compte de la Compagnie de la Nacelle : et, afin de travailler en paix, sans craindre d'être emprisonné pour dettes, il demanda un moratorium à ses créanciers (3). Or, de divers côtés, on signalait au cardinal de Richelieu l'intérêt stratégique des îles d'Hyères (4). « Je laisserois au roy d'Espagne le soing de garder l'isle de Malte, écrivait un marin qui avait sillonné en tous sens la Méditerranée; et ferois construyre une belle, grande et forte ville dans les isles d'Ières; et obligerois tous les François qui sont dans l'Ordre de Malte d'y faire leur demeure. » Ce serait le port d'attache de quarante galères, que les commandeurs de l'Ordre auraient obligation de tenir en toutes saisons armées, « à peine de privation d'habit et de chastiment exemplaire » (5).

marchands, l'autre les vaisseaux de guerre. 1606 (B. N., Dupuy 154, fol. 107).

(1) Mémoire à Henri IV « pour la ville nouvelle d'Ières » (B. N., Dupuy 154, fol. 103).

(2) Rapport de Séguiran. Avril 1633 (Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 108-80 intervertis).

(3) Supplique de Blaise-Reimond Mérigon au parlement de Provence. 27 mai 1627 (*Ibidem*, fol. 207).

(4) « Advis que le sieur de La Borde donne au Roy et à Monseigneur le cardinal duc de Richelieu touchant la peuplade des Isles d'Hières ou isles d'Or » (B. N., Franç. 17329, fol. 486).

(5) « Raysons qui doyvent obliger le Roy à se rendré puissant sur la mer Méditerranée » (Affaires Étrangères 1700, *Provence*, fol. 325).

Ce projet ne cadrait nullement avec le plan des armateurs hollandais, qui prétendaient nous tenir à leur merci comme pourvoyeurs de notre marine de guerre (1). Si leur programme avait une belle ampleur, « nous associer quatre cens familles, en leur donnant le droict de bourgeoisie, rendre nobles des estrangers incongnuz, peult estre bannis de leur païs, establir enfin une petite république dans ung royaulme (2) », constituaient un danger trop évident pour que le Parlement pût y souscrire (3).

En remplaçant simplement l'un des associés par un marchand de Rennes (4), en substituant sur son pavillon l'effigie du Paraclet à l'image de Saint-Pierre, Witte-Scapencas tenta de donner le change. Mais sa *Compagnie du Saint-Esprit,* créée sur le papier le 10 juin 1627 (5), n'eut pas plus de succès que la congrégation du Saint-Esprit qu'on projetait de fonder à l'île de Batz, avec un hôpital, pour prêter assistance aux navires au long cours (6).

François Du Noyer prit avantage de ces échecs répétés pour rentrer en scène et proposer la fusion en une seule société de la Chambre de commerce avec les Compagnies des Indes Orientales et des Voyages au long cours. Le roi en serait le chef, Paris le siège, Saint-Martin-de-Ré la tête de ligne. Pour constituer une flotte de cinquante navires marchands et cinquante croiseurs, la Compagnie emprunterait en « vade pour prix d'argent » les vaisseaux du roi, de la

(1) Lopez à Richelieu. 20 décembre 1627 (B. N., Franç. 15583, fol. 153).

(2) « Discours sur la vérification du contract concernant le commerce et traficq général sur la mer, que l'on veult establir en France », par M. Bouguier. 1627 (B. N., Franç. 4826, fol. 24).

(3) L'affaire donna lieu à de longs débats au Parlement, du 15 au 17 septembre 1627 (*Ibidem*, fol. 27).

(4) Pierre Terrier de La Haye.

(5) B. N., Franç. 4870, fol. 80; Cinq-Cents Colbert 203, fol. 232.

(6) Quintin à Richelieu. 3 avril 1627 (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 119).

reine, du surintendant, les canons des villes et des seigneurs (1). Appuyé par la Chambre de commerce, Du Noyer obtint, le 3 mars 1628, de faire dresser ses propositions en forme d'édit. Mais en vain multiplia-t-il ses démarches près du cardinal et du surintendant des finances (2). On traita de chimère sa *Compagnie générale de Commerce*, dont le champ d'action n'embrassait rien moins que « les Indes Orientales et Occidentales, les autres provinces de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, sans compter les îles de la mer Océane. » Après vingt ans de démarches infructueuses, le malheureux mourait de faim (3).

Au lieu d'une Compagnie unique, des groupements d'intérêts avaient plus de chances de réussir. Par exemple, les négociants du Ponant, — Rouen, Le Havre, Dieppe, Saint-Malo, Audierne, Nantes, Sables d'Olonne, Bordeaux, Bayonne et Paris, — pourraient s'associer pour expédier annuellement en Amérique vingt-quatre vaisseaux. Les commerçants en soieries et épices de Paris, Tours, Lyon, Marseille assureraient avec seize navires le trafic du Levant. Chaque société, administrée par les plus habiles de ses membres, aurait un siège spécial, Paris ou Rouen, Lyon ou Marseille (4). *La Compagnie royale du Levant* fut de fait dressée sur le papier : elle eût consacré vingt galères aux lignes du Levant, onze autres à la police de la mer. Toulon, avec juridiction privilégiée, eût été son port d'attache.

(1) Propositions nouvelles de François Du Noyer « au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil » (B. N., Dupuy 651, fol. 185).

(2) « Abrégé des offres présentées au Roy par Du Noyer Saint-Martin », 1630 (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 46). — *Edict du Roy pour l'establissement de sa Compagnie royalle des voyages de long cours, Levant, Midy et Ponent, et autres effects et adménagements en France dans sa ville de Paris*. 1634, in-fol. (B. N., Franç. 18592, fol. 27).

(3) Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 213.

(4) « Propositions pour rétablir en ce royaume la liberté antienne du trafic maritime, divertir les sujets et estrangers d'y entreprendre des nouveautéz » (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 38).

Mais de telles protestations s'élevèrent contre son monopole et aussi contre l'emploi des galères comme navires de commerce, que le projet resta lettre morte (1).

Tout autre fut le sort des Compagnies du Ponant, car il y en eut plusieurs, chacune pour un but déterminé : Saint-Christophe et les Antilles (2), la Nouvelle-France, la Guyane, le Maroc, le Sénégal, la Guinée, Madagascar et enfin le Spitzberg (3). Et c'est à leur spécialisation qu'elles durent leur succès. *La Compagnie des Cent Associés* limitait désormais à *la Nouvelle-France*, dont elle prit le nom comme raison sociale, son rayon d'action, rayon immense encore, puisqu'il s'étendait « depuis la Floride jusqu'au cercle arctique et depuis l'isle de Terre Neufve jusques au grand lac dict la Mer Douce et au delà (4). »

Le comité que Richelieu chargea « de lier une forte Compagnie, afin que la Nouvelle-France fût acquise au Roy avec toute son estendue pour une bonne fois », comprenait les représentants des principales villes du Ponant : le maire de Calais, Gabriel de Lattaignant (5), le syndic dieppois Simon Dablon, l'échevin havrais David Du Chesne, le contrôleur des salines de Brouage Louis Houel, les Parisiens Claude de Roquemont et Jacques Castillon. Mais dans un pays où « les meilleures bourses ne se veulent hazarder en de grandes entreprises (6) », la propagande ne suffit pas. L'invite du grand maître à subordonner « les intérestz particuliers à

(1) Proposition pour une Compagnie royale du Levant *(Ibidem,* fol. 177).

(2) 2 octobre 1626.

(3) Pour chacune d'elles, je renvoie au chapitre qui la concerne.

(4) *Articles accordéz par le Roy à la Compagnie de la Nouvelle-France.* Impr. s. l. n. d. (B. N., Franç. 18593, fol. 353). — *Articles et conventions de société et Compagnie faicte entre nous soubsignez, en suitte et pour l'exécution des articles accordés par Monseigneur le cardinal de Richelieu.* Impr. s. l. ni d. *(Ibidem,* fol. 358 v°).

(5) Lattaignant venait d'organiser le transport, sur 120 navires, de la cavalerie de Mansfeld (Affaires Étrangères 781, *France* 38, fol. 151).

(6) Le P. FOURNIER, *Hydrographie,* édit. de 1667, p. 157.

l'intérest général de l'Estat (1) » n'eût pas été entendue, s'il n'y avait ajouté une véritable pression administrative. Il lève des actionnaires comme on lève des troupes. Dans la Compagnie de Saint-Christophe qu'il vient de créer, on ne compte que des subordonnés du grand maître de la navigation et de son collègue au conseil de marine, le surintendant d'Effiat (2). Et parmi les Cent associés de la Compagnie de la Nouvelle-France (3), enfin constituée le 7 mai 1627, les capitaines de vaisseau Champlain, Daniel, Razilly, les secrétaires du roi Alix, Bonneau, Aubert, le capitaine de port Berruyer, le trésorier Robineau... voisinent avec les gros marchands de Paris, Rouen et Bordeaux (4), que l'appât des lettres de noblesse a hypnotisés (5). Les Bretons seuls se sont tenus à l'écart.

Les Razilly soutiennent énergiquement, de leur argent et de leur personne, le grand maître. On jugera de leur action par ce seul fait que nombre de fondateurs de colonies furent leurs voisins de campagne : de même que les créateurs de la France Équinoxiale, les premiers gouverneurs de la Guadeloupe, de l'Acadie, de la Nouvelle-France, Liénard de Lolive, Menou d'Aulnay, Denys, Huaut de Montmagny, étaient de Touraine.

(1) Inspection de Nicolas Langlois, lieutenant de Richelieu, le long des côtes normandes. 22 mars-22 mai 1627 (B. N., Franç. 18596, fol. 1).

(2) Voyez leurs noms au chapitre : *Antilles françaises*.

(3) *Noms, surnoms et qualitéz des associéz de la Compagnie de la Nouvelle-France*. Impr. s. l. ni d. (B. N., Franç. 18593, fol. 343). Liste de ces associés au 17 mai 1629 (*Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*. Québec, 1863, in-4°, t. I, p. 80).

(4) Les directeurs nommés en 1627 et renouvelables par moitié tous les deux ans étaient, en dehors des trois secrétaires du roi, du trésorier Robineau, de Lattaignant et de Houel, trois marchands de Paris, Quantin de Richebourg, Raoul Luillier, Barthélemy Quantin, deux autres de Rouen, Jean Rosée et Simon Le Maistre, un de Bordeaux, Jean Tuffet (Archives du Canada).

(5) Aux archives du Calvados, série C, bureau des finances, on trouve, à la date du 7 octobre 1678, une liste de douze anoblis de la Cie de la Nouvelle-France (1628).

Quant aux colons, où les prendre? « Les Basques étaient pêcheurs plutôt que commerçants; les Bordelais plus commerçants que marins; les Rochelais, qui étaient l'un et l'autre, étaient exclus par leur religion des établissements d'outre-mer; la Bretagne avait des corsaires intrépides et d'admirables matelots, mais trop attachés au sol de leur patrie pour le quitter sans retour; nulle part, le commerce n'était plus riche qu'en Normandie et la petite noblesse plus pauvre. » C'est là que le cardinal trouva pour fonder ses Frances Nouvelles des capitaux et des cadets (1), après que se furent dissipés les derniers orages de nos guerres civiles.

(1) G. Hanotaux, *l'Énergie française*, p. 249.

LA DÉFENSE DE RÉ

Un grand homme d'État « ne travaille pas moins pour l'avenir que pour le présent. » « Replâtrer » la situation politique par des traités ou des concessions éphémères n'est point digne de lui : il veut « pousser les affaires jusques au bout. » Richelieu voulait en finir avec les protestants. « Le lieu d'où l'on pouvoit tirer le plus de secours pour le siège de La Rochelle », c'était Brouage. Richelieu l'obtint de Saint-Luc « et en prist le commandement » au nom de la reine mère. Et n'ayant pu neutraliser les Anglais par le mariage d'Henriette de France avec Charles I[er], il résolut de prévenir toute intervention de leur part, en portant la guerre chez eux.

Le traité du 20 mars 1627 avec l'Espagne prévoyait une attaque combinée des deux flottes contre l'Angleterre ; « les endroits où les Franco-Espagnols descendroient furent marqués, leur nombre arresté et au cas qu'ils fussent attaqués, les secours qu'ils se devroient mutuellement (1). » Mais les Anglais furent prêts avant les confédérés.

En février 1627, une flotte s'armait à Plymouth. On lui prêtait de sinistres desseins sur un de nos ports du Ponant,

(1) *Mémoires de Messire François Duval*, marquis DE FONTENAY-MAREUIL, dans la Collection de Mémoires Michaud et Poujoulat, 2[e] série, t. V, p. 185.

mais lequel? A Bordeaux, les trois vaisseaux de Mantin avaient ordre de faire front et, au besoin, « affront » aux agresseurs (1) : Oléron, que le gouverneur de Marans avait précipitamment gagné avec deux galiotes (2), fut occupé par six cents hommes et mis en état de défense par Claude de Launay-Razilly (3) : à Brouage surtout, les marins britanniques pouvaient facilement de leur beaupré grimper sur les remparts. Au nom de Dieu, remédiez à ce défaut des fortifications, gémissait Richelieu : quant à l'argent, « vous n'en manquerez pas, le deussé-je emprunter en cent bourses pour le service du Roy, qui m'est plus cher que la vie (4). »

Avant que rien fût paré, deux édits britanniques, coup sur coup, les 28 avril et 12 mai 1627, déclanchèrent la guerre : tout commerce avec la France était prohibé, tout vaisseau français confisqué dans les eaux britanniques. Que dis-je! Dans un raid audacieux, quatre vaisseaux anglais sous pavillon fleurdelisé surprenaient toute une flottille en rade des Blancs-Sablons (5) : de soixante-dix bâtiments, dix-sept seulement parvinrent à gagner Le Conquet (6). Dès lors, Mantin (7), porteur d'un pli cacheté à n'ouvrir qu'à l'O.-S.-O. d'Ouessant, eut ordre de protéger le retour des terreneuviers, de concert avec Richardière qui montait de Brouage

(1) Louis XIII à Mantin. 12 février 1627 (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 109). Le 23 février, Louis XIII lui donne l'ordre de rallier le commandeur d'Oisemont et les vaisseaux du Port-Louis (*Ibidem*, fol. 110).

(2) Richelieu à Guron, gouverneur de Marans. 17 février (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 377).

(3) Richelieu à Launay-Razilly, au port d'Oléron. 26 mai (*Ibidem*, t. II, p. 463, 396).

(4) Richelieu à Guron. 28 mars et 18 avril (*Ibidem*, t. II, p. 424, 432).

(5) Le 26 avril et capturaient 70 bateaux sur 140 (Hécourt à Richelieu. Brest, 27 avril : Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 155).

(6) *Mémoires du comte* DE SOUVIGNY, édit. DE CONTENSON, t. I, p. 157.

(7) Avec son vaisseau et ceux de Miraumont, Poincy et Rigault (Richelieu à Mantin. 30 juin et 1er juillet : *Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 490).

vers Groix pour lui donner la main (1). Soit isolés, soit en groupe sous la direction du premier qui avait « la barbe et l'expérience par-dessus l'autre », Isaac de Razilly et Cangé devaient voltiger sur les flancs de l'ennemi (2). Cet ennemi était formidable. La flotte anglaise, massée à Stokes bay le 27 juin 1627, prenait la mer en cinq escadres (3), cent bâtiments, aux ordres des amiraux Buckingham, Lindsey et Harvey (4); avec ses marins, avec les troupes de débarquement de John Burgh, treize mille deux cent quatre-vingt-deux hommes en tout, George Villiers, duc de Buckingham, pensait regagner en France le prestige que venait d'ébranler sa malheureuse campagne de Cadix. Escomptant un soulèvement que Soubise proclamait imminent, tablant sur l'appui de deux mille matelots de Mornac et d'Arvert (5), sur la facile conquête de Ré, puis de Bordeaux (6), il parut le 20 juillet devant l'île de Ré (7).

Après l'échange de quelques canonnades avec le fort de La Prée, il débarqua ses troupes à la pointe de Sablanceau. Le gouverneur de l'île, Jean de Saint-Bonnet de Toiras, n'avait point les huit brûlots que Richelieu lui avait mandé de tenir prêts (8); en fait de troupes, il n'avait qu'un millier

(1) Et à Saujon (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 182, 200).

(2) Richelieu au commandeur de la Porte, 17 juillet (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 512).

(3) De 24, 21, 20, 20 et 12 navires, soit 97 bâtiments (B. N., Dupuy 93, fol. 199). — *Expeditio in Ream insulam*, authore Edouardo Domino Herbert barone de Cherbury. Londini, 1656, in-8°, p. 12.

(4) 15 vaisseaux de guerre, 50 transports, 4 prises françaises, 10 vaisseaux hollandais. Récit des opérations militaires dans l'île de Ré (Lord Lansdowne's *Works*, t. II, p. 316. — Clowes, *The royal Navy*, t. II, p. 65).

(5) [Michel de Marillac], *Relation de la descente des Anglais en l'isle de Ré*. Paris, 1628, in-8°, p. 1-19.

(6) Affaires Étrangères 787, *France* 43, fol. 113.

(7) « Le 20, jour de Ste Marguerite, les Anglois parurent aux costes près l'isle de Ré, et le 22, ils firent leur descente à Sablonceau en ladicte isle, sur les six heures du jour » (Registre de l'Église Sainte-Marguerite à La Rochelle, arch. de la Charente-Inférieure, E suppl. 405).

(8) 2 mai (*Lettres et papiers d'État.. de Richelieu*, t. II, p. 451).

d'hommes. Pourtant, dès qu'il y eut deux mille Anglais sur la grève, il n'hésita point à charger, malgré les bordées de la flotte qui le prenaient d'enfilade. Il enleva un drapeau et mit six cents hommes, quinze officiers hors de combat, au prix d'une perte trois fois moindre (1). Mais à peine avait-il eu le temps d'amasser quelques vivres dans la citadelle de Saint-Martin que l'investissement commençait le 27 juillet. Les bastions n'avaient pas encore de parapet; trente hommes pouvaient entrer de front par la porte; et sur ce réduit mal pourvu, mal armé (2), défendu par une poignée de braves, le léopard britannique allait user ses griffes.

A une condition pourtant : c'est que les défenseurs eussent vivres et munitions. En quelques jours, avec une activité incroyable, le cardinal de Richelieu prit toutes les dispositions pour y parer. Principal ministre (3), avec un souverain si malade qu'il fallait lui cacher la nouvelle de l'invasion, seul chargé des affaires de la marine comme grand maître de la navigation, Richelieu n'avait jamais senti davantage le poids de la responsabilité (4).

(1) Parmi les officiers tués du côté des Français, se trouvaient le baron de Chantal, père de Mme de Sévigné, qui fut enterré à Saint-Martin, Navailles, commissaire du roi à La Rochelle, Montaigne, neveu de l'auteur des *Essais*, Rastinclerc frère de Toiras, etc. (Cf. leur liste dans une lettre de La Miltière, publiée dans une *Relation du siège de la Rochelle*, rééditée par Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, t. III, p. 54).

(2) Quatre bastions et quatre demi-lunes avec un fossé de deux toises de creux taillé en plein roc (*Lettres... de Richelieu*, t. II, p. 532).

(3) Suivant l'expression toute nouvelle des lettres patentes du 15 mars 1627 (B. N., Brienne 354, fol. 100).

(4) On trouvera une liste des sources historiques du siège de Ré dans la *Bibliographie rochelaise* de Léopold Delayant. La Rochelle, 1882, in-8°, nos 725-773. Nous ne citerons ici que les principales d'entre elles :

Le vray journal de tout ce qui s'est passé en l'isle de Ré depuis la descente des Anglois jusques à leur rembarquement. 8°. — [Charles de Valois, duc d'Angoulême], *La générale et fidelle Relation de tout ce qui s'est passé en l'isle de Ré*, envoyée par le Roy à la Royne sa mère. Paris, 1627, in-8°. — *Relation du père Placide* de Brémond, *bénédictin,.. faite à Sa Majesté à son retour de l'isle de Ré,... du passage miraculeux de vingt-neuf barques*

De vagues alliances, un patriotisme faussé et détendu par nos discordes, une flotte encore en chantier, la marine dans le désarroi d'une réorganisation hâtive, l'autorité du grand maître méconnue, telles étaient les conditions dans lesquelles Richelieu lançait simultanément, le 28 juillet, un appel à l'aide de la marine espagnole (1), un ordre de mobilisation générale le long des côtes de Ponant. « Il serait impossible de rapporter toutes les dépesches qui furent faites et tous les ordres donnéz. » Les navires légers étaient partout réquisitionnés : « Au nom de Dieu, écrivait Richelieu au gouverneur d'Oléron, hasardez force matelots pour faire entrer des biscuits en Ré (2) ». Le maître de camp de Beaumont opérait du Port-Louis à Nantes (3), Beaulieu au sud de la Loire (4), l'ardent abbé de Marsillac des Sables d'Olonne

que M. le cardinal envoya à M. de Toiras en la citadelle de Saint-Martin de Ré, ensemble les combats de mer et de terre rendus par les Anglois pour empêcher le convoy. Paris, 1627, in-8°. — *La bravade faite par nos argonautes françois à la teste de Bouquinquant*. Paris, 1627, in-8°. — Jacques Isnard, *Histoire du siège de la citadelle de Saint-Martin de Ré*, traduite du latin par Foucault (Dépôt des fortifications, places étrangères, art. 15, section 2, cart. 10). — *Récit véritable du secours entré en l'île de Ré*, conduit par les seigneurs et capitaines ci-après nommés, le 8e et 9e du présent mois d'octobre 1627. Paris, 1627, in-8°. — *Relation de la défaite des Anglais dans l'île de Ré*, le 8e jour de novembre, par... le maréchal de Schomberg. Bourdeaus, 1627, in-8°. — *La défaite entière des Anglais et leur honteuse fuite et retraite de l'île de Ré*,... ensemble le brûlement de trois vaisseaux et la prise de vingt drapeaux et quatre pièces de canon. Paris, 1627, in-8°, etc. — Herbert, baro de Cherbury, *Expeditio in Ream insulam*. Londini, 1656, in-8°, p. 87. — Michel de Marillac, *Relation de la descente des Anglais en l'île de Ré*. Paris, 1628, in-8°.

En outre, citons les pièces et relations manuscrites suivantes : Mémoires du capitaine de marine Beaulieu-Persac sur la défense de Ré (B. N., Cinq-Cents Colbert 2, fol. 129). — Papiers d'État de Richelieu (Affaires Étrangères 787-788, *France* 43-44).

(1) Marillac. La mission de ramener la flotte espagnole était confiée à P. Du Chalard.

(2) Richelieu à Launay-Razilly, 31 juillet. (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 525).

(3) Suivant commission du 6 août (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 547. — *Mercure françois*, t. XIV, p. 4).

(4) Beaulieu à Richelieu, Nantes, 14 août (Affaires Étrangères 1503, *Bretagne* 88, fol. 304).

au Chef de Baye, le commandeur de Valençay à Brouage, le lieutenant de Messignac dans la Gironde ; le commandeur de La Porte mettait vingt barques en chantier sur un modèle fourni par l'ingénieur Pompeo Targone ; le commissaire de marine Sauvé allait quérir à Bayonne des pinasses basques à la vogue rapide, destinées comme les chattes vendéennes, les galiotes olonnaises, les traversiers-pêcheurs de Brouage et les flouins bordelais au ravitaillement de la citadelle. Et Mantin recevait ordre d'examiner avec tous les capitaines présents au Blavet si on ne pouvait, par surprise, jeter des vivres dans la place (1).

Au surplus, les vaisseaux de ligne s'assemblaient pour un coup de force : Richelieu pensait que Mantin en aurait, au 15 août, quarante de Bordeaux, d'Olonne et du Havre. En Hollande, le commandeur Des Gouttes pressait la construction des dix vaisseaux auxquels le roi, la reine, de grands seigneurs attachaient leur nom (2) ; au Havre, l'évêque de Mende, Daniel Du Plessis, surveillait l'équipement des garde-côtes. A Saint-Malo, le commissaire Charles Jonchée Des Tourelles mettait arrêt de prince sur les meilleurs vaisseaux malouins (3). Mais que de difficultés à surmonter partout, que d'obstacles à vaincre ! Les matelots normands ne veulent point embarquer, faute d'avoir reçu leur solde pour la dernière campagne (4). Les Malouins, ameutés par Gicquelais-Picot contre cette façon détournée « d'introduire

(1) Dépêches de Richelieu. 30 juillet (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 522, 524).

(2) Richelieu à l'ambassadeur Faye d'Espesses et au capitaine Custojoux 22 mars 1627 (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 418. — B. N., Franç. 17023, fol. 202).

(3) *Le Saint-Pol, le Henry, le Grand-Saint-Étienne, le Saint-Michel*, d'une trentaine de canons, *le Saint-Tignace* (sic), *le Croissant, le Saint-Étienne*. Charles Jonchée Des Tourelles à Richelieu. Saint-Malo, 1er avril et 12 août (Affaires Étrangères 1503, *Bretagne* 88, fol. 285, 288 ; Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 43).

(4) MARILLAC.

une admiraulté sur eux, » refusent leur concours, afin de rester libres « en forme de république (1) ». La ville ne veut pas prêter ses canons (2). Il faut recourir aux pièces de fonte de deux carraques portugaises naufragées (3) : car la division royale à Brest n'a ni artillerie (des pièces du calibre de cinq livres!) « ny pouldre, ny balles, ni mesches, ny mousquets : il y a un an que nous le crions » sans nous faire entendre, gémit le commandeur de Rhodes (4). Dans la Gironde, Treillebois manque à ce point de voilure qu'après avoir conduit dans la baie du Morbihan sa première division, « il eust fallu ramener les voiles à Bordeaux pour venir quérir les autres (5) ». Telle est la flotte de choc confiée à l'amiral du Levant, Charles de Guise : qu'on ne s'étonne point si elle tarde à se masser dans la rivière d'Auray (6) derrière les batteries du fort Sainte-Marie que Pons de Lauzières de Thémines achève de construire (7).

Des flottilles de ravitaillement, le sort est encore pis Richelieu avait mandé le héros du combat de La Goulette, afin d'aviser. Voyons d'abord les positions des assiégeants, avait répondu Beaulieu-Persac. L'apathie des populations vis-à-vis du danger le stupéfia (8). A portée de mousquet,

(1) Beauvilliers, intendant de l'armée navale à Richelieu. Auray, 18 novembre (Bibl. de l'Institut, Godefroy 270, fol. 153).

(2) De Moulères à Richelieu, 20 août (Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 80).

(3) *La Santa-Elena* à Cap Breton et *le San-Bartolomeo* à Cap de Buch en janvier 1627. Elles valaient huit millions (Carpentras, ms. 1827, fol. 13-19. — Arch. de Lur-Saluces. — Cleirac, *Us et coustumes de la mer* (1647), p. 472).

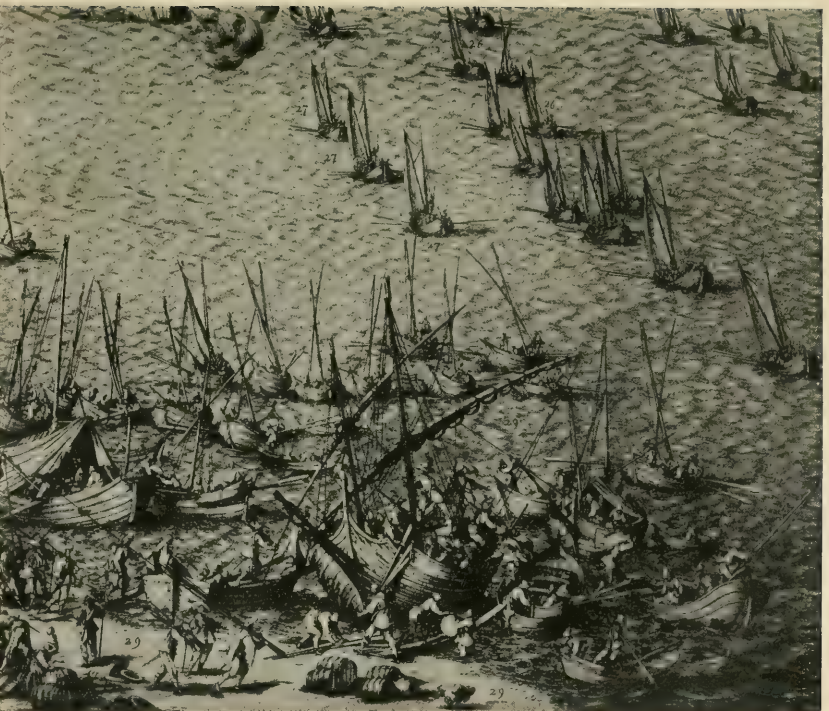
(4) Rhodes à Richelieu. Port-Louis, 28 juillet (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 229).

(5) La Fosse-Bénard à Richelieu. A bord du navire de Votre Grandeur devant Bordeaux, 30 juillet (*Ibidem*, fol. 236).

(6) *Ibidem*, fol. 15.

(7) Thémines à Richelieu. Auray, 30 septembre (B. N., Franç. 15583, fol. 228).

(8) « Je n'ay jamais veu personnes si peu affectionnéz que sont tous ceux



EN ROUTE POUR L'ILE DE RÉ

Estampe de Jacques Callot.

des pataches britanniques surveillaient nos havres, sans qu'il se trouvât, au Plomb, une batterie pour les tenir en respect, à Marans, une chaloupe pour brûler le grand croiseur en vigie. Brouage, un port de guerre! ne put fournir que des bateaux de pêche, treize traversiers, pour transporter des troupes à Ré. Des six mille hommes de renfort proposés par le commandeur de Valençay, il fallut descendre jusqu'à huit cents, puis jusqu'à deux cents, à deux compagnies du régiment du Chastelier-Barlot. Quant aux matelots, « quasi tous huguenots, il fallut les amener à coups de baston et les garder dans les prisons de Brouage; » il fallut leur donner un chef plus connu d'eux que Beaulieu-Persac et que Philippe d'Estampes de l'Isle d'Autry. Au risque de perdre Oléron, dont il était gouverneur, on adjoignit donc Claude de Launay-Razilly aux commandants du convoi, avec Cahuzac, Claude de Roquemont et autres gentilshommes de la maison du roi. Passer à tout prix, tel était le mot d'ordre (1). Beaulieu-Persac, malgré tout, ne put gagner Ré. Bloqué dans le courau de Brouage par quatorze vaisseaux de guerre, il offrit vainement de renouveler contre eux l'exploit de La Goulette. Cinq capitaines de brûlots refusèrent de marcher : menaces, promesses, rien n'y fit. Péniblement, par la mer Sauvage, après une poursuite mouvementée de jour et de nuit, la petite flottille gagna les Sables d'Olonne, rendez-vous général d'un grand convoi de secours (2).

Seize pinasses de Bayonne, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz (3) y étaient arrivées le 27 août, après avoir échappé à

de ce pays, pour estre si proches du mal ». Nantes, 18 août (Beaulieu à Richelieu : Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 77).

(1) 23 août (MARILLAC, p. 98).

(2) *Mémoires de* BEAULIEU-PERSAC, fol. 130.

(3) Conduites par les capitaines Valin de Bayonne, Ibaignette de Saint-Jean-de-Luz, Jean Pellot d'Hendaye (DUCÉRÉ, *Histoire de la marine bayonnaise. Les Corsaires sous l'ancien régime* Bayonne, 1895, in-8°) — Beaulieu à Richelieu. Sables d'Olonne, 29 août (Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 109).

trois divisions anglaises (1), postées au pertuis d'Antioche, à la pointe des Baleines et au verger du Jar. Mais à peine à terre, les équipages désertèrent en masse. Le capitaine Valin recouvra quatre-vingt-onze hommes seulement sur deux cent quarante, et dut les mettre en prison, au pain et à l'eau, jusqu'au départ (2). A Coup de Vache, deux cents mousquetaires embarqués à bord d'une douzaine de chaloupes ne pouvaient passer, faute de matelots (3). Que le triste sort réservé aux prisonniers, que le spectacle de cadavres journellement rejetés sur la grève, les bras liés aux jambes, impressionnât les poltrons, soit. Mais ces défections collectives, insolites parmi une nation de braves, avaient une cause plus profonde que la contagion de la peur. Le continent épousait la cause de l'ennemi. Les Rochelais venaient de témoigner, par une déclaration formelle, de leurs sympathies pour les Anglais (4). Et l'investissement de leur ville (5) n'empêchait pas René de Fallensat de Loudrières, leur sénéchal, de rallier l'ennemi.

Pour clore du côté de la mer la ceinture du blocus, les Anglais avaient tout tenté, une batterie flottante gigantesque, — tel le château de Merveille employé par les Espagnols au siège d'Ostende, — une estacade de grands mâts, des épaves chargées de pierres... Un coup de vent avait balayé l'une; de l'autre, la mer s'était « moquée » comme d'une poignée de fétus; sur ces fonds de roc enfin, les courants avaient emporté les épaves (6). Aussi les assiégeants

(1) De 6, 4 et 6 vaisseaux.

(2) Marillac, p. 119.

(3) Beaumont à Richelieu. 26 août (Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 96).

(4) 25 août (Pierre Mervault, Rochelois, *le journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au dernier siège de la Rochelle*. Rouen, 1671, 8°, p. 68. — Affaires Étrangères 784, *France* 41, fol. 194).

(5) Conçu par l'ingénieur d'Argencourt dès le 19 août (Affaires Étrangères 784, *France* 41, fol. 82).

(6) *Le vray journal*, p. 46.

n'avaient eu d'autre alternative que d'établir, en demi-cercle, du bourg de la Flotte jusqu'à la fosse de Loix, un immense barrage de poutres, de câbles et de navires entremêlés (1). Cela fait, dans la forme la plus courtoise, en accompagnant de succulents melons sa lettre comminatoire, Buckingham somma Toiras de capituler : la réponse sentait peut-être l'eau de fleur d'oranger et la poudre de Chypre, dont le gouverneur faisait galamment cadeau à son adversaire; mais elle contenait un refus catégorique (2).

Ce qui n'empêchait point Toiras d'être fort inquiet. Après six semaines de siège, il n'avait rien reçu, ni nouvelles, ni renforts, ni les navires que Beaulieu-Persac avait ordre de risquer un à un pour le secourir, ni un bâtiment hollandais frété spécialement à Nantes par l'intendant Briet (3), ni la division bordelaise de Treillebois, qui avait décidé en conseil de guerre de faire une trouée (4), sauf à se replier, en cas d'échec, sur un point d'appui créé au préalable (5). Les vivres tiraient à leur fin; des soldats passaient journellement à l'ennemi. Toiras donna avis, par des nageurs émérites, de sa situation précaire : l'un se noya; mais on trouva sur son cadavre la dépêche enveloppée dans une charge de mousquet; l'autre arriva à bon port, esquivant par de multiples plongeons la poursuite des vedettes anglaises. Il n'y avait plus à atermoyer.

Valin relâcha ses Basques et, avec eux, se tint prêt à partir. On y joignit cent vingt soldats du régiment de Champagne, le baron de Saujon, Vernatel, Terraube, Cur-

(1) Marillac, p. 123.

(2) *Le vray journal*, p. 41.

(3) Marillac, p. 98.

(4) « On a proposé, dans le conseil de guerre, trois moyens pour exéquuter l'entreprise de ravitaillement de l'isle de Ré. » Bordeaux, 28 août (Affaires Étrangères 784, *France* 41, fol. 189) : Treillebois avait huit légers vaisseaux et quatre brûlots.

(5) A la Dive avec huit canons (Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 165.)

sol, Canteloup, Salières, Perroteau, Bezas, Coimpy et Du Lac, chargés chacun du commandement d'une pinasse (1). Saujon devait aller à la découverte à quatre cents pas en avant de Valin, dans la nuit noire Le 5 septembre, l'entreprise échoua, par la faute des organisateurs, l'abbé de Marsillac et le vivandier Le Clerc, « deux nautonniers infernaux », qui ignoraient vents et marées. Mais la nuit du lendemain, Valin, doublant la pointe des Baleines, passait à toute vitesse près des vaisseaux de grand'garde, puis au travers du barrage, qu'une soudaine tourmente avait disloqué (2). Canteloup, chargé de l'arrière-garde, arrivait premier « à ventre déboutonné (3). » Et à deux heures du matin, treize feux, allumés au sommet de la citadelle, signalaient au continent que la plus grande partie de la flottille, treize pinasses étaient à bon port (4). Valin ramenait le surlendemain, avec le même bonheur, les blessés de la garnison, les femmes et les enfants. Tous ces braves eurent une récompense royale : Valin, Oudart et Du Lac des chaînes d'or de mille écus, Terraube, Vernatel et Bezas des compagnies, Perroteau et Canteloup des commandements de vaisseaux, les matelots deux cents écus par pinasse (5).

Mais sur l'importance du ravitaillement, il ne fallait point s'illusionner : c'était prolonger de six jours, pas davantage, les subsistances. Aussi Toiras réclamait-il d'urgence de nouveaux convois, que la clarté des nuits, sous peu, rendrait

(1) Marillac, p. 119.

(2) Mervault, p. 78. — « Discours véritable de tout ce qui s'est passé en l'isle de Ré despuis quinze jours, avec l'heureuse arrivée des pinaces » (B. N., Dupuy 93, fol. 201).

(3) Le Clerc, général des vivres, à Claude de Toiras, évêque de Nîmes. Sables d'Olonne, 10 septembre (Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 139, 151).

(4) Lettres de La Forest-Toiras. Coup de Vache, 7 septembre ; et Le Clerc, 7 septembre (Affaires Étrangères 788, *France* 45, fol. 5, 13).

(5) « Mémoire contenant les récompenses que le Roy veult faire à ceux qui servent au secours de Ré » Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 81 : *Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 597).

impraticables. Qu'on sacrifiât sa galère, son vaisseau, que tout vînt s'échouer à la côte, pourvu qu'on en pût retirer des vivres et des hommes : « Je dis des hommes, parce que nos soldatz harasséz nous font appréhander continuellement une désertion en masse. Agissez, je vous supplie. Le service du Roy et nostre honneur despend du secours à temps (1). »

La nuit même où était lancé cet émouvant appel, le 12 septembre, Augustin de Beaulieu, le navigateur des mers de l'Inde, tentait de forcer le blocus avec *la Poste*, une barque et une chatte. *La Poste* parvint à une portée de mousquet de la citadelle, mais là dut rebrousser chemin : ses compagnes furent prises après une vigoureuse défense du capitaine de Basille, dont l'équipage se fit massacrer (2). Le lendemain, dix vaisseaux chargés de munitions et de vêtements quittaient Bordeaux avec Treillebois, gentilhomme protestant de grand courage, dont la famille gardée en otage garantissait la fidélité (3). Mais ils durent passer outre, tirant vers la Bretagne où ils allaient rallier le duc de Guise. Les chattes des Sables (4), les barques de Brouage restaient aussi impuissantes que les pinasses bayonnaises, dont « le viceamiral joua le tour de lisancier les matelotz (5). »

Il fallait compter désormais avec les contre-attaques des Rochelais. Le 14 septembre, huit de leurs chaloupes, conduites par les capitaines La Pierre de Saint-Jean-d'Angély, Chapron, Vidaut, tentaient un coup de main sur le convoi assemblé à Coup de Vache. Le 21, Jean Guiton, à la tête

(1) De la citadelle de Saint-Martin, samedi au soir, 11 septembre (Affaires Étrangères 786, *France* 43, fol. 182).

(2) Marillac, p. 127. — L'abbé de Marcillac à Richelieu. Aux Sables, 16 septembre (Affaires Étrangères 786, fol. 191, 219).

(3) B. N., Dupuy 93, fol. 203 v°.

(4) Valin à l'abbé de Marcillac. 22 septembre (Affaires Étrangères 786, *France* 43, fol. 213).

(5) Mervault, p. 80, 102.

d'une autre escadrille, faisait sa jonction avec Buckingham (1). Dès lors, les marins du roi n'eurent pas de plus redoutables adversaires que leurs compatriotes. Le convoi de Coup de Vache, surveillé de près, tenta vainement d'appareiller (2). De sept barques expédiées de la rivière Saint-Benoît le 22 septembre, une seule parvint à jeter, au pied de la redoute qui dominait la falaise de Saint-Martin, les trente soldats du chevalier Du Mesnil (3). Richardière le jeune, dit Maupas, la guidait. Mais une semaine plus tard, vingt-cinq autres chaloupes de secours, parties du Plomb, furent rembarrées par l'escadre de garde, aux ordres des Rochelais François Augré et Jean Forant : quatre d'entre elles succombèrent après un sanglant combat, trois s'échouèrent, le reste battit en retraite vers les côtes du Poitou (4). Et au contraire des assiégés, les assiégeants ne cessaient de recevoir des renforts, une escadre anglaise d'abord (5), puis un convoi hollandais de quatre-vingts voiles, qui participa au blocus (6).

La déroute du convoi formé au Plomb avait jeté la panique parmi les équipages de la grande flottille rassemblée aux Sables-d'Olonne. Cent vingt déserteurs furent repris, condamnés à mort et remis, garrottés, à Beaulieu-Persac pour en faire justice. — Grâce, gémissaient-ils : nous réparerons notre faute. — Beaulieu pardonna, et, comme ils étaient sans le sou, les gratifia de cinquante écus empruntés au

(1) L'évêque de Nîmes à Richelieu. 1er octobre (Affaires Étrangères 786, fol. 247.)

(2) Marcillac et Desplan de Grimaud à Richelieu. Aux Sables, 22 et 24 septembre (Affaires Étrangères 786, *France* 43, fol. 221, 226, 228). — Marillac, p. 148.

(3) Mervault, p. 105.

(4) Trois ramberges et dix vaisseaux, avec 2 000 à 3 000 hommes amenés le 1er octobre par Becher (Mervault, p. 106).

(5) L'évêque de Mende à Richelieu. 18 septembre (Affaires Étrangères 786, *France* 43, fol. 197).

(6) Beaulieu-Persac, fol. 134.

chevalier de La Fayette. Menacé lui-même d'être dépossédé de son commandement au profit du jeune Richardière-Maupas : « Soit, je serai son soldat, si les commissaires du roi le jugent à propos », avait déclaré le vieux brave. Tant d'abnégation désarma l'engouement paternel du bonhomme Richardière, l'organisateur du convoi, qui se contenta pour son fils de la direction de l'avant-garde. Malade et si faible qu'il dut se pendre au cou d'un ami pour aller à bord, Beaulieu arbora l'étendard sur son traversier amiral ; l'évêque de Nîmes, Claude de Toiras, donna en pleurant sa bénédiction (1). On était au 7 octobre, et une lettre désespérée de Jean de Toiras, son frère, qu'un nageur avait apportée cachée dans une balle, ne disait-elle pas : « Si vous voulez sauver cette place, envoyez-moi les pinasses le huict du mois d'octobre pour le plus tard : car le soir du huict, je ne seray plus dans la place, faulte de pain (2). »

... La dernière nuit était arrivée. Le 8 octobre, la citadelle de Saint-Martin devait capituler « incontinant qu'il serait jour », lorsqu'un bruit insolite, deux heures avant l'aube, réveilla la garnison. C'était le convoi de secours : les traversiers de Brouage, les barques de la rivière Saint-Benoît, des pinasses bayonnaises amenées par Étienne (3)

(1) La lettre était du 28 septembre (Affaires Étrangères 788, *France* 45, fol. 16. — *Mémoires de Messire François Duval, marquis de* FONTENAY-MAREUIL, dans la collection de mémoires Michaud et Poujoulat, 2e série, t. V, p.191).

(2) « LA MADELAINE, gentilhomme saintongeais, Véritable receuil des choses plus remarquables arrivées à la descente et siège de Ré » (Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 109). — État des vivres chargés sur l'escadrille (*Ibid.*, fol. 112, 116). — Le P. FOURNIER, p. 265. — HERBERT DE CHERBURY, p. 87. — Placide DE BRÉMOND. — MARILLAC. — *Relation du siège de La Rochelle*, rééditée par CIMBER et DANJOU, 2e série, t. III. — DUCÉRÉ, *Histoire maritime de Bayonne. Les corsaires sous l'ancien régime*. Bayonne, 1895, in-8°, p. 69.

(3) Qui s'était signalé au siège d'Ostende. Ajoutons que Bayonne avait armé à ses frais les quatorze pinasses placées sous la conduite d'Andouins (Archives de Bayonne, BB 21 ; EE 56. — RICHELIEU, *Mémoires*, t. II, p. 613).

d'Andouins, quarante-six bâtiments, sept cent soixante hommes, l'élite de nos marins (1). Quatorze barques faisaient l'avant-garde guidée par le capitaine Maupas et par le marquis Esprit Desplan de Grimaud, qui avait juré de sauver son vieil ami Toiras : à droite de Maupas, Claude de Launay-Razilly et Beaulieu-Persac battaient conjointement pavillon amiral; à gauche, marchaient Cahuzac et l'officier d'infanterie de Brouilly. Dix pinasses, douze traversiers étaient au corps de bataille, avec Étienne d'Andouins et Tartasse; Canteloup, à bord d'un flibot, et Perroteau menaient les six barques olonnaises de l'arrière-garde. Le mot d'ordre est : « Vive le Roy, passer ou mourir! » On gouverne droit sur le fanal allumé au sommet de la citadelle, droit sur les gros vaisseaux, parce que leurs canonnades auront moins de prise sur les pinasses que les grappins des chaloupes en croisière au large. C'est Andouins, le frère de la belle Corysande, qui en fait décider ainsi (2).

Les sentinelles de grand'garde au blocus ont laissé passer sans souffler mot le convoi, pour se rabattre sur ses derrières et l'enfermer, tandis que les ramberges lui tiendront tête. Et voilà nos gens, enveloppés par cent cinquante bâtiments, navires et chaloupes.

« Allons! faites force de voiles! » commande Beaulieu-Persac. Mais à bord de *la Marguerite* que mène Maupas, le chirurgien est emporté par un boulet, le mât de misaine s'écroule sur le marquis de Grimaud, cinq chaloupes bordent et entourent la barque, qui fait eau : Maupas est à l'avant, « capabod » de l'autre, les chevaliers de Montenac et de Villiers sont à bâbord et à tribord, un sergent à

(1) L'évêque de Mende à Richelieu. 5 et 8 octobre (Affaires Étrangères 786, *France* 43, fol. 258, 265). — L'escadrille comprenait : 1 flibot, 2 galiotes, 13 traversiers, 20 chaloupes, 10 pinasses.

(2) *Mémoires de Gaston, duc* d'Orléans, dans la collection Michaud et Poujoulat, 2e série, t. IX, p. 576.



CLAUDE DE RAZILLY SOUS LES TRAITS DE NEPTUNE

Tableau commémoratif du combat du 8 octobre 1627, exécuté par le peintre Claude Vignon sur l'ordre de Louis XIII

l'arrière ; Placide de Brémond, le chapelain qui a, de l'affût d'un canon, harangué l'équipage, travaille à la pompe ; mousquetaires, canonniers, artificiers, cinquante hommes attendent silencieux à leur poste, qu'au cri des Anglais « amène ! amène ! » riposte le commandement : « tire ! ». Et une salve terrible couche bas nombre d'adversaires. D'un coup de « tarrabat » qui tranche un gros câble, le contre-maître Coussage a ouvert un passage dans l'estacade : *la Marguerite* a franchi le blocus (1).

Mais le bout du câble, tombé sur le traversier amiral, accroche le gouvernail et, par une forte houle, entraîne le tout contre un grand navire. Aussitôt, les Anglais passent une chaîne autour du mât, coupent les haubans et maintiennent si solidement le petit bateau qu'il ne peut se dégager. Launay-Razilly était à la proue, Beaulieu-Persac au gouvernail ; « les pierres nous tumboient de toutes parts, coups de pique et coups de mousquets. Trois soldats vinrent jusqu'à moy, écrivait Beaulieu plus tard ; le premier me portast un coup d'espée, lequel je parey, et luy donnay un coup de pistolet dans la teste à bout touchant ; il tumbast sur moy mort. Son compagnon vint après luy avec une demye pique, lequel me manquast aussi. Je luy donnay un coup de pistolet dans l'estomach ; il tumbast roide mort. Aiant tiré mes deux pistolets, je voulus mettre l'espée à la main, mais je ne trouvay que le fourreau : » La Guette, un ancien page de la reine Henriette d'Angleterre, l'a prise pour fendre le crâne d'un assaillant. A la proue, le commissaire d'artillerie Calottis parle de capituler. Mais l'héroïque Beaulieu ne veut rien entendre. Il ne veut point non plus sacrifier à son salut celui de la citadelle et ordonne à Étienne d'Andouins, qui propose son appui, de continuer sa route. Mais à Gabareul le Flibot, d'Oléron, et aux vingt-

(1) Placide DE BRÉMOND. — MARILLAC.

quatre hommes qui montent la chaloupe amirale, il crie d'accoster, afin d'enlever son adversaire à l'abordage... La chaloupe passe outre. Le boutefeu à la main, Beaulieu déclare alors au capitaine Green : « Autant être rôti que bouilli, je sais trop de quelle sorte vous avez traité les nôtres depuis quelques jours. » Et il va mettre le feu aux poudres. Green jure de leur laisser à tous la vie; Beaulieu jette épée et pistolets par dessus bord, afin d'enlever à l'ennemi tout trophée, puis capitule. Dès lors prisonniers, les deux commandants en chef, le sergent-major La Liberté, Calottis, d'Ennery, Claude de Roquemont, La Gaigne sont transbordés pour la plupart sur la ramberge *Nonsuch*, qui bat pavilllon vice-amiral d'Angleterre (1).

Ce sacrifice a porté ses fruits. Il a créé une diversion, que seconde le feu très vif des bastions de la citadelle. L'avant-garde, le corps de bataille avec Étienne d'Andouins, qui abat la main d'un Rochelais aggrippé à son gouvernail, vingt-neuf barques ont franchi le cordon d'investissement; l'arrière-garde seule s'est repliée sur le Plomb. Au « Qui vive? » des assiégés, une foule de voix joyeuses répondent : « Vive le Roy! » Une chaloupe d'espions rochelais s'est glissée dans la flottille pour la brûler : reconnu, impuissant à fournir le mot de passe, son équipage est passé par les armes...

A huit heures du matin, moment fixé pour la capitulation, les Anglais s'avancèrent. Au lieu de visages blêmes, mornes de désespoir, quelle ne fut point leur stupeur de voir une armée en fête : dindons, chapons et victuailles dansaient au bout des piques; les canons, depuis quelques jours muets faute de poudre, crachaient la mitraille. Chaussures, cabans pour les sentinelles, charbon de terre pour les bivouacs, médicaments, tout était à couvert, la flottille vide,

(1) Beaulieu-Persac, fol. 137-138.

lorsque les Anglais l'assaillirent de boulets et « de grandes balles à feu » (1). Toiras était sauvé et son adversaire si découragé, qu'il faillit du coup lever le siège. Batteries et troupes anglaises se rembarquaient déjà, lorsque Soubise et les députés de La Rochelle, menacés d'abandon, firent surseoir le départ. Le 13 octobre, les Rochelais signaient un pacte d'alliance avec Buckingham, dont ils renforçaient aussitôt l'escadre d'une vingtaine de pataches et « barques à feu », commandées par Abraham Chevalier (2).

« Le grand secours », la flotte de choc rassemblée dans la baie du Morbihan, eût porté à Buckingham le coup de grâce. « Le grand euvre est la bataille, écrivait l'amiral duc de Guise; infailliblement, les ennemis lèveront le siège pour la recevoir (3). — Au nom de Dieu, en ceste occasion pressante, lui écrivait Richelieu, n'envoyez point quérir d'ordres qui diffèrent votre partement. Et acquérez une gloire immortelle dont je me ferai moi-même l'historien (4). » Mais que pouvait le duc de Guise, n'ayant que « huit ou neuf vaisseaux de résonables » sur les vingt-sept vaisseaux et les quinze pataches (5) des « escouades » de Normandie, de Bretagne et de Guyenne, amenées par Isaac de Razilly (6),

(1) Marillac, p. 166.

(2) Mervault, p. 113, 114.

(3) Guise à Richelieu. Vannes, 21 octobre 1627 (Saint-Pétersbourg, bibl. de l'Ermitage, autographes 51, fol. 133).

(4) Richelieu à Beauvilliers, intendant de marine, et au duc de Guise. 4 et 11 octobre (Affaires Étrangères 784, *France* 41, fol. 284. — *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, t. II, p. 658).

(5) Charles de Guise au chevalier de Mailly, envoyé à La Corogne au-devant de la flotte espagnole. Morbihan, 6 octobre (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 19).

(6) *Licorne* (Razilly), *Hercule* (Cangé), *Fortune* (Anglure), *Corail* (Arpentigny), *Europe* (Rouvray), de 500 tonneaux et 205 hommes chacun; *Petite-Vierge* (Mailly), *Hambourg* (Guitault), dragons de La Rochelle, de Létier, de Puygareau et de Rumare, de 200 tonneaux et 95 hommes, pataches de Cangé et Abraham Duquesne (État du 20 mai : Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 214).

le commandeur de Rhodes (1) et Treillebois (2); une division malouine (3) et de légers bâtiments olonnais (4) n'avaient guère accru ses forces.

Arrivé le dernier, en déjouant par son retard une surprise de Pennington contre Le Havre (5), Razilly n'en réclamait pas moins comme un honneur le poste d'avant-garde, où « chacun sçait, disait-il, que je fis mon debvoir » (6). Guise eût volontiers marché à l'ennemi (7), malgré l'ordre de ne livrer bataille que dans le cas de nécessité extrême (8), s'il n'avait eu à compter avec l'épuisement des vivres et la débandade des matelots (9); la pénurie des canons surtout l'eût forcé à aller droit à l'abordage, en s'aidant des régiments d'Estissac, de Thémines et de Coetquen (10). Et sa meilleure escadre, les vaisseaux construits en Hollande, *le Royal* sur lequel il devait arborer son

(1) *Saint-Louis de Saint-Malo* (Rhodes), *Saint-Michel* (Mantin), de 600 tonneaux et 205 hommes; *Petit-Saint-Louis* (Poincy), *Saint-Jean* (Montfan), *Lion d'Or* (Rigault), *Marguerite de Saint-Malo*, *Saint-Ignace* (La Richardière), tous de 300 tonneaux et 125 hommes; *Miraumont*, *Cangé* (Jalesne), de 200 tonneaux et 100 hommes; *Petit-Oury*, 75 hommes (Affaires Étrangères 786, *France* 43, fol. 36).

(2) *Espérance-en-Dieu* et vaisseau de La Fosse-Bénard, 125 hommes chacun, 8 pataches de 83 hommes.

(3) *Croissant*, *Saint-François*, *Saint-Malo*, deux autres bâtiments (Cf. l'état général de la flotte dans le ms. de la B. N., Franç. 22344, fol. 98).

(4) L'ensemble de l'escadre de Guyenne atteignait le chiffre de dix-sept navires de guerre et huit brûlots (Thémines à Richelieu. Auray, 30 septembre : Bibl. de l'Institut, Godefroy 270, fol. 84).

(5) Clowes, *The Royal Navy*, t. II, p. 65.

(6) Octobre 1627 (B. N., Franç. 15583, fol. 228).

(7) Richelieu au marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne. 29 octobre (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 687).

(8) « Instruction donnée à Monsieur de Guyse sur ce qu'il a à fère pour le service du Roy au commandement de son armée navalle. » 27 août (B. N., Dupuy 93, fol. 205; Joly de Fleury 1718, fol. 114, 121. — Bibl. de Carpentras, ms. 1827, fol. 78, etc.).

(9) Beauvilliers à Richelieu. Vannes, octobre (Bibl. de l'Institut, Godefroy 270, fol. 130).

(10) Richelieu à Guise. 21 octobre (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 20 v°).

pavillon (1), ne paraissaient pas. Il savait que le commandeur Des Gouttes avait eu l'autorisation de contourner les îles britanniques, afin d'esquiver une croisière anglaise (2). La réalité était pire.

Le 7 octobre, huit vaisseaux britanniques de Sackville Trevor pénétraient dans le Texel (3) ; les marins du commandeur Des Gouttes avaient eu le tort quelques jours avant, — « et les chefs ne furent pas moins blasmables que les soldas, » — de forcer dans le port d'Enkhuysen un navire anglais à mettre pavillon bas. La populace furieuse avait failli les assommer (4) : et l'escadre hollandaise allait assister, impassible, aux représailles britanniques. Que dis-je? Au moment où le capitaine du *Saint-Esprit* (5), Régnier, ordonne le branle-bas pour tenir tête à Sackville, ses canonniers, tous des Pays-Bas, se cachent à fond de cale et laissent écraser par *l'Assurance* et *l'Adventure* nos malheureux matelots rangés en bataille, bandoulières vides, sur le pont. Régnier va se faire sauter, lorsque le maître canonnier l'appréhende et le livre à l'ennemi. Le commandeur Des Gouttes, inquiet de ces rumeurs nocturnes, avait eu la présence d'esprit d'abriter ses autres vaisseaux sous la digue d'Enkhuysen ; ce furent trois carraques hollandaises revenant des Indes qui pâtirent et furent emmenées avec *le Saint-Esprit* (6).

(1) Le vaisseau du roi, celui de la reine, *le Toiras*, *le Gentillot*, le navire et la patache d'Oléron, le dragon et la patache du Normand de Pontpierre formaient l'escadre de Hollande.

(2) Richelieu au commandeur Des Gouttes, au capitaine Custojoux, à l'ambassadeur Faye d'Espesses (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 14 v° : *Lettres et papiers d'État*, t. II, p. 629).

(3) Clowes, *The royal Navy*, t. II, p. 70. — Cf. les lettres des capitaines Alphonse et Des Gouttes à Richelieu (B. N., Franç. 17023, fol. 202).

(4) Custojoux à l'ambassadeur d'Espesses. Amsterdam, 1er septembre (Bibl. de l'Institut, Godefroy 270, fol. 53).

(5) Dit aussi le vaisseau de Toiras.

(6) L'amiral Dorp reçut, en conséquence, l'ordre d'aller à Wight user de représailles (Avis de La Haye. Octobre : B. N., Dupuy 93, fol. 213).

Pour agir, le duc de Guise attendait (1) de Cadix, de La Corogne, de Dunkerque, soixante vaisseaux espagnols. L'amiral Fadrique de Toledo avait reçu ses instructions en même temps que lui, à la fin d'août (2). Le pilote réal d'Espagne avait dressé d'avance l'hydrographie de la rivière d'Auray, le sergent-major préparait les logis dans l'île du Renard (3), des barques croisaient d'Ouessant à Belle-Isle pour piloter nos alliés (4). On leur réservait la meilleure place dans l'ordre de bataille, voix égales au conseil de guerre, franchise de juridiction à terre, parts égales au butin (5). Nous nous bercions de l'illusion que « l'Espagne avait dessein d'aider la France; mais les plus clairvoyans connurent qu'elle n'en vouloit que l'apparat (6). » En octobre, l'amiral Ribera prétendait n'avoir aucun ordre pour quitter Dunkerque (7) : Oquendo, venant de Cadix, se disait impuissant à doubler le cap Finisterre : Toledo ne quitta La Corogne qu'au moment où il se sut inutile, où Richelieu par exprès le contremandait (8).

(1) Abraham Du Quesne, qui courait la mer avec *le Petit-Saint-André* « pour la seureté des vaisseaux françois » (B. N., Franç. 21118, fol. 288), eut ordre de rallier Guise avec le meilleur de ses vaisseaux. 11 septembre (*Lettres et papiers d'État de Richelieu,* t. II, p. 591).

(2) Ses instructions étaient du 24 août (Coleccion Navarrete, t. XXXVIII. — *Escrito històrico de la Armada que saliò del puerto de la Coruña para la jornada de Francia a orden de D. Fadrique de Toledo.* Madrid, 1627. — F. Duro, *Armada española,* t. IV, p. 85).

(3) Charles, duc de Guise, et Lauzières de Thémines, gouverneur de Bretagne, à Richelieu. Vannes, 29 septembre; Auray, 30 septembre (B. N., Franç. 15583, fol. 223, 228, 231).

(4) Richelieu à Thémines. 7 août (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 14 v°).

(5) Richelieu à Guise. 21 octobre (*Ibid.*, fol. 20 v°).

(6) *Mémoires de* Richelieu, livre XVIII.

(7) Richelieu à Bérulle. 20 octobre (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 20 v°). Francisco de Ribera, qui avait quatorze vaisseaux et trois pataches, ne quitta Dunkerque que sur les énergiques objurgations de Richelieu (Abbé M. Houssaye, *Le cardinal de Berulle et le cardinal de Richelieu.* Paris, 1875, in-8°, p. 257).

(8) 21 novembre (*Lettres et papiers d'État,* t. II, p. 727).

« J'é un péché de vangance sur le cœur contre les Espagnols, écrivait le duc de Guise : ils n'ont pas voulu contribuer à la ruine de l'armée de mer des Anglais. C'estoit si facile que, si j'eusse eu les vesseaus de Hollande et les miens, nous pouvions an venir à bout. Dieu n'a pas voulu les chatier par se moyen; il an a pris un autre (1). »

Cet autre moyen, suggéré par Valençay, adopté par Toiras (2), par le duc d'Angoulême, par Richelieu (3), c'était de prendre à revers les assiégeants, en jetant dans l'île six mille fantassins, trois cents cavaliers avec le maréchal de Schomberg et le maréchal de camp de Marillac (4). Le roi, arrivé depuis peu devant La Rochelle (5), avait fait de l'expédition sa chose, jusqu'à en tracer les plans (6). Jour et nuit, il observait la girouette placée devant sa fenêtre, et, boussole en main, relevait sur la carte le havre d'où le vent portait vers Saint-Martin-de-Ré (7). Car, « pour jouer au plus seur, veu l'inconstance des vents, on avait embarqué des gens de tous costéz » (8); Bassompierre pressait les armements au Plomb, Marcillac et Richardière aux Sables, Richelieu et Valençay dans les havres du sud. A Royan, l'évêque de Mende, Daniel Du Plessis, « se levait une douzaine de fois la nuict pour considérer les ventz et presser les matelotz » (9), tant il y avait extrême urgence : si le fort de

(1) Guise à Bérulle. Loix (île de Ré), 29 novembre 1627 (Arch. nat., M 231; publiée dans le *Musée des Archives nationales*. Paris, 1872, in-4°, p. 466).

(2) Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 91.

(3) 7 septembre (*Lettres et papiers d'État*, t. II, p. 584).

(4) Ordre du roi en date du 15 septembre (MARILLAC, p. 171).

(5) Le 12 octobre.

(6) MARILLAC, p. 186.

(7) *Le Vray journal*, p. 90.

(8) Richelieu à Schomberg, 26 octobre (*Lettres et papiers d'État*, t. II, p. 682).

(9) L'évêque de Mende à Richelieu. 27 septembre (Affaires Étrangères 786, *France* 43, fol. 237).

la Prée n'était pas secouru le 18 octobre au plus tard, il capitulait (1).

Expédiez Canteloup « au gros d'eau qui vient », ordonnait Richelieu; qu'il mette des vigies aux coutelas affilés dans les hunes, des matelots aux faulx renversées à la proue, et qu'il force le blocus (2). Mais pour lui barrer la route, les Rochelais détachaient coup sur coup en croisière quinze pataches, puis neuf autres avec trois compagnies d'infanterie à bord (3). Ils ne purent empêcher le régiment des Gardes et les mousquetaires, avec Canaples et Beaumont, de gagner le 30 octobre le fort de la Prée. Canaples était parti du Plomb : deux ramberges anglaises, qui s'étaient aventurées jusque-là à la poursuite d'un petit détachement, faillirent être coulées par Bassompierre (4). Le convoi des Sables-d'Olonne ne s'ébranla que dans la nuit du 8 novembre, en une colonne double, dragon amiral d'Odart et flibot vice-amiral de Descart en tête, patache contre-amirale de Paul Masson en serre-file (5). Mais le sort de la campagne était déjà décidé. On le devait à l'énergique impulsion de Richelieu.

Lors de son arrivée à Brouage et Oléron, il n'y avait pas trois barques prêtes à appareiller : à la Toussaint, tout un convoi était en mer avec les régiments de Navarre, du

(1) Richelieu à l'évêque de Maillezais en Oléron. 16 octobre (*Lettres et papiers d'État*, t. II, p. 664).

(2) Richelieu à Marcillac. 22 octobre (*Ibidem*, p. 675).

(3) Les 27 et 28 octobre (MERVAULT, p. 124-125. — *Journal de ma vie : Mémoires* du maréchal DE BASSOMPIERRE, édités par le marquis de Chantérac, t. III, p. 320, 324).

(4) MERVAULT, p. 125. — *La Descente du régiment des Gardes du roi et celui du sieur de Beaumont en l'île de Ré*. Paris, 1627, in-8°.

(5) « L'ordre que le sieur de La Richardière a ordonné estre tenu pour la conduite du secours envoyé des Sables à Saint-Martin, le 8e de ce mois de novembre 1627 » : quinze barques, en trois divisions. Elles devaient faire autant de feux sur la citadelle qu'il aurait passé de divisions (Affaires Étrangères 784, *France* 41, fol. 315, 317 : Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 38). C'étaient les regiments de Vaubecourt, de Ribeyrac et d'Urbelière qui devaient embarquer sur ce convoi.



LE SIÈGE DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Estampe de Jacques Callot.

Plessis-Praslin, de la Meilleraye et du Piémont, les gentilshommes de la reine, les chevau-légers du roi (1). Aussi quelle allégresse dans la façon enjouée dont le cardinal en rendait compte à son « lieutenant des eaux douces et salées » (2), sans se douter qu'à l'heure où il écrivait, le 6 novembre, la situation n'avait jamais été plus critique. Tandis que le convoi était bloqué par les vents à l'île d'Aix, Buckingham, dans un suprême effort, tentait d'enlever d'assaut la citadelle de Saint-Martin (3).

Ordre fut immédiatement donné au maréchal de Schomberg, piloté par le capitaine Régnier, de quitter la rade de l'île d'Aix, de serrer la terre par le travers de Sainte-Marie au pertuis d'Antioche, de parer sonde en main le rocher de Chauveau et d'opérer la descente près de la pointe de l'Aubier. On se réglerait sur l'amiral, en pleines ténèbres, sans tirer un coup de mousquet, de peur d'attirer l'attention des huit croiseurs de grand'garde à la pointe de Sablanceau. Des feux de repère seraient allumés à Sainte-Marie par le commandeur de Valençay, envoyé de l'avant (4).

Dans la nuit du 7 au 8 novembre, trente-quatre barques (5) déposaient sans encombre sur le littoral de la mer sauvage un millier de fantassins et cinquante cavaliers. Laissant deux compagnies à la garde de sa flottille, Schomberg ralliait au fort de la Prée les régiments venus avec Canaples et Beaumont, et marchait droit au bourg de la

(1) Marillac, p. 186.

(2) Richelieu à l'évêque de Maillezais. 6 novembre (*Lettres et papiers d'État*, t. II, p. 694).

(3) Mervault, p. 131.

(4) *Nouvelle relation véritable*, p. 1. — L'Ordre tenu en l'avant-garde, bataille et arrière-garde de l'armée de Sa Majesté, conduicte par M. le mareschal de Schomberg, publié à la suite du *Vray journal*, p. 119. — *Deffaite entière des Anglois et leur honteuse fuitte et retraitte de l'isle de Ré*. Paris, 1627, in-8°. — Bassompierre, t. III, p. 328. — Seconde relation par le maréchal de Schomberg de la défaite des Anglais dans l'île de Ré (B. N., Franç. 20154, fol. 1385).

(5) Sur les 61 du convoi.

Flotte sur les derrières de l'ennemi. Le bourg était vide. Il y avait deux heures que Buckingham avait décampé.

Il battait en retraite vers l'île de Loix avec les débris de ses troupes. Là, pensait-il, une garnison de deux à trois mille hommes, soutenue par vingt vaisseaux et trois ramberges aux ordres de Loudrières, ferait ferme et lui donnerait le loisir d'aller quérir outre-mer des renforts (1). L'attaque impétueuse de nos troupes déjoua ses plans. Lorsque les Anglais furent engagés en longues colonnes sur les digues qui mènent à travers marais à l'île de Loix, notre cavalerie chargea, le général des galères, Valençay et autres marins en tête, avec Retz, Huxelles, Humières, Villequier, Mouy, Piennes, Bussy, Harcourt. Délogée du village de la Couarde, l'arrière-garde britannique se renversa sur le centre, Schomberg acheva la déroute. Douze cents hommes, trente-quatre enseignes (2), cinq canons, le grand maître de l'artillerie, le général de la cavalerie, une foule d'officiers restèrent sur le champ de bataille; le reste s'embarqua dans une affreuse panique. De notre côté, les pertes furent infimes (3).

De la défaite, Buckingham tirait ainsi la moralité : « Mon malheur vient de la diligence de M. le maréchal de Schomberg et des ruses de M. de Thoiras, qui a su toujours gagner du temps par de feintes négociations. Mais le premier homme du monde, c'est M. le cardinal (4). »

Sans attendre les renforts rochelais que leur amenait le capitaine de marine Forant (5), les Anglais battaient en retraite, vaincus, et le 17 novembre, levaient l'ancre :

(1) Selon qu'il le mandait le 4 novembre aux Rochelais (Mervault, p. 127).

(2) Schomberg parle de 1 800 hommes et 46 enseignes. C'était presque la moitié des troupes qui restaient à Buckingham (4 000 hommes), après quatre mois de siège.

(3) Le général des galères, Gondi, blessé à l'épaule, Villequier blessé, etc.

(4) Disait Buckingham à Beaulieu-Persac, alors prisonnier sur la flotte anglaise (Beaulieu-Persac, fol. 140, 141 v°).

(5) 18 novembre (Archives de la Charente-Inférieure, E suppl. 291).

allaient-ils chercher une revanche? « Je suis bien malheureus, gémissait l'amiral duc de Guise. Le nombre de mes vesseaux est si inégual à ceus des Anglois que je ne puis du tout antreprandre, ni mesme empècher qu'ils n'exécutent tout ce qu'ils antreprandront dans cette rivière de Morbihan. Il n'i an a que set qu'on puisse nomer vesseaus de guerre, et autant de dragons mal artillés. Un de vos vesseaux de Hollande vaut mieux que tout cela (1). » Or, une escadre de trente-trois bâtiments, celle du comte Henry Holland, allait renforcer par le travers d'Ouessant la flotte de Buckingham (2). La situation de Guise devenait extrêmement critique, bien que la tempête eût affaibli son adversaire en jetant plusieurs centaines de naufragés sur la côte bretonne, lorsque la flotte espagnole si longtemps attendue mouilla dans le Morbihan (3). Don Fadrique de Toledo amenait la division Azevedo, de dix-sept vaisseaux et six mille hommes (4), que rallia de Dunkerque la division Ribera.

Il arrivait plein d'ardeur, ne trouvant « rien de trop difficile, et ses capitaines rien d'aizé » (5). L'ennemi, sur ces entrefaites, ayant rebroussé chemin vers l'Angleterre, Toledo en tira prétexte pour prendre congé à son tour (6). Richelieu lui décocha cette flèche du Parthe : « Il y va de votre honneur (7). » Il y allait de l'alliance franco-espa-

(1) Guise à Louis XIII et Richelieu. Vannes, 14 novembre (Bibl. de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, Autographes 51, fol. 181-183).

(2) Extrait des lettres des députés rochelais en Angleterre (Affaires Étrangères 788, *France* 45, fol. 50).

(3) *La descente de la flotte d'Espagne, jointe à l'armée navale du roi commandée par M. le duc de Guise* (30 novembre). Paris, 1627, in-8°.

(4) Lettres de Priam-Pierre Du Chalard et du marquis de Mirabel (B. N., Franç. 15583, fol. 220, 268).

(5) L'évêque de Mende à Richelieu. Du bord, 20 décembre (*Ibidem*, fol. 273).

(6) Le 5 février 1628, Fadrique de Toledo était de retour à Santander (*Mercure françois*, t. XIV, p. 593. — Fontenay-Mareuil, p. 196).

(7) Richelieu à Du Fargis, ambassadeur en Espagne. Fin janvier (*Lettres et papiers d'État de Richelieu*, t. III, p. 13).

gnole. Le premier à la solliciter contre l'Angleterre, Olivarés était le premier à la violer. Sa duplicité déchaînait contre sa patrie une terrible rancune, que Bérulle, le doux Oratorien, lui-même partageait : « Je vous déclare, disait-il, que je n'ai plus ni parole, ni encre pour me mêler davantage de vos affaires (1). »

Les Espagnols se dérobaient; les gens des Pays-Bas, « plus Anglois qu'Hollandois (2) », mettaient l'embargo sur un énorme matériel de guerre acheté par notre agent (3), au moment où « cet envoy de canon était pour nous un coup de partie » (4). Terrible leçon infligée à notre imprévoyance!

« La France a tellement mesprisé la mer qu'il faut achepter tout, écrivait Richelieu. Il faut ou céder tout à fait aux Anglois et Hollandois, qui sont puissants à la mer, ou que Sa Majesté s'y rende si puissant qu'ilz ne puissent rien entreprendre à son préjudice (5). » Au dilemme, le cardinal donnait une solution, en donnant à la France une marine. Déjà, son programme naval en voie d'exécution lui permettait de déclarer fièrement (6) : « le roy a envoyé quérir les sept gallions de M. de Guyse et six galères dans le

(1) Bérulle à Richelieu. Lundi de Pâques et 2 mai (Abbé M. Houssaye, *le Cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, p. 293). L'ambassadeur d'Espagne se confondit en excuses, ayant cru comprendre que notre intention était d'armer contre les Hollandais, ennemis jurés de l'Espagne, après le siège de La Rochelle.

(2) Bullion à Richelieu. 27 mars 1628 (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. III, p. 66, note).

(3) 7 vaisseaux, 300 canons, etc. Richelieu à Lopez et Gentillot, alors à Amsterdam. 6-22 janvier (*Ibidem*, t. III, p. 4, 7, 12). — Réclamations de Richelieu et Louis XIII aux États. 5 mai et 4 juillet (*Ibidem*, t. III, p. 103, 124).

(4) Richelieu à notre ambassadeur en Hollande, Faye d'Espesses. 7 mars 1628 (Affaires Étrangères 789, *France* 46, fol. 62).

(5) « Mémoire pour faire voir au roy ». 15 aout 1627 (Affaires Étrangères 784, *France* 41, fol. 178).

(6) Richelieu à Du Fargis, ambassadeur en Espagne. Fin janvier 1628 (*Lettres et papiers d'État de Richelieu*, t. III, p. 13).

Levant (1), dix gallions tout neufs en Bretagne, douze vaisseaux en Normandie » (2). De ce rassemblement, quel était l'objet? Une revanche?

La mission donnée au comte de Tillières de fomenter des troubles en Angleterre et en Écosse (3) semblait l'indiquer. Le gouverneur de Calais, Valençay, proposait de charger quatre mille fantassins sur les gribannes de la Somme et de leur faire passer le détroit sous l'escorte de son fils, le commandeur, et de six vaisseaux de guerre. Ce serait le signal d'un soulèvement parmi les catholiques anglais (4), la juste contre-partie de l'intervention britannique en faveur des protestants de France. Mais non...

(1) *Patronne, Comtine, Valette, Vincheguerre, Vasse* et *Baillebaude* (Affaires Étrangères 817, *France* 75, fol. 96), que le général comte de Joigny devait envoyer en Ponant, suivant ordre en date du 3 avril 1628 (Affaires Étrangères 789, *France* 46, fol. 80). — Du crédit de 100 000 livres, affecté à l'armement des galères et des galions du Levant (25 janvier : *Ibidem*, fol. 16), Potier d'Ocquerre retrancha 10 000 livres (7 avril : Affaires Étrangères 790, *France* 47, fol. 90 v°).

(2) « M. le commandeur de La Porte nous fait responce qu'il y a à Dieppe six vaisseaux tous prestz, ceux du sieur Du May, cinq au Havre et celuy qu'a fait fère le sieur de Tontuit, douze demy-pataches à Fescan, trois autres vaisseaux commencéz ». 21 mars (Affaires Étrangères 790, *France* 47, fol. 29). — En attendant, les effectifs de la flotte en croisière furent sensiblement réduits : « Retranchemens à faire sur l'estat présenté par M. de Guise sur l'armement de ses vaisseaux », de 30 à 50 soldats par équipage (*Lettres et papiers d'État de Richelieu*, t. III, p. 172).

(3) *Mémoires* du comte DE TILLIÈRES : B. N., Nouv. acq. franç. 1205, fol. 22.

(4) Valençay à Richelieu. Calais, 3 février (B. N., Franç. 17023, fol. 218).

LE SIÈGE DE LA ROCHELLE

Dès que la flotte anglaise aura passé Le Conquet, écrivait Richelieu à l'amiral duc de Guise (1), vous gagnerez la rade de Ré (2). Le siège de La Rochelle était décidé (3). « Contre

(1) 23 novembre (*Lettres et papiers d'État*, éd. AVENEL, t. II, p. 729).

(2) Le 29 novembre, Guise était à l'île de Loix (Cf. suprà).

(3) On trouvera dans la *Bibliographie rochelaise* de Léopold DELAYANT, (La Rochelle, 1882, in-8°, n°s 783-1003), l'énorme bibliographie du siège de La Rochelle, dont nous ne citerons que les principales sources :

Du côté des Rochelais : Pierre MERVAULT, Rochelois, *Journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au dernier siège de la Rochelle*. Rouen, 1671, in-8° : une première rédaction de ce Journal se trouve en manuscrit à la B. N., Dupuy 633. — *Journal* de VINCENT, B. N., Franç. 20963. — *Siège de La Rochelle, journal contemporain*, publié par L[ouis MESCHINET] de R[ICHEMOND]. La Rochelle, 1872, in-8°. — John BRUCE, *Calendar of State papers, domestic series of the reign of Charles I*. London, 1859, 8°, t. II et III (1627-1629). — *Relation véritable de tout ce qui s'est passé dans La Rochelle, tant devant qu'après que le roi y a fait son entrée*. Paris, 1628, in-8°. — Georgii REVELLI, Nannetensis [REVEAU], *De Rupella ter obsessa, dedita demum, capta, subacta, libri tres*. Amsterdam, 1649, in-12. — P. S. CALLOT, *Jean Guiton*. La Rochelle, 1872, in-8°.

Du côté des assiégeants : *Relation du siège de La Rochelle*, rééditée dans CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, t. III, p. 37-138, d'après l'*Histoire des deux derniers sièges de La Rochelle*. Paris, 1630, in-8°. — *Mercure françois*, t. XIII, p. 772; t. XIV, p. 1-208, 407-424; t. XV, p. 1-724. — *La fuite des Anglais et le véritable récit de tout ce qui s'est passé au combat* (18 mai 1628). Paris, 1628, in-8°. — *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé au siège de La Rochelle, depuis que les Anglois sont venus attaquer la digue* (3-15 octobre 1628). Paris, 1628, in-8°. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de* RICHELIEU, éditée par AVENEL, t. III. — *Récit véritable fait aux reines, par*

le boulevard du calvinisme, contre la citadelle de la rébellion, qui depuis deux cents ans se glorifioit de braver nos rois, entretenoit la discorde, formoit une république au milieu d'une monarchie, donnoit entrée aux étrangers et retraite à tous les mécontents », le P. Joseph avait prononcé devant le Conseil un terrible réquisitoire (1), auquel le cardinal se chargeait de donner une sanction. La tâche était malaisée. Un coup de main, à la faveur de nombreux incendies allumés par des affidés, échoua (2). Les Rochelais l'éventèrent le 8 novembre, en découvrant des bombes incendiaires (3), faites de poudre et d'allumettes soufrées, auxquelles adhérait une mèche. Et à l'abri de leurs remparts, ils narguaient Richelieu et ses lieutenants généraux, Schomberg, Bassompierre, Charles d'Angoulême. Des lignes de défense « à la moderne », treize bastions reliés par des chemins couverts

M. de Camp-Remy, *de la honteuse retraite des Anglais*. Paris, 1628, in-8°. — *La victoire du roi sur la flotte anglaise arrivée au secours des Rochelois*. 1628, in-8°. — *La victoire du roi contre les Anglois au siège de La Rochelle du 18 mai 1628*. Paris, 1628, in-8°. — *Le naufrage et débris de la flotte anglaise, et le nombre des capitaines et soldats qui ont eté arrêtés à Quimper-Corentin* (3-12 novembre). Paris, 1628, in-8°. — *Relation des fortifications et choses plus remarquables qui sont à présent au camp et armées du roi devant La Rochelle*, écrit par un des gendarmes du roi. Paris, 1628, in-8°. — Jean de Gaufreteau, *La digue, ou le siège et prinse de La Rochelle*. Bourdeaux, 1629, in-8°. — Abel de Sainte-Marthe, *Expeditio Rupellana*. Parisiis, 1629, in-8°, traduite en française par J. Baudouin, *Histoire de la rébellion des Rochelois*. Paris, 1629, in-8°. — P. Bertius, géograph. et profess regii, *De aggeribus et pontibus ad mare exstructis digestum novum*. Parisiis, 1629, in-8°. — Nicolus Descarneaux, regis historiographus, *De obsidione urbis Rupellæ libri quatuor*. Parisiis, 1631, in-8°. — Callot, *Rupellæ obsidio*, six gravures. — Batiffol, *Au temps de Louis XIII*, p. 209.

En outre, on trouvera de nombreux documents manuscrits sur le siège, dans les papiers de Richelieu, Affaires Étrangères 784-788, *France* 41-45; — aux Arch. Nat., *Marine*, B[4]1, campagnes navales; — à la Bibl. nat., Franç. 4140 et 4141, 3736, 3701, 18972; Cinq-Cents Colbert 2, fol. 125, etc.

(1) Richard, *Le véritable Père Josef, capucin* (Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 2e série, t. IV, p. 199).

(2) Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 93.

(3) Vincent, B. N., Franç. 20963, fol. 22 v°.

assez larges pour y mener l'artillerie, assez profonds pour la cavalerie, des casemates, des fossés à fond de cuve, des pièces cornues et des demi-lunes aux remparts, des rateaux et des tenailles aux portes, défiaient toute surprise. Dans le fer à cheval du port, derrière la chaîne qui en fermait l'entrée, deux cents vaisseaux de moyenne taille pouvaient reposer en sûreté.

Pour venir à bout de ces défenses, les assiégeants exécutèrent une œuvre de titans. Sur trois lieues de longueur, des forts, des redoutes, des redans, des batteries, des lignes de circonvallation formaient un réseau si impénétrable que « même un homme de pied n'y eût pu passer sans la permission des sentinelles » (1). Restait la mer. Un spécialiste réputé pour l'habileté avec laquelle il avait barré le canal d'Ostende, Pompeo Targone, retourna contre La Rochelle les procédés d'obstruction employés contre Ré : une estacade de mâts, une chaîne supportée par des pipes, « une machine carrée, flottante sur l'eau et fort élevée en façon de poèle (2) », avec pièces accouplées, de telle sorte que le recul de l'une mettait l'autre en batterie.

La mer eut raison de tout cela (3) : « Le pauvre homme fut bientôt au bout de ses finesses » et remercié « avec civilité » (4). Sans s'arrêter aux offres d'un autre étranger, de Jacques de Bye qui proposait un engin flottant capable de briser l'effort de cent navires de front (5), Richelieu, familier avec les classiques, allait renouveler l'exploit d'Alexandre

(1) Mervault, p. 204.

(2) Mervault, p. 173.

(3) « Histoire politique des choses plus remarquables qui se sont passées touchant l'administration de Mgr le cardinal duc de Richelieu » (B. N., Franç. 23308, fol. 277).

(4) Richelieu à Louis XIII 28 février 1628 (*Lettres et papiers d'État*, t. III, p. 46).

(5) Jacques de Bye réclamait 100 000 écus de récompense, plus 2 000 pour amener à La Rochelle des ouvriers hollandais. Avril (Affaires Étrangères 1475, *Angoumois*, fol. 87).

contre Tyr, en construisant une digue monumentale de sept cent quarante-sept toises de longueur.

Sous prétexte de faire « une espèce de môle vis-à-vis de la citadelle de Ré (1) », il réquisitionnait depuis le 10 octobre 1627 « tous les vieux corps » de navires. Bordeaux n'en fournit pas moins de cent cinquante (2), Rouen une dizaine (3), Nantes (4), Vannes, Auray, Blavet, Concarneau, Brest, Conquet, Roscoff, Saint-Malo plus ou moins : tous devaient servir à clore la digue de La Rochelle (5).

Le 30 novembre, l'architecte Clément Métezeau et le maître maçon Jean Tiriot, mandés de Paris, avaient posé la première pierre du monumental ouvrage. Des points qu'on appelle aujourd'hui Richelieu et les Minimes, les tronçons avançaient l'un vers l'autre, sous la direction, là de Tavannes, ici de Marillac, d'où les noms de Fort-Tavannes et de Fort-Marillac aux bastions qui en protégeaient les amorces. Un coup de mer, le 10 janvier 1628, balaya le parement, parce que la muraille quasi-perpendiculaire manquait d'assise. L'ingénieur d'Argencourt, venu de Ré, y remédia en ne donnant pas plus de quatre toises à la plate-forme pour douze au soubassement. Des amas de pierres sèches, sans autre ciment que le limon de la mer, sans autre liaison que des assemblages de madriers, telle était la digue.

A l'intersection des deux branches, des jetées en pattes

(1) Circulaire de Richelieu aux gouverneurs (*Lettres et papiers d'État*, t. II, p. 654).

(2) Lettre du capitaine Rigault. Bordeaux, 3 novembre (Affaires Étrangères 788, *France* 45, fol. 24).

(3) Arch. mun. de Rouen.

(4) Arch. mun. de Nantes, CC 163.

(5) Richelieu prescrit au duc de Guise d'envoyer onze vaisseaux de guerre dans la Gironde pour escorter les navires maçonnés qui doivent être coulés dans le chenal de La Rochelle et qu'une douzaine de pataches rochelaises cherchent à capturer. 23 novembre (*Lettres et papiers d'État*, t. II, p. 729).

de scorpion battaient le goulet, dont l'ouverture était hérissée d'obstacles : épaves de toutes formes (1), maçonnées à l'intérieur de blocs et de mortier; barricade de poutres, que soutenaient comme bouées des tonneaux; gros vaisseaux et flûtes, attachés les uns aux autres par des câbles et des chaînes de fer pour former une palissade flottante aussi drue qu'une haie; les interstices en étaient garnis de chevaux de frise d'un si grand empattement qu'on les nommait des *chandeliers*, les chandeliers de Bernard Du Plessis-Besançon (2). Les cinquante-huit vaisseaux de l'estacade, défendus par le régiment La Rochefoucauld d'Estissac, étaient pourvus d'espars pour écarter les brûlots, de grappins pour accrocher les vaisseaux (3). Le régiment de Chastelier-Barlot montait la garde sur la digue qui était protégée comme les ouvrages de terre par une demi-lune, un triangle dans l'espèce.

Pour briser le choc des escadres de secours, un triangle partait des extrémités de la digue et s'enfonçait en coin vers le large. Le vaisseau de pointe, *la Licorne* du chevalier Isaac de Razilly, était flanqué de chaque côté de six grands navires et d'une quinzaine de traversiers tous liés entre eux, les perches parées afin d'écarter les brûlots, si les chaloupes-vedettes et une double rangée de chaloupes à pétards (4) ne les arrêtaient pas. Le triangle était fermé à la base par vingt-six galiottes et pinasses, et l'ensemble était garni des soldats de Tavannes, de Maure et de Charost.

De l'autre côté de la Digue, Claude de Launay-Razilly,

(1) *Le Pot à fleurs*, *le Poisson Noir*, *la Laitière*, etc. (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 198).

(2) « Frais des machines et chandeliers du sieur Besançon » (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 250 v°. — Comte Horric de Beaucaire, *Les machines de Du Plessis-Besançon au siège de La Rochelle en 1628*, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XVIII (1890), p. 368).

(3) *Mémoires du comte* de Souvigny, édit. de Contenson, t. I, p. 167.

(4) Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 47.



LA DIGUE DE LA ROCHELLE.

(Estampe de Jacques Callot.)

placé au même poste d'honneur que son frère, lui faisait pendant. Avec trente-six galiotes soutenues par une batterie flottante de deux grosses pièces, il devait déjouer toute attaque à revers des assiégés (1). Si l'on ajoute aux défenses fixes et mobiles l'escadre de grand'garde dont je parlerai bientôt, l'œuvre de titan entreprise par Richelieu n'absorbait pas moins de deux cent cinquante navires, d'un entretien mensuel de 183 500 livres (2). Comme on ne pouvait trouver de matelots « pour or, ny pour argent en ces quartiers », le chevalier de Ray allait en quérir jusqu'en Cotentin (3), le capitaine des pinasses, Jean Le Bon de Laval, jusqu'à Ciboure (4).

Avant d'être embouteillée, l'escadre rochelaise avait appareillé le 19 janvier 1628 sous le commandement de Daniel Bragneau : une demi-douzaine de vaisseaux et deux brûlots seulement purent sortir. Une fausse manœuvre du capitaine Bourguis, en obstruant le chenal, empêcha le

(1) Depuis le 10 mai. Il avait succédé dans ce poste au commandeur Des Gouttes (*Lettres... de Richelieu,* t. III, p. 107).

(2) La statistique mensuelle des bâtiments employés au siège comprend en mai :

37 vaisseaux et brûlots montés de.......	2 606 hommes.
11 hirondelles..........................	524 —
191 barques, navires, pinasses...........	3 241 —

(Affaires Étrangères 797, fol. 198. — Arch. nat., *Marine* B⁴1, fol. 59). Une autre liste donne le détail suivant :

31 vaisseaux montés en moyenne de.....	125 hommes.
13 hirondelles et des brûlots	
69 barques, galiottes, traversiers, pinasses.	35 hommes.
45 chaloupes........................	12 —
des bateaux flottants	

(B. N., Dupuy 100, fol. 249. — Mervault, p. 194, 390. — P. Bertius, *De aggeribus et pontibus hactenus ad mare exstructis digestum novum.* Parisiis, 1629, in-8°. — Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 65. — *Relation du siège de La Rochelle*, dans Cimber et Danjou, 2e série, t. III, p. 92).

(3) Richelieu à Potier d'Ocquerre, 10 mars (Affaires Étrangères 789, *France* 46, fol. 70).

(4) B. N., Franç. 23150, fol. 213.

reste de la flotte d'aller quérir en Angleterre (1), voire en Hollande (2), des renforts. Réduit à diriger la défense mobile du port, Bourguis organisa militairement en trois brigades avec une réserve ses onze chaloupes, les munit de pierriers, grenades et feux d'artifices, et attaqua un convoi qui arrivait sous escorte à Coureilles (3). Deux galiottes royales furent prises, les autres forcées de s'échouer. Ses compagnons, Vidaut, Perlier, Hardouin Guyot dit Chapeau-Vert (4), faisaient « la petite guerre », évacuaient les bouches inutiles, enlevaient la chaloupe du chef d'escadre de Mantin, jetaient à la mer plus de quatre-vingts matelots du roi et faisaient prisonnier l'un des ingénieurs de l'armée royale, « avec tous ses instruments de mathématiques (5) ».

Quant à leur ancien amiral, les assiégés ne lui donnèrent point l'occasion d'ajouter de nouveaux trophées à ses panoplies de pavillons gagnés en mer. Mais en élevant Jean Guiton à la première magistrature (6), ils suscitèrent à Richelieu un rival digne de lui. Petit de taille, vif et impétueux de caractère, Guiton exerçait sur tous l'ascendant d'un courage sans défaillance, mais avec une âpreté d'esprit qui excluait la contradiction, avec une dureté impérieuse jusqu'au despotisme (7). Il n'avait aucune nouvelle des députés Vincent, de Hinsse et David qui avaient accompagné Buckingham pour réclamer d'urgence l'envoi d'une

(1) Mervault, p. 162. — J. Bruce, *Calendar of State Papers. Domestic series. Charles I* (1628-1629), p. 27, 115, 121, 206.

(2) Vincent, favorisé « sous main » par le prince d'Orange, apprêtait à Amsterdam une cargaison de vivres (Mervault, p. 296).

(3) Mervault, p. 158.

(4) Ch. et Paul Bréard, *Documents inédits relatifs à la marine normande*, p. 168.

(5) Mervault, p. 154, 157, 168, 180. — *Lettres... de Richelieu*, t. III, p. 66.

(6) Le 30 avril.

(7) Le P. Arcère (t. II, p. 285), d'après Mervault, Colin, Pontis.

flotte, lorsque, le 3 mars 1627, un de leurs messagers parvint à se glisser dans la place. D'un de ses boutons, il tira une dépêche vieille d'un mois, qui portait ceci : « Votre ravitaillement, conduit par M. de Hinsse, s'en allait en mer, escorté de quatre ramberges et quinze vaisseaux de guerre, quand nous avons appris que la flotte royale prenait la route de La Rochelle : le Conseil a jugé le convoi trop faible et a rappelé à Plymouth M. de Hinsse pour renvoyer le tout avec une forte armée (1). »

Dans la soirée du 22 mars, une violente canonnade, un crépitement ininterrompu mettait la population en émoi. La patache du capitaine Jean David, avec vingt-deux hommes, tentait une trouée; serrée de très près par les galiotes du blocus, un dernier effort lui fit franchir la chaîne; et les assiégés apprirent de David le prochain retour de Buckingham ou de Denbigh, son beau-frère, avec soixante vaisseaux de guerre. Une chaîne d'or aux armes du maire, la devise *patriae magni sunt dona pericli,* récompensèrent son acte de bravoure, qui fut, la nuit même, suivi d'un second. Le capitaine Jean Martin, dit Sacremore, venait s'échouer près de Tadon et, après avoir vigoureusement repoussé l'attaque d'un détachement royal, il apportait aux Rochelais toutes les dépêches que leur écrivaient depuis quatre mois leurs députés en Angleterre (2). David en avait un double, qu'il avait jeté à la mer, se croyant pris. Le paquet, recueilli à marée basse par les assiégeants, les mit au courant des projets britanniques (3).

Dans un conseil de guerre présidé par Richelieu, Théodore de Mantin proposa de livrer bataille à l'ouvert de la

(1) Lettre de Vincent. Londres, 4 février (Mervault, p. 213).
(2) Mervault, p. 228 : B. N., Franç. 20963, fol. 32.
(3) Extrait des lettres écrites d'Angleterre aux maire et échevins de La Rochelle. Décembre 1627-mars 1628 (Affaires Étrangères 788, *France* 45, fol. 50).

rade, sauf à se replier en cas d'échec sur la Gironde. Les autres chefs d'escadre, persuadés qu'on ne pouvait gagner cette ligne de retraite par les brises régnantes du nord-ouest, en indiquèrent une autre (1), dont l'ennemi eut vent. Car des prisonniers prêtaient à lord Denbigh l'intention de poursuivre notre flotte dans son refuge de la Seudre (2). « Contre l'opinion de tous ceux du pays et des plus expérimentés de l'armée navale, Valençay assura que les vaisseaux demeureraient fort bien à l'ancre dans le grand port, en quelque temps que ce fust (3). » Et renvoyant à Brest les lourds vaisseaux de la division Mantin, incapables de manœuvrer dans les bas fonds de la rade rochelaise (4), il revendiqua l'honneur de soutenir avec des dragons de 200 tonneaux le choc de ramberges énormes. « N'estant pas tant pour combattre que pour s'attacher à ceux qui voudroient passer et les faire eschouer, les dragons y seroient mesme plus propres que des plus grands, parce qu'il leur faudroit moins d'eau. » C'est dans ces conditions que le duc de Guise remit à son ancien maréchal de bataille, Achille d'Estampes-Valençay (5), le commandement d'une armée navale « qu'il ne tenoit pas assez grande pour luy (6) ». Valençay affirma de suite sa qualité, en faisant donner la cale au lieutenant d'une hirondelle qui avait omis de saluer au passage le pavillon de *la Renommée* (7).

Les chevaliers de Poincy et de Mailly faisaient fonction

(1) Mantin à Richelieu. A bord du *Saint-Michel*, à la rade de Belle-Isle, le 28 avril 1628 (Affaires Étrangères 790, *France* 47, fol. 134).

(2) « Mémoire de ce que les prisonniers arrestéz au Boucault Vieux ont déclaré des desseings des Anglois. » Avril 1628 (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 206).

(3) Fontenay-Mareuil, p. 195.

(4) Bassompierre, t. III, p. 359.

(5) Guise l'avait nommé maréchal de bataille de l'armée navale à Marseille, le 4 mai 1625 (Affaires Étrangères 1700, *Provence* 277, fol. 298).

(6) Fontenay-Mareuil, p. 195. — *Mémoires du comte* de Souvigny, edit. de Contenson, t. I, p. 170.

(7) Souvigny, p. 170.

de vice-amiral et contre-amiral : et le commandeur Des Gouttes soutenait, avec une douzaine d'hirondelles, les trente et un dragons de la première ligne : l'effectif de l'armée navale ne dépassait guère trois mille hommes (1). Sans faire état de certaine « machine de guerre propre à mettre le feu de bien loin dans un navire, » que proposait un soldat (2), Richelieu donna ordre à Valençay de se battre au canon. Dès que les vigies établies le long des côtes auraient signalé par des feux (3) et les chaloupes de grand'garde par une flamme l'approche des Anglais, les vaisseaux mouillés près des estacades appareilleraient, puis les navires proches du large. Le champ de bataille serait limité par les batteries des pointes de Coureilles et du Chef de Baye qui épauleraient la flotte : l'ennemi serait tenu en haleine jusqu'à ce que le reflux le laissât à sec ; s'il arrivait sur les estacades, on en viendrait à l'abordage. Chaque vaisseau devait se suffire. Accroché par un brûlot, il noierait ses poudres et lèverait les cales des culasses, afin que l'artillerie tirât en l'air sans endommager les bâtiments voisins (4).

Le 11 mai, Guiton, monté avec Chevallier, son ancien capitaine de pavillon, au sommet du clocher de l'église Saint-Barthélemy, se demandait quelle flotte entrait dans le pertuis Breton. — Ce sont les sept grands vaisseaux du roi

(1) « Estat de la despence des vaisseaux de l'armée navalle commandée par M. le commandeur de Valançay » (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 198).

(2) *Mémoires du sieur* de Pontis, dans la collection Michaud et Poujoulat, 2e série, t. VI, p. 525. — L'invention avait été soumise au P. Joseph, que les soldats raillaient d'avoir en « teste plus de vent que de cervelle, » pour avoir voulu faire pétarder une porte en passant sous le feu de la courtine, à travers deux corps de garde et une herse (Philippe Fortin de La Hoguette à Pierre Dupuy, 1er avril, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VI, p. 460).

(3) Louis XIII aux gouverneurs (Guerre, Arch. historiques 13, pièce 140).

(4) « Ordre que Mgr le cardinal de Richelieu veult estre gardé et observé par le chevalier de Valancé, commandant les vaisseaux de l'armée devant La Rochelle. » 14 mai (*Lettres... de Richelieu*, t. III, p. 108).

qui ramènent de Bretagne un cortège de pataches pour renforcer le blocus, expliquait le bonhomme Chevallier, dont la vue affaiblie ne discernait plus la forme des bâtiments. Mais du Chef de Baye, une batterie de neuf pièces foudroyait la ramberge de tête; l'escadre de Valençay, « sans marchander », virait de bord, le cap au nord-est, pour s'épauler contre le fort Louis et la palissade; les régiments d'Estissac et de Chastelier-Barlot garnissaient les parapets de la digue; de la pointe de Coureilles, une seconde batterie de quatorze pièces ouvrait le feu; et devant cette réception hostile, les arrivants rétrogradaient hors de portée (1).

C'était l'armée de secours, une soixantaine de voiles, mais seulement une dizaine de vaisseaux de haut bord, que dirigeaient le comte William Fielding de Denbigh, grand maître de la garde-robe, et le vice-amiral Palmer. Pour lui prêter main-forte, les assiégés équipaient en guerre leurs chaloupes, les plaçaient sous les ordres d'un amiral et demandaient par signal le moment d'agir. Valençay s'attendait à une action générale pour le 14 : ses capitaines étaient prêts à « s'agraffer »...

Mais Denbigh ne bougea point : par un exprès (2), qu'ils

(1) Pour ces engagements du 11 au 18 mai, les sources historiques sont nombreuses :

Du côté des Français : *La Victoire du Roi contre les Anglois au siège La Rochelle, du 15 mai 1628, l'état de l'armée navale, la mort du général et autres chefs Anglois, la perte de dix de leurs vaisseaux, tant échoués que brulés et la retraite des autres en pleine mer.* Paris, 1628, in-8° : fort exagéré. — Nouvelles datées du camp devant La Rochelle, 12 mai (B. N., Franç. 3672, fol. 14). — Lettre de Richelieu à la reine mère. 20 mai (*Lettres... de Richelieu,* t. III, p. 113). — *Récit véritable fait aux Reynes par M. de* Camp-Rémy, *envoyé de la part du Roy*, p. 5.

Du côté des Anglais : Rapports à Buckingham par William Denbigh, en mer, 9-19 mai, et à bord du *Saint-Andrew*, 2-12 juin; le vice-amiral Henry Palmer, à bord du *Garland*, en mer, 8-18 mai; André Le Brun, capitaine de *La Marie* de La Rochelle (J. Bruce, *Calendar of State papers. Domestic series. Charles I* (1628-1629), p. 105, 107, 113, 146).

Du côté des Rochelais : Mervault, p. 320.

(2) Le capitaine Vidaut.

récompensèrent d'une chaîne d'or, avec l'écharpe blanche et bleue aux couleurs municipales, les assiégés apprirent la cause de cette inaction. Denbigh prétendait avoir mission d'escorter le convoi, non de livrer bataille. « Nous ne sommes que quatre vaisseaux françois qui veulent hazarder, écrivaient Bragneau et Gobert (1). S'il y a apparence de passer, vous nous montrerez des drapeaux au droit des passes. » Bragneau, Jacques Forant (2), Le Brun, Guillet ne demandaient aux Anglais que des brûlots et un simulacre d'attaque qui ferait diversion. « Ne laissez point périr vos frères, que vous avez avec tant de belles paroles repus de promesses, suppliait Guiton (3) : toute l'Europe a les yeux sur vous; ne mentez pas à la bonne réputation de l'armée angloise. » Rien n'y fit. Et le 18 mai, Denbigh reprit la route d'Angleterre, afin de ne point hasarder, disait-il, les vaisseaux de son maître contre une flotte qui arrivait d'Espagne.

Richelieu ne pouvait croire à une retraite définitive. Pourtant, une des divisions anglaises fut rencontrée dans la Manche et battue par le gouverneur de Cherbourg, François Le Tellier de La Luthumière : de sept bâtiments bien armés, trois furent coulés, les autres pris par les marins cherbourgeois (4). Le reste du convoi de Denbigh se disloqua. Pour atténuer la portée de l'échec, Charles Ier mandait aux Rochelais : « Tenez bon! Je suis résolu que toute ma flotte périra plutost que vous ne soyez secourus » (5).

(1) Aux Rochelais, de la rade de Chef de Baye, 13 mai (MERVAULT, p. 328).

(2) Un prisonnier breton, relâché par Forant, avisa le roi de cette résolution. Forant n'avait que sept canons sur son navire de 70 tonneaux (CAMP-RÉMY, p. 10).

(3) 15 mai (MERVAULT, p. 336).

(4) La veille de la fête du Saint-Sacrement, 21 juin (*La défaite de sept navires anglois par M. le baron de La Luthumière, gouverneur de Cherbourg*. Paris, 1628, in-8°).

(5) MERVAULT, p. 374; la lettre de Charles Ier était datée du 19 mai, ou 29 mai, nouveau style.

Un avis puisé à bonne source précisait : la flotte se déploiera en forces devant Valençay, pendant que deux mille hommes, débarqués derrière la pointe de Coureilles, marcheront droit sur le fort d'Orléans et, maîtres de la place, donneront la main aux assiégés (1). Un signal de feu à la hune de l'amiral anglais, un contresignal comme réponse aux galeries hautes de la tour de la Lanterne indiqueront le moment de l'action (2).

De la tournure que prenait la guerre, de la constante intervention des Anglais, Richelieu se montrait fort préoccupé, « fort pensif et jaune de visage » (3). Par de multiples revues qu'il passait lui-même (4), il tenait la flotte constamment en haleine. Disciplinés par cet étrange cardinal qui portait le costume de « général d'armée, castor noir, cordon d'or, habit de satin rouge, casaque d'écarlate toute couverte de canetille d'or, bas de soye et mules rouges (5) », marins et soldats se sentaient les instruments d'une volonté de fer.

Rien n'entrait plus dans la place de La Rochelle. En juillet, la famine y était devenue horrible ; on n'oyait que « voix d'aumônes » ; on n'apercevait que « visages terreux et allangouris (6) » : les assiégés se ruaient sur des gelées de peaux de bœuf, des bottes fricassées dans du suif, de la corne de cerf en poudre, du bois pilé, du plâtre, de la fiente (7). Aux propos de paix que Richelieu leur fit tenir : « Monsieur, ayez pitié de moi, il y a deux mois que je n'ay mangé de pain », répondait un adolescent décharné, un sac d'herbes à la main, en s'adressant au héraut d'armes du

(1) Loménie de Brienne à Richelieu. Paris, 9 juin (Affaires Étrangères 790, *France* 47, fol. 193).

(2) Lettre de Guiton. 25 juin (Mervault, p. 397).

(3) Mervault, p. 366.

(4) Le 26 juin, 23 juillet, 6 août, etc. (Bassompierre, t. III, p. 383, 389, 391).

(5) Mervault, p. 490.

(6) *Id.*, p. 405, 430.

(7) *Id.*, p. 576.

cardinal (1). Richelieu garantissait aux protestants la liberté du culte : « Foy de gentilhomme, disait-il, je ne saurais dire combien je suis délibéré d'y contribuer (2) ». Mais leur inflexible Caton intervint : « il en eût moins coûté d'anéantir cette âme républicaine que de la plier » (3). Il jure de poignarder quiconque parlera de se rendre. Esclave de sa parole, Guiton ne veut rien conclure sans en avoir référé au roi d'Angleterre. Il attend, mais à quel prix !

Le scorbut fait rage; il meurt jusqu'à quatre cents personnes par jour; il n'y a plus de place au cimetière; la cloche du prêche ne sonne même plus; des soldats britanniques se couchent flegmatiquement dans leur cercueil (4); les vivants ne sont que des sépulcres d'où sort une plainte mourante; « pourvu qu'il en reste un pour fermer les portes, c'est assez, » déclare froidement Guiton (5). Et de Londres, les députés rochelais écrivent : « Retranchez aux enfants toute nourriture, et ménagez pour les gens de guerre le peu qui vous reste (6). »

La faim nous étreint, répondait Guiton par des dépêches répétées, qui parfois étaient interceptées au passage (7) : et il est si facile de faire une trouée; la flotte royale ne comprend que treize vaisseaux de ligne, peu de canons, six cents matelots. — Ah ! cette apparition de la flotte anglaise, quelle vision de l'apocalypse ! Voyez-vous avancer sur la digue ces ramberges hautes comme des forteresses, ces trente volcans qui vomissent des rochers, « ces globes d'artifices qui vont entre deux eaues et, venant à toucher

(1) Le 16 août (B. N., Brienne 318, fol. 169).
(2) Le 7 septembre (Mervault, p. 490).
(3) Arcère, t. II, p. 300.
(4) Mervault, p. 576, 582, etc.
(5) *Mémoires* du sieur de Pontis, édit. Michaud et Poujoulat, p. 546.
(6) La lettre parvint à La Rochelle le 8 septembre.
(7) Par le maréchal de Schomberg le 20 août (B. N., Brienne 318, fol. 179). — Les 22 août et 8 septembre, Guiton envoya la même dépêche aux députés rochelais en Angleterre (Mervault, p. 464, 500).

contre quoy que ce soyt, se crèvent et enlèvent tout ce qui est dessus » (1). Quand l'épouvante est partout, dix « lionceaux » à l'artillerie puissante, conduits par Pennington, foncent sur nos « dragons », se font jour ; bientôt, soixante vaisseaux de guerre, trente-six transports armés, vingt-cinq corsaires rochelais (2) auront réduit la flotte de blocus à néant. Tel était le mirage qui dans les corps défaillants ranimait l'espérance et dont « le peuple se repaissoit ». Le 27 septembre, une hallucination lui faisait voir dans les nuages une armée navale comme de feu, qui s'ouvrait violemment un passage à travers la digue (3). Que devait être le lendemain la réalité ?

Car le lendemain, la flotte de secours était en vue : trois coups de canon, tirés du clocher de Saint-Barthélemy, annoncèrent la bonne nouvelle. Les vaisseaux ne cessaient de déboucher du pertuis Breton et du pertuis d'Antioche « avec le plus beau vent et la plus belle marée du monde », pour se rallier sous les pavillons de l'amiral Robert Bertie de Lindsey, de lords Morton et Montjoy (4). Le dimanche 1er octobre, cette immense flotte de cent cinquante voiles cernait complètement l'escadre de blocus, en décrivant un vaste demi-cercle de Coureilles à Chef de Baye. Le dernier acte du drame allait se jouer.

La petite escadre de Valençay faisait bonne contenance, les boursets sur les barres et l'ancre à pic, prête à appareiller. La nuit se passa fébrilement à renforcer le blocus,

(1) Interrogatoire de Charles de La Grossetière, envoyé par les Rochelais en Angleterre et fait prisonnier au retour. Saint-Lô, le 25 juillet (B. N., Brienne 228. — Affaires Étrangères 788, *France* 45, fol. 78).

(2) Liste de ces corsaires avec l'endos de Pennington. Septembre (J. Bruce, *Calendar of State papers. Domestic series. Charles I* (1628-1629), p. 340).

(3) Mervault, p. 463.

(4) Lindsey avait succédé comme amiral à Buckingham, assassiné au moment du départ (J. Bruce, *Calendar of State papers. Domestic series. Charles I* (1628-1629), p. 278).

enfoncer des chandeliers, dresser des batteries, border la côte, parer la flotte en hommes et munitions (1). Mais le temps changeait : en voyant paraître au crépuscule « l'œil de bouc, qui est une espèce d'iris, en rond tout fermé », les pilotes n'auguraient rien de bon. Et le 1er octobre à l'aube, le calme était si grand que les vaisseaux de part et d'autre étaient à sec de voiles (2).

En guise d'aubade, Lindsey fit une décharge générale, à laquelle répondirent nos batteries de terre et de mer. « Chacun semblait se préparer au combat et défier son adversaire. Un petit vent de mer se leva, apportant un concert de trompettes qui venait doucement flatter les esprits abattus des Rochelais : cette harmonie était d'autant plus agréable qu'elle était coupée par quelques coups de canon de loin en loin, comme si c'eût été pour marquer les pauses et battre la mesure (3). » Sur l'ordre de Guiton, les soldats avaient couru au drapeau dès le premier coup de tocsin, les canonniers aux batteries, les volontaires à la tenaille, les matelots au rivage (4). Vers midi, au flux, Lindsey s'ébranla pour charger. Mais la bonasse à nouveau l'arrêta et, le lendemain encore, le maintint immobile. De ses mines flottantes, simples pétards en fer-blanc, qu'un ressort actionnait au moindre choc, il ne résulta que des gerbes d'eau au heurt de quelques bouées.

Le 3 octobre, les Anglais viraient vers l'île d'Aix, puis revenaient, grand largue avec brise d'est-sud-est, sur la flotte française, postée maintenant le long du promontoire de Chef de Baye en une file assez lâche « pour avoir le jeu

(1) Ce soin incombait particulièrement au maréchal de bataille de la flotte, Estampes de l'Isle (Affaires Étrangères 789, *France* 46, fol. 159), et à l'ingénieur d'Argencourt, maréchal de bataille des troupes.

(2) MERVAULT, p. 532.

(3) *Id.*, p. 534.

(4) Ordre de Guiton, 29 septembre (Archives de la Charente-Inférieure, E suppl. 291).

plus libre et se mieux garantir du feu (1). » L'une après l'autre, les ramberges, « vaisseaux monstrueux, qui ressembloient à de grandes maisons flottantes », s'avançaient, présentaient le flanc et, d'un coup de tonnerre, lâchaient toute leur bordée à la fois. La ramberge au pavillon blanc de Soubise mit en panne « pour canonner plus glorieusement » (2) : avec une autre ramberge et cinq pinasses, elle fonça même comme si elle eût voulu aller à l'abordage. Quelques-uns de nos vaisseaux avaient déferlé leurs voiles; « l'un d'eux, au pavillon bleu et blanc, faisait contenance d'aller au devant de l'Anglais; » mais bientôt, tous brassèrent à culer en filant les câbles et s'abritèrent sous le promontoire, dont leur ligne épousa la forme.

Au-dessus d'eux, la batterie du Chef de Baye faisait de ses quarante pièces une musique infernale, où le chef d'orchestre n'était autre que le roi. « Il tira lui-même plusieurs coups; et il ne fut jamais plus libéral ni de plomb contre ses ennemis, ni d'argent envers ses canonniers, qu'il encourageoit en leur jetant des pistoles. » Lorsque la flotte anglaise battit en retraite, la galiotte de Pontis ramassa sur le lieu du combat une belle proue dorée aux armes d'Angleterre. « C'est moi qui ai tiré le coup, » s'écria joyeusement Louis XIII (3). Maigre trophée, sans doute; les Anglais disaient même ironiquement n'avoir eu de cassé que des pots de beurre (4)! Mais à quoi aboutissait leur énorme

(1) Mervault, p. 537.

(2) Soubise avait la qualité d'amiral des étrangers en Angleterre (*Lettres... de Richelieu*, t. II, p. 779. — Mervault, p. 539, 550. — *Relation du grand combat naval faict devant La Rochelle le troisiesme octobre 1628*, envoyé par le Roy à la Royne mère de Sa Majesté. Paris, 1628, petit in-4°. — Histoire politique : B. N., Franç. 23308, fol. 339. — Vincent : B. N., Franç. 20963, fol. 67. — Bernard, L. XII, p. 99. — *Récit véritable de ce qui s'est faict et passé au siège de La Rochelle, depuis que les Anglois sont venus attaquer la Digue*. Paris, 1628, in-8°).

(3) *Mémoires* du sieur de Pontis, dans Michaud et Poujoulat, 2e série, t. VI, p. 540. — Bassompierre, t. III, p. 403.

(4) Et encore à bord du navire de Bragneau.



LA FLOTTE ANGLAISE ATTAQUE LA DIGUE

Estampe de Jacques Callot.

déploiement de forces, leurs milliers de canonnades? — A coucher bas vingt-sept hommes, pas davantage, dans l'armée de siège. Et le soir de cette « ombre de combat », l'escadre de Valençay reprenait position « près de la palissade, comme pour la flanquer et pouvoir plus à propos se parer contre le vent d'est-sud-est » (1).

Le lendemain 4 octobre, les Rochelais furent fort intrigués en voyant monter de la mer d'épaisses colonnes d'une fumée noire et puante, qui s'abattaient sur la flotte et les batteries royales. C'étaient sept bateaux-citernes remplis de fumier en feu, que les Anglais envoyaient à la dérive pour aveugler nos canonniers. Mais aucune escadre ne se mouvait pour nous assaillir à couvert de cet opaque rideau (2) : et nos chaloupes eurent vite fait de l'échouer sur la côte. Lindsey était perplexe sur la façon d'attaquer la palissade : au besoin, faisait-il dire aux assiégés, j'échouerai contre elle toute mon armée pour l'emporter à coups de hache, après avoir défait l'armée navale du roi : l'action décisive aurait lieu le 10; Soubise ferait la pointe avec le comte de Laval et les Français; que ce jour-là, les assiégés se missent à couvert; « quatre navires à mines, des foudroyants » maçonnés de briques et de rochers, de vrais volcans chargés de douze milliers de poudre, feraient sauter la digue.

Au jour dit, rien ne se produisit. Et Guiton écrivait avec une ironie amère : « Nous vous voyons bien en rade : mais le sens de la vue ne contente pas celui du goût; et c'est un miracle de Dieu que nous ayons subsisté jusques à présent. Hâtez-vous au nom de Dieu » (3). « Le gros d'eau » s'écoula sans que Lindsey en tirât profit pour renouveler l'at-

(1) Mervault, p. 540, 550.
(2) *Id.*, p. 541. — Nouvelles de La Rochelle, octobre-novembre (Bibl. de Carpentras 1827, fol. 162).
(3) Mervault, p. 550, 557. — Vincent, B. N., Franç. 20963, fol. 67.

taque (1) : désespérant d'en rien obtenir, édifiés sur « l'affadissement » de leurs alliés, que les attaques de l'escadre française (2) ne faisaient point sortir de leur mutisme, les marins rochelais conseillèrent à leurs compatriotes de se rendre (3). Le pavillon bleu qui flottait sur la tour de la Lanterne disparut ; les canons du port se turent (4) ; la capitulation était proche. Le 25 octobre, Lindsey donnait ordre d'appareiller pour l'Angleterre (5), presque au moment où un déserteur, le prieur de Brémond, offrait au roi Charles de faire sauter la digue (6). Des barques, des flûtes, un sorcier, échoués à Fouras, au Croisic (7), ailleurs encore, nous restaient comme des trophées « de la déroute » anglaise.

Trois jours plus tard, les Rochelais imploraient et obtenaient leur pardon (8). Les capitaines qui servaient dans la flotte anglaise, Bragneau, Forant, Cadot, Béziers, Chapperon, Petitfils, Chivernet, Anouvret, Neau, La Cave, Lestang, Quillet, Gaudouin, Pépin, Chapeauvert, Monlabeur, Cassemar, Barbot, Brun, recevaient une amnistie complète pour eux et pour leurs équipages (9). On tenait compte aux assiégés du patriotisme avec lequel ils avaient

(1) Fontenay-Mareuil (p. 210) dit pourtant qu'une ramberge tenta d'enfiler le chenal, mais elle avait un trop fort tirant d'eau : le brûlot lancé d'autre part de La Rochelle fut coulé (12 octobre).

(2) Le 18 octobre, Beaulieu-Persac donna l'alarme à la flotte anglaise en la traversant (Bassompierre, t. III, p. 409). — Dans la nuit du 21 octobre, quatre brûlots lancés au travers de la flotte anglaise obligèrent plusieurs navires à se défiler en coupant leurs câbles (Mervault).

(3) Vincent au maire Guiton. Du bord de M. de Soubise, 23 octobre.

(4) Mervault. — *Récit véritable*.

(5) Rapport du capitaine William Button, commandant le 5e « lionceau » de la flotte. Plymouth. 5 novembre (J. Bruce, *Calendar of State papers. Domestic series. Charles Ier* (1628-1629), p. 370).

(6) Winchester, 4 novembre (*Ibidem*, p. 368, 369).

(7) Inspection maritime de Leroux d'Infreville. 1629 (E. Sue, *Correspondance de d'Escoubleau de Sourdis*, t. III, p. 204, 214).

(8) 28 octobre (Affaires Étrangères 788, *France* 45, fol. 93).

(9) Octobre (Affaires Étrangères 789, *France* 46, fol. 236). — Bragneau, l'amiral de l'escadre rochelaise, et Forant furent les seuls à ne pas profiter de l'amnistie (Rapport de William Button, cité).

proclamé au milieu de leurs égarements, dans les traités avec l'Angleterre, leur fidélité à la couronne de France (1). Et Louis XIII pouvait écrire : « Du siège de La Rochelle, l'issue a faict cognoistre à mes subjects de la Relligion prétendue réformée que ma juste indignation contre les rebelles se tourne bientôt en traictement favorable, lorsqu'ils recognoissent leur faute et se remettent dans le debvoir (2) ». Cette faute, une soixantaine d'irréductibles seulement, avec les capitaines Forant et Bourguis, refusèrent de la confesser; sous pavillon anglais, ils s'acheminèrent vers la Caroline (3).

Richelieu avait tenu parole ; l'ère des guerres de religion était close; l'épouvantable famine supportée pendant le siège était pour les brebis égarées une suffisante peine : vingt-trois mille hommes sur vingt-huit mille avaient péri. Mais La Rochelle perdait ses privilèges, ses remparts, sa mairie. Elle cessait d'être un État dans l'État. A la porte du couvent des Minimes élevé à la mémoire des bons serviteurs de la patrie, une inscription perpétuait le souvenir de la fameuse Digue (4), que le temps n'a pu réduire à néant : on en voit les vestiges à marée basse; au flux, une tourelle noire et blanche en indique le milieu.

A La Rochelle comme à Ré, les véritables vaincus, c'étaient les Anglais, dont le prestige maritime s'effondrait. Lorsque la reine visita La Rochelle en 1632 (5), le com-

(1) Mervault, p. 653.

(2) Louis XIII au garde des sceaux, 9 mars 1629 *(Lettres et papiers d'État... de Richelieu,* t. III, p. 250).

(3) Sainsbury, *Calendar of State papers. Colonial series* (1574-1660), p. 98, 108-111, 114, 121.

(4) Mervault, p. 660. — « Mémoire contenant l'ordre et département des démolitions à faire au dedans et au dehors de la ville de La Rochelle » (Affaires Étrangères 1475, *Angoumois,* fol. 133).

(5) On fit venir, à cette occasion, de Brouage un détachement de la flotte royale, *le Saint-Louis, l'Ange, le Saint-François, la Petite-Marguerite,* des galiotes et des pinasses (B. N., Franç. 11319, fol. 31).

mandeur de la Porte, chef général des escadres, ne trouva point de spectacle plus beau à lui offrir qu'une naumachie, figurant la victoire de notre flotte (1). Et c'était bien la moralité qui se dégageait de la guerre : la marine française était ressuscitée par un miracle de la volonté cardinalice. On le vit lors de la dislocation de la flotte de blocus : tandis que cinq vaisseaux avec des pinasses-avisos restaient garder les côtes, dix-sept vaisseaux de ligne étaient placés à Brest dans la position de désarmement, avec une quinzaine d'officiers et matelots chacun; vingt-quatre dragons et hirondelles, quatre-vingts chaloupes étaient affectées à Brouage; une quarantaine d'autres bâtiments, normands, bayonnais, hollandais, flamands, étaient également entretenus à effectifs réduits (2). Officiers et soldats reçurent des récompenses, et surtout Achille d'Estampes-Valençay, dont la crânerie avait intimidé les amiraux anglais; il fut élevé à la dignité de Grand'Croix par l'Ordre de Malte, sur l'expresse recommandation du roi de France (3).

Le relèvement de notre marine avait stupéfié les Anglais. On prédisait leur retour offensif dans la Gironde, l'occupation du Bec d'Ambez où ils construiraient un fort, de Libourne et de Fronsac qui leur serviraient de bases d'opérations navales : dix mille insurgés, avait assuré Soubise, grossiraient leur armée (4).

Au printemps de 1629, rien ne bougea. Razilly se tenait paré avec sept vaisseaux de Brouage à repousser une attaque, baillant même escorte à quatre-vingt-dix voiles qui

(1) 20 novembre 1632 (B. N., Franç. 11319, fol. 31 : Nouv. acq. franç. 4967, fol. 81).

(2) Ordre daté de Brouage, 12 novembre 1628 (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 67).

(3) 1629 (Abbé de Vertot, *Histoire des chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, 3e édit. (1727), t. V, p. 180).

(4) Avis de La Paillette. 5 mai 1629 (Affaires Étrangères 793, *France* 50, fol. 193).

allaient décharger du sel au Havre (1). Comme un incendie qui s'éteint, la guerre se terminait par des engagements isolés sur des points fort éloignés, au Sénégal, aux Antilles, au Canada (2), premiers symptômes des luttes coloniales où la France et l'Angleterre allaient se livrer bientôt une autre guerre de cent ans. La paix signée le 24 avril 1629, nous fîmes même des avances à l'Angleterre, lui offrant d'être « de la partie, » en cas de rupture avec l'Espagne (3). La rupture n'eut lieu que plusieurs années après, malgré de graves dissentiments (4), lorsque Richelieu sentit sa marine suffisamment forte pour imposer à la puissance espagnole *l'ultima ratio regum.*

(1) Marie de Médicis à Razilly. 14 avril 1629 (Marquis DE RASILLY, p. 270).

(2) Voir aux différents chapitres qui traitent de ces contrées.

(3) Richelieu à Châteauneuf, ambassadeur en Angleterre. Fin novembre 1629 (*Lettres... de Richelieu,* t. III, p. 468).

(4) Mécontent de voir quatre cents navires de commerce arrêtés dans les ports d'Espagne, Louis XIII écrit au comte de Barrault, son ambassadeur à Madrid : « J'entends que vous exagériez, comme la chose le mérite ». Mai 1631 (B. N., Franç. 22334, fol. 43).

RICHELIEU

ET

LA CENTRALISATION DE L'AUTORITÉ MARITIME

Pour l'amiral, la mer était une ferme que ses agents avaient mission de faire valoir (1) ; tiers des prises, droits de naufrage ou de bris, confiscations et amendes, passeports, sauf-conduits et lettres de marques lui constituaient de lucratifs revenus. Mais l'amiral de France n'était pas seul à en jouir : depuis la réunion de la Guyenne, de la Provence et de la Bretagne à la Couronne (2), des collègues qu'il n'avait pu évincer (3), partageaient ses prérogatives dans chacune de ces provinces autonomes.

Comme ils ne lui étaient point subordonnés, notre malheureuse marine, en proie à de continuels conflits de

(1) Sur ce sujet, on consultera avec fruit les deux ouvrages de M. Auguste DUMAS, *Étude sur le jugement des prises en France jusqu'à la suppression de l'office d'amiral* (1627). Paris, 1908, in-8°; et *le Conseil des prises sous l'ancien régime*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* (1905), p. 317, 477, 613. — Vicomte G. D'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue*. Paris, 1887, in-8°, t. III, p. 172.

(2) En 1472 après la mort de Charles duc de Guyenne, frère de Louis XI, en 1481 après la mort du dernier comte de Provence, et en 1491 par le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII.

(3) Voyez (t. II, p. 444) quelle lutte soutinrent au quinzième siècle Louis de Bourbon et Louis Malet de Graville pour maintenir leur juridiction sur les trois provinces.

juridiction en temps de paix, tombait lors d'une guerre dans un état d'anarchie sans nom.

« L'un se qualifiant admiral de France, l'autre de Guyenne, l'autre de Bretagne, l'autre du Levant, et chacun prétendant avoir son vice-admiral, les uns ne voulans en rien déférer aux autres, il estoit impossible de faire passer les armées navales du Roy de province en province, ou du Ponant en Levant, sans grandes contestations, qui causoient la ruine des plus belles entreprises et des affaires de l'État (1). »

C'était l'incohérence et le gâchis. Le duc Henri de Montmorency tenta d'en sortir. A la charge d'amiral de France et de Bretagne qu'il tenait de Charles de Montmorency-Dampville (2), il joignit l'amirauté de Guyenne, vacante par la résignation pure et simple de Gaspard de Coligny (3) le jeune, et la vice-royauté de la Nouvelle-France, qui embrassait les côtes de l'Amérique du Nord (4). Dans l'Amérique du Sud, le vice-amiral de La Ravardière était son lieutenant (5) ; et le titre de « vice-amiral général de France » que se donnait Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes (6), indiquait assez la tendance de son chef à concentrer entre les mêmes mains toute l'autorité maritime. Mais Bretons et Provençaux allaient faire au programme un accroc.

Dans le chaos de ses attributions militaires, administra-

(1) *Moyens pour M. le duc de Brézé* (grand maitre de la navigation), s. l. ni d. (B. N., Dupuy 382, fol. 80. — Arch. nat., *Marine* C⁴ 225. — Auguste DUMAS, *le Conseil des prises*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit* (1905), p. 359, note 3).

(2) Par lettres de survivance du 2 juillet 1612 (Le P. FOURNIER, *Hydrographie*, 2e édit. (1667), p. 256).

(3) Lettres patentes du 17 novembre 1613 *(Ibidem)*.

(4) Provisions d'office du 25 février 1620 *(Ibidem*, p. 257).

(5) A dater de 1609 (Archives de la marine, au ministère, G 193).

(6) « Estat des apointemens des officiers de marine pour l'année 1619, présenté par M. de Montmorency, amiral de France » (Dépôt des cartes et plans de la marine, bibl., n° 7288, fol. 6).

tives, judiciaires, Montmorency essayait en même temps de mettre de l'ordre. Reprenant l'œuvre commencée par Joyeuse lors de notre grande débâcle maritime, il eut comme lui un comité technique de six vieux capitaines de marine (1) et un secrétaire d'amirauté, personnage assez important pour faire figure de diplomate (2). Des questions administratives, il se déchargea sur un intendant (3), à l'instar de l'ex-amiral de Guyenne, qui avait pour la première fois créé un intendant de marine le 20 septembre 1607 (4). En matière de procédure enfin, Montmorency innova. Cette procédure fort complexe comportait trois degrés de juridiction, le siège particulier d'amirauté, le siège général ou Table de marbre, en dernier ressort les parlements (5). Assez peu clercs en jurisprudence, les amiraux de France avaient eu parfois recours aux lumières des conseillers d'État (6). Montmorency obtint le 6 janvier 1624 que certains d'entre eux fussent spécialement chargés « d'examiner les affaires de la marine » ; le conseil de marine était créé (7).

(1) Portés déjà sur les états de la marine en 1586 (B. N., Nouv. acq. franç. 21260, fol. 52 v°).

(2) « Desportes de Villiers, secrétaire de l'amirauté, » fut chargé par le duc de Mayenne d'entrainer l'amiral de Beauvais-Nangis dans le parti de la Ligue, 1590 (*Mémoires* du marquis DE BEAUVAIS-NANGIS, édit. Monmerqué et Taillandier (1862), p. 51).

(3) Villemenon auquel il conféra cette charge le 8 novembre 1612. Les provisions d'office signées du roi, ne sont que du 13 mars 1621 (Arch. nat, Z 1d 6, fol. 52 v°).

(4) Aux gages de 600 livres. Les provisions de l'office d'intendant furent délivrées à Briand le 11 octobre 1607 (B. N., Moreau 1340, fol. 31 v°). Montmorency maintint en Guyenne un intendant spécial. 12 février 1614 (Arch. nat., Z 1d 5, fol. 203).

(5) Auguste DUMAS, *le Conseil des prises sous l'ancien régime*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit* (1905), p. 333 : un arrêt du conseil du 10 mars 1607 interdit au parlement de Rouen de connaitre des prises en première instance.

(6) Entre autres Joyeuse (B. N., Franç. 18592, fol. 216 : A. DUMAS, *Ibidem*, p. 335, note 2, et 345, n. 3).

(7) Le P. FOURNIER, *Hydrographie*, 2e édit. (1667), p. 262.

Bien que le surintendant des finances y siégeât (1), le budget de la marine « dépendoit de l'amiral seul, qui en usoit comme bon lui sembloit. D'où venoit que le surintendant des finances ne pouvoit faire aucun règlement parmi les gens de guerre, de terre ou de mer (le connétable étant dans le même cas que l'amiral). Trésoriers et receveurs lui fermoient la bouche, disant qu'ils ne rendoient compte à personne qu'au roi (2) ». Et pourtant que d'abus, que de gaspillages! Alors que l'entretien annuel de quarante-cinq vaisseaux fût revenu à un million et un tiers (3), une armée navale pour un seul semestre de 1622 nous avait coûté un million et demi (4). L'état du personnel pouvait être réduit des deux tiers (5) par la suppression des fonctions inutiles. Il se trouvait même quelqu'un pour renoncer aux énormes appointements de l'amiral (6), sans cesser d'en exercer sous un autre titre les fonctions.

C'est dans ces conditions que l'édit d'octobre 1626 (7) proclama que la charge d'amiral de France avait vécu : le grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France en était l'héritier. L'héritier s'appelait Richelieu. Soit par la bouche du garde des sceaux (8),

(1) Du conseil de marine créé en 1624, faisaient partie le marquis de La Vieuville, surintendant des finances, les conseillers d'État de Buisseaux et de Préaux et un secrétaire d'État.

(2) *Mémoires* du cardinal DE RICHELIEU, dans la Collection des mémoires Michaud et Poujoulat, 2e série, t. VII, p. 424.

(3) 1 319 280 livres.

(4) 1 593 462 livres.

(5) De 162 960 livres à 62 560 livres.

(6) En 1619, comme amiral de France et de Guyenne, Montmorency touchait 64 000 livres (Arch. nat., *Marine*, B 8 18).

(7) ISAMBERT, *Recueil des anciennes lois de la France*, t. XVI, p. 196. — L'édit ne fut vérifié au Parlement que le 13 mars 1627 (*Mémoires* de Mathieu MOLÉ, t. I, p. 420). Il fallut le renouveler en juin 1629 (Le P. FOURNIER, *Hydrographie*, p. 264).

(8) Michel de Marillac expliqua, le 2 décembre 1626, à l'assemblée des notables la transformation de l'office (*Mercure françois*, t. XII, p. 359).

soit par ses propres rapports (1), le cardinal faisait ressortir les avantages matériels et moraux de la transformation. Au roi notamment, que liaient les pouvoirs de l'amiral de France, elle rendait toute liberté d'allure pour confier au mérite le commandement des armées navales.

Mais à part l'exercice du commandement, le grand maître de la navigation possédait les mêmes pouvoirs et les mêmes prérogatives que son prédécesseur (2). Le titre de l'office avait surtout été changé, « afin qu'il ne restast plus aucun prétexte de cette division d'admirautéz si préjudiciable au bien des affaires (3) ».

L'extinction des amirautés autonomes et la centralisation de l'autorité maritime, telle était en effet la tâche que Richelieu considérait comme l'indispensable préface du relèvement de notre marine.

I. Que les âmes sensibles ne s'apitoyent pas sur le sort du duc de Montmorency. La suppression de sa charge lui valait douze cent mille livres en capital (4) ou quatre-vingt-seize mille livres de rente, dont il ne détacha qu'un huitième pour dédommager Antoine-Hercule de Portes, démissionnaire comme lui (5). On a vu que le marquis de Portes se faisait passer pour vice-amiral général; mais « jamais il n'a eu la charge de visadmiral général de Guienne (6), pro-

(1) D'abord un « Mémoire touchant la marine » du 18 novembre 1626, puis un « Mémoire sur la charge d'amiral de France suprimée en 1626 et remplacée par celle de grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France contenant les raisons alléguées par M. le cardinal de Richelieu pour la supression de cette première charge et pour l'exécution de la seconde en sa faveur » (Dépôt des cartes et plans de la marine, ms. 7288, fol. 1).

(2) « Matières dont Monseigneur le Grand maistre cognoistra » (Affaires Étrangères 781, *France* 38, fol. 105, 155. — Auguste DUMAS, *le Conseil des prises*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit* (1905), p. 360).

(3) *Moyens pour M. le duc de Brézé*, déjà cités.

(4) *Mémoires de* RICHELIEU, p. 424.

(5) 20 novembre 1626 (Arch. nat., K 113, n° 23).

(6) Il y a peu de choses à tirer, pour cette période, de la *Notice sur*

testait le vieux Jaubert de Barrault, telement qu'il n'en peut avoir traité à mon préjudice (1) ». Et M. de Rambures, gouverneur du Crotoy, revendiquait de même le titre de vice-amiral de Picardie (2). Ajouterai-je que les Rochelais avaient aussi leur amirauté, qu'ils délivraient passeports et congés, touchaient les droits de prises et qu'une commission de dix membres, députés de l'assemblée des églises protestantes ou échevins de La Rochelle, connaissait en dernier ressort des affaires maritimes (3). Et de l'ordonnance du 13 décembre 1626 qui réservait au grand maître de la navigation l'octroi des congés, ils ne craignirent point de réclamer la révocation, comme « contraire à leurs privilèges et à l'un des articles de la paix (4) ».

II. Si Barrault, Rambures, Guiton durent tour à tour mettre pavillon bas devant le cardinal, les Bretons se montrèrent irréductibles. Ils étaient depuis longtemps sur leurs gardes. Ayant obtenu la suppression des offices créés par Joyeuse (5), ils avaient pris ombrage du brevet qui les engloba, le 17 janvier 1612, dans le ressort de l'amirauté de France (6). Invité préalablement à faire valoir ses titres

l'amirauté de Guyenne, par BORDENAVE (*Actes de l'Académie de Bordeaux* (1879), p. 45).

(1) A. Jaubert de Barrault à Richelieu. Barrault, 10 mai 1627 (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 135). Richelieu répondit en pressant le parlement de Bordeaux d'enregistrer ses provisions de grand maître, 16 mai (*Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiés par AVENEL, t. II, p. 453).

(2) « Voyage et inspection maritime de M. d'Infreville sur les côtes françaises de l'Océan » (1629-1631) (publié par E. SUE, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, Paris, 1839, in-4°, t. III, p. 198, dans la collection des documents inédits).

(3) « Reiglement provisoire de l'admirauté establi par l'assemblee generalle des églises réformées de France à la Rochelle. La Rochelle, 5 juin 1621 » (*Archives historiques du Poitou*, t. VIII, p. 271).

(4) Les maire et échevins de La Rochelle à Richelieu. 12 janvier 1627 (Affaires Étrangères 1475, *Angoumois*, fol. 55).

(5) Les États de Bretagne demandèrent cette suppression le 27 avril 1588 (B. N., Franç. 8294, fol. 65).

(6) « Amiraux de Bretagne » (B. N., Clairambault 825, fol. 104).

à l'amirauté locale (1), le gouverneur César de Vendôme s'était dérobé. Mais, comme il incarnait en lui les prérogatives du vieux duché, parlement, États, juges, épousant sa cause, ne laissèrent plus à Charles de Montmorency et à ses successeurs un instant de repos. Au parlement breton, le Conseil imposa bien silence, en lui interdisant de s'immiscer au procès (2). Mais les États surent se faire entendre pour arracher leur province, en vertu de « l'usance », à toute création d'offices d'amirauté (3).

La réplique de l'amiral de France fut l'ordre, pour tous les capitaines, d'enregistrer leurs congés à Paris ou à Rouen, aux greffes des tables de marbre. De plus, Vendôme reçut défense itérative de « s'entremettre des faitz de la mer », sauf à produire dans les six semaines ses moyens de défense (4). Il les produisit : aux précédents qu'invoquait Montmorency, à Bonnivet, Annebault, Coligny, Villars, Joyeuse, La Valette (5), le gouverneur de Bretagne en opposait d'autres; et, rétorquant l'argument de son adversaire, il montrait que les droits d'amirauté avaient appartenu aux ducs d'Étampes, de Montpensier et de Mercœur, ses devanciers (6). Il parlait de « mourir plutost que de souffrir » une atteinte « contraire, disait-il, au bien du service du roy, à celuy de ce païs et de ses privilèges et à

(1) Par arrêt du Conseil en date du 3 octobre 1611 (B. N., Duchesne 43, fol. 182).

(2) Arrêt du Conseil du 26 juin 1612 *(Ibid.)*.

(3) Déclaration royale du 10 septembre 1614 (B. N., Franç. 22243, fol. 268). Le 20 août précédent, les États de Bretagne avaient chargé le procureur général de s'opposer à toute innovation de ce chef (B. N., Franç. 8294, fol. 66).

(4) Arrêt du Conseil du 30 janvier 1625 (B. N., Duchesne 43, fol. 141).

(5) « Qualité, droitz et don du sieur de Dampville en l'admiraulté de Bretaigne » (B. N., Dupuy 464, fol. 7).

(6) Mémoire pour César de Vendôme (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 173 v°).

l'honneur de ma charge (1) ». Sur un retour offensif de Montmorency, les États envoyèrent une députation en Cour pour s'opposer à sa prestation de serment comme amiral de Bretagne (2) ; à leur réquisition, Vendôme jetait en prison le capitaine garde-côtes Ruskin, qui voulait faire juger ses prises par la Table de marbre de Paris (3) et que le parlement de Rennes condamna comme pirate, pour avoir accepté de l'amiral de France ses lettres de commission (4).

La querelle tournait au tragique. Elle avait failli compromettre la campagne navale de 1625, où les Bretons refusèrent d'obéir à l'amiral de Montmorency. Elle inspira l'opposition que Richelieu allait rencontrer soit pour établir la Compagnie du Morbihan, soit pour faire reconnaître lui-même son autorité. Vendôme s'était pourtant vu relever de ses fonctions, et Louis XIII avait spécifié dans les provisions du nouveau gouverneur, que l'amirauté n'y était point comprise (5). Mais les États ripostèrent immédiatement qu'ils ne reconnaîtraient d'autre amiral que le roi (6) ; et lorsque le fidèle Thémines, « du lict de la mort, le jour des mortz 1627 », eut adressé à la royauté le *nunc dimittis* de « son très humble serviteur » (7), son successeur, Brissac, continua à délivrer des congés de navigation (8).

Il faut à Richelieu une volonté de fer pour briser la résistance des Bretons, qui défendent leurs privilèges comme on

(1) Lettre de Vendôme au marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo. Nantes, 5 juin 1625 (B. N., Franç. 22344, fol. 56).
(2) 13 octobre 1625 (B. N., Cinq-Cents Colbert 292).
(3) 17 octobre 1624 (B. N., Franç. 8294, fol. 67. — Nouv. acq. Franç. 1754, fol. 137).
(4) 18 septembre 1625 (B. N., Duchesne 43, fol. 74).
(5) Provisions de gouverneur pour le maréchal de Thémines. 23 juin 1626 (B. N., Dupuy 380, fol. 18).
(6) 18 juillet 1626 (B. N., Franç. 8294, fol. 68).
(7) B. N., Nouv. acq. franç. 5131, fol. 105.
(8) Richelieu à Brissac, qui avait succédé à Thémines, 9 février 1627 (*Lettres de Richelieu*, t. II, p. 363).

soutient un siège. Il n'a pu obtenir l'enregistrement de ses lettres de grand maître qu'à titre provisoire, par « faveur personalissime », et sans que cela pût tirer à conséquence (1). Ses passeports, on les traite d'attentats à la liberté du commerce, on les foule aux pieds (2). Du droit de bris qu'il veut abolir (3), au contraire, les États réclament le maintien (4). Les juridictions ordinaires refusent de se dessaisir des causes maritimes, qu'elles consentent seulement à enregistrer à part (5). Les Malouins ne souffrent pas davantage qu'on touche à leurs immunités (6); Questeval et Goulaine ne veulent pas abandonner les droits d'ancrage levés à Brest et Saint-Nazaire; le duc de Retz prétend pourvoir à la garde-côtes (7).

A cette défense obstinée des Bretons, la royauté fit brèche à coups d'ordonnances et d'édits : règlement des passeports et congés de navigation (8), interdiction au gouverneur et autres de prendre connaissance des affaires maritimes (9), répartition de la province en sept districts d'amirauté (10), établissement du droit d'ancrage sur les vaisseaux étrangers (11). La brèche ouverte, Richelieu entra dans la place en qualité de gouverneur et lieutenant général de Bretagne,

(1) B. N., Clairambault 825, fol. 104. — Théodore Godefroy, *Des amiraux* (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy).

(2) Opposition des États de Bretagne, 24 février 1628 (B. N., Duchesne 43, fol. 66).

(3) 24 février 1629 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 264).

(4) Requête des États de Bretagne, 21 avril 1629 (B. N., Duchesne 43, fol. 73).

(5) Arrêt du Conseil, 16 janvier 1629 (*Ibid.*, fol. 84. — Le P. Fournier, p. 264).

(6) Richelieu à Messieurs de Saint-Malo, 20 février 1627 (*Lettres*, t. II, p. 381).

(7) Voyage et inspection de Leroux d'Infreville en 1629 (E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. III, p. 197, 211).

(8) 29 août 1628 (B. N., Duchesne 43, fol. 90 v°).

(9) 16 janvier 1629.

(10) Novembre 1640 (B. N., Duchesne 43, fol. 55, 125).

(11) 26 septembre 1631 (Le P. Fournier, p. 264).

en 1631 (1). Désarmé par une transaction avantageuse (2), le protagoniste des Bretons, héritier par sa mère des droits des Penthièvre sur le duché, Vendôme, eut pourtant le dernier mot : la mort du terrible cardinal le lui laissa. Vendôme fut le successeur du grand-maître de la navigation (3). Suprême revanche du dernier amiral, après la mort lamentable de ses deux collègues, Montmorency sur l'échafaud, Guise en exil.

Quant aux sièges d'amirauté que le cardinal était parvenu à établir en Bretagne (4), ils lui survécurent à peine. Les États de la province se hâtèrent, lui disparu, d'en réclamer la suppression (5), et ils tinrent pour un acquiescement la vague formule où le roi promettait de maintenir la Bretagne dans ses privilèges (6).

III. Subrogé aux droits de l'amiral de France, le grand maître de la navigation héritait d'un procès contre l'amiral du Levant. Il s'agissait de la prestation de serment d'un lieutenant à Marseille. Que l'officier comparût devant Montmorency ou devant Guise, là n'était point au fond l'objet du débat. La question posée au Conseil du roi, puis au Parlement était plus grave : y avait-il « privativement et incommunicquablement » à tout autre, un seul amiral en France? Oui, selon Montmorency et Richelieu, qui déniaient à l'amirauté du Levant toute existence légale et reprochaient à cette fille illégitime de n'avoir point l'acte de naissance que sont les édits pour les grandes charges de l'État (7).

(1) Le 16 septembre 1631 (B. N., Duchesne 43, fol. 102).

(2) B. N., Clairambault 825, fol. 104.

(3) Le 16 juin 1650. Brézé et Anne d'Autriche avaient eu la grande maîtrise dans l'intervalle.

(4) Par l'édit de novembre 1640, des sièges d'amirauté étaient établis à Saint-Malo, Saint-Brieuc, Lannion, Brest, Quimper, Vannes et Nantes.

(5) 21 février 1643.

(6) 25 novembre 1644 (H. Bourde de la Rogerie, *Origine et organisation des sièges d'amirauté établis en Bretagne*. [Quimper, 1908], in-8°).

(7) « Moyens d'intervention amples et curieux concernant la charge d'ad-

Le duc Charles de Guise en convenait; seul « le Roy ayant le droict de tailler des images qui le représentent », le vice originel de sa fonction n'était pas douteux. Mais l'amiral du Levant invoquait une possession d'état plus que séculaire. Par l'investiture donnée le 2 février 1515 au bâtard de Savoie, il apparaissait que les charges de gouverneur de Provence et d'amiral du Levant étaient conjointes depuis la réunion de la province à la Couronne, en 1481. Depuis lors, elles n'avaient jamais été dédoublées (1). « Unies ensemble, — ajoutait la défense dans un accès de lyrisme, — perles appariées, jumelles nées en mesme jour et nourries ensemble, elles donnent le calme à la mer, le repos à la terre, se prestant un secours mutuel. »

Le plaidoyer continuait : l'amirauté du Levant est si bien une fonction d'État que des lettres patentes de septembre 1560 l'assimilent à celle de France, prise « pour pied et mesure », et « comparent l'une à l'autre comme lignes parallèles ». Le parallélisme s'accentue du fait que l'amirauté de France n'a pas débuté davantage par une érection en titre d'office : ouvrez les *Antiquités de la France* par Du Tillet; vous y verrez que les chefs de la flotte de saint Louis, les commandants de l'armée navale de Philippe VI avaient de simples lettres de commission. En un mot, « que chaque mer ayt son admiral », chacune ayant son langage; le duc de Guise est d'autant plus fondé à conserver sa charge que la grande maîtrise de la navigation ne comporte pas le commandement à la mer (2).

miral de France », présentés par Richelieu (B. N., Franç. 16735, fol. 129. — Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 144). — Un arrêt du Conseil, dès le 24 mai 1612, déboutait le duc de Guise de ses prétentions à nommer aux offices d'amirauté (B. N., Nouv. acq. franç. 1754, fol. 69).

(1) Le duc de Guise produisait à l'appui les lettres de provisions de tous ses prédécesseurs, dont on trouvera la liste ci-dessus, t. II, p. 448, note 6.

(2) Mémoires produits par l'amiral du Levant, Charles de Lorraine, duc de Guise : Mémoire sur « la prétention de Monseigneur le duc de Montmorency à l'admiraulté du Levant » (Affaires Étrangères 792, *France* 49,

Ce fut à Richelieu d'accuser le coup. Une transaction valant mieux qu'un procès, il prit pour médiatrice la duchesse de Guise. La duchesse Henriette-Catherine, « la femme de 57, lui donna quelque espérance que 57 se pourroit acomoder ». On négocia sur ces bases : échange de l'amirauté contre un gouvernement, rachat des vaisseaux et des maisons ducales à Marseille, maintien des droits des Guise sur le Bastion de France en Algérie. Charles de Guise consentit même à résigner sa charge, sauf à demeurer le lieutenant du grand maître sur tous les vaisseaux et galères du Levant. A l'observation que ce serait empiéter partiellement sur les prérogatives du général des galères, le duc s'écria : « Eh bien! qu'on me donne 900 000 livres, et je démissionne » (1).

Richelieu, auquel Bullion rapporta le propos, ne répondit que par un éclat de rire. Son adversaire exaspéré écrivit cette lettre amère : « Maintenant, monsieur, je me vois réduit à souffrir tout ce qu'il vous plaira d'entreprendre contre moy, ne pouvant trouver justice en nul endroit (2) ».

Charles de Guise faisait allusion à un incident survenu à Toulon, au fait qu'un huissier parisien avait notifié aux consuls des ports et aux lieutenants d'amirauté les arrêts donnés pour la marine du Ponant. Aussitôt saisi avec ses papiers, le malheureux huissier allait être expédié à fond de cale en Algérie pour être vendu aux Barbaresques,

fol. 176). — « Discours sommaire de la charge d'admiral des mers du Levant et de son establissement et fonction séparée de celle d'admiral de France » (B. N., Franç. 3721, fol. 131; Franç. 18895, fol. 256; Franç. 23335, fol. 236; Franç. 33042, fol. 123). — « Deffences de l'admiraulté du Levant pour Monsieur le duc de Guise contre l'action intentée par M. le duc de Montmorency et depuis reprise par M. le cardinal de Richelieu », par Pierre de La Martelière (B. N., Dupuy 464, fol. 66; Dupuy 382, fol. 10).

(1) « Mémoire sur l'affaire de 57 » (M. de Guise), de la main de Richelieu, 1628 (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 29).

(2) 1630 (Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 112).

quand le duc de Guise, son accès de colère passé, préféra porter plainte à la Cour (1). On ne l'écouta pas : dans une véhémente protestation, qu'il fit enregistrer au siège de Toulon, il accusait « le soy-disant grand maistre de la navigation » d'user de « voyes obliques et indirectes, ne le pouvant faire par les voyes ordinaires de la justice », pour spolier l'amiral du Levant. Et il repoussait « comme subreptives » et attentatoires à l'instance pendante en Parlement, les évocations faites au Conseil de marine des litiges de son amirauté (2).

Matériellement du moins, Richelieu ne comptait pas léser son adversaire. « L'abus est tel aujourd'huy, écrivait-il, que, si le roy veut retirer un office de qui que ce soit, il est comme obligé d'en bailler récompense. » Quant à laisser l'amirauté à un Lorraine-Guise, Richelieu rappelait, comme argument topique, les remontrances du chancelier de Cheverny au moment de cette nomination : le chancelier avait refusé de sceller des lettres de provisions qui favorisaient les prétentions de la maison de Lorraine sur la Provence (3).

A entendre le cardinal, Charles de Guise justifiait ces appréhensions. Il ameutait la Provence au nom de Gaston d'Orléans, se flattant d'avoir « soixante vaisseaux à son commandement et moyen de mettre quinze mille hommes en campagne, de bons boulevarts par la mer et les places maritimes d'Antibes, Martigues, Berre et Toulon à sa dévotion », une armée de deux mille cinq cents hommes enfin, prête à quitter Barcelone pour le soutenir (4). En juillet 1631, le

(1) B. N., Dupuy 382, fol. 78.

(2) B. N., Dupuy 382, fol. 76.

(3) « Que le roy peut et doibt séparer la charge d'admiral de Levant d'avec celle de gouverneur de Provence, et unir la dicte charge d'admiral à celle de grand maistre de la navigation de France. » 1631 (B. N., Franç. 10483, fol. 86).

(4) *Mémoires de* RICHELIEU, édit. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. VIII, p. 333.

duc de Guise fut invité à venir se disculper à la Cour, cependant que le maréchal de Vitry partait pour le remplacer par intérim et que le général des galères se portait sur Marseille avec ses équipages renforcés. Faute d'avoir obtenu du cardinal, que la duchesse avait été voir, l'assurance qu'il n'avait rien à craindre, Charles de Guise quitta précipitamment Marseille en août, sous couleur d'accomplir un vœu formé lors de la campagne de La Rochelle, le pèlerinage de Lorette. En passant en vue de Gênes, il manda notre consul à bord pour crier son innocence (1). Et il ne revint plus de son exil volontaire. Ainsi, une solution de fait mit fin à tout litige ; l'amirauté du Levant disparaissait faute de titulaire ; et une lettre de jussion prescrivit au parlement de Provence d'enregistrer les patentes du grand maître (2).

La victoire du cardinal fut proclamée à Marseille, le 18 janvier 1633, en l'auditoire de l'amirauté. Les officiers du siège avaient pris place à droite, les consuls municipaux à gauche du premier président en la cour des comptes, qui les avait convoqués. Le P. P. Henri de Séguiran ouvrit l'audience, et après un hommage pompeux « au mérite et à la vertu du seigneur cardinal », il en fit enregistrer les provisions d'office. Tout capitaine eut ordre, sous peine de 500 livres d'amende, de prendre les passeports du grand maître de la navigation, dont il devrait arborer la bannière (3).

En Algérie, le duc de Guise avait des prétentions sur le Bastion de France, qu'administrait, depuis le traité de 1628, le capitaine Samson Napollon. Sur l'ordre de Riche-

(1) Lettre de Sabran à Bouthillier. Gênes, 27 août 1631 (B. N., Franç. 4133, fol. 255).

(2) 1632 (Marine, Bibl. du Ministère, ms. 55, fol. 189).

(3) Voyage et inspection de M. de Séguiran sur les côtes de Provence, 1633, publié par Eugène Sue, *Correspondance et dépêches de H. d'Escoubleau de Sourdis*, t. III, p. 232, 248.

lieu, Philippe d'Estampes, son lieutenant à bord du vaisseau amiral du Levant, alla passer l'inspection du Bastion et de ses dépendances, et notifiant à Napollon qu'il occuperait désormais nos concessions au nom du roi, il lui remit solennellement le brevet de gouverneur (1).

IV. Dans leurs démêlés avec l'amiral du Levant, Montmorency et Richelieu n'avaient pas eu de meilleur allié que le général des galères. Les deux officiers généraux de la marine du Levant, Guise et Gondi, mettaient un véritable acharnement à se disputer leurs prérogatives. Un règlement de juridiction du 12 août 1566 spécifiait (2) que, « èz actes de justice et de police dépendant de la charge de général, les officiers de l'amirauté n'entreprendraient rien et n'auraient, pour ce, aucun accès et entrée sur les gallères ». Aussi Pierre de Gondi prenait-il un malin plaisir à narguer son rival en procédant à des exécutions capitales en plein port de Marseille, à la vue de la population : le conseil de guerre était composé de ses commissaires et contrôleurs, avec trois avocats; l'antenne de *la Réale* servait de gibet (3).

La riposte du duc de Guise fut brutale : le secrétaire du général des galères, un vieillard, fut appréhendé au corps par le capitaine de ses gardes, embarqué sur la galère de Beaulieu et revêtu de la livrée verte des forçats, cheveux tondus, barbe rase, fers aux pieds. Une autre escouade des

(1) Richelieu à Samson Napollon, 11 octobre 1631. — Procès-verbal du voyage de Philippe d'Estampes, sieur de l'Isle-Autry (*Lettres de Richelieu*, t. IV, p. 205).

(2) Il y eut divers règlements de juridiction entre les deux officiers, notamment les 4 mars 1548, 21 septembre 1560, 8 décembre 1565, 12 août 1566, 20 août 1570, 6 août 1592 (Cf. *supra*, t. II, p. 453).

(3) Le général des galères citait comme exemples des jugements de juillet 1608, 1er juin 1619, 15 août 1620, 31 mai 1630 (« De la charge de général des gallères » : B. N., Franç. 16735, fol. 181). — Pierre de Gondi avait obtenu le 6 mars 1617 des lettres de survivance pour succéder au comte de Joigny, son père, comme général des galères (Le P. FOURNIER, *Hydrographie*, p. 256.)

gardes de l'amiral fouilla *la Réale* au retour d'une expédition en Barbarie, pour y saisir trois Turcs de chacune des prises; un serrurier réquisitionné les déferra; et ils furent enlevés sous les yeux de Gondi pour témoigner dans l'enquête de l'amirauté sur la validité des captures (1). Or, l'amirauté n'en avait pas le droit, ayant été déboutée de ses prétentions par le Parlement d'Aix en 1564, par le Conseil du roi en 1606 et 1608. L'inventaire des prises rentrait dans les attributions du contrôleur des galères (2), qui versait ses comptes au trésorier de l'Épargne.

Sur la question du commandement à la mer, le conflit entre les deux chefs fut plus grave encore. Alors que le duc de Guise n'avait « du lustre d'amiral que le nom et l'ombre (3) », il mit à profit le commandement temporaire qui lui fut confié en 1620, pour réglementer la condition des forçats (4) et destituer à son gré les capitaines de galères (5). Gondi « se roidit en son authorité ». Général des galères, il ne relevait que du roi (6); de tous temps, il avait eu le pas sur son rival, pour la raison « que les vaisseaux, comme inférieurs aux gallères, leur doivent le

(1) « Inventaire des pièces dont le sieur comte de Joigny (Pierre de Gondi), lieutenant général pour le Roy ès mers de Levant et général des gallères de France, entend s'ayder pour justifier à Sa Majesté et à Nosseigneurs de son Conseil, conformément à l'arrest du 9 décembre 1620, les droicts et autoritéz de sa charge,... contre les nouvelles prétentions de Monsieur le duc de Guise, gouverneur de Provence, admiral desdictes mers » (B. N., Franç. 3454, fol. 150). — En 1626, le parlement d'Aix remontrait au roi que le droit de juger des prises appartenait au parlement (B. N., Nouv. acq. franç. 1754, fol. 153).

(2) Suivant les patentes du 9 novembre 1551.

(3) B. N., Franç. 16735, fol. 157.

(4) 17 et 19 septembre 1620 (B. N., Nouv. acq. franç. 1754, fol. 105, 106, 107).

(5) Mémoire du roi au sieur de Chazan envoyé en Provence vers le duc de Guise, 21 juin 1621 (Affaires Étrangères 1700, *Provence*, fol. 250).

(6) « Il ne doibt respondre de tous les évènemens et actions de sa charge qu'à S. M., de laquelle seule il dépend » (Affaires Étrangères 817, *France* 75, fol. 37).

salut (1) ». Une enquête parmi les derniers compagnons d'armes de ses prédécesseurs, établit que l'amiral de Tende avait abattu son fanal devant *la Réale* du grand prieur de Lorraine (2). L'étendard de *la Réale* ne s'inclinait que devant le Crucifix arboré lors d'une croisade. Et tels étaient les égards rendus au général des galères qu'à Malte, le grand maître lui présentait la main pour débarquer, lui laissait la dextre et l'accompagnait ainsi au palais, au milieu des salves d'artillerie (3). Ces salves éclatèrent à Marseille même, tandis que Gondi se promenait sur les quais, en 1625; en vain, le duc de Guise ordonna-t-il aux chevaliers de Malte de se taire (4); leur « rotha », assemblée par le commandeur de Montmeillan, ne tint aucun compte de la défense verbale et ne s'inclina que devant un ordre écrit de l'amiral gouverneur. En retour, le gouverneur de Toulon refusa de répondre au salut des galères. Pâle de colère, Gondi allait le provoquer en duel, quand de mystérieuses influences, celles de Vincent de Paul, son aumônier, entre autres, le calmèrent et lui firent trouver le chemin... du salut. Il entra à l'Oratoire (5).

Contre les empiètements de son adversaire, Gondi obtint du Conseil royal une déclaration de non-préjudice (6), à

(1) Déposition notariée des commandeurs d'Ivry-le-Temple, Lagny-le-Sec et Beauvais en Gâtinais, 12 mai 1618 (B. N., Franç. 3454, fol. 165). — Mémoire du général des galères (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 176 v°). — Instruction conforme de Louis XIII au duc de Guise 21 juin 1621 (Affaires Étrangères 1700, *Provence*, fol. 250).

(2) Information faite par Forbin et Felix, commissaires et contrôleurs généraux de la marine, en vertu d'une commission du sieur comte de Joigny, 22 juillet 1620 (B. N., Franç. 3454, fol. 162).

(3) « De la charge de général des gallères » (B. N., Franç. 16735, fol. 181)

(4) « Naration de quelques différendz survenuz en la charge de la marine de Levant, et aultres rencontres, èsquelles il a fallu que Monseigneur le général se soit roidy en son authorité » (Affaires Étrangères 817, *France* 75, fol. 98).

(5) Abbé M. Houssaye, *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, p. 232.

(6) Le 30 juin 1631 (B. N., Franç. 21150, fol. 263 : « De la charge de général des gallères) ».

laquelle Richelieu fut sans doute favorable : mais l'arme était à double tranchant; Gondi la retourna contre le grand maître de la navigation pour lui dénier toute autorité dans le Levant. Arguant des ordonnances maritimes de 1400 (1373), 1517, 1543, sur l'amirauté de France, où il n'était point question de la Méditerranée, il montrait qu'entre l'amiral et le général, tout était distinct, les insignes, l'étendard, les vaisseaux, les provisions d'office (1).

Pour déposséder le général des galères, Richelieu employa la manœuvre oblique qui lui avait réussi contre l'amiral du Levant. Mettant à profit l'absence de Gondi, retenu hors de Provence, il ordonna au lieutenant général bailli de Forbin d'adresser sa correspondance officielle non plus à son chef, mais au secrétaire d'État Servien (2), de qui relevait effectivement la marine du Levant; Servien avait même à titre honorifique le commandement d'une galère (3).

Le général des galères tentait désespérément d'échapper au sort des amiraux et, pour conjurer sa ruine, dans un plaidoyer ingénu, il « voulut joindre à l'honneur de posséder une charge d'importance, la louange de s'estre rendu sçavant au dernier point ». Chacun des chapitres de ce plaidoyer, qui n'était autre qu'un traité maritime (4), se

(1) B. N., Franç. 16735, fol. 181.

(2) Lettre du bailli de Forbin à Gondi, général des galères. Toulon, mars 1630 (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 90).

(3) Servien donne la charge de cette galère au lieutenant de Jannet. Janvier 1635 (Guerre, arch. hist. 26, pièce 129). Le premier président de Séguiran, lieutenant du grand maitre de la navigation en Provence, avait reçu également à titre honorifique la capitainerie d'une galère. 13 juin 1635 (*Ibidem*, pièce 136).

(4) « Estat général qui contient la réception du général des galeres dans sa charge, aux ports où sont les galères, l'armement des galères et vaisseaux, l'ordre des conseilz de guerre et des séances,... la visite des galères et vaisseaux dans le port,... les divers saluts,... les ordres de marcher et navigation,... les ordres de combattre » (1634) (Affaires Étrangères 812, *France* 70, fol. 328).

terminait par un couplet en l'honneur du brave général : « On ne peut pas nier qu'il ne sache en perfection l'art de faire combattre advantageusement les galères ; il fault aussy advouer qu'on luy en doibt laisser l'entière conduicte ».

L'aveu attendu ne vint point. Et loin de se laisser toucher par ce lyrisme, Richelieu ne cessa point d'exercer sur Gondi une énergique pression pour le forcer à se démettre Il arriva à ses fins, obtint en janvier 1635 la cession de la charge et se fit autoriser, par un brevet royal (1), à cumuler avec la grande maîtrise de la navigation le généralat des galères, ce qui comportait la lieutenance générale dans les mers du Levant. Il en coûtait au cardinal un demi-million, non compris soixante mille livres que Pierre de Gondi reçut en sus pour son marquisat des îles d'Or (2).

Le neveu de Richelieu, François Vignerot du Pont-Courlay, pourvu par délégation de la charge (3), crut pouvoir s'émanciper et destituer à son gré les capitaines de galères, qu'il remplaça dans l'espèce par des officiers du régiment des galères. Mais son oncle se chargea de lui rappeler que, désormais, tout relevait du surintendant de la navigation. Le conseiller de marine Julius de Loynes, d'ordre de Richelieu, lui intima de remettre les choses en l'état, ou, sinon, de quitter la flotte pour se rendre à Paris (4). C'est ainsi que Pont-Courlay fut relevé de son commandement et remplacé durant tout le temps de sa disgrâce, de septembre 1635 à l'an 1638, par son lieutenant

(1) Du 17 février 1636 (B. N., Clairambault 825, fol. 81 : Franç. 4223, fol. 18).

(2) Ou îles d'Hyères. Janvier 1635 (Guerre, arch. hist. 26, pièce 127. — A. Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1 060 : et copie de Jal dans B. N., Nouv. acq. franc. 4967, fol. 13).

(3) 2 février 1635 (Le P. Anselme, t. VII). Jal a très bien montré que Richelieu resta effectivement général des galères (*Dict. critique*, p. 1060).

(4) Instruction de Richelieu à Julius de Loynes (Guerre, Arch. hist. 41, pièce 1 : A. Jal, *Dict. critique*, p. 812).

Forbin. La présence de *la Richelieu* et de *la Cardinale,* dans l'escadre des galères (1), indiquait assez quel intérêt le grand maître portait à la marine du Levant.

V. Le dernier officier général qui détînt une portion de notre puissance navale était le vice-roi de la Nouvelle-France, capitaine général par terre et par mer depuis la Floride jusqu'au cercle arctique, avec rang de vice-amiral (2). Sans attendre le sort de ses collègues, le duc Henri de Lévis de Ventadour d'avance capitula. Pour se sauver la face, pour ne point paraître céder devant le cardinal, il fit remise de sa charge au baron de Culey. Mais, nonobstant l'assurance « que, dans les pensées générales du rétablissement du commerce, le grand maître se servirait plus aysément d'un gentilhomme que d'un duc et pair », le nouveau titulaire ne tira aucun profit du contrat (3). Richelieu se fit remettre en mains propres la démission du vice-roi (4) contre une indemnité de 72 000 livres (5).

VI. Après les amirautés, les ports de guerre. A la faveur des guerres de religion, les gouverneurs du Havre, de Brest, de Brouage, de Belle-Isle, de Boulogne avaient usurpé les droits d'amirauté, délivré des congés de navigation, armé des escadres. Villars, Sourdéac, Saint-Luc et Retz, amiraux au petit pied, affectaient la même indépendance que les protestants de La Rochelle, à tel point que Gaston d'Orléans, lors de l'affaire de Chalais, en 1626, avait voulu faire

(1) Ordre de roulement entre elles. 24 mai 1639 (Guerre, Arch. hist. 52, fol. 241).

(2) Lorsque Du Gua de Monts partit pour la Nouvelle-France, il obtint d'y aller avec le titre de vice-amiral (*Mercure*, année 1608, p. 294). Après lui, Biencourt fils eut le même titre.

(3) Lauzon, intendant pour la Nouvelle-France, à Richelieu. Paris, 2 décembre 1626 (Affaires Étrangères 781, *France* 38, fol. 119).

(4) Lauzon à Richelieu. Paris, 30 juin 1627 (Affaires Étrangères 795, *France* 52, fol. 178).

(5) Que Lauzon promit au duc de Ventadour, 29 juin 1627 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 264).

du Havre une place de refuge. Avec chacun d'eux, Richelieu entama des négociations. Georges de Brancas-Villars lui céda le gouvernement du Havre moyennant l'énorme somme de 345 000 livres, dont le cardinal paya la majeure partie et le Trésor le reste (1). Guy de Rieux de Sourdéac se défit également, moyennant 200 000 livres, de Brest (2), qui fut occupé par des détachements du régiment des Gardes (3). Le maréchal de Gondi de Retz fit remise de Belle-Isle contre un versement de 100 000 livres (4). Quant à Brouage et aux îles et ports d'alentour, Oléron, Ré, Arvert, Marennes, Mornac, Royan, Timoléon d'Épinay-Saint-Luc en abandonna galamment la lieutenance générale à la reine-mère, ce qui lui valut le bâton de maréchal et 50 000 écus (5) : la reine eut elle-même le cardinal pour lieutenant (6).

Ainsi s'évanouissaient les dernières prétentions de ceux qui comptaient trouver dans leur patrimoine de lucratifs droits d'amirauté (7). En veut-on quelques échantillons?

Le duc de Mantoue avait à Saint-Valéry-sur-Somme les bris et naufrages, la duchesse de Guise les droits d'amirauté à Ault; les gouverneurs de Rue et du Crotoy levaient

(1) Richelieu versa 345 000 livres, dont le roi lui remboursa 45 000. Note de Richelieu, 1[er] décembre 1626 (Affaires Étrangères 781, *France* 38, fol. 116). En outre, ses terres furent érigées en duché-pairie et Villars reçut la lieutenance générale de Normandie (*Lettres de Richelieu*, t. II, p. 282).

(2) *Mémoires du comte* DE SOUVIGNY, édit. de Contenson, t. I, p. 151.

(3) *La prise et possession de l'importante place et château de Brest en Bretagne*. Paris, 1626, in-8°.

(4) Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 212.

(5) Richelieu à Guron, 17 août 1626 (B. N., Nouv. acq. franç. 5131, fol. 82).

(6) Lettres patentes de Louis XIII pour la reine et pour le cardinal, Paris, 4 février 1627 (B. N., Dupuy 380, fol. 38, 40. — Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 204). — Quant au gouverneur de Boulogne-sur-Mer, un arrêt du Conseil, en date du 12 mars 1631, lui défendit de « s'entremettre d'aucune chose de la mer » (B. N., Moreau 1340, fol. 42).

(7) Richelieu à François de La Rochefoucauld : « Vous m'obligerez de vous opposer à tous ceux qui se prétendent admiraux patrimoniaux ». 2 juillet 1627 (*Lettres de Richelieu*, t. II, p. 489).

vingt sous par vaisseau; la duchesse de Mercœur possédait l'ancien droit de Bretagne, Vendôme l'ancrage à Saint-Gilles-sur-Vie; le marquis de Royan aux Sables-d'Olonne touchait une taxe pour l'entretien d'un phare qui n'était jamais allumé; le duc d'Elbeuf jouissait à la Rochelle d'un tant pour cent sur l'importation des drogueries et épiceries (1). Et je ne parle pas des droits de gravage, de balisage, de guet, ou autres usurpés par des seigneurs de tous genres (2), qui furent invités, tant par les côtes du Ponant (3) que par celles du Levant (4), à faire vérifier leurs titres dans le laps d'un mois : passé ce délai, ils ne seraient plus admis à troubler les officiers du grand maître dans l'exercice de leur juridiction.

De la féodalité maritime, Richelieu avait achevé de faire table rase. Maître absolu sur mer, il pouvait « brider la France ». Ses ennemis ne se faisaient point faute de lui imputer les plus criminelles ambitions, la plus basse cupidité. « Si c'est estre intéressé que d'avoir renoncé aux gages de l'amiraulté, qui valoient plus de quarante mil livres, répondait-il avec indignation, j'avoue que je le suis. Le roy m'a donné Le Havre : il ne vault pas un sol de revenu; M. le Président de Bellièvre dit en plein parlement que peu de personnes voudroient l'avoir acquis au prix que j'ay fait. Et je laisse à juger s'il y a intérest à se mettre mal avec tous les grands! J'ay conseillé au roy d'oster Brouage des mains

(1) Voyage et inspection maritime de M. d'Infreville, 1629 (E. Sue, *Correspondance et dépêches de H. d'Escoubleau de Sourdis,* t. III, p. 193, dans la collection des documents inédits).

(2) Les seigneurs de Talmont, Olonne, Chapelaines, chanoines de Luçon, abbés de Saint-Michel-en-Lherm et du Jard, dames de la Garnache et Saint-Benoît...

(3) Arrêt du Conseil du 13 décembre 1629 (B. N., Moreau 1340, fol. 40 v°). L'arrêt était conforme à une ordonnance du 12 février 1576 et à un arrêt du Parlement du 30 août 1377. « Nul gentilhomme ou seigneur ne peut se dire admiral en ses terres, ny usurper les droits d'amirauté » (Cleirac, *Us et coutumes de la mer* (1647), p. 541).

(4) Arrêt du Conseil du 28 août 1630 (B. N., Moreau 1340, fol. 40 v°).

de Saint-Luc, qui estoit au hasard de le perdre, pour le mettre en celles de la Reyne. La prise de La Rochelle, qui estoit une fin de ce changement, s'en est ensuivie (1) ». « Il faut pour un temps se laisser calomnier, passant outre. De la puissance de la mer, dépend l'abaissement d'Angleterre, d'Hollande, la ruine des Huguenots (2) ».

(1) « Advis donné au roy après la prise de La Rochelle pour le bien de ses affaires » par Richelieu, 13 janvier 1629 (*Lettres de Richelieu*, t. III, p. 285).

(2) Confession de l'écuyer contre Calori, avec réponse de Calori [Richelieu]. Décembre 1626 (*Ibidem*, t. VIII, p. 36).

COMMENT UNE MARINE SE RELÈVE

I

LA RÉORGANISATION DE LA MARINE

Plus d'amirautés autonomes, cette plaie de notre marine; plus d'incompétences patentées, ni d'indiscipline impunie! Près de chaque chef, — grand maître, commandant de flotte, capitaine de port, — des comités techniques qui l'éclairent, un officier qui contrôle ses dépenses, — secrétaire d'État, chef des conseils du roi en l'armée navale, intendant de marine. Et pour couronner l'édifice, la subordination de l'élément militaire au pouvoir civil. De là, l'administration centrale. En dehors de la maison du grand maître, gentilshommes, gardes, médecin et apothicaires, en dehors des six vieux capitaines et des pilotes qui l'assistent de leur expérience, tout un service est constitué pour l'expédition des affaires courantes : il comprend deux commis et un secrétaire général (1).

(1) Portés sur les états de la marine dès 1627 (Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 215. — Guerre, Arch. historiques 12, p. 95. — B. N., Nouv. acq. franç. 4967, fol. 1). — Cf., pour les états des années suivantes, B. N., Franç. 11319-11321. — E. Sue, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, t. III, p. 365 (Collection des documents inédits).

Il y avait, avant Richelieu, un secrétaire d'amirauté (1); la charge fut maintenue; et comme de multiples préoccupations absorbaient le grand maître, le secrétaire chargé de la signature pour les affaires de la marine accrut considérablement sa situation. Rien ne peut mieux en donner l'idée que ces instructions de Richelieu à Isaac Martin de Mauvoy (2) : « M. Martin ira à Bordeaux solliciter [l'enregistrement] des ecdits du roy, establir mes congés, voir les lieux où il faut establir des officiers de la marine, adviser par conférence les moyens d'oster les volleries de la marine et conférer avec M. le président de La Lanne de toutes les choses qu'ils jugeront importantes sur ce fait (3). »

Attaché à la personne de son chef, nommé et toujours révocable par lui (4), le secrétaire général de la marine se perpétua jusqu'à la fin de l'ancien régime, sans que ses attributions aient beaucoup varié (5). C'est de lui que relevaient les archives, ces malheureuses archives si délaissées alors, que l'amiral de Montmorency ne put, quoi qu'il eût promis, les transmettre à Richelieu (6). Martin de Mauvoy créa une façon d'archiviste, « le gardien de ses coffres, où estoient

(1) Le général des galères avait également un secrétaire pourvu par brevet. Voyez, à ce propos, la discussion qui s'éleva entre Desmarets et Talon, qui se prétendaient tous deux pourvus de la charge, l'un en 1644, l'autre en 1651 (B. N., Mélanges Colbert 110, fol. 401.)

(2) Sur lui, cf. A. Jal, *Dictionnaire critique*, p. 646.

(3) 16 novembre 1627 (*Lettres... de Richelieu*, t. II, p. 721). — Sur Martin de Mauvoy, cf. B. N., Franç. 5643, fol. 117.

(4) Richelieu releva Martin de ses fonctions, à cause de son grand âge et en pourvut Julius de Loynes. Rueil, 1[er] juillet 1637 (B. N., Nouv. acq. franç. 9490, fol. 16). — Confirmé par Anne d'Autriche, surintendante de la navigation, le 27 août 1646 (B. N., Franç. 17329, fol. 126), Julius de Loynes eut pour successeur Chappelain, révoqué par le grand maître de la navigation, César de Vendôme, et remplacé le 31 octobre 1658 par Louis Matharel (B. N., Franç. 17329, fol. 395).

(5) Mémoire sur le secrétaire général de la marine (B. N., Mélanges Colbert 62, fol. 501). — Auguste Dumas, *Le Conseil des Prises*, dans la *Nouvelle revue historique des droits* (1905), p. 367 : le secrétaire général de la marine.

(6) Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 174.

les principaux papiers de la charge, et les sceaux et blancs-signéz servant aux expéditions de la marine » (1). Nos archives navales étaient enfin sauvegardées.

Le secrétaire général faisait partie du conseil de la marine, institué, je l'ai dit, par Montmorency, mais réglementé par Richelieu. D'un caractère mixte, commission extraordinaire du conseil d'État et conseil privé du grand maître de la navigation, qui le consultait sur les affaires litigieuses, sur les passations de contrats, vacances des offices, perception des droits, traités des compagnies de commerce (2), le conseil de marine connaissait surtout des prises, bris et naufrages. Dans une réunion hebdomadaire, il examinait les procédures que les lieutenants généraux et juges d'amirauté lui envoyaient closes et scellées : il dressait un rapport, et le grand maître jugeait (3).

Le littoral était réparti en un certain nombre de districts administratifs qui avaient à leur tête des lieutenants généraux du grand maître (4), « des provéditeurs », comme il les appelait (5), véritables *missi dominici*, chargés de vérifier les congés de navigation, maintenir partout ses droits, pourvoir à la garde des côtes, en dresser l'hydrographie et tenir à jour l'inventaire de nos forces maritimes (6).

Il en était de la flotte comme de l'administration. Chef

(1) Ce gardien, Antoine Bérard, abusa de la confiance du secrétaire général pour trafiquer des congés de navigation et des passeports. Lettres de pardon de septembre 1640 (B. N., Franç. 4871, fol. 308).

(2) Auguste Dumas, *Ibid.*, p. 339; les grands maîtres de la navigation et le jugement des prises; et p. 659 : mémoire sur le conseil des prises fait pour Richelieu.

(3) Cleirac, *Us et coustumes de la mer*. Bourdeaux, 1647, in-4°, p. 450 : jurisdiction de la marine ou d'admirauté.

(4) Huit en 1627, cinq en 1632.

(5) Richelieu au commandeur de La Porte. 30 juin 1627 (B. N., Nouv. acq. franç. 5131, fol. 100).

(6) Cf., plus bas, les inspections de Nicolas Langlois en Normandie (1627), Le Roux d'Infreville dans le Ponant (1629), Séguiran en Provence (1633).

général des escadres et général des galères sont les délégués « du seigneur grand maître ». L'un par surcroît est son oncle, l'autre son neveu : si le commandeur Amador de La Porte (1) est de la carrière, s'il a conquis par ses caravanes de Malte un grade qu'il échangera plus tard pour la baillie de Morée et le grand prieuré de Champagne (2), le jeune François Vignerot du Pont-Courlay n'a d'autre titre au généralat des galères que la faveur du népotisme.

Quand le tout-puissant ministre ne tiendra plus par les liens du sang et de la reconnaissance les chefs suprêmes de la flotte, Harcourt ou Forbin, il les doublera de surveillants qualifiés « chefs des conseils du roi en l'armée navale », l'archevêque Henri de Sourdis pour la flotte du Ponant (3), l'évêque Gabriel de Beauvau pour celle du Levant. Car le commandant de la flotte a près de lui les mêmes officiers que le grand maître, un intendant, un comité de six vieux capitaines formant un cadre de réserve pour remplir les commandements vacants, enfin une douzaine de pilotes (4). De même, les capitaines des ports de guerre sont assistés de deux lieutenants, deux commissaires, un contrôleur, un écrivain, un garde-magasin et un greffier, qui forment le conseil (5). Près d'eux, des commissions techniques fonctionnent à titre temporaire : l'on ne met point de vaisseau en chantier sans l'avis préalable d'une demi-douzaine de capitaines et de deux charpentiers de marine (6). S'agit-il d'inspecter les travaux : commissaire général, major général et ingénieur y vont de concert, avec une délégation spéciale

(1) Frère de Suzanne de La Porte, mère du cardinal.

(2) Puis celui de France (Mathieu de Goussencourt, *Le martyrologe des chevaliers de Saint-Jean*, t. II, p. 303, 311).

(3) La nomination de Sourdis est du 12 avril 1636 (E. Sue, t. I, p. lxxvii).

(4) « L'armée navalle du Roy en Ponant est composée de... » (B. N., Franç. 3844, fol. 88).

(5) Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit. (1667), p. 70.

(6) Cf., plus bas, les règlements du commandeur de La Porte, élaborés par Mantin (p. 601).

du Grand maître (1). La préoccupation dominante du Grand maître, hanté des exploits de Soubise et Guiton, est de brider le commandement. En cas de jonction des escadres de Bretagne, de Normandie et de Guyenne, il n'y a point de commandant en chef : les chefs d'escadre arborent à tour de rôle, de semaine en semaine, le pavillon amiral (2).

A l'omnipotence elle-même du grand maître de la navigation, Richelieu assigne des limites, en soumettant à la signature d'autrui son budget. Le règlement du 11 mars 1626, qui répartit les services publics entre quatre ministères, attribue la marine du Levant au secrétaire d'État de la guerre et celle du Ponant à Nicolas Potier d'Ocquerre (3), qui émarge comme « ayant le département de la marine » . Potier eut pour successeur un tout jeune homme, Léon Bouthillier de Chavigny, une créature du cardinal, — et la médisance donnait à ce mot toute sa portée (4). Si Bouthillier de Chavigny se fit rabrouer par le cardinal pour sa mollesse aux affaires (5), le secrétaire d'État chargé de la marine du Levant et de la guerre ne voulut point courber la tête sous la main de fer du premier ministre. Invité à demeurer près de Richelieu durant le siège de la Rochelle, Charles Le Beauclerc s'y était « hautement refusé, soutenant que le roi et sa plume ne se devaient séparer, et qu'un secrétaire d'État ne s'en pouvait légitimement servir qu'en présence de Sa Majesté. Le cardinal prit

(1) *Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. VI, p. 640.

(2) B. N., Cinq-Cents Colbert 203, fol. 87. — *Mémoires de* Richelieu, t. III, p. 259.

(3) B. N., Franç. 4222, fol. 35. — Comte Hélion de Lucay, *Des origines du pouvoir ministériel en France : les secrétaires d'État depuis leur origine jusqu'à la mort de Louis XV*. Paris, 1881, in-8°, p. 587 et 39. — Sur Potier, cf. D'Avezac, *Annales de la marine* (1849), p. 60.

(4) *Lettres... de Richelieu*, t. IV, p. 329. — Potier émarge comme ministre de la marine dès le 1er janvier 1627 (B. N., Nouv. acq. franç. 4966, fol. 210).

(5) « Mémoire de l'establissement des secrétaires d'Estat » (B. N., Franç. 25136, fol. 210.)

ce refus pour un mépris : comme il était homme à ne pas avoir le démenti des choses qu'il entreprenait, il retint M. de Châteauneuf pour faire ce qui regardoit la guerre, et fit commander à M. Le Beauclerc de mettre entre les mains de Martin, secrétaire de la marine, le nombre de blanc-seings dont il crut avoir besoin » (1).

Que notre organisation maritime fût encore défectueuse, ce seul fait le met hors de doute. La grande maîtrise faisait double emploi avec le secrétariat d'État. Elle disparut en 1669, lorsque les marines du Levant et du Ponant se trouvèrent définitivement réunies entre les mains d'un seul secrétaire; et le ministre de la marine édifia sa fortune sur les ruines d'un office qu'il était censé contrôler (2). De même, en mer, la dualité ou l'alternance du commandement supérieur supprimait la responsabilité et paralysait toute action, avec cette circonstance aggravante que la science et la pratique nautiques allaient parfois en raison inverse de l'éminence des grades (3). Mais si l'édifice construit par le grand maître n'était point assez solide pour défier le temps, il nous mettait momentanément à l'abri des tourmentes de la guerre civile et de la guerre étrangère.

II

LA FLOTTE DU PONANT

La période des tâtonnements était close. Il n'était plus question pour l'État d'abdiquer ses devoirs, en laissant à

(1) FAUVELET DU TOC, *Histoire des secrétaires d'État.* Paris, 1668 : éloge de Le Beauclerc. — Comte HÉLION DE LUÇAY, p. 41, note 1.

(2) Auguste DUMAS, *Le Conseil des prises*, dans la *Nouvelle revue historique de droit* (1905), p. 348.

(3) E. SUE, t. I, p. LXXXIII. — Vicomte D'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 175, 177.

des Compagnies particulières la police de l'Océan. Il y avait en France quelque chose de changé, et Richelieu pouvait dire : « Ç'a esté jusqu'à présent une grande honte que le roy, l'aisné de tous les roys chrestiens, ayt esté, en ce qui est de la puissance de la mer, inférieur aux moindres princes de la chrestienté. Sa Majesté s'est résolue d'y mettre ordre, en se rendant aussy puissante sur mer comme elle l'est sur terre. Nos voysins pensoient avoir droit de nous vendre leurs denrées à leur mot. Maintenant, ces misères cesseront, Sa Majesté estant résolue d'entretenir trente bons vaisseaux de guerre (1) ». L'édit de 1627 éleva même à quarante-cinq vaisseaux de ligne, non compris les pataches et autres navires légers, l'effectif de la flotte (2). « La raison et l'expérience nous apprennent que les forces maritimes sont le plus court moïen de conserver la grandeur des Estatz : sans elles, la gloire du prince ne peut estre que médiocre, ny le repos des sujettz asseuré (3). » Et l'auteur de cette maxime, un de nos plus brillants officiers généraux, ajoutait que sur quinze batailles navales livrées depuis trois siècles, nous en avions gagné treize.

« Si Votre Majesté a toujours dans ses ports quarante bons vaisseaux bien outillés et bien équipés, écrivait plus tard Richelieu dans son *Testament politique*, elle en aura suffisamment pour se garantir de toute injure et se faire craindre dans toutes les mers. Comme les vaisseaux ronds sont nécessaires à cette fin dans la mer océane, les galères, vaisseaux légers, le sont dans la mer du Levant. Avec trente

(1) « Mémoire touchant la marine, envoyé à M. le Garde des Sceaux le 18 novembre 1626 » par Richelieu (Affaires Étrangères 781, *France* 38, fol. 111. — *Lettres de Richelieu*, t. II, p. 290).

(2) B. N., Cinq-Cents Colbert 203, fol. 87.

(3) « Mémoires donnéz par le bailly de Fourbin [Forbin], lieutenant général des gallères de France, touchant les forces maritimes qui seroient nécessaires sur les mers de ce royaume et particulièrement sur la Méditerranée » (B. N., Dupuy 569, fol. 193).

galères (1), Votre Majesté ne balancera pas seulement la puissance d'Espagne, qui peut, par l'assistance de ses alliés, en mettre cinquante en corps; mais elle les surmontera par la raison de l'union qui redouble la puissance des forces qu'elle joint. Vos galères seront toujours en état de s'opposer à la jonction de celles d'Espagne, tellement séparées par la situation de ce royaume qu'elles ne peuvent s'assembler sans passer à la vue des ports de Provence.

« Votre force navale ne tiendra pas seulement l'Espagne en bride, mais elle fera que le grand Seigneur et ses sujets, qui ne mesurent la puissance des rois éloignés que par celle qu'ils ont à la mer, seront plus soigneux d'entretenir le traité fait avec eux. La dépense, pour grande qu'elle soit, doit être estimée petite en comparaison des avantages que nous en recevrons. On pourra la soutenir avec 2 500 000 francs (2). »

Les dépenses normales furent en réalité un peu plus élevées. Le budget de la marine oscilla entre un million et demi et quatre millions et demi de livres, maximum atteint en 1628 et 1642, lors du siège de La Rochelle (3) et dans le feu de la guerre de Trente ans (4). La France réalisait néanmoins plus d'économie à se mettre dans ses meubles qu'à loger en meublé et à emprunter perpétuellement des

(1) Trente galères et dix vaisseaux, tel était l'effectif demandé par Forbin pour le Levant.

(2) Richelieu, *Testament politique*. Amsterdam, 1688, in-12, IIe part., chap. IX, sect. 5.

(3) 4 635 000 livres en 1628, d'après les comptes de l'Épargne. Mais les dépenses réelles furent du double, 8 225 000 livres pour le Ponant, 900 000 pour le Levant (Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 449).

(4) Le vicomte d'Avenel a dressé le tableau des budgets de la marine sous Richelieu d'après les comptes rendus de Mallet, les minimum furent atteints en 1626 (1 478 000 livres) et 1634 (1 439 000 livres). La moyenne avoisinait trois millions : soit en 1627 (2 762 000 livres), 1629 (2 572 000 livres), 1635 (3 012 000 livres), etc.

vaisseaux à ses voisins (1), à la condition toutefois de ne tolérer aucun coulage. Aussi au Havre, Richelieu dépêchait-il Sourdis pour s'assurer qu'il n'y avait point de « grivelée » dans les marchés de la marine (2). A Brest, commissaire général et chef d'escadre accusés de collusion avec le Sicilien Camerone, maître des équipages de la flotte, qui aurait partagé avec eux les revenants bons des frais d'entretien, n'échappèrent pas à une enquête sévère : le commandeur Des Gouttes lui-même n'en fut pas exempt (3). Et pour éviter toute fraude, pour permettre de vérifier si les ordonnancements n'étaient pas revêtus de fausses signatures, les trois commissaires généraux Charpentier, Le Roux et Céberet furent invités à déposer des « copies certifiées et signées de leurs seings manuels » (4). Tous les marchés se feraient en présence du chef d'escadre, qui chaque samedi tiendrait bureau de comptabilité. Trois registres, le livre de la consommation, le livre du Roy où seraient consignés les besoins de l'escadre, et le livre des provisions en magasin, permettraient un efficace contrôle (5).

Pour alimenter le budget de la marine, Richelieu recourut à une foule d'expédients : création de charges nouvelles comme celle de contrôleurs des mines (6), taxe sur le sucre, impôt de 30 sols la livre sur le pétun, sur des habitudes de tabagie fort préjudiciables pour la santé (7), vente des biens confisqués sur les Anglais (8) ; il fut même question d'aliéner

(1) Vicomte d'Avenel, t. III, p. 186.

(2) 1632 (*Lettres de Richelieu*, t. IV, p. 264).

(3) Enquête prescrite le 28 avril 1634 par Richelieu (Affaires Étrangères 812, *France* 70, fol. 371).

(4) Déclaration du 10 mars 1634 (Arch. nat., AD VII, carton 3).

(5) Cf. plus loin la réglementation de Mantin (p. 601).

(6) Février 1626 (Isambert et Taillandier, *Recueil général des anciennes lois françaises*. Paris, 1829, t. XVI, p. 191).

(7) 17 novembre 1629 (*Lettres de Richelieu*, t. II, p. 166).

(8) A Saint-Malo, le produit de cette vente atteignait 30 000 livres. 1627 (*Ibid.*, t. II, p. 670).

les rentes du domaine dans une province où le roi n'avait que le droit de souveraineté (1).

Dès son entrée en fonctions, Richelieu, avec sa promptitude habituelle, avait passé du projet à l'exécution, en mettant toute une flotte en chantier. Les Normands lui proposèrent un tour de force : livrer pour 1 800 000 livres quatre escadres homogènes de vingt-cinq bâtiments chacune; la gratuité des matériaux pris dans les forêts domaniales du Cotentin, le bas prix de la main-d'œuvre au port de La Hougue, l'abondance du chanvre dans le voisinage eussent abaissé à ce chiffre dérisoire le coût de cent navires (2), alors qu'un autre devis évaluait au double (3) le prix de trente vaisseaux seulement et de trente pataches.

De fait, il fallut, d'entrée de jeu, débourser pour nos constructions navales trois millions, que deux autres ne tardèrent point à rejoindre (4). D'urgence, furent achetés les quatre vaisseaux de la Milice Chrétienne, dont les multiples avatars prirent fin; et le vieux routier des mers de l'Inde, Charles Jonchée Des Tourelles, y joignit les quatre plus forts bâtiments de Saint-Malo (5). Par mesure d'économie, on employa les magnifiques futaies royales de Rhuys,

(1) B. N., Franç. 4870, fol. 154.

(2) Chaque escadre eût compris un vaisseau amiral de 500 tonneaux, cinq de 400 tonneaux, autant de 300, de 200 et de 100 tonneaux, et quatre pataches (B. N., Franç. 4870, fol. 156).

(3) 3 360 000 livres. Les soixante navires auraient eu 1 080 pièces de fonte *(Ibid.*, fol. 154).

(4) « Au trésorier général de la marine de Ponant, pour achatz de vaisseaux, construction de 30 vaisseaux au Havre de Grace, achat de 4 grandz vaisseaux de M. de Nevers... 3 033 245 livres. — A luy pour l'achapt de vaisseaux, etc... 2 263 878 livres. » (Extrait des comptes de l'Épargne (1626-1631) : Affaires Étrangères 797, *France* 35, fol. 232, 240.)

(5) *Le Saint-Pol*, *le Henry*, *le Grand Saint-Étienne* et *le Saint-Michel*, 300 tonneaux environ chacun, 18 à 22 canons et 8 à 12 pierriers, furent achetés 14 000, 12 000, 10 000 et 10 000 livres. Jonchée Des Tourelles à Richelieu, Saint-Malo, 1er avril 1627 (Affaires Étrangères 1503, *Bretagne*, fol. 285).

Quimperlé, Gouello (1) à construire de nombreux navires à Concarneau, Brest, Port-Louis, Auray, La Roche-Bernard, Couéron et Migron sur la Loire (2), sous la haute direction du fameux navigateur Augustin de Beaulieu.

Mais la Bretagne, qui devait primitivement fournir à elle seule la majeure partie de la flotte, ne fut point égoïste : partageant la commande avec la Normandie et la Guyenne, elle se contenta de dix-huit vaisseaux de ligne. Six autres furent commandés aux chantiers bordelais au prix fait de 180 000 livres (3), dont l'adjudicataire, Pierre Guassie, dut reverser une partie (4) pour avoir laissé brûler la moitié de l'escadre avant le lancement définitif.

Aux Normands, revint la confection d'une vingtaine de *dragons* et d'*hirondelles,* en plus de quelques vaisseaux (5). Le commandeur Amador de la Porte, au Havre, et le capitaine Jacques Dumé (6), à Dieppe, présidaient à l'exécution de ces légers garde-côtes conçus par Isaac de Razilly (7). Très forts d'artillerie et d'équipage, seize canons et cent vingt

(1) Le grand maître des eaux et forêts de Bretagne à Richelieu. Nantes, 13 avril 1627 (*Ibid.*, fol. 293).

(2) Le Roux d'Infreville trouva dans ces différents ports dix-huit vaisseaux en chantier : à Brest, 8 ; à Concarneau, 3 ; à Auray, 4 ; à La Roche-Bernard, 1 ; à Migron, 1 de 1 700 tonneaux ; à Couéron, 2 (E. Sue, *Correspondance de Sourdis,* t. III, p. 204).

(3) Ratification par le Conseil d'État du contrat passé par Richelieu. 24 janvier 1629 (Affaires Étrangères 793, *France* 50, fol. 21). — Trois des vaisseaux jaugeaient 500 tonneaux, trois autres 450 : il y avait de plus une patache de 80 tonneaux (1628) (J. Bruce, *Calendar of State papers. Domestic Series, Charles I* (1631), n° 84).

(4) 25 août 1635 (E. Sue, t. III, p. 363).

(5) Quatre dragons à Dieppe ; 2 vaisseaux et 2 hirondelles à Fécamp ; 5 dragons à 12 500 livres pièce, 1 galiote, 6 pataches et 1 hirondelle au Havre ; 4 vaisseaux à Honfleur : soit en tout 25 bâtiments (Inspection de Le Roux d'Infreville (1629) : E. Sue, t. III, p. 176).

(6) Collection de lettres et documents relatifs aux Dumé d'Aplemont, aux archives du Havre (Borély, *Histoire du Havre*, t. II, p. 362).

(7) « Le marché des 5 galiotes [dragons] de Dieppe est passé. Vous m'avez promis que dans la Saint-Jean, il y en auroit douze faites en Normandie. » Richelieu à Razilly, 10 décembre 1626 *(Lettres de Richelieu,* t. II, p. 304.)

hommes, les dragons aux noms caractéristiques, *Aigle, Griffon*, *Cerf-Volant*..., n'avaient guère plus de 200 tonneaux et poursuivaient les pirates jusque dans les moindres anfractuosités des côtes; des hirondelles, aux noms presque similaires, *Phénix*, *Faucon*, *Émérillon*, *Épervier*... (1), voltigeaient devant eux à rames et à voiles pour éclairer leur route. Dans chaque district maritime, Normandie, Bretagne et Guyenne, un dragon (2) croisait toute l'année, flanqué d'une hirondelle. En cas de jonction des garde-côtes, le commandement appartenait à celui qui se trouvait dans son département et qui pouvait alors arborer le pavillon au grand mât. En toutes autres circonstances, le dragon n'avait droit qu'à la girouette et au pavillon de poupe (3).

Au contraire des garde-côtes de fabrication bien française, il était spécifié, pour tous nos vaisseaux de ligne, qu'ils seraient à la mode de Hollande : tels, les navires achetés à Saint-Malo, « navires de grand parade » à double batterie (4); tels, les vaisseaux construits « à la dunkerquoise » dans la presqu'île de Rhuys (5). Et je ne parle pas des escadres qui furent commandées tout entières aux chantiers des Pays-Bas en 1626 (6) et en 1638 (7), alors que déjà les galions des ducs de Nevers, de Guise et de Mont-

(1) Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 67.

(2) « Trois vaisseaux dragons gardecostes, sur chacun desquels il y aura ung cappitaine, ung lieutenant et ung enseigne, 26 officiers et 89 soldats matelots, et trois pattaches à voiles et rame qui serviront à chacun d'iceux. — Achapt de trois yrondelles ou pattaches au pays de Hollande. » 1632 (B. N., Franç. 11319, fol. 7 v°, 8).

(3) « Ordre que tiendront les gardecostes durant les dix mois restans de la présente année 1633 » (B. N., Franç. 6408, fol. 375).

(4) Jonchée Des Tourelles à Richelieu. Saint-Malo, 12 août 1627 (Affaires Étrangères 787, *France* 43, fol. 43). Autre lettre du 1er avril déjà citée.

(5) 1627 (Affaires Étrangères 1503, *Bretagne*, fol. 304).

(6) Voir ses avatars ci-dessus (p. 525).

(7) *La Vierge* et *le Cardinal*, de 600 tonneaux et 245 hommes d'équipage, *le Triomphe* et *la Victoire*, de 500 tonneaux et 205 hommes, *le Triton* et *le Faucon*, de 400 tonneaux et 155 hommes (B. N., Franç. 6409, fol. 313).

morency venaient de là, que l'Ordre de Malte lui-même s'adressait aux constructeurs d'Amsterdam pour avoir son galion (1). C'est à des charpentiers flamands ou hollandais que fut dévolu le soin d'établir un chantier de constructions navales à Indret et de contrôler les travaux faits au Havre et à Brest (2) ; un commissaire allait quérir à Dunkerque un charpentier assez expert pour donner un avis sur le corps du *Saint-Elme,* cependant que notre escadre de Guyenne avait recours, par exception, à « un maître charpentier des meilleurs » qu'on put trouver de l'autre côté du détroit (3).

L'engouement pour les Hollandais s'étendait à toutes les branches de la stratégie : on bâtissait « des forts à la hollandoise » (4). « Dès qu'un homme avait porté les armes en Hollande, on l'écoutait comme un oracle ; et tel passait pour grand capitaine qui depuis n'eût pas été digne de commander une compagnie (5). » Avant de hisser son pavillon amiral sur l'escadre du duc de Nevers, le marquis de Rouillac allait perfectionner ses connaissances maritimes dans les Pays-Bas, car on ne peut, disait-il, apprendre « en lieu du monde si bien que là » (6). Notre vaisseau amiral, pour tout dire, *le Saint-Louis,* le vaisseau du Roi, venait de Hollande (7).

(1) Le galion coûta 60 000 écus : c'est le galion que commandait Castellane de Montmeillan. 1618 (Abbé DE VERTOT, *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean*, 4e édit., t. V, p. 172).

(2) Contrat passé à Amsterdam pour faire venir deux charpentiers hollandais. 12 juin 1639 (B. N., Franç. 6408, fol. 503).

(3) Comptes de la marine du Ponant. 1633 et 1634 (B. N., Franç. 11320, fol. 56 v°, 64 v°, 72, 98 v°. — Franç. 11321, fol. 86, 90 v°).

(4) « Mémoires de M. DE VIGNOLLES touchant les affaires de Guyenne de 1621 et 1622 : » B. N., Franç. 18751, fol. 20.

(5) MONGLAT, *Mémoires,* p. 41. — Vicomte D'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue,* t. III, p. 91.

(6) Rouillac au duc de Nevers. Port-Louis, 14 août 1624 (B. N., Franç. 3347, fol. 136).

(7) Voir ci-dessus (p. 525) les difficultés qu'on éprouva pour l'amener. « L'Inventaire du vaisseau du Roi *le Saint-Louis,* de 1 000 à 1 100 tonneaux, » existe à la Guerre, Archives historiques 12, p. 94 : copie

Or, ce bâtiment, l'un des plus beaux que nos mers eussent porté, ne parut qu'une patache à côté de *la Couronne*, sortie en 1638 des chantiers de La Roche-Bernard. D'un seul coup, le maître charpentier Charles Morieu, de Dieppe, avait réussi à faire le plus grand et le plus agile de tous les vaisseaux de guerre : c'était à bord de *la Couronne* une procession continuelle d'Anglais et de Hollandais, « et je ne sçay personne en l'esprit duquel elle n'ait jetté de l'estonnement, fors Madame la duchesse de Rohan » : pour tout compliment, elle lâcha froidement ces mots : « J'eusse creu que les deux forests de Monsieur de Rohan eussent esté plus grandes » (1).

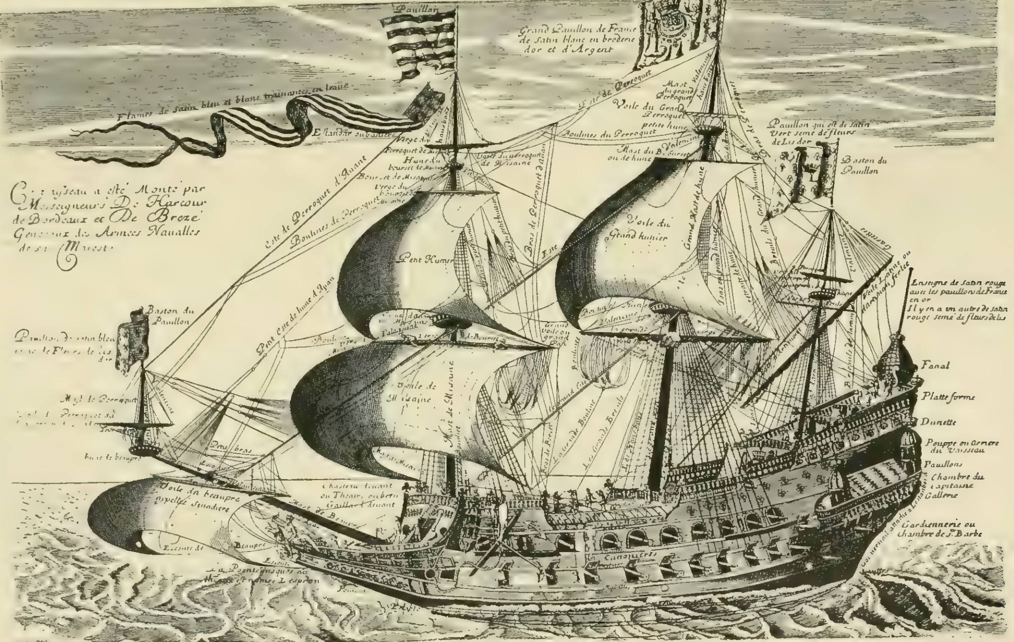
Aussi longue qu'une basilique et plus large que les galeries du Louvre, *la Couronne* avait deux cents pieds depuis le bâton de pavillon jusqu'à l'Hercule de l'éperon, quarante-six pieds au maître bau (2), soixante-quinze pieds de creux, de la dunette au talon de la quille, tandis que le grand mât avec ses mâts de hune et de perroquet portait à deux cent seize pieds de hauteur le pavillon de France (3), magnifique étendard de soie du coût de quatorze mille écus. Dans les jeux des voiles, il n'entrait pas moins de six mille aulnes de toile : et ce n'était point trop pour mouvoir cette

dans B. N., Nouv. acq. franç. 4967, fol. 9. C'est le vaisseau dont on trouve la gravure dans la 2e édit. du P. FOURNIER, *Hydrographie,* p. 109, et ci-contre.

(1) Le P. FOURNIER, *Hydrographie,* édit. de 1667, p. 44. C'est d'après ce texte que l'amiral Paris a reconstitué ce vaisseau et en a fait exécuter un modèle pour le musée de Marine. — Le « Devis du vaisseau du Roy nommé *la Couronne*, » signé du commissaire Paul de Gorris, existe encore (B. N., Franç. 6408, fol. 469.)

(2) Or, les vaisseaux de ligne à double batterie qu'on projetait de construire en Hollande, n'avaient pas plus de cent pieds de long, trente-deux de large et treize de tirant d'eau (B. N., Franç. 4724, fol. 16).

(3) Ce pavillon était blanc, celui de poupe était en damas rouge fleurdelisé; à la misaine et au beaupré, flottaient deux flammes de taffetas bleu, de telle sorte que nos trois couleurs étaient déjà celles de la marine (Inventaire du vaisseau du Roy *le Saint-Louis* : Guerre, Arch. historiques 12, p. 94).



LE *SAINT-LOUIS*, VAISSEAU AMIRAL DE LOUIS XIII (1627).

(Gravure dans le P. Fournier, *Hydrographie*, éd. de 1667, p. 10.)

lourde masse du poids de quatre millions de livres, qui pouvait en porter autant. Solidement lié et renforcé au point d'atteindre six pieds d'épaisseur, le bordage n'était point affaibli par la multiplication des sabords. Au lieu que son jumeau britannique, le *Sovereign of the seas,* avait cent deux canons malgré un tonnage un peu plus faible (1), *la Couronne* n'était percée que pour soixante-douze pièces de fonte, à onze pieds les unes des autres. De plus, huit pièces tiraient en chasse, au-dessus de la fosse-aux-lions, et huit autres en retraite, au-dessus de la soute aux munitions. Du château d'avant au grand mât, courait un pont de caillebotis.

La poupe était une merveille d'agencement. La chambre de parade du capitaine, de trente pieds sur vingt-six, donnait sur une belle galerie couverte où cent personnes tenaient à l'aise. Deux cabinets la bordaient par derrière, et deux chambres par devant pour les hôtes et les chirurgiens. Entre ces dernières, des rangées de niches « ou armoires à quatre » formaient l'habitacle des boussoles, horloges et autres instruments de navigation. La dunette, à l'étage au-dessus, contenait les chambres des officiers, capitaine d'infanterie, lieutenant de vaisseau, enseigne, aumônier, maître d'équipage. Au dernier étage, sous la plate-forme du pavillon où brillaient trois fanaux de cuivre, les quarante officiers mariniers avaient chacun leur cabine dans le saint-aubinet. Cuirassées de fer-blanc et carrelées, les cuisines étaient à fond de cale, à proximité de deux fours et de troupeaux de moutons, de dindons et de tortues, qui venaient varier l'ordinaire. Pour sortir cette lourde masse de la Seudre et la mener à Brest, il fallut employer pen-

(1) *Le Sovereign*, le premier trois-ponts, prit la mer en octobre 1638. Il avait 1 800 tonneaux, 102 canons, 600 hommes (Julian S. Corbett, *England in the Mediterranean,* t. I, p. 180. — B. N., Franç. 15950, fol. 68).

dant des semaines vingt barques à baliser (1) les couraux d'Oléron.

La Couronne, qu'on avait mis une dizaine d'années à construire, compléta le programme élaboré par Richelieu (2). Toujours soucieuse de sa sécurité, l'Angleterre constatait avec effroi que nous allions disposer de quarante et un vaisseaux de guerre (3). Encore avions-nous abandonné l'idée de leur affecter comme avisos une trentaine de ces tartanes légères qui faisaient la réputation de Martigues (4). Et voici comment furent réparties, en 1635, nos forces navales du Ponant (5), qui se composaient de trente-cinq vaisseaux de ligne, douze navires de soutien, trois frégates et six brûlots, avec un millier de canons et cinq mille cinq cents hommes d'équipage.

Il y aurait trois divisions homogènes de dix vaisseaux chacune : Les navires de 500 tonneaux et trente-deux pièces de fonte encadreraient *le Saint-Louis* dans la ligne de bataille et auraient comme lui des flûtes de soutien chargées de deux compagnies d'infanterie : l'équipage serait affecté par tiers au canon, à la manœuvre et à l'abordage. Les

(1) Quittance de son capitaine Claude de Launay-Razilly, chef d'escadre de Guyenne. Brest, 25 octobre 1638 (Dépôt des cartes et plans de la marine, Bibl. ms. 87[A], t. IV.)

(2) Un « estat de la despence de 40 vaisseaux entretenus en la mer Océane » pour 1630 comprend : 4 vaisseaux de 1200 tonneaux, autant de 1 000, autant de 800, 10 de 500, autant de 400 et 8 pataches de 200 (Affaires Étrangères 797, *France* 75, fol. 181).

(3) La liste que Charles I[er] se fit adresser en 1631, portait : à Brest, 16 vaisseaux, dont 12 de 500 à 900 tonneaux; à Bordeaux, 8, dont 6 de 450 et 500 tonneaux; à Blaye, 3, dont un de fort tonnage; à Brouage, 6 moyens; à Saint-Malo, 3; à la mer, 3; en construction, 2. Les moindres étaient de 200 tonneaux et 18 canons : douze vaisseaux étaient de construction hollandaise (M. Oppenheim, *A history of the administration of the royal Navy and of merchant shipping in relation to the Navy*. London, 1896, in-8°, t. I, p. 265).

(4) 1630 (Affaires Étrangères 797, *France* 75, fol. 172).

(5) Auparavant, l'édit du 29 mars 1631 avait déterminé leurs conditions d'existence sur le pied de paix.

vaisseaux de 300 tonneaux et vingt-quatre pièces escorteraient les brûlots; les navires éclaireurs, les dragons, maintiendraient le contact avec l'adversaire, en donnant au gros de la flotte le temps d'arriver. Des pataches d'avis, en flanqueurs sur les ailes, des frégates porteuses d'ordres, deux transports chargés d'un parc de siège, telle était la composition de notre flotte du Ponant (1).

Placée sous les ordres du commandeur de La Porte, chef général des escadres, elle avait pour état-major les chefs d'escadre de Normandie, Bretagne et Guyenne et un quatrième chef sans affectation spéciale (2), mais plus tard envoyé en Provence, quarante capitaines en premier, autant de capitaines en second (3). Et je ne parle point des officiers entretenus, commissaires, charpentiers de marine, écrivains, etc. En outre, l'État astreignait à un recensement annuel les capitaines, maîtres et pilotes en état de servir (4), sans pourtant descendre jusqu'aux simples matelots, qu'on se contentait de soumettre en temps de guerre au système de *la presse* : aucun vaisseau ne pouvait sortir que les équipages de la flotte royale ne fussent au complet (5).

Dans le recrutement des officiers, Richelieu pratiquait un large éclectisme, témoin ces instructions données au commandeur de La Porte : « Je désire plustost de gros mariniers vaillans, nourris dans l'eau de la mer et la bouteille, que des chevaliers frisés; car ces gens-là servent mieux le

(1) « L'armée navalle du Roy en Ponant est composée de ... » B. N., Franç. 3844, fol. 88. — Borély, *Histoire du Havre*, t. II, p. 372, 590.

(2) Isaac de Razilly était chef d'escadre de Bretagne, comme Théodore de Mantin l'était de Guyenne et Rhodes de Normandie. Le commandeur Des Gouttes, jusqu'à 1634, resta sans commandement à la mer.

(3) Les uns à 1 500 livres, les autres à 400.

(4) Suivant une ordonnance rendue, dès le 17 août 1624, par l'amiral de Montmorency.

(5) Ordonnances royales des 2 juin 1640, 23 décembre 1641, 13 janvier 1643 (B. N., Moreau 1340, fol. 48, 50 v°).

Roy (1). » En dehors des nombreux chevaliers de Malte qu'il appelle au commandement des vaisseaux royaux (2), il fait donc « recherche très curieuse des plus rares hommes de marine, François de nation ou estrangers, » en leur offrant de gros appointements : tel, le capitaine Giron, de Dunkerque, « homme de fortune, déterminé dans la piraterie (3), » qu'il maria en Normandie à une dame de qualité. D'Espagne, de Hollande, d'Angleterre, de Suède, les capitaines Féraut, Forant, Abraham Duquesne, — j'en passe, — reviennent, les braves gens, « avec desplaisir d'avoir si longtemps erré et avec un désir extrême de servir utilement le Roy le reste de leur vie, louant Dieu qu'après une si longue nonchalance de la navigation, » la France se fût enfin reprise (4).

Parmi nos officiers, pas d'esprit de caste, pas d'ostracisme religieux. Les rudes marins de La Rochelle que l'on a eu tant de peine à dompter, Guiton, Forant, Treillebois, Vidaut, reçoivent des commandements dans la flotte royale, où ils deviennent les frères d'armes de leurs adversaires d'antan. Est-il plus magnifique éloge de l'unité morale que Richelieu a su rendre à la nation! Non plus que pour le matériel, il ne veut pas que pour le recrutement du personnel, nous soyons les tributaires d'autrui. Seize jeunes gens, — nos aspirants de marine, — se formeront dans une école d'hydrographie à leur future carrière. Comme manuels d'ins-

(1) Richelieu au commandeur de La Porte, 30 juin 1627 (B. N., Nouv. acq. franç. 5131, fol. 100).

(2) Qu'on se reporte aux chapitres précédents, et l'on verra combien de capitaines notre marine dut à l'Ordre de Malte : Razilly, Rhodes, Miraumont, Valençay, Des Gouttes, etc., etc.

(3) « Mémorial à M. le président Roze » ou Roose (Arch. du royaume de Belgique, papiers de Roose, n° 74, copie dans B. N., Nouv. acq. franç. 4967, fol. 106).

(4) Long mémoire de Férau ou Féraut à Richelieu. Féraut avait passé 14 ans, « les meilleures années de son aage, au service du Roy d'Espagne et d'autres princes estrangers » (B. N., Franç. 17308, fol. 21).

truction, ils n'ont que l'embarras du choix et peuvent consulter soit le *Traité* de Champlain (1), soit l'*Hydrographie* du P. Fournier (2), soit le *Traicté de géodographie* de G. Le Vasseur (3)... Mais comment faire le point, tant qu'on n'a point « trouvé le secret des longitudes, si curieusement, mais en vain cherché de tous (4). » Par là, pèchera l'éducation des marins, officiers et pilotes hauturiers; car les pilotes aussi passent un examen devant le chef d'escadre; et quand ils ont prouvé leur science des instruments de navigation et des routiers hollandais (5), ils ont le droit d'arborer comme insigne à leur col les armes cardinalices pendues à un ruban incarnat.

« Capitaines, officiers, gentilshommes, matelots et soldats ne rendront jamais navire aux ennemis, tant qu'ils auront une goutte de sang sur eux » : telle est la belle formule, devenue de tradition dans notre marine, que le commandeur de La Porte inscrivit en tête de ses règlements. Il avait demandé à l'un de ses officiers généraux, au chef d'escadre de Guyenne Théodore de Mantin, de rédiger le bréviaire du marin : et c'est ce bréviaire, mûrement examiné en conseil à Brouage, qui avait été dressé en forme de règlement (6).

(1) S. de Champlain, *Traité de la marine et d'un bon marinier*. 1632.

(2) Le P. Fournier, *Hydrographie*. Paris, 1643, in-fol.

(3) Guillaume Le Vasseur, de Dieppe, Traicté de la Géodographie ou art de naviguer, pour Antoine de Lamare de Chènevarin, rouennais (B. N., Franç. 19112).

(4) Richelieu convoqua une assemblée à l'Arsenal pour entendre un professeur de mathématiques, du nom de Morin, qui prétendait avoir découvert ce secret. Mais ce fut une déception (*Lettres... de Richelieu*, t. II, p. 574). Une déclaration royale du 1er juillet 1634 obligea nos cartographes à adopter comme méridien celui de l'île de Fer (20° 14′ 11″ à l'ouest de Paris) : au delà, il était permis d'attaquer Espagnols et Portugais (F. Duro, *Armada española*, t. IV, p. 146.)

(5) « Mémoire particulier de l'ordre à observer pour l'instruction ou congnoissance de la capacité des pilottes » (B. N., Franç. 18781, fol. 242).

(6) « Ordres et règlements qui doivent estre gardéz dans les vaisseaux françois, reveuz et approuvéz par M. le commandeur de La Porte, grand

Comme la force d'une marine ne réside que dans la discipline, toute une gamme de punitions était à la disposition des commandants : la mise aux fers, le chat à neuf queues et la cale sèche pour les retardataires, les braillards et les fumeurs qui pétunaient après le coucher du soleil; la main clouée au mât, pour qui tirait son couteau; si le geste était suivi d'effet, d'une blessure mortelle, le meurtrier était jeté à la mer lié avec le cadavre. Quant aux capitaines, ils passaient en conseil de guerre après un emprisonnement préalable, s'ils perdaient leur bâtiment (1). Les récompenses, graduées comme les châtiments, stimulaient les matelots à monter les premiers à l'abordage, à enlever le pavillon ennemi, etc.

Et Mantin, d'un style lapidaire, caractérisait les devoirs de chacun : « que les capitaines sachent les fonctions de tous les officiers beaucoup mieux qu'eux ». Le maître d'équipage « doit si bien discipliner les matelots, qu'en les regardant, ilz sachent ce qu'il a dans la pensée. » Aux *esquimans* de la proue « de jetter le grappin sur le navire ennemy ». Que les quartiers-maîtres « prennent garde que le mathelot ne mange le sable » de l'ampoulette, pour abréger son quart. « Alliages et alignemens, justesse et netteté de l'âme », le maître canonnier doit tout connaître de ses pièces; car « le canon est la principalle force du navire ». Des billets affichés aux sabords porteront, pour chaque pièce, les noms de ses six servants. Comme on tire alternativement de chaque flanc, la même équipe servira pour les deux bords. L'écrivain, au fur et à mesure de la distribution

prieur de Champagne, » à la suite du rapport de Mantin. 1642 (B. N., Franç. 6408, fol. 408-fol. 420, original signé et annoté par le commandeur; Franç. 16735, fol. 225; Franç. 3744, fol. 1. — Marine, Bibl., ms. 1, fol. 1. — Le P. FOURNIER, *Hydrographie*, 2e édit., p. 311. — E. SUE, t. III, p. 321).

(1) Richelieu à Condé, prescrivant la mise en jugement du capitaine Féraut. 1641 (*Lettres...*, t. VII, p. 289).

des vivres, pointera les noms des hommes de corvée inscrits sur une planchette percée, dont il remplira successivement les trous : il lira chaque soir le règlement à l'équipage assemblé pour la prière. Quant au chef d'escadre, que de qualités requiert sa charge! L'expérience de la guerre, du jugement, des connaissances techniques en fait de constructions et de manœuvres navales. Et Mantin proposait, pour le soulager de sa tâche écrasante, de confier la tenue du journal de bord à un aide-de-camp porteur d'ordres, le *fiscal* de la marine hollandaise. Il ajoutait cette courte leçon de stratégie : si vous êtes à vau-le-vent de votre adversaire, déployez l'avant-garde et le corps de bataille sur un aussi grand front que lui, pendant que votre troisième division le doublera pour le mettre entre deux feux.

Voulez-vous assister à un branle-bas de combat, à la mise en pratique des règlemens du grand-maître? Rien de plus facile. Grâce à l'aide-mémoire du sergent de bataille, on croit encore retentir les ordres des capitaines.

« Çà, mes chers enfans, ne nous troublons point! Que personne ne parle. Soldats, alumez vos mèches par les deux bouts; couchez-vous sur le tillac. — Enseigne, qu'on descende ces piques; faites-les arrenger avant et derrière sur le tillac, le fer bien graissé. — Capitaine d'armes, distribuez les charges remplies. — Messieurs les volontaires, prenez garde que ces soldats cachent bien leurs mesches et qu'ils ne les appuyent sur les manœuvres, ny sur les bois, crainte de feu. — Maîtres de chaloupes, avec vos coutelas, piques et mousquets, à l'arrière! observez la manœuvre de l'admiral, ayez l'œil sur son feu. — Gouverneur, escoutez bien ce que vous diront les pilotes. — Maistres et contremaistres, faites passer la parolle et exécuter les commandemens, le tout sans bruit. — Charpentiers calfadeurs, les tapons, les plaques sont-elles en estat? Tout est paré, respondent ces ouvriers, sangléz comme mulets. — Ça, canon-

niers mes amis, vos canons hors les saborts! Garçons, advisez de bien servir les gargouches. Ces coffres bas! Les cabannes tout à fond de calle! Semez du sel, crainte de glisser. — Boutefeux, vos mesches aluméz! — Officiers, vous scavez vostre debvoir. Vous, lieutenans, aurez le soing de la manœuvre d'entre les deux ponts; et vous, enseigne de bord, soyez sur le tillac : les pièces de dessus sont petites; ne les faites tirer que de prèz. »

Et la prière dite, pendant que le pilote fait le quart, le capitaine donne la bénédiction à l'équipage, demande tout bas au chirurgien qui vient de monter, s'il a transformé la cuisine en ambulance; et, au cri trois fois répété de « Vive le Roy! » le combat s'engage (1).

III

LA FLOTTE DU LEVANT

Pour réformer notre marine du Ponant, Mantin avait fait de larges emprunts, — et il ne s'en cachait pas, — aux règlements maritimes de « Messieurs les Estats » des Pays-Bas. Dans le Levant, Richelieu prit comme modèle la marine de la Religion et chargea le chevalier Des Roches d'aller à Malte procéder à une minutieuse enquête : coût d'une galère, vocabulaire des commandements avec leur traduction en langages du Levant et du Ponant, devoirs des officiers, signaux, tactique, plans des places fortes méditerranéennes, salut à la mer, tels étaient les chapitres du formidable questionnaire confié au capitaine de la galère cardinalice (2).

(1) « Ordres pour une alarme de nuict dans une armée navale, » du temps de Sourdis (B. N., Franç. 8022, fol. 39 v°).

(2) « Instruction à M. le chevalier Des Roches estant à Malthe sur les

Son chef direct, le général des galères, avait tenté d'avance d'y répondre (1). S'étalant d'abord avec complaisance sur les séances du conseil de guerre, où il avait pour assesseurs son lieutenant général et le chef d'escadre des vaisseaux, pour vis-à-vis son secrétaire, il décrivait toutes les phases d'une action navale, et d'abord le branle-bas : les antennes abattues, les pavesades renforcées de câbles, les officiers prennent chacun leur poste de combat, le capitaine près de l'étendard, le lieutenant à l'avant près des pièces, les mousquetaires partout, l'arme appuyée sur les filarets : un péloton de réserve demeure sous la main du capitaine pour fondre sur l'ennemi et le refouler en cas d'abordage.

Les ordres de marche et de bataille sont assez flous : ou la flotte chemine en deux corps d'armée, les galères serrant la côte, les vaisseaux vers le large : ou le vice-amiral va de l'avant à une lieue du gros de l'armée, dont le contre-amiral couvre les derrières, ou les galères composent les deux premières lignes et les vaisseaux l'arrière-garde. Pour envelopper l'ennemi, on épouse sa formation de combat, ou bien on dispose la flotte « en croissant ou telle autre figure ». Une bannière blanche est le signal d'attaque à portée de canon, — verte, à portée de mousquet, — bleue, à portée de pistolet.

Mais de quelle superbe les hidalgos ne regardent-ils point notre général des galères, *le general de la comedia*, disent-ils par opposition à leur pompeux *generalissimo de la mar* (2). C'est qu'à nos treize ou quatorze galères, ils peuvent

informations à faire de la construction et entretenement d'une gallère » (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 160).

(1) « Estat général qui contient la réception du général des galères dans sa charge,... l'armement des galères et vaisseaux, l'ordre des conseilz de guerre..., la visite des galères et vaisseaux,... les divers saluts..., les ordres de marcher et navigation..., les ordres de combattre » (Affaires Étrangères 812, *France* 70, fol. 328).

(2) Rapport de Férau ou Féraut à Richelieu (B. N., Franç. 17308, fol. 21).

opposer quatre escadres au moins égales, celles de Carthagène, de Naples, de Gênes et de Sicile (1).

Ces treize galères (2) et les vaisseaux de ligne de l'amiral gouverneur (3), Richelieu les a trouvés en Provence dès son entrée en fonctions; car la marine du Levant, constamment obligée de faire face aux Barbaresques, est restée moins déshéritée que sa sœur. Et le cardinal, après avoir parlé d'avoir « toujours en nos ports quarante galères » (4), ne s'occupa d'en porter le nombre à vingt-quatre (5), qu'à la veille de la guerre avec l'Espagne, en 1635. L'année même, il pouvait en mettre en ligne vingt et une, avec neuf mille sept cent cinquante-cinq hommes, dont trois mille sept cent trente-quatre tiraient l'épée (6). Joignez-y la demi-galère du sergent de bataille, commandant éventuel des brûlots et des galiotes, un brigantin subtil, quatre brûlots, quatre felouques, et les vingt compagnies du *régiment des galères* (7), spécialement créé à la requête du lieutenant-général de Forbin (8), qui se rencontrait en cela avec Richelieu.

(1) En 1624, l'escadre de Carthagène et Dénia comprenait 20 galères, et celle de Naples 22 : Doria avait 14 galères à Gênes, et les vice-rois de Sicile et de Sardaigne, autant : ce qui faisait en tout 70 galères (Le commandeur DE VIREVILLE, « Pratique de la guerre et des salus ès armées navales de la mer Méditerranée » : B. N., Dupuy 591, fol. 7).

(2) En 1625 (Affaires Étrangères 817, *France* 75, fol. 96).

(3) *La Notre-Dame* dite *la Pélicorne, la Vierge, la Salamandre*, cf. l'enquête de Séguiran en 1633 (E. SUE, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, t. III, p. 237).

(4) En 1625 (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 163). Cf. plus haut.

(5) Louis XIII est « résolu d'augmenter le nombre de ses gallères de unze qu'elle veult estre incessamment construictes pour parfère le nombre de vingt quatre. » Mars 1635 (Affaires Étrangères 817, *France* 75, fol. 38). « Estat des vingt-quatre galères que le Roy a ordonné estre entretenues. » 1635 (Affaires étrangères 812, *France* 70, fol. 379).

(6) Affaires Étrangères 817, *France* 75, fol. 66, 77).

(7) 2 000 hommes, plus la compagnie dite *la Générale* de 134 hommes (Affaires Étrangères 817, *France* 75, fol. 194).

(8) Forbin ne demandait qu'un régiment de 1 000 hommes (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 171). — Dès 1625, Richelieu songeait à

L'état-major général comprenait, outre Gondi, Forbin et leurs capitaines, l'argousin réal, le capitaine des arsenaux, le comite et le pilote de *la Réale*, le maître de hache principal, le rémolat de l'arsenal, trois commissaires généraux, autant de trésoriers généraux, deux contrôleurs, le médecin, le chirurgien, l'apothicaire, l'aumônier réal (1) : le dernier était « Messire Vincent de Pol, presbtre, bachelier en théologie » (2), saint Vincent de Paul, qui ne trouvait que trop l'occasion d'employer au soulagement des forçats sa brûlante charité.

Des officiers du même genre, mais de grade inférieur, se trouvaient à bord de chaque galère, qui ne comptait pas moins de vingt-six officiers principaux, dix officiers de maistrance, soixante de navigation. Et c'était peu quand on songe que *la Réale* n'avait pas moins de six cent soixante et un hommes à bord. De deux cent soixante-dix forçats sur les galères ordinaires, subtiles quinquérèmes, la chiourme atteint le chiffre de quatre cent cinq hommes sur *la Réale*, à raison de sept hommes par banc (3). Tous, depuis le vigoureux passe-avant jusqu'au chétif cague-rageole, rythment leurs mouvements sur les coups de sifflet que module le comite, comme un maître de chapelle qui bat la mesure (4).

Il est question d'accroître encore leur nombre jusqu'à concurrence de cinq cent quarante-huit hommes, soit huit hommes par banc, à bord des galéasses : prévue dans un

affecter aux galères un « millier de vieux soldats » (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 167).

(1) « Division de l'estat major du général des galères. » 1634 (Affaires Étrangères 812, *France* 70, fol. 378).

(2) *Ibidem*, fol. 379.

(3) *La Réale* avait 28 officiers principaux, 8 de maistrance, 100 officiers et matelots pour la navigation, 120 soldats, 405 forçats, *la Régine* 585 hommes, les galères ordinaires 447 (Affaires Étrangères 817, *France* 75, fol. 66, 77).

(4) Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 163.

devis des travaux à exécuter à l'arsenal de Marseille (1), aussi leste que la galère, aussi forte que le vaisseau, avec ses trois cents combattants et vingt-quatre grosses pièces, la galéasse valait une douzaine de galères : il n'y avait point de vaisseaux qui ne prissent la fuite à son approche. On lui avait conservé l'ingénieuse disposition qui avait fait la fortune des ramberges anglaises, l'accouplement à l'avant de deux grosses coulevrines à longue portée : « Quand l'une était en batterie, l'autre se chargeait (2). » Mais à l'adoption des galéasses, il y avait un obstacle : l'énorme chiffre de la chiourme nécessitée par la manœuvre.

IV

NAVIRES A AUBES

Depuis longtemps, on cherchait un propulseur plus économique que les rames, plus maniable que la voile (3) : telle, cette liburne antique reconstituée par un ingénieur militaire du quatorzième siècle, avec éperon, aplustre et acrostole, où trois paires de bœufs substituées aux rameurs actionnent autant de couples de roues (4) : tel, ce bateau à roues, démontable, imaginé en 1472 par Valturio; et les navires à aubes de San-Gallo, Lascaris et Blasco de Garay.

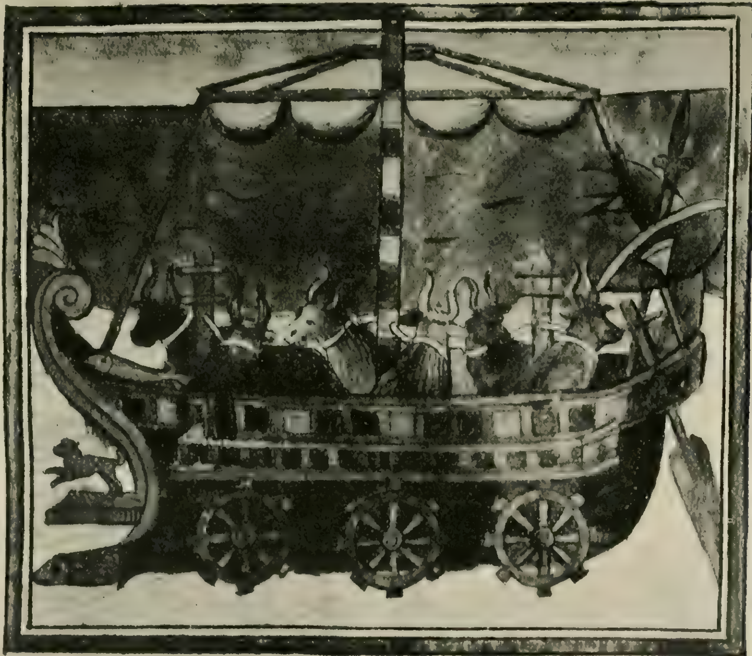
Dans une œuvre publiée à Paris en 1588, Ramelli, ingénieur ordinaire du roi Henri III, figurait une sorte de canot automobile blindé et percé de meurtrières pour les arquebusiers : ce véhicule amphibie, chariot sur la terre, canot sur

(1) 1630 (Affaires Étrangères 797, *France* 75, fol. 177).

(2) « Estat général qui contient... l'armement des galères » (Affaires Étrangères 812, *France* 70, fol. 328).

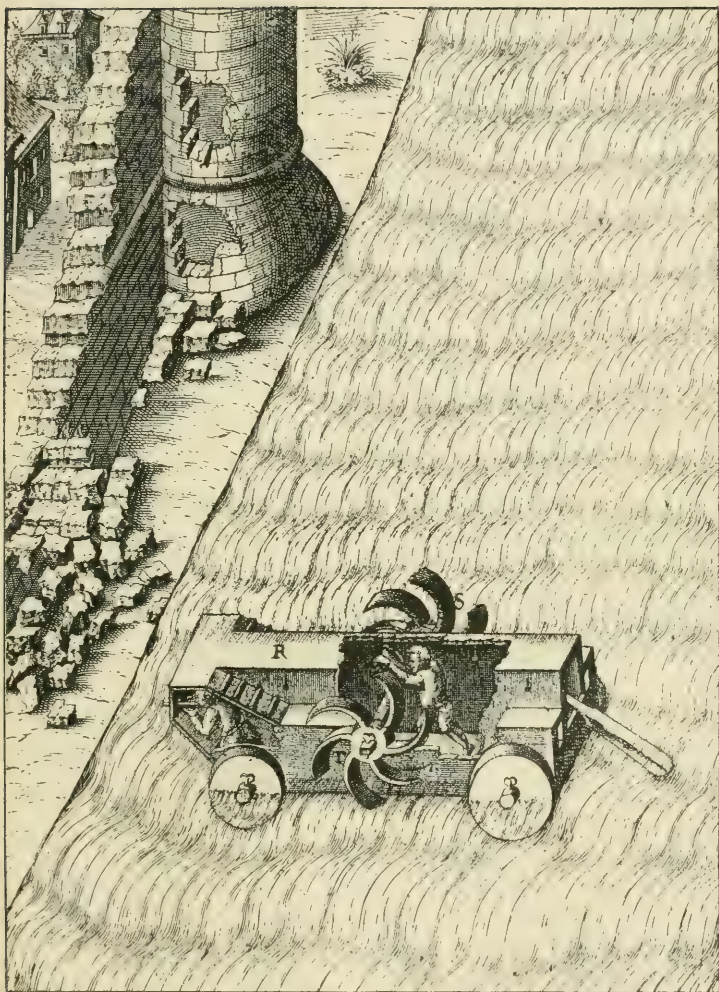
(3) Cf. *supra*, t. II, p. 486.

(4) Cf. la gravure ci-contre.



NAVIRE A AUBES DU XIVe SIÈCLE

B. N., ms. latin 9661, fol. 61.



CHARIOT-CANOT A AUBES, BLINDÉ.

(Agostino Ramelli, *Le diverse machine*. Parigi, 1588, in-fol., fol. 250.)

l'eau, avait deux roues aux palettes recourbées qu'un homme faisait tourner à la manivelle (1). Peut-être inspira-t-il le château flottant, à l'épreuve du canon, que des Hollandais parlaient de gouverner « tant par voille que par certain instrument » (2) et qu'ils réalisèrent dans *l'Arche de Delft.*

Un ancien capitaine des armées de Henri IV, devenu commandeur de Malte, Antonio Torelli, réussit à faire marcher à la vitesse de trois nœuds, chronométrée à l'ampoulette, deux navires à aubes : le premier, une tartane de trois cents salmes, évolua vent debout le 25 mars 1619 en présence du grand maître de Malte et de l'amiral Benzo; le second, fort vaisseau de deux mille cinq cents salmes, remonta le courant du Phare de Messine le 17 décembre 1621, sous les yeux du général de la mer Emmanuel-Philibert de Savoie (3). Par une série de perfectionnements, en rapprochant par exemple du bordage les trois couples de roues, Torelli pensait arriver à la vitesse de quatre nœuds. Et donnant comme garants des progrès accomplis le commandeur Des Gouttes et l'ambassadeur à Rome Philippe de Béthune, il offrit à Richelieu son moteur. Sans se laisser décourager par la froideur que lui témoigna en 1629 le cardinal, avec une ténacité qu'on n'eût guère soupçonnée chez un septuagénaire, il revint plusieurs fois à la charge. Mais il ne parvint pas à convaincre le grand maître, malgré les

(1) *Le diverse et artificiose machine del capitano Agostino* RAMELLI dal Ponte della Tresia, ingegniero del Christianissimo re di Francia et di Pollonia, composte in lingua Italiana et Francese. A Parigi, 1588, in-fol., fol. 250.

(2) Ce château flottant, de 20 pièces de canon, aurait eu 110 pieds de long sur 46 de large et 5 de haut de la flottaison à l'overloop (pont). Une large galerie était suspendue aux trois mâts militaires (« S'ensuit la déclaration du château flottant proposé par Henrich Michielssen et Christoffle Prévost » : B. N., Lorraine 465, fol. 19).

(3) « Fedi delle prove fatte del moto de navili con bonaccia a Malta, con una tartana di trecento salme, et a Messina, con una urca seu navili di doi mila cinquecento salme « (Affaires Étrangères 794, *France* 51, fol. 214; Affaires Étrangères 798, *France* 55, fol. 51).

économies à réaliser, malgré l'avantage de réduire à trente hommes une chiourme de trois cents rameurs (1).

Un inventeur français imagina même un moteur qui ne nécessitait plus en fait d'équipage que quatre hommes. Dans son navire fusiforme exécuté à Rotterdam en 1653, un mouvement d'horlogerie actionnait une roue à palettes et permettait de marcher huit heures, sans que le ressort fût remonté. De Son, l'inventeur, se disait capable de « détruire cent vaisseaux en un jour, en un jour faire le trajet de Rotterdam à Londres, aller et retour, en six semaines se rendre aux grandes Indes » (2).

Déjà se faisait jour l'idée du sous-marin, comme de la navigation aérienne du reste (3), dans l'ouvrage d'un mathématicien célèbre par ses controverses avec Descartes. Le sous-marin, disait en 1634 le P. Mersenne, sera en cuivre, avec des hublots pour la vision et des ventilateurs ayant prise d'air à la surface : des sacs latéraux en cuir permettront l'entrée et la sortie des plongeurs. Sous l'eau, le navire se guidera à la boussole. Pourvu de tarières pour percer les vaisseaux ennemis, il relèvera au besoin, au moyen de moufles, les objets tombés au fond de l'eau (4).

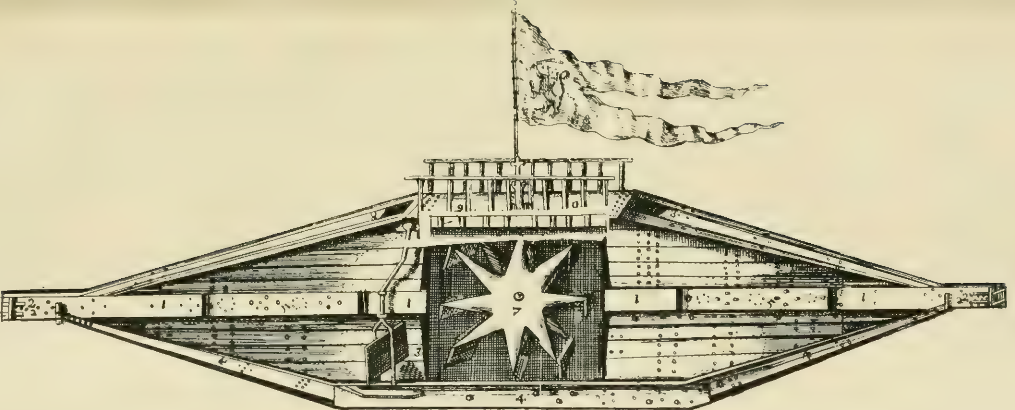
Et voilà que, le 9 janvier 1641, on passa de la théorie à la pratique. Jean Barrié, dit de Pradine, se fait délivrer un brevet et un privilège valable douze ans, pour aller « pescher au fond de la mer, avec *sa patache allant dans l'eau*, toutes choses qui s'y trouveraient ». A la suite d'expériences

(1) « Miglioramenti dati ultimamente all' inventione del moto de navili » (Affaires Étrangères 793, *France* 50, fol. 185; Affaires Étrangères 798, *France* 55, fol. 41).

(2) B. N., Estampes I c 4, reproduit par Maurice DELPEUCH, *la Navigation sous-marine à travers les siècles*. Paris, 1902, in-8°, p. 17, 19. — Lieuwe VAN AITZEMA, *Saken van Staet en Oorlogh*. S' Gravenhage, 1669, p. 837, 935.

(3) Lettre du P. Mersenne sur un aéroplane en construction à Paris, publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* (1908).

(4) *Phœnomena hydraulica*. 1634.



The true & perfect forme of the Strange Ship built at Rotterdam A 1653. the inuentor of it doeth undertake in one day to destroy a hondered Ships, can goe from Rotterdam to London and backagaine in one day, & in 6 Weekes to goe to the East Indiens, and to run as Swift as a bird can flye no fire, nor Storme, or Bullets can hinder her unlesse it please God. Although the Ships meane to bee safe in their hauens, it is in vaine for shee shall come to them in any place, it is impossible for her to bee taken, unlesse by treacherie, and then can not bee governed by any but himselfe, the length is 72, the height 12 foote, the breadth 8 foote, 1 The middle beame, 2 the two ends with Iron barrs, wherein the Strength of the Ship lieth on both ends a like, 3 the rudder of ye Ship. 4 the kiele 5 Iron boults with scrues 6 the depth to the middle beame 7 the wheele that goeth round by which it hath its motion 8 the Shuttles where they goe in 9 the Gallery there they walke,

NAVIRE A AUBES CONSTRUIT PAR UN FRANÇAIS (1653).

(B. N., estampes Ic 4.)

concluantes, repêchages de navires naufragés à Saint-Malo et à Dieppe, l'appareil dut être protégé contre la curiosité publique : lorsque la patache hisserait au grand mât l'étendard et au trinquet le guidon du grand maître, défense était faite d'en approcher dans un rayon de trois cents brasses (1).

V

LES ARSENAUX ET LES PORTS

Brouage, Brest, Le Havre, tels sont les chefs-lieux de district pour nos trois escadres du Ponant. « Brouage ne respond plus à sa première réputation, qu'on la considère pour la guerre ou pour le commerce. Scituée en un acul, sans aucune alliance en la grande terre, sy petite qu'il n'y peult loger que les soldatz en garnison, les murailles de bouhe et de crachat, les deux tiers des maisons à un seul estage, point d'eau douce dans la place (2) », voilà sa misère. En dépit du travail d'une machine et de quatre pontons achetés pour le nettoyer (3), « le port s'en va entièrement combler, à cause de la palissade qu'ont cy devant faicte les Rochelois. Les propriétaires n'y demeurent plus que comme simples concierges des officiers. » Des ingénieurs parlent bien de rendre au port la vie, en amenant, par un système d'écluses, les eaux de la Seudre, de la Charente, de la rivière de Pont-Labbé (4). En attendant, le port n'abrite qu'une

(1) Ministère de la marine, G 111. — Fac-simile d'un acte du 31 janvier 1650 accordant à Barrié la remise du dixième dû au surintendant de la navigation pour droit de bris sur les épaves repêchées (Maurice Delpeuch, *la Navigation sous-marine*, p. 25).

(2) 1630 (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 144).

(3) État de la marine de Ponant. 1635 (E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. III, p. 495).

(4) « Estat de la despence faicte pour les fortiffications de Brouage. 1631 » (Affaires Étrangères 1475, *Angoumois*, fol. 149). — « Description

demi-douzaine de navires, avec un croiseur de garde à l'entrée de la rivière.

Notre grand port militaire, désormais, c'est Brest. Du magasin de la marine, de la grange de François Ier, il ne subsiste que les murailles; mais gouverneur, chef d'escadre, commissaire général rivalisent d'une noble émulation pour tout relever. L'ouvrage qui complète dans le système défensif du port la grande tenaille ou le bonnet de prêtre, porte encore comme une signature le blason du gouverneur Charles de Cambout, marquis de Coislin (1). Le commissaire André Céberet fait construire un magasin général avec dix hangars; le chef d'escadre Philippe de Longvilliers de Poincy y adjoint des ateliers, une corderie sur le fief de Kéravel (2), des étuves en bordure du bassin de Troulan, des forges dans l'anse de Pontaniou. De Hollande, on a mandé un maître charpentier, Clas Verussen, un maître cordier et un maître voilier. Et sous la haute direction du constructeur de *la Couronne*, Charles Morieu, et de Laurent Hubac, chef d'une glorieuse dynastie d'ingénieurs, travaille tout un monde d'ouvriers, fabricants d'affûts, forgerons, serruriers, tourneurs ou poulieurs, tonneliers, menuisiers, sculpteurs, peintres, maîtres ès ouvrages de fer blanc, voire « un plongeur ordinaire du Roy ». Il ne manque plus qu'une école de canonnage, avec canonnier et compositeurs de feux artificiels comme instructeurs (3).

Tendue entre le château et le corps de garde de Recouvrance, une chaîne ferme le port de guerre, où sont mouillés sur deux rangs une vingtaine de nos vaisseaux de

de devys et advys du sr Regnier Jansse de Wyt, ingénieur hollandois, sur... Brouage ». 29 juillet 1632; Plan de Mathieu Menier, Rochelois, pour Brouage, avril 1635 (*Ibidem*, fol. 187, 339).

(1) P. Levot, *la Marine française et le port de Brest sous Richelieu et Mazarin*. S. l. n. d. Coislin fut nommé gouverneur en janvier 1631.

(2) Le fief de Keravel fut acquis le 7 avril 1636 (*Ibidem*, p. 16).

(3) Mémoire anonyme (B. N., Franç. 4826, fol. 35 : Franç. 11320, fol. 57).

ligne (1) : *la Couronne* en tête avec un poste d'une trentaine d'hommes, dort au pied du château ; et vingt autres matelots, sur le dernier navire, gardent la queue de la colonne (2). Un lieutenant, spécialement chargé d'avoir l'œil sur les vaisseaux, couche chaque nuit à bord de l'amiral. Et chaque jour, « l'escouade de calfats et matelots » affectée à la garde d'un bâtiment, procède à sa visite, qui n'a rien d'une sinécure (3) : les câbles longtemps immergés cèdent ; les vaisseaux dérapent ; et une tourmente, en jetant *le Saint-Louis* sur *la Fortune, la Fortune* sur *l'Europe,* faillit nous priver en un instant de toute une division (4). Et pourtant, « le château et la colline qui le couvrent sont beaucoup plus élevés que le pavillon des plus grands mâts, de sorte que les vents n'y donnent point. L'on y peut mettre les vaisseaux aussi près l'un de l'autre que des chevaux dans une écurie. C'est pourquoi on l'appelle *la chambre* de Brest (5) ».

Les chantiers de construction n'étaient point là, mais dans l'île d'Indret sur la Loire. Aux offres d'achat ou de location, le propriétaire de l'île, Du Plessis de Genonville n'avait pas voulu prêter l'oreille ; quitter sa confortable demeure, flanquée de quatre tours et de jardins en terrasse d'où l'on pouvait apercevoir à l'horizon la ville de Nantes, lui était trop pénible. Il fallut que le commissaire général de la ma-

(1) Le P. FOURNIER, *Hydrographie,* 2e édit., p. 70 : « Comment les vaisseaux du Roy sont conservés dans leurs ports ». — La « topographie de Brest, par P. PETIT (1640) », nous donne du port une physionomie très nette (B. N., Ge. D 3302. — E. SUE, t. III).

(2) A Brest, le commandeur Des Gouttes, « chef des gardes des vaisseaux », a 147 hommes, officiers et matelots, pour 21 vaisseaux désarmés ; Du Chalard en a 46 pour 8 vaisseaux à Brouage, non compris les 44 hommes de *la Renommée,* qui garde l'entrée de la rivière ; Le Havre a 30 gardiens pour 14 navires. 1633 (B. N., Franç. 11320, fol. 25, 26 v°, 30, 100).

(3) B. N., Franç. 11321, fol. 95.

(4) Kermerho, lieutenant du *Saint-Louis,* à Richelieu. Brest, 11 septembre 1629 (Affaires Étrangères 795, *France* 52, fol. 98).

(5) *Mémoires du comte* DE SOUVIGNY, *lieutenant-général des armées du roi,* publiés par le baron Ludovic DE CONTENSON. Paris, 1906, in-8°, t. I, p. 149 (Société de l'histoire de France).

rine Le Roux d'Infreville se présentât, le 31 mai 1639, avec une lettre de cachet pour en prendre possession. Mais les portes du logis restèrent closes ; les serviteurs, le frère, les dix enfants de Genonville ne répondirent point aux sommations et ne voulurent point décliner leurs noms au procès-verbal qui fut dressé.

L'expropriation pour cause d'utilité publique n'en fut pas moins déclarée. Et dans un vaste hangar, dans une ancienne orangerie propre à contenir des bois-d'œuvre qu'on faisait venir du Bourbonnais, Le Roux laissa un garde-magasin et un archer (1). Le 5 octobre suivant, c'étaient les officiers généraux Sourdis et Des Gouttes qui arrivaient à Indret avec six charpentiers hollandais chargés de la construction des vaisseaux. Après de minutieux sondages, les établissements de la marine y furent définitivement installés (2).

Des fonderies de canons furent créées au Havre et à Brouage (3) : afin que les pièces de marine ne fussent plus distraites de leur affectation, elles furent marquées d'une ancre avec le nom du cardinal et la devise : *Ratio ultima regum* (4). Richelieu n'avait que trop souffert d'une pénurie qui avait immobilisé dans un moment critique l'escadre du duc de Guise et qui obligeait de recourir aux fondeurs de Sedan (5), de Châteaulin (6), de Bordeaux (7), de

(1) Procès-verbal de Le Roux d'Infreville. 1639 (B. N., Franç. 6408, fol. 525).

(2) Procès-verbal de pilotage (*Ibidem*, fol. 543).

(3) Ordonnance du 31 mars 1627 (Arch. nat., Z[1d] 8, fol. 130). C'est dans ces deux ports que l'armurier Becquicourt fait ses livraisons d'armes. 1627 (Guerre, Arch. hist. 13, p. 79).

(4) Richelieu à Faye d'Espesses. 26 avril 1627 (*Lettres... de Richelieu*, t. II, p. 440).

(5) Richelieu au commandeur de La Porte. 30 juin 1627 (B. N., Nouv. acq. franç. 5131, fol. 100).

(6) Claude Marigo de La Villeneuve de Quimperlé et Michel Donnevin offrent de livrer 200 pièces de canon des forges de Quimperlé. 12 janvier 1627 (Affaires Étrangères 787, *France* 44, fol. 132).

(7) Fonte de 200 canons à Bordeaux pour la marine (Affaires Étrangères 797, *France* 55, fol. 260).

Saintes (1), aux sieurs de Châteauneuf, de Mongonmery, de Poillé (2), aux villes de Saint-Malo, de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz, voire aux Suédois (3), et encore pour avoir des pièces de trop faible calibre ou de mauvaise fabrication. — Quant aux mâts, un Bayonnais s'était engagé à « en fournir à perpétuité la France ». Jean Seignan les tirait des montagnes de la Navarre. Mais le gouvernement espagnol en interdit l'exploitation, ce qui montrait une fois de plus que nous devions nous suffire, sans recourir à l'étranger (4).

Le Havre était le port d'attache de l'escadre de Normandie, comme Brest l'était pour l'escadre de Bretagne et Brouage pour l'escadre de Guyenne. Une déposition des capitaines, maîtres et pilotes du Havre nous donne l'état précis du port, au moment où le cardinal en confia la direction au commandeur de La Porte. Enquis si les vaisseaux de 500 tonnes y pouvaient entrer, les marins répondirent que c'était possible par les grandes marées, avec vent d'amont, pourvu que l'on approfondît le chenal : ce qui était l'affaire d'une semaine pour une équipe de quatre cents hommes. Mais le travail serait à recommencer, et le chenal serait « incommodé » de gravier, tant que des écluses, jetées et épis ne le garantiraient pas contre le vent d'aval. En attendant, les vaisseaux de fort tonnage s'abritaient au Hoc, petite anse à une lieue de Honfleur, qui pouvait en contenir une quinzaine (5).

Or, du Havre, on voulait faire un port mixte, « le plus

(1) *Ibidem,* fol. 138.

(2) 11 février 1630 (Guerre, Arch. hist. 13, fol. 154).

(3) 300 pièces achetées par Lopez. 1634 (B. N., Franç. 11321, fol. 91).

(4) Affaires Étrangères 812, fol. 355. — Guerre, Arch. hist. 33, fol. 280. — Vicomte D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue,* t. III, p. 168.

(5) Enquête faite au Havre, le 6 novembre 1626. Il s'agissait de recevoir cinq grands vaisseaux que le roi avait fait construire en Hollande (Archives de Rasilly à Beaumont, publiées par le marquis de Rasilly, *Généalogie de la famille de Rasilly* (1903), p. 262).

commode, le plus seur et le plus célèbre de l'Europe (1). » Accessible aux plus grands navires et protégé par un nombre suffisant de vaisseaux de guerre pour que la sécurité fût complète, il serait relié à Harfleur par un canal bordé de maisons de plaisance, de manufactures, de raffineries : et l'on attirerait les étrangers en exonérant de tout droit « les navires passagers », qui ne déchargeaient aucune marchandise. Cette immunité, qui est le propre du port franc, avait justement fait la fortune de La Rochelle au détriment du Havre.

De là, date la prospérité de notre grand port normand; car le plan d'Alphonse de Lopez fut adopté. Un édit exempta les marchandises transitées au Havre de tout « droit pour ledit abord ou pour les changer de vaisseaux, pourveu qu'elles fussent transportées hors de France (2). » L'escadre légère, — dragons et hirondelles, — fut affectée à sa garde (3). Puis Richelieu se fit adresser « le toisé général » de la place, avec le plan des fortifications faites et à faire; canons et armes, déposés dans la citadelle, seront astiqués de telle sorte, disait-il, que l'aspect en soit toujours plaisant. « C'est lui qui donna aux remparts et aux constructions publiques leur aspect original et gai, venant du mélange de la pierre et de la brique de Hollande. » Et après avoir décoré la ville selon son goût (4), il voulut la doter d'un bassin à flot (5), avec un système d'écluses

(1) « Mémoire de l'estat auquel Alphonce de Lopès a trouvé la ville et port du Havre de Grace, et des moyens qu'il estime neccessaires pour remettre ladite ville et port, et particulièrement d'y establir le négoce ». Janvier 1627 (Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 202).

(2) Édit de Louis XIII accordant de grands privilèges au Havre. Janvier 1627 (Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 204).

(3) Voyage fait par le sieur d'Infreville. 1629 (E. Sue, t. III, p. 176. — Borély, *Histoire du Havre*, t. II, p. 372).

(4) Mémoire de Richelieu à Sourdis, archevêque de Bordeaux, allant au Havre. 27 mars 1632 (*Lettres de Richelieu*, t. IV, p. 264. — G. Hanotaux, *l'Énergie française*, p. 247).

(5) État de la marine du Ponant. 1635 (E. Sue, t. III, p. 495).

qui renforçât la défense, en noyant les alentours de la place (1).

Une commission technique, formée d'un commissaire général, du major général de la flotte, d'un capitaine de vaisseau et d'un ingénieur (2), reconnut, d'accord avec la municipalité, qu'il fallait creuser l'entrée du port, prolonger la jetée du musoir et celle du sud-est, ainsi que le grand épi des corderies, amener dans le havre la rivière de Harfleur en la faisant passer entre la grande barre et la citadelle; cela fait, on creuserait le bassin à flot dans le marais proche de Saint-François (3).

Y avait-il toutefois sur les côtes de la Manche, de Calais à Cherbourg, un endroit plus propice? La commission, après examen, écarta Calais, capable tout au plus de fournir dans le grand Paradis un refuge pour une douzaine de navires légers; la communication se ferait avec le Courgain par un passage voûté sous les remparts. Étaples et Saint-Valéry étaient hors de question, à cause de leurs sables mouvants. Mais en achevant d'Eu au Tréport le canal commencé par les comtes d'Artois pour redresser le cours sinueux de la rivière, on aurait à l'embouchure un bassin à flot assez vaste pour contenir quatre-vingts vaisseaux. Un autre emplacement possible était la vallée de Clacquedan, au débouché de la rivière de Veulettes, où soixante vaisseaux de fort tonnage se pourraient loger (4). Mais le devis

(1) Richelieu à M. de Fortescuière, commandant en la citadelle du Havre. 16 août 1632 (*Lettres de Richelieu,* t. V, p. 986).

(2) Le Roux d'Infreville, De Caen, Daniel et Régnier Janssen le jeune. Instructions de Richelieu à eux adressées. 14 novembre et 10 décembre 1639 (*Lettres de Richelieu,* t. VI, p. 640).

(3) Qu'on se reporte au plan du Havre (1583), donné plus haut (p. 41).

(4) Procès-verbal, signé des commissaires, avec vingt plans dressés par les ingénieurs Régnier Janssen le jeune et de Saint-Clair (B. N., Franç. 8024). — Au dépôt des cartes et plans de la marine, ms. 81(970), on trouvera un autre atlas de cartes des ports normands et picards, relié à la devise et aux armes de Richelieu.

des travaux à exécuter, double jetée, écluses, évantelle, magasin, fort, atteignait un million et demi dans le premier cas, un million dans le second (1).

Les commissaires ne ratifièrent point le choix d'un autre lieutenant de Richelieu, dont l'idée géniale nous eût plus tard évité un désastre. La Hougue, écrivait ce lieutenant, est un port « très important pour son assiette et facile à fortiffier, duquel nous avons fait dresser le plan pour estre représenté à Mgr le cardinal » (2). — Important sans doute, mais d'une entrée trop dangereuse, déclara péremptoirement la commission, qui enterra le projet.

Dans le Levant, la flotte dispose de deux points d'appui, Marseille et Toulon. Malgré qu'on y projette un arsenal capable de contenir trente bâtiments de guerre (3), malgré qu'elle eût le bagne et l'hôpital des forçats construit aux frais de la charité publique (4), Marseille se laisse peu à peu éclipser par sa rivale.

Toulon lui dispute l'honneur et le profit d'être notre grand port militaire. Place forte des royalistes durant la Ligue et munie comme telle par La Valette de nombreuses défenses du côté de la terre, Toulon n'était point par mer à l'abri d'un coup de main (5). Après inspection minutieuse, l'ingénieur Jean de Bonnefous déclarait urgent de clore le

(1) Respectivement 1 494 692 livres et 1 038 436 livres.

(2) Inspection des ports de Normandie par Nicolas Langlois, lieutenant du grand maître de la navigation. 22 mars-22 mai 1627 (B. N., Franç. 18596, fol. 1). Plus d'un port, selon lui, était à améliorer, tels, Dieppe en allongeant la jetée du Polet et la palissade du côté de la ville, Honfleur, en redressant le cours de la rivière : deux jetées étaient à construire à Fécamp et Cherbourg. — De cette date de 1627, nous possédons une « description hidrografique de la France, » de Calais à Saint-Jean-de Luz (B. N., Franç. 6416, fol. 199).

(3) 1630 (Affaires Étrangères 797, *France* 75, fol. 177).

(4) Par les Minimes, qui en obtiennent en conséquence l'administration. 1637 (Guerre, Arch. historiques 42, fol. 252).

(5) Enquête de Séguiran en 1633 (E. Sue, *Correspondance d'Escoubleau de Sourdis*, t. III, p. 223).

port d'une muraille tant au levant qu'au ponant (1). En dehors des deux petites plateformes garnies de canons qui gardaient l'entrée de la darse, le parapet de l'enceinte était si bas que les galères pouvaient mettre le nez dessus; les canons y dormaient « le ventre à terre » (2); et les consuls de Toulon écrivaient désolés : « il vauldroit beaucoup mieux que jamais le feu roy n'eusse commencé de nous fortiffier, si Sa Majesté doibt laisser ceste fortiffication en l'estat imparfaict qu'elle est » (3) : maîtres de la grosse tour qui était à l'entrée de la rade, les ennemis pourraient réduire la ville à merci, en construisant vis-à-vis une autre citadelle (4). Mais résolue de « s'attirer la perpétuelle résidence des galères », la municipalité s'ingénia; elle fit creuser le port (5); et comme une agression espagnole était imminente, comme les projets de l'ennemi sur la côte provençale n'étaient un mystère pour personne, les ingénieurs royaux Du Plessis-Besançon et Jean de Bonnefous eurent ordre d'achever en diligence les fortifications du port, de la presqu'île de Giens et des îles d'Hyères (6).

C'est là en effet que Séguiran avait noté le point faible de la défense côtière. Tandis que Marseille avait pour forts de couverture le château d'If, le fort Ratonneau et la tour de Pomègue, tandis que La Ciotat était défendue par un don-

(1) Rapport de l'ingénieur Jean de Bonnefous à l'amiral duc de Guise. Marseille, 1er mars 1625 (Affaires Étrangères 1 700, *Provence*, fol. 294).

(2) Lettres adressées à Richelieu par le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence (1632); Corbeil, gouverneur de Toulon (12 juillet 1634); le gouverneur de la forteresse-lez-Toulon (27 octobre 1634) (Affaires Étrangères 1702, *Provence*, fol. 29, 238, 321.)

(3) 30 octobre 1634 (*Ibid.*, fol. 332).

(4) Plan du port de Toulon (*Ibid.*, fol. 334).

(5) Affaires Étrangères 797, fol. 149. — Arch. de Toulon, BB 53, 56; AA 36. — Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 195.

(6) « Résultat de la conférence faite... avec les sieurs d'Argencourt et Du Plessis-Besançon. » 14 janvier 1635 : ordre conforme de Louis XIII. 16 janvier (Guerre, Arch. historiques 24, pièces 21, 25, 132; — 25, pièces 134, 427).

jon couronné d'un phare, Bandol par la maison crénelée de M. de Boyer, Saint-Tropez par une citadelle toute neuve et les îles Lérins par deux forts, il n'y avait dans la presqu'île de Giens qu'une maison capable de « soutenir une attaque à la main ». Une citadelle construite à l'extrémité du promontoire, au Pradeau, en croisant ses feux avec ceux du fort de l'île Ribaudas, nous eût rendus maîtres du passage le plus fréquenté « pour trajecter de Levant en Ponant, et particulièrement d'Italie en Espagne. » Renforcer le réduit central, « le centre de la coste, » en postant à Toulon une douzaine de galères dont les vedettes de grand'garde seraient aux îles, tel était le plan stratégique préconisé par Séguiran (1). Et il produisait à l'appui une « carte de deux ou trois cannes de long, en vélin, enluminée en lettres d'or, où l'on voyait en perfection représenté les ports, les plages, les caps et les îles » (2).

VI

LA LÉGISLATION

Séguiran enfin, d'accord avec un autre lieutenant du grand maître, avec Lauzon (3), réclamait une législation qui déterminât, « une fois pour toutes, les affères soit civilles, soit criminelles, de la juridiction des officiers de la marine. » Le comité de réforme législative comprendrait le

(1) Avril 1633 (Bibliothèque de Carpentras, ms. 1775, fol. 108 : E. Sue, t. III, p. 221).

(2) Elle fut exécutée par Jacques de Maretz, professeur de mathématiques à Aix, et les ingénieurs-peintres Augier et Flour (E. Sue, t. III, p. 221. — H. Bouche, *Histoire chronologique de Provence*. Aix, 1640, in-fol., t. II, p. 895).

(3) Lauzon à Richelieu. Rouen, 3 janvier 1627 (*Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 345, note 1. — Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 197).

conseil de marine, le grand maître, de notables personnages des provinces côtières, deux officiers d'amirauté par district et autant de juges ordinaires. C'eût été le couronnement de l'édifice entrepris par Richelieu. Mais l'édifice devait rester sans fronton.

Une vaste enquête était pourtant ouverte sur le fonctionnement des marines étrangères. Si Mantin et Des Roches, dans leurs investigations aux Pays-Bas et à Malte, s'étaient surtout préoccupés de la flotte de guerre, Baugy, notre résident à Bruxelles, dressait un rapport très précis sur les statuts et règlements des amirautés flamandes (1); et d'Espagne, notre ambassadeur Du Fargis indiquait les mesures administratives qu'il estimait bon d'emprunter à nos voisins (2). Nos intendants, Villemenon et Lauzon, en relevaient d'autres des plus utiles à « la manutention et augmentation du commerce en France » (3).

Et que d'améliorations possibles, en effet, à une réglementation aussi prolixe que surannée, qui remontait à l'ordonnance maritime du 7 décembre 1373, base des édits de 1517, 1544, 1584. A défaut, la coutume faisait loi (4). Deux des plus habiles marchands de Rouen l'avaient fixée, et avec une telle compétence, une « subtilité tant desliée » que, sous couleur d'expliquer les polices d'assurance, ils firent un exposé complet des « divers contrats maritimes et de tout le général du commerce naval ». Leur *Guidon de la mer,* remarquable traité où les marchands, les matelots et les capitaines trouvaient « le stille et usance pour se bien gouverner, sans aller au conseil d'autrui », eut de fréquentes réim-

(1) *Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. II, p. 380.
(2) 24 août 1626.
(3) *Lettres et papiers d'État... de Richelieu,* t. III, p. 172.
(4) Auguste Dumas, *Étude sur le jugement des prises maritimes en France depuis la suppression de l'office d'amiral* (1627). Paris, 1908, in-8°, p. 72.

pressions depuis 1607 (1) et marqua son empreinte dans les ouvrages du temps, les *Us et coutumes de la mer* (2) entre autres.

Mais ce traité de jurisprudence n'avait rien d'officiel. Le *Code Michau*, qui formulait en matière maritime quelques règles de droit, la réciprocité de traitement douanier, le monopole du cabotage pour notre pavillon..., ne fut pas promulgué (3), malgré la personnalité de son auteur, le garde des sceaux de Marillac. Le parlement, jaloux de ses prérogatives en matière législative, refusa de l'enregistrer. Et pour avoir sa charte organique dans une ordonnance générale, la marine devra attendre l'arrivée de Colbert au pouvoir.

Une grave question de droit international reste également pendante, que l'étiquette n'a point réglée : le salut du pavillon. Qui abaissera le premier son pavillon en cas de rencontre et, passant sous le vent, amènera ses voiles en guise de salut? (4) — Ce sera notre amiral, concèdent obligeamment les Hollandais (5); car pour eux, c'est là simple affaire de politesse. Les Espagnols ne font point difficulté non plus de s'incliner devant l'amiral duc de Guise (6). Mais il n'en est point de même des galères pontificales; pour n'avoir point à saluer en abordant à Marseille l'étendard de France, ce qu'ils estimaient contraire aux prérogatives de l'Église, leurs capitaines entrèrent un à un, à la dérobée, dans le port (7).

(1) Cf. J. M. Pardessus, *Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle*. Paris, 1831, in-4°, t. II, p. 369, 377.

(2) Par Cleirac. Bourdeaux, 1647, in-4°. — Thomas Lefèvre du Grand Hamel, *Discours de la navigation*. Paris, 1632, in-8°.

(3) Articles 430-461 de l'édit de janvier 1629, dit *Code Michau* : amirauté, marine, droit maritime (Isambert et Taillandier, *Recueil général des anciennes lois françaises*. Paris, 1829, t. XVI, p. 223).

(4) Le navire marchand envoyait de plus sa commission à bord de l'amiral. Pratique de la Guerre (décembre 1640), publiée par E. Sue, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, t. II, p. 481.

(5) Au traité du 8 février 1635, article 12.

(6) Le P. Fournier, *Hydrographie*, livre XIX, chap. vii, p. 260.

(7) Peiresc à Dupuy. Aix, 3 octobre 1633 (*Lettres de Peiresc*, édit. Tamizey de Larroque, t. II, p. 613).

Avec les Anglais, il ne s'agit plus seulement de préséance, mais de liberté. Au *Mare liberum* de Grotius, Selden vient d'opposer la thèse que la mer, par le droit de nature et des gens, n'est pas commune à tous; et son *Mare Clausum* (1) en revendique pour l'Angleterre la souveraineté. Le nom du *Sovereign of the seas,* sorti des chantiers anglais la même année que *la Couronne,* symbolise cet état d'esprit. Mais nous ne pouvons reconnaître à nos voisins le droit de visiter nos vaisseaux : que chacun fasse sa police, déclare Richelieu (2).

Le cardinal a encore en mémoire l'affront fait à Sully, « ces trois coups de canon, qui, perçant son navire, percèrent en même temps le cœur de tout bon François » (3); et un nouvel incident a ravivé notre blessure d'amour-propre. Mantin, au cours d'une croisière dans la Manche, est tombé sous le vent d'une ramberge britannique; et lui, le héros de Syracuse, qui a refusé d'incliner son drapeau devant la croix de Malte, est contraint de le faire devant le léopard britannique (4). Richelieu prend texte de l'affaire pour donner au chef d'escadre de Montigny les instructions suivantes : Aux côtes d'Angleterre ou, en pleine mer, si vous êtes sous le vent des bâtiments britanniques, vous les saluerez; en cas contraire, forcez-les au salut (5), d'autant que cette courtoisie est de coutume pour les navires qui passent devant nos forteresses (6). Mais en vain le grand maître cherche-t-il à faire adopter à autrui son cérémonial,

(1) Selden, *Mare Clausum seu de dominio maris.* London, 1836, in-8°.

(2) Richelieu à Châteauneuf, ambassadeur en Angleterre. 24 septembre 1629 *(Lettres... de Richelieu,* t. III, p. 434).

(3) *Mémoires* de Richelieu, dans la collection de mémoires Michaud et Poujoulat.

(4) Le commandeur de Vireville, « Ordre des saluts des armées navales et vaisseaux ronds en l'Océan » : B. N., Dupuy 591, fol. 4.

(5) Instructions du 13 avril 1630 (Le P. Fournier, p. 267).

(6) Louis XIII au baron de Baume, gouverneur du château d'If. Fontainebleau, 20 avril 1623 (Affaires Étrangères 1700, *Provence* 277, fol. 260).

ou, à défaut, le salut de l'armée la plus nombreuse par l'autre (1). La flotte des Anglais vient nous narguer sur nos côtes « et maintenir cette seigneurie de la mer qu'ils affectent sur toutes choses » (2). Averti que leur amiral a juré de nous faire mettre le drapeau bas, Richelieu ne sait plus comment prévenir le conflit : il a passé plus de dix ans de sa grande maîtrise à chercher des expédients qui sauvegardent notre honneur (3). Et la consigne est désormais « de faire saluer, par tout ce qui se rencontre à la mer, le pavillon » (4). Que de sources de conflits pour l'avenir!

(1) Louis XIII à ses ambassadeurs en Angleterre, Senneterre et Pougny. 26 juin 1635 (B. N., Mélanges Colbert 28, fol. 122 v°).

(2) Avis du 5 septembre 1635 *(Ibid.*, fol. 148 v°).

(3) Richelieu à Bouthillier. 1639 *(Lettres et papiers d'État... de Richelieu*, t. VIII, p. 360).

(4) Sourdis au chef d'escadre de Mantin. Toulon, 3 novembre 1637 (E. Sue, t. II, p. 397).

LA NOUVELLE FRANCE

(CANADA)

Aux termes des statuts arrêtés les 29 avril et 7 mai 1627 (1), les Cent Associés, actionnaires chacun « pour une teste sans aucune solidité », avaient confié l'administration de la Compagnie de la Nouvelle-France à douze directeurs, Parisiens pour moitié. Pour tous jetons de présence, les directeurs, que présidait l'intendant Jean de Lauzon, n'avaient droit qu'à « une livre de bougie blanche ». La redevance à l'État, non moins économique, se bornait au paiement d'une couronne d'or à chaque avènement, alors que l'État faisait à la colonie cadeau de deux vaisseaux de guerre. Mais la lourde charge assumée par les associés, en retour de leur monopole, était de transporter en quinze ans quatre mille colons des deux sexes, tous de religion catholique, de les défrayer durant trois ans, puis de leur assigner un lot de terres arables (2). Et la malignité publique trouvait spirituel de proposer comme colons des gueux, des filles affamées de mari, des débiteurs insolvables qui pensaient refaire fortune en épousant quelque reine des

(1) Cf. le chapitre *Le Grand maître de la navigation*, in fine (p. 504).

(2) *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada, d'après les pièces originales déposées aux archives provinciales*. Québec, 1854, in-8°, p. 5, 11.

Hurons, la célèbre courtisane Le Noble, Scarron, l'auteur du *Roman comique,* des rêveurs et des ratés (1).

Ce n'était pas tout. Inconsciente du danger que les hostilités avec l'Angleterre faisaient courir à notre embryon de colonie canadienne, la Compagnie avait le malheur de s'attarder à des chicanes de procédure.

I

CAPITULATION DE QUÉBEC

Sa situation légale, en effet, n'était point nette. Normand retors, Guillaume De Caen n'était point d'humeur à se laisser dépouiller d'un privilège qui n'expirait qu'en 1635. L'arrêt qui lui interdit le trafic au Canada (2) déclancha les rouages multiples de la procédure; instance au Conseil (3), état des lieux (4), expertises, retardèrent si bien l'envoi en possession des Cent Associés, qu'un troisième larron les devança.

Le 9 juillet 1628, un sauvage apportait à Québec une nouvelle étrange. Avant qu'un truchement envoyé aux informations sous un déguisement indien pût la vérifier, elle était confirmée par des fuyards du cap de Tourmente : les Anglais étaient à leurs trousses. Une lettre, en date de Tadoussac, 8 juillet, éclaircit le mystère, en apprenant à Champlain que nous étions en guerre avec l'Angleterre :

(1) Tallemant, *Historiettes,* t. IV, p. 114; VIII, p. 73; IX, p. 125. — Affaires Étrangères 797, *France,* fol. 42. — Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 223.

(2) 26 janvier 1628 (B. N., Franç. 16738, fol. 143 v°).

(3) Arrêts du Conseil du 15 mars et du 6 avril 1628 donnant un sursis d'un an pour faire la traite, etc. *(Ibid.*, fol. 143, 143 v°).

(4) Lettres patentes de Louis XIII le prescrivant. 27 avril 1628 (Champlain, 2e part., liv. II, chap. v, p. 162).

« Messieurs, écrivait l'amiral David Kirke, je vous advise comme j'ay obtenu commission du roy de la Grande-Bretagne, mon très honoré seigneur et maistre, de prendre possession de ces païs, sçavoir Canadas et l'Acadie. Et pour cet effect, nous sommes partis dix-huict navires, dont chacun a pris sa route selon l'ordre de Sa Majesté. Pour moy, je me suis desja saisy de la maison de Miscou et de toutes les pinaces et chalouppes de ceste coste. Je résous de demeurer icy, afin que nul navire ne vienne pour vous avictuailler. C'est pourquoy voyez ce que désirez faire, si me désirez rendre l'habitation ou non; car Dieu aydant, tost ou tard, il faut que je l'aye (1). » — Jamais! plutôt « la mort en combattant! » répondit Champlain...

A ce moment même, le gentilhomme parisien Claude de Roquemont, amiral de la Compagnie des Cent Associés, entrait dans le fleuve avec quatre vaisseaux dieppois et quatre cents hommes, « fleur de la jeunesse de Normandie » (2), après avoir subi la poursuite des garde-côtes de Terre-Neuve, *Bénédiction* et *Victory* (3). Allégé de sa cargaison qu'il avait déposée à Gaspé, le courageux Parisien avançait lestement vers Québec pour sauver la ville. Lorsque parut la flotte anglaise non loin de l'île Saint-Barnabé, il prit du champ, pensant essaimer ainsi des forces bien supérieures; il ne fut rejoint que le lendemain à trois heures du soir. Mais sur les conseils du déserteur dieppois Jacques Michel, qui redoutait notre fougue à l'abordage, l'amiral David Kirke profita de sa position dominante en amont pour nous maintenir sous le feu de son artillerie. Le capitaine Chausser de Dieppe eut les jambes emportées,

(1) Du bord de *la Vicaille*, 8 juillet 1628, style nouveau (H. Kirke, *The first english Conquest of Canada*. London, 1871, in-8°; 2e édit., 1908, in-8°).

(2) Gabriel Sagard-Théodat, *Histoire du Canada*. Paris, 1636, in-8°, p. 858.

(3) Lettre de Lord Baltimore. Ferryland en Terre-Neuve, 25 août 1628 (N. Sainsbury, *Calendar of State papers, colonial series* (1574-1660), p. 93).

le commis rouennais Regnault les genoux brûlés (1); l'amiral de Roquemont avait une balle dans la jambe, son vaisseau deux plaies béantes à fleur d'eau ; ses marins avaient épuisé comme projectiles jusqu'aux plombs de leurs lignes de pêche (2). Il s'était tiré douze cents coups de canon en huit heures. Les munitions manquaient. Force fut à Roquemont de mettre pavillon bas. L'amiral, le vice-amiral Raymond de La Ralde, les capitaines et les missionnaires furent retenus pour servir de témoins au tribunal des prises. Les autres prisonniers furent relâchés. De quatorze bâtiments et neuf cents hommes qu'il avait capturés en diverses rencontres, Kirke ne ramenait en Angleterre que les six meilleurs de nos vaisseaux (3).

Québec était sauf, mais sa garnison aux abois. Pour lui porter secours, chacun fit un effort : le roi arma six vaisseaux (4), les De Caen trois pataches (5), les Cent Associés deux bâtiments, les Jésuites une barque, jolie flotte au total, mais qui, par malheur, s'éparpilla aux premiers bruits de paix. L'escadre royale de Razilly fut dirigée sur le Maroc : les amiraux des deux Compagnies se prirent de querelle : Émery

(1) Billet de faire-part de la mort de Jacques Regnault (J. Félix, *Voyage à la Nouvelle-France du capitaine Charles Daniel de Dieppe* (1629). Rouen, 1881, in-8°, p. 41).

(2) Gabriel Sagard-Théodat, *Histoire du Canada*, p. 591. — Champlain, 2e partie, L. II, chap. v, p. 154, L. III, chap. i et vi, p. 185, 257. — Laverdière, *OEuvres de Champlain*. Québec, 1870, in-8°, t. III, p. 136. — H. P. Biggar, *The early trading Companies of New-France*. Toronto, 1901, in-8°, p. 140.

(3) Sainsbury, addenda (1574-1674), p. 69. — C'est à ce propos sans doute que Raymond de La Ralde, Langlois, Canu, Languillet et Michel obtinrent des Cent Associés des dommages-intérêts pour la perte de *l'Estourneau*, *la Magdelaine* et *la Suzanne*, 2 mai 1631 (Extrait des registres du Parlement, B. N., Nouv. acq. franç. 4967, fol. 68).

(4) Instruction de Richelieu au chevalier Isaac de Razilly. 18 février 1629 (Marquis de Rasilly, *Généalogie de la famille de Rasilly*. Laval, 1902, gr. in-8°, p. 272).

(5) Déclaration de Guillaume De Caen devant l'amirauté de Dieppe. 16 mars 1629 (B. N., Franç. 16738, fol. 143c).

De Caen, sur la réquisition de son collègue Georges Joubert, fut un moment retenu à La Rochelle (1), ce qui ne l'empêcha pas d'arriver le premier au Canada, mais tout seul.

A peine sa patache avait-elle déchargé les vivres des « hyvernans au fort de Québec (2) » que parut l'avant-garde de la flotte anglaise, un flibot de dix canons, deux pataches et les deux cents hommes du vice-amiral Thomas Kirke, tandis que les cinq vaisseaux de David Kirke, embossés en aval à Tadoussac, barraient la route à tout convoi de secours. Le 19 juillet 1629, une chaloupe apportait au gouverneur de Québec la sommation de capituler (3).

Champlain était pris au dépourvu. La famine avait dispersé ses gens « dont les dents croissoient comme l'herbe en bonne terre » : une trentaine d'hommes mourant de faim descendaient le fleuve vers Gaspé; un chef indien, Chomina, qui avait juré de se faire tuer à nos côtés, avait dû aller quérir ailleurs sa nourriture. Pour défendre le grand corps de logis flanqué de tours que Champlain venait d'édifier, pour garnir le ravelin fortifié qui battait le fleuve, et le château Saint-Louis élevé sur la hauteur voisine, il restait des missionnaires, des femmes, des enfants, un vieillard, le vieux du Pont-Gravé. Et l'une des tourelles de l'enceinte venait de s'écrouler. Autant que les soldats, la poudre manquait : quarante livres pour le service de quatorze pièces et de quatorze mousquets, quelle misère! Le lendemain 20 juillet, l'enseigne britannique flottait sur Québec. Champlain en sortait avec armes et bagages; et le vice-

(1) Le 14 mai 1629 (*Ibidem*).

(2) Émery De Caen remit vivres et munitions les 6 et 13 juillet au commis de la Compagnie des Cent Associés (B. N., Franç. 16738, fol. 143r), c'est-à-dire à Boulé, beau-frère de Champlain, rencontré dans le fleuve (CHAMPLAIN, 2e partie, p. 230).

(3) Dépositions de David et Thomas Kirke, Champlain, Boulé et Blondel de Dieppe devant le lieutenant d'amirauté à Londres, novembre 1629 (N. SAINSBURY, p. 99-103).

amiral Thomas Kirke y installait comme gouverneur son frère Lewis, aux salves de l'artillerie navale et de la nouvelle garnison rangée en bataille sur les remparts. La capitulation fort heureusement était caduque, la paix étant alors signée entre les deux nations.

Le flibot qui emportait Champlain et les siens, à vingt-cinq lieues de Québec, croisa la patache d'Émery De Caen. Thomas Kirke gouverna dessus, non sans avoir prié ses passagers de quitter le tillac et cloué sur eux les panneaux des écoutilles. Mal lui en prit. Accroché par le beaupré, Émery De Caen pointa sur son adversaire ses quatre pièces, qui en un instant couchèrent bas une vingtaine d'hommes (1). Pour ramener les survivants à l'abordage, le vice-amiral anglais les poussait à coups de plat de sabre : et nos quarante braves eussent remporté la victoire, si les pataches n'étaient venues à la rescousse de leur chef et si un lâche n'avait demandé quartier; l'apparition de Champlain aux écoutilles acheva le désarroi, en produisant sur nos marins l'effet d'une tête de Méduse. Émery De Caen mit bas les armes et envoya son lieutenant Lépinay saluer le vice-amiral et l'ancien gouverneur de Québec (2).

A Tadoussac, les prisonniers assistèrent à une violente discussion entre les chefs anglais, tous des transfuges : les Kirke, fils d'un Écossais marié à Dieppe et fiers « de tenir du naturel françois, » étaient pris à partie par le contre-amiral Jacques Michel, protestant dieppois que la haine des Jésuites, « des Judaïstes », disait-il, et de « ces chiens de Malouins espagnols » avait jeté dans le camp britannique.

(1) Sagard-Théodat, p. 975, 998. — Champlain, 2e partie, chap. vi, p. 227.

(2) Les De Caen incriminèrent Champlain et les Cent Associés de la perte de Québec. Dieppe, 2, 10 et 31 octobre, 17 novembre 1629 (B. N., Franç. 16738, fol. 143c, fol. 144e v°). Guillaume de Caen demanda plus tard la restitution de sa patache *Hélène* prise par les Kirke. 16 octobre 1634 (Arch. nat., Z1d 9, fol. 15, 16).

Mais jamais remords ne s'exprima de façon plus poignante, en présence d'hommes dont sa félonie brisait la vie. « Je cognois mieux les François que vous, vous qui n'avez que des gens mal faits en vostre vaisseau, criait Michel à l'amiral David Kirke. Ils sont plus adroits et courageux que les Anglois et l'emportent à l'abordage. Ne vous y frottez pas. » Et « de se voir mesprisé de sa patrie, abhorré du monde, traité mécaniquement » par son chef, Michel mourut de mélancolie. On l'enterra à Tadoussac avec les honneurs dus à son rang, entre deux haies de marins en armes : lorsque des officiers eurent descendu sa bière dans la fosse aux salves des batteries navales, on jeta dessus les morceaux d'une demi-pique, symbole de son commandement. La terre où il reposait perdait, de son fait, le nom de Nouvelle-France. Et Champlain la quittait.

L'escadrille des Cent Associés était trop faible pour tenter une rescousse. La barque de Joubert, rencontrée près de Miscou, se déroba et rapporta en France la triste nouvelle (2), tandis que ses conserves, *le Grand Saint-André* et *la Marguerite* faisaient campagne le long des rives acadiennes, sous le commandement du capitaine Daniel.

II

PRISE DU FORT OCHILTRIE. RÉOCCUPATION DE QUÉBEC ET PORT-ROYAL

Notre situation en Acadie était des plus précaires. Et je ne sais comment l'ancien valet de chambre de Biencourt, Charles Targis de Saint-Étienne, dit La Tour (3), parvenait

(1) Champlain, 2e partie, chap. vi, p. 245.
(2) *Ibidem*, p. 238.
(3) Fils d'un maçon du faubourg Saint-Germain (« Extraict et mémoire

à résister aux « bourrasques » de l'invasion anglaise et à se maintenir au Port-Lomeron « sans aulcun secours, ny soulagement de personne » (1). Il n'avait pu empêcher James Stewart Ochiltrie d'occuper avec deux grands vaisseaux le Port-Royal; le lord s'était installé ensuite au Port-aux-Baleines, dans l'île du Cap-Breton, où il se pourvoyait de canons et de vivres aux dépens de nos terreneuviers.

Une escouade envoyée en reconnaissance par le capitaine Daniel, rapporta que le lord était là depuis le mois de juin. Daniel résolu de ne point tolérer pareil impôt sur une industrie dont vivaient cent mille Français, fit prendre le mousquet à cinquante-trois de ses hommes, les rompit aux exercices militaires, les pourvut d'échelles et, le 8 septembre 1629, assaillit avec six chaloupes le fort-aux-Baleines. Assise sur un rocher que l'eau environnait de deux côtés, la forteresse avait comme sentinelles ces dogues féroces qui faisaient la renommée de la police de Saint-Malo. Tandis que le lieutenant Le Tourneur faisait pleuvoir sur la place balles et grenades, Daniel marchait droit sur la porte de la forteresse et l'enfonçait : derrière, se tenait Ochiltrie, pistolet au poing, avec soixante piques et mousquets; il ne soutint point le choc : le fort était pris. Sur les murailles, sur un flibot mouillé en rade, on hissa nos couleurs (2).

Les dépouilles du fort Ochiltrie, forge, moulins à bras,

instructif des choses que le s[r] de La Tour a faictes en la Nouvelle-France » (1624-1643) : B. N., Franç. 18593, fol. 373).

(1) Lettre du fils de La Tour au roi. « Au Port-Lomeron, en vostre Nouvelle-France, ce 25[e] de juillet 1627 » (Bibl. de l'Institut, Portefeuilles Godefroy 266, document 25. — B. N., Nouv. acq. franç. 5131, fol. 102. — Publié par Eug. Griselle, dans les *Études* (5 octobre 1908), p. 44).

(2) J. Félix, *Voyage à la Nouvelle-France du capitaine Charles Daniel de Dieppe* (1629). Rouen, 1881, in-8°, réédition de : *La prise d'un seigneur escossois et de ses gens qui pilloient les navires pescheurs de France, par Monsieur Daniel*, dédié à M. de Lauzon par le sieur Malapart, parisien, soldat dudit sieur Daniel. Rouen, 1630, in-8°. — Champlain, 2[e] partie, p. 271 : Relation du voyage fait par le capitaine Daniel, de Dieppe.

outils, servirent à meubler une nouvelle forteresse que Daniel construisit à vingt-cinq lieues de là, pour assurer les communications de l'Acadie et du Canada. Sainte-Anne, dans l'île du Cap-Breton, commanda de ses huit pièces et des quarante mousquets du capitaine Gaulde les passes du grand Chibou, fiord « tranquille comme un estang, à l'abry d'une haute forest » et capable de contenir trois mille bâtiments. Le 5 novembre, Daniel reprenait la route de France avec ses prisonniers à fond de cale (1). Avertis par lui de notre situation en Acadie, les Cent Associés dépêchèrent le capitaine Marot, de Saint-Jean-de-Luz, au secours de La Tour que les Écossais du Port-Royal tenaient en échec. Le convoi d'artisans qu'il amenait enraya les empiétements de nos voisins en élevant, à quatorze lieues au nord du Port-Royal, le fort Saint-Jean et dans le sud, au cap de Sable, le fort Saint-Louis (2). Claude de La Tour, le père, occupa le premier; Charles de La Tour, le fils, s'installa dans le second, avec le titre de lieutenant général en Acadie (3).

En Acadie comme au Canada, nos petites capitales restaient sous le joug britannique. Un moment, en 1630, il fut question de les délivrer de gré ou de force : le chevalier de Montigny, amiral d'une escadre de six vaisseaux (4), en reçut même l'ordre formel (5). Puis, on préféra négocier et éviter tout conflit nouveau, en obtenant des Anglais une restitution amiable.

(1) « The barbarous and perfidius cariage off the Frenche towards the Lo. Wchiltrie » (J. Félix, p. 5).

(2) 1630 (Champlain, 2e partie, L. II, p. 283, 297).

(3) Charles de Saint-Étienne, seigneur de La Tour, reçoit le brevet de lieutenant général en Acadie, fort Saint-Louis et port de La Tour. 8 février 1631 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 267).

(4) Commandés par lui et par le chevalier de Saint-Clair, les capitaines de Nest de Fécamp, Des Lombards, Daniel et Arnauld (Sainsbury, *Calendar of State papers. Colonial series*, t. V. — J. Félix, p. 75).

(5) Le 13 avril 1630 (*Ibidem*).

Au printemps de 1632, deux petites divisions de trois vaisseaux quittaient Dieppe et Auray, sous le commandement l'une de Raymond de La Ralde (1), l'autre du chevalier Isaac de Razilly (2). La Ralde et Émery De Caen allaient reprendre possession de Québec. Dans un esprit de conciliation, pour mettre fin aux chicanes de l'ancienne Compagnie De Caen, les Cent Associés lui avaient laissé pour un dernier hiver le monopole de la traite (3) : ce délai expiré, elle évacuerait le Canada.

La reprise de possession de Québec s'opéra le 13 juillet 1632. Sur le vu des patentes des rois de France et d'Angleterre, Thomas Kirke remit la place à Émery De Caen, puis embarqua la garnison anglaise sur deux navires en rade (4). L'an d'après, le 23 mai, Émery De Caen était relevé de faction : la flotte du capitaine Du Plessis-Bochard ramenait Champlain, avec deux cents personnes, soldats et colons ; et les De Caen (5), indemnisés de leurs frais (6), laissaient enfin les Cent Associés vaquer en paix à la colonisation de la Nouvelle-France. La chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, à l'endroit où est aujourd'hui le maître-autel de Notre-Dame, commémora notre heureux retour sur les rives du Saint-Laurent.

Simultanément, Isaac de Razilly se dirigeait vers l'Acadie avec *l'Espérance-en-Dieu* (7), deux autres navires et trois

(1) *La Salamandre* et *la Lionne*, vaisseaux du roi, et *l'Assomption* armée par Guillaume de Caen, devaient transporter à Québec une garnison de 40 hommes, avec trois capucins. La Ralde reçoit en conséquence 10 000 livres. 21 février 1632 (B. N., Franç. 11319, fol. 56).

(2) Renaudot, *Recueil des Gazettes de 1633*. Paris, 1634, p. 37.

(3) Traité passé avec Richelieu. Metz, 20 janvier 1632 (B. N., Franç. 16738, fol. 145 *bis*).

(4) « Relation du voyage à Canada pour la prise de possession du fort de Québec par les Français », dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, t. III, p. 399.

(5) Pour l'historique des interminables procédures engagées par les De Caen contre les Kirke et les Cent Associés, je renvoie à Biggar, p. 159.

(6) Arrêt du Conseil d'État du 27 août 1634, rendu à la suite de leur requête en date du 1er décembre 1633 (B. N., Franç. 16738, fol. 143f, 144).

(7) Que Richelieu avait mise à sa disposition le 27 mars 1632 (Affaires

cents hommes d'élite, fournis en grande partie par la noblesse bretonne et tourangelle (1). Et cette élite était à l'école d'un héros de Plutarque. Elle vit de lui cet exemple admirable : un chef d'escadre illustre décliner la lieutenance générale de la Nouvelle-France (2) et demander à servir sous les ordres d'un simple capitaine de vaisseau, parce qu'il estimait Champlain plus compétent en matière coloniale (3). Au lieu où il aborda le 8 septembre 1632, fête de la Nativité de la Vierge, il construisit le fort Sainte-Marie-de-Grâce (4). La restitution du Port-Royal par le capitaine Forster, lieutenant d'Alexander, ne souffrit aucune difficulté (5). Charles I[er] avait fait taire les réclamations du détenteur, qu'appuyait le parlement écossais, en donnant à Alexander le titre de vicomte Sterling et en prenant à ses frais le rapatriement de la colonie (6).

Mais résolu de « borner les Anglois le plus proche qu'on pourroyt, » Razilly prit sur lui de les déloger du fort qu'ils occupaient de l'autre côté de la baie de Fundy, à Pentagoët.

Étrangères, *Amérique*, 4, fol. 122. — *Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*, t. I, p. 85. — B. N., Franç. 11319, fol. 57).

(1) Les trois navires étaient partis d'Auray (*Recueil des Gazettes de 1633*, par Renaudot, p. 37).

(2) Il en avait été investi le 20 avril 1632 (Marquis de Rasilly, *Généalogie de la famille de Rasilly*.)

(3) Lettres de Razilly en date du 10 mai 1632 (*Collection de manuscrits...*, t. I, p. 110. — *Mémoires des commissaires du Roy pour la délimitation de l'Acadie*. Paris, 1755, t. II, Pièces justificatives, 11). — Champlain fut, en conséquence, nommé lieutenant de la Nouvelle-France sous l'autorité du grand maître de la navigation. 1[er] mars 1633 (Le P. Fournier, *Hydrographie* (1667), p. 268).

(4) Lettre datée du fort Sainte-Marie-de-Grace au port de la Hève (Acadie), 24 novembre 1632 (*Recueil des Gazettes de 1633*, par Renaudot (1634), p. 37). Le 9 mars 1633, les Cent Associés envoyaient à Razilly un navire chargé de rafraichissements, que devaient suivre quatre autres (*Ibidem*, p. 111).

(5) Razilly était porteur de lettres de Charles 1[er] (4 juillet 1631) et d'Alexander ordonnant la restitution (Moreau, *Histoire de l'Acadie française*. Paris, 1873, in-8°, p. 117).

(6) Rev. C. Rogers, *The Earl of Stirling's register of royal letters relative to the affairs of Scotland and Nova Scotia*. Edinburgh, 1884, in-8°, t. I, p. xxxviii.

L'opération faite par *l'Espérance-en-Dieu* et les marins de Charles de Menou d'Aulnay, Razilly signifia au gouverneur du Massachussets qu'il était désormais interdit aux Anglais de franchir Pemquid. Un retour offensif de l'ex-gouverneur Thomas Willet et de deux cents soldats britanniques, appuyés par deux vaisseaux de guerre, se brisa contre l'héroïque résistance du petit poste de vingt-deux hommes laissé à Pentagoët (1).

Non seulement, Razilly payait de sa personne : mais il engageait sa fortune pour sauver la Compagnie de la Nouvelle-France aux abois. Dans un mémoire sur la colonisation du Canada, il disait bien que c'était au roi d'en assumer le souci, à l'État d'en prendre la charge, encore que les douze bâtiments de guerre affectés à ce service couvriraient leurs frais d'entretien, en échangeant au retour pelleteries et poissons contre les produits des rives méditerranéennes (2). Et il ajoutait : que les deux mille terreneuviers de nos ports du Ponant aient ordre de transporter, aux frais des villes, les mendiants valides : et la Nouvelle-France, en quelques années, se peuplera (3). Mais ni le roi, ni les villes n'entendirent cet appel. Et la Compagnie des Cent Associés, à court de fonds pour « satisfaire aux embarquements, » eût liquidé dès 1632, si Razilly, Richelieu et Lattaignant, maire de Calais, ne lui avaient avancé cent mille livres (4). Sept ans après, la Compagnie particulière qu'ils avaient formée pour l'aider, était encore mise à contribution (5).

(1) « Extraict et mémoire instructif des choses que le s[r] de La Tour a faictes en la Nouvelle-France », 1624-1643 (B. N., Franç. 18593, fol. 373. — MOREAU, p. 121. — HUTCHINSON. *History of the colony of Massachussets bay* (1628-1691), Boston, 1764, p. 46).

(2) Mémoire rédigé a la demande de Richelieu et du marechal d'Effiat. 1631-1632 (B. N., Franç. 4826, fol. 54).

(3) Mémoire touchant la navigation. 1631 *(Ibidem,* fol. 1).

(4) *Du lundy 15 novembre 1632.* Au bureau de la Compagnie de la Nouvelle-France. Impr. in-fol. (B. N., Clairambault 381, fol. 101).

(5) Pour expédier outre-mer *le Saint-Joseph, l'Espérance* et le *Saint-*

Au prix de ces lourds sacrifices, qui permettaient d'expédier annuellement une douzaine de navires outre-mer (1), le rêve de Champlain s'accomplit : la Nouvelle-France devint une réalité. Québec n'était plus « ce petit coin caché au bout du monde, où on ne voyoit que des mazures », mais la capitale d'un petit royaume. « J'ay faict relever les ruines, accreu les fortiffications, dressé deux nouvelles habitations, écrivait Champlain au cardinal de Richelieu (2). L'une, à quinze lieues au-dessus de Québec, tient toute la rivière en échec ; mon debvoir m'a obligé de lui donner vostre nom. » Ailleurs, La Violette fondait le poste des Trois-Rivières.

La période critique avait pris fin ; déjà, on saluait « l'aurore d'une douce et paisible prospérité » pour la colonie, quand le père de la Nouvelle-France rendit l'âme à Québec en 1635, le jour de Noël. L'élan donné à la colonisation était tel que le successeur de Champlain, Charles Huaut de Montmagny (3), « méditait diverses demeures jusques au grand sault de Sainct-Louys, voire jusques à la mer douce des Hurons, qui seroient peut-estre autant de villes » (4), et qui le sont en effet devenues (5).

Jacques (En l'assemblée générale de la Compagnie particulière de la Nouvelle-France tenue extraordinairement... en l'hostel de M. Foucquet. 11 et 18 janvier 1639 (B. N., Franç. 16738, fol. 140). *Le Saint-Louis,* de Honfleur, suivit de près avec des « hommes, armes et munitions » envoyés outre-mer par la Compagnie de la Nouvelle-France. 1[er] mars 1639 (Honfleur, registre d'amirauté (1636-1639), 2[e] cahier, fol. 2).

(1) *Recueil des Gazettes,* par Renaudot pour l'année 1634, p. 575.

(2) Québec, 18 août 1634 (Affaires Étrangères, *Amérique* 4, fol. 131).

(3) Nommé lieutenant-général le 10 mars 1636, avec pouvoir de juger en dernier ressort jusqu'à la nomination de juges souverains (Le P. Fournier, *Hydrographie* (1667), p. 269).

(4) Le P. Paul Le Jeune, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1636.* Paris, 1637, in-8°, p. 100.

(5) L'île de Montréal, concédée le 17 décembre 1640 à Pierre Chevrier et Jérôme Le Royer, était dotée trois ans plus tard d'un fort et d'un hôpital *(Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada.* Québec, 1854, in-8°, t. I, p. 20, 24).

LA NOUVELLE-GUYENNE

(ACADIE)

De l'Acadie, Razilly pensait de même faire une Nouvelle-Guyenne. Cette province de la Nouvelle-France (1), « en même élévation que Bordeaux et Toulouse », ne le céderait à l'antique Aquitaine ni pour la fertilité du terroir, sillonné de belles rivières, ni pour la richesse du sous-sol en mines de charbon, de fer, d'étain et de cuivre. Et l'établissement de salines au Port-Royal, en libérant nos terreneuviers des servitudes étrangères, réduirait une partie de l'Europe à se pourvoir de poisson chez nous (2). La pêche, tel serait le trait d'union entre les deux Guyennes, l'Ancienne et la Nouvelle. Désolé de voir « le port de Bourdeaus, le plus beau qui soit en France », tributaire des pêcheurs anglais de la Virginie, le capitaine Palot proposait de créer une Compagnie bordelaise, au capital de 600 000 livres, pour disposer de vingt bons terreneuviers (3).

(1) Il datera ses lettres de « la Nouvelle-France, province de Guyenne ».

(2) « Mémoire de l'état auquel est le sieur d'Aulnay-Charnizay dans toutes les côtes et pays d'Acadie » (B. N., Nouv. acq. franç. 9281, fol. 114). — Voir la description de l'Acadie dans Jean DE LAET, *l'Histoire du Nouveau Monde*. Leyde, 1640, in-fol., p. 55.

(3) « Avis pour la Compagnie de Terre-Neuve, par le cappitaine PALOT » (Affaires Étrangères 812, *France* 70, fol. 237). Gratien Palot, sieur du

Razilly, malheureusement, n'avait point les coudées franches. La Compagnie des Cent Associés ne lui avait concédé d'abord que l'île Sainte-Croix et les pays voisins, sur douze lieues de front et vingt de profondeur (1), ajoutant ensuite, comme fief mouvant de Québec, le Port-Royal et les terres adjacentes (2). Le reste du pays relevait d'un autre lieutenant-général, de La Tour, promu en 1631. Razilly eût voulu vivre en bons termes avec un collègue, capable, par sa longue pratique des sauvages, de les ramener « à une vie politique ». Au lieu de répondre à ces avances, l'ancien valet de chambre trahit son compatriote, en prévenant les Anglais de Pentagoët de l'expédition projetée contre eux (3).

Le patriotisme de Razilly en fut douloureusement ému. « Nous avons, mes amys (4) et moy, écrivait-il, avancé cinquante mille escus pour le commencement de cet œuvre sans en avoir retiré aucun profit, sinon des bâtimens et forteresses munis de vingt-cinq canons en batterie, en fort bon estat de deffendre la croix et les lis (5). » Aux lis en péril, Richelieu vint en aide par un appui matériel (6). Et pour asseoir la

Puys, commandait le navire du roi *la Petite-Marguerite,* à Brouage. Montre, sur le pont de *la Petite-Marguerite,* de l'équipage à effectifs réduits. 2 avril 1631 (Arch. nat., *Marine* B⁴ 1, fol. 76).

(1) Patentes du 19 mai 1632 *(Mémoires des commissaires du Roy pour la délimitation de l'Acadie,* t. II, p. 491. — Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique. L'Acadie de 1604 à 1811.* Paris, 1889, in-8°).

(2) 15 janvier 1634 (Le P. Fournier, *Hydrographie* (1667), p. 268).

(3) B. N., Franç. 18593, fol. 373.

(4) Son frère Claude et Jean Condonnier, bourgeois de Paris.

(5) Razilly à Richelieu, 25 juillet 1634 (Affaires Étrangères, *Amérique* 4, fol. 122, 130 : *Mémoire des commissaires pour la délimitation de l'Acadie,* t. II, p. 491. — Moreau, *Histoire de l'Acadie.* Paris, 1873, in-8°, p. 134).

(6) Richelieu s'engage à verser à Razilly 17 000 livres, Jean Le Grand, président en la Chambre des comptes de Bourgogne, 17 000 livres, Louis Motin, contrôleur du grenier à sel en Charolais, 3 000 livres. Paris, 16 et 25 janvier 1635 (B. N., Pièces originales 2443, dossier Razilly, p. 16 et 21. — Marquis de Rasilly, *Généalogie de la famille de Rasilly,* p. 358).

croix sur une base solide, le commandeur de Razilly demanda au grand maître de Malte l'autorisation de tester et celle de fonder un prieuré. L'une était contraire aux statuts de l'Ordre, l'autre trop onéreuse pour ses finances. Du double refus du grand maître (1), il ne connut pas l'amertume. Avant que la réponse arrivât, l'un des meilleurs serviteurs que la France ait jamais eus s'était endormi de son dernier sommeil en novembre 1635. Entre l'île aux Framboises et le cap Doré, un chenal étroit débouche dans un magnifique bassin. Au fond, s'élevait le fort de la Hève, sur une pointe triangulaire qu'un mince ligament rattache au continent. C'est là que repose Isaac de Razilly (2).

A son lit de mort, il avait supplié son lieutenant de ne point abandonner le pays. Charles de Menou d'Aulnay en fit le serment, sans imaginer à quel point l'hostilité de Charles de La Tour lui rendrait la tâche difficile. Aux compétitions des deux lieutenants généraux, Richelieu crut mettre un terme en traçant entre leurs territoires une ligne de démarcation qui passait par le milieu de la baie de Fundy : le nord, avec le fort Saint-Jean, formait le lot de La Tour; le sud jusqu'à la Virginie relevait de Charles de Menou, « commandant ès forts de la Hève, Port-Royal, Pemptagouët ès côtes des Etchemins (3). »

(1) Lettre du grand maître Antonio de Paulo. Malte, 20 février 1636 (Marquis DE RASILLY, *Généalogie de la famille de Rasilly*, p. 251).

(2) Nicolas DENYS, *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale, avec l'histoire naturelle du pays*. Paris, 1672, 2 in-8°, t. I : dans la baie, le Tourangeau Nicolas Denys avait de grands chantiers de bois, et son frère Denys de Vitray pratiquait au port du Rossignol la pêche sédentaire avec le vaisseau du roi *la Catherine*. — Une réédition de l'ouvrage sous le titre : Nicolas DENYS, *The description and natural history of the coasts of North America* (Acadia), a été faite par M. William GANONG, dans : the publications of the Champlain Society. Toronto, 1908, in-8°. Elle contient (p. 148) une carte de la Hève ou la Have et une vue du site où se trouvait notre établissement.

(3) Lettres de Louis XIII. 10 février 1638 (B. N., Nouv. acq. franç. 9281, fol. 69, 70).

Au lieu de s'incliner, La Tour prêcha la révolte, souleva les sauvages Souriquois, intercepta une pinasse expédiée au secours de Pentagoët et tenta, en 1640, de surprendre la capitale de son collègue. Menou d'Aulnay, alors absent, revint fortuitement au moment où les deux embarcations de guerre de La Tour et du capitaine Jamin arrivaient devant le Port-Royal : bien qu'il n'eût pas un seul canon à bord des barques *Notre-Dame* et *Saint-Francois* des capitaines Le Bœuf et Marot, Menou enveloppa ses adversaires par une habile manœuvre. Jamin fut tué, La Tour fait prisonnier. Pourquoi eut-on l'imprudence de le relâcher? Lorsque Louis XIII, saisi de ces incidents, lui donna l'ordre de repasser en France (1), lorsque Menou voulut exécuter l'arrêt de prise de corps le 17 août 1642, le gouverneur du fort Saint-Jean ne fit qu'un « bouchon » du jugement (2). Sa révocation (3) porta au paroxysme son exaspération, d'autant que Menou, son rival, recevait en cadeau de la Compagnie (4), de Richelieu et de Launay-Razilly les trois septièmes de l'actif social, « en reconnoissance des travaux soufferts pour l'établissement et manutention de l'Acadie » (5).

Ce cadeau, à vrai dire, était une charge « qui passait la portée d'un gentilhomme particulier » ; car tout le faix de l'entreprise, l'entretien de quatre cents personnes dans la colonie, retombait sur Menou (6). Père de huit enfants, il dut sacrifier sa fortune pour faire face aux avances consen-

(1) Louis XIII à Charles d'Aulnay. 13 février 1641 (Moreau, p. 158).

(2) « Extrait et mémoire instructif des choses que le s[r] de La Tour a faictes en la Nouvelle-France » (B. N., Franç. 18593, fol. 373).

(3) Par Richelieu, le 23 février 1641 (Arch. nat., E 1688, arrêts).

(4) Paris, 27 février 1641 (B. N., Pièces orig. 1925, dossier Menou, p. 53).

(5) Tours, 19 février 1642 (*Ibidem*, p. 57. – *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*. Paris, 1852, in-4°, p. 166).

(6) « Extrait et mémoire de ce que le sieur d'Aulnay a fait dans la Nouvelle-France ». 1644 (B. N., Nouv. acq. franç. 9281, fol. 104).

ties par Emmanuel Leborgne, marchand de La Rochelle (1), et pour lutter contre La Tour, qu'il tenait bloqué dans le fort Saint-Jean.

Or, en 1643, cent quarante protestants de La Rochelle arrivaient au secours des assiégés, à bord du *Clément* (2). Ils ne purent franchir le blocus. Mais La Tour, s'esquivant de la place à la faveur des ténèbres, les rejoignit et, avec eux, le 12 juin 1643, gagna Boston. Winthrop, gouverneur du Massachussets, dont il venait quérir l'aide, à l'instar de Josué, ne refusa point son appui aux Gébéonites contre les Chananéens, sans se laisser arrêter par la crainte « de conduire les moutons à la boucherie » (3). Quatre navires de guerre, de quatre à quatorze pièces de canon (4), aux équipages renforcés de soixante-huit soldats anglais, se joignirent au *Clément* pour forcer le blocus du fort Saint-Jean.

Menou a cinq cents hommes, trois vaisseaux et trois pataches ; les vaisseaux dans le sud-ouest barrent l'entrée de la rivière Saint-Jean ; les pataches patrouillent en grand'-garde dans le nord-est (5). Mais la brusque apparition des Anglais les surprend et les force à se replier précipitamment sur le Port-Royal. Rejoint le 6 août 1643, Menou se défend bravement : les gens de La Tour, soutenus par une trentaine

(1) P. Margry a consacré un article documenté à Menou (Charles d'Aulnay-Charnizay) dans la *Biographie universelle* de Michaud.

(2) Ou *Saint-Clément*, commandé par Étienne de Mouron, qui déposa son rapport au tribunal de l'amirauté de La Rochelle le 14 octobre 1643 (B. N., Nouv. acq. franç. 9281, fol. 100 v°).

(3) E. Hazard, *Historical collections : State papers and other authentic documents. Records of the United colonies of New-England*, t. I, p. 502.

(4) *Seabridge*, de 14 pièces, *Philipp and Mary*, *Increase*, de 10 pièces chacun, *Greyhound*, de 4 mortiers. Contrat passé entre Charles de La Tour, major Gibbons et le capitaine Hawkins. Boston, 30 juin 1643 (Archives du comté de Suffolk (Massachussets), t. I, fol. 7 : copie dans B. N., Nouv. acq. franç. 9281, fol. 93. — N. B. Shurtleff, *Records of the Governor and Company of Massachusetts Bay in New-England*. Boston, 1853-1854, 5 vol., t. I).

(5) Lettre de Thomas Gorges, lieutenant de Ferdinand Gorges. Piscataqua, 28 juin 1643 (Hazard, t. I, p. 498. — Moreau, p. 180).

d'Anglais d'Hawkins, ne peuvent faire autre chose que brûler un moulin et coucher bas une dizaine d'hommes (1).

Menou d'Aulnay met l'agression sur le compte d'un malentendu et, d'une main magnanime, offre la paix au gouverneur du Massachussets, qui en principe y souscrit (2). Tandis que La Tour reprend le chemin de Boston pour fomenter de nouveaux incidents, notre lieutenant-général saisit « l'occasion aux cheveux » d'intercepter le retour du transfuge. En plein hiver, il jette l'ancre au havre de Menogouich, à une lieue du fort Saint-Jean, qu'il bombarde. Il perd trente-trois tués et blessés. Mais des lettres du traître et du gouverneur britannique, saisies sur un aviso anglais, lui apprennent qu'une réédition de la campagne de 1643 se prépare. Dès lors, plus d'hésitation. Il faut en finir.

Tandis qu'une colonne débarque avec deux pièces de canon le lundi de Pâques, 17 avril 1645, il embosse son vaisseau amiral à portée de pistolet des remparts et le fait soutenir par deux autres navires de guerre, que lui a amenés Longvilliers de Poincy, lieutenant général ès isles d'Amérique. Les assiégés déployent le drapeau rouge, qu'ils appuyent d'une salve. Ils sont quarante-cinq, que « tiennent en bride, pistolet haut, » dame Jacqueline de La Tour et les officiers. Mais bientôt les remparts tombent, rasés par le feu des batteries navales. Enlevée par Poincy et par Marot, capitaine du *Saint-François,* la colonne monte à l'assaut sous un feu violent et se rend maître de la place. Dame Jacqueline mourut de rage quinze jours après (3).

Aux adversaires qui cherchaient à le frapper dans

(1) Attestation des Capucins Paschal de Troyes, etc. Port-Royal, 20 octobre 1643 (B. N., Nouv. acq. franç. 9281, fol. 99. — Moreau, p. 192).

(2) Boston, 8 octobre 1644.

(3) Procès-verbal dressé par le prévôt de la côte d'Acadie, André Certain, et signé des principaux chefs. 10 mai 1645. — Attestation conforme d'André Bernard, Hans Vaner et autres prisonniers. 15 mai 1645 (B. N., Nouv. acq. franç. 9281, fol. 106).

l'ombre, aux Anglais, Menou d'Aulnay lançait fièrement ce défi : « Vous pensiez m'accabler par surprise, sans justice et sans motifs. Soyez-en persuadés, si vous fussiez venus à bout de vos desseins, vous eussiez eu affaire à un roi qui ne vous eût pas laissés profiter en paix de votre proie... Il m'arrivera de mourir : mais les rois de France ne meurent pas ; et leurs bras sont toujours assez longs pour garantir les droits de leurs sujets (1). »

Hélas ! lorsqu'il mourut d'accident le 24 mai 1650, ses huit orphelins ne rencontrèrent d'appui nulle part : et pour sauver les lambeaux de leur fortune, la malheureuse veuve (2) dut épouser leur ennemi acharné, l'outlaw de La Tour. Abandonnée à son mauvais génie, la Nouvelle-Guyenne, moins de quatre ans après, n'était plus française, et La Tour tint ses patentes de Cromwell. De la lutte que se livrèrent les deux lieutenants généraux institués par Richelieu, tel fut le triste dénouement.

(1) Lettre du 31 mars 1645 au gouverneur du Massachussets, publiée en partie par P. Margry, article Menou (Charles d'Aulnay-Charnizay), dans la *Biographie universelle* de Michaud. — A titre de satisfaction, les Anglais envoyèrent à Menou une riche litière de voyage destinée au vice-roi du Mexique et capturée par un de leurs corsaires (T. Hutchinson, *History of the colony of Massachussets Bay* (1628-1691). Boston, 1764, p. 135).

(2) Jeanne Motin, fille d'un des commanditaires de Razilly.

LES ANTILLES FRANÇAISES

I

LA COMPAGNIE DE SAINT-CHRISTOPHE

Nos colonies des Antilles naquirent d'une aventure. Alléché par les gros bénéfices que lui avait procurés la capture d'un forban (1), le capitaine de la marine royale Urbain de Roissey de Chardouville s'était fait donner, en 1624, la mission de pourchasser les pirates « qui empêchaient aux marchands françois la navigation du costé du sud, au-delà du tropic du Cancer ou du premier méridien des Açores ». Il emmenait une escadre de trois bâtiments, *le Royal*, *l'Espérance* et *la Marguerite* (2). Cette campagne

(1) Autorisé le 20 avril 1624 à faire un voyage au long cours avec *la Marguerite*, Roissey enlevait après deux heures de combat, le 15 juin, un forban rencontré près des Sorlingues. Il amena sa prise à Brest, ce qui amena un conflit de procédure entre les juges locaux et l'amiral de France (Arch. nat., Z^{1d} 6, fol. 103 : pièce publiée par A. DUMAS, *le Conseil des prises sous l'ancien régime*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, 29e année (1905), p. 657). — Les 154 caisses de sucre que contenait la prise, furent vendues 15018 livres 15 sols, 29 novembre 1624 (Ch. et P. BRÉARD, *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVIe et XVIIe siècles*. Rouen, 1889, in-8°, p. 212).

(2) Congé de l'amiral Henri de Montmorency en date du 8 août 1624. *Le Royal* jaugeait 400 tonneaux, *l'Espérance* 120, la patache *Marguerite* 60 (Arch. nat., Z^{1d} 6, fol. 98). — Les Anglais se plaignaient de lui : ce pirate de Dieppe, « nommé de Rossé » leur avait capturé nombre de navires (B. N., Cinq-Cents Colbert 465, fol. 258).

« aux hautes aventures » inspirait si peu de confiance qu'il n'avait trouvé prêteur qu'à 100 pour 100 (1).

Et Roissey n'eut-il point en effet la folie d'attaquer avec trente-cinq hommes un galion de trente-cinq canons. C'était dans les parages de la Jamaïque. Roissey ne lâcha prise, après trois heures de combat, qu'en voyant sa patache trouée comme une écumoire. La radouber n'était point facile. Il eut la chance de trouver, pour se refaire, un petit poste français laissé à Saint-Christophe par le capitaine Chantail (2) : grâce aux renforts qu'il amenait, le petit poste devint une colonie.

Deux forts, quatre-vingts Français et une quarantaine d'esclaves gardaient désormais les avenues des « faubourgs de l'Inde (3) », « l'entrée du Pérou », disait Richelieu, en accordant au fondateur le privilège exclusif de coloniser Saint-Christophe et la Barbude (4). Urbain de Roissey et son collègue, Pierre Belain d'Esnambuc, eussent été fort en peine d'y donner suite, s'ils n'étaient devenus les prête-noms d'une puissante Compagnie (5). La Compagnie de

(1) A Honfleur, le 25 avril 1625, *l'Espérance* était en partance. Roissey, retardé par son procès avec les juges de Brest, n'avait pu appareiller plus tôt : il était à Honfleur notamment le 29 novembre 1624 et le 25 janvier 1625 (Bréard, p. 212, 213).

(2) Le traité du 13 mai 1627, entre colons anglais et colons français de Saint-Christophe, mentionne l'habitation « qu'a faite autrefois le sieur Chantal », chef d'une expédition en Guyane.

(3) Selon la pittoresque expression de Robert Regnauld, le traducteur de D'Acosta.

(4) Patentes du 2 octobre 1626.

(5) Contrat passé par Belain et Roissey avec la Compagnie de Saint-Christophe, à laquelle « ils ne font que prester leur nom ». Paris, 31 octobre 1626 (B. N., Nouv. acq. franç. 9323, fol. 16. — P. Margry, *Origines transatlantiques : Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles, d'après des documents nouvellement retrouvés*. Paris, 1863, in-8°, p. 99. — Le P. J.-B. Du Tertre, *Histoire générale des isles de Saint-Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique*. Paris, 1654, in-4°. — Jacques de Dampierre, *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises* (1492-1664). Paris, 1904, in-8°, excellente bibliographie formant le t. VI des Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes).

Saint-Christophe, fondée au capital de 45 000 livres, comptait peupler les îles encore inoccupées des Antilles entre le onzième et le dix-huitième degré de la ligne équinoxiale.

Richelieu en était l'âme. Outre la part de deux mille livres que versait chacun des autres associés, l'intendant général de la marine Rusé d'Effiat, le trésorier Duplessis-Guénégaud, les présidents des comptes de Flécelles et Bardin-Royer, etc., le grand maître de la navigation avait fourni comme apport un vaisseau. Et les associés qui eurent la direction effective de l'entreprise, l'un à Paris, l'autre au Havre, étaient son secrétaire pour la marine, Isaac Martin de Mauvoy et un gentilhomme de ses obligés, Jean Cavelet Du Hertelay (1).

L'année même, six cents hommes des provinces riveraines de la Manche partaient à bord de la patache *la Cardinale* et du flibot *les Trois Rois,* commandés par les deux frères de Roissey (2), que suivait de près Belain d'Esnambuc avec *la Catholique* (3). A la poursuite des marins rochelais de Forant, Urbain de Roissey et Roissey de La Trenettière échappèrent en mettant toutes voiles dehors, « doubles perroquets, bonnettes en estuits et pacfits de boursets ». Mais une fois leurs hommes rompus aux exercices militaires qu'ils faisaient exécuter à chaque relâche, au rio de Ouro, au cap Blanc, à Saint-Vincent du Cap Vert, drapeau flottant à la cime des caps, nos capitaines montrèrent qu'ils ne portaient plus « leurs canons dans leurs voiles » (4). Au lieu de « nous donner des jartières de fer,

(1) Que le cardinal employa aux travaux d'amélioration du port du Havre (B. N., Franç. 6408).

(2) Cf. des quittances de Claude et Urbain de Roissey, frères, capitaines entretenus en la marine du Ponant. 1631 (B. N., Nouv. acq. franç. 9 324, fol. 55).

(3) Les de Roissey n'auraient emmené que 210 hommes à bord de *la Cardinale* et de *la Victoire*, selon Margry (p. 29); Belain aurait suivi en janvier 1627 avec 322 hommes à bord de *la Catholique.*

(4) Guillaume Coppier, *Histoire et voyage des Indes occidentales et de*

en un mot des bas de soye, » deux corsaires marocains détalèrent, en se voyant reçus par une grêle de boulets et de « bouteilles à feu ». Sans autre incident de route, l'expédition arrivait le 24 février 1627 au terme de son voyage, chez les Caraïbes « misantropes et antropophages ».

« Avez-vous jamais ouy dire que le feu de saule est si débile, que, si on ne souffle toujours dessus, il s'esteint soudainement? De mesmes, à Saint-Christophle, l'amour que les Anglois nous portoyent estoit un feu de saules » (1). Pour des colons forcés de vivre côte à côte en face des Caraïbes et des Espagnols, l'union était une nécessité. Avisés que les féroces Caraïbes méditaient contre eux un massacre général, Anglais et Français poignardèrent dans leurs hamacs une centaine d'Indiens; et, lorsque débarquèrent d'une foule de pirogues trois ou quatre mille guerriers des îles voisines, un feu roulant, suivi d'une charge impétueuse, coucha bas assez de sauvages pour qu'on en fît un monceau de la hauteur d'une pique. Aussi, lors de la délimitation de leurs territoires respectifs, le 13 mai 1627, Belain d'Esnambuc et Warner jurèrent de rester frères d'armes (2).

La saison n'était point écoulée que leurs serments furent mis à l'épreuve. La guerre avait éclaté entre les deux Couronnes : le comte James de Carlisle prenait possession des îles sous le Vent, que la charte de concession baptisait de son nom (3). Nos voisins y virent une occasion d'empiéter sur notre territoire et nous interdirent de fortifier la Pointe-de-Sable.

Si nos colons « ne sont secourus promptement, écrivait Isaac de Razilly au cardinal, je tiens que tout cela périra,

plusieurs autres régions maritimes et esloignées. Lyon, 1645, petit in-8°.

(1) Guillaume Coppier, p. 34.

(2) 13 mai 1627 (B. N., Franç. 11312, fol. 3. — Du Tertre, p. 17).

(3) 2 juillet 1627 (Sainsbury, *Calendar of State papers. Colonial series.* (1574-1660), p. 85).

comme ont fait toutes les colomnies de France cy devant. Il faut de grandes vituailles et cinq cens hommes. Le sieur de Pontpierre offre d'entrer dans vostre Compagnie de son navire, — un très bon vollier, — et de ses armes » (1). Razilly lui-même consentait à vendre ses deux vaisseaux pour servir à « la peuplade » de l'île (2); son frère Claude coopérait pour sept mille livres à l'entreprise (3); un autre officier général de la marine, le commandeur de La Porte, y participait aussi. Quant aux colons, Isaac de Razilly comptait les recruter au Maroc parmi les prisonniers français, qui paieraient de trois années de travail aux Antilles le prix de leur liberté (4).

Tandis qu'il tirait vers le Maroc, en 1629, une autre escadre se portait directement au secours de Saint-Christophe. Cahuzac, selon l'occurrence, ou renouvellerait avec les Anglais le pacte d'amitié d'antan, ou les chasserait de l'île et irait saccager leurs colonies de Virginie. En cas de jonction avec Razilly, les deux chefs d'escadre commanderaient à tour de rôle par roulement (5).

Cahuzac avait quitté Le Havre, le 5 juin 1629, au lendemain du traité signé avec l'Angleterre, emmenant six vaisseaux de ligne et quatre bâtiments légers, pataches ou galiotes (6). Le 27, au large de l'île de Palma, il fit la ren-

(1) Isaac de Razilly à Richelieu. Rouen, 25 mars 1627 (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 113 : marquis de Rasilly, *Généalogie de la famille de Rasilly*, p. 266).

(2) Mémoire « proposant de fère une peuplade dans l'isle Saint-Cristofle, s'il plaist au Roy d'advancer 22 000 livres pour achepter les deux vaisseaux du sieur de Rasilly qui serviroient à l'exécution de cette proposition » (Affaires Étrangères 792, *France* 49, fol. 173 v°).

(3) Dans son contrat de mariage, il déclare avoir 7 000 livres en « l'association de l'establissement des collonyes en l'ille Saint-Christophe ». 12 mai 1629 (Marquis de Rasilly, p. 355).

(4) Voir le chapitre : *Campagnes contre les Barbaresques*.

(5) « Instruction au sieur de Cahuzac, s'en allant de la part du Roy en l'isle de Saint-Christophe pour y assister en tout les François ». Grenoble, 18 février 1629 (Bibl. de l'Institut, Portefeuille Godefroy 68).

(6) *Les Trois-Rois* de Cahuzac, général de la flotte, *l'Intendant* de

contre de deux vaisseaux, « qui eurent l'effronterie de nous attendre, pavillon au grand mât, » leurs voiles brouillées. L'un d'eux, un flibot anglais chargé de vin des Canaries et de serins, ouvrit le feu : mais promptement bordé par le vice-amiral Jacques Leroy-Dumé, l'équipage dut demander quartier. La leçon suffit au second bâtiment, un Hambourgeois, qu'on laissa aller, pavillon bas.

A la Barbade, où l'on relâcha le 21 juillet, le gouverneur anglais se tenait en embuscade. Dès qu'il eut connaissance de la signature de la paix, son attitude se métamorphosa. La chaleur de son accueil contrasta même singulièrement avec la réception que trouva Cahuzac à son arrivée à Saint-Christophe, le 28 du même mois. Urbain de Roissey, « d'assez mauvaise humeur », ne répondait rien : le fâcheux traité que lui avait imposé son collègue anglais le mettait mal à l'aise : il l'avoua. Là-dessus, Cahuzac pria Warner de remettre toutes choses dans le *statu quo ante;* et ne recevant pas de réponse, il se porta le 2 août contre le fort Charles, à trois lieues de là.

Les trente et une pièces du fort, les batteries de cinq vaisseaux en rade ouvrirent le feu sur notre escadre, alors composée seulement de cinq navire,s *les Trois Rois*, *l'Intendant*, battant pavillons amiral et vice-amiral, *l'Aigle*, *le Dauphin*, *la Notre-Dame* des capitaines Des Lombards, de La Martinière et de La Petitière, qu'escortait la barque de

Dumé, vice-amiral, *le Cerf-volant* de Giron, *la Sainte-Marie*, cap. de La Petitière, *le Dauphin*, cap. de La Morinière, *l'Aigle*, cap. Des Lombards, *la Cardinale*, cap. L'Assise, *la Sainte-Anne*, cap. Hervé, la barque de Pontpierre, la galiotte de Giron. « Récit du voyage que j'ay fait aux Indes occidentales avec Monsieur de Cahuzac, général de l'armée navalle qui y fut par le commandement du Roy et de Monseigneur le Cardinal l'an de grâce 1629 » (Affaires Étrangères, *Mémoires et documents, Amérique* 4, fol. 93 : copie dans B. N., Nouv. acq. franç. 9323, fol. 30). — Voyage d'Infreville en 1629 dans E. Sue, *Correspondance de H. d'Escoubleau de Sourdis*, t. III, p. 201, 206. — Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 180. — *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. III, p. 454.

Pontpierre. Un boulet donna dans l'habitacle de *l'Intendant*, tua sept prisonniers dans la dunette du vice-amiral Dumé et sortit par l'arrière, en emportant les armes du grand maître de la navigation. Un autre projectile tua, à bord de sa barque, Auguste Le Héricy de La Morinière-Pontpierre, « gentilhomme d'un bel esprit, d'un grand courage et fort entendu au faict de la marine ». Sur *le Dauphin*, La Martinière voyait tomber à ses côtés vingt-neuf hommes, le lieutenant, le sergent et un volontaire auvergnat du nom de La Pouge : l'amiral comptait quatre tués, le vice-amiral dix. Mais la victoire était nôtre : des cinq vaisseaux anglais, un seul nous échappa.

Le lendemain, une barque parut sous pavillon blanc. Le beau-frère de Warner venait se plaindre de notre procédure. — « Restituez nos biens, répliqua Cahuzac : rayez l'interdiction de fortifier la pointe de Sable. Sinon, je vous déclare la guerre. — Mais... — Je n'ai pas le loisir d'attendre. » Warner aussitôt céda. Prises et prisonniers lui furent rendus : et il vint à bord des *Trois-Rois* sceller la paix.

Le 11 août, Cahuzac allait planter notre pavillon sur l'île Saint-Eustache, où, seules jusque-là, d'énormes tortues de mer avaient élu domicile. Bordée de montagnes boisées, l'île était de si difficile accès qu'il fallut tailler, dans les rocs escarpés de la côte méridionale, un véritable escalier pour hisser au haut de la falaise les matériaux d'un fort. A peine le fort était-il achevé, les cases prêtes, le capitaine de Saint-Thomas installé avec cent vingt hommes et six canons, que l'apparition d'une grosse flotte espagnole, le 24 septembre, obligea Cahuzac à rembarquer tout son monde, opération des plus dangereuses à la vue de l'ennemi. Faute d'être renseigné par le navire éclaireur de Giron, Cahuzac avait commis l'imprudence de détacher trois bâtiments vers « le Pérou », les autres vers la France. A un message alar-

mant de Roissey il ne put que répondre : « Tenez ferme! j'arrive avec une quarantaine de gentilshommes me battre et mourir à vos côtés; car, hélas! il ne me reste que deux vaisseaux, *les Trois-Rois* et *la Notre-Dame*. »

L'amiral Fadrique de Toledo en avait cinquante-trois. Sa flotte s'était déployée le 8 septembre devant Saint-Christophe, après avoir enlevé la veille par surprise Nevis-town et sept navires britanniques en rade (1). Une fusillade nourrie l'accueillit. Huit cents Anglais et les cent vingt hommes de Roissey étaient embusqués le long de la Grande Anse, derrière des abattis d'arbres, qu'épaulaient les onze canons du fort Saint-Urbain, d'une portée malheureusement inférieure à celle des pièces de marine adverses. Le 18 septembre, la compagnie d'un capitaine italien parvenait à prendre pied, avec un millier de nègres et d'Indiens, malgré une charge furieuse de Dyel Du Parquet. Les Anglais, puis Roissey détalèrent : l'héroïque Dyel tomba percé de dix-huit blessures, non sans avoir passé son épée au travers du corps du capitaine italien. Roissey, au lieu de tenir bon derrière « les fossés à fond de cuve » du fort Saint-Urbain, fit sauter les remparts, brûla cases, ajoupas, carbets, et s'enfuit dans les montagnes de la cabesterre, au fort Richelieu.

Il y porta la panique : une position inexpugnable, quatorze pièces en batterie, l'énergie d'un chef comme Belain d'Esnambuc, rien n'y fit. Un troupeau de quatre cents fuyards s'entassa sur les navires des capitaines Rose et Liot

(1) Déposition du maitre du *Plough*. 12 novembre 1629 (Sainsbury, *Calendar of State papers. Colonial series* (1574-1660), p. 103). — « Relación de los progresos que hizo el s^r D. Fadrique de Toledo, general de la armada del mar Oceano, año 1629 » (Madrid, Academia de la Historia, *Colección Sans de Barutell*, art. 21, n° 10). — « Carta del P. Diego de Molina dando cuenta de la armada de D. Fadrique » (Madrid, Academia de la Historia, *Colección de Jesuitas*, t. 169, n° 6). — Rapports du général Fadrique de Toledo et de l'amiral Antonio de Oquendo (Madrid, Dirección de Hidrographia, *Colección Navarrete*, t. 38. — F. Duro, *Armada espanola*, t. IV, p. 110).

pour aller s'établir à Antigoa. Il ne dépassa point l'île Saint-Martin (1), où deux mois durant, il souffrit les affres de la faim; les malheureux eurent la chance d'être aperçus et recueillis par le capitaine Giron, resté seul en croisière après le départ de Cahuzac pour l'Europe (2).

Le Dunkerquois Giron, autrement appelé Couarlay, que le cardinal de Richelieu avait eu l'habileté d'attirer à notre service, était heureusement un homme déterminé (3). Dans une odyssée fabuleuse, qui dura quatre ans et sept mois, de 1618 à 1622, il avait sillonné les Océans à bord du *Zelandia* de Flessingue, magnifique longcourier de 1400 tonnes. Qu'il s'agît de parer une pointe ou de courir sus à un adversaire, il faisait passer une rame par chaque sabord de la batterie basse, y attelait cinq hommes et gagnait du champ : il écuma les mers de Chine jusqu'au Japon, râflant les jonques, enlevant les places portugaises, capturant même à Macao une carraque de la taille du *Zelandia*. Quand il rallia l'Europe avec une cargaison de 2 200 000 livres, des deux cent quatre-vingt-dix-sept hommes emmenés au départ, il n'en restait plus debout que vingt-deux (4). S'il avait gardé de sa carrière aventureuse un goût d'indépendance qui ne sut pas se plier aux exigences de la discipline, s'il accueillit parfois l'épée à la main les officiers d'amirauté chargés d'inspecter ses prises (5), si ses armements à Honfleur jetaient le frisson parmi les marchands de Normandie (6), du moins son esprit

(1) Sauf Roissey, qui retourna en France sur *la Sainte-Anne* du capitaine Rose.

(2) Cahuzac et Dumé abordèrent à Flessingue le 23 décembre.

(3) « Mémorial à Monsieur le président Roze » (Archives du royaume de Belgique à Bruxelles, Papiers de Roose, n. 74 : copie dans B. N., Nouv. acq. franç. 4967, fol. 106).

(4) Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit. (1667), p. 28, 176.

(5) Richelieu au commandeur de La Porte. 4 juillet 1637 (*Lettres de Richelieu*, t. V, p. 1041).

(6) Arrêt du parlement de Normandie interdisant l'armement de deux navires de guerre et deux frégates, que fait à Honfleur le Dunkerquois

de décision allait sauver notre colonie de Saint-Christophe.

En quel état les Espagnols l'avaient-ils laissée? C'est ce qu'il fallait connaître. Giron débarqua donc Belain d'Esnambuc dans l'Anse aux Papillons, où l'on fut stupéfait de voir encore des Anglais. En dehors des six cents prisonniers britanniques évacués sur l'Europe par l'amiral espagnol (1), il était resté des colons dans les bois : et ces compagnons d'infortune refusaient de nous rendre notre territoire qu'ils avaient envahi. Giron enleva deux de leurs vaisseaux à l'abordage, jurant que, si le troisième tirait un coup de canon, il le coulerait à fond. Ah! le bon moyen de se faire entendre! Trois cent cinquante des nôtres purent ainsi regagner leurs demeures. Un convoi de ravitaillement, puis deux bâtiments de guerre leur furent dépêchés de France (2); et l'assurance que leur pétun entrerait seul en franchise dans le royaume (3), acheva d'attacher au sol une partie des colons.

II

LA BARONNIE DE CAEN AUX ILES BAHAMA

Évincé de la Nouvelle-France par le monopole des Cent Associés, Guillaume De Caen avait cherché à se pourvoir ailleurs. « Ses vaisseaux envoyés aux Indes Occidentales pour recongnoistre quelques lieux propres à faire habitation », explorèrent de petites îles qui commandent au sud des Bahama le débouché de la mer des Antilles. Les îles septentrionales de l'Archipel, Providence, Henrietta...

Giron, depuis plusieurs années habitué et marié en Normandie. 25 septembre 1643 (B. N., Franç. 18592, fol. 227).

(1) Sainsbury, p. 118.

(2) Avis du 12 mars 1630 (Sainsbury, p. 111).

(3) Déclaration royale du 16 novembre 1629.

venaient d'être concédées à la Compagnie anglaise des comtes de Warwick et Holland, qui y entretenait amiral et vice-amiral (1). Seules, Abaco, Inagua, Mariguana, Guanahani, Gilatur réalisaient la condition, indispensable pour une prise de possession, de n'être point occupées par des Chrétiens. C'était là pourtant, à Guanahani, qu'avait abordé Christophe Colomb : et Guillaume De Caen eut la gloire de voir englober, dans le fief insulaire que lui octroya le grand maître de la navigation (2), le territoire d'Amérique où pour la première fois des Européens avaient mis le pied. Mais les patentes du 28 janvier 1633 frappaient l'œuvre de stérilité : si elles donnaient à Guillaume le pouvoir d'établir des forts, elles lui refusaient la faculté de les entretenir en établissant des péages ou des douanes, elles déniaient à ce religionnaire le droit d'y transporter des protestants. Le petit archipel ne fut pour son propriétaire qu'un vain titre : il valut à Guillaume De Caen, devenu sur ces entrefaites major général ou sergent de bataille de notre armée navale, le tortil de baron des Bahamas (3).

III

LA COMPAGNIE DES ISLES D'AMÉRIQUE

Sous une raison sociale plus élastique, avec quelques associés nouveaux (4), la Compagnie de Saint-Christophe,

(1) Charte du 4 décembre 1640 (Sainsbury, *Calendar of State Papers. Colonial Series* (1574-1660), p. 123).

(2) Don des îles de « Inacque, Ibacque, Méogane, Guanahany et Cilatur » à Guillaume De Caen par le cardinal de Richelieu. Reuil, 28 janvier 1633 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 267. — B. N., Nouv. acq. franç. 9323, fol. 50).

(3) Lettres de Louis XIII. 1640 (B. N., Nouv. acq. franç. 9323, fol. 104).

(4) Berruyer, de Cauville, Foucquet, de Pradines.

devenue *la Compagnie des isles d'Amérique,* entreprit de mettre en valeur toutes les îles sises entre les 10° et 30° de latitude. Aux termes du contrat qui lui en assura la propriété le 12 février 1635 (1), elle s'engageait à faire passer aux Antilles quatre mille colons de tout sexe, en vingt ans. Aux quatre directeurs de la Compagnie, la tâche ne fut pas malaisée.

A l'encontre du Canada, les îles du Pérou avaient toujours fasciné nos compatriotes par leur luxuriante végétation et leurs produits exotiques, junipas, grenades, cachimens crémeux, vin palmiste, canne à sucre, les « patates plus savoureuses que nos trufes, les goyaves du goust d'une pomme de reinette, les bananes plus douces que les figues, les ananas remplis d'un suc délicieux qui surpasse le muscat » (2). Et je ne parle pas des tortues marines d'une taille prodigieuse, des tortues carets à l'écaille multicolore, si recherchée pour les peignes et les coffrets, des lamantins ou vaches marines et des lézards grimpeurs, dont « les œufs, sans hyperbole, valent mieux en potage que nos œufs de poule » (3).

Séduits par les facilités de la vie aux Tropiques, nombre d'artisans normands s'engagèrent « aux fins d'agriculturer et manufacturer le pétun » ; de la durée de leur engagement, on les avait appelés « les trente-six mois ; » mais plus d'un s'établit à demeure outre-mer. Du seul port de Honfleur, moins actif pourtant que Dieppe et le Havre, il ne partit pas moins de six cents colons : et quand on songe que ces

(1) Contrat de rétablissement de la Compagnie des isles de l'Amérique, avec les articles accordés par Sa Majesté aux associés le 12 février 1635 (Du Tertre, *Histoire générale des Antilles*, 1667, t. I, p. 45. — Moreau de Saint-Méry, *Lois et constitutions des colonies françoises*, t. I, p. 29).

(2) *Les exploits et logement des François dans l'isle de Gardeloupe.* Du bureau d'adresse, le 26 février 1638, n° 23, de la *Gazette de France* (1638).

(3) Le P. Jacques Bouton, *Relation de l'establissement des François depuis l'an 1635 en l'isle de la Martinique.* Paris, 1640, in-8°, p. 35.

travailleurs n'appartenaient pas à moins de cinquante-sept paroisses, quoi de chimérique au projet, jadis conçu, d'appliquer la conscription à toute la France pour coloniser l'Amérique, alors surtout que Richelieu imposait à chaque bâtiment le transport gratuit de trois engagés (1).

Simultanément, on recourut à la main-d'œuvre noire : des sociétés se formaient en Normandie pour l'achat de nègres, qu'on emploierait à la culture du pétun (2). Liénard de L'Olive emmenait à la Guadeloupe des Sénégalais du Cap Vert (3) : et la Compagnie des Isles achetait les nègres, sur le pied de 200 livres, tantôt à des capitaines français (4), tantôt à des Anglais et à des Hollandais (5).

Avec de pareils éléments de succès, la colonisation des Antilles fut l'affaire de quelques années : la rapidité de l'opération tient même du prodige. Le 15 septembre 1635, Belain d'Esnambuc prenait possession de la Martinique, en y plantant le drapeau français à l'ombre de la croix. Les quatre-vingts hommes qu'il y laissait avec Jean Du Pont, lieutenant de sa compagnie colonelle, pacifièrent si bien l'île en brisant la résistance des Caraïbes (6), que cinq ans après, il n'y avait pas moins d'un millier de colons établis au pied des mornes, entre le fort Royal et le fort Saint-

(1) Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVIe et XVIIe siècles*, p. 187, 191.

(2) David le Baillif et Simon Delapierre, de Rouen. Acte constitutif d'une société le 10 janvier 1639 (Gosselin, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 164).

(3) En 1638.

(4) Au capitaine Durant en 1643 (George Scelle, *Histoire de la traite négrière*. Paris, 1906, in-8°, t. II, p. 182).

(5) Qui furent les principaux importateurs (« Relation des isles de Sainct-Christofle, Gardelouppe et la Martinicque » : B. N., Nouv. acq. franç. 10695, fol. 281).

(6) Du Tertre. — Au successeur de Du Pont, à Du Parquet, la Compagnie prescrit de ne pas chasser les sauvages, bien qu'ils ayent conclu un pacte avec les Espagnols pour nous expulser. 5 janvier 1639 (Colonies, Fonds Moreau de Saint-Méry, *Historique de la Martinique* (1635-1722), série F, 19).

Pierre (1). Et Saint-Pierre, plus sain que l'autre ville, abrita une population sans cesse grandissante (2).

A l'île de la Dominique, où il avait arboré notre pavillon le 17 novembre, Belain nomma pour commandant Philippe Le Vayer de La Vallée.

La Guadeloupe avait été concédée à un Tourangeau « d'un esprit pesant et grossier », Charles Liénard de L'Olive, doublé d'un « advocat d'un bon esprit et d'une humeur grandement douce », Jean Du Plessis d'Ossonville. Mais à leur promesse d'expédier deux mille colons en dix ans (3), une petite société de marchands dieppois mit une surenchère, qui était d'envoyer, en six ans, deux mille cinq cents « naturels François catholicques (4). » Commandités par elle, L'Olive et Du Plessis quittèrent Dieppe le 23 mai 1635 avec trois cent cinquante hommes, touchèrent à la Martinique où ils apposèrent contre « un ancien arbre » les armes de France, et, le 28 juin, abordèrent au sud de la Guadeloupe. Délaissant les mornes déserts et rocailleux, ils gagnèrent dans la bande du nord les hautes futaies d'arbres fruitiers, et c'est là qu'ils construisirent un fort.

Tout allait pour le mieux, les vivres affluaient, quand une fantasmagorie stupide devint le signal d'une guerre acharnée. Les Caraïbes, jusque-là d'une familiarité exces-

(1) J. Bouton (1640), p. 41, 99.

(2) Voir les lettres de Poincy mentionnées ci-dessous.

(3) A la Guadeloupe, à la Martinique ou à la Dominique. 14 février 1635 (Du Tertre, p. 65).

(4) Traités des 14 avril et 18 juin 1635 entre Salomon Faulcon et Cie et la Compagnie des Isles (« Histoire de la Guadeloupe, » par un Dominicain, 1635-1643 : B. N., Nouv. acq. franç. 9319, fol. 27. — « Relation de l'isle de la Guadelouppe, faicte par les missionnaires dominicains à leur général en 1647 » : B. N., Franç. 24974, 4e partie. — Le P. Raymond Breton, *Relatio gestarum a primis ordinis Prædicatorum missionariis in Insulis Americæ* : J. de Dampierre, p. 84). — Le contrat passé entre la Compagnie et les Faulcon, Mel, de La Mare, Alexandre Sores, receveur des droits du grand maître de la navigation, et autres Dieppois, porte la date du 10 mai dans Moreau de Saint-Méry.

sive, s'enfuirent, en hurlant qu'ils avaient vu les diables de France; dès lors, ils ne cessèrent plus de nous tendre des embûches. Avec deux vaisseaux et une chaloupe qu'il ramena de Saint-Christophe, L'Olive leur donna la chasse et, pour les contenir, construisit à la Case au Borgne le fort Notre-Dame-du-Rosaire. Du Grand Carbet, neuf cents sauvages vinrent par deux fois, entre autres le 25 août 1637, assaillir nos travailleurs : L'Olive leur tint tête avec vingt-quatre hommes (1) et les rejeta dans leurs pirogues. Au Grand Carbet même, douze cents Caraïbes ne purent venir à bout d'un poste de six hommes, si bien que découragés, ces féroces indigènes émigrèrent à la Dominique. Mais de là, ils épiaient toutes les occasions de nous suivre. Et ils paralysèrent si bien notre entreprise de colonisation que Charles Houel du Petit-Pré, nommé sénéchal de l'île en 1643, n'y trouva pas trois cents Français (2).

La Compagnie des Isles développait de plus en plus le champ de ses opérations. Les successeurs de Belain dans le gouvernement des Antilles, Du Halde au bras de fer, sergent-major de Brouage, puis La Grange-Fromenteau, procédaient à l'exploration des îles voisines et du continent (3). Bref, l'accroissement de notre domaine colonial nécessita la création d'une lieutenance ès isles d'Amérique, dont Richelieu eût voulu étendre le ressort à tout le continent (4).

Le premier titulaire de l'office (5), le commandeur Phi-

(1) *Les exploits et logement des François dans l'isle de Gardeloupe* (1638). — « Histoire de la Gardeloupe, » B. N., Nouv. acq. franç. 9319, p. 31, 40, 46.

(2) « Mémoire touchant la propriété incommutable du sieur Houël dans les isles de la Guardeloppe » (Colonies, Moreau de Saint-Méry, F 18).

(3) « Relation des isles de Sainct-Christofle, Gardelouppe et la Martinicque », composée vers 1645 : B. N., Nouv. acq. franç. 10695, fol. 277.

(4) « Et feu M. Foucquet désira qu'elle fut restrainte aux isles ». Poincy à Richelieu. Saint-Christophe, 15 novembre 1640 (B. N., Cinq-Cents Colbert 45, fol. 460 v°).

(5) Provisions d'office du 15 septembre 1638 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 281.)

lippe de Longvilliers de Poincy, ancien chef d'escadre de Bretagne, quitta Dieppe le 12 janvier 1639, reçut au passage le serment de fidélité des colons de la Martinique et de la Guadeloupe, et, le 20 février, débarquait à Saint-Christophe aux salves répétées du fort et des trois vaisseaux de sa division. Encadré de gentilshommes et de vingt-quatre gardes à la casaque écarlate rayée d'une croix blanche, ce chevalier de Malte alla, entre deux haies de colons en armes, chanter un *Te Deum* à l'église de la basse terre.

Les colons étaient assez nombreux déjà dans l'île pour former douze compagnies, de deux cents hommes chacune, que Poincy répartit par portions égales entre les quartiers de la basse-terre et de la cabesterre. Intimidé par cet appareil militaire, le gouverneur de la partie anglaise, Warner se hâta de ratifier nos réclamations, au lieu de nous livrer bataille en s'appuyant des batteries de deux vaisseaux, comme il s'apprêtait à le faire avant l'arrivée de Poincy. Notre lieutenant général, dont nous avons vu l'imposante suite, eut à Saint-Christophe un hôtel digne de lui, un magnifique bâtiment à quatre étages dans une situation qui défiait toute attaque. Mais ce qui importait dans ces mers lointaines, c'était une couple de vaisseaux de guerre et quelques légers croiseurs : c'était un bassin de carénage, avec arsenal maritime et agrès de rechange. Poincy s'aboucha dans ce but avec le créateur du port fortifié de l'île Saint-Eustache, un Flamand : ils avaient fait marché et s'étaient « touché la main », quand les Anglais trouvèrent le moyen de débaucher l'ingénieur (1).

La prospérité des îles était telle que notre lieutenant-général eut à nous mettre en garde contre un optimisme

(1) « Relation de ce qui s'est passé en l'isle de Saint-Christophle depuis l'arrivée de M. le commandeur de Poincy. » 27 avril 1639 (B. N., Cinq-Cents Colbert 45, fol. 465, 467, 479). — *Mercure François*, t. XXIII (1639-1640), p. 325.

exagéré. « On croit en France, disait-il, que c'est icy une pépinière d'hommes et un cornet d'abondance : Dieu sçayt la peine que j'eus pour assembler ceux que j'envoyay à la Guadelouppe (1), » les deux cent cinquante hommes de mon neveu de La Vernade et du major de Sabouilly, détachés au secours de L'Olive (2). La Compagnie des Isles eût voulu en effet, d'accord avec le secrétaire général de la marine, Julius de Loynes, que l'on tirât de Saint-Christophe « les forces nécessaires pour les peuplades » des îles à occuper (3).

Proche de Saint-Domingue, trois cents colons anglais de l'île Nevis venaient de s'établir sur l'îlot de la Tortue. Une quarantaine de Français trouvés là furent récompensés de leur cordiale hospitalité par la plus noire ingratitude : ils furent les uns assommés, les autres déportés à Saint-Domingue. Chargé de les venger, le chef du parti protestant à Saint-Christophe, Le Vasseur vint se poster à l'islet Margot et, de là, demanda raison des violences commises. « Je n'ai cure de vos prières, répliqua le capitaine Fload (4), et ne vous redoute point, quand vous auriez trois mille hommes. » Le Vasseur n'en avait pas plus de quarante-neuf. Pourtant, le 31 août 1640, il débarquait à la Tortue, faisait main-basse sur « ce beau capitaine : quoi voyant, son troupeau d'effroi se mit en fuite ». Un retour offensif des Anglais fut repoussé après un siège de dix jours, et de guerre lasse, leur colonie se transporta tout entière dans l'île Sainte-Catherine (5). Une végétation assez riche pour

(1) Poincy aux seigneurs de la Compagnie des Isles d'Amérique. Saint-Christophe, 15 novembre 1640 (B. N., Cinq-Cents Colbert 45, fol. 466 : publiée partiellement par P. DE VAISSIÈRE, *Saint-Domingue* (1629-1789). Paris, 1908, in-8°, p. 376).

(2) « Histoire de la Guadeloupe, » p. 46.

(3) Lettre de Poincy citée.

(4) Nommé gouverneur anglais de la Tortue le 25 juin 1640 (W. Noël SAINSBURY, *Calendar of State papers. Colonial Series* (1574-1660). London, 1880, in-8°, p. 314).

(5) Poincy aux seigneurs de la Compagnie des Isles d'Amérique et à

nourrir deux mille hommes, un port capable de contenir huit vaisseaux de ligne, tels étaient les avantages de notre position.

Poincy y voyait surtout une base d'opérations « pour la conqueste de Santo-Domingo ». Pour lui, la Tortue était « la citadelle de Saint-Domingue ». Et s'il plaisait à un Guise, à l'archevêque de Reims, de commanditer l'expédition, la grande île voisine serait bientôt à la France. Richelieu, dont on connaît les démêlés avec les Guise, avec l'amiral surtout, ne prêta point l'oreille à ces suggestions de Poincy (1).

Mais, le 29 janvier 1642, il donnait une extension nouvelle aux privilèges de la Compagnie des Isles, qui accrut en une seule année notre domaine colonial de tout un archipel : Marie-Galante fut prise à bail par le père d'une reine de France, Constant d'Aubigné, un protestant qui avait songé un instant à s'établir dans la Caroline anglaise; Philbert de Nouailly, sieur de la Tour de Néron, colonisait la Grenade et les Grenadins de cinq cents « hommes de tout sexe », tandis que Vueuil et Saint-Rémy s'installaient à Tabago (2). Réparti en trois secteurs, Saint-Christophe, la Guadeloupe et la Martinique, avec cinq mille colons et quatorze îles (3), notre empire colonial aux Antilles était désormais assez stable pour résister aux bourrasques : et

Richelieu. Saint-Christophe, 15 novembre et 2 décembre 1640 (B. N., Cinq-Cents Colbert 45, fol. 474, 479 : publiées par Pierre DE VAISSIÈRE, *Saint-Domingue*, p. 375, 377.)

(1) TALLEMANT, *Les Historiettes*, t. VII, p. 113. — Affaires Étrangères 785, fol. 113.

(2) Contrats passés avec la Compagnie des Isles les 31 mars, 10 juillet et 24 décembre 1645 (Colonies, Moreau de Saint-Méry, F 17, Grenade, etc.)

(3) Secteur de Saint-Christophe : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Sainte-Croix; — secteur de la Guadeloupe : Marie-Galante, la Désirade, les Saintes; — secteur de la Martinique : Sainte-Alousie, la Grenade, les Grenadins (Relation des isles de la Martinique et de Saint-Christophe, par le P. Jean HALLAY (1657) : B. N., Moreau 841, fol. 158).

l'attristant conflit de deux lieutenants généraux, Longvilliers de Poincy et Patrocle de Thoisy (1), au contraire de ce qui se passa en Acadie, ne parvint point à ébranler notre fortune dans les « isles du Pérou ».

(1) « Mémoire pour traitter le différend des sieurs Patrocle et commandeur de Poincy, aux isles » (B. N., Franç. 18593, fol. 398).

LA GUYANE FRANÇAISE

Entre nos colonies des Antilles et nos postes de Guyane, il y avait d'intimes liens. Le Lyonnais qui planta notre pavillon sur l'île Saint-Christophe, Chantail, fut également le premier à s'établir avec Guiry et Serant, ses parents, et le Normand Chambaut, sur les bords du Sinnamari. Une barque du Dieppois Belleville, *la Fleur de Lis,* suffit en 1626 aux vingt-six colons du premier convoi. Quatorze hommes, amenés deux ans plus tard par le capitaine Hautespine, occupèrent Counanama, auquel le petit croiseur du capitaine La Fleur fut attaché. Enfin, un contingent de cinquante hommes, venu en 1630 avec Le Grand, permit de lutter contre la concurrence étrangère, contre les Anglais de Surinam et les Hollandais de Berbice, Cassipoury, etc. (1).

Les derniers avaient eu l'audace, en présence de notre détresse, d'offrir un millier de pistoles à Chambaut, le successeur de Chantail, pour qu'il arborât le drapeau hollandais. Malgré la famine, malgré les désertions, Chambaut repoussa l'infâme avance de David Pitre : et son lieutenant,

(1) « Mémoire contenant les droits de la France sur les pays situéz entre la rivière des Amazones et la rivière d'Orénoc, » et « suitte des voyages de la Compagnie du Cap de Nord » (Colonies, Moreau de Saint-Méry, série F17, Guyane. — B. N., Clairambault 1016, fol. 626, 674, 676. — H. Ternaux-Compans, *Notice historique sur la Guyane française*. Paris, 1843, in-8°, p. 38).

Césard Guillaume, alla lui quérir à Dieppe un renfort de soixante hommes, qui fut amené par le capitaine Bontemps (1).

Tant de La Guyane que du Brésil, ce n'étaient plus les Portugais, mais les Hollandais qui cherchaient à nous évincer : le temps n'était plus loin où le gouverneur du Brésil serait un Nassau (2). Et déjà ils nous interdisaient l'accès des ports qui n'étaient pas à eux. Le 7 septembre 1634, Bahia était réveillée par un fracas épouvantable. Un bâtiment marseillais, un simple navire de commerce chargé de jambons, d'olives et de soieries, soutenait un combat terrible contre quatre vaisseaux de guerre hollandais (3). Après une violente canonnade, l'amiral lança sur le pont du capitaine Tortel une trentaine d'hommes, qui furent en un instant fauchés. Trois fois, l'attaque se renouvela; trois fois, elle fut repoussée : les marchands Sabatier, Vicard, Raynard, Farineau, auxquels des passagers portugais passaient les cartouches, abattaient les assaillants. Laurent Vicard, d'un coup bien ajusté, tua raide l'amiral hollandais. Le pavillon en berne et un coup à blanc avertirent le vice-amiral de relever son chef; le bras emporté par un boulet, le vice-amiral recula et donna au troisième vaisseau l'ordre de se sacrifier en nous brûlant.

Notre vaisseau avait les mâts brisés, les agrès rompus, le pont fracassé : le capitaine avait été frappé dans le dos par

(1) Selon contrat passé à Dieppe le 3 février 1632 (B. N., Nouv. acq. franç. 9323, fol. 49).

(2) Les « Rapports du comte Maurice de Nassau, gouverneur du Brésil, aux États-généraux des Provinces Unies (1637-1644), traduits d'après les originaux déposés dans les archives du royaume à La Haye », existent à la B. N., Nouv. acq. franç. 1856.

(3) De 32, 28, 22 et 8 pièces de canon. — Malheureusement, Tortel n'avait plus avec lui sa conserve, *le Saint-Michel* de Marseille, de 12 canons, commandé par son cousin Honorat Tortel (cf. l'inspection de M. de Séguiran à Marseille en janvier 1633, dans E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. III, p. 236).

un ricochet; l'équipage était couvert de blessures, éreinté par un combat de huit heures. Le gouverneur portugais de Bahia, accouru à la rade avec deux cents cavaliers, était de cœur avec nous. Mais Tortel ne partagea avec personne l'honneur de la victoire. Il avait fait passer du côté menacé toutes ses pièces chargées à mitraille, en introduisant dans chacune un jambon. Au signal convenu, au moment où il frappa du pied, une décharge générale broya le flanc du brulôt.

Les Hollandais, cette fois, battirent en retraite avec trois capitaines et une centaine d'hommes hors de combat. Tortel fit une entrée triomphale dans le port de Bahia, aux salves de tous les forts, avec la pompe dont on entourait la réception du gouverneur, chant du *Te Deum* et messe en musique; le gouverneur fit exécuter pour son palais un tableau commémoratif du combat.

De cette action d'éclat, Richelieu prit lui-même le soin de faire part au roi. Au nom de Tortel, Mantin dressa l'oreille et dit que c'était bien un homme à faire pareil coup; « il faut le mander à la Cour, » ajouta en manière de conclusion le commandeur Des Gouttes (1). Et son avis eût été le bien venu, au moment où l'on envisageait à nouveau la colonisation du Brésil, capable, disait Assigny, de recevoir annuellement trois ou quatre mille pauvres gens. Certain voyageur, qui se flattait de « connaître toute l'Amérique comme les rues de Paris », insistait pour que la colonie se fit dans le sud, « proche la rivière de La Plata (2) ».

Le nord prévalut. La puissante Compagnie rouennaise

(1) Lettres d'Anthoine Tortel, frère du capitaine, au capitaine Honoré Tortel, son père. Paris, 13 avril 1635, — et de Jacques Raynard à sa femme. Du Brésil, Baye de Tous les Saints [Bahia], 30 octobre 1634 (Bibl. de Carpentras, ms. 1777, fol. 356).

(2) 1634 (Affaires Étrangères 811, fol. 272. — Guerre, Arch. hist. 42, fol. 250. — Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 225).

Rosée-Robin, déjà intéressée au commerce du Sénégal et du Canada, se fit octroyer le 27 juin 1633 le monopole du commerce dans les rivières d'Avau-le-Vent et de Maroni, entre les 3° 3/4 et 4° 3/4 de longitude (1). Comme elle laissait végéter la colonie en n'y envoyant que de maigres troupes de relève (2), Richelieu passa, les 9 et 16 décembre 1638, un nouveau contrat avec Jacob Bontemps; il lui accordait pour trente ans le monopole du trafic du cap du Nord, entre les Amazones et l'Orénoque, à charge d'y transporter mille à douze cents personnes (3). Six Français à Cayenne, quatre au Maroni, sept à Surinam, tel était alors le bilan de la colonie (4).

Quel contraste entre cette misère et le somptueux armement qui appareillait à Dieppe le 1er septembre 1643. Battez, tambours! Sonnez, clairons! C'est le lieutenant général au pays du cap de Nord qui passe en costume écarlate, entre deux haies de gardes du corps. Trois cents soldats et colons lui font escorte; une cour l'environne; premier écuyer, maître d'hôtel, chancelier, secrétaire ont leurs cannes ornées de l'écusson vice-royal et de la devise : « Je suis à l'écuyer — ou tel autre officier — de Monseigneur. » On eût cru un Parisien plus spirituel, car le lieutenant général Charles Poncet de Brétigny venait de Paris (5).

En mer, la mascarade continua, à la désolation du vieux loup de mer Émery De Caen, capitaine de pavillon du

(1) Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 268.

(2) Avec les capitaines Grégoire (1633), Jean Des Vaux (1637 et 1640), Bichot (1639) (B. N., Clairambault 1016, fol. 674, 676).

(3) Le contrat ne fut ratifié par le Conseil que le 26 mai 1640 (B. N., Moreau 1340, fol. 49. — Nouv. acq. franç. 9336, fol. 59, 60).

(4) B. N., Clairambault 1016, fol. 674.

(5) Paul Boyer de Petit-Puy, *Véritable relation de tout ce qui s'est fait et passé au voyage que Monsieur de Brétigny fit à l'Amérique Occidentale :* dédié à Colbert. Paris, 1654, in-8°. — Le rôle des 281 hommes qu'emmenait Brétigny fut dressé à Dieppe le 11 août 1643 (B. N., Nouv. acq. franç. 9336, fol. 60).

Petit-Saint-Jean : l'autre bâtiment était *le Saint-Pierre* du capitaine Labbé. Au passage de la ligne équinoxiale, une salve nourrie marqua qu'on avait franchi les limites de l'amirauté de Brétigny. Mais voici que deux voiles suspectes, à l'amiral novice, donnent le frisson. Les Capucins font leur oraison; les tambours battent; des bidons de vin roulent sur le tillac; coutelas au poing, sur la dunette, on brave l'ennemi, et en signe de dérision, dans un geste théâtral, une coupe pleine est jetée à la mer... Les voiles suspectes s'étaient évanouies.

A terre, dans l'île de Cayenne où on débarque le 27 novembre, la mascarade devient tragédie. Des Fossés, gouverneur du petit poste de Mahury, a ordre de venir à bord prendre les ordres du lieutenant-général. Outré de la hauteur et de la violence du gouverneur, Labbé s'évade avec *le Saint-Pierre*. Un capitaine d'infanterie déserte en même temps. Émery De Caen, ce brave qui a sillonné les mers, « se laisse mourir autant d'appréhension d'estre maltraité que de la grandeur de son indisposition naturelle ». Son cadavre, enseveli avec le cérémonial accoutumé pour les gens de guerre, repose sur une cime voisine du mont Seperoux, où campent les colons (1).

Sous la tyrannie de Poncet de Brétigny, qu'aucune sanction ne maîtrise, la Guyane devient un bagne. « Les Nérons et les Caligulas ne firent jamais rien de semblable. » Condamnés aux travaux forcés, roués de coups ou mis aux fers sans raison, les colons se révoltent et, le 4 mars 1644, enchaînent leur tyran. La colonie forme une république, dont les officiers constituent le Sénat. Saint-Rémy échange sa canne d'ébène de capitaine des gardes pour le bâton d'amiral : *la Charlotte*, où il arbore son pavillon, devient *la Liberté;* le chancelier de Montmor fera ratifier par la métro-

(1) P. Boyer de Petit-Puy, p. 78.

pole la révolution de palais; un troisième officier noue des relations commerciales avec le Brésil. Et Saint-Rémy prend la mer pour fonder de nouveaux postes (1).

Un détachement de soixante hommes aux ordres du capitaine de Nouailly et de l'enseigne de Saint-Sire occupe Surinam. Il a recueilli, en route, les débris de la colonie laissée par Chambaut dans le Maroni, en tout cinq hommes. La section de l'enseigne commençait à guerroyer contre les Hollandais établis à Berbice et contre leurs alliés, les Arouagues, lorsque se produisit, en juin, un coup de théâtre. Le capitaine de vaisseau Jean Des Vaux apportait la nouvelle que Brétigny était délivré et qu'il fallait lui obéir. La plupart des officiers, Kerquifines, Gosselin, Lentinet, Guiry, évacuèrent Surinam pour ne point subir la rancune du tyran.

Par traité avec ses libérateurs, Brétigny promit pourtant une amnistie complète, tant aux colons qu'aux officiers de marine et aux matelots du *Saint-Jean* et de *la Charlotte* (2). Venu, semblait-il, à résipiscence, il s'occupa lui-même de mettre en valeur la colonie. A vingt-cinq lieues en amont de Cayenne, il traçait les plans d'un fort flanqué de quatre demi-bastions; en même temps, il dépêchait dix soldats, avec une douzaine de rameurs indiens, pour réoccuper le Marony et « quantité de places ». Mais la folie des grandeurs le ressaisit. Brisant les armes royales, il érige dans le camp son blason couronné et signifie aux colons qu'ils n'auront plus d'autre maître que lui. Par ses exactions, Brétigny a pareillement mécontenté les Indiens. Il est enveloppé par eux, tandis qu'il poursuit deux prisonniers évadés : son manteau écarlate le désigne aux coups, et il tombe frappé d'une flèche entre les yeux.

Tous nos postes, Mahury, Maroni, Berbice, Surinam

(1) Paul Boyer de Petit-Puy, p. 114.
(2) 22 août 1644 (*Ibidem*, p. 136).

sont tour à tour réduits en cendres par les Indiens. Le dernier acte de cette sanglante tragédie allait s'accomplir; nos derniers colons réfugiés dans l'île de Cayenne, derrière les remparts du fort Seperoux, allaient être submergés par la meute hurlante, lorsque les Capucins s'avancèrent au-devant d'elle, le crucifix à la main, et la firent reculer. Sur ces entrefaites, le navire du capitaine Mirbaut mouilla devant le fort, qu'une quarantaine d'hommes évacuèrent pour gagner l'île de Saint-Christophe (1). Tout était à recommencer.

(1) P. Boyer du Petit-Puy, p. 224, 231.

LA FRANCE ARCTIQUE

(SPITZBERG)

Dès qu'un traité de commerce avec la Russie, le 12 novembre 1629, nous eut rouvert l'accès de Novgorod et de Moscou par Arkhangelsk, des armateurs du Havre se proposèrent de prendre la suite de la Moscovia Cy, qui liquidait (1). A l'instar de la vieille Compagnie anglaise, l'un d'eux, Nicolas Toustain du Castillon, forma le projet hardi de gagner par le nord les mers d'Extrême-Orient. Qu'advint-il de lui? Nous ne le savons (2). Mais nous connaissons beaucoup mieux l'attachante histoire du général de la flotte havraise, qui s'était fait délivrer en 1629 un congé de navigation pour les mers Arctiques. C'était un Basque.

Depuis une douzaine d'années, Jean Vrolicq de Saint-Jean-de-Luz était familier avec ces parages, à telle enseigne qu'il y avait formé à l'art de la pêche des cétacés les baleiniers danois (3). Et c'est sous le patronage de l'un d'eux, Johann Braem de Copenhague, que Vrolicq mena en 1630 et 1631 deux vaisseaux dans la partie nord-ouest du Spitz-

(1) Rambaud, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France : Russie*. Paris, 1890, in-8°, t. I, p. 23.

(2) Dr E.-T. Hamy, *Les Français au Spitzberg*, dans ses *Etudes historiques et géographiques*. Paris, 1896, in-8°, p. 323.

(3) A partir de 1618, selon son factum : *Recueil de diverses pièces...*

berg. L'endroit, où il chassait la baleine, s'appelait l'île Danoise; et de la Copenhagen bay qu'il y rencontra, il fit le Port-Saint-Pierre. De la Mauritius bay toute proche, des capitaines hollandais vinrent lui demander ses patentes : « Je n'ai pas plus à vous les montrer que vous n'avez à m'exhiber les vôtres; le pays est inhabité et commun à toutes nations, » répliqua fièrement Vrolicq. Requis de dire si notre bâtiment était sous pavillon danois, Godart Braem nous couvrit par cette réponse habile : « Vrolicq est mon très singulier ami » (1).

La Compagnie néerlandaise, trop soucieuse de ses intérêts pour être dupe du stratagème, fit bannir à Bayonne, le 13 mars 1632, qu'elle ne tolérerait au Spitzberg aucun navire français. Vrolicq releva le gant et reparut au Port-Saint-Pierre sous pavillon fleurdelisé. A peine y était-il, le 1er juillet 1632, que le général Jacob Jansse Duynkerker fondit sur ses trois bâtiments pour les expulser. Mal lui en prit. Deux navires basques engagés par Braem, *le Pigeon Blanc* et *la Sainte-Marie*, vengèrent l'outrage, en mettant à sac les dépôts d'huile, les constructions et les ustensiles laissés par les Hollandais à l'île Jean Mayen.

Richelieu n'était pas d'humeur à subir l'ostracisme de nos voisins. Sur son ordre, Vrolicq reprit la mer l'année

(1) *Recueil de diverses pièces recouvrées en Hollande et ailleurs, par lesquelles il appert très clairement que les François ont droict de chasser et pescher les baleines ès pays du Nord*, et par conséquent que ceux de la compagnie du Nord establie en Hollande et Zélande ont à tort et par force et violence ès années 1632 et 1633 empesché ladite chasse et pesche au général Vrolicq, commandant les flottes du Havre de Grace. 1634, in-4° (B. N., Franç. 17329, fol. 308. — W. Martin Conway, *Early dutch and english voyages to Spitsbergen in the seventeenth century*, including... Jacob Segersz. van der Brugghe, *Journael of dagh register* (Amsterdam, 1634), translated into English for the first time by J. A. J. de Villiers. London, the Hackluyt society, 1904, in-8°. — W. Martin Conway, *No man's land : a history of Spitzbergen from its discovery in 1596*. Cambridge, 1906, in-8°, p. 166. Dès 1622, Braem se faisait accompagner au Spitzberg par deux de nos Basques, battant pavillon danois (p. 131). — S. Muller, *Geschiedenis der Noordsche Compagnie*. Utrecht, 1874, in-8°, p. 406.

suivante à la tête de quatre vaisseaux du Havre. Le général Cornelis Piétersz Iis en avait six (1) : un bâtiment de guerre danois, en rade du Port-Saint-Pierre, en se joignant à nous, eût pu balancer la victoire. Cornelis Iis le requit de ne point nous prêter main forte (2), puis nous somma, après examen de nos passeports, d'aller chercher quelque autre baie dans le sud (3). — La saison est bien avancée pour nous mettre en quête, répliqua Vrolicq : nous gagnerons Fairhaven, que les Anglais ont abandonné (4). — Ni Fairhaven, ni la baie de la Madgeleine; allez plus au sud vers Forlant ou bien en pleine mer, répondit le jour même, le 30 juin 1633, notre adversaire (5). — En ce cas, nous ne cèderons qu'à la violence (6) : et Vrolicq ponctua son énergique réponse par l'envoi de ses chaloupes baleinières dans la baie de la Magdeleine. Furieux de cette opiniâtreté qui immobilisait ses forces, Cornelis Iis, toutes voiles dehors, fonça sur nous, captura nos chaloupes et, après une dernière sommation (7), nous chassa du Port-Saint-Pierre, « de la baye de Richelieu » (8).

« Du Refuge français » découvert dans le sud, Vrolicq protesta contre ces violences dont le général et les siens auraient à répondre en justice (9). Un neutre, le capitaine danois du *Soleil*, à toutes fins utiles, lui fournissait un témoi-

(1) *L'Espérance, la Licorne Blanche, le Saint-Pierre, le Griffon d'Enkhuysen, l'Hercule, le Jean-Baptiste* (B. N., Franç. 17329, fol. 310).

(2) 28 juin (*Ibidem*, fol. 319 v°).

(3) 29 juin (*Ibidem*, fol. 320).

(4) 30 juin (*Ibidem*, fol. 321).

(5) 30 juin, en la baye Maurice (*Ibidem*, fol. 321 v°).

(6) 30 juin, Port-Saint-Pierre (*Ibidem*, fol 322 v°).

(7) « Actum en mer, aux navires, environ la Robbe baye » [autrement dit Copenhagen bay, baie de Richelieu ou Port-Saint-Pierre], le 13 juillet (*Ibidem*, fol. 324).

(8) « Les quatre vaisseaux qui estoient partis d'icy par l'ordre du Roy et allés à la Terre Verte vers la baye de Richelieu, distante de trois lieues de la grande baie des Holandois et de douze de celle des Anglais, sont arrivéz. » Le Havre, 15 octobre 1633 (*Gazettes de* RENAUDOT (1634), p. 418).

(9) 13 juillet (B. N., Franç. 17329, fol. 324).

gnage écrit, des plus défavorables pour les Hollandais (1). La menace d'une intervention judiciaire produisit de l'effet : Cornelis crut indispensable de relever l'accusation « de crime de lèze majesté », lancée par un discoureur qui « se couvrait de saincteté » (2). Et de part et d'autre, furent fourbies des armes pour un combat judiciaire.

Il existe, dans une collection privée à Édimbourg, une carte du Spitzberg, — pardon! — de la *France Arctique*, dont on ne connaît ni la date, ni l'auteur (3). Mais la nomenclature dispense d'une signature : « le Refuge François » baptisé par Vrolicq « Port-Louis, » le nom de « Panoles » donné à une baie (4) trahissent la main du marin de Saint-Jean-de-Luz. Et sa carte constituait le meilleur des plaidoyers. Quelle plus délicate flatterie pour un roi, que ce mirage d'une France Arctique où un Port-Louis consacrait sa mémoire; quelle habileté de baptiser l'île Jean Mayen du nom de « Richelieu » ! La conclusion fut que Vrolicq obtint pour cinq ans le monopole de la pêche à la Terre-Verte, notamment aux ports Saint-Pierre et Saint-Louis (5).

D'autres adversaires surgirent. Le 16 juin 1634, tandis que notre Basque s'occupait de fonder au Port-Louis quai, loges et fourneaux pour la cuisson du lard des baleines, deux vaisseaux de guerre firent leur apparition. Le général

(1) « Faict en Coppenhaven bay en Christiansberghen [Spitzberg], le 16 jour d'aoûst » (*Ibidem*, fol. 325 v°).

(2) « Autre signification desdicts Hollandois, lorsqu'après avoir chassé ledict Vrolicq, ils furent de retour en la Baye Hollandoise, dicte Maurice Baye. 24 juillet » (*Ibidem*, fol. 324).

(3) Carte de M. Cash, étudiée et reproduite par le Dr E.-T. Hamy, p. 309 et pl. X, et par M. Conway, *No man's land*, p. 332. — A rapprocher de la carte de Vrolicq (1634) la carte de Pierre Guérard, l'hydrographe dieppois (1634), actuellement au dépôt des cartes et plans de la marine. — Les Hollandais, de leur côté, exécutèrent, cette même année 1634, une carte du Spitzberg, sans doute pour répondre à nos réclamations (Conway, p. 333).

(4) « Panol » désigne en espagnol un dépôt de vivres (Jal, *Glossaire nautique*).

(5) Patentes de Louis XIII. 22 mars 1635 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit. (1667), p. 267).

anglais William Goodlad (1) venait de la baie anglaise, à quatorze lieues dans le sud, nous sommer de déguerpir. Vrolicq, d'un geste, montra sa flotte : six vaisseaux contre deux, l'argument était sans réplique; ce fut l'Anglais qui battit en retraite. De nos compagnons d'infortune, des Danois chassés comme nous du Port Saint-Pierre, Vrolicq pensait se faire des alliés : leur prêtant des ustensiles de pêche (2), il les exhortait à planter leur drapeau dans la grande baie Hollandaise, la Mauritius bay. Ce fut contre lui qu'ils se retournèrent.

Le roi de Danemark, Christian IV, fit signifier à Louis XIII que dans l'Océan boréal terres et mers lui appartenaient (3). Un de ses vaisseaux de guerre, en 1637, pourchassa nos baleiniers et leur fit évacuer les eaux du Spitzberg, sans leur laisser faire aucune capture. Incapable de supporter une perte de 160 000 livres pour une seule campagne, la Compagnie havraise dut liquider (4). Vrolicq avait trouvé à s'employer ailleurs dans « une entreprise utile et advantageuse au service de Sa Majesté ». Après entente avec Richelieu, il armait une quarantaine de pinasses basques pour faire la guerre aux Espagnols (5). L'ingéniosité d'un de ses compatriotes nous permit bientôt de déjouer l'ostracisme de nos rivaux, en nous dispensant de relâcher à terre : François Sopite, de Ciboure près Saint-

(1) Le récit de son voyage se trouve dans CONWAY, *Early dutch and englis voyages*, p. 176.

(2) C'étaient du reste ses compagnons d'armes Johann et Godard Braem, que le roi de Danemark Christian IV venait d'autoriser, le 31 janvier 1634 à chasser les monstres marins « ès isles et rochers séparéz d'icelles appellées Montagnes pointues ou Spitsberghe : » c'est en effet le sens du mot Spitzberg.

(3) 13 décembre 1637 (Le P. FOURNIER, p. 270).

(4) GODEFROY, Mémoire touchant le privilège de la pesche des baleines pour la Compagnie du Nord (B. N., Cinq-Cents Colbert 203, fol. 85).

(5) Richelieu au capitaine Vrolicq. Rueil, 20 mai 1637 : il adjoint à Vrolicq les capitaines de Menillet et de La Ralde (Guerre, Arch. hist. 42, fol. 245).

Jean-de-Luz, inventa un procédé pour cuire à bord la graisse de baleine (1).

Le gouvernement ne pouvait se désintéresser d'une industrie si fructueuse que les achats d'huile à brûler atteignaient annuellement cinq millions (2) ; au lendemain de la mort de Richelieu, en 1644, le cardinal Mazarin lui-même prit la surintendance de la *Compagnie du Nord establie pour la pesche des ballaines* (3). Des Parisiens, Claude Rousseau entre autres, se substituaient aux Normands : moyennant la promesse d'armer une trentaine de navires par an, ils obtenaient le monopole de la pêche à la baleine et aux chiens de mer tant au Spitzberg et à la Nouvelle-Zemble qu'au Groenland, à la grande baie du Saint-Laurent et au détroit de Davis. Partout où ils le jugeraient convenable, ils construiraient des forts et des habitations (4). Et c'est ainsi qu'au Port-Louis, dans la France Arctique, flotta pour quelque temps encore notre drapeau (5).

(1) Cleirac, *Us et coutumes de la mer* (1647).

(2) *Requête des marchands de Rouen au roi contre la Compagnie parisienne* (B. N., Franç. 18592, fol. 124).

(3) Minute des lettres patentes de Louis XIV donnant à Mazarin cette surintendance (B. N., Franç. 18592, fol. 154-156). — Dr E.-T. Hamy, apud *Bulletin de géographie historique et descriptive* (1901), p. 34. — Isaac de La Peyrère, *Relation du Groenland*. Paris, 1647, in-12.

(4) Concession du 4 août 1644, signée d'Armand de Maillé-Brézé, grand maître de la navigation (*Catalogue d'Americana* de la librairie E. Dufossé, rue Guénégaud, à Paris). — « Articles et conditions accordées par le Roy en son Conseil à Claude Rousseau. » 20 août 1644 (B. N., Franç. 18592, fol. 114, 125, 162; Franç. 17329, fol. 424. — Bonnassieux, *Les grandes Compagnies de commerce*, p. 173).

(5) Fusionnée en 1648 avec la *Compagnie de mer de Saint-Jean-de-Luz*, reconstituée en 1657 et 1660, la Compagnie du Nord obtint du roi de Danemark, le 3 août 1663, le droit de construire des fourneaux à lard et des habitations au Groenland-Spitzberg (B. N., Cinq-Cents Colbert 203, fol. 85, 86; et 333, fol. 196, 206 v°).

CAMPAGNES CONTRE LES BARBARESQUES

I

EXPÉDITIONS DU MAROC

Le programme maritime du chevalier de Razilly comportait en première ligne une intervention au Maroc et l'urgente délivrance de ses anciens compagnons. Cette mesure d'humanité se doublait d'un mobile politique, car l'occupation de Mogador par une centaine d'hommes, avec une batterie de six pièces, donnerait « pied dans l'Afrique pour aller s'étendre plus loin » (1). A moins de demi-lieue du rivage, dominant d'un côté le fortin du littoral, de l'autre le port qui servait de refuge aux forbans (2), l'îlot de Mogador avait une telle assiette qu'une faible garnison pouvait tenir en échec « toutes les forces d'Affrique ». D'une grande importance stratégique, « soit contre les royaumes de Fez, Marocq et Suze, soit contre l'Espaigne en cas de guerre, » il pouvait aussi devenir le centre de lucratives

(1) Mémoire de Razilly. 29 novembre 1626 *(Revue de géographie*, t. XIX (1886), p. 458).

(2) « Relation du royaume de Marroque » [1632] (B. N., Cinq-Cents Colbert 332, fol. 376). — Un mémoire de 1626 préconise également une croisière de six vaisseaux devant Salé, pour empêcher de mai à septembre l'attaque de nos terreneuviers (Affaires Étrangères 783, *France* 40, fol. 203).

pêcheries, si on y laissait cent des esclaves rachetés par le roi (1).

Voici quelle était en effet l'économie du projet d'intervention : le soin de négocier le rachat des captifs serait confié aux Legendre, marchands rouennais qui avaient de longue date des intérêts considérables au Maroc et qui n'avaient pas craint, en pleine crise, d'aider à la libération de leurs compatriotes (2). Ils auraient l'appui de trois vaisseaux et une patache, à bord desquels les esclaves seraient embarqués au fur et à mesure de leur troc. En retour de leur libération, les captifs s'engageraient à servir le roi sans aucune solde durant trois ans... Deux ans s'écoulèrent. Le projet de Razilly serait resté lettre morte, si des cris d'agonie venus du fond des cachots de Marrakech n'avaient violemment remué notre apathie. « Condamnés à mourir ou à renier la foy, las d'avoir tant de fois invocqué en vain le secours de la France, » les capucins Pierre d'Alençon et Michel de Vezins faisaient avec joie le sacrifice de leur vie. Mais ils demandaient au Père Joseph, comme grâce suprême, de procurer à leurs compagnons d'infortune la liberté (3).

Six mois après, Razilly était en partance à la tête d'une forte escadre. Aux grandes lignes de son programme, notamment à l'occupation de Mogador, l'Éminence grise (4), puis l'Éminence rouge (5) donnaient leur pleine adhésion,

(1) Mémoire « pour les affaires de Marocq » (Affaires Étrangères, *Mémoires et documents, Maroc,* vol. 3, fol. 4).

(2) A Salé, en 1624 (Ch. et P. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande,* p. 37) : ils s'appelaient Jean-Baptiste et Thomas Legendre, fils de Lucas.

(3) Marrakech, 3 octobre 1628 (B. N., Cinq-Cents Colbert 203, fol. 234).

(4) Lettre du P. Joseph, 24 mai 1629 (Le P. François d'Angers, p. 141).

(5) Richelieu à Razilly, 18 juin (Marquis de Rasilly, *Généalogie de la famille de Rasilly,* p. 272). Le 18 février précédent, avant la conclusion de la paix avec l'Angleterre, le cardinal lui avait donné un plan tout diffé-

en joignant, à titre de présent pour le chérif, le montant de la rançon des esclaves : cent mille livres. Le Père Joseph attachait à la mission trois capucins, et Richelieu un turc converti, Jean Armand dit Mustapha (1), dont il avait été le parrain. Razilly et son fidèle Pylade, son vieux compagnon d'armes dans la France équinoxiale, La Touche de La Ravardière, Priam-Pierre Du Chalard, porteur des instructions du cardinal, Treillebois, les chevaliers de Jallesmes, de Guitaut et des Roches, placés à la tête de nos sept vaisseaux (2), étaient si unis entre eux, la discipline fut telle qu'il n'y eut point entre officiers la moindre « controverse » au cours de la campagne.

Le 20 juillet 1629, ils mouillaient en rade de Salé. Une salve de trois coups de canon à boulets partit de la haute tour qui gardait l'entrée du havre. Était-ce une déclaration de guerre? Razilly, pour s'en assurer, dépêchait à terre une chaloupe avec l'arc et la flèche symboliques : le chérif Moulaï Abd-el-Melek voulait-il, oui ou non, entrer en pourparlers? La réponse apprit que nous nous triompions d'adresse : nous avions affaire, non pas à un monarque, mais à une république de bandits. Les Maures andalous chassés d'Espagne y vivaient en détrousseurs de grand chemin, ramassant comme « sardines et poissons vollans » nos

rent, où le Maroc n'était qu'une étape et non le but de la campagne : Razilly aurait dû ensuite mettre le cap sur la colonie anglaise de Virginie pour l'attaquer et sur le Canada pour le défendre (*Ibid.*).

(1) Jean Armand, dit Mustapha, nous a laissé une relation de l'expédition : *Voyages d'Afrique faits par le commandement du roi*. Paris, 1632, in-12.

(2) *La Licorne*, amirale, *le Saint-Louis, la Renommée, le Griffon, la Catherine, le Hambourg* et *la Sainte-Anne* : en outre, La Selle commandait un flibot de transport, *le Saint-Jean*. — La relation de l'expédition, rédigée sur l'ordre de Razilly par Chemin, « commissaire ordinaire de la marine, député pour la pollice des sept vaisseaux et deux pataches » de l'escadre, fut remise au commandeur de La Porte « pour la faire veoir à Mgr le cardinal » (Affaires Étrangères, *Mémoires et documents, Maroc*, vol. 2, fol. 4). — Journal détaillé de la campagne (B. N., Cinq-Cents Colbert 203, fol. 37).

malheureux marchands. A la sommation de libérer nos captifs, ils répliquèrent, par l'organe du caïd Muhamed-ben-Abdulcader, qu'ils voulaient en échange un million de livres et cent canons. Le blocus de la place fut notre seule réponse.

La flotte étendit son rideau de la Mamora à Fidala, Du Chalard restant posté devant Salé, tandis que Razilly tirait vers la Mamora. Le 6 août, à la vue de cette dernière place, nous interceptâmes l'amiral et le vice-amiral Salétins, beaux vaisseaux de vingt pièces de canons. Le second parvint à regagner le large; mais l'amiral acculé au rivage fut brûlé après trois heures de combat. De ses cent quatre-vingts hommes, les rares survivants furent recueillis par un détachement de cavalerie maure, qui les protégea contre une sortie de la garnison espagnole de la Mamora. Le 10 août, trois autres vaisseaux paraissaient devant Salé; le capitaine de patache Nicolas, bien qu'il eût seulement six bouches à feu contre vingt, enleva le premier d'entre eux à l'abordage; le second alla s'échouer à Fidala, où il n'eut pas le temps de se faire sauter; le troisième amena pavillon. Sept vaisseaux, en quelques semaines, avaient été pris ou mis à néant. « Sy n'estoit la saison qui me presse à faire retraitte, écrivait Razilly à son collègue espagnol, je parachevrois de brusler les forces qui leur restent (1). »

La population de Salé, terrifiée, avait incité les prisonniers français à réclamer l'envoi de nouveaux parlementaires : des chaloupes envoyées de chaque côté sous bannière blanche se rencontreraient à mi-chemin pour traiter de la rançon (2). Comme la solution tardait, la populace s'ameuta contre le caïd, lui livra un siège en règle et le força

(1) Razilly au duc de Medina-Sidonia, capitaine général de la mer Océane. Salé, 12 septembre 1629 (Marquis de Rasilly, p. 274).

(2) « Les crestiens françois de Salé » à Razilly. Salé, 10 août 1629 (*Ibid.*, p. 273.)

à nous demander merci. Une trêve de cinq mois était conclue le 2 octobre, le rachat des captifs était convenu, lorsqu'un coup de vent chassa l'escadre vers Saffi, l'un des ports du chérif.

Au missionnaire capucin qu'on avait dépêché vers lui dès le début de la croisière, Moulaï Abd-el-Melek avait fait cette réponse magnanime : « Bien que les François m'ayent fait tort de la valleur de trois millions de pierreryes et de sept mil vollumes de livres, des manuscritz de Saint-Augustin [entre autres], j'oublie le tout et rendray tous les François. » Tel fut le sens de la lettre qu'Isaac de Razilly trouvait à son arrivée à Saffi : le chérif en outre prétendait que les présents du roi lui fussent apportés comme un tribut par le capitaine Du Chalard. Soupçonneux depuis sa malencontreuse aventure, Razilly ne voulut point laisser débarquer ses capitaines, non plus qu'il ne consentit à laisser présenter comme un vol un accident fâcheux et comme un tribut un cadeau. C'est alors que la dynastie des Pallache, entrant en scène, envoya supputer nos présents par deux juifs, soi-disant délégués du chérif : avant qu'ils fussent de retour avec les captifs à libérer en échange, la tempête força toute l'escadre, le 5 novembre, à prendre la route de France. Le capitaine Treillebois, entre temps, avait poussé une reconnaissance jusqu'à Mogador, mais sans y laisser la moindre garnison (1). Tout était à recommencer.

A recommencer? Oui, et avec trois bâtiments seulement (2). Razilly n'hésita point pourtant, dès son arrivée à

(1) Dès son retour au Port-Louis, le 25 novembre 1629, Razilly manda le résultat de son expédition à Richelieu (Affaires Étrangères, *Maroc*, vol. 2, fol. 4. — Arch. nat., *Marine*, $B^7 49$, fol. 129).

(2) *La Licorne*, commandée par Razilly, *la Renommée* de Du Chalard et la patache de Pallot appareillèrent à l'île de Ré le 12 juillet 1630 (« Relation du voyage de s[r] de Razilly sur les costes de Barbarie » : B. N., Nouv. acq. franç. 9389, fol. 123. — Jean Armand, p. 28 et suiv. — Le P. Dan, *Histoire de Barbarie*, p. 182).

Salé le 23 juillet 1630, à frapper un nouveau coup par la capture de trois corsaires. C'était jouer une partie dangereuse, s'exposer à être enveloppé par dix-sept bâtiments en rade. Mais une fière attitude impressionne toujours. Au lieu d'attaquer, l'amiral Mourad raïs vint s'incliner devant le chef d'escadre de Bretagne, à bord de *la Licorne*, et l'échange des captifs contre des marchandises aussitôt commença : Français, Anglais, Flamands tour à tour retrouvèrent sous notre pavillon la liberté. Un consul fut institué à Salé pour la protection de nos nationaux ; et l'on signa, le 3 septembre, à bord de *la Renommée*, une trêve de deux ans, renouvelable sous le bon plaisir du roi (1).

Le 31 août, Razilly jetait l'ancre à Saffi. Bien qu'il eût envoyé en estaffette, quinze jours à l'avance, la patache du capitaine Pallot, les passeports demandés au chérif n'étaient point arrivés. Il renouvela sa requête, offrant au chérif de lui « rendre toute sorte de service » avec ses vaisseaux, « et ce de la part du roy » (2).

On disait « l'empereur des nègres de la bidulgaride » courroucé de vous voir « mesurer la justice à la force de nos armes (3). » L'explication de son silence était beaucoup plus simple : Moulaï Abd-el-Melek donnait « toute l'attention de son esprit aux dances, festins et réjouissances d'un royal mariage ». Quand il quitta « le soin de ses nopces pour reprendre le train de la police du royaume » (4), Razilly était loin. La mauvaise saison l'avait forcé à remettre à la voile (5).

Avec lui, s'évanouissait la riche aubaine que les envoyés des Pallache avaient palpée et soupesée à bord. L'appât de

(1) Jean Armand, p. 46. — On trouvera, dans Paul Masson, la riche bibliographie de ce traité *(Histoire des établissements français)*.

(2) 1er septembre 1630 (Jean Armand, p. 41).

(3) Affaires Étrangères, *Mémoires et documents*, *Maroc*, vol. 3, fol. 5.

(4) Jean Armand, p. 90.

(5) Le 12 octobre.

l'argent eut raison des procédés dilatoires, de style dans la politique marocaine. David Pallache fut dépêché à Paris avec les excuses du chérif (1). Et le 14 juin 1631, les trois vaisseaux de Razilly et Du Chalard reprenaient la route de Saffi (2). Deux compagnies de piquiers et de mousquetaires rendirent les honneurs à M. de Molères, notre plénipotentiaire, qui se fit délivrer, en échange de ballots d'étoffes, cent quatre-vingts captifs. Encore avec le noble geste d'un hidalgo, le brigand de « proveydour » chérifien n'acceptait leur rançon qu'à la charge par Sa Majesté très Chrétienne de ne pas refuser les chevaux de son maître : par là, serait cimentée la paix. Car la paix enfin était signée le 17 septembre 1631 (3).

Inspirée des capitulations de la France avec la Turquie, elle accordait aux marchands sous pavillon français les mêmes garanties que dans les États du sultan : liberté religieuse, liberté commerciale, juridiction consulaire à Marrakech, Saffi, Sainte-Croix (4). « Il ne se peut croire, écrivait-on, combien ce traité a donné d'autorité au roy vers ses sujets et de crédit vers ses voysins (5). »

L'assimilation avec le Levant eût été complète par la création d' « héchelles franques » le long de la côte marocaine, comme le proposait notre consul de Salé (6). Une

(1) Lettre de Pallache, envoyé du Chérif. Paris, 19 mars 1631 ; — pleins pouvoirs donnés par Louis XIII à Razilly et Du Chalard. 6 mai (Affaires Étrangères, *Mémoires et documents, Maroc,* vol. 3, fol. 10).

(2) L'une de leurs deux pataches d'avis, commandée par Decoud, fut confisquée indignement à Lisbonne, où elle avait dû relâcher. Louis XIII en réclama énergiquement la restitution le 30 septembre (B. N., Franç. 22334, fol. 47).

(3) Récit de la campagne du Maroc, daté de Château-Thierry, 19 novembre 1631 (B. N., Franç. 20977, fol. 514). Du Chalard amena à Auray cent trente-cinq captifs libérés, passagers de *la Renommée* (B. N., Franç. 11319, fol. 8 v°).

(4) Le P. Dan, p. 192.

(5) B. N., Franç. 20977, fol. 514.

(6) Mazet à Richelieu. Salé, 10 février 1631 (Affaires Étrangères, *Correspondance consulaire, Maroc,* vol. 1, p. 16).

Compagnie à charte, dont le promoteur était Claude de Launay-Razilly, frère d'Isaac, se préoccupait d'organiser, « depuis Salé jusques au cap de Blanc », des escales de commerce où l'on eût troqué les toiles de Rouen, les draps rouges et bleus contre le maroquin et l'or (1). Aux Échelles, il est vrai, manquait plus d'un échelon : Mogador, maintenant pourvu d'une garnison afin d'entraver notre commerce avec les Arabes (2) ; Saffi, dont les douanes venaient d'être affermées à des Anglais (3) ; Sainte-Croix, où n'arrivait plus l'or en *tibre,* depuis que le marabout rebelle Sidi-Ali barrait la route aux caravanes de Tombouctou (4).

Mais apprenez quelle noire machination ruina l'œuvre diplomatique de nos marins. David Pallache était venu chercher en France la ratification de Louis XIII au traité (5). Au lieu de la rapporter à son maître, le Juif, comblé de nos cadeaux en nature et en argent, témoigna sa reconnaissance en mandant au chérif l'insuccès de sa mission et se retira chez nos rivaux les Hollandais, ce qui était nous trahir deux fois (6). La fourberie démasquée, on exigea des Hollandais son extradition pour l'enfermer à la Bastille (7). Mais était-ce de connivence avec son frère Moïse, conseiller du chérif, que le traître avait agi? Il fal-

(1) « Mémoires touchant la navigation, » par Isaac DE RAZILLY. 1631 (B. N., Franç. 4826, fol. 3, 11). — Avis daté de Salé, 12 novembre 1631 dans *la Gazette :* « On commence à renoüer icy le trafic discontinué depuis 15 ans. »

(2) « Relation du royaume de Marroque » [1632] (B. N., Cinq-Cents Colbert 332, fol. 376).

(3) Affaires Étrangères, *Correspondance consulaire, Maroc,* vol. 1, p. 34.

(4) Lettre de Mazet, *citée.* L'or en tibre, selon l'expression arabe *tibar,* est l'or en paillettes.

(5) La ratification de Louis XIII est en date du 12 avril 1632.

(6) Le P. FOURNIER, *Hydrographie,* 2e édit., p. 266, 268.

(7) Affaires Étrangères, *Correspondance consulaire, Maroc,* vol. 1, fol. 24. — Le chérif, lui aussi, était furieux qu'on ne l'eût pas honoré d'une réponse (Dupuy à Du Chalard, Marrakech, 28 février 1633 : *ibid.*, fol. 20.)

lait s'en assurer et, dans le cas de l'affirmative, amener un revirement dans la politique marocaine.

Cette délicate mission fut confiée au capitaine Cabiron, qu'on manda spécialement d'Exeter, où il avait pris du service au retour de campagnes au Maroc. Il partit de La Rochelle avec une cargaison des plus hétéroclites, pistolets aux fourreaux brodés d'or, eau-de-vie, confitures, habit de drap noir, tabac, etc. Le tabac était pour les concierges, l'habit pour l'apothicaire, les pistolets pour le caïd en chef; eunuques, palefreniers, renégats, geôliers n'étaient point davantage oubliés (1). C'est avec des arguments de cette sorte qu'Antoine Cabiron s'attaqua, dans Marrakech, au parti gallophobe. Moïse Pallache avait tenté de le faire passer pour un vulgaire cuisinier, dont le mépris du roi de France pour le chérif aurait fait un ambassadeur.

Mais Cabiron confondit son adversaire dans une confrontation émouvante en présence d'Abd-el-Melek; pour empêcher « la langue serpentine » du juif de distiller son venin, il requit comme interprète un Maure, et il n'eut pas de peine à édifier le chérif sur les agissements de la tribu, les mensonges et les faux de Moïse, les vols de David. Les dénégations du tout-puissant ministre ne purent prévaloir contre l'évidence et ne le sauvèrent point d'une incarcération immédiate (2).

La situation nette, Priam Du Chalard eut ordre de reprendre la route du Maroc et, après explications, de déclarer la guerre, si les captifs récemment enlevés n'étaient point rendus (3). Pour se faire respecter, « le

(1) « État des frais de Cabiron, » 1633-1634 (Affaires Étrangères, *Correspondance consulaire, Maroc,* vol. 1, fol. 28).

(2) « Abrégé de ce que je, Antoine Cabiron, rapporte du voyage que j'ai fait à Marroc pour son service. » 4 décembre 1633-30 avril 1634 (Affaires Étrangères, *Mémoires et documents, Maroc,* vol. 2, fol. 59).

(3) Instructions de Louis XIII, 26 octobre et 31 décembre 1634; de Richelieu, 17 février 1635.

chef d'escadre des vaisseaux du roi en la côte d'Afrique » n'emmenait que *la Renommée, l'Espérance* et la patache *Isabelle*, en tout six cents hommes (1). Or, le conflit à prévoir éclata, mais avec un tout autre adversaire que les Marocains.

Le 26 mai 1635, un grand vaisseau de vingt-cinq pièces de canon se présentait devant la barre de Saffi, puis, à l'aspect de notre escadrille mouillée en rade, prenait aussitôt du champ. Était-ce un pirate? Ni l'ordre d'exhiber sa charte-partie, ni un coup de canon de semonce n'eurent le don de l'émouvoir. A l'injonction de saluer un ambassadeur de France, le capitaine sortit de son mutisme pour riposter ironiquement : « Et moi, Lucas Westhon, je suis ambassadeur d'Angleterre, venez à mon bord montrer vos lettres de commission! » Il était dans son tort; aux termes du traité de 1632 avec l'Angleterre, il devait le salut à nos vaisseaux de guerre; et par là, l'honneur du pavillon se trouvait engagé. Le conseil de guerre décida à l'unanimité qu'il fallait livrer bataille. Aux sommations faites par un trompette, Westhon répliqua avec la même ironie : « Je vous attends avec un bon potage. » De son poste de combat à la poupe de *la Renommée*, l'épée au clair, Du Chalard lui commandait d'amener, son lieutenant à la proue en vain répétait l'ordre... Au lieu de baisser pavillon, *la Pearl* de Londres lâcha sa bordée. Trois heures, on se battit au canon et au mousquet. Nous eûmes douze tués, dont le capitaine d'infanterie La Rocque et le lieutenant de marine Bragnault. A bord de *la Pearl*, l'état-major et presque tout l'équipage étaient hors de combat, le capitaine un cadavre. Son fils, Robert Westhon, implora merci, un mouchoir blanc d'une main, une torche de l'autre, résolu de se faire sauter s'il n'obtenait point quartier. On lui épargna cette extrémité;

(1) États de la marine publiés par E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. III, p. 386.

mais sa cargaison fut confisquée comme de bonne prise (1).

Impressionnés par notre attitude, les Marocains cessèrent tout atermoiement. Le chérif sanctionna l'accord de l'année 1631, dont le traité du 18 juillet 1635 ne fit que reproduire les clauses. Les Salétins l'adoptèrent à leur tour le 1er septembre, non sans baiser les lettres de Louis XIII en signe de soumission (2). Et une longue théorie de captifs « desfigurés et descharnés, tous mourans de faim », s'achemina vers notre bord. Il y en avait tant que Du Chalard dut laisser à terre trois cent trente-trois malheureux (3). Un chirurgien marseillais, Jean Marges eut ordre d'aller les quérir (4), dans le même temps que l'amiral Salétin Mourad raïs et Hassan Ibrahim, envoyé du chérif, venaient réclamer leurs compatriotes captifs, viâ La Rochelle et Toulon (5).

Malgré le concours de deux renégats provençaux, l'un généralissime, l'autre gouverneur de Saffi, Marges s'aperçut vite que sa mission ne pourrait aboutir sans l'appui d'une escadre (6) ; la capture de plusieurs corsaires salétins par la flotte du comte d'Harcourt, durant la traversée de Ponant en Levant (7), aggravait les difficultés de sa tâche ; et l'arrivée de la division anglaise de William Rainborow acheva d'ébranler un prestige qui semblait pourtant bien établi : avec leur

(1) Requête de Roger Westhon, fils du capitaine de *la Pearl*, contre Du Chalard (B. N., Factum 31811, in-4°). — Jugement de l'amirauté déclarant *la Pearl* de bonne prise. 1637 (B. N., Franç. 15915, fol. 48).

(2) Le P. Dan, p. 242. — Bibliographie du traité dans Paul Masson, p. 83, note 2. Il a été publié, comme les précédents, dans Isambert, et dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re p., p. 113.

(3) Et pourtant, il avait dépensé 185 000 livres au lieu de 20 000 qui lui étaient allouées. Du Chalard à Louis XIII. Salé, 13 octobre 1635 (Affaires Étrangères, *Correspondance consulaire*, *Maroc*, vol. 1, fol. 29, 32).

(4) Affaires Étrangères, *Mémoires et documents*, *Maroc*, vol. 2, fol. 65; Relation de Marges (1635-1637).

(5) Toulon fournit une tartane pour le retour d'Ibrahim. Août 1636 (Toulon, BB 56, fol. 545. — B. N., Franç. 6408, fol. 178).

(6) Il demandait quatre vaisseaux de guerre et deux pataches.

(7) Juin-juillet 1636 (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 271).

dextérité habituelle en matière commerciale, les Anglais obtinrent le monopole du trafic marocain (1). A Salé toutefois, la puissante compagnie rouennaise Rosée-Legendre, familière depuis un siècle avec les roueries de la politique arabe, maintenait sa situation privilégiée : elle exploitait à peu de distance de la ville (2) un riche gisement d'étain ; et telle était l'influence de l'armateur Jean-Baptiste Legendre qu'on lui confia le soin de dénouer nos difficultés dans l'imbroglio marocain (3).

II

EXPÉDITIONS D'ALGER

L'exemple d'Alger était là pour montrer l'instabilité des relations pacifiques avec les Barbaresques. Au lendemain du traité de 1628, leurs courses reprenaient un tel élan que nous perdions quatre-vingts vaisseaux, près de cinq millions et deux mille trois cents hommes jetés dans les bagnes algériens (4). De Martigues, quatre-vingts matelots étaient traînés en esclavage, et de La Ciotat cent cinquante. Un petit port comme Cassis, où deux familles seulement payaient fouage, se voyait enlever quarante barques et trois vaisseaux. « Le baston hault ! » s'écria Isaac de Razilly, et frappez sur ces pirates (5). Comme les Romains le firent pour Carthage, ajoutait Séguiran, offrez-leur la paix ou la guerre.

(1) 1637 (Relation de Marges. — Clowes, *The royal Navy*, t. II, p. 55).

(2) Où elle importait du blé (Affaires Étrangères, *Correspondance consulaire, Maroc*, vol. 1, fol. 33).

(3) Rastin à Richelieu. Calé, 16 juillet 1639 (B. N., Cinq-Cents Colbert 45, fol. 453 v°).

(4) Lettre du 18 avril 1632 (Chambre de commerce de Marseille, AA 463 : P. Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant*, p. 33).

(5) Mémoire touchant la navigation. 1631 (B. N., Franç. 4826, fol. 1).

Si c'est la guerre, en une croisière d'avril à septembre, une escadre soutenue par dix galères en aura facilement raison. — Une escadre? allons donc, un navire et cent cinquante hommes me suffiront, disait un capitaine d'Ollioules, que deux esclavages successifs avaient exaspéré contre les Barbaresques. La contre-guérilla de Jacques Vacon eût consisté à guetter entre Oran et l'Espagne les pirates algériens chargés de nos dépouilles, aux bouches de Bonifacio les recéleurs de Livourne venus d'Alger ou de Tunis, au sud de Candie les détrousseurs du Levant (1). Le chevalier Garnier étrilla l'un d'eux, le 27 septembre 1634, massacrant deux cents bandits et prenant le reste de l'équipage; la victoire lui coûtait quarante-sept tués et blessés, dont le lieutenant de La Haye (2). Mais les corsaires algériens ripostaient en lançant vingt-huit de leurs navires dans le Ponant (3), en refusant à notre héraut d'armes Samson Lepage la restitution des captifs (4).

Une énergique démonstration s'imposait, d'autant qu'on trouvait indignes de nous les conventions signées par Napollon, indigne de notre pavillon la formalité de la visite que nous étions exposés à subir (5). Les ordres donnés à Samson Lepage portaient interdiction, « à peine de la tête », aux raïs algériens de pratiquer la visite et de s'aventurer dans nos eaux territoriales (6). Les douze vaisseaux du chef d'es-

(1) 13 février 1633 (Inspection de M. de Séguiran le long des côtes de Provence (1633), publiée par E. Sue, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, t. III, p. 276).

(2) *Gazette de* Renaudot. Paris, 1635, p. 515.

(3) Le P. Dan les vit partir le 7 août 1634 d'Alger (*Histoire de Barbarie*, p. 279. — Le P. Fournier, p. 268).

(4) De Grammont, *Mission de Sanson Lepage*. Alger, 1880, in-8°.

(5) Louis XIII à Sourdis, 7 août 1637 (E. Sue, t. II, p. 381).

(6) En outre, les raïs devaient déposer caution avant le départ; et pour éviter que leurs captifs ne fussent amenés par contrainte à apostasier, les postulants renégats devaient être astreints à déclarer leur volonté devant le consul de France : « Articles réformés par M. l'archevêque de Bordeaux, suivant l'intention de Sa Majesté, pour être traités avec ceux d'Alger en novembre 1637 » (E. Sue, t. II, p. 388).

cadre de Provence (1) appuyeraient nos réclamations; gouvernant en droite ligne sur le cap Matifoux, ils ne laisseraient entrer ou sortir aucun navire et couperaient toute communication entre les corsaires au large et la ville, pendant la durée des négociations (2). Le lieutenant général des galères, bailli de Forbin, avait vainement préconisé une croisière préalable de dix de ses galères, persuadé que « la crainte pourroit bien opérer à Alger et Tunis ce que la gloire du nom françois avoit exigé du roy de Maroc » (3).

Le 19 novembre 1637, *l'Intendant* et *l'Espérance,* séparés de l'escadre de Mantin par un coup de vent, mouillaient en rade d'Alger. A l'ébahissement général, les capitaines Féraut et Cazenac déclinèrent les avances du pacha (4) : l'affolement du divan ne connut plus de bornes, lorsque parut le reste de notre flotte. Si notre plénipotentiaire avait profité de ce désarroi pour traiter, il avait partie gagnée. Mais Samson Lepage voulut procéder méthodiquement à un échange d'otages. Le temps passa; le divan se ressaisit; à terre, nos agents se coupèrent. La vieille rivalité du consul de France et du représentant du Bastion de France acheva de nous desservir. Ce dernier (5) donna des armes au parti de la résistance, aux gros propriétaires d'esclaves, en déclarant qu'il était déraisonnable de rendre gratuitement les captifs

(1) Le galion du chef d'escadre de Mantin, *le Pélicorne*, *le Coq*, *le Saint-Michel*, *la Sainte-Geneviève* et *le Saint-Louis*, division homogène de vaisseaux de 500 tonneaux, *la Magdeleine de Brest*, *la Magdeleine du Havre* et *l'Intendant,* de 300 tonneaux, *l'Aigle* et *l'Espérance*, de 200, la frégate de Brouage (B. N., Franç. 6409, fol. 304).

(2) « Ordre pour M. de Mantin, allant à Alger traiter de paix, baillé par M. l'archevêque de Bordeaux. » Toulon, 3 novembre 1637. Treillebois, capitaine de *la Magdeleine de Brest,* devait prendre le commandement en chef, s'il advenait malheur à Théodore de Mantin (E. Sue, t. II, p. 394).

(3) 1637 (B. N., Dupuy 569, fol. 193).

(4) Le pacha d'Alger à Féraut. 24 novembre : il l'invitait à s'abriter « sous les forteresses du plus magnifique empereur du monde, car notre foi est foi, et notre amitié amitié » (E. Sue, t. II, p. 399).

(5) Lettre de l'agent du bastion Jacques Massey, dit Saut, à Samson Lepage. Alger, 27 novembre et 6 décembre (E. Sue, t. II, p. 399).

français. Par là, il espérait sauvegarder les intérêts du Bastion au détriment du bien public (1). Le tout en pâtit.

L'ouragan nous força d'appareiller le 29 novembre, avant d'avoir rien conclu : la disparition de notre escadre qui avait hissé en partant le drapeau rouge, laissait tout un peuple en alarme : la capture d'un bâtiment d'Ali Bitchinin par *le Coq* du capitaine Chastellus ne permit plus le doute sur la portée de notre geste : c'était la guerre. Une porte était encore ouverte à la conciliation par l'échange des prisonniers du *Coq* avec les Français captifs (2). Mais le divan, dans une explosion de colère, la ferma.

Le 13 décembre, c'était chose faite. Ali Bitchinin, capitaine général des galères, détruisait le Bastion de France, les comptoirs de la Calle et du cap Rose (3), dont la reconstruction serait à jamais interdite : « Le premier qui en parlerait, perdrait la vie. » — « Et voilà en quoi sont aujourd'hui les affaires en ce pays, concluait notre consul : s'il n'y avait que le Bastion qui en pâtisse, ce serait peu de chose. Mais s'il est véritable que M. de Manty vienne canonner la ville, nous sommes assurés de finir nos jours, ayant été arrêté dans le divan qu'au premier coup de canon, on coupe la tête à tous les Français. Me semble qu'on devrait aller avec un peu plus de prudence en cette affaire et considérer que nous sommes environ quinze cents personnes à la merci de ces barbares (4). »

La guerre d'Espagne, sur ces entrefaites, nous contraignit à la prudence, que dis-je! à l'inertie; et Louis XIII ne

(1) Lettre du vice-consul Pion à Samson Lepage. Alger, 27 novembre et 6 décembre (E. Sue, t. II, p. 402-403).

(2) Richelieu à Sourdis. 25 décembre (*Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. V, p. 1068).

(3) Emmenant à Alger 317 captifs (Paul Masson, *Histoire des établissements français*, p. 102).

(4) Pion, vice-consul à Alger, au consul Vian, alors à Marseille (E. Sue, t. II, p. 409.)

demanda raison de ses torts au pacha d'Alger qu'au bout de trois ans (1). Le comte d'Harcourt, lieutenant général de l'armée navale, et l'archevêque de Sourdis, chef du conseil de la flotte, eurent l'ordre en 1640 d'appuyer personnellement notre plénipotentiaire, Jean-Baptiste de Coquiel (2). Retenus en croisière pour intercepter les convois espagnols qui allaient au secours du Piémont, ils détachèrent vers Alger le vice-amiral de Montigny (3), avec dix vaisseaux et six brûlots (4). Aux termes de ses instructions, Montigny, après avoir recouvré à Tunis l'aviso *la Coraline* capturé par un brigantin barbaresque, devait en toute diligence gagner Alger. Il ne laisserait entrer ni partir aucun vaisseau, jusqu'à ce que le traité conclu par Coquiel le 7 juillet précédent, eût sorti effet (5) par la délivrance des Français captifs et notre remise en possession du Bastion de France, de la Calle, du cap Rose, des échelles de Bône et de Collo (6). Suivant l'usage, le dey laissa traîner les négociations en longueur; et Montigny dut remettre à la voile sans avoir pu conclure un accord définitif.

Malgré le mécontentement que lui donnait le traité signé par Coquiel, moins avantageux pour nous que les capitulations passées avec la Porte (7), Richelieu, ému de la situa-

(1) Louis XIII à Yousef, pacha d'Alger. 26 avril 1640 (Plantet, *Correspondance des deys d'Alger avec la Cour*, t. I, p. 47).

(2) Instructions de Richelieu à Sourdis pour Alger (E. Sue, t. II, p. 426. — A. Jal, *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, t. I, p. 64).

(3) Sourdis au pacha d'Alger. A bord de l'amiral, en rade de Porto-Vecchio, 13 octobre 1640 (E. Sue, t. II, p. 425-428).

(4) Commandés par Cazenac, Duquesne, Boilize, Paul Garnier, La Roche-Allard, Bussac, Luseraye, La Roche, Gabaut et Saint-Tropez pour les vaisseaux, Matha, Colo, Saint-Michel, Saint-Germain, Ciret et Thibault pour les brûlots. Commission de Sourdis au vice-amiral de Montigny, chef d'escadre de Normandie. Porto-Vecchio, 13 octobre (E. Sue, t. II, p. 429).

(5) E. Sue, t. II, p. 420.

(6) Cf. les apostilles de Richelieu au traité d'Alger fait par Coquiel (E. Sue, t. II, p. 414).

(7) Avis de Sourdis et du cardinal de Lyon sur le traité passé par Coquiel. 26 avril 1641 (E. Sue, t. II, p. 434).

tion des captifs, chargea Sourdis d'apporter tout son soin « en cette affaire pour en sortir à l'amiable » (1). Cette mission délicate fut dévolue à M. de Montmeillan, que Sourdis détacha avec une escadre vers Tunis et Alger (2). Des Tunisiens en effet, il s'agissait d'obtenir des mesures analogues : libération de nos captifs, restitution du comptoir du cap Nègre, avec faculté d'y élever une forteresse (3). Comme Mantin, comme Montigny, Montmeillan fut tenu en échec par les atermoiements des puissances barbaresques : et la Cour renonçant, pour un temps, à cette politique hésitante de répression, se désintéressa du Bastion et de ses dépendances.

(1) Ordre du cardinal de Richelieu sur le traité d'Alger (E. Sue, t. II, p. 432).

(2) Sourdis au pacha de Tunis (E. Sue, t. II, p. 435, 437), au neveu de Murat-dey. 13 mai 1641 (*Ibidem*, p. 438).

(3) Mémoire pour Tunis (*Ibidem*, p. 439, 442).

L'ORIGINE DE NOS COLONIES D'AFRIQUE

I

LE PARTAGE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE ENTRE DES COMPAGNIES A CHARTE

C'était le moment où un de nos savants les plus avisés vaticinait notre avenir colonial parmi « les peuples de l'Affrique les plus voysins de l'Éthiopie. Il ne tiendra qu'à nous d'y prendre pied, écrivait en 1633 Peiresc, et d'y maintenir un commerce fort fréquent et fort commode, au lieu de nous aller attacher dans l'Amérique, où la barbarie est plus grande, les esprits plus volages, les traverses des Espagnols plus capables de destruire en peu d'heures les travaux de beaucoup d'années » (1).

De fait, Richelieu procédait au partage de l'Afrique entre de multiples sociétés. A la difficulté de créer une Compagnie nationale, il avait trouvé cette élégante solution, la répartition du continent noir en zones d'influence pour nos diffé-

(1) Peiresc au P. Gilles de Loches. 10 juillet 1634 (Le P. Apollinaire de Valence, *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'Ordre des Capucins* (1631-1637), avec préface de Ph. Tamizey de Larroque. Paris, 1892, in-8°, p. 63).

rentes provinces. Tandis que Launay-Razilly se faisait allouer les « échelles » mauritaniennes depuis Salé jusqu'au cap Blanc (1), Rosée et Cie, de Rouen et Dieppe, obtenaient le monopole du trafic en Sénégambie (2). Les Malouins, dirigés par Jean-Briant-Larcy, l'un de leurs plus gros armateurs, recevaient l'octroi de la Guinée, de Sierra-Leone au cap Lopez (3). Les derniers à servir, les Parisiens eurent en 1635 le laissé pour compte des provinciaux. Pierre de La Haye et autres bourgeois de la capitale obtinrent en privilège la région saharienne, du cap Blanc au Sénégal, et le littoral demeuré sans adjudication entre la Gambie et Sierra-Leone (4); de telle sorte que, dès lors, la France avait fait main-mise sur tout le territoire qui est devenu notre Afrique occidentale. Mais seuls, Malouins et Normands mirent leur programme à exécution.

Dans une délibération motivée, la municipalité rouennaise ayant protesté contre ces monopoles attentatoires aux libertés publiques, s'attira cette verte réplique de l'un des membres du conseil, fondateur de la Compagnie du Sénégal : « L'intérêt public m'a été en plus forte considération que le mien, déclarait Bulteau. Si j'avais cru que cette société fût préjudiciable au public, je n'y aurais point pris part. Mais s'il n'y avait quelques particuliers pour maintenir la traite en Afrique, on donnerait lieu aux Hollandais d'en chasser entièrement les Français (5). »

(1) En 1631 (Cf. ci-dessus, p. 688).

(2) 24 juin 1633. Monopole du trafic pendant dix ans au Sénégal, au Cap Vert et en Gambie (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 268).

(3) Les droits de Rosée réservés toutefois. 14 janvier 1634 (*Ibidem*).

(4) Il est vrai que le privilège des Parisiens était de trente ans au lieu de dix. 31 octobre 1635 (*Ibidem*, p. 269).

(5) Délibérations du conseil de ville de Rouen. 7 et 11 mars 1634 (Arch. mun. de Rouen, A 25, à la date : copie dans B. N., Nouv. acq. franç. 9339, fol. 56 : impr. dans Ch. de Robillard de Beaurepaire, *Inventaire-sommaire des archives communales antérieures à 1790 : ville de Rouen*. Rouen, 1887, in-4°, t. I, p. 310).

Simple effet oratoire, direz-vous? Non. Rosée, Baudry et Cie venaient de perdre une cargaison de quatre cent mille livres, interceptée par le corsaire hollandais Compan (1). Quelques années auparavant, Razilly déclarait, en présence d'un désastre analogue, que, si on n'y apportait un prompt remède, notre trafic en terre africaine était perdu (2), tant il subissait de dommages. Barbaresques et Anglais et jusqu'aux Danois semblaient être d'accord pour l'atteindre, quand les Normands réagirent à leur tour. En juin 1629, *la Bénédiction* de Londres se trouvait en traite au Sénégal. Avisé du fait par les marins du *James*, autre bâtiment anglais qu'il avait enlevé à l'abordage, le dieppois Jacob Bontemps se porta contre elle. Et ce magnifique vaisseau de 30 pièces de canon, dont les statues dorées de poupe et de proue, les galeries chargées d'ornements éblouissaient les nègres, ne put soutenir longtemps les feux croisés du *Saint-Michel* de Bontemps, qui avait 24 pièces, et du *James* de Dupré. Les vainqueurs ramenèrent à Dieppe deux vaisseaux, neuf cents nègres, trois cent mille livres (3).

(1) Plainte de Jean Rosée, Paul Baudry et Cie, marchands de Rouen et de Dieppe. 4 septembre 1628 (Affaires Étrangères 789, *France* 46, fol. 185).

(2) Mémoire d'Isaac de Razilly cité, 26 novembre 1626 (*Revue de Géographie*, année 1884, p. 374, 453). En 1618, *le Fidèle François*, capitaine d'Aigremont, armé pour la Guinée, était capturé par les Danois (Arch. nat., Z1d 6, fol. 64).

(3) David Asseline, *Les Antiquitéz et chroniques de la ville de Dieppe*, publiées par Michel Hardy, Guérillon et l'abbé Sauvage. Dieppe, 1874, in-8°, t. II, p. 237. — Desmarquets, *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*. Paris, 1785, in-12, t. I, p. 354. — Mais comme la paix venait d'être signée avec l'Angleterre, Humphrey Slaney et Nicholas Crisp réclamèrent la restitution de leurs vaisseaux. 1630 (Sainsbury, *Calendar of State papers, colonial series* (1574-1660), p. 114). Louis XIII prescrivit en conséquence au lieutenant d'amirauté à Dieppe de faire le récolement des inventaires du *James* et de *la Bénédiction*. 18 avril 1630 (British Museum, Harleian manuscripts 6845, p. 139 : Ministère de la marine G 193, pièce 31). Le 1er mars 1632, Guillaume De Caen réclamait la délivrance des marchandises qui se trouvaient à bord (Arch. nat., Z1d 8, fol. 181). — Il fut stipulé que la France paierait 64 246 livres pour les marchandises du *James*

II

LA COMPAGNIE NORMANDE DE SÉNÉGAMBIE

L'éclipse des navigations normandes en Sénégambie, à la suite des guerres de la Ligue, n'avait point été de longue durée. Dès l'année 1612, une expédition rouennaise, conduite par le chevalier de Briqueville et Augustin de Beaulieu, tentait de fonder un établissement sur les rives de la Gambie : mais la saison des pluies, avec son cortège de fièvres, coucha bas presque tous les colons (1). A leurs escales habituelles de Gorée, du cap Vert et de Rufisque, nos marins ajoutèrent pourtant le poste de Tagrin, à 11° au nord de la Ligne, qu'ils enlevèrent aux Portugais (2). C'est là que le capitaine havrais Pierre Lecomte chargeait en 1611 du bois rouge et de l'ébène (3). C'est de là que le capitaine Nicolas Lebon, en route pour le Cap, adressait son rapport à ses armateurs rouennais (4).

Il importait d'y hâter notre prise de possession. Après de multiples mécomptes (5), une Compagnie anglaise avait fini par fonder une factorerie dans le Sud, à Wiampa; et elle se proposait de draîner vers l'Angleterre le trafic de

et 69 896 livres pour celles de *la Bénédiction* (N. Denys, *The description... of North America*, édit. Ganong, p. 509).

(1) *Mémoire du voyage aux Indes Orientales du général* Beaulieu, imprimé par Thévenot, *Collection des voyages* (1644), p. 128.

(2) Mémoire d'Isaac de Razilly du 26 novembre 1626.

(3) A bord du *Saint-Jacques*. De là, il fit route sur le pays des Margaias au Brésil (E. Gosselin, *Documents... pour servir à l'histoire de la marine normande* (1876), p. 152).

(4) 3 novembre 1615 (E. Guénin, *La Normandie*, t. XIII (décembre 1908), p. 397).

(5) De 1618 à 1620 (Mary Anne Everett Green, *Calendar of State papers, domestic series of the reign of James I* (1619-1623), p. 330).

la côte occidentale d'Afrique, de la Guinée, du Bénin et de l'Angola (1). La Compagnie Rosée confia donc les deux bâtiments qu'elle envoyait en Sénégambie, à un capitaine énergique « dont on ne sçauroit assez dignement louer la prudence, la probité et le courage ». Émery De Caen, le héros de la bataille livrée aux Anglais dans le Saint-Laurent, crut, au cours de sa route pour l'Afrique, reconnaître à la lunette d'approche (2) un forban barbaresque; il ordonna le branle-bas et jura, coutelas au poing, qu'il éventrerait tout homme assez lâche pour se cacher. L'appréhension d'être enterrés jusqu'aux aisselles par les pirates, de sentir distiller dans les plaies béantes du lard bouillant, était aussi un stimulant pour l'équipage, qui en fut quitte heureusement pour une fausse alerte.

Le 3 novembre 1634, l'expédition doublait le Cap Vert aux frondaisons éternelles, si connues de nos marins qu'un navire dieppois s'appelait *le Cap Verdien* (3). Derrière le promontoire montueux qui le protégeait contre les bourrasques venues du nord, était Rufisque, le meilleur port de toute la côte. C'est là que les deux missionnaires capucins attachés à l'expédition établirent leur quartier général, au milieu d'un chaos de religions, représentées par des chrétiens de toutes nuances, des mahométans, des marabouts, des fétichistes, des israélites, tel un négociant juif venu de Nantes. Non loin, au cap Gaspar, le caïd nègre avait pour fétiches les portraits des rois de France et d'Espagne,

(1) Charte du 22 novembre 1631, délivrée par Charles Ier (Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 267). Histoire de cette compagnie anglaise, de 1632 à 1650 (Sainsbury, *Calendar of State papers, colonial series* (1574-1660), p. 339).

(2) C'est un des premiers exemples que je connaisse de l'emploi des lunettes d'approche à bord de nos vaisseaux. « L'usage et la practique des lunettes d'approche ou de longue veüe, de l'invention de Galilée, florentin, sont de fort bon service » dans la marine, écrivait peu de temps après E. Cleirac (*Us et coutumes de la mer* (1647), p. 499).

(3) David Asseline, t. II, p. 237.

« comme si les prototypes en estoyent desja en Paradis ». Il les tenait de son fils, ancien soldat français qui avait servi durant le siège de La Rochelle.

Résolus de faire, « non une, mais plusieurs habitations en ceste coste », les capitaines De Caen et Grégoire rendirent visite aux rois de Portudal et de Joal, dont l'un refusa d'accepter notre « gamelle », si nos bâtiments ne venaient point mouiller dans sa rade. Précédés de fifres et de tambours, nos commandants débarquèrent donc à Portudal et, chapeaux sur la tête, assistèrent à l'audience du roitelet. Pour avoir « obtempéré à sa volonté », ils purent organiser dans son territoire un important négoce de cuirs. Le soir, une grande clameur s'éleva par la ville : le jeûne du rhamadan commençait, et l'on invoquait Allah (1).

L'ère des profits s'ouvrait; *le Sénégalais* rapportait, le 24 février 1637, une riche cargaison. Il venait de jeter l'ancre dans le port de Dieppe, le capitaine Thomas Lambert était descendu déjeuner à terre, nombre de Dieppois montaient à bord fêter le carnaval, quand retentit soudain une explosion formidable : *le Sénégalais* sautait; un fumeur s'était approché des poudres. « Le mal est sans remède », dit en manière d'oraison funèbre le capitaine; et impassible, il continua son repas.

Les associés montrèrent le même stoïcisme. Leur réponse aux coups de la fatalité fut l'envoi du même Lambert au Sénégal, avec deux vaisseaux chargés de provisions, d'ouvriers et de matériel de guerre (2). Et ce fut un pas décisif dans l'œuvre de la colonisation (3). A l'embouchure du Sénégal, à

(1) Le R. P. Alexis de Saint-Lô et P. Bernardin de Renoüard, capuchins, *Relation du voyage du Cap-Verd,* dédié à Messieurs les associéz de la Compagnie du voyage du Cap-Vert. Paris et Rouen, 1637, in-8°. Portudal était sur le territoire du roi de Baol, et Joal sur celui du roi de Sin.

(2) David Asseline, *les Antiquitéz et chroniques de la ville de Dieppe,* publiées par M. Hardy, Guérillon et l'abbé Sauvage, t. II, p. 247.

(3) L'expédition quitta Dieppe le 5 novembre 1637 (Claude Jannequin

l'endroit dit Bièvre ou Bieurt, s'éleva un fortin de briques, capable de tenir en respect les indigènes. Il en était besoin. Si le damel du Cayor avait fait bon accueil au capitaine Lambert lors de son précédent voyage, les foulahs du Hoval l'avaient traité en ennemi. Devant la manifestation de notre force, un repentir tardif les saisit et les amena contrits, en compagnie d'un chef de village du Cayor, pour signer la paix.

Un ancien diplomate, chargé de remonter le fleuve jusqu'à leur pays, Jannequin de Rochefort poussa jusqu'à Terrier-Rouge, à soixante-dix lieues en amont (1) ; il était fort préoccupé de la capitale du royaume de l'or, d'où le Niger projetait les trois branches de son cours vers la Barbarie, le Sénégal et la Guinée. Voici ce qui avait accrédité cette hypothèse.

Un marin français venait de visiter Tombouctou la mystérieuse, dont René Caillié, deux siècles plus tard, croyait être le premier Européen à surprendre les secrets. Mais qui connaît le nom de l'Olonnais Paul Imbert? Esclave du caïd Hamar, il avait accompagné la caravane partie de Marrakech pour Tombouctou : il y avait chargé sur des chameaux les monceaux d'or en poudre venus à travers le Soudan (2) : il avait vu la boucle du Niger, et de ce que la courbe s'infléchissait vers l'ouest, il avait conclu que le Sénégal (3) et la Gambie (4) étaient de simples émissaires du

de Rochefort, *Voyage de Libye, au royaume de Sénégal, le long du Niger, avec la description des peuples qui sont le long de ce fleuve*. Paris, 1643, in-12. — Cf. C. A. Walkenaër, *Collection des voyages en Afrique*, t. II, p. 328).

(1) Cf. la carte générale du Sénégal, par D'Anville, dans J.-B. Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, t. II, pl. i.

(2) En 1607, l'on évaluait à 4 600 000 livres le chargement d'or apporté de Tombouctou (Comte Henri de Castries, *les Sources de l'histoire du Maroc*, 1re série : Dynastie saadienne. Arch. et Bibl. des Pays-Bas, doc. clvii, p. 500).

(3) Le « Sénéga sort du mesme lac que le Nil, traversant le royaume de Tombut », déclare le Rouennais Cauche, qui passa en 1638 à l'embouchure du Sénégal (Morisot, *Relation du voyage que François Cauche de Rouen a fait à Madagascar*. Paris, 1651, in-4°, p. 5).

(4) Au dix-huitième siècle encore, on regardait la rivière de Gambie

grand fleuve, des routes directes pour arriver à Tombouctou (1).

On juge par là de l'importance du port qui gardait l'entrée de cette route. La garnison de Bieurt, dès 1639, succombait à la famine (2). Thomas Lambert la renouvela, d'autant qu'elle assurait la protection des marchandises entassées dans les magasins jusqu'à l'arrivée des vaisseaux de France. Aux îles du Cap Vert, où nous avions un important trafic (3), il planta notre drapeau, laissant, pour garder le poste de l'île Saint-Vincent, un peloton de matelots et une pièce de marine du *Saint-Jean-Baptiste* (4). L'année suivante, en 1643, Lambert vint lui-même administrer la colonie. Vêtu d'habits magnifiques, servi dans une vaisselle d'argent, tranchant du vice-roi, le capitaine sut inspirer à ses gens une obéissance absolue, aux indigènes un salutaire respect. Un roitelet nègre en fit l'expérience : une surprise nocturne, tentée contre le fort de Bieurt et nos barques, fut accueillie par une fusillade nourrie, qui coucha bas une foule de nègres (5).

Mais que l'on comprend la révolte des indigènes contre leur mise en coupe réglée comme bois d'ébène! Il avait été d'abord question d'opérer parmi eux un recrutement volontaire, un véritable enrôlement : deux mille de ces hommes

« comme un bras du Niger » (*Voyage du chevalier* des Marchais *en Guinée,* édit. Labat (1730), t. I, p. 163).

(1) Imbert visita du temps du chérif Mouley-Zidañ, c'est-à-dire avant 1630, la mystérieuse Tombouctou (*Lettre escritte en response de diverses questions curieuses sur l'Affrique, où règne aujourd'huy Muley Arxid, roy de Tafilete, par Monsieur ***, qui a demeuré vingt-cinq ans dans la Mauritanie*. Paris, 1670, in-12, p. 40, 58).

(2) Et pourtant le capitaine Grégoire était venu la ravitailler en 1638.

(3) Thomas Le Fèvre du Grand Hamel, *Discours sommaire de la navigation*. Rouen, 1650, in-4°, p. 73 : nous chargions des cuirs notamment à Saint-Vincent, à Saint-Nicolas et à l'île del Fuego.

(4) Lambert était de retour à Dieppe en octobre 1642 (David Asseline, t. II, p. 253).

(5) David Asseline, t. II, p. 256. — Le P. Labat (t. I, p. 13), donne la liste des gouverneurs du Sénégal jusqu'en 1664.

de bronze, que la reconnaissance seule eût enchaînés au service de la France, eussent tiré la rame l'été à bord des galères et, l'hiver, travaillé à faire de Cette un port de guerre (1). Mais, plus tard, un autre capitaine écrivait : Qu'on oblige la Compagnie du Sénégal à importer cent nègres sur chacun des quatre vaisseaux qu'elle expédie en Afrique, et les chiourmes des galères seront promptement renforcées; il n'en coûtera pas plus d'une barrique d'eau-de-vie ou d'un millier pesant de fer par nègre adulte pris sur les lieux (2). Dans l'intervalle, entre le rapport du capitaine Féraut et celui du capitaine Janot, la rigidité de notre jurisprudence en matière d'esclavage (3) avait fléchi. Le principe de la traite était admis.

On avait persuadé à Louis XIII que la voie la plus sûre pour amener la conversion des nègres, était de les asservir (4) : et, la mort dans l'âme, le roi avait sanctionné cette déchéance de la dignité humaine. La religion n'était ici qu'un vain masque : du jour où nous eûmes des colonies dans la zone tropicale de l'Amérique, nous dûmes recourir comme les Espagnols et les Portugais à une race capable de supporter de rudes labeurs sous un ciel torride : la même cause produisait les mêmes effets. Déjà, au Maranhão, en 1613, Pezieux parlait d'introduire la main-d'œuvre nègre (5). En Guyane, aux Antilles, ce fut un fait accompli. Des sociétés normandes avouèrent officiellement dans leurs

(1) Rapport du capitaine Férau ou Féraut à Richelieu (B. N., Franç. 17308, fol. 21).

(2) Mémoire du capitaine Janot : « le Roy peut faire achepter des nègres pour renforcer les chiourmes de ses gallères » (B. N., Mélanges Colbert 62, fol. 515).

(3) Cf., au chapitre : *Politique africaine*, la jurisprudence du seizième siècle : « la France, mère de liberté, ne tolère aucun esclave » (p. 80).

(4) Paul Viollet, *Précis de l'histoire du droit français*. Paris, 1886, in-8°, p. 283.

(5) Cf. ci-dessus le chapitre : *France équinoxiale*.

statuts qu'elles avaient pour objet la traite des nègres (1). Et la corrélation entre nos diverses entreprises d'Afrique et d'Amérique apparut avec évidence, lorsque la Compagnie Rosée se fit allouer une concession en Guyane (2), trois jours après avoir obtenu le monopole commercial en Sénégambie. Connaissant beaucoup mieux, et pour cause, la destination de nos vaisseaux (3) que leur point de départ, les nègres nous appelaient des Pérous : nous appelions nous-mêmes les Antilles les îles du Pérou. Mais comme palliatif, j'ajoute ici : « le traitement des nègres ne différait en rien de celui des serviteurs français, sinon qu'ils étaient serviteurs perpétuelz, alors que les Français ne l'étaient que pour trois ans » (4).

III

LA COMPAGNIE MALOUINE DE GUINÉE

Dans le gâteau africain, les Malouins s'étaient taillé la meilleure part. Le monopole commercial qu'ils s'étaient fait adjuger le 14 janvier 1634 n'embrassait rien moins que le golfe de Guinée tout entier, depuis Sierra-Leone jusqu'au

(1) David le Baillif et Simon Delapierre, de Rouen, forment une société pour l'achat du pétun et de nègres pour le cultiver. 10 janvier 1639 (GOSSELIN, *Documents relatifs à la marine normande*, p. 164). Cf. aussi le chapitre *Antilles françaises*.

(2) 27 juin 1634 (LE P. FOURNIER, p. 268). Du reste, les mêmes capitaines, Bontemps et De Caen, allaient au Sénégal et en Guyane.

(3) Longtemps pourtant, les nègres ne furent guère importés aux Antilles que par des navires anglais et hollandais (« Relation des isles de Sainct-Christofle, Gardelouppe et la Martinicque gisantes par les quinze degréz en deça de l'équateur » (vers 1645) : B. N., Nouv. acq. franç. 10695, fol. 281). — *Voyage du chevalier* DES MARCHAIS, t. II, p. 105.

(4) B. N., Nouv. acq. franç. 10695, fol. 281. — George SCELLE, *Histoire de la traite négrière*. Paris, 1906, in-8°, t. II, p. 182.

cap Lopez au Congo (1). Leur puissante compagnie, fondée au capital de 160 000 livres et gouvernée par cinq des principaux associés, Jean Briant-Larcy entre autres, comprenait une bonne partie des armateurs du Vieux Rocher. Avant de « mener beaucoup d'ouvriers pour travailler en ces pays » lointains (2), elle fit procéder à l'exploration du golfe par une escadre de six bâtiments. L'été venu, elle était en possession du rapport des prospecteurs qui avaient parcouru toute l'étendue de la concession, en perdant au cours d'un incendie un de leurs vaisseaux.

Suivant la pittoresque relation de voyage adressée par le P. Colombin à cet esprit curieux que l'on qualifiait de procureur général de la littérature (3), l'expédition débuta par une visite au roitelet voisin du cap de Monte. Et nos rapports ne devaient point se borner à une simple visite de politesse, s'il faut ajouter foi à une aventure qui arriva une trentaine d'années plus tard. Un de nos voyageurs se trouvait l'hôte du roi nègre de l'endroit : comme il portait la santé d'une des brus du roi, en buvant du vin de palme, — « Monsieur, je vous remercie, » dit-elle en français ; et elle continua en portugais : « le père de mon mary a toujours demeuré avec des Français dans le temps qu'ils estoient ici » (4).

L'accueil fait à nos Malouins ne fut pas moins cordial à la côte du Quaqua, ainsi appelée d'une onomatopée indigène : à la vue d'un navire, explique le P. Colombin, les nègres « mettent le doigt dans l'eau et le portent à l'œil en

(1) Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2e édit., p. 268.

(2) Le P. Colombin de Nantes au P. Gilles de Loches, à Tours. Saint-Malo, 25 février 1634 (Bibl. de Carpentras, ms. 1775, fol. 259). Le Père Colombin, capucin nantais, s'appelait de son nom de famille Michel Richard et fit profession le 13 août 1614 (British Museum, Additional manuscript 21230).

(3) Fabri de Peiresc.

(4) Villault de Bellefond, *Relation des costes d'Afrique appelées Guinée*. Paris, 1669, in-8°, p. 109. Il fit son voyage en 1667.

disant Coaqua; et fault faire la mesme cérémonie pour témoigner qu'ils seront bien venuz » (1). Mais la véritable terre promise, c'était la fameuse côte de la Mine. Pour des manilles de fer, de la verroterie, pour certaine pierre bleue formée « par la rosée du ciel sur des joncs en certains marécages du Bénin et endurcie » par les rayons solaires (2), les nègres se dépouillaient de leurs bracelets, de colliers, « de cordons d'or merveilleusement bien travailléz et aussy délicatement faicts qu'aulcun orfèvre de France pût faire » (3), de lamelles d'or enfin, dont ils ornaient leurs cheveux et leurs barbes. Ces belles opérations commerciales se firent à Commando, à proximité d'Elmina, puis au royaume d'Oulibata. Le P. Colombin ne nous renseigne point du reste sur la géographie politique de la Guinée, qui aurait été répartie en quinze royaumes, « quasi entièrement réduitz sous la domination de trois rois, les rois de Tombut, de Borno et de Gaoga » ou Quaqua (4). Il nous parle seulement du roi Ahmadou, une sorte de Moïse à rebours, également député par son peuple au sommet d'une montagne, afin de converser dans l'éclat du tonnerre avec l'esprit malin.

Au Bénin, « les peuples les plus civilisés et policés de la coste » servirent leurs hôtes, genou en terre. Chez eux, on travaillait l'or, le fer, l'ivoire; et leurs toiles ou leurs tapis

(1) Le P. Colombin à Peiresc. Saint-Malo, 20 juin 1634 (B. N., Nouv. acq. franç. 9340, fol. 118, publiée par le P. UBALD D'ALENÇON, *Relation inédite d'un voyage en Guinée adressée en 1634 à Peiresc par le P. Colombin de Nantes*. Paris-Vannes, 1906, in-8°, extrait de la *Revue de Bretagne*). — Le P. Colombin répondait à un questionnaire de Peiresc daté du 10 avril 1634 (Le P. APOLLINAIRE DE VALENCE, *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des Capucins*, 1631-1637. Paris, 1891, in-8°, p. 40).

(2) La monnaie du pays, les cauris, venait non du Bénin, mais des Maldives (*Voyage* du chevalier DES MARCHAIS, t. II, p. 40).

(3) Lettre du P. Colombin du 25 février.

(4) « Navigation d'Espagne aux Indes Orientales » (Affaires Étrangères, *Espagne* 18, fol. 371).

de coton multicolores n'étaient point à mépriser. Des produits du sol, les explorateurs apprécièrent le vin laiteux des palmiers, la noix de coco, l'huile de palme jaune comme safran et les liqueurs aromatiques qui suintaient, par incision, de certain bois rouge. Les singes pullulaient, « méchants, vicieux et pleins de malice; et c'est un dire parmi les sauvages que ces animaux ne veulent parler, afin de ne rien faire ». Comme cadeau pour le grand maître de la navigation, les Malouins rapportaient une civette.

Dans une lettre dont le cadre était tracé par le questionnaire de Peiresc, le P. Colombin se bornait à résumer « ses pérégrinations affricaines ». Une plus ample relation, adressée à son provincial (1), nous eût beaucoup mieux renseignés, par exemple sur l'exploration poussée « fort avant à contremont la rivière du Niger » (2) et qui fut sans doute concluante; car les Malouins, à l'automne, reprirent la mer (3); et ils auraient assis notre domination sur la Guinée, si les hostilités avec l'Espagne n'avaient amené « le rallentissement de l'entreprinse » (4) et forcé les Capucins à épier une éclaircie pour reprendre leur « mission éthiopique » (5). A tout hasard, le P. Colombin se munissait d'un vocabulaire éthiopien dont il pût « se prévaloir pour ses voyages » (6).

(1) Peiresc au P. Gilles de Loches, 10 juillet 1634 (Le P. Apollinaire de Valence, p. 62).

(2) Peiresc au P. Colombin, 10 avril 1634 (*Ibidem*, p. 45).

(3) Peiresc au P. Gilles de Loches, 10 juillet, et au P. Césaire de Roscoff, 7 août (*Ibidem*, p. 90).

(4) « Et Compagnie de la Guinée. » Peiresc au P. Gilles de Loches, 23 juillet 1635 (*Ibidem*, p. 152).

(5) « Ou de Guinée. » Peiresc au P. Gilles de Loches, 20 janvier 1637 (*Ibidem*, p. 308).

(6) Peiresc au P. Gilles de Loches, 10 juillet 1634. — Au Congo, le roi nègre réclamait plus tard des capucins. Août 1647 (Affaires Étrangères, *Asie* 2, fol. 7).

IV

MER ROUGE ET GOLFE PERSIQUE

L'Éthiopie! Jamais pays n'avait été plus à la mode, même lorsqu'un mythe médiéval plaçait le paradis terrestre dans ce mystérieux royaume du Prêtre-Jean. Nos marins n'étaient pas étrangers à cette vogue. Dès 1617, Saint-André se renseignait près des Turcs, Arabes et Hindous rencontrés à Sumatra « quelle fortune l'on pouvoit courre » en guettant les caravanes de La Mecque. En 1623, deux vaisseaux malouins et deux cents hommes, avec vingt mois de vivres, partaient « faire la guerre aux Infidelles et gens sans adveu qui empêchaient les Français de naviguer en la Mer Rouge ». Le commandant en chef, Charles Jonchée Des Tourelles, jadis attaché à la personne de Hans de Decker, avait exécuté dans l'Océan Indien « tout ce que pouvait faire un homme de courage, grandement entendu au fait de la mer, puis tesmoigné sa vertu par les blessures qu'il avoit receues au plus fort de la meslée » navale du 27 octobre 1622 contre la flotte Rochelaise. Édifié par son rapport sur nos mésaventures aux Iles de la Sonde, l'amiral lui marquait cette fois comme terme de l'expédition le golfe arabique (1). Le P. Joseph saluait déjà le jour où l'on aurait accès en Abyssinie par le Bab-el-Mandeb (2). On tenterait d'y relever le commerce de l'or que les Portugais avaient détourné sur Sofala : par Suez, les produits de l'Inde reprendraient, comme au temps de Salomon, la voie de la Médi-

(1) Congé de l'amiral Henri de Montmorency à Jonchée Des Tourelles. Chantilly, 24 juillet 1623 (Arch. nat., Z^{1d} 6, fol. 60).

(2) Le P. Joseph à Ingoli, 1er juillet 1627 (Arch. de la Propagande, analysé par G. Fagniez, *Le Père Joseph*, t. I, p. 363).

terranée. « Marseille se rendrait puissante; par cette correspondance des mers, les Espagnols seraient affaiblis et tous les autres princes fortifiés. » Plutôt que de laisser Ormuz à ses redoutables voisins, au roi catholique ou au Sultan, le shah nous mettrait en possession de ce bijou, « le lieu le plus propre pour le trafic et pour la guerre » (1). Et ce n'était point bâtir sur les nuées. Durant son séjour dans le Levant, notre ambassadeur Achille de Harlay avait négocié avec le sophi et obtenu la cession d'un port dans le golfe persique, à proximité des riches régions de l'Asie (2). Géographes, politiciens, navigateurs, s'accordaient pour conseiller « d'aller tout droict à Ormuz, sans mendier la grâce de tant de princes étrangers (3) ». Ormuz « l'œil et la perle du monde », disait un proverbe oriental que le frère d'un de nos meilleurs marins s'appropriait pour le citer au roi (4), exerçait sur nous un tel attrait que le grand maître de la navigation, dès son entrée en fonctions, s'occupa du trafic avec la Perse (5).

C'était aller à l'encontre de la politique turque, hostile au shah. Chargé d'organiser à Ispahan le commerce des soieries et des tapis, « dont la correspondance seroit à Mar-

(1) Mémoire adressé à Richelieu en 1626 (Affaires Étrangères 783, *France* 40, fol. 154 : partiellement publié dans la *Revue de Géographie*, t. XVII (1885), p. 367).

(2) C'est sur quoi le contrôleur général Du Noyer appelait l'attention des États de Bretagne réunis à Nantes le 22 décembre 1622 (*Advis et résolution de ce qui s'est passé aux Estats derniers tenus à Nantes sur le fait de la Royalle Compagnie de la navigation et commerce pour les voyages de long cours*. Rennes, 1623, in-4° : B. N., Franç. 17329, fol. 215).

(3) Bergeron, *Traicté de la navigation et des voyages de descouverte et conqueste modernes et principalement des François*. Paris, 1629, in-8°, p. 188.

(4) Harangue de Léonor d'Estampes, [frère d'Achilles d'Estampes-Valençay, qui commanda la flotte royale au siège de La Rochelle], évêque de Chartres, au roi, pour le persuader de la nécessité de la navigation. 3 février 1627 (B. N., Franç. 23027, fol. 281).

(5) Note de Richelieu. 29 mai 1627 (Affaires Étrangères 785, *France* 42, fol. 118).

seille », Des Hayes Courmesmin reçut si mauvais accueil du sultan, qu'il alla demander au tsar moscovite l'autorisation de faire passer par Astrakhan et la Caspienne les caravanes de Perse, forcées jusque-là de suivre la voie d'Alep ou de Smyrne en territoire turc (1). Où l'ambassadeur avait échoué, d'humbles religieux, des Capucins réussirent. En 1628, avec une caravane arménienne partie d'Alep, ils gagnèrent Ispahan. Si les chefs des comptoirs anglais et hollandais se montrèrent inquiets d'une concurrence possible, de tous l'accueil fut cordial et de Shah Abbas, magnifique (2). Et pour remercier Louis XIII des portraits royaux que lui remirent les Capucins, le shah emprunta à la poésie persane cette charmante formule : « Entre moy et mon amy, il y a un attrait si puissant que, si je ne puis aller à luy, il court à moy (3). » Au printemps de 1629, sa missive arrivait à destination dans la bourse de soie à fond d'or, où le P. Pacifique de Provins l'avait reçue.

Deux missions tentèrent de pénétrer en Perse par la même route que le P. Pacifique. Mais pas plus que les Normands Fermanel et Fauvel (4), le Marseillais Duloir (5) ne

(1) Bergeron, p. 188. Le voyage de Courmesmin est de 1626.

(2) « Relation briefve et succinte de l'acheminement des Cappucins [Pacifique de Provins, Gabriel de Paris et Juste de Beauvais] au royaume de Perse et de leur establissement audit pais, par F. Pacifique de Provins, » (B. N., Cinq cents Colbert 483, fol. 409. — Le P. Pacifique de Provins, *Voyage de Perse*. Paris, 1631, in-4°). — La Perse était le chemin de l'Inde : et précisément au moment du voyage des Capucins, un gentilhomme portugais, Bernard Figuier, dédiait au cardinal de Richelieu la traduction d'un ouvrage portugais relatif à l'Inde et à l'Insulinde : *les Voyages advantureux de Fernand Mendez Pinto*. Paris, 1628, in-4°.

(3) Shah Abbas à Louis XIII. Casbin, octobre 1628, et des années de Mahomet 1038 (Le P. Pacifique de Provins, et B. N., Brienne 78, fol. 204; Fontanieu 479, fol. 89). Cf. aussi une lettre du P. Gabriel de Provins. Ispahan, 30 avril 1629 (B. N., Cinq-Cents Colbert 483, fol. 431).

(4) *Le voyage d'Italie et du Levant de Messieurs Fermanel, Fauvel, Baudouin de Launay et de Stochove*. Rouen, 1670, in-8°, p. 287. — Robert Fauvel, *Observations curieuses sur le voyage du Levant fait en 1630 par MM. Fermanel*... Rouen, 1688, in-4°.

(5) *Voyages du sieur* Duloir, *contenus en plusieurs lettres écrites du*

put franchir l'Euphrate. En 1631 comme en 1639, le grand vizir de l'empire ottoman leur barra la route à Bagdad, « adverty que le roy de France désiroit contracter alliance avec le Persan, ce qui ne se pouvoit faire qu'au grand désavantage de la Turquie ».

Restait la voie de la mer, aussi bien pour la Perse que pour l'Abyssinie. « Que si vous faisiez le voyage d'Éthiopie par le cap de Bonne-Espérance, — écrivait-on à « la généreuse » compagnie malouine de Guinée, — comme les autres voyes ne vous peuvent estre bientost ouvertes, il ne manquera pas de moyens de nous obliger et tout le public en mesme temps (1). » Il y avait justement à Paris, en 1634, un prince éthiopien, un proscrit « changeant de nom à mesure qu'il changeoit de pays (2). » Fils du négus Yacoub disparu dans un combat, Zacha-Christos faisait « beaucoup parler de lui pour être un très vaillant champion en la lice de Vénus. Impudent, — mais c'est une qualité nécessaire à un imposteur — d'aucuns le tenaient pour prince d'Utopie ». De fait, il ne nous fut d'aucune utilité. Et le scepticisme des contemporains se donna libre cours dans l'épitaphe qu'on proposait pour sa tombe, lorsqu'il mourut à Rueil, en 1638, dans la résidence du cardinal de Richelieu (3) :

CI-GIT DU ROI D'ÉTHIOPIE
L'ORIGINAL OU LA COPIE (4).

Levant. Paris, 1654, in-4°. Il était sans doute porteur de la lettre que Louis XIII écrivait en 1638 au shah (Affaires Étrangères, *Turquie* 2).

(1) Peiresc aux PP. Gilles de Loches et Thomas de Saint-Calain. 20 mars et 10 avril 1634 (Apollinaire de Valence, *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des Capucins*, p. 32 et 46).

(2) « Relation du prince d'Éthiopie qui est venu à Rome l'an 1633, sur le récit du P. Récolet qui l'a acompagné depuis Nazareth jusqu'à Rome » (Bibl. de l'Institut, Godefroy 516, fol. 351).

(3) Auquel il « étalait ses misères » dans une lettre en date du 15 décembre 1635 (Affaires étrangères, *Asie*, *Indes Orientales* 2, fol. 1).

(4) Le sieur de Réchac, *Les estranges événements du voyage de Son Altesse le sérénissime prince Zaga-Christ d'Éthiopie*. Paris, 1635, petit

L'Abyssinie, évangélisée par des Jésuites portugais, venait de faire retour au schisme jacobite ; le ras Zela-Christos, « la colonne des catholiques », avait été jeté en prison, et les Jésuites incarcérés à Souakim faisaient appel à notre consul du Caire pour être rapatriés dans l'Inde (1). Deux capucins français, les PP. Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, eurent ordre en 1637 d'aller braver la persécution : mais, à leur arrivée à Gondar, le négus ordonna de les pendre, et la populace ameutée par un luthérien allemand les lapida (2). L'Abyssinie se fermait, au moment où la fondation d'une colonie française dans l'Océan Indien nous en facilitait l'accès, au moment où les Dieppois, à l'exemple des Malouins, montaient vers la mer Rouge.

Au cours d'une croisière depuis Aden jusqu'à Suez, un de nos vaisseaux (3) parut en vue de Massaouah, bourgade tributaire du négus. Mais ce fut pour capturer un grand seigneur abyssin, qui ramenait de l'Arabie heureuse une jeune épouse, fort belle dans sa tunique de satin blanc et rouge, sous son petit turban. Mieux que les douze canons de son bâtiment, la grâce de sa femme sauva le ras de captivité. Et le vaisseau dieppois, sans plus, reprit la route de notre colonie de Madagascar.

in-4°. — Le vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, *Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne* (1634-1706). Paris, 1886, petit in-8°, p. 31, 43.

(1) Nouvelles d'Éthiopie. Le Caire, 9 mars 1635 (APOLLINAIRE DE VALENCE, p. 176). — Dès 1634, un vaisseau français chargeait à Alexandrie trois prêtres chassés du Tigré (« Viaggio degl' Etiopi » : B. N., Cinq-Cents Colbert 483, fol. 565).

(2) Gustave FAGNIEZ, *Le Père Joseph*, t. I, p. 365.

(3) Parti le 15 août 1642 de Madagascar (*Relation du voyage que François* CAUCHE *de Rouen a fait à Madagascar, isles adjacentes et coste d'Afrique*, recueilly par le sieur Morisot. Paris, 1651, in-4°, p. 105).

V

LA FRANCE ORIENTALE
(MADAGASCAR)

De ses vaines tentatives aux Indes orientales, Augustin de Beaulieu tirait la morale, non point avec désenchantement, mais avec la philosophie pratique des Normands : « L'humeur des François est que, ne succédans en un voyage avecq proffit, ils n'y retournent le segond. Sortans d'un pays tempéré et si abondant comme est celuy de leur naissance, s'ils en rencontrent d'inclémens et difficiles, ils en sont incontinent rebuttéz. Ainsy, de les envoyer d'une traitte en Sumatra, Java Major, Sian, Cochinchine, les Molucques, Jappon et autres lieux esloignéz, et y rencon trans les obstacles tels que peuvent faire naistre les Hollandais, c'est jeter de l'argent en la mer. Mon opinion pourra estre contreditte quand je diray qu'ils se doibvent habituer en l'isle Madagascar, veu que les Portuguays, les Holandois et Anglois ne s'y sont jusques à présent arrestéz (1) ». Et Beaulieu proposait de reconnaître les ports de l'île et de la côte voisine depuis Mozambique jusqu'à l'entrée de la mer Rouge, pourvu que le prêt de deux vaisseaux royaux lui fût consenti.

La reconnaissance faite, une Compagnie au capital d'un million pourrait entreprendre la colonisation de Madagascar. Quatre grands vaisseaux, deux pataches de la marine royale emporteraient vers la baie de Saint-Augustin, précé-

(1) « Dessein touchant les Indes orientales, proposé à Monseigneur le mareschal de Fiat par de Beaulieu » (B. N., Franç. 4826, fol. 39). Le mémoire se trouve daté implicitement par le fait que d'Effiat, nommé maréchal en 1631, mourut le 27 juillet 1632.

demment explorée par Beaulieu, sept cents soldats, cinq cents matelots, deux ans de vivres. Moitié de l'escadre resterait protéger la construction d'un fort; les autres vaisseaux battraient l'Océan vers le Bab-el-Mandeb et la côte de Malabar, réalisant ainsi des bénéfices qui couvriraient les frais d'envoi de six cents nouveaux colons. Les pataches ravitailleraient la garnison en riz des Comores; tirant du Monomotapa, du Cuama, de Sofala l'ivoire, l'or et l'ambre, elles rayonneraient également au nord vers Mazulipatam, le Bengale, le Pégou, à l'est vers l'Insulinde, vers Atjeh, Ticou, Bantam.

Beaulieu faisait sien un projet soumis en 1626 à Richelieu. Mais plus pratique que son devancier, il ne tablait point sur le bon vouloir des rois indigènes. Il n'entrevoyait point non plus comme couronnement de notre œuvre « quelque chose de grand à faire du costé des Indes orientales » (1), la conquête d'un pays fertile, propre « à participer au trafic des Molucques, de la Chine et du Japon, d'après les mémoires d'un voyageur (2) que l'orage y avait porté depuis quelque temps ». Ce pays n'était pourtant rien moins que la cinquième partie du monde, l'Australie.

Le 13 mai 1632, un capitaine anglais trouvait dans un îlot de la baie de Sainte-Hélène une bouteille de verre. A l'intérieur, une lettre d'un capitaine dieppois fixait un rendez-vous à ses conserves en route pour l'Océan indien (3).

Les Dieppois donnaient suite au programme développé par leur ancien général. Ils confièrent, en 1635, au capi-

(1) Affaires Étrangères 783, *France* 40, fol. 154 : *Revue de Géographie*, t. XVII, p. 367.

(2) Pedro-Fernandez de Queiros. La relation de sa découverte venait d'être publiée à Paris : *Coppye de la requeste présentée au Roy d'Espagne par le capitaine Pierre-Ferdinand de Quir, sur la découverte de la cinquième partye du Monde appelée Terre Australe*. Paris, 1617.

(3) W. Noel Sainsbury, *Calendar of State Papers. Colonial Series. East Indies and Persia* (1630-1634), p. 271. Un rapport anglais daté de Sainte-Hélène, 1er janvier 1633, est confié à un Dieppois (*Ibid.*, p. 392).

taine Gilles Rézimont, natif de Liège, un vaisseau de trois cents tonnes et de seize pièces de canon : sous couleur de charger à l'île Maurice du bois d'ébène (1), Rézimont explora les côtes africaines, l'Arabie heureuse, le golfe Persique et jusqu'aux terres du grand Mogol, dont les sujets se rendaient de Diu, de Surate, de Goa aux foires de Médine et à La Mecque (2). Trois jonques persanes « aux voiles de nattes de jonc » ayant exigé de lui le salut, il leur donna la chasse, en prit deux et ne relâcha les équipages qu'après les avoir soulagés, en patagons et en monnaies orientales, de cent mille écus. Mais pour n'avoir poin ramené de passagers en attestation de son droit de prise, ou plutôt pour avoir indisposé une nation que notre diplomatie ménageait, Rézimont expia durant trois mois dans les cachots de la Bastille la faute d'avoir mécontenté Richelieu (3). Un acte de charité, le rapatriement d'un compatriote naufragé à Madagascar, eut, par contre, d'heureuses conséquences (4), aussi heureuses qu'une mésaventure advenue au même Gilles Rézimont.

A l'embouchure de l'Indus, il avait lié connaissance avec un capitaine anglais, qui l'invita à dîner. A peine à bord : « Pourquoi troubler notre commerce dans l'Inde? lui dit son hôte. Vous êtes prisonnier ». — « Fuyez », cria Rézimont aux matelots de sa chaloupe. L'alarme donnée par eux, le second repoussa rudement l'attaque du félon, puis

(1) David Asseline, *Les Antiquitéz et Chroniques de la ville de Dieppe*, t. II, p. 243. — Déjà le 19 avril 1633, un vaisseau dieppois rapportait de l'île une cargaison d'ébène (*Gazette* de Renaudot (1634), p. 160).

(2) Jacques Savary, *Le parfait négociant*, ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce de toutes sortes de marchandises, tant de France que des pays estrangers. Paris, 1675, in-4°, liv. II, p. 116.

(3) Desmarquets, *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*, t. I, p. 355, sous la date fausse de 1632, alors que Savary, Asseline et Flacourt sont d'accord pour assigner au voyage la date de 1635-1636 ou 1635-1637.

(4) De Flacourt, *Histoire de la grande isle de Madagascar*. Paris, 1658, in-4°, p. 36.

effectua son retour à Dieppe. A deux mois de là, Rézimont y reparut aussi. Durant la relâche de l'Anglais à Surate, le lieutenant du grand mogol avait été saisi de l'affaire par Rézimont : non content de forcer son geôlier à le rapatrier et à faire passer, dans les deux ans, certificat en règle de ce retour, sous peine de châtiment, le gouverneur hindou nous invitait à organiser une escale à Surate (1).

Le 15 janvier 1638, une flûte assez légère pour faire quatre-vingt-dix lieues par jour malgré un triple doublage, appareillait à Dieppe. Alonse Goubert avait quatre-vingt-dix-sept hommes à bord du *Saint-Alexis,* et ce n'était guère pour fournir les éléments de divers comptoirs. Aux îles Diego-Rois (Rodrigues) et Mascareigne, Goubert dut se contenter de graver sur un tronc d'arbre les armes de France. A l'île Maurice qu'il avait « intention d'habiter », il trouva la place prise (2). Quand il atterrit le 6 juin 1638 au Grand Port, il y avait trois mois que la Compagnie néerlandaise des Indes en avait commencé l'occupation, en construisant un fort. A l'interdiction de charger du bois d'ébène, le capitaine d'un navire anglais en rade, — *le William,* de vingt-huit canons, — nous proposait de répondre par l'attaque de la garnison. Mais Goubert, pour éviter tout froissement, alla charger son vaisseau de l'autre côté de l'île Maurice, au Port-Louis; puis il gagna Madagascar (3).

Il abordait, en juillet, dans la partie sud-sud-est, à Manghafia, dit le port de Saint-Luce. Andianramac, roi de la contrée, nous vint reconnaître à la tête de quatre cent.

(1) Desmarquets, *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe,* t. I, p. 358. — Jacques Savary, *Le Parfait négociant,* p. 115.

(2) *Relation du voyage que François* Cauche *de Rouen a fait à Madagascar, isles adjacentes et coste d'Afrique* [1638-1644], recueilli par le sieur Morisot. Paris, 1651, in-4°, p. 7-8.

(3) Première lettre du premier gouverneur hollandais de l'île Maurice, C. Symonsz Gooyer, aux directeurs de la Compagnie des Indes (Alfred et Guillaume Grandidier, *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar.* Paris, 1904, in-8°, t. II, p. 466.)

hommes et, après explications, nous gratifia de cadeaux, zébus à bosse, moutons à longue queue, chèvres à poil ras, en échange des bracelets de verre, des agates et des colliers de fausses perles qui formaient notre cargaison. Au bout de six mois, les fièvres chaudes ayant « troussé » une partie de l'équipage, il fallut déloger et gagner un endroit plus sain, le port de Sainte-Claire, à huit lieues dans le sud. Mais un malheur ne va jamais seul. *Le Saint-Alexis*, troué « par des vers qui brillaient la nuit comme de petites chandelles, » se coucha sur le flanc pour ne plus se relever : la barque du bord ne pouvait porter plus de vingt hommes. Elle appareilla pour la France à la fin de mars 1640, suivie presque aussitôt de *la Marguerite* de Dieppe, capitaine Digart, qui avait fait escale à Sainte-Claire, au retour d'une croisière dans la mer Rouge. Laissant à terre François Cauche et Sébastien Drouard, Alonse Goubert allait rendre compte de l'expédition à Berruyer et à Antoine Desmartins, bourgeois de Paris (1), non sans tenter encore, à son passage à l'île Maurice, de prendre une cargaison d'ébène; mais il ne put suborner le gouverneur Van der Stel (2).

La déception à Madagascar avait été vive : il s'y trouvait du zinc, que des matelots avaient pris pour de l'argent; et Goubert pensant y découvrir une mine avait emprunté à 70 et 80 pour 100 : le naufrage du *Saint-Alexis* le libéra des créances à la grosse aventure dont son vaisseau était le gage (3).

Son délégué, Cauche, se fit explorateur : mais il est fort douteux que ce Rouennais, quoi qu'il en dise, ait longé Madagascar depuis la baie d'Antongil jusqu'à celle de Saint-

(1) *Relation du voyage de François Cauche*, par Morisot, p. 23-25.

(2) Rapports d'Adrien Van der Stel, commandant de l'île, et d'Antonio Van Diémen. Batavia, 12 décembre 1641 (Roland Bonaparte, *Le premier établissement des Néerlandais à Maurice* (1890), p. 51. — Grandidier, t. II, p. 506.)

(3) E. de Flacourt, *Histoire de... Madagascar* (1658), p. 194.

Augustin. Comme il revenait à son point de départ à la fin de l'année 1641, un indigène lui apprit l'arrivée d'un vaisseau français. Une quarantaine d'hommes débarqués sous les ordres de Jacques Pronis et Jean Fouquembourg construisaient au port de Sainte-Luce une forteresse. Quant au *Saint-Louis* qui les avait amenés, il allait repartir, lorsqu'il fut jeté par un coup de vent au port des Galions et s'échoua à quatorze lieues dans le nord. Les matelots du capitaine Coquey et de Jean Rézimont, contraints d'abandonner l'épave, « se huttèrent avec leurs voiles soustenues de fourches ». Leur situation était précaire : fort heureusement, un nouveau bâtiment arriva de France le 1er mai 1642 : Gilles Rézimont, père et fils, amenaient sur *le Saint-Laurent* une soixantaine de colons, avec toutes sortes d'outils (1).

Une Compagnie venait de se constituer pour « prendre possession de Madagascar et îles adjacentes au nom de Sa Majesté très chrétienne ». Un vieux capitaine de la marine royale, Rigault, qui soutenait depuis trois ans le faix de ces voyages, s'était avisé d'en garder les profits par l'octroi d'un monopole. Ses associés, Berruyer, Foucquet et autres officiers de la marine royale, le premier commis de Loynes, les commissaires d'Aligre et de Gorris, le trésorier Le Vasseur, le commis de Beausse, les bourgeois parisiens Gillot et Desmartins l'aidèrent à former un capital de 54 000 livres à verser en deux annuités, qui fut le fonds social de *la Compagnie d'Orient*. On a reconnu dans les deux premiers les directeurs de la Compagnie des Iles d'Amérique, dont les statuts, promulgués le même jour, le 29 janvier 1642, servirent de modèle à la nouvelle société (2). Comme l'autre,

(1) *Relation du voyage de François Cauche*, par MORISOT, p. 88-91.

(2) Henri FROIDEVAUX, *Documents inédits relatifs à la constitution de la Compagnie des Indes Orientales de 1642*, publiés dans le *Bulletin du comité de Madagascar* (1898), p. 484. — Le P. FOURNIER, *Hydrographie,*

la Compagnie d'Orient eut quatre directeurs; comme l'autre, elle eut pour siège social l'hôtel de Fouquet, rue de la Verrerie, où le conseil se réunissait également chaque semaine. Pierre de Beausse était commis aux écritures, Antoine Desmartins à la caisse, Rigault aux armements, ce qui valait au dernier une allocation de 5 pour 100 sur les bénéfices.

Bientôt on apprit la fondation du Fort-Dauphin. Pronis épousait la fille d'un prince malgache : Fouquembourg organisait la traite dans les pays d'alentour, chez les Ampatres, les Mahafalles, les Manamboules. Madagascar était une colonie française, *la France Orientale.*

Madagascar, le Sénégal, la Guyane, les Antilles, l'Acadie et le Canada, tel était en définitive l'empire colonial dont nous étions redevables à Richelieu. Après avoir réalisé l'unité française par la suppression de la république protestante et des grandes féodalités, le cardinal avait ainsi montré quelle admirable puissance d'expansion possède un peuple fort et uni. Il avait trouvé au Canada deux douzaines de colons, misérables épaves de nos multiples essais de colonisation; il en laissait assez dans l'Ancien et dans le Nouveau Monde pour constituer les éléments d'une Plus Grande France.

Mais un problème se posait. Richelieu mort, se trouverait-il un homme capable de recueillir son lourd héritage et de maintenir entre toutes ses créations un lien, pour toutes une idée directrice? Le conseiller de la marine, chez qui les directeurs de nos compagnies coloniales tenaient séance, se vantait d'avoir reçu du cardinal la confidence de ses plus secrètes pensées. Si le dépositaire ne fut guère fidèle, —

p. 293. — Arthur MALOTET, *Étienne de Flacourt ou les origines de la colonisation française à Madagascar* (1648-1661). Paris, 1898, in-8°, p. 40. — Paul KÆPPELIN, *Les escales françaises sur la route de l'Inde* (1638-1731). Paris, 1908, in-8°.

c'était le surintendant Foucquet, — notre empire colonial était assez solide pour résister aux tourmentes, étayé, comme il l'était, sur la forte armature d'une marine de guerre. L'armature se trouvait trempée par les rudes batailles navales de la guerre de Trente ans.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LA FLORIDE FRANÇAISE

POLITIQUE AFRICAINE

DEUXIÈME ET TROISIÈME GUERRES DE RELIGION

FLOTTE EN PANNE

QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION

LE SIÈGE DE LA ROCHELLE

CINQUIÈME ET SIXIÈME GUERRES DE RELIGION

LE SECRET DE LA REINE

LA LIGUE

LES ROUTES DE L'INDE

LES TERRES-NEUVES

AUTOUR DE L'ISLAM

L'ORDRE DE LA MILICE CHRÉTIENNE

LOUIS XIII

LE ROYAUME EN INSURRECTION

CAMPAGNE CONTRE GÊNES

NOUVELLE GUERRE CONTRE LES PROTESTANTS

RICHELIEU

GRAND MAÎTRE DE LA NAVIGATION

LA DÉFENSE DE RÉ

LE SIÈGE DE LA ROCHELLE

RICHELIEU

ET LA CENTRALISATION DE L'AUTORITÉ MARITIME

COMMENT UNE MARINE SE RELÈVE

LA NOUVELLE-FRANCE

(CANADA)

LA NOUVELLE GUYENNE

(ACADIE)

LES ANTILLES FRANÇAISES

LA GUYANE FRANÇAISE

LA FRANCE ARCTIQUE

(SPITZBERG)

CAMPAGNES CONTRE LES BARBARESQUES

L'ORIGINE DE NOS COLONIES D'AFRIQUE

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET C[ie], 8, RUE GARANCIÈRE. — 12974.

ERRATA

Page 259, ligne 6 : Pays-Pas, *lisez :* Pays-Bas.
Page 345, ligne 16 : *au lieu de* (3) *lisez :* (2), *et annulez le renvoi suivant.*
Page 361, ligne 23 : dur, *lisez :* durs.
Page 394, note 5 : *ajoutez :* Razilly mit l'embargo à Brest sur les navires du capitaine Thibault (comte de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc,* archives et bibliothèques de France, t. III, 1909).
Page 470, note 1 : Rouveré, *lisez :* Rouvray.
Page 617, note 1 : *ajoutez :* Règlement du 29 mars 1631 sur la marine militaire en temps de paix (Archives nat., *Marine*, A¹ III.)
Page 626, ligne 8 : le parlement refusa d'enregistrer le Code Michau. *Ajoutez :* toutefois d'autres parlements se montrèrent moins intransigeants (Paul Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. IV. — Sous presse.)
Page 663, ligne 14 : suivre, *lisez :* nuire.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY